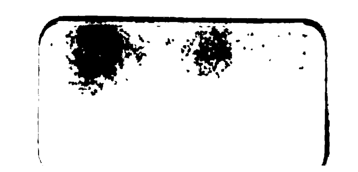

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY



REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME VI.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, 14.

REVUE

RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES, INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE, A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME VI.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1836.

RELATION

DE CE QUI SE PASSA AU PARLEMENT DE PARIS

A LA MORT

DE LOUIS XIV [1].

(AOUT ET SEPTEMBRE 1715.)

[Le morceau qu'on va lire servira tout à la fois à faire connaître quelques-unes des circonstances qui marquèrent la mort de Louis XIV et l'avénement de Louis XV, et à faire juger surtout l'influence et l'esprit parlementaires à cette époque. Cette relation est l'œuvre du président d'Aligre, qui n'a pas même cru qu'il pût être nécessaire d'adoucir la verdeur des prétentions de son corps, et qui les rend en homme pénétré de leur sainteté.

Pour bien comprendre la description de la Grand'Chambre, il sera bon de recourir aux *Mémoires du duc de Saint-Simon* (XI, 449). On y trouvera exposés d'un autre côté les prétentions des ducs, avec moins de naïveté sans doute, mais peut-être avec plus de chaleur encore.]

Le roi Louis XIV, dit Louis-le-Grand, étant attaqué de la maladie dont il mourut quelques jours après, la Grand'Chambre commença par donner un arrêt portant

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits, fonds Saint-Victor, n° 1021.



que la châsse de sainte Geneviève serait découverte et qu'il serait fait des prières publiques dans toutes les églises. Ensuite la Grand'Chambre seule chargea le sieur Nouette, l'un des secrétaires de la Cour, d'aller à Versailles savoir, de la part de la compagnie, des nouvelles de la santé du Roi.

Le lendemain M. le premier président fit assembler les deux Chambres, en présence desquelles le sieur Nouette, debout et nue tête et derrière le barreau, près de la place du premier huissier, en la présence du Conseil, rendit un compte fort exact de sa commission, et dit que, par ordre de la Cour, il était arrivé la veille sur le midi à Versailles, qu'il s'était adressé, comme il lui avait été prescrit, au sieur Blouin, gouverneur du château, qui l'avait introduit dans l'appartement du Roi et l'avait présenté à M. de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui lui avait dit qu'il n'était plus permis à personne d'entrer dans la chambre du Roi, et qu'il pouvait juger de l'état où était le Roi par la consternation qu'il voyait peinte sur tous les visages; qu'ayant appris que M. le Chancelier était resté dans la chambre du Roi, il avait attendu; que pendant ce temps il avait vu porter à boire et un bouillon au Roi; que sur les trois heures M. le Chancelier sortit de la chambre du Roi; il lui avait fait part de sa commission; que M. le Chancelier lui avait répondu que le Roi était sur un déclin qui ne laissait plus aucune espérance, qu'il rentrerait bientôt dans la chambre du Roi et lui rendrait compte de l'attention de sa compagnie; qu'ayant demandé à M. le Chancelier s'il n'avait rien autre chose à faire dire à la compagnie, il l'avait chargé de lui dire qu'il était dépositaire du codicille écrit de la main du Roi.

Le vendredi 30 août, M. le premier président envoya un greffier chez tous MM. les présidens sur les huit heures du soir, pour les prier de se rendre le lendemain samedi au Palais, à sept heures précises du matin. Il nous fit venir sur les huit heures du matin dans son petit cabinet du Palais où, après avoir entretenu MM. les présidens sur des choses assez générales, il nous fit voir un Mémoire de ce qu'il dit qu'il lui était revenu par des voies indirectes, que M. le duc d'Orléans pouvait proposer, et, sans s'ouvrir sur rien, ajouta simplement qu'il avait un dernier article sur lequel, avec tout le respect qu'il devait à M. le duc d'Orléans, il serait bien fâcheux qu'on eût la complaisance pour lui de faire ce qu'il désirait de n'être point assujetti à suivre la pluralité des voix dans le conseil de *régence. A quoi*, comme il n'avait voulu avoir aucun *concert ni* avec MM. les présidens du Parlement, ni avec la compagnie sur les grandes affaires qui se préparaient, il ne lui fut répondu autre chose par M. le président de Novion, sinon que cela ferait la matière de la délibération et que nous en dirions notre avis. Les autres ne dirent rien. M. le premier président avertit seulement MM. les présidens de ne point s'éloigner et d'être toujours à portée de s'assembler sur le premier avis de la mort du Roi.

Le lendemain 31 août 1715, le bruit de la mort du Roi s'étant répandu sur les dix heures du matin, et M. le duc d'Orléans ayant dit qu'il viendrait le lendemain au Parlement, M. le premier président envoya des billets à tous MM. les présidens pour se rendre le lendemain au Palais à six heures précises du matin.

Sur les six heures et demie Messieurs furent assemblés en grand nombre à la grand'chambre; là M. le

premier président rendit compte des difficultés qu'il apercevait par ce que MM. les pairs voulaient renouveler pour le salut du bonnet et l'ordre de la séance, et proposa de savoir si Messieurs jugeaient à propos de dissimuler en cette occasion pour ne point arrêter le cours des affaires d'État qui devaient être agitées en ce jour, et de prendre ensuite de nouvelles mesures contre cette entreprise des pairs, ou de résister ouvertement et comment; et il y eut arrêt portant que « comme il avait été déjà pratiqué en pareil cas, la « voix de ceux des pairs qui ne voudraient pas se dé« couvrir suivant les anciens usages, ne serait point « comptée, qu'on le leur déclarerait, et qu'on les nom« merait successivement sans compter leurs voix. »

Ensuite M. le premier président dit que M. le duc d'Orléans avait témoigné qu'il serait bien aise de voir M. le duc de La Rochefoucault en place lorsqu'il viendrait au Parlement, et que M. le duc de La Rochefoucault l'avait prié de l'excuser auprès de la compagnie, s'il ne lui avait pas rendu les devoirs accoutumés, n'ayant point quitté le Roi jusqu'au dernier moment. Il fut reçu et prit place avant qu'il n'y eût aucun pair de France.

Ensuite les gens du Roi apportèrent la lettre de cachet du Roi par laquelle il apprenait à la compagnie la mort du feu roi son bisaïeul et l'invitait à continuer ses fonctions pour le bien de la justice et de son service. M. le premier président fit remarquer avec raison que dans cette lettre il n'était point fait mention, comme dans celle de 1643, après la mort de Louis XIII, de prestation de nouveau serment, et on chargea les gens du Roi d'aller à Versailles savoir du nouveau Roi le jour et l'heure où il voudrait bien recevoir les res-

pects de la compagnie. Ensuite il dit que M. le duc d'Orléans viendrait au Parlement avec les princes du sang; qu'il fallait régler la députation; que M. le duc d'Orléans lui avait dit qu'il ne voulait point les mêmes honneurs qu'on avait rendus à M. le duc de Berry, comme ne lui étant pas dus, mais qu'il croyait que cette interdiction de sa part devait engager la compagnie à lui en rendre de plus grands en qualité d'héritier présomptif de la couronne: ce qui fut approuvé, et la députation arrêtée telle qu'elle l'avait été pour feu M. le duc de Berry, les deux derniers présidens et les deux sous-doyens laïcs et ecclésiastiques. Pendant ce temps MM. les pairs laïcs et ecclésiastiques s'étant assemblés, trouvèrent les dernières places de chaque banc occupées par les doyens laïcs et sous-doyens ecclésiastiques *du Parlement* qui les coupaient en la manière accoutumée. Ils ne parurent point faire difficulté de prendre leurs places ordinaires, les plus anciens à la suite des princes sur les trois bancs coupés à chaque bout par un conseiller de la Grand'Chambre, et les autres sur des bancs redoublés devant MM. les conseillers de la Grand'Chambre, à cause des présidens; tous les pairs du royaume, tant laïcs qu'ecclésiastiques, hors MM. les évêques de Metz et de Châlons, et ceux de MM. les pairs laïcs, tels que M. le duc de Villeroy, M. le duc de Tresme, premier, qui était resté auprès du Roi pour le service actuel de sa personne au Parlement, à la tête des conseillers de la Grand'Chambre; et, après les conseillers d'honneur, derrière les présidens du Parlement étaient quatre maîtres des requêtes; un cinquième étant arrivé plus tard, fit sortir un plus jeune arrivé avant lui, ce qui parut indécent et déplut à la compagnie. Messieurs des enquêtes et des requêtes se placè-

rent derrière eux en la manière accoutumée, et un d'entre eux s'étant plaint qu'il ne trouvait pas de place et qu'il y avait un maître des requêtes qui en occupait une parmi Messieurs, on fut obligé de dire à ce maître des requêtes de se retirer, et M. Doublet, conseiller, prit sa place.

Les ducs non pairs et les pairs non ayant encore voix délibérative, étaient ou dedans ou dessous la lanterne du côté de la cheminée : M. le premier président avait écrit secrètement et en place à M. le duc d'Orléans pour l'avertir, avant son arrivée, de la délibération arrêtée de ne point compter les voix de ceux de MM. les pairs laïcs ou ecclésiastiques qui ne voudraient pas opiner découverts, en la manière acccoutumée.

Sur les neuf heures, la Cour avertie que M. le duc d'Orléans arrivé dans le même carrosse avec six princes du sang, M. le Duc, M. le comte de Charolais, M. le prince de Conti, M. le duc du Maine, M. le prince de Dombe et M. le comte de Toulouse, entendait la messe à la Sainte-Chapelle, M. le président Le Pelletier et M. le président de Bailleul, accompagnés de MM. Godart et Cadeau, allèrent à la Sainte-Chapelle avec ordre d'appeler M. le duc d'Orléans *Monsieur*, de se couvrir s'il se couvrait, et de ne souffrir personne entre M. le duc d'Orléans et eux, l'un à la droite et l'autre à la gauche; de faire marcher les deux conseillers devant eux et les huissiers dans le milieu, ce qui fut exécuté.

M. le duc d'Orléans, accompagné de MM. les princes, ayant pris sa place ordinaire à la droite de M. le premier président, aux bas siéges, commença, avant que de s'asseoir, par adresser la parole aux pairs de France

pour leur dire qu'il avait appris qu'ils voulaient agiter des contestations qui ne serviraient qu'à troubler les délibérations les plus importantes pour le bien général de l'État; qu'il les priait, et leur en saurait gré, de ne point agiter en cette assemblée, où il souhaitait que les choses se passassent à la manière accoutumée, et qu'ensuite on verrait les tempéramens qu'il y aurait à prendre pour régler leurs prétentions. Sur cela il s'éleva un murmure de la part de quelques-uns des pairs, et M. l'archevêque de Reims, comme premier pair du Royaume, fit la lecture d'un grand acte de protestation pour la conservation de leurs droits et eut l'imbécillité, en parlant de M. le duc d'Orléans, de l'appeler *Monseigneur* et *Votre Altesse Royale*. M. le duc de Saint-Simon insista à dire que ce serait donc *pour cette fois seulement* et sans le tirer à conséquence. Après quoi ce murmure assez indécent s'étant relevé, M. le duc d'Orléans prit la parole en s'adressant à la compagnie, et exposa, en lisant son papier, appuyé sur son bureau, avec toute la présence d'esprit, toute la sagesse, toute la politesse et toute la noblesse, les vues pour la dignité du Parlement et pour le bien général de l'État qu'on pouvait attendre d'un aussi grand prince que lui.

Il commença par dire qu'il venait parler à la compagnie sur des affaires importantes pour l'État, et demandait que les gens du Roi fussent appelés, entendus sur ce qu'il avait à proposer. Les gens du Roi mandés et présens à leurs places ordinaires à la séance du conseil, il dit : que la régence lui était acquise par le droit de sa naissance et par la qualité de premier prince du sang; qu'elle lui avait été confirmée par les dernières volontés du Roi, et rapporta à la compagnie les termes

dont le Roi s'était servi en le déclarant Régent du royaume; mais qu'il ne voulait tenir cette qualité que du suffrage du Parlement; que la régence lui appartenait à double titre, et par le droit de sa naissance, et par la volonté du Roi; qu'il consentait à la lecture du testament et du codicille, à condition qu'après cette lecture la Cour délibérerait premièrement sur les droits qui lui étaient acquis par sa naissance, et ensuite sur ceux qui pourraient lui être déférés par le testament du Roi. Ce qui ayant été ainsi arrêté, conformément aux conclusions des gens du Roi, M. le premier président sortit avec M. le procureur-général et M. Dongois, chargé de trois clés du lieu où le testament avait été déposé.

Revenu en sa place, il tira le testament de la boîte ou coffret où il était enfermé, fit voir à M. le duc d'Orléans que la suscription était de la main du Roi, et les cachets étaient sains et entiers. Il le tira du papier où il était enveloppé, coupa avec des ciseaux qui lui furent donnés par M. le prince de Conti, le lacs de soie qui le tenait attaché sous le contre-scel de l'édit, en forme de lettres patentes, qui ordonnait le dépôt, l'ouverture et la publication du testament, et fit remettre successivement le tout entre les mains de M. Dreux, pour en faire tout haut la lecture. M. Dreux était placé avec MM. les conseillers de la Grand'Chambre ès-hauts siéges et sur des bancs redoublés, avec les conseillers d'honneur et quatre maîtres des requêtes, tous en robe noire comme tout le reste du Parlement, ainsi qu'il se pratique dans les séances ordinaires du Conseil.

Il faut remarquer que le parti que prit M. le duc d'Orléans de consentir qu'on n'opinât sur la régence qu'après l'ouverture et la lecture des testamens et co-

dicilles n'était pas conforme à la résolution qu'on lui avait fait prendre d'abord de demander qu'avant toutes choses la régence lui fût déférée comme lui étant acquise indépendamment de tout testament. Je m'étais toujours opposé à cette résolution; j'avais toujours dit que le droit de M. le duc d'Orléans à la régence étant incontestable, quelques dispositions qu'il pût y avoir dans le testament, le parti le plus sage, le plus modéré et le plus convenable, tant pour la mémoire du feu Roi que pour la dignité du Parlement, était de laisser lire le testament plutôt que d'exiger que la régence lui fût déféré indépendamment du testament, contre la disposition de l'édit enregistré qui portait qu'aussitôt après la mort du Roi les chambres du Parlement seraient assemblées, pour, avant toutes choses, être procédé à la lecture et publication du testament.

Après avoir lu ledit codicille, M. Dreux lut le testament tout entier écrit de la main du Roi, qui roulait sur trois points principaux : le conseil de la régence dont M. le duc d'Orléans était déclaré le chef, qui devait au surplus être composé des princes du sang lorsqu'ils auraient atteint l'âge de vingt-quatre ans accomplis, de cinq maréchaux de France, savoir : M. le maréchal de Villeroy, M. le maréchal d'Harcourt, M. le maréchal d'Uxelles et M. le maréchal de Tallard (1); M. le Chancelier, M. Desmarets et les quatre secrétaires d'État. Le Roi voulait que tout, même la disposition des charges et des emplois, fût réglé dans ce conseil à la pluralité des voix; que celle de M. le duc d'Orléans ne décidât qu'en cas de partage, et qu'à

(1) De ces *cinq* maréchaux, quatre seulement se trouvent nommés dans l'original de ce document. Le cinquième était sans doute le maréchal de Villars, dont le nom figure ailleurs dans ce récit. (*Note de l'éditeur.*)

mesure que quelques-uns de ceux qui composeraient ce conseil viendraient à décéder, le conseil demeurât réduit au nombre des survivans, sans qu'on puisse en ajouter ni en ôter aucun autre.

Le Roi donnait la garde, tutelle, éducation de la personne du Roi à M. le duc du Maine, avec toute autorité et commandement sur toutes les troupes de la maison du Roi et disposition des charges. Le Roi voulait que les bénéfices fussent distribués sur l'avis de deux évêques ou archevêques, et suivant la liste qui en serait arrêtée par le père le Tellier. Le Roi confirmait le titre de prince du sang en la personne de MM. les duc du Maine et comte de Toulouse et descendans, et l'établissement des Invalides de Saint-Cyr.

Après la lecture du testament, M. le duc d'Orléans remit lui-même le codicille cacheté, qu'il tira de sa poche, entre les mains de M. le premier président, qui le décacheta et le fit remettre à Monsieur pour en faire la lecture. Ce codicille, daté du 25 d'avril, tout entier écrit de la main du Roi, était dans le même esprit que le testament. Le Roi nommait M. le maréchal de Villeroy, et à son défaut M. le maréchal d'Harcourt, pour gouverneur de la personne du Roi; M. de Sommery et M. de Geoffreville pour sous-gouverneurs; M. l'abbé de Fleury, ancien évêque de Fréjus, pour précepteur, et, par un dernier article arrêté du 27 août, le Roi nommait le père Le Tellier pour confesseur du jeune Roi.

Ces testament et codicilles ayant été lus en présence des gens du Roi, M. le duc d'Orléans dit que, sans manquer au respect qu'il devait aux dernières volontés du Roi, ce testament lui paraissait donner atteinte aux priviléges de sa naissance, et aux prérogatives qui lui étaient acquises comme premier prince du sang. Que

le Roi ne lui déférait point la régence, comme il le lui avait fait entendre dans les derniers momens de sa vie, qu'il demandait qu'elle lui fût déférée. Il proposa en même temps le projet qu'il s'était formé pour le gouvernement dudit royaume d'établir différens conseils par rapport aux différentes natures d'affaires, un conseil de guerre, un conseil de finances, un conseil de marine, un conseil de commerce, un conseil pour les affaires étrangères, un conseil de conscience dans lequel deux évêques ou archevêques seraient appelés et un des magistrats du Parlement, instruit des véritables maximes de la discipline de l'Église et des libertés de l'église gallicane; que toutes les matières concernant la religion et l'Église seraient traitées dans ce conseil; que les délibérations arrêtées seraient rapportées, par ceux qui seraient à la tête de ces différens conseils, au conseil suprême de régence pour y être décidées souverainement. Il demanda qu'il lui fût permis d'ajouter et retrancher ceux qu'il lui plairait au conseil de régence établi par le Parlement; que tous ces différens conseils remis à son choix seraient composés de personnes capables, accréditées dans le public et agréables à la compagnie, à qui il ferait part du choix qu'il avait fait; que ce projet était celui qu'il avait trouvé dans les mémoires de feu M. le Dauphin, appelé duc de Bourgogne; au moyen de quoi, quant à la division des affaires, il consentait à suivre la pluralité des voix, et n'aurait garde de s'en écarter jamais; que quant à la distribution des grâces, des bénéfices, des charges et des emplois, il croyait qu'elle appartenait à lui seul, comme attachée à la dignité de régent, étant plus à portée que tout autre de connaître et de voir par lui-même ceux qui auraient bien servi et qui serviraient

bien l'État, et qui, comme tels, mériteraient des récompenses, pour les engager à bien faire; en un mot, qu'il ne demandait au Parlement que la liberté de faire le bien et d'être dans l'impuissance de faire le mal. Il demanda en même temps que M. le duc de Bourbon, âgé de vingt-trois ans et entrant dans sa vingt-quatrième année, fut déclaré chef du conseil de la régence, comme M. le prince de Condé, son aïeul, l'avait été pendant la minorité du feu Roi, et que les autres princes du sang, à vingt-trois ans et un jour, eussent rang, séance et voix délibérative dans le conseil, ce qui fut ordonné par arrêt conformément aux conclusions.

Et comme il était près d'une heure et qu'il y avait plusieurs difficultés importantes à régler, les gens du Roi demandèrent que la séance fût continuée et remise à l'après-dîner ou au lendemain. M. le duc d'Orléans ayant demandé à M. le président à quelle heure le Parlement se rassemblerait de relevée, et M. le premier président lui ayant répondu qu'il en serait seul le maître, M. le duc d'Orléans prit heure à trois heures et demie. A toutes les délibérations MM. les pairs opinèrent de concert, et sans le salut en la manière accoutumée, quelques-uns d'entre eux ayant simplement dit que ce serait déroger aux protestations par eux faites.

Le même jour, à trois heures de relevée, le Parlement assemblé avec les pairs en la même forme, ayant été averti que M. le duc d'Orléans arrivait, députa, comme le matin, les deux derniers présidens, et les deux mêmes conseillers, qui allèrent le recevoir, non pas à la Sainte-Chapelle, où il n'était pas, parce qu'il n'y avait point de messe à entendre, mais jusques auprès des marches de l'escalier. M. le duc d'Orléans ayant repris sa place, et les gens du Roi mandés, agita ce qui

regardait la garde de la personne du Roi, et le commandement des troupes de la maison du Roi; dit que le commandement de toutes les troupes du royaume appartenait à lui seul, comme régent; que les troupes de la maison du Roi, comme les autres, ne pouvaient obéir qu'à lui seul; que cette division de puissance serait infiniment dangereuse pour le repos de l'État, et fournirait des occasions de troubles et de partis à tous les mécontens; qu'au surplus, il n'empêcherait point que la garde ne fût confiée et remise entre les mains de M. le duc du Maine. M. le duc de Bourbon prit la parole, et dit que comme grand-maître de la maison du Roi, la disposition de toutes les charges de la maison appartenait à lui seul, et que, comme prince du sang et la seconde personne de l'État, il ne pouvait jamais *souffrir aucune* supériorité sur lui, en la personne de M. le duc du Maine, comme gardien de la personne du Roi; qu'il n'empêchait que la garde consentie par M. le duc d'Orléans ne lui fût déférée, conformément aux volontés du Roi, pourvu que ce fût sans préjudice des droits qui lui étaient acquis par sa charge et par sa naissance.

M. le duc du Maine prit ensuite la parole et dit qu'il avait toujours bien prévu les difficultés que ferait naître le commandement des troupes de la maison du Roi, qui lui avait été déféré par le testament; que dès lors il avait cru devoir le représenter au Roi, mais qu'il lui avait fermé la bouche en lui disant qu'il devait respecter ses volontés; qu'il n'était pas le maître de *déférer* absolument à ce que M. le duc d'Orléans et M. le Duc proposaient à cet égard, ni de se désister des dispositions et marques de confiance qu'il avait plu au Roi de lui donner par son testament; mais qu'il défé-

rait avec joie à tout ce que le Parlement en ordonnerait, pourvu qu'on ne voulût pas le réduire à une vaine ombre et apparence de garde.

Sur cela, les gens du Roi entendus ayant dit qu'ils avaient cru d'abord pouvoir concilier les volontés du Roi avec l'intérêt général de l'État en donnant à M. le duc du Maine la garde de la personne du Roi, avec le commandement sur les troupes seulement qui composaient la garde actuelle et journalière de sa personne, et en laissant le commandement de toutes les autres troupes, même de celles de la maison du Roi, à M. le duc d'Orléans en qualité de régent, mais que ce partage de commandement de la puissance paraissant contraire à la tranquillité de l'État et aux intérêts tant de M. le duc d'Orléans que de M. le duc de Bourbon, et les officiers de la maison du Roi ayant même déclaré que c'était un des principaux droits de leur charge de ne recevoir l'ordre que du Roi ou du Régent, comme représentant la personne du Roi, et qu'ils ne recevraient jamais l'ordre de M. le duc du Maine, il ne restait d'autre parti que de laisser à M. le duc du Maine la garde et l'éducation de la personne du Roi, sans préjudice des droits acquis à M. le duc de Bourbon, comme prince du sang, et comme grand-maître de la maison du Roi, et du commandement général de toutes les troupes, même de celles de la maison du Roi, qui demeurerait tout entier à M. le duc d'Orléans comme régent du royaume. Sur ces conclusions et avant qu'on eût délibéré, M. le duc du Maine prit la parole et dit que, n'ayant point de commandement sur aucunes troupes, il ne pouvait point répondre de la garde ni de la sûreté de la personne du Roi dont il était chargé par le testament; qu'il demandait à en être déchargé, et se

réduirait uniquement au seul titre de surintendant de *l'éducation* du Roi, et en demanda acte.

Sur cette déclaration qui surprit plusieurs personnes, les gens du Roi demandèrent permission de se retirer pour concerter ensemble ce qu'ils croiraient devoir proposer.

Ensuite étant revenus, ils dirent : qu'ils croyaient que la Cour devait presser et solliciter M. le duc du Maine d'accepter toutes les marques de confiance que le feu Roi lui avait données par son testament, que néanmoins s'il insistait dans sa déclaration, on ne pouvait pas lui refuser de lui en donner acte. M. le duc du Maine ayant dit qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait dit, et qu'il persistait dans sa décharge par lui demandée, et que c'était à M. le duc d'Orléans à voir s'il *voulait y consentir*, M. le duc d'Orléans dit qu'il ne *prétendait* point quitter la personne du Roi, et que dans tout ce que M. le duc du Maine jugerait à propos de lui proposer pour la conservation de sa personne, il serait toujours prêt à y déférer; qu'au surplus si on lui demandait ce qu'il pensait, quoique ce ne fût point à lui de parler avant son rang, et surtout dans une matière où il était personnellement intéressé, il ne voyait aucune difficulté à lui accorder ce qu'il demandait. Après quoi, M. le premier président ayant pris les avis, il passa tout d'une voix à décharger M. le duc du Maine de la garde, et à ne lui laisser que l'éducation de la personne du Roi.

Après quoi M. le duc d'Orléans ayant proposé à M. le premier président de prononcer l'arrêt, et M. le premier président lui ayant dit qu'on ne prononçait point les arrêts au conseil, mais lors de la publication au lit de justice, M. le duc d'Orléans, après avoir remercié le Parle-

ment, dit qu'il ne lui restait plus qu'une chose à demander, qui était que les protestations faites par les pairs de France fussent reçues; qu'il avait exigé d'eux de se conformer en cette cérémonie à ce qui s'était passé jusque là, mais qu'il n'était pas juste que cette complaisance de leur part pût nuire à leurs prétentions, non plus qu'à celles du Parlement; qu'il fallait que les choses demeurassent entières de part et d'autre, jusqu'à ce qu'on eût pu prendre les mesures nécessaires pour concilier cette contestation. Sur quoi M. le duc de Saint-Simon, prenant aussitôt la parole, dit que ce n'était que sur la promesse que M. le duc d'Orléans en avait donnée aux pairs de France, qu'ils avaient déféré à ce que M. le duc d'Orléans avait exigé; sur quoi M. le président de Novion ayant pris la parole, dit, en s'adressant à M. le duc de Saint-Simon : « Monsieur, il faut se mettre en sa règle; vous portez « des protestations devant nous, vous nous reconnais« sez donc pour vos juges; » ce qui embarrassa fort M. le duc de Saint-Simon. Mais M. le duc d'Orléans vint à son secours, en disant par le propre principe de M. de Novion : « C'est devant moi, comme régent, qui « vous donne acte. » M. le maréchal de Villars ajouta qu'il ne doutait pas que le jugement du feu Roi ne dût être d'un grand poids dans cette affaire, et que toutes les fois qu'il en avait parlé au feu Roi il lui avait répondu qu'il trouvait extraordinaire que l'on traitât si incivilement les pairs du royaume au Parlement, et que quarante pairs de France fussent deux heures, chapeaux bas, à attendre qu'il plût à M. le premier président, ou à un de MM. les présidens du Parlement, de leur mander leur avis sans la moindre marque d'honnêteté et de considération de sa part. A quoi M. le pre-

mier président répartit que toutes les fois qu'il en avait parlé au Roi, le Roi lui avait toujours dit qu'il souhaitait que cette affaire s'accommodât, et que l'on fût content de part et d'autre; mais qu'au surplus il n'entrerait jamais dans les prétentions des pairs; sur quoi M. le duc de Noailles prenant la parole dit : « Monsieur, c'est tout ce qu'il faut; accommodons-« nous, et n'en parlons plus. » Quelques autres pairs ayant insisté à demander une décision à M. le duc d'Orléans, M. le président de Novion dit que cette affaire était de telle nature, qu'elle ne pouvait être décidée que par le Roi seul et par le Roi majeur. M. le duc de Saint-Simon repartit : « Ou par le Régent re-« présentant la personne du Roi. » A quoi M. le président de Novion répondit : « Le Roi seul est majeur. » *En même temps* M. le duc d'Orléans se leva assez brusquement de sa place, ne paraissant pas content, avec les princes, et fut arrêté dans le parquet avec les ducs, avec lesquels il causa un instant, et ensuite sortit.

Cette séance de l'après-dîner dura jusqu'à six heures du soir. M. le chancelier, quoique dépositaire du codicille du Roi, ne vint point prendre sa place au Parlement ni le matin ni le soir; il prit prétexte que messieurs les pairs étaient si échauffés, qu'il ne voulait point assister à cette contestation, mais l'on prétendit que la véritable raison était qu'il ne voulait point avoir part à l'exécution du testament du Roi, que l'on prétendait son ouvrage.

Pendant toute cette cérémonie il ne parut point de troupes, ni dans l'intérieur, ni dans les cours du Palais, hors les gardes de M. le duc d'Orléans, à qui il défendit, même dans la marche de la députation, de faire peine à personne, quoiqu'il y eût une foule infinie de

peuple qui bouchait son passage, et de souffrir que personne criât *vive le Roi!* mais il comme il repassait sur le Pont-Neuf j'entendis crier plusieurs fois *vivat!* M. le duc d'Orléans fit jeter de l'argent au peuple, mais les dehors du Palais par les quais, des deux côtés, depuis le Pont-Neuf jusqu'au Pont Saint-Michel, et au Pont-au-Change, se trouvèrent le matin environnés de soldats aux Gardes Françaises, et non Gardes Suisses, à double rang, les officiers à leur tête avec le hausse-col, ce qui ne fut pas approuvé de bien des gens. J'appris néanmoins que ce n'était point par rapport au Parlement, mais uniquement pour empêcher que M. le duc du Maine, qui commandait les Suisses, ne pût faire aucun mouvement, que M. le duc d'Orléans avait pris cette précaution. En effet, les Gardes Françaises étaient au double des Gardes Suisses, et l'après-dîner il ne parut point de troupes.

La grosse cloche du Palais ne sonna point pour la mort du Roi, quoiqu'elle eût sonné pour la mort de la Reine-mère; j'en demandai la raison à M. Dongois, qui me dit qu'on ne l'avait jamais fait sonner en pareil cas. Je crois que c'est par la raison que le Parlement a pour maxime que le Roi ne meurt jamais en France.

On agita fort la question de savoir si les présidens du Parlement draperaient, et comment ils porteraient le deuil sur leurs personnes, et il fut résolu, comme aux deuils de M. le Dauphin et de madame la Dauphine, qu'ils ne draperaient point, et qu'ils porteraient, comme toute la France, sur leurs personnes le grand deuil de père avec pleureuses sur l'habit, petites manchettes plates sur la veste, souliers et gants bronzés. M. le premier président et M. de Lamoignon drapèrent comme officiers de l'Ordre.

La séance de l'après-dîner ayant mis les gens du Roi hors d'état d'aller à Versailles recevoir les ordres du Roi, pour la députation, comme il avait été arrêté, ils n'y allèrent que le lendemain mardi, et rendirent compte à la Grand'Chambre seule le mercredi; après quoi M. le premier président fit assembler les chambres, et leur dit que les gens du Roi étaient venus rendre compte à la compagnie que le Roi avait donné heure au lendemain jeudi dix heures du matin pour recevoir les respects de son Parlement. Le rendez-vous fut pris à la Grand'-Chambre au lendemain sept heures précises du matin. La députation fut réglée, en la manière ordinaire, de tous MM. les présidens, quatre tant présidens que conseillers de chaque chambre des enquêtes, deux tant présidens que conseillers de chaque chambre des requêtes, et des gens du Roi.

Plusieurs de Messieurs se rendirent séparément à Versailles; les autres se trouvèrent à la Grand'Chambre à l'heure marquée avec crêpes traînant jusqu'à terre, sans manchettes au bout des poignets et sans poudre sur les perruques. Nous descendîmes tous par le grand escalier du mai, au bas duquel se trouvèrent deux carrosses à six chevaux de la livrée de M. le premier président, dans le dernier desquels M. le premier président monta avec M. le président de Menars à sa gauche, MM. les doyen et sous-doyen du Parlement sur le devant : dans le second deux de Messieurs au fond, et les deux écuyers de M. le premier président sur le devant. Trois hommes à cheval marchaient devant les carrosses de M. le premier président; ensuite suivait le mien, dans le fond duquel j'étais à la droite, M. le président de Gournay à la gauche, M. le président Le Pelletier et M. de Rieux sur le devant. Les car-

rosses de M. le premier président allèrent si vite que plusieurs ne purent pas suivre. M. Dreux, grand-maître des cérémonies, se trouva à la descente du carrosse de M. le premier président, et nous conduisit à l'ordinaire dans la salle des Ambassadeurs où tous Messieurs, en grand nombre, s'assemblèrent sur les dix heures et demie. M. de Pontchartrain, comme secrétaire d'État, M. le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies, nous vinrent prendre pour aller chez le Roi. A la tête marchaient d'abord les greffiers de la cour, après eux les gentilshommes de M. le premier président, ensuite le maître et l'aide des cérémonies ; après eux le grand-maître des cérémonies à la droite de M. le premier président, et M. de Pontchartrain à la gauche de M. le président de Novion, marchant tous quatre de front, tous les autres deux à deux. M. le premier président avait à sa suite beaucoup de gens de sa livrée, et chacun de MM. les présidens au moins deux laquais.

Nous trouvâmes la galerie, qui conduisait à l'appartement du Roi, garnie à droite et à gauche de courtisans et de seigneurs : nous fûmes introduits dans l'appartement du Roi, les portes ouvertes à un battant, suivant l'usage ordinaire. Nous trouvâmes le Roi assis dans son fauteuil, vêtu de violet, avec un crêpe traînant et violet sur son chapeau; derrière son fauteuil, M. le duc de Villeroy qui tenait sa lisière comme capitaine de ses gardes; à la droite du fauteuil et sur la même ligne M. le chancelier, et à la gauche de l'autre côté madame de Ventadour comme gouvernante. A la droite du Roi, en cercle, M. le duc d'Orléans, M. de Charolais, M. le prince de Conti; à la gauche M. le Duc, M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse, tous en grand manteau long, et derrière une infinité

de seigneurs et de courtisans. Le Roi se découvrit quand nous arrivâmes, et se recouvrit quand M. le premier président eut commencé à parler. Il demanda au Roi, pour son Parlement, la protection et la confiance dont les rois, ses prédécesseurs, l'avaient toujours honoré.

Je ne fus pas à portée d'entendre ce que le Roi, qui parlait bas, lui répondit. Nous resortîmes et fûmes reconduits à la salle des ambassadeurs par M. de Pontchartrain, le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies; après quoi nous nous séparâmes tous et allâmes chacun de notre côté.

Presque tous MM. les présidens allèrent ensuite voir M. le duc d'Orléans, mais séparément, afin que cela n'eût point l'air de députation, M. le duc d'Orléans ayant dit lui-même qu'il ne lui en était point dû et qu'il *n'en voulait point*. Je ramenai MM. les présidens de *Gournay* et *Pelletier*, et comme nous n'étions plus en corps de députation, je les mis tous dans le fond et je revins sur le devant de mon carrosse.

Le lendemain vendredi M. le premier président fit assembler les chambres, pour concerter le cérémonial du lit de justice, qui devait se tenir le lendemain samedi. Il se plaignit des assemblées particulières, que quelques-uns de messieurs des enquêtes avaient faites au cabinet de la première, dit que quelques-uns d'entre eux pourraient s'adresser à lui pour proposer leurs difficultés, s'ils en avaient quelqu'une, pria messieurs de proposer toutes celles qu'ils pourraient avoir, et le tout fut réglé. Il dit qu'en toute autre occasion il prierait Messieurs des enquêtes de ne point prendre leurs places à la Grand'Chambre qu'ils ne fussent mandés, parce que leur présence pourrait empêcher l'expédition des affaires qui ne devaient être délibérées que

par la Grand'Chambre ou aux deux chambres seules; mais que, pour une pareille cérémonie, ils seraient les maîtres de venir et prendre leurs places à telle heure que bon leur semblerait.

MM. les présidens arrêtèrent de ne venir qu'à huit heures et de prendre leurs places en robes noires avec toutes les marques du plus grand deuil.

Dès la veille du lit de justice, après dîner, les officiers des gardes-du-corps étaient venus prendre les clés, se rendre les maîtres du Palais, et y passèrent la nuit.

Le lendemain samedi, à huit heures du matin, M. le président de Gournay vint me prendre avec M. le président de Novion; nous arrivâmes au Palais par le degré de la Sainte-Chapelle où nous trouvâmes les avenues libres, les soldats et officiers à leurs têtes, postés sur toutes les avenues du passage du Roi et dans toutes les cours du Palais.

M. le président de Gournay renvoya son carrosse, et je donnai ordre que le mien se trouvât à midi dans la cour du Palais du côté de la place Dauphine.

Nous trouvâmes la porte du Palais, au-delà de la Sainte-Chapelle, fermée et gardée par des gardes-du-corps avec des huissiers en dehors et en dedans, avec ordre de ne laisser entrer que ceux qui avaient séance en la cour et les conseillers en robes rouges, et qui, néanmoins, ne firent aucune difficulté de nous laisser entrer avec nos robes noires. Tous nos laquais restèrent à la porte en dehors pour éviter la confusion. Nous trouvâmes les boutiques du Palais fermées et toutes les avenues de la Grand'Chambre absolument vides pour le passage du Roi. Nous arrivâmes sans aucun obstacle à la grand'salle du Palais, où d'abord que les huissiers,

qui étaient en dehors du parquet de la Grand'Chambre, *nous* aperçurent, ils frappèrent de leurs baguettes; nous entrâmes à la Grand'Chambre où nous trouvâmes M. le premier, président en robe rouge, comme il a coutume de venir les jours de fourrures, et un très grand nombre de messieurs en robes rouges en place. Il en était arrivé dès quatre heures du matin, avant que les gardes-du-corps fussent éveillés.

Nous trouvâmes l'emplacement de la séance fort augmenté, comme on était convenu, parce que le grand nombre de présidens aux enquêtes et requêtes, joints aux conseillers d'honneur et aux quatre maîtres des requêtes qui devaient avoir séance, avaient obligé de prendre le banc derrière le barreau en face de MM. les présidens où MM. les gens du Roi ont coutume de se *mettre à la séance* du Conseil.

Le lit de justice de velours violet à bandes de velours cramoisi, chargé de fleurs de lys et porcs-épics de Louis XII d'or, était placé dans l'angle du fond de la Grand'Chambre, tourné par le haut du côté de la lanterne de la cheminée. La place du Roi était marquée par un carreau de velours cramoisi chargé de fleurs de lys d'or, avec un oreiller de même à chaque côté du Roi, et un derrière pour l'appuyer de tous les côtés. Aux pieds du Roi était le carreau destiné pour le grand-chambellan; au-dessous, sur des degrés couverts du tapis du dais, était la place destinée au prévôt de Paris; au côté gauche et hors de rang, un pliant couvert d'un tapis fleurdelysé destiné pour madame la duchesse de Ventadour, gouvernante du Roi; à droite du petit escalier par où on monte aux hauts siéges, était placée la chaise à bras de M. le chancelier, faisant face au banc où se place le doyen du Parlement, et couverte

sur le dos du bas du tapis du lit de justice; à droite du Roi, aux hauts siéges, étaient les places destinées pour les princes du sang, des pairs laïcs, et les maréchaux de France avec des bancs redoublés jusqu'aux places des princes inclusivement; à la gauche du Roi, aux hauts siéges, étaient les places des pairs ecclésiastiques (l'usage d'introduire les cardinaux aux lits de justice, introduit par le cardinal Mazarin, qui avait toute l'autorité, s'étant aboli depuis pour prévenir les contestations entre les cardinaux et les pairs ecclésiastiques); et comme ces pairs ecclésiastiques ne sont que six, et qu'il n'y avait de l'autre côté que dix-huit places pour tous les pairs laïcs et maréchaux de France, on avait préparé des bancs redoublés devant les pairs ecclésiastiques pour placer ceux des pairs laïcs et les maréchaux de France qui n'auraient pas pu être placés de l'autre côté. MM. les présidens du Parlement étaient placés tout de suite à leurs places ordinaires à la séance du conseil, sans bureau ni devant M. le chancelier, ni devant M. le président. Les trois bancs qui forment la séance intérieure du parquet, et les deux de derrière en face des présidens, occupés par les conseillers d'honneur, les quatre maîtres des requêtes, les présidens des enquêtes, et MM. les conseillers de la Grand'Chambre. M. le doyen, en sa place ordinaire, à la tête du banc, du côté de lanterne du greffe; MM. les présidens des enquêtes, etsans distinction à mesure qu'ils arrivaient, sur les cinq bancs qui leur étaient destinés, les quatre places à la tête du banc de derrière, le premier en face de MM. les présidens, réservées pour les gens du Roi, messieurs des enquêtes et requêtes répandus dans tous les bancs de derrière.

M. le président de Novion ayant aperçu l'abbé Cro-

zat, maître des requêtes, placé entre messieurs, dit tout haut que ce n'était pas là sa place, qu'il eût à se retirer ou à se cacher si bien qu'on ne le vît pas, et l'obligea de s'asseoir à plate-terre.

Dans l'intérieur du parquet, étaient en face des présidens, auprès de la place du premier huissier, et avec des bureaux devant eux, Dongois, l'un des greffiers, en robe rouge, et Dufran, commis au greffe, en robe noire. Derrière eux, sur un banc, les quatre secrétaires de la cour, en robe rouge; à côté et sur la même ligne, le banc destiné pour les quatre secrétaires d'État. Le passage du Roi pour gagner son trône en coupant le parquet était libre; mais à droite et à gauche étaient des bancs, savoir : à droite, au-dessus de MM. les présidens des enquêtes et requêtes, deux bancs doubles l'un *sur l'autre, et* destinés pour ceux de messieurs *du conseil, tant* Conseillers d'État que messieurs des requêtes qui viendraient à la suite de M. le chancelier; à gauche, au-dessous du doyen et des conseillers de Grand'Chambre, trois bancs redoublés, le premier pour les gouverneurs de province, le second pour les lieutenans du Roi, et le troisième pour les chevaliers de *l'ordre* : toutes ces places étaient gardées par un garde du Roi comme des séances d'honneur sans voix délibérative, et qui ne pouvaient être occupées par ceux à qui elles étaient destinées, celles du Conseil qu'après l'arrivée de M. le chancelier, et les autres qu'après l'arrivée du Roi. Il n'y avait d'assis sur les bancs de gauche des présidens, tout à l'extrémité du côté de l'entrée du parquet, que le bailli du Palais; et quelques-uns de MM. les gouverneurs de province et MM. de l'ordre s'étant présentés pour y prendre place

avant l'arrivée du Roi, on leur fit dire qu'ils ne pouvaient la prendre que comme étant à la suite du Roi, ce qui fit qu'ils demeurèrent derrière les barreaux et du côté des fenêtres en attendant la venue du Roi. Les deux lanternes garnies de tapisseries de verdure en forme de tapis étaient remplies, savoir, celles de la cheminée, par les ambassadeurs et ambassadrices de Hollande, de Portugal, de Malte, de Sicile, par le nonce du Pape; et celle du côté du greffe avait été demandée et retenue par madame de Ventadour, au nom du Roi, pour les personnes nécessaires pour son service, afin qu'elles fussent à portée en cas qu'il eût besoin de quelque chose; et M. Dreux, grand-maître des cérémonies, me dit que par cette raison M. le duc d'Orléans avait été obligé de la refuser à madame la princesse de Conti. Néanmoins madame d'Albret, madame de Montbazon, et plusieurs seigneurs de la cour, y prirent place; et ensuite madame de La Roche-sur-Yon étant arrivée, y prit la première place. M. Dreux, grand-maître des cérémonies, M. Des Granges, et M. le duc de Noailles, comme capitaine des gardes-du-corps, coupèrent plusieurs fois le barreau pour donner des ordres ou venir parler à M. le premier président ou à MM. les présidens : M. Dreux, avec toutes sortes d'honnêtetés, disant qu'il nous priait de le regarder comme nul et d'avoir (*sic*) de tous les mouvemens qu'il était obligé de se donner; les autres convenant que ce n'était que pour la nécessité du service. M. Dongois fit plusieurs fois la même chose pour venir recevoir les ordres de M. le premier président. M. Dreux et M. Des Granges se placèrent pour se reposer sur deux petits tabourets aux pieds de la place destinée à M. le chan-

celier, où ils étaient à portée d'entendre tout ce que M. le premier président et MM. les présidens jugeraient à propos de leur dire.

M. le duc de Noailles s'étant avancé pour demander, par forme de consultation, à MM. les présidens si les quatre capitaines des gardes-du-corps, prenant le bâton dans les lits de justice et étant obligés de suivre le Roi pour le placer jusque sur son trône, en coupant le parquet, ils ne pouvaient pas de là prendre leurs places de pairs ou de maréchaux de France par les hauts siéges, M. le président de Novion lui répondit tout haut que non, qu'il fallait qu'ils ressortissent et reprissent leurs places par derrière le barreau; qu'il n'y avait que les princes du sang royal qui eussent droit de couper le barreau, et qu'on ne souffrirait pas qu'ils en usassent autrement.

M. le premier président ayant été averti que M. le prince d'Anhalt et autres princes d'Allemagne demandaient à entrer, chargea publiquement M. Dongois de leur chercher des places répandues en différens endroits dans les bancs de messieurs des enquêtes, ce qui fut exécuté, et chargea M. Dongois de les remercier de leur honnêteté et de leur complaisance.

Les députations étaient réglées en la manière accoutumée, savoir : celle de M. le chancelier, de deux conseillers qui devaient l'aller recevoir au-delà du parquet des huissiers; celle de M. le duc d'Orléans, en cas qu'il vînt avant le Roi, comme elle avait été pratiquée les jours précédens; et celle du Roi, des quatre anciens présidens et de six conseillers. Nous devions aller prendre nos fourrures aussitôt que nous serions avertis que le Roi serait arrivé pour entendre la messe à la Sainte-Chapelle.

Les choses étaient en cet état et toutes préparées, lorsqu'il se répandit un bruit sourd que le Roi s'était trouvé incommodé pendant la nuit, et qu'il ne viendrait pas au Palais ce jour-là. Peu de temps après, est arrivé le sieur Millin, premier secrétaire de M. le chancelier, en habit de grand deuil, manteau long et crêpre traînant, qui, s'étant présenté à l'entrée du parquet où M. le premier président lui a fait signe de la main de ne point avancer davantage, a dit qu'il venait de la part de M. le duc d'Orléans et de M. le chancelier dire à la cour que le Roi, s'étant trouvé incommodé légèrement pendant la nuit, ne viendrait point ce jour-là tenir son lit de justice; que M. le duc d'Orléans et M. le chancelier étaient au Palais-Royal et désiraient que M. le premier président et M. le procureur-général s'y rendissent pour prendre avec eux les mesures convenables en pareille occurrence, et que cependant la compagnie ne se séparât point. Sur quoi M. le premier président se leva, pria la compagnie de ne point désemparer, et dit qu'il la ferait attendre le moins qu'il lui serait possible. M. le président de Novion dit que la compagnie ne désemparerait point, et prit la place de M. le premier président.

Cette démarche de M. le premier président fut fort glosée, tant par rapport à celui qui avait été envoyé qui ne paraissait pas un personnage suffisant, que par rapport à la dignité de la compagnie qui ne permettait pas que celui qui était à la tête quittât sa place pour aller recevoir au Palais-Royal les ordres de M. le chancelier ou de M. le duc d'Orléans; mais, à l'égard du premier point, c'était un cas imprévu qui requérait grande célérité, et où M. le chancelier fut obligé de prendre la première personne qu'il trouva sous sa main en habit

décent, et quant au second c'était une attention et une honnêteté de M. le duc d'Orléans de ne vouloir rien décider ni prendre aucun parti entre lui et M. le Chancelier sans se concerter auparavant avec le Parlement en la personne de son chef, et il y avait exemple de chose pareille.

Quelque temps après, M. le président de Novion ordonna au sieur Nouette, secrétaire de la Cour, d'aller au Palais-Royal savoir des nouvelles de la part de la Cour qui attendait; mais à peine était-il sorti, qu'il rentra pour dire que M. le premier président arrivait.

M. le premier président rentré avec sa robe rouge, et ayant repris sa place, dit que M. le duc d'Orléans l'avait chargé de rendre compte à la compagnie que le Roi s'étant trouvé légèrement indisposé pendant la nuit, madame de Ventadour et les médecins n'avaient pas jugé à propos d'exposer une santé si précieuse à la fatigue du voyage et d'une pareille cérémonie; que M. le duc d'Orléans et M. le Chancelier ne viendraient point; que M. le duc d'Orléans ferait savoir le jour où la santé du Roi lui permettrait de venir tenir son lit de justice, et que le procureur-général allait seulement apporter une déclaration du Roi pour proroger le Parlement, ce qui fut fort sagement imaginé pour éviter l'embarras et le dérangement du cérémonial tant par rapport au lit de justice qu'il aurait fallu ôter et par rapport à MM. les Conseillers qui n'auraient pas dû être en robes rouges en présence du Régent, le Roi n'y étant point, que par rapport à MM. les présidents qui auraient dû remonter aux hauts siéges et prendre la place des pairs ecclésiastiques.

Sur cela, les pairs ayant demandé s'ils resteraient ou s'ils se retireraient, M. le premier président leur dit

qu'ils étaient les maîtres, qu'ils pouvaient rester ou se retirer, que cela était absolument indifférent; ils furent embarrassés du parti qu'ils prendraient, et enfin les pairs ecclésiastiques s'étant retirés, tous les autres suivirent.

M. le procureur-général, accompagné de MM. les trois avocats-généraux, apportèrent la déclaration ci-jointe, sur laquelle on peut remarquer trois choses: la première, que l'on y parle de la régence comme d'une chose déjà réglée par l'arrêt du Parlement; la seconde qu'on y parle de la continuation des séances du Parlement comme nécessaire pour les affaires générales; la troisième que pour ne rien déciderpour le rang de M. le duc du Maine et de M. le Comte de Toulouse, il est dit: « De l'avis du Régent, de notre cousin le duc de « Bourbon et autres grands et notables personnages. »

Cette déclaration ayant été enregistrée, le Parlement, sur le midi, leva la séance. Nous sortîmes par chez M. le premier président où M. le président de Novion, M. le président de Gournay et moi, nous nous fîmes ouvrir la porte de derrière du côté de la place Dauphine, et retrouvâmes par là mon carrosse qui nous y attendait.

Quelques jours après, M. le président de Bailleul, s'étant plaint que M. le président de Lamoignon et lui ayant donné l'ordre à leurs carrosses de rester à l'escalier du Mai où ils étaient descendus, les officiers aux gardes les avaient fait sortir pour placer les carrosses des ducs et ceux des simples officiers aux gardes, j'en parlai à M. le premier président, qui nous offrit de faire mettre tous nos carrosses dans sa cour; mais la chose approfondie, il se trouva qu'on avait fait sortir les carrosses des ducs comme ceux de MM. les présidens, même celui du gouverneur de Paris, et qu'on

n'en souffrait aucun ni dans la cour de la Sainte-Chapelle ni dans la cour du Mai, pour laisser l'emplacement libre à la garde et à toutes les troupes qui servaient à la suite du Roi.

Le jeudi 12 septembre 1715, jour indiqué, à deux heures de relevée, pour la cérémonie du lit de justice, pour ménager davantage la santé du Roi et ne le pas obliger à se lever de si bonne heure, les officiers des gardes du corps qui, dès la veille mercredi après midi, s'étaient rendus maîtres des portes du Palais, en demeurèrent saisis jusqu'au lendemain : au moyen de quoi il n'y eut point de palais le jeudi matin. La séance était dans la même forme que le samedi précédent où on attendait le Roi en son lit de justice, à la réserve qu'on avait encore ajouté deux derniers bancs au-dessus de tous les autres dans la profondeur de la Grand'Chambre, où on plaça l'ambassadeur d'Angleterre avec plusieurs autres princes étrangers, ce qui fit même quelque difficulté avec ceux de messieurs des enquêtes qui n'avaient pas de places.

Le rendez-vous de MM. les présidens avait été pris à midi, pour se rendre en robe noire à la Grand'Chambre, j'y arrivai à midi et demi avec M. le président de Ménars; les avenues du Palais gardées comme le samedi précédent. Nous trouvâmes Messieurs placés en grand nombre et un conseiller de la Grand'-Chambre, M. de Bragelogne, placé entre trois de MM. les maîtres des requêtes en robe rouge et tenant la place du quatrième à qui il ne voulait pas céder et qui était, en attendant, placé sur un des bancs destinés pour MM. les conseillers d'État. A la prière de quelques uns de ces messieurs, nous le fîmes secrètement prier de se retirer pour éviter scandale, ce qu'il fit.

M. le premier président ne vint que sur les une heure et demie : sur les deux heures on vint dire que M. le Chancelier arrivait. Deux de Messieurs furent députés pour l'aller recevoir au-delà du parquet des huissiers. Il entra avec sa robe de velours violet, bordée et doublée de velours cramoisi. Il vint d'abord et en attendant l'arrivée du Roi, prendre place dans le banc de MM. les présidens et au-dessous de M. le premier président. Tous MM. les présidens se levèrent à son arrivée. Il était précédé dans sa marche de deux huissiers de la chaîne avec robes de damas noir et gants à franges d'or, qui entrèrent avant lui dans le parquet et allèrent se mettre à genoux devant le banc des secrétaires d'État qui en témoignèrent quelque impatience ; sur quoi un de ces deux huissiers de là sortit et se retira, l'autre demeura, et en effet, ou il fallait qu'ils demeurassent à genoux et hors de rang, ou il fallait qu'ils demeurassent en dehors à l'entrée du parquet,

M. le Chancelier était suivi d'un grand nombre de conseillers d'État, tous avec la robe de conseillers d'État, et de quelques Messieurs des requêtes en robe noire. Ces conseillers d'État à la suite de M. le Chancelier et à la tête desquels était M. de Coucy, ayant paru à l'entrée du parquet, on les fit passer à la file derrière les barreaux pour prendre les places qui leur étaient destinées ; après quoi M. le premier président ayant demandé s'il ne fallait pas faire venir les gens du Roi et M. Dongois ayant répondu que oui, ils furent mandés et prirent leurs places ordinaires derrière les barreaux.

Nous demeurâmes en place et en robes noires jusqu'à ce qu'on vînt avertir que le Roi allait bientôt venir ; aussitôt tous les présidens et M. le premier président sortirent pour aller prendre leurs manteaux

et fourrures qui étaient préparés en la quatrième chambre des enquêtes, laissant M. le Chancelier seul à la tête du Parlement; nous rentrâmes aussitôt avec nos habits de cérémonie, le mortier et le bonnet à la main. Quand nous sortîmes comme quand nous rentrâmes, M. le Chancelier était debout et découvert. Ayant repris nos places en attendant l'arrivée du Roi à la Sainte Chapelle, je m'aperçus que les gouverneurs de provinces et chevaliers de l'Ordre avaient profité de ce moment de notre absence pour prendre des places qu'ils ne devaient prendre qu'après l'arrivée du Roi. Comme cela roulait sur M. le Chancelier qui l'avait souffert en notre absence et qui était à la tête de la compagnie, il n'en fut rien dit.

Le Roi partit de Vincennes entre une heure et une *heure et demie,* accompagné des gardes-du-corps, cheveau-*légers*, mousquetaires et Cent-Suisses. Il était dans son carrosse, sur les genoux de madame de Ventadour, et à sa gauche M. le duc d'Orléans; sur le devant M. le Duc, M. le duc du Maine, et à la portière à droite, M. le Duc (*sic*), à la portière à gauche M. le maréchal de Villeroy : la Ville, et à la tête le gouverneur de Paris et le prévôt des marchands, allèrent jusqu'au Trône au devant du Roi pour lui présenter les clés. Le Roi arriva sur les trois heures et demie au palais par l'escalier de la Sainte-Chapelle. Il trouva sur l'escalier ceux des princes du sang qui n'étaient pas venus avec lui qui l'attendaient. Les oiseliers de Paris, suivant l'usage, lui présentèrent à la portière de son carrosse deux cages pleines d'oiseaux pour les ouvrir lui-même et leur donner la liberté, ce qu'il fit; ensuite M. le prince Charles, comme grand-écuyer, le prit entre ses bras et le porta

dans le chœur de la Sainte-Chapelle, non pas pour y entendre la messe, mais pour adorer la vraie croix, voir les reliques et y entendre la députation. Quelque temps après, sur les trois heures et demie, un exempt des gardes-du-corps étant venu avertir que le Roi était arrivé à la Sainte-Chapelle, M. le président de Novion, M. de Ménars, M. de La Moignon, et moi, comme les quatre anciens présidens, fûmes députés avec les anciens conseillers de la Grand'Chambre pour aller au-devant du Roi. Nous allâmes, les deux anciens présidens marchant les premiers, et tous les autres à la suite et deux à deux, le premier huissier marchant devant nous: nous entrâmes en cet ordre en la Sainte-Chapelle, les orgues jouant. Aussitôt que nous fûmes arrivés, les portes du chœur, qui étaient fermées auparavant, furent ouvertes. M. de Novion nous fit ranger et séparer des deux côtés, au moyen de quoi M. le duc d'Orléans et plusieurs autres seigneurs qui marchaient avant le Roi passèrent au milieu de nous tous; ce qui n'était pas en règle. Ensuite vint M. le prince Charles, qui portait le Roi; derrière le Roi était M. le duc de Villeroy qui tenait une lisière, M. le premier qui en tenait une autre, et madame la duchesse de Ventadour qui en tenait une troisième; M. le maréchal de Villeroy et plusieurs autres seigneurs derrière. M. de Novion n'ayant pas pris sur cela toutes les précautions nécessaires, ceux qui avaient été à la droite en allant se trouvèrent en revenant à la gauche, et notre marche fut assez confuse, principalement dans les défilés. Je me trouvai néanmoins toujours à la droite du Roi et immédiatement auprès de sa personne. Il voulut pendant la marche marcher à pied et marcha pendant

quelque temps; ensuite le prince Charles le reprit sur *ses bras et le porta* jusqu'à la Grand' Chambre où M. le *duc de Trêmes*, comme faisant fonctions de grand-chambellan, *le reprit* et le porta sur ses bras jusque sur son trône; *après quoi M.* le duc de Trêmes s'assit aux pieds du *Roi sur un* pliant placé sur les marches et degrés pour monter au lit de justice; madame de Ventadour se mit sur un tabouret hors de rang, au coin à gauche des degrés pour monter au lit de justice. M. le maréchal de Villeroy se plaça à droite sur un tabouret au-dessous de M. le Duc; à gauche se placèrent sur un banc redoublé devant les pairs ecclésiastiques M. le duc de Villeroy comme capitaine des Cent-Suisses, et après lui, M. de Beringhen comme premier écuyer de France. Les autres capitaines des gardes du corps repassèrent par *les parquets pour* reprendre par derrière les barreaux *leurs* places de ducs et pairs ou de maréchaux de France.

Tout étant ainsi arrangé et tout étant en silence, le Roi ôta son chapeau et dit : « Messieurs, je viens vous « assurer de mon affection : mon chancelier vous dira « le reste. »

Ensuite M. le Chancelier, qui avait pris sa place dans la chaire qui lui était destinée dans le parquet au-dessous du Roi, ôta son bonnet, monta aux hauts degrés du lit de justice, et ayant mis le genou en terre pour recevoir l'ordre du Roi, revint à sa place, et s'étant couvert, fit un discours sur la perte du feu Roi et les espérances que donnait le jeune Roi. Pendant ce discours nous nous couvrîmes avec M. le Chancelier, après quoi M. le premier président se leva et nous avec lui, mit un genou en terre et nous comme lui, tout le reste du

Parlement demeurant en sa place, et s'étant aussitôt relevé prononça un discours dans lequel il parla des libertés de l'Église gallicane comme du plus ferme appui de la royauté, de la protection et confiance particulière dont les Rois avaient honoré leur Parlement, plus encore le dernier Roi par le dépôt de son testament.

Après quoi M. le Chancelier ayant demandé si les gens du Roi n'avaient rien à requérir, M. Jolly de Fleury, comme ancien avocat-général, prononça un fort beau discours et requit l'enregistrement et la publication de la régence conformément à l'arrêt du 2 septembre; après quoi M. le Chancelier ayant fait lire l'arrêt par M. Dongois, ayant sa fourrure comme l'un des quatre greffiers en chef du Parlement, et ordonné que toutes les portes fussent ouvertes, M. le Chancelier remonta au lit de justice pour la génuflexion ordinaire, pour recevoir l'ordre du Roi pour prendre les avis, ensuite alla aux princes du sang et pairs de France, aux hauts siéges à droite, de là aux pairs ecclésiastiques et maréchaux de France, aux hauts siéges à gauche, en faisant une génuflexion tout autant de fois qu'il passait devant le Roi; ensuite vint à tous les présidens, de là reprit aux bas siéges à droite, ensuite aux deux autres banes, se remit en sa place, et prononça l'arrêt en ces termes: « Le Roi séant en son lit de justice, accompagné des princes du sang, ducs et pairs et autres grands du royaume, etc., dans les mêmes termes que l'arrêt du 2 septembre, après quoi il dit qu'on se retirât suivant l'arrêt ci-joint.

Le prévôt de Paris n'était point en sa place ordinaire au-dessous du chambellan; on dit même qu'il y eut une

difficulté entre M. le duc de Noailles comme capitaine de gardes-du-corps et le grand-prévôt de l'hôtel, mais je ne sais en quoi elle consistait et il n'en fut pas mention à la Grand'Chambre. On voulut d'abord remener le Roi à Vincennes; mais comme il avait fort chaud, on le fit passer dans le petit cabinet de M. le premier président, où il changea de linge et se raffraîchit, de là repassa par la Grand'Chambre et repartit pour Vincennes.

Pendant ce temps chacun se tint debout, plusieurs hors de leurs places et sans aucun ordre dans le parquet de la séance intérieure de la Grand'Chambre, M. le duc d'Orléans, les princes, M. le Chancelier et les présidens étant pêle-mêle.

Le Roi étant reparti et les princes avec lui, M. le Chancelier sortit avec les conseillers d'État et maîtres des requêtes qui étaient à sa suite. Nous sortîmes quelque temps après et suivîmes M. le premier président chez lui pour reprendre nos carrosses.

Le 16 septembre le Roi envoya au Parlement deux déclarations, la première pour rétablir l'usage des remontrances avant l'enregistrement des édits, la deuxième pour établir l'ordre et le système général des remontrances : toutes deux furent enregistrées.

La seule chose à remarquer est que dans la première déclaration après la mort du feu Roi pour la prorogation du Parlement, il était dit : « De l'avis de notre très « cher oncle le duc d'Orléans régent, de notre très « cher oncle le duc de Bourbon et autres grands et notables personnages », sans parler nommément de MM. les duc du Maine et comte de Toulouse; et dans ces deux dernières, il était dit : « De l'avis de notre très

« cher oncle le duc d'Orléans, de notre très cher oncle
« le duc de Bourbon, de notre très cher oncle le duc du
« Maine, et de notre très cher oncle le comte de Tou-
« louse, etc.. »

RAPPORTS DE POLICE

SUR LES

FEMMES GALANTES

DE PARIS (1).

1759-62.

RAPPORTS

DU *SIEUR* MARAIS, INSPECTEUR.

7 décembre 1759.

La demoiselle Dubois, actrice de la Comédie-Française, fille du comédien actuel de ce nom au même spectacle, est, ainsi que tout Paris la connaît, d'une très jolie figure, grande, bien faite, a été bien élevée par ses père et mère qui n'ont rien négligé pour son éducation, et qui la retenaient chez eux de très court, pour la soustraire aux idées de galanterie que son jeune âge et son talent pouvaient lui faire naître; mais l'amour s'étant fait sentir par les fleurettes que M. le duc de Fronsac lui débitait à la dérobée quand il la trouvait au spectacle, il y a de cela environ un an, il lui fut indispensable de ne pas s'y rendre; et, comme pour se

(1) Voir la première partie et l'avis préliminaire qui est en tête, tome III, 2e Série, page 347.

voir particulièrement il y avait beaucoup d'obstacles à surmonter, ce jeune seigneur, de convention avec elle, se servit d'un stratagème qui le fit réussir à lui cueillir sa première fleur; ce fut de s'introduire chez les père et mère sous le travestissement d'un garçon limonadier qui, tous les matins, portait à cette demoiselle du chocolat. Cette intrigue dura quelque temps sans être découverte, et elle ne m'est parvenue que parce qu'elle l'a elle-même confiée à quelqu'un qui est à ma dévotion. Mais l'inconstance de M. le duc la rompit, et notre demoiselle resta vacante jusqu'au moment de son début au spectacle, où M. le marquis de Villeroy, qui prit du goût pour elle, lui fit présent de tous ses premiers habits de théâtre ; ensuite, par la connaissance du nommé Schlin, maître tailleur, elle fit celle de M. le comte de Sarsalle, Italien, qui depuis cinq mois a dépensé pour elle douze cents louis, avec qui elle vit encore, mais qu'elle est près de quitter, s'apercevant qu'il veut diminuer la dépense, lorsqu'elle trouvera l'occasion de le remplacer; et elle a très bien reçu la proposition que Brissault, tailleur et appareilleur à la suite des demoiselles de spectacle, lui a été faire en faveur de M. Dogny, trésorier des États de Bourgogne, qui, avant de partir pour la province, l'avait chargé de veiller à lui procurer avec elle une passade, pour laquelle il dépenserait jusqu'à quarante louis. Il n'y a plus qu'à attendre son retour, qui doit être incessamment, pour la consommation de la proposition. Il y a apparence que cette demoiselle ne veut rien négliger de tout ce qui pourra lui procurer de l'argent et des plaisirs. Comme je serai dans le cas d'être informé de tous ses mouvemens, j'en rendrai compte exactement. Cette demoiselle demeure

présentement rue de Seine, vis-à-vis l'hôtel de La Rochefoucault, dans ses meubles que lui a donnés M. le comte de Sarsalle.

---

16 janvier 1761.

La demoiselle Dubois, ayant quitté M. le comte de Sarsalle au mois de mai dernier pour vivre avec M. de Vougny, mousquetaire gris, dont elle a tiré des sommes considérables en très peu de temps, vient de faire rentrer dans la première place auprès d'elle M. de Sarsalle, qui n'a pas cessé, malgré ses infidélités, d'en être amoureux fou, et a réduit M. de Vougny à se contenter de la voir en second. En vérité, il faut avouer que ces deux hommes-là sont d'un commerce bien doux pour *une coquette*, et qu'ils méritent bien d'être plumés jusqu'au *duvet*.

---

25 décembre 1759.

La demoiselle Zélie ou Dorval, connue à présent sous le nom de marquise d'Aubard, est âgée de trente-cinq à trente-six ans, petite, mais bien faite, brune, le visage marqué de petite vérole, en tout d'une physionomie assez fine; son vrai nom est Agathe Rigottier. Elle est native de Bar-le-Duc; on ne sait point au juste quels sont ses parens, mais, suivant toute apparence, ce sont de pauvres gens; car malgré le libertinage dans lequel elle a donné dès l'âge le plus tendre, on n'a jamais entendu dire qu'ils aient fait aucune démarche pour y mettre ordre. Les personnes qui la connaissent le plus anciennement assurent qu'elle fit ses premières

caravanes dans son pays avec des gens de bas aloi, et qu'ensuite s'étant prise de belle passion pour un soldat, elle l'épousa; mais que se prêtant volontiers à la fleurette des officiers, et étant obligée de partager avec son mari ses petits profits, elle s'en dégoûta promptement, et, que pour s'en débarrasser, elle engagea ce pauvre diable à déserter, lui promettant qu'elle irait le joindre; mais, loin de le faire, elle fut elle-même le dénoncer en indiquant le chemin qu'il avait pris, ce qui fut cause qu'il fut arrêté et eut la tête cassée.

Si cette anecdote est véritable, comme tous ceux qui la connaissent encore aujourd'hui le disent, il faut avouer qu'elle ne fait pas l'éloge de son bon cœur. Cependant, comme ce n'était point l'aversion qu'elle avait pour le militaire qui lui avait fait commettre ce crime, elle fit plusieurs campagnes pendant la dernière guerre, et donna tête baissée dans toutes sortes de libertinage. Enfin, à la paix, elle fut amenée à Paris par un nommé Cap-de-Ville, qui, à ce que je crois, était officier dans les troupes légères, lequel l'avait rencontrée dans une de nos villes de Flandres où elle était attachée à une troupe de comédiens. Elle vécut quelque temps avec lui en chambre garnie, mais son inconstance naturelle lui ayant fait trouver dans le sieur Gousse, officier de la Morlière, connu pour un gros joueur, un amant d'une jolie figure et généreux, elle planta là son conducteur, et accepta ses offres. La fortune ayant cessé d'être favorable à celui-ci, elle le quitta, et se prêta à toutes les parties de débauche que nos maîtresses appareilleuses lui procurèrent; cependant elle parut se fixer en faveur du sieur Pontet de La Croix Maron, jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, dont le père est commissaire provincial à Bordeaux. Ensuite elle

passa aux appointemens du sieur Dupré, fils d'un ancien marchand fort riche, de la rue des Bourdonnais, et successivement au sieur de La Bretonnière, officier aux gardes, et au sieur Danizy, fils du président Dubois. Elle a de ce dernier encore un billet de trente mille livres dont elle ne peut pas être payée, les affaires du sieur Danizy étant des plus dérangées. M. de Marcouville, aussi officier aux Gardes, brochait sur le tout, et c'est, je crois, le seul homme qu'on puisse dire qu'elle ait aimé, suppose qu'elle en soit susceptible, car elle a vécu avec lui sur ce pied pendant près de sept ans; elle l'avait même encore étant mariée. Le sieur Danizy ayant donc été forcé de la quitter par le délabrement de ses affaires, elle se remit de nouveau à détailler, et comme elle passait pour être au déduit ce qu'on appelle une bonne lame, *et se prêtant* à tous les goûts, M. le duc d'Orléans, *qui, dans ce temps*, poussait la gaîté un peu loin, l'*admit*, pendant un voyage de Fontainebleau, de toutes ses parties de plaisirs. Voilà, je crois, ce qui aveugla le vieux d'Aubard, gentilhomme auvergnat, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'invalides au château d'If, lequel était à la suite de la cour à postuler je ne sais quelle affaire pour lui intéressante qu'il ne pouvait obtenir. Il crut que s'il pouvait s'allier à cette femme, il aurait en elle un puissant appui, et, comme il passait pour avoir un certain bien, la demoiselle Dorval, qui est vaine autant qu'on peut l'être, accepta les offres qu'il lui fit de l'épouser, et ce mariage fut célébré à la fin de l'année 1754.

Aussitôt la demoiselle Dorval, devenue dame d'Aubard, affecta des airs de grandeur insupportables à tout le monde; le public, par dérision, l'appela *marquise*, mais elle n'en fut pas moins son train;

elle jeta son mari dans des dépenses au-dessus de ses forces, qui dérangèrent bientôt ses finances, et le bonhomme ne tarda pas à voir qu'il s'était trompé dans son calcul, et que sa femme, qu'il avait regardée comme capable de lui procurer l'obtention de ce qu'il désirait, était estimée sa juste valeur, et qu'elle ne faisait tout au plus cas de lui que comme d'un manteau propre à couvrir ses déportemens. Effectivement, depuis son mariage, on lui a connu plusieurs amans, entre autres le sieur Baron de Saint-Sulpice, et le sieur Desangles, grand prévôt de Montauban, qui l'ont très bien payée, sans compter, comme il a été dit ci-dessus, M. de Marcouville.

Enfin, le pauvre d'Aubard ne pouvant point résister à tant d'ignominie, au bout de deux ans de mariage, acheva sa carrière, autant de chagrin que de vétusté; sa veuve alors crut que, pour convoler de nouveau et plus richement, il fallait user d'un peu de politique. En conséquence, elle se retira au couvent des grandes cordelières, où elle a demeuré une année entière, pendant lequel temps le sieur Vanvorne, fils d'un commissionnaire en vins de la ville de Saumur, qui passait pour avoir deux cent mille livres de bien, et qui la croyait, suivant ce qu'elle affichait effrontément, riche au moins de quinze mille livres de rente, la rechercha pour le mariage; il lui fit même présent d'une corbeille estimée dix mille livres; mais s'étant aperçu, étant près de conclure, qu'ils se trompaient tous deux, ce mariage n'eut point lieu.

Depuis sa sortie du couvent, elle s'est liée avec le sieur Violette des Vaugeroux, huissier-priseur, lequel est marié il y a plusieurs années avec la fille d'un potier d'étain, qui lui a apporté quinze mille livres en

mariage, qu'il a donné à compte sur sa charge. L'année dernière, elle fut à Tarascon avec lui où est situé le *bien* de feu M. d'Aubard. Ils ont passé un an ensemble dans ce pays, et on prétend que, toutes ses affaires terminées, il lui restera douze cents livres de rente viagère. La femme des Vaugeroux s'étant aperçue que son mari était plus que l'homme d'affaires de madame la marquise, a, pendant l'absence de son cher époux, donné aussi dans la galanterie, et, pour fournir à ses plaisirs, a vendu les meilleurs effets de son ménage.

Le sieur des Vaugeroux, de retour à Paris avec la dame d'Aubard, a beaucoup tempêté contre sa femme; mais se rendant la justice de lui avoir montré l'exemple, il a pris le parti de se taire, et ces trois personnages vivent ensemble, rue des Gravilliers, la deuxième porte cochère en entrant par la rue Saint-Martin; la femme *de l'huissier sert*, pour ainsi dire, de femme de chambre à *madame* la marquise, qui a aussi un laquais et le ton fort haut, surtout, Monsieur, depuis que vous êtes lieutenant-général de police. Elle prétend être du dernier bien avec vous; elle fait voir partout une lettre qu'elle dit que vous lui avez écrite depuis que vous êtes magistrat de la police, par laquelle vous l'assurez de lui rendre en tout temps tous les services qui dépendront de vous; aussi, se flatte-t-elle d'obtenir de vous la place d'huissier de la police pour des Vaugeroux, et que vous lui permettrez de tailler chez elle au pharaon, et par l'étalage qu'elle fait de vos bontés pour elle, elle se fait même des créatures. Je connais une femme à qui elle a dit dernièrement: « Ma chère amie, vous sa- « vez que je ne vous ai jamais voulu de mal; s'il vous « survient quelque affaire qui soit de la compétence de « M. de Sartine, adressez-vous à moi, j'arrangerai cela;

« je suis tout au mieux avec lui : c'est un homme char-
« mant, qui a toujours aimé beaucoup les gens de
« condition ; vous pouvez compter entièrement sur
« moi. »

Je crois, Monsieur, que ce dernier trait suffit pour peindre la dame d'Aubard.

MARAIS.

La demoiselle Roye, danseuse dans les ballets de l'Opéra, entretenue par M. de Saint-Priest.

22 février 1760.

La demoiselle Roye, danseuse dans les ballets de l'Opéra, dont j'ai donné l'histoire au magistrat le 14 décembre 1759, pour lors entretenue par M. de Courchamps, conseiller au Parlement, son premier entreteneur, vient de se brouiller avec lui par un trait qui ne fait point d'honneur à ce monsieur parmi le peuple galant. Voici le fait, M. de Courchamps avait promis à cette demoiselle de lui donner des diamans en forme de pot de vin, pour récompense d'en avoir cueilli la première fleur ; effectivement il lui apporta une paire de girandoles, mais quelques jours après il fit entendre qu'il avait des difficultés avec le marchand pour le prix, qu'il la priait de les lui remettre et qu'il lui en donnerait d'autres. Dès le lendemain, il lui tint parole et lui présenta d'autres diamans en lui disant qu'il les lui donnait, qu'elle pouvait s'en parer, et se faire voir avec le même jour à l'Opéra-Comique, et qu'à la sortie du spectacle, elle viendrait avec sa mère souper chez lui. Cette demoiselle, à qui la reprise des premiers diamans avait fait naître quelques soup-

çons, lui demanda s'il n'y avait plus de difficultés avec le marchand ; M. de Courchamps l'assura du contraire. En conséquence, la mère et la fille furent à l'Opéra-Comique, la demoiselle parée de ses diamans, et, le spectacle fini, elles se rendirent pour souper chez lui, ainsi qu'il était convenu. M. de Courchamps affecta des vapeurs, querella beaucoup ses gens de n'avoir pas préparé de souper ; ces dames l'engagèrent à se calmer, en lui proposant de venir souper chez elles, mais il ne voulut point y consentir et fit entendre qu'il voulait ravoir ses diamans, prétextant n'avoir fait que les confier. La mère Roye, qui ne manque pas par le bec, traita le robin comme un polisson, l'accabla d'invectives, ôta les boucles des oreilles de sa fille, les mit dans sa poche, et jura qu'on lui arracherait *plutôt l'âme* que les diamans. M. de Courchamps fit monter ses gens et leur ordonna de lui prêter main-forte pour ravoir ses diamans. La mère Roye menaça de donner du couteau dans le ventre au premier qui s'approcherait d'elle : les gens refusèrent le service à leur maître pour cette opération et firent jour à ces femmes, qui se retirèrent promptement chez elles avec les diamans, laissant le robin désespéré de n'avoir pas réussi et menaçant ses gens de faire maison nette.

Depuis cette aventure, il n'est plus question de M. de Courchamps chez la demoiselle Roye ; le public rit aux dépens du robin, et cette demoiselle a cherché promptement à réparer la perte qu'elle venait de faire. M. de Saint-Priest, fils de l'Intendant du Languedoc, s'est présenté ; elle l'a accepté, et c'est lui qui défraie aujourd'hui la maison de cette demoiselle. La mère Roye, qui a l'inspection des menus-plaisirs de sa fille, lui a procuré un rendez-vous le lendemain du jeudi-gras avec

M. Bertin de Blagny ; il en a été content, et assure que cette jeune fille est vraiment un morceau précieux. Je crois que foi doit y être ajoutée, car mondit sieur de Blagny a assez d'usage pour pouvoir en décider.

MARAIS.

---

21 mars 1760.

La demoiselle Roye, qui, après s'être brouillée avec M. de Courchamps, était passée immédiatement aux appointemens de M. de Saint-Priest fils, ainsi que je l'ai annoncé, vient encore de troquer cet entreteneur, le trouvant insuffisant pour satisfaire à sa dépense, pour recevoir les bienfaits de M. de Trente, Anglais, demeurant depuis fort long-temps à Paris, et connu pour avoir entretenu pendant plusieurs années la demoiselle Grange-Neuve à gros frais, ce qui l'avait fort dérangé. On prétend qu'il donne à la demoiselle Roye vingt-cinq louis par mois; cela ne l'empêche pas de continuer ses rapports avec M. Bertin de Blagny, de qui elle soutire toujours quelques louis, en lui faisant entendre qu'elle le regarde comme un véritable ami et qu'il possède seul son cœur, lui surtout recommandant un secret inviolable; mais mondit sieur de Blagny, qui est exactement l'indiscrétion incarnée, est venu lui-même me faire part de sa bonne fortune, me vantant particulièrement le désintéressement de la demoiselle. Je le laissai s'enfiler, et lui ai prouvé ensuite, par son propre calcul, que cette demoiselle, par forme d'amitié, lui avait tiré en moins d'un mois vingt louis d'or, et ce, pour garder très souvent les manteaux. Mon discours

parut lui faire faire quelques réflexions, et il a fini par me dire : « Tu as, ma foi, raison : cette petite coquine est « plus madrée que moi. »

MARAIS.

La demoiselle Deschamps ne tenant à personne.

5 septembre 1760.

La demoiselle Rousseau, dite Deschamps, dont j'ai donné les premières aventures le 25 janvier de la présente année, sous le nom de Le Lache, parce qu'elle-même m'en avait imposé lorsqu'elle est entrée dans le monde, que je fis connaître entretenue par un nommé Alisse, négociant étranger, que j'ai appris ensuite être par lui-même un très mauvais sujet, et fort lié avec un nommé Santis, connu pour un escroc de jeu sorti dernièrement de Bicêtre, avec lequel ils ont tous deux quitté Paris et courent la Calabre de ville en ville cherchant des dupes ; cette demoiselle Deschamps, dis-je, abandonnée de ce fripon, de qui cependant elle avait tiré beaucoup d'argent, s'est trouvée fort heureuse de recevoir les hommages et bienfaits d'un sieur Darnet, autrefois coiffeur de femmes, ensuite prêtant son argent à bénéfice, et actuellement ne faisant plus aucun métier et prêt à se mettre en charge chez la Reine, lequel de bonne foi faisait sa cour à cette fille et fournissait à sa dépense, mais dans les bonnes graces de qui il vint à savoir, il y a environ un mois, qu'un autre jeune homme nommé La Boessière, étudiant en médecine, logé à Paris en chambre garnie, rue Jacob à l'hôtel de Modène, partageait ses faveurs, et même devait être préféré sous peu de jours, ce qui détermina

Darnet à quitter par mépris la partie le premier; mais auparavant il entama une discussion avec son rival, chez leur maîtresse, qui se passa sans qu'il y eût aucune voie de fait. Darnet ayant appris par quelques indiscrets que La Boessière menaçait et le cherchait, se promit bien de lui prêter le collet à la première rencontre; et effectivement, le 2 de ce mois, sur les neuf heures du soir, ces deux rivaux se joignirent petite rue de l'Échaudé près l'Abbaye, mirent l'épée à la main; Darnet blessa le premier son adversaire au poignet, et, reculant deux pas, en avertit; celui-ci tomba à corps perdu sur Darnet, lui fournit un grand coup d'épée dans le côté de la poitrine, s'empara de son épée, et, avec elle, lui en plongea quatre autres dans les parties nobles et dans la cuisse, et prit la fuite emportant l'épée de Darnet qui ne lui a pas encore été rendue. Darnet, tombé en faiblesse, perdant tout son sang, fut relevé par une escouade du guet qui le reconduisit chez lui rue des Poules. Il a eu la prudence de dire qu'il ne connaissait pas celui qui l'avait mis dans ce mauvais état; il a été confessé la nuit même et est encore en danger de mourir. La Deschamps, informée de cette aventure par une lettre de La Boessière, se tient cachée, craignant qu'informé de la part qu'elle a à cet assassinat (car les coups redoublés hors de défense et l'épée emportée ne peuvent faire regarder cette histoire comme une rixe), le ministre ne la fasse punir par un long séjour à la Salpétrière qu'elle a mérité depuis long-temps. Quant à moi, je l'ai toujours connue comme une tapageuse du premier ordre : elle était étroitement liée avec la nommée La Chanterie, actuellement détenue à l'Hôpital pour bacchanal et scandale dans tous les lieux publics : celle dont est question avait promis d'être plus

tranquille que par le passé. Elle n'a pas tenu pa et paraissant au contraire ne pas craindre la cen de la Police, elle s'embarrasse peu de beaucoup de à qui elle doit, les insulte et les menace. Cette fi tient à personne; sa sœur a été mise il y a que années sur le cheval de bois et chassée de la vil Metz ou de Nancy; son père y était boueur de soi tier; elle a été ci-devant servante d'auberge, e serait bien dans le cas, par rapport à cette deri aventure, de servir d'exemple à celles qui comme au lieu de parer au scandale, occasionnent entr jeunes gens des querelles qui se terminent par risq perdre la vie, et de monter à cet effet une longue g à la Salpétrière.

Elle est connue en cette ville sous le nom de *champs; elle logeait ci-devant* rue des Bons-Enfa *circulé* comme fille d'amour dans toutes les mai publiques. Quoique actuellement cachée, je la dé vrirais s'il y avait des ordres pour l'arrêter: el mérite bien.

MARAIS.

La demoiselle Brunet, dite Montansier, entret par M. de Rupière.

Du 21 novembre 1760.

La demoiselle Marguerite Brunet, dite Montans originaire de Provence, âgée de plus de trente d'une assez jolie figure, et que j'ai fait connaître avoir été emmenée à la Martinique, en 1749, M. Hurson, nommé à l'intendance de ce pays, qui mait beaucoup et qui lui donna une somme d'ar

pour s'y établir marchande de modes. Après y avoir passé plusieurs années, voyant qu'elle n'y faisait pas ses affaires, elle fondit le restant de ses marchandises, se fit une somme de trois à quatre mille livres, et s'en revint à Paris chercher fortune, où elle arriva en 1754. Le sieur Verrier, tapissier, ébloui des airs de grandeur qu'elle prit avec lui, y donna tête baissée et lui fournit pour quatre à cinq mille livres de meubles, dont on croit qu'il lui est encore dû quelque chose; s'en étant mise en possession, elle se mit à détailler ses charmes à qui voulut en prendre, et se donna même le ton de rendre jaloux le marquis de Ximénès, qui en était amoureux fou. Son premier entreteneur connu a été M. d'Esparbés, colonel du régiment de Picardie, qui lui a fait beaucoup de bien; elle a passé successivement aux appointemens de M. Le Voyer d'Argenson, du marquis de Souvré, de M. le marquis de Jonsac, du chevalier de Bezons, du marquis de Segnelay, du comte de Villegagnon, de M. de Puységur, du jeune duc de La Trimoille, de M. de Viarme le fils, de M. Thiroux de Montregard et beaucoup d'autres. Ses amans connus ont été MM. de Roquefeuil, de Rostaing, le sieur de Pienne, joueur de profession, et le sieur Belcourt, acteur à la Comédie Française, vis-à-vis duquel elle paraissait s'être réduite totalement; mais depuis que ce dernier a repris ses anciennes chaînes avec la demoiselle Boismenard, avec qui on dit qu'il va se marier, elle a accepté les hommages de M. de Rupière, gentilhomme normand fort à son aise, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, qui lui donne vingt louis par mois, sans les cadeaux.

Cette demoiselle demeure rue Saint-Honoré, même maison que les carrosses de Saint-Germain, a laquais,

cuisinière, femme de chambre, et un petit carrosse assez bien entretenu.

MARAIS.

La demoiselle Deville, entretenue par M. de Villarceaux fils.

21 novembre 1760.

La demoiselle Beaumier, dite Deville, surnommée *la Savoyarde* parce qu'effectivement elle a débuté à Paris, il y a environ dix-huit ans, en accompagnant du triangle dans les rues de cette grande ville plusieurs autres petites Savoyardes, joueuses de vielle, ses payses, et que j'ai fait connaître différentes fois dans mes *anecdotes pour* avoir été entretenue par toute la terre, *grands et petits*, ayant eu le secret de se faire sept à huit mille livres de rente en ruinant plus particulièrement les sieur Kulan, chevalier de Malte, Chatelain, gentilhomme ordinaire chez le Roi, Varenne, avocat en parlement, et Robinet, entrepreneur des hôpitaux de l'armée, paraît ne point se lasser de trouver des dupes. M. de Villarceaux, ci-devant conseiller au Châtelet, aujourd'hui ne faisant rien, jeune homme de vingt-huit ans, fils de M. Roland de Tremeville, receveur-général des finances de la généralité de Riom, demeurant rue du Sentier, à Paris, s'est coiffé pour cette vieille coquette, qu'on ne peut regarder tout au plus que comme un vieux mouvement de Genève, de la plus folle passion qu'on puisse avoir. Ne pouvant pas lui donner d'argent, Monsieur son père ne lui donnant que cent louis par an pour son entretien et ses menus plaisir, il emprunte de toutes mains pour lui faire des

cadeaux; dernièrement il lui a fait présent d'une fort belle aigrette de diamans, prise à crédit chez le nommé Mathieu, bijoutier, du prix de trois mille livres, et vient de lui passer un contrat de rente viagère de quatre cent livres, chez Guérin, notaire, rue Saint-Martin. Cette demoiselle Deville sait fort bien qu'elle ne sera pas payée présentement de ses arrérages; mais comme elle connaît M. de Villarceau pour fils unique d'un homme riche, elle se promet bien, aussitôt qu'on lui aura acheté une charge, ou qu'il sera marié, de le faire payer tout du long. En attendant, les crédits qu'il trouve font supporter à cette demoiselle le défaut de finance.

MARAIS.

Aventure singulière.

Août 1761.

Le révérend père Fabre, religieux du couvent des Grands-Augustins, ayant appris que la veuve Boisselet avait une jolie fille, raccommodeuse de dentelles, demeurant avec elle rue Saint-Thomas du Louvre, est parvenu à s'introduire chez elle mercredi dernier, de la part d'une personne de leurs amies. Il a débuté par annoncer que le motif de sa visite était de leur procurer la meilleure pratique de Paris, et qu'elles n'avaient qu'à se tenir prêtes pour jeudi matin, qu'il leur donnerait une lettre pour aller chez M. le marquis de Pertuis, demeurant rue Saint-Louis au Marais, maison de madame de Joigny. En effet, le Père se rendit le lendemain à leur logis à sept heures du matin dans un fiacre; mais ayant compris par la conversation que la mère avait affaire rue Beaurepaire, il se chargea de l'y conduire et de présenter lui-même sa fille à M. de Pertuis,

ce qui fut accepté. Arrivé à la porte de la maison du marquis, il prétexte une affaire, et engage la demoiselle à s'introduire seule par le moyen de sa lettre, et l'assure qu'il va revenir la joindre dans l'instant. La demoiselle se fait annoncer : en vertu de la lettre de Sa Révérence, elle est fort bien reçue; le marquis la trouve charmante, lui proteste qu'il n'a jamais vu de plus beaux yeux que les siens, et se met en devoir de pousser à bout cette aventure. La jeune fille, qui n'a pour objet que d'emporter des dentelles, se défend de toutes ses forces, et apostrophe le moine et le marquis de toutes les épithètes que sa fureur lui peut suggérer. Le marquis, de son côté, est étonné de sa résistance, et s'écrie : « Est-ce que le Père ne vous a pas instruite que « vous n'auriez mes dentelles qu'en m'accordant vos « faveurs ? *lorsqu'on vient* de sa part, l'on ne fait pas « *tant la vestale*; je ne lui pardonne pas de m'avoir en« voyé un pareil dragon de vertu; je lui en ferai les « reproches les plus vifs. Allez, Mademoiselle, vous « pouvez sortir; mon ouvrage est pour des personnes « plus complaisantes. » La demoiselle Boisselet n'a pas demandé son reste, et s'est promptement retirée. Il y a lieu de craindre pour le père Fabre que si Brissault vient à découvrir ses menées, il ne lui cherche quelque dispute relative à la concurrence.

Mademoiselle Deschamps (1).

9 octobre 1761.

La dame Deschamps, ne se contentant pas d'avoir

(1) Voir le Rapport du 5 septembre 1761, page 53. (*Note de l'éditeur.*)

mangé au sieur Bazin, écuyer de M. le comte de Clermont, au moins vingt mille livres depuis environ six semaines qu'il la connaît et qu'il est revenu de l'Amérique, où il était allé aide-de-camp de M. de Lally, emploi dans lequel on assure qu'il a gagné deux cent cinquante mille livres, et voulant lui tirer une botte de longueur, pria, la semaine dernière, M. de Rupière, aujourd'hui son piqueur, de lui prêter une bague que le sieur Bazin connaissait lui appartenir. Effectivement l'ayant mise à son doigt, Bazin lui en fit des reproches; elle répondit tranquillement que s'étant trouvée la veille avec M. de Rupière, elle lui avait témoigné trouver sa bague jolie, qu'il l'avait aussitôt pressée de l'accepter, ce qu'elle avait fait sans croire lui déplaire; mais que puisqu'elle s'apercevait que cela l'inquiétait, elle allait dans l'instant la lui renvoyer, ce qu'elle effectua sur-le-champ.

Bazin a été si satisfait de ce prétendu sacrifice, qu'il s'est porté le même jour à la place Dauphine pour y faire emplète d'un très beau bracelet de diamans, dont il lui a fait présent.

La Deschamps, qui connaît présentement le faible de son amant, a juré, à ce qu'on dit, qu'elle ne lui laisserait avant peu que les yeux pour pleurer.

---

6 novembre 1761.

La demoiselle Clairon est inconsolable de la mort de la princesse Galitzin; elle en est même tombée malade, et il faut convenir que cette perte est cruelle pour elle; cette princesse faisait un cas singulier de ses talens, et la comblait d'honnêtetés et de présens, sans compter un

doigt d'estime que difficilement elle réparera. Peut-être aussi, lorsqu'elle aura pris le dessus, y gagnera-t-elle un peu d'embonpoint.

11 décembre 1761.

M. Dupré, fils d'un ancien marchand de la rue des Bourdonnais, s'est trouvé hier en rendez-vous à la petite maison de Brissault, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six heures du soir, avec madame la marquise de Pièrecourt. Comme il n'avait pas le sou pour défrayer cette partie, il a envoyé la veille chez Brissault une cafetière d'argent pour mettre en gage, qu'il a portée chez la Maillard, sur laquelle cette femme a prêté *sept louis* d'or, moyennant trente-six sous d'intérêt *par mois* pour chaque louis. Ce rendez-vous est le second de cette espèce dont j'ai l'honneur de vous rendre compte. Il y a lieu de croire que cette dame prend chez elle de grandes précautions, puisque le sieur Dupré demeure même maison qu'elle, rue des Marais, faubourg Saint-Germain.

8 janvier 1762.

Le bruit court à Paris que la demoiselle Varnier est accouchée à Versailles d'un fils; que le Roi en est si satisfait qu'il ne la quitte point, ce qui cause beaucoup d'inquiétude à madame la marquise de Pompadour.

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES EN ITALIE ET DANS LE LEVANT, 1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

Du Caire, ce 10 janvier 1629.

Monsieur,

A mon arrivée en cette ville, j'ai reçu, sous l'enveloppe de M. de Peiresc, une lettre de vous du 4 septembre 1628, qui m'a merveilleusement consolé et ôté d'une grande peine; car s'étant passé tant d'ordinaires de Constantinople sans savoir de vos nouvelles, et n'ayant pas trouvé à Saïde, comme j'espérais et vous en avais donné l'adresse, j'avais raison d'appréhender qu'il ne vous fût arrivé quelque accident; mais je loue Dieu que ma peur ait été vaine, et que la contagion que l'on nous dit ici avoir été très violente l'année passée en vos quartiers, n'ait affligé aucune maison de

(1) Voir, 2e série, tome III, p. 351; tome IV, p. 5, 184 et 338.

nos parens et amis. — Je suis bien aise d'apprendre le bon état de mes affaires domestiques. J'avais grand doute que, pendant mon absence, ces deux misérables procès de Centinis et Coicault ne vinssent à se réveiller, ainsi que vous m'aviez touché quelque chose du dernier par l'une des vôtres. Pourvu qu'à mon retour je trouve encore le tout en son entier, j'espère que nous en sortirons à bon marché, car je fais état de devenir un grand homme d'affaires, et je désire nettoyer le peu de bien que j'ai, afin de m'acquérir un repos de ce côté-là pour le reste de ma vie. Je pense que si M. Rigault, le procureur, veut satisfaire de bonne foi à tout ce à quoi il est obligé, qu'il n'aura pas peu à faire; car, outre la dette de Brice, il y a encore celle de son frère le marchand, que je ne juge pas être acquittée, puisque ne m'en mandez rien. Vous faites fort bien de le pousser *doucement* sans en venir à une extrémité; car aussi bien cette voie-là nous servirait de peu.

Je vous écrivis de Saïde environ le 25 du mois d'octobre dernier par une barque qui partait pour Marseille, et adressai mes lettres à M. de Peiresc. Si ce vaisseau a eu bon voyage, vous les devez à présent avoir reçues. Vous aurez appris par icelles le succès et les aventures de mon voyage depuis Constantinople, ensemble de celui de Damas et du mont Liban, et comme je faisais état de continuer en Jérusalem pour de là passer en Égypte. J'ai maintenant exécuté ce dessein, et suis, grâce à Dieu, arrivé heureusement en cette ville, où je goûte le repos, et reçois toute sorte de courtoisie de M. Fernoux, consul. Aussi lui étais-je recommandé de bonne part. Je fais état dans quelques jours de m'en aller avec lui en Alexandrie, qui est le lieu de sa demeure ordinaire, pour de là m'embarquer

sur le premier vaisseau qui sera de partance pour Sicile ou pour Malte. Il ne me reste qu'une chose à voir en Levant qui certes le mériterait bien : c'est le mont Sinaï; le chemin en est assuré, et les incommodités qui s'y peuvent ressentir ne me sembleraient point étranges, après avoir enduré celles du voyage de Jérusalem jusques ici; mais le temps qu'il y faut mettre me retient, car il faut au moins vingt journées; de sorte que je pense que pour cette fois je me contenterai d'avoir vu les lieux où a été donnée la nouvelle loi, puisque aussi bien elle abroge l'ancienne.

M. de Peiresc, par toutes celles qu'il m'écrit, m'interpelle de chercher pâture à sa curiosité. J'y fais ce que je puis; mais je suis destitué de personnes intelligentes, de sorte que je ne sais à qui m'adresser. J'ai recouvré en Jérusalem et ici environ deux cents médailles de cuivre, mais je n'ose pas promettre qu'il y en ait aucune qui vaille la peine. On m'a aussi fait présent de quelques pierres gravées, entre autres d'une améthiste, où il y a d'un côté la figure d'un géant nu qui tient en une main une espèce de faulx, et en l'autre comme une couronne de lauriers. Le tout est rempli de caractères inconnus. Je les jugeais au commencement grecs; mais il y en a d'autres mêlés parmi que personne n'a pu connaître. Je la ferai voir à Rome aux gens du métier; et, si elle est telle que ceux à qui je l'ai montrée l'estiment, ce sera pour faire un présent à M. le cardinal Barberin.

Je fus l'autre jour aux momies, et y vis des corps avec leurs ligatures et autres ornemens de peinture et de hiéroglyphes, aussi entiers que s'ils venaient d'être enterrés. Si nos patrons français n'étaient si scrupuleux que de ne vouloir embarquer un desdits corps, j'en

eusse dès lors acheté un, et l'eusse envoyé à Marseille. — *Il y* a trois jours que quelques paysans apportèrent en cette ville un crocodile tout en vie; j'en eus avis, et me le fis apporter; il me coûta trois piastres; et, après l'avoir bien considéré, le fis écorcher, et saler sa peau pour l'envoyer en France. C'était une femelle, et lui trouvâmes dans le corps plus de vingt œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon ou un peu plus. C'est le seul animal rare que j'aie vu ici. A Constantinople, je vis une giraffe, et quinze jours après elle mourut par la négligence de ceux qui en avaient le soin; il y avait encore une espèce de tigre marqué de noir, mais en long, et un peu plus grand que les ordinaires. Les crocodiles ne se trouvent qu'à trois journées d'ici en remontant la rivière, et dit-on que c'est le prophète Jérémie *qui a obtenu de Dieu* qu'ils ne puissent *venir plus près. D'autres* curiosités en ce pays, il y en a *maintenant fort* peu; car le commerce des Indes est entièrement perdu, et les caravanes de terre sont diverties par la rébellion du Yemen, qui est telle que, si ces gens ici n'y donnent bientôt ordre, cette province si grande et si fameuse est perdue pour le Grand-Seigneur. Le bascha que l'on y envoyait a été empoisonné à une ville nommée Giddé, sur la mer Rouge, par une veste de satin que lui présentait le prince de la Mecque.

Du côté de Perse, nous n'avons aucunes nouvelles, ni même de Constantinople, dont je suis fort marri. L'ignorance des Turcs au fait de la navigation est telle que, *depuis* que vient l'hiver, ils ne se mettent plus à la mer *à faire* de longs voyages; et dernièrement neuf très grands vaisseaux, avec lesquels nous étions venus de conserve jusqu'à Rhodes, allèrent misérablement

donner à travers, à la vue du port d'Alexandrie, en plein jour et sans fortune.

Je suis, Monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de saluer de ma part MM. les présidens de Bellièvre, Procureur-général, et de Loménie.

A M. DU PUY.

Du Caire, ce 11 janvier 1629.

Monsieur,

L'adresse que je vous avais donnée par ma lettre du 8 juillet dernier de m'écrire par voie de Marseille en Alexandrie n'était pas mauvaise, puisque suivant icelle j'ai reçu une lettre de vous à mon arrivée en cette ville, en date du 6 septembre 1628. Je pensais en devoir avoir dès Saïde; mais apprenant de M. de Peiresc que la contagion a interdit le commerce de Lyon avec la Provence, et que cela était cause qu'ils ne recevaient plus aucune nouvelle du côté de Paris, j'impute plutôt ce manquement à la disgrâce publique qu'à vous, ayant toujours ressenti tant d'effets de votre affection et diligence depuis que je suis hors de France. Je vous supplie de vouloir continuer et de m'obliger tant que je reçoive encore une fois des lettres de vous à Rome; car si Dieu me fait la grâce d'accomplir ce que je désire, je vous mettrai dans peu de temps hors de la peine de m'écrire ce voyage, faisant état de m'embarquer sur le premier vaisseau qui fera voile pour Malte ou Sicile,

pour de là me rendre à Rome, et, sans m'y arrêter que le *temps* qu'il faut à se reposer et trouver des chevaux de *louage*, m'en aller tout droit à Paris.

Vous avez très-bien jugé que votre dépêche du 4 août ne me trouverait plus à Constantinople, car j'en partis le 7 septembre, ainsi que vous aurez pu le savoir par deux lettres que je vous ai écrites depuis, au moins à M. votre frère, l'une de Rhodes, de la fin du mois de septembre, et l'autre de Saïde, du mois d'octobre; car je ne me souviens pas ponctuellement du quantième. Espérant que vous les aurez maintenant reçues, je ne vous répéterai point par celle-ci le succès de mon voyage jusqu'à Saïde, vous l'ayant assez amplement déduit. Je partis dudit lieu de Saïde le dernier d'octobre, et passai par Sour, jadis Tyr, Saint-Jean-d'Acre et Nazareth; là, je m'y arrêtai quelques jours, tant *pour la sainteté dudit* lieu, que pour avoir le temps de visiter d'autres endroits célèbres dans l'Évangile, comme le mont Thabor, la mer Tibériade, et le reste de la Galilée. Il y a un gardien français natif de Vendôme, qui est un fort bon religieux, et à qui la chrétienté doit avoir l'obligation de ce que ce saint lieu est maintenant en vénération; car, auparavant lui, ce n'était qu'un désert et des masures où les Maures retiraient leur bétail. Lui, le premier, l'a trouvé et défriché, et y a fait le bâtiment qu'il y a, où sept ou huit religieux peuvent commodément demeurer.

De Nazareth nous prîmes le chemin de Jérusalem, ayant au préalable cherché toutes les sûretés pour pouvoir faire ce voyage sans péril; car c'est un des plus mauvais pays qui soit au reste du monde, et où il y a le plus de voleurs. Nous n'en trouvâmes néanmoins point, grâce à Dieu; mais nous eûmes une autre dis-

grâce pire que vous ouïrez. Nous rencontrâmes à quelques lieues de Nazareth quatre ou cinq Arabes, qui, sous prétexte que nous venions de Damas et que nous avions dérobé le *caffarre* (c'est-à-dire que nous avions pris des chemins détournés pour ne pas donner un droit que les chrétiens et juifs paient par tête), nous arrêtèrent insolemment, nous voulant faire payer ledit caffarre. Notre voiturin qui nous conduisait, un peu trop suffisant et présomptueux, au lieu de traiter cette affaire de paroles, mit aussitôt l'épée à la main, et son exemple fit croire à un des nôtres qu'il était permis de frapper, de sorte qu'ayant mis pied à terre, il poursuivit un desdits Arabes, qui n'avait qu'un bâton, assez longtemps l'épée dans les reins, ce qui en fit accourir plus de soixante autres, criant qu'il fallait nous tuer; car, par malheur, nous étions entre un village et des pavillons où ces coquins ont accoutumé de se retirer. Chacun faisait alors du mieux qu'il pouvait, car les coups de pierre volaient bien dru, et nous, n'étant que quatre et mal montés, il était impossible de faire grande résistance. J'avais emprunté un pistolet qui me servit beaucoup; car, allant aux uns et aux autres, faisant mine de vouloir tirer, sans toutefois en avoir aucune envie, je me parais aucunement, et, de fait, je ne reçus qu'un fort petit coup dans la cuisse; mais la fin de cette belle affaire fut qu'un chirurgien français, que j'avais pris à Saïde pour me servir en la place de mon Bessin que j'avais envoyé au Caire pour son indisposition, se sentant frappé à l'œil d'un grand coup, tira une arquebusade de quatre pas sur un Arabe, dont, par bonne fortune pour nous, il ne lui estropia qu'une main. L'Arabe tomba néanmoins, et, le jugeant mort, je crus que bientôt nous le suivrions; car, après leur avoir

blessé un des leurs, que pouvaient-ils faire, puisque *sans* sujet ils avaient déjà commencé à nous si maltraiter. Je fus d'avis aussitôt de faire la retraite, afin d'avoir affaire à moins de personnes, et être avec plus d'avantages contre ceux qui nous suivraient; mais ils ne s'amusèrent qu'à piller nos hardes, ce que voyant, nous nous arrêtâmes, et, après une heure de traité que nous fîmes faire par un homme de Nazareth qui était venu nous accompagner, nous retirâmes tout, à un mulet près qu'ils retinrent pour payer le sang du blessé. Un pauvre religieux grec, archevêque de Gaze, qui, pour être mal monté, ne se put retirer avec nous, le paya bien cher; car il fut excédé de coups, et si, ils voulaient le lier et mettre en prison. Avec toute cette disgrâce, nous ne laissâmes pas de continuer notre chemin de nuit, et arrivâmes quelque temps après au village où le prince desdits Arabes, qui est l'émir Tharabée, fait sa demeure et tient sa justice. On ne nous y rendit néanmoins aucun déplaisir, et si, nous y demeurâmes jusques à trois heures de jour à nous reposer. Si cela me fût arrivé en France, voire même auprès de Paris, la qualité de conseiller ne m'eût point empêché d'y recevoir quelque insigne affront; mais, grâce à Dieu, j'en ai été quitte à trente piastres, que je donnai à celui de qui le mulet avait été pris; car autrement il me voulait mener devant le bascha de Jérusalem pour plaider, qui est une justice en laquelle je ne désire jamais comparoir, si je puis. Je trouvai la famille de Jérusalem toute réformée, car ils y ont envoyé des Récollets au lieu d'Observantins. Le Père gardien est un fort bon religieux et grand homme de bien; il est Napolitain, comme sont quasi tous les autres, et n'y avait pour lors qu'un Français. J'y ai reçu toutes les caresses

du monde, et eu ce bonheur qu'étant enfermé dans l'église du Saint-Sépulcre, l'on m'apporta la nouvelle de la prise de La Rochelle, qu'un marchand d'Acre m'envoya par homme exprès. J'en donnai aussitôt avis au Père gardien, et fis que l'on chanta à l'heure même le *Te Deum*, et le lendemain se dit une messe sur le mont de Calvaire pour le Roi, où j'assistai.

J'ai demeuré en Jérusalem jusques au 26 novembre, attendant de savoir si la blessure de cet Arabe nous pourrait permettre de retourner par le même chemin, dont ayant été assurés, nous reprîmes la même route, ajustant néanmoins tellement nos journées, que nous passâmes de nuit au lieu contentieux.

En disant adieu au Père gardien, il me donna une patente de procureur des saints lieux en France. Jugez si cette qualité ne me doit pas donner bonne place dans la confrérie de Jérusalem, qui est aux Cordeliers, et en la procession de Quasimodo. Je pense qu'il eût bien désiré que je lui eusse demandé l'ordre de chevalerie du Saint-Sépulcre; mais cela est tellement méprisé aujourd'hui, que les taverniers et tailleurs la portent.

J'ai demeuré six jours en Acre pour attendre passage pour Damiette, et me suis embarqué sur un petit caramoussal grec, qui m'a porté en quatre jours audit Damiette, où il y a près de quatre cents milles, avec un temps si doux, que je ne pense pas qu'un étang puisse être si calme qu'était lors la mer. Aussitôt que nous fûmes arrivés, le temps se changea, qui m'a fait séjourner quelques jours, et ai mis neuf jours à venir en cette ville, en remontant le Nil, qui est une très ennuyante navigation; car, n'y ayant point de vent, il faut aller au pas des hommes qui vous tirent. Nous n'avions pas cru devoir être si long-temps, de sorte que

nos provisions nous ayant manqué, il nous a fallu passer quelques jours assez mal, et entre autres le jour de Noël avec du biscuit tout moisi et de l'eau; car nous n'avons pu arriver en cette ville que le 26 décembre. Et ce qui est à remarquer, est qu'en tout le voyage que je vous viens de décrire, il a toujours fallu coucher sur la dure, excepté aux lieux de séjour; car c'est une chose extraordinaire en ce pays que de porter avec soi des matelas, de sorte qu'envoyant mon Bessin par mer, je lui donnai toutes mes hardes à porter, ne retenant qu'une couverture et mes besognes de nuit.

Je ne pense pas qu'à ce récit aucun prenne envie de venir en ces quartiers; mais, grâce à Dieu, je ne me suis jamais mieux porté que quand il a fallu le plus pâtir, et ai observé que la diète est un excellent moyen de conserver la santé; et puis, quand je suis arrivé en lieux de connaissance, j'ai bien récompensé le mauvais temps, comme par exemple en cette ville, car j'y suis tout de même comme je pourrais être chez moi, chacun s'étudiant à me donner du divertissement, et à me procurer les contentemens qui sont selon mon humeur. C'est le vrai temps qu'il faut voir l'Égypte qu'en cette saison, car il y fait plus de chaud que de froid, et toutes choses y sont en leur perfection. Je voudrais que vous pussiez un peu avoir de ces beaux jours et de la sérénité de l'air.—Il y a ici un médecin français qui est fort galant homme et habile en son métier, mais particulièrement à guérir la v..... et autres maux vénériens. En huit jours et sans peine il fait plus que les autres en quarante. Dieu merci, je n'ai point de besoin de lui pour cela, y ayant plus d'un an que je garde ma chasteté et par force; car en toute la Turquie il fait très-dangereux voir des femmes; et de mon temps un mar-

chand vénitien à Constantinople, pour avoir été trouvé en plein jour chez une chrétienne, sa commère, paya plus de douze cents piastres; que, si c'eût été une Turque, il fallait souffrir le feu ou se renier.

M. de Cesy sera bien étonné de la donation de M. de Dolor; car il y prétendait quelque chose à cause que madame sa mère était sa propre nièce, et lui rendait de grands devoirs. Je lui avais néanmoins dit ce que j'en pensais. Je suis bien aise que M. Chrestien soit tuteur honoraire de ce garçon, car je m'assure qu'il n'oubliera rien pour en faire un honnête homme.

Je ne sais si M. Rigault a reçu cent écus que je prêtai à son gouverneur à Venise, ainsi qu'il apparaît par sa promesse; car lui ni vous ne m'en avez rien mandé : ce qui me met en peine n'est pas la grandeur de la somme, mais c'est que je l'ai empruntée d'un banquier, et au cas que ledit sieur Rigault ne l'eût acquittée en vertu de ma lettre de change, les intérêts courraient sur moi.

J'ai été bien étonné d'apprendre que mon cousin de Beaumont ait repris la robe. A quoi bon ce voyage d'Italie et de Flandre au camp de Spinola? J'ai bien peur qu'il ne tienne du côté de sa mère. — L'excuse que vous me faites de la part de mes proches sur ce qu'ils ne m'écrivent point me semble fort légère, car l'on peut faire tenir des lettres par tout le monde. Je ne doute point de leur affection; mais me semble qu'ils m'en devraient donner quelquefois des témoignages. J'attends de jour en jour des nouvelles de Constantinople. J'ai opinion que par icelles je recevrais votre dépêche du 4 août, ce que j'ai désiré fort, car je pense qu'elle m'apprendrait beaucoup de particularités que je ne sais pas, y ayant une grande interruption

entre votre pénultième et dernière : en tout cas, je la pourrai avoir à Rome.

J'ai fait un grand service à Bessin de ne le point mener avec moi en Jérusalem, car sans doute il fût mort au pied d'un arbre, au lieu que la bonne chère que l'on lui a faite ici l'a remis en peu de temps, de sorte qu'à mon arrivée je l'ai trouvé gaillard. Il a reçu des lettres de Denys et du clerc de M. Le Coigneux. Je lui ai dérobé celle du dernier, et en ai fait une copie que je vous envoie; vous ne la trouverez, je m'assure, pas mal plaisante.

Je me suis oublié de mander à M. votre frère qu'il avertît le sieur Rigault de se réserver entre ses mains quelque somme d'argent, jusques à quatre ou cinq cents écus; car j'en prendrai ici de M. le consul Fernoux, et arrêterai avec lui de le faire rendre à madame de Brèves à Paris.

Je n'ai autre chose à vous dire sinon que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur
et cousin,

De Thou.

Je vous supplie faire mes baise-mains à toute la parenté. J'ai quantité de chapelets et reliques de Jérusalem que je leur destine. Mes recommandations aussi à tous les amis. Vous ne me mandez rien de M. de Granier.

Obligez-moi que personne ne voie cette lettre. La familiarité qui est entre nous me fait écrire beaucoup de choses que je serais marri que d'autres vissent.

Si vous voyez M. Haligre, je suis son serviteur. Vous distribuerez, s'il vous plaît, mes lettres, et assurerez M. le président Sanguin de mon très humble service.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

D'Alexandrie d'Egypte, ce 25 février 1629.

Monsieur,

Je vous écrivis dernièrement du Caire et fis réponse aux vôtres du 4 septembre, reçues en ce pays par la voie de Marseille. Je vous mandais comme je me disposais à partir dans peu de jours; mais M. le consul m'ayant conseillé d'attendre l'expédition d'un petit vaisseau qui doit aller droit à Malte, pour n'y en avoir point d'autres qui pussent toucher en ce lieu-là, je crus que je ne pouvais mieux employer le temps qui me restait qu'à faire le voyage du mont Sinaï; duquel, grâce à Dieu, je suis retourné en bonne santé, quoique la saison et les autres incommodités qui s'y ressentent, m'aient beaucoup fait pâtir, car, au sortir du Caire, l'on entre dans le désert qui dure plus de *cinquante* journées sans rencontrer une seule habitation, qu'une méchante ville ou plutôt village nommée Suez, qui est l'échelle de la mer Rouge, de sorte qu'il faut tout porter avec soi jusques à de l'eau, qui ne se trouve que de trois en trois jours, encore est-elle fort mauvaise.

Nos montures ont été des chameaux, car aucun autre animal ne peut passer sans boire et avec si peu de chose que celui-là, ce qui fait que l'on ne se sert point d'autres dans ces déserts. L'on m'avait fait peur

de cette allure à cause de l'agitation qui est quasi semblable à celle d'un vaisseau sur la mer; mais pour moi, je l'ai trouvée assez commode, et après la seconde journée, je m'y accoutumai tellement que cela ne me semblait plus étrange. Nous avons demeuré douze jours à aller, qui est beaucoup plus de temps que l'on y emploie d'ordinaire; mais le hasard qu'il y avait de trouver des voleurs sur le grand chemin, nous fit prendre un détour, et, après avoir demeuré trois jours au monastère des Grecs, qui est au pied du mont, et avoir visité tous les lieux célèbres dans la Sainte Écriture, nous avons pris notre retour par un petit port qui est sur la mer Rouge, nommé Le Tour, pour voir le lieu où se forment toutes ces pétrifications et autres galanteries de corail blanc et coquilles que nos curieux gardent dans leurs cabinets avec tant de soin; nous eûmes le bonheur de rencontrer de la bonnasse, de sorte que nous étant promenés dans une barque une lieue à largue, nous eûmes le loisir de considérer avec plaisir le fond de cette mer qui produit toutes les choses susdites, qui est une des grandes curiosités que j'aie vues en tout mon voyage.

Je ne vous décrirai point ici par le menu toutes les autres particularités, remettant cela lorsque j'aurai le bien de vous voir. En un mot le voyage du mont Sinaï est fort difficile, et aimerais mieux aller à Constantinople d'ici, quoiqu'il y ait beaucoup plus loin, que de le refaire une autre fois; mais puisqu'il ne me restait rien à voir en tout le Levant que cela, et que j'avais du temps de reste, je suis bien aise de l'avoir entrepris.

Je suis arrivé en cette ville depuis deux jours seulement, et ai trouvé le vaisseau sur lequel je fais état de

m'embarquer tout lesté, de sorte que je pensais que nous nous embarquerions ce jourd'hui dimanche gras; mais il fait un si mauvais temps, qu'à peine les vaisseaux peuvent-ils demeurer dans le port.

M. de Peiresc m'a écrit en date du 16 décembre, et me mande que la contagion de Lyon bouchait encore tellement le passage, que c'est un miracle quand en un mois l'on pouvait recevoir une lettre du côté de Paris. J'espère que la saison de l'hiver aura resserré ce mal et ouvert le commerce entre lui et vous, et que par ainsi vous aurez pu recevoir mes lettres. Si Dieu me fait la grâce d'arriver à Malte *à salvamento*, et qu'il se rencontre là quelque commodité pour France, je ne manquerai à vous faire savoir de mes nouvelles. — J'ai pris au Caire quelque argent de M. Fernoux, consul, et en recevrai encore ici de son neveu, pour achever de faire mon voyage. Nous sommes demeurés d'accord que je le ferais rendre à madame de Brèves, à Paris, ce qui m'épargne beaucoup, car n'était cette conjoncture du consulat, il m'eût fallu payer vingt-cinq ou trente pour cent d'échange. J'écrirai une lettre à ladite dame en remerciement, et une autre au sieur Rigault qui contiendra ladite somme, et il vous plaira faire en sorte que le paiement en soit prompt. Le tout pourra monter à quatre cent cinquante ou cinq cents écus au plus. Je crois que vous n'aurez pas sujet de me reprendre de la trop grande dépense que je fais, sachant bien que si j'eusse été en chrétienté, elle eût quasi été double, car les mille écus que je pris de M. Haligre, à Venise, et cent autres, du depuis, qu'un marchand, nommé Pianca, me prêta, m'ont mené jusques en Égypte, et m'ont duré plus d'un an.

Les femmes ne m'ont pas coûté un sou en tout le

Levant, dont je ne me repens point, sachant tout le péril que l'on court et en la santé et en la vie. Partout où j'ai passé, j'ai toujours été défrayé par les consuls ou autres résidens, de sorte que la plus grande dépense a été celle des voitures. J'ai acheté quelques petites choses en ce pays, mais pour fort peu. J'avais dessein d'amener avec moi un petit esclave nègre pour me servir de laquais en France; mais outre que ce n'est pas la saison de les trouver comme on le désire, il est si difficile de les embarquer, que l'on m'a conseillé d'attendre et de donner la commission à quelqu'un du pays pour faire cela en mon absence. Je ne suis que marri de ne pouvoir vous apporter quelques manuscrits grecs ou latins; mais je n'en ai pu recouvrer aucun, et afin néanmoins de ne pas retourner sans livres, j'en ai acheté trois ou quatre arabiques entre lesquels il y a une Bible assez ancienne et un Alcoran des plus beaux qui soient en tout le Levant. Il me coûte près de vingt écus, et celui qui me l'a fait avoir, qui est un Turc écrivain de M. le consul et personne affidée, m'a assuré qu'il en valait plus de soixante, et que c'est un des plus corrects et mieux écrits qu'il ait jamais vus. Il est un peu vieux; mais tel qu'il est, la reliure vous plaira, et je m'assure que Le Gascon s'étudiera d'imiter la dorure. C'est un livre plus curieux qu'utile, principalement en la langue qu'il est; mais j'ai pensé qu'il fallait apporter quelque chose du pays d'où l'on venait. J'ai fait aussi grande perquisition pour avoir du baume pour donner aux femmes de ma parenté; mais il est quasi tout falsifié, et faut attendre le retour de la caravane de la Mecque, encore est-ce un grand hasard quand il s'en rencontre de pur; tout ce que j'ai pu faire a été d'en recouvrer environ une livre et demie.

Faute de meilleur sujet, je vous entretiens de bagatelles.

Nous n'avons ici aucunes nouvelles assurées du côté de Constantinople, y ayant plus de trois mois qu'aucun vaisseau n'a passé de l'Archipel en cette ville. Un homme du Bascha, qui est venu par terre, a apporté que, Abaza Bascha, ci-devant rebelle, était à la Porte, et que l'on le faisait gouverneur de la Grèce, que le visir avait mis un autre bascha à Erzerum, de sorte que les affaires de ce côté-là s'allaient accommodant. Pour moi, je ne crois pas tout ce qu'ils en disent. Je pense vous avoir mandé comme l'Yemen s'était entièrement révolté, et que le bascha, qui y était allé, avait été empoisonné. Ils ont fait un nouveau bascha, qui est un Sangiac du Caire, et lui donne-t-on cette province pour sept ans, sans que pour les trois premiers il soit obligé de rien payer au Grand-Seigneur, et moyennant cela, il doit mener quantité de gens à ses dépens pour recouvrer ce pays. L'on attend aussi vingt galères de Constantinople, qui doivent porter six mille hommes pour cette guerre. Le temps nous en apprendra le succès.

Nous avons enfin appris les particularités de la prise de La Rochelle. M. le Cardinal doit être à cette heure bien glorieux qu'une si haute entreprise lui ait enfin heureusement réussi. Je voudrais que les armes du Roi eussent la même fortune du côté de l'Italie. — J'ai appris par une relation que M. de Peiresc m'a envoyée la mort de notre premier président et celle de M. d'Auquerre. Je voudrais bien que M. de Bellièvre fût successeur du premier, aussi bien que Boutillier l'a été du second, le fils duquel doit avoir une science infuse, puisque en son âge il a été choisi pour exercer la charge de se-

crétaire de la Reine. Je ne lui envie point cette bonne fortune non plus que la première (1).

Je vous prie de vouloir faire part de mes nouvelles à toute notre parenté, et en particulier à mes frères, auxquels je souhaite que le voyage de Hollande ait été plus heureux qu'à moi celui d'Angleterre. Je suis à présent sur le bord du fossé, car d'ici en chrétienté il n'y a que de la mer à passer. L'on nous dit ici qu'il y a force corsaires de Barbarie dehors; mais nos vaisseaux français sont si légers et si bons de la voile, que j'espère que nous n'aurons point de disgrâce de ce côté-là. Tout est en la main de Dieu; il m'a fait la grâce de me conduire jusqu'ici heureusement, je veux espérer qu'il ne m'abandonnera pas. Je tâcherai, à mon passage par Malte, de recouvrer le livre de mathématiques de feu votre frère. En attendant que je sois en ce lieu tant désiré, je demeurerai,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je n'écris point à M. votre frère, pour cette fois, n'ayant rien à lui mander. Je lui baise les mains comme à tout le reste de nos amis, et en particulier à mademoiselle votre mère et à toute la parenté.

(1) M. Bouthillier avait épousé mademoiselle de Villesavin à laquelle De Thou avait d'abord dû être uni. Voir précédemment T. IV, 2e série, pages 9 et 29. (*Note de l'éditeur.*)

A M. DU PUY.

De Malte, ce 5 avril 1629.

Monsieur,

Suivant ce que je vous écrivis d'Alexandrie, je me suis embarqué sur un vaisseau pour venir en ce lieu, et partîmes le premier jour de carême avec le plus beau passage du monde, car en dix jours nous sommes venus à Sarragouse, sans avoir vu aucune voile à la mer, qui est tout ce que j'appréhendais, car nous avions avis de plus de cinquante vaisseaux corsaires qui étaient sur notre chemin. J'ai attendu plus de vingt jours en Sicile, pour passer en cette île, à cause des temps contraires, où enfin je suis arrivé avant-hier seulement, 3 de ce mois.

J'ai fait la révérence à M. le Grand-Maître, qui m'a fort caressé. M. de Talamey me veut loger chez lui; mais je fais ce que je puis pour m'en dégager, et ayant rencontré ce matin M. de Boisboudran, à présent grand-prieur de France, qui m'a mené dîner chez lui, d'où je vous écris la présente, j'ai appris, par son moyen, la partance d'un vaisseau pour Marseille. C'est pourquoi je n'ai pas voulu perdre cette occasion de vous faire savoir de mes nouvelles, me doutant bien que vous en serez en peine.

M. le Grand-Maître m'a dit qu'il appréhendait que les progrès du Roi en Italie ne fissent user de représailles sur les Français passant par Sicile et Naples; mais j'ai appris ce matin que les galères de cette religion vont en Espagne pour accompagner l'infante. Si cette nouvelle se confirme, je prendrai commodité de

ce passage, et pense que je pourrai m'en retourner avec ledit sieur de Boisboudran, qui m'a déjà fait des offres sur ce sujet. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent, vous assurant, au reste, que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de saluer, de ma part, toute votre maison, aussi mes frères et le reste de ma parenté, sans oublier les amis.

Je suis toujours en volonté de repasser par Rome, si ce n'est que la saison m'en empêche : j'espère y avoir de vos lettres.

AU MÊME.

De Malte, le 3 mai 1629.

Monsieur,

Je vous écrivis il y a quelque temps et me servis de l'adresse de M. de Boisboudran pour vous faire tenir ma lettre. Vous aurez appris par icelle le succès de mon voyage depuis Alexandrie et l'état que je faisais de partir de ce lieu au plus tôt, en quoi certes j'ai été trompé comme en beaucoup d'autres rencontres. C'est pourquoi, dorénavant, je ne veux plus rien assurer en ce qui sera de mon voyage, craignant de mettre en peine ceux qui ont quelque impatience de me voir, desquels je veux croire que vous êtes l'un, et afin que vous sa-

chiez la raison qui m'a fait demeurer ici, il y a déjà plus d'un mois, c'est qu'ayant perdu la commodité de deux galères, qui allaient à Messine, sur lesquelles était M. le commandeur de Souvré et quantité d'autres chrétiens de mes amis qui s'en retournent en France, pour être arrivé en cette île, le lendemain que lesdites galères en étaient parties, j'ai été conseillé d'attendre un autre voyage, la résolution duquel dépendant de l'ordre du vice-roi de Sicile, il n'a pu être conclu que d'hier seulement : c'est pour aller à Barcelonne pour accompagner la reine de Hongrie. Or M. de Cremeaux, général des galères, a pressé extrêmement le Conseil à ce que l'on ne l'obligeât point à aller cotoyer l'Italie, tant pour être le chemin plus long et de plus grande dépense que pour avoir occasion de rencontrer quelques vaisseaux corsaires, ce qui ne pourra lui manquer s'il exécute ce qu'il désire, de sorte qu'il est comme arrêté que l'on ira d'ici à Trapani, d'où on enverra à Palerme au vice-roi pour prendre son ordre, et de là l'on prendra la route de Sardaigne, Minorque et Majorque, et de là à Barcelonne, qui est une navigation fort courte. Pour moi, je suis très résolu de m'embarquer, au moins jusques à Trapani et Palerme. De là je prendrai le chemin que Dieu m'inspirera, car d'un côté je suis fort tenté d'aller en Espagne, tant pour la commodité et brièveté du passage, et l'action qui s'y fait, que pour ce que de Barcelonne, en quatre ou cinq jours, je suis en France : de l'autre aussi, je voudrais fort repasser par l'Italie et voir encore une fois Rome où même j'ai quelque sujet d'aller; mais la saison déjà avancée me fait peur. En tout cas vous saurez de mes nouvelles de Rome ou de Barcelonne, si Dieu me fait la grâce d'y pouvoir arriver en santé. M. de Boisbou-

dran, grand-prieur, s'est enfin résolu de prendre ce chemin, et crois que nous pourrons faire le voyage ensemble; c'est le meilleur homme du monde, mais bien le plus pauvre esprit que j'aie jamais connu, et ne m'étonne pas si, ayant de grands avantages pour parvenir au magistère, il se l'est laissé échapper des mains par sa négligence, et M. de Talmay, s'étant engagé de parole avec lui, a perdu sa fortune, car s'il eût fait pour soi-même ce qu'il fit pour son ami, il serait sans doute à présent Grand-Maître, et cette religion serait en un état autre qu'elle n'est, étant ledit sieur de Talmay un des plus dignes et meilleurs sujets qui soient en tout l'Ordre. Je vous mandais par ma dernière comme il me pressait de loger chez lui : j'ai fait tout ce que j'ai pu pour m'en excuser; mais il n'y a pas eu de moyen, et il y a plus d'un mois que j'y suis où je reçois toutes les caresses et courtoisies que je me pourrais imaginer; ce n'a pas été sans souvent parler du combat des galiottes et de la mort de votre pauvre chevalier qu'il m'a témoigné regretter extrêmement; mais il mourut de telle sorte et en si bon état de sa conscience, que cela vous doit servir de consolation toutes les fois que vous y penserez. A propos de cela, je me suis soigneusement informé de son livre de mathématiques et ai appris qu'un sien camarade nommé Mayencourt, de Picardie, l'avait porté avec soi en France en intention de vous le rendre.

Au reste, je suis en une extrême peine de mes hardes, c'est-à-dire de ce peu de curiosités que j'avais rapportées de Levant, car le vaisseau qui m'a porté d'Alexandrie jusques à Saragonce et sur lequel j'avais laissé mesdites hardes, afin qu'elles fussent portées à Marseille pour n'avoir point la peine de les traîner

avec moi, et les ouvrir à toutes les douanes, a donné à travers à la bouche du port de Messine, et la première nouvelle que j'ai eue de ce naufrage portait que la plupart des marchandises avaient été perdues. Depuis j'ai appris néanmoins que tout avait été recouvré; mais le patron du vaisseau ne m'ayant, jusques ici, point écrit, j'ai sujet de croire que mon fait est perdu, dont je suis fort marri. Je n'ai pas laissé de faire toute sorte de diligence, ayant même fait écrire au receveur de Messine par M. le général, qu'en cas qu'il se trouvât quelque chose, qu'il le gardât chez lui, et je lerrai ordre à quelque ami d'ici pour les faire venir et me les envoyer en France; mais j'ai bien peur que ma peine sera perdue.

Voilà les aventures que courent ceux qui vont sur la mer. Je remercie Dieu que le malheur est plutôt tombé sur mes hardes que sur ma personne, et ce n'est pas la première obligation que j'aie à sa bonté.

Je pense que vous saurez maintenant la mort du roi de Perse, qui est une grande perte pour la chrétienté, car tant qu'il eût vécu il eût bien empêché les Turcs de tourner leurs armes contre nous. C'etait un des plus grands princes qui ait été depuis cinq cents ans, et qui a le plus grandi son empire; son petit-fils lui a succédé, le père duquel a eu la tête tranchée par jalousie du père, il y a déjà quelques années, et les deux oncles qui vivent encore aujourd'hui ont les yeux crevés, car en matière d'Etat il ne pardonnait à personne. Il y a ici un capucin nommé Père Pacifique de Provins, qui en vient tout fraîchement et y a établi quelques maisons de son ordre; il porte une lettre de ce roi au nôtre, fort pleine de complimens et d'honneurs, accompagnée d'un présent de quelques étoffes du pays.

D'autres nouvelles il n'y en a point en ce pays, sinon *la* réjouissance générale que nous avons tous de la paix d'Italie, si avantageuse pour notre nation, dont les Espagnols sont si honteux qu'ils ne savent que dire. Le patache de la Religion, qui partit de Marseille le lendemain de Pâques, est arrivé il y a plus de huit jours et a apporté quantité de chevaliers, entre lesquels était Girard, fils de l'avocat notre voisin. Il m'a dit de vos nouvelles, et qu'il avait vu mes frères depuis leur retour de Hollande, gaillards, dont je me réjouis bien fort. Je suis en une extrême impatience de vous voir, j'espère que ce sera bientôt. Si je fais le voyage d'Espagne, il n'est pas impossible néanmoins que quelqu'un n'y demeure, si l'on trouve des vaisseaux de Barbarie, car ce général a pris une maxime de ne *plus s'amuser à les* canonner de loin, comme l'on voulait faire; mais il va droit les investir, et pour grands qu'ils soient, se met dessous, qui est un métier bien chaud, et le dernier combat qu'il fit réussit de la façon comme vous aurez pu voir par un imprimé qui a couru par Paris. Ledit sieur général m'a déjà réservé pour être sur sa galère, me témoignant qu'il trouverait mauvais si je m'embarquais sur une autre. Il a ordre, au cas que le roi d'Espagne ne lui veuille donner la préséance par dessus l'étendard de Gênes, de retourner tout court sans s'engager plus avant.

C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

Je suis, Monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à monsieur

votre frère, et excuses si je ne lui écris point ; ce n'est pas manque d'affection, mais bien de sujet. Je baise les mains à mademoiselle votre mère et à toute votre maison. Je leur aurais fait fête des chapelets et reliques de Jérusalem, mais j'ai bien peur de leur manquer de parole, attendu le naufrage.

Je vous supplie aussi d'assurer tous mes parens de service, et en particulier mes frères, M. de Marli et ma sœur.

AU MÊME.

De Rome, juillet 1629.

Monsieur,

Je ne vous répéterai point par celle-ci le discours de mon voyage depuis Malte, d'où je vous écrivais, jusques en cette ville, d'autant que je présuppose que M. de Peiresc, à qui j'en ai fait une particulière description, tant par lettre que de vive voix, vous en aura donné part. Je ne vous manderai point aussi ce qui se passa à notre entrevue, la rencontre que j'eus de MM. Haligre, Le Grand et Pelletier, qui me vinrent trouver à Marseille, et les artifices dont j'usai pour me défaire d'eux, leur faisant croire que je me rendrais à Paris au plus tôt. Je sais que vous vous serez scandalisé de ce procédé, et possible me voudrez-vous du mal de ce qu'ayant déjà un pied en France j'aie si peu été touché du désir de vous voir, que je m'en sois volontairement éloigné, entreprenant un voyage contre toute sorte de raison, même avec quelque péril de ma santé, au temps où nous sommes. En exagérant ainsi mes



fautes, vous voyez comme je me donne le tort; aussi vous assuré-je que je prendrai toujours en très bonne part toutes les plaintes que vous pourrez faire sur ce sujet, et en cas que vous n'admettiez point les raisons qui m'ont induit à ce faire, que j'ai bien au long représentées à M. de Peiresc, et lesquelles je m'assure qu'il vous aura mandées; je vous dirai de plus qu'après un voyage d'un an et demi, plein de difficultés et de hasards, j'ai voulu goûter le repos de quelques mois sans être embarrassé d'affaires domestiques, ce que je n'eusse pu éviter à Paris, comme vous savez, et puis ayant cette passion de revoir encore une fois Rome, je pensai que de Marseille il était meilleur de prendre cette route que lorsque j'en serais plus éloigné, car de retourner de Paris en Italie, comme a fait autrefois un de nos amis, c'est chose que je n'eusse jamais voulu entreprendre, sachant comme il lui avait mal réussi.

Avec cette résolution je suis parti de Marseille le 29 juin, et m'en suis venu par mer de Gênes à Livourne, où après avoir séjourné quatre ou cinq jours à cause des mauvais temps, et laissé toute notre compagnie, je m'embarquai sur une petite felouque que je pris exprès pour moi et mon valet, qui me porta jusques en un lieu nommé Palo, proche de Civita-Vecchia, où je mis pied à terre, et ayant trouvé par hasard des chevaux, arrivai en cette ville le 25 de juillet en plein midi, sans parasol ni autre chose qui me pût garantir de l'ardeur du soleil, ce que je ne vous spécifie pas pour tirer vanité d'une si extravagante action, mais pour vous faire connaître la visible grâce de Dieu qui ne m'a jamais abandonné pendant tout mon voyage; il est vrai que le soleil que j'endurai cette demi-journée a plus altéré ma santé que le passage des déserts

du mont Sinaï ni toutes les autres incommodités de ma pérégrination, car je vous avoue que je me sentis avec quelque appréhension de maladie. M. Gueffier, qui fut aussitôt averti de mon arrivée, me vint enlever en l'hôtellerie et me mena chez lui, où je suis encore à présent traité avec tous les soins du monde, ce qui a entièrement confirmé ma santé. C'est pourquoi je vous supplie de ne point vouloir prendre l'alarme et de croire que je suis en lieu où, dans une nécessité, je serais secouru aussi bien que si j'étais dans Paris; mais grâce à Dieu je n'en ai point de besoin, je me conserve avec grande circonspection, ne vas point au soleil et ne mange que des choses rafraîchissantes. Au reste je ne vous saurais exprimer le contentement que j'ai eu à mon arrivée, de me voir tant désiré et aimé; ce m'a été une telle satisfaction que je ne me repentirai jamais d'être revenu à Rome. M. l'Ambassadeur m'a rendu des témoignagnes d'affection comme si j'eusse été son fils; j'ai aussi vu M. le cardinal Barberin, de qui j'ai le même sujet de me louer. Je ne vous dis rien de M. l'abbé de Fontenay, car vous savez l'amitié qui est entre nous; il y a trois ans que nous nous cherchons l'un l'autre; il est venu en Italie quand j'en suis parti, et moi en Espagne lorsqu'il n'y était déjà plus; il a été tout prêt de s'en aller au Levant avec Gedoyn, pensant m'y trouver encore, en quoi, certes, il eût fait une très grande folie, car ledit Gedoyn est mort à Corfou de fièvre continue, et toute cette caravane s'est dissipée qui çà qui là, qui fait connaître le dégoût qu'il eût eu de s'être si légèrement embarqué. A cette heure nous nous entretenons de nos aventures et passons une bonne partie du temps ensemble avec satisfaction réciproque. M. le commandant de Souvré est aussi ici,

qui me témoigne grande amitié. Il me restait un déplaisir de ne l'avoir point trouvé à Malte, l'ayant manqué d'une nuit seulement; mais ma bonne fortune m'a fait recouvrer cette occasion que je n'estime pas peu, car c'est un fort honnête seigneur. Je n'ai été étonné que de l'abbé des Chastelliers et du changement de sa vie, car autant qu'il était débauché en France il est ici sage et réglé, et n'a-t-on point vu Français de sa condition prendre mieux l'air de Rome et goûter cette vie; aussi y est-il aimé et estimé, même de M. le cardinal Barberin, qui le voit souvent et l'estime fort. J'ai été ravi de voir le Père Du Puy, tant il est gaillard et en embonpoint et content, en quoi je prétends avoir quelque part, car lorsque je fus le voir à Capri, dans sa convalescence, je le trouvai, partie par vos conseils, partie aussi de lui-même, porté à s'en retourner en France, dont je le dissuadai tant que je pus, lui représentant le peu de constance qu'il montrait avoir dans ses résolutions, et les avantages qu'il recevrait de l'air de Rome quand il y serait un peu accoutumé, et vous voyez ce qu'il y en est arrivé, car il est aujourd'hui le procureur de la maison et le confident du Prieur, ce qui lui est un divertissement assez grand.

Après vous avoir bien entretenu de Rome, des amis et de moi, je viens à faire réponse à trois de vos lettres du 9 mars, 18 mai et 1er juin, qui toutes m'ont été rendues par M. de Bonnaire, car celles du 20 avril et 21 mai, adressées à M. Gueffier et P. Du Puy ont été par iceux renvoyées en France, sur l'opinion qu'ils eurent que je ne repasserais plus par ici; autant en a-t-il été fait par M. Marescot, d'un paquet de Constantinople, à lui adressé, dont je suis extrêmement marri, car il y avait-là dedans quelques affaires d'importance

qui m'avaient été confiées par M. de Césy, et pour lesquelles je suis en partie retourné à Rome; c'est pourquoi je vous supplie de me vouloir renvoyer ledit paquet, car ne faisant état de partir qu'après les premières pluies, je pense que je le pourrai encore recevoir ici. Par votre lettre du 9 mars, vous me parlez de mon arrivée à Raguse, et dites savoir cette nouvelle par M. Aubery. Je ne sais où il a été forger cette extravagance, si ce n'est que de Saragonce, ville possible à lui peu connue, il en ait fait Raguse, et s'il vous plaît de regarder dans la carte, vous verrez que, pour revenir d'Égypte, où vous savez que j'étais, à Malte ou en Italie, l'on ne prend garde d'aller toucher Raguse, qui est entièrement hors du chemin. La mort de mon Bessin et ce prétendu naufrage fait en la côte de Caramanie sont aussi peu véritables. La maladie que Bessin eut à Saïde peut avoir donné lieu à cette nouvelle, et un peu de mauvais temps que nous eûmes en arrivant en Cypre, dont je vous mandais les particularités, aura possible été le fondement de la dernière; mais il me soucie fort peu que tous ces bruits-là aient couru, pourvu qu'il n'en ait rien été en effet, estimant plus la vérité des choses que l'opinion que l'on peut en concevoir. Je ne suis marri que de l'alarme qu'en auraient prise mes amis, et de l'anxiétude que cela leur aura pu donner. Je m'étonne que la mauvaise rencontre que j'eus près de Nazareth n'a davantage éclaté, car delà l'on pouvait vraisemblablement en conjecturer que j'étais mort, ou qu'il m'était arrivé quelques sinistres accidens, ne se pouvant jamais courir plus de hasard que nous fîmes lors, ce qui toutefois se termina fort heureusement ainsi que je vous ai mandé.

J'ai vu ce que me mandez touchant ma seconde sœur:

son humeur m'afflige fort. Je voudrais que m'eussiez nommé ce seigneur de Normandie, qu'elle a refusé d'épouser pour avoir plus de trente ans; c'est une marque de son bon jugement.

M. Pelletier me dit des nouvelles de M. de la Hoguette; je me réjouis d'apprendre que sa valeur soit connue du Cardinal, mais je voudrais qu'il la voulût reconnaître de quelque bonne charge. Vous me mandez deux choses de M. de Granier qui semblent se contrarier, car par la vôtre du 9 mars vous le faites intendant du comte d'Elland qui est en Italie, et en celle du 18 mai il sort d'auprès le jeune Saint-Luc duquel il était gouverneur à l'Académie, et se réduit à être maître d'imprimerie. Je sais qu'il a aversion à la vie de la Cour dans laquelle il y a possible moins à espérer pour lui que dans la condition qu'il a prise, si souhaiterais-je qu'elle fût un peu plus relevée et plus digne de lui.

Voici votre première lettre expédiée. Je viens à la seconde du 18 mai. Les nouvelles que M. de Peiresc me communiqua à mon passage à Aix, m'ont appris tout ce que me mandez du succès des armes du Roi en Italie, non toutefois avec tant de particularités que contient le vôtre; vous n'en aviez pas si bonne opinion que cela, et teniez les affaires de M. de Mantoue beaucoup plus désespérées; enfin la prise de La Rochelle et celle de Suse sont les deux plus glorieuses actions que jamais prince pourra faire, et semble qu'il y ait miracles eu égard à la saison et aux diverses conjonctures. Je crois que M. Priandi aura bien sollicité ce secours et n'aura pas oublié à étaler ses raisons; j'entends que M. de Mantoue lui en sait gré, et a un peu élevé sa fortune, aussi bien que celle de M. Guiscardi, lequel l'on m'a dit

avoir été un des principaux instrumens de la conservation de Casal. Nous avons éprouvé, à ce dernier voyage de Rome, le ressentiment que tous les Italiens ont de la générosité et justice du Roi, car en passant par Gênes l'on nous y a fait toute sorte de caresses, au lieu qu'auparavant ceux de notre nation y étaient extrêmement haïs.

Si dans la paix de ceux de la religion réformée M. de Rohan s'est bien remis auprès du Roi, comme M. de Guise me le dit à Marseille, je pense que M. le Prince ne sera pas tant bon marchand de ses confiscations de Bretagne. L'entrée de l'armée impériale dans les Grisons donne fort à penser à ces gens ici, et, dit-on, que M. Mesmeri s'est laissé surprendre. M. le cardinal Barberin m'a témoigné en être fort en alarme, et ce qui pique le plus est que l'exercice de la religion luthérienne se fait publiquement dans ce camp; savoir si les Espagnols auront désormais bonne grâce de nous reprocher que nous nous servons d'hérétiques; je crois que tout cela aboutira à une paix dans laquelle l'on s'efforcera de tirer des conditions plus avantageuses pour l'Empereur. Il a ici couru un bruit que Monsieur se mariait avec la princesse Marie, par le consentement du Roi et de la reine-mère; tout le monde s'en réjouirait comme d'un parti fort sortable. Mes frères m'écrivent qu'ils se disposaient d'aller en Angleterre avec M. d'Elbœuf, mais cela leur sera bien plus commode à cette heure que M. de Châteauneuf ira tout seul et y aura moins d'embarras que dans la suite d'un Prince. J'eusse bien désiré pouvoir être de retour assez à temps en France pour me trouver au siége de Bois-le-Duc, et ce d'autant plus que j'apprends que M. de Candalles y est, lequel je fais profession d'honorer par-

faitement, lui ayant de très grandes obligations. M. d'Obasine qui l'a vu depuis peu à Venise m'a assuré qu'il lui avait parlé de moi avec de grands témoignages d'amitié. Je lui écris une lettre que je vous supplie faire sûrement tenir.

Je ne sais si vous avez su comme le marquis d'Exideuil, frère aîné de feu Charles, après avoir demeuré quelque temps à Venise, est allé à Constantinople avec un petit ministre de Sédan, nommé Roussel; ceux qui les ont vus à Venise disent que ce sont des extravagans, et M. de Césy écrit de Constantinople qu'ils sont logés chez l'ambassadeur de Hollande, qui est un maître fourbe, d'où ils ne sortent que la nuit, faisant croire qu'ils sont venus pour traiter une ligue de tous les princes protestans avec le Grand-Seigneur Ce sont toutes chimères; néanmoins de méchans esprits l'on n'en peut rien attendre de bon. J'ai été bien aise d'apprendre des nouvelles de M. Rubens, et encore plus de ce qu'il se souvient de moi, car j'estime infiniment ses mérites. M. de Peiresc me rendit le plus content homme du monde en m'assurant qu'il était encore plein de vie, car un marchand flamand qui demeure au Caire m'avait voulu faire croire qu'il était mort à Gênes à son retour d'Espagne, dont j'avais reçu un sensible déplaisir. Je vous supplie, si vous le voyez ou lui écrivez auparavant que je sois de retour, de lui mettre un mot de recommandation de ma part. J'ai su par M. Le Grand la résolution en laquelle était M. de Marli touchant l'achat d'un office et le mariage de M. d'Aubray; il me dit confidemment, et ceci, s'il vous plaît, demeurera entre nous, qu'il ne jugeait pas que ledit sieur d'Aubray fût tant content. Je ne sais s'il n'y avait point de déficit en son fait, pour moi je puis certifier que je l'ai vu avec une

ch........ qui est une suffisante preuve de sa puissance, nous en parlerons un jour plus à loisir. L'on a bien fait d'empêcher que le B. de Dolor n'allât en Hollande avec M. de Châtillon, non pas que je croie que l'on puisse lui faire perdre les mauvaises impressions qu'il a eues pendant sa jeunesse, desquelles j'ai bien peur qu'il ne se ressente toute sa vie. C'est un des plus dissimulés petits garçons que j'aie jamais pratiqués, sot néanmoins et badin; son frère l'aîné est bien mieux revenu de ses bizarreries, et me réjouis de ce qu'il s'est fait honnête homme et vous visite.

Nous avons su comme M. de La Vrillière a succédé à son père avec quelques changemens de départemens; M. Pelletier me parla d'un certain différend entre M. d'Effiat et M. le président Sanguin, auquel M. le premier Président avait été un peu maltraité, pour les rentes de la ville; je voudrais bien savoir comme cela s'est passé.

J'écrirai à Venise pour avoir les deux exemplaires de la relation du sieur R. della Valle, d'autant que l'on m'a dit qu'elle est défendue ici; si l'auteur en avait, je me ferais bien fort de les tirer de ses mains, car il est de mes amis, m'étant venu voir aussitôt qu'il sut mon arrivée. Il a fait ces jours passés une folie qui l'a un peu décrié en cette cour, ç'a a été d'épouser une sienne esclave géorgienne de nation, qui servait sa femme. Mais ce défaut domestique n'empêche pas qu'il ne soit honnête homme.

J'ai reçu deux lettres de chacun de mes frères; ils écrivent de si bon sens que j'estime qu'ils doivent avoir fort profité depuis que je ne les ai vus, car ils étaient fort enfans et écoliers, et moi au contraire je n'ai profité qu'en barbarie et ignorance, de quoi vous vous de-

vez bien apercevoir par toutes les lettres que je vous écris; mais j'espère que la conversation de l'Académie me polira aussi bien qu'elle a fait tant d'autres qui lui doivent tout ce qu'ils savent. J'ai bien remarqué dans les lettres la différence que faites entre l'aîné et le second; mais ce qui me fâche le plus, c'est qu'il ne sait encore quel parti prendre. S'il n'était si âgé, je lui conseillerais d'être chevalier de Malte : j'en parlè comme savant, et sais tout le bon et le mauvais de cette condition; néanmoins après vingt-un ans il est trop tard d'y penser: ils parlent de venir en Italie; mais je pense qu'il serait bon qu'ils différassent jusques à mon retour, car je leur pourrais donner quelques conseils qui possible ne leur seront pas inutiles. Ma sœur a oublié à écrire, ou ne se souvient guère de moi, que depuis tant de temps je n'aie pas reçu une lettre de sa part. La dernière m'écrit une lettre de quatre pages que l'on lui a suggérée; je la renvoie afin que l'on en juge. Cela aboutit à quinze mille écus pour bâtir un prieuré dont elle sera la fondatrice. Pour moi, je n'ai que faire de son bien, n'y prétends rien; si ce n'est une chimère et une imagination que la fondation de ce prieuré, ainsi que je le pense, je n'empêche point que l'on ne lui donne, aussi bien est-ce du sien; mais pour lui envoyer une procuration par laquelle je lui prête mon consentement, comme elle me le demande, c'est ce que je ne ferai pas.

Une troisième du 1er juin ne contient que des nouvelles publiques, auxquelles je n'ai autre chose à répondre, sinon que je me sens très obligé du soin qu'avez de me tenir si bien averti. Les excuses que me faites sont superflues si ce n'est quand vos lettres sont trop courtes, car je vous assure que ne me sauriez faire plus grand plaisir que de m'entretenir bien au long, pour à

quoi vous obliger davantage je me suis laissé aller à vous faire celle-ci, qui sans doute vous ennuiera; mais pardonnez au plaisir que j'y prends qui est tel que je n'en sache point de plus grand après les assurances de vos bonnes grâces, lesquelles je vous demande instamment, vous assurant que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous recommande toute la maison à qui je fais mille recommandations et en particulier à mademoiselle votre mère.

Par mégarde j'ai laissé cette page vide; excusez ma précipitation.

M. Blacrod, médecin de M. de Longueville, est en cette ville depuis quelque temps pour des affaires tant de son maître que siennes particulières. Il m'est venu voir et me presse fort de me tirer du sang à cause d'un peu de rhume que j'ai, mais m'étant si bien trouvé d'avoir laissé faire la nature pendant deux ans de voyage, je ne puis me résoudre à aucun remède sans une extrême nécessité.

J'ai su le mariage de monsieur votre frère auquel je souhaite toute sorte de contentement.

M. de Peiresc m'a fait part du différend qui est entre M. l'évêque d'Orléans et M. Rigault, sur un lieu de Tertullien. Je m'étonne de cela, vu l'amitié qui y était.

Depuis ma lettre écrite, j'ai vu le Pape avec lequel j'ai demeuré près d'une heure. S'il n'était personne qui parle volontiers et s'ouvre même des choses fort parti-

culières à des personnes qu'il connaît peu, je penserais avoir grande part en ses bonnes grâces, de la façon qu'il m'a traité, car il me parla très confidemment. Sur la fin de son discours il me dit qu'il avait fort connu mon père en France; j'attendais là-dessus quelque petite parole de mortification; et j'étais bien résolu de lui répondre; mais ce ne fut qu'avec des termes d'honneur et d'estime, me disant qu'il était fort célèbre, avait une grande érudition et avait laissé un bon nom; qu'il croyait que je l'imiterais. M. le cardinal Barberin, sans que je lui en eusse parlé, me procura cette faveur, car il m'envoya quérir par un de ses gentilshommes; et y avait ordre à l'antichambre, aussitôt que je paraîtrais, de me faire entrer chez Sa Sainteté.

(La fin au prochain numéro.)

ORIGINE

DE

QUELQUES FAMILLES

DUCALES.

[On a pu voir, par la relation qui commence ce volume, les rivalités jalouses qui animaient le Parlement contre la Pairie. Les *Mémoires de Saint-Simon*, auxquels nous avons renvoyé, montrent, d'un autre côté, tous les dédains des grands seigneurs pour la robe. L'auteur du mémoire, ou plutôt du pamphlet qui suit, le président de Novion, a eu pour but, en le composant, de faire connaître l'origine des superbes contempteurs du Parlement.]

REQUÊTE ANONYME DE MESSIEURS DU PARLEMENT A S. A. R. M. LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT.

Au sujet des prétentions des ducs.

Le Parlement se flatte d'avoir donné assez de preuves de son zèle à Votre Altesse Royale pour espérer qu'elle

(1) Bibliothèque de l'Arsenal; Recueil de pièces curieuses de 1715 à 1733. Folio 49; année 1718.

ne voudra point le dépouiller des honneurs dont il est en possession depuis tant de siècles. Si les pairs de France avaient regardé ces honneurs comme des usurpations naissantes ou des attentats faits à leur dignité, auraient-ils négligé de s'en plaindre en 1664? n'auraient-ils pas tenté de les détruire dans un temps où le feu roi paraissait peu favorable à cette cour, et que par leurs clameurs importunes ils obtinrent que l'ordre observé pour opiner serait interverti? Leur silence est une conviction de la nouveauté de leurs prétentions. Elles n'ont d'autre source que la témérité du duc d'Uzès qui, par un orgueilleux caprice, ne voulut pas se découvrir en donnant son avis, et ce qu'ils osent appeler aujourd'hui une interruption, qui arrête la prescription, est l'unique fondement de leurs chimères. Attentifs à profiter des moindres occasions, ils voulurent se prévaloir de l'entreprise du duc d'Uzès, ils firent tous leurs efforts pour qu'elle fût approuvée et autorisée par Sa Majesté; mais un prince si rempli de sagesse comprit aisément que c'était donner atteinte à sa propre grandeur que de diminuer celle des personnes qui ont l'honneur de le représenter, et il défendit de pareilles entreprises à l'avenir sur peine de son indignation et d'une punition exemplaire.

Les pairs devraient se ressouvenir de ce que le Parlement a fait en leur faveur depuis quelques années. Ils se présentaient dans la même place que les Sénéchaux pour prêter serment, et ils étaient reçus en qualité de conseillers de cour souveraine; mais ce titre que les princes du sang autrefois et les ducs de Guise dans leur plus grande splendeur n'avaient pas dédaigné, blessant l'orgueil des pairs modernes, le Parlement voulut bien consentir qu'il fût supprimé, et par une

molle condescendance, dont le premier président de Harlay fut le premier mobile, il se relâcha sur un point qui marquait hautement la supériorité des présidens, qu'ils contestent aujourd'hui avec tant d'aigreur. Leur ambition démesurée ne s'est pas contentée d'un avantage dont ils ne sont redevables qu'à la modération du Parlement : comme ils vont de prétentions en prétentions et qu'une grâce accordée est à leur égard une raison pour en demander une autre, ils songèrent à obtenir d'être salués comme les présidens, et croyant trouver une entière complaisance dans un magistrat fort répandu à la cour, ils s'attachèrent au premier président d'aujourd'hui (1). Ils s'imaginèrent qu'il voudrait bien se relâcher sur le bonnet, mais ils ne purent le séduire par leur flatterie, ni l'intimider par des menaces dont les indignes effets n'ont que trop paru depuis. Il soutint l'honneur de la compagnie avec tant de zèle et de fermeté que, malgré les pressantes instances des pairs auprès du feu Roi, il tira parole de Sa Majesté qu'Elle ne déciderait point; ils tournèrent alors leurs espérances vers Votre Altesse Royale; ils s'offrirent à la servir, quand le Roi, dont la mort était prochaine et inévitable, aurait terminé sa destinée; mais ils ne s'engagèrent à se déclarer pour Votre Altesse Royale que sur l'assurance qu'elle leur donna de favoriser leurs prétentions, et lui firent entendre qu'elle ne devait pas compter sur eux sans cette promesse.

Votre Altesse Royale, Monseigneur, voudrait-elle faire un moment attention sur la différence du procédé du Parlement et de celui des pairs. Notre zèle seul nous a portés à vous servir, nous n'avons rien extorqué de

(1) M. de Mesme.

vous. La régence vous était déjà assurée par nos suffrages avant que les pairs fussent en tour d'opiner, car nous ne croyons pas qu'ils osent soutenir sérieusement que c'est à eux à disposer de la régence, et même du royaume en cas de litige, quoiqu'ils aient eu la hardiesse de le répandre dans le monde, et de l'insinuer dans leur mémoire de 1664. Sur quoi pouvaient-ils fonder une pareille prétention? est-ce sur ce que leur corps semble être composé des trois états du royaume et sur ce qu'ils croient avoir succédé aux ducs de Bourgogne, de Guyenne et de Normandie?

Vous n'avez point sans doute oublié, Monseigneur, que vous avez chargé plusieurs fois le feu président de Maisons d'assurer le Parlement qu'il devait compter sur l'honneur de votre protection et que vous en augmenteriez les prérogatives plutôt que de les diminuer, lorsque vous seriez chargé de l'administration du royaume. Eh! que demande aujourd'hui le Parlement à Votre Altesse Royale? la seule grâce de le laisser dans la possession de ses droits. Ce n'est pas que nous prétendions vous disputer le droit de juger, et si un de nos plus illustres magistrats dit en présence de Votre Altesse Royale que c'était au Roi à régler de tels différends, ce fut moins par doute de votre autorité que pour vous suggérer un prétexte spécieux de laisser les choses indécises jusqu'à la majorité du Roi.

Dans un temps où l'union entre les corps est si nécessaire, et qu'ils devraient concourir unanimement au bien de la paix, n'est-il pas étrange que les pairs, qui ne sont qu'une portion du Parlement, y excitent des troubles pour satisfaire leur vanité. S'ils étaient affectionnés à Votre Altesse Royale, la mettraient-ils dans l'embarras d'une décision dont les suites pourraient être dange-

reuses? Vous n'ignorez pas quelle est la considération du Parlement dans la ville capitale du royaume, de quel poids est son autorité dans les affaires les plus importantes de l'État, et ce que peut son exemple sur les autres Parlemens.

En vain les pairs veulent se donner pour redoutables : serait-ce par leurs grands biens? ils n'en ont pas pour la plupart autant qu'il en fallait pour être simples chevaliers romains, ils ne se soutiennent que par des aillances peu sortables. Seraient-ils à craindre les armes à la main? Contens de leurs dignités pacifiques, ils sont peu touchés des emplois militaires, et si on en excepte un très petit nombre, ils servent si mal dans les armées, et ils ont donné si peu de marques de valeur, qu'il semble que l'exercice de la justice leur conviendrait bien davantage.

Mais peut-être engageraient-ils la noblesse dans leur parti? On sait qu'ils l'ont aliénée par leurs hauteurs ridicules en toute occasion, et particulièrement lorsqu'ils voulaient qu'elle marchât à leur suite le jour du décès du Roi, pour faire un corps distinct et séparé. L'air de la pairie est si contagieux que l'archevêque de Reims (1) même, dont la dignité n'est que passagère, n'eut pas honte d'entrer dans un dessein si odieux et de sacrifier aussi à un honneur d'un moment les intérêts de la noblesse, pour qui on connaissait assez d'ailleurs son entêtement.

Mais ce n'est point la distinction de président à mortier qui les irrite : des idées plus élevées animent leur ambition, et n'osant ouvertement s'égaler aux princes du sang, ils tâchent de diminuer les honneurs

(1) François, cardinal de Mailly.

et les prérogatives qui, malgré la conformité des dignités, mettent entre eux une si grande différence.

Rien ne peut obliger Votre Altesse Royale de prononcer en laissant les choses dans l'état où elles ont été dans tous les temps. Les pairs auraient-ils lieu de se plaindre et ne serait-ce pas avilir le Parlement que de le dégrader des honneurs dont les rois ont voulu décorer les personnes qui le représentent. L'annulation de l'arrêt du 2 septembre (1), qui n'était qu'une simple précaution de police pour empêcher le trouble que les pairs se proposaient d'exciter le jour de la déclaration de la régence, vient de donner un assez grand dégoût au Parlement pour ne pas augmenter sa juste douleur par de nouvelles mortifications.

Cependant si Votre Altesse Royale est absolument *déterminée à juger* (supposition opposée à la politique), *ce ne pourrait* être que sur des titres, ou sur la possession.

Les pairs ne peuvent disconvenir que l'usage est contre eux puisqu'ils le combattent, et s'ils ont des titres qu'ils manifestent, nous préviendrons le jugement de Votre Altesse Royale et nous nous exécuterons nous-mêmes.

Mais non-seulement notre possession est certaine et immémoriale, elle est encore attestée par nos registres : ces monumens éternels qui établissent l'état et les biens de chaque particulier, ces solides fondemens de la sûreté publique, ces sacrés dépôts de la volonté des rois, oserait-on en attaquer l'authenticité?

Les pairs n'avaient point autrefois d'autres prérogatives que celles dont jouissaient tous ceux qui avaient

(1) 1715.

des fiefs nobles; ils étaient admis les uns et les autres dans les Parlemens ambulans qui étaient à la suite des rois pour y traiter des affaires d'État et rendre la justice aux particuliers. Les assemblées générales étaient ordinairement tumultueuses, les rois, peu maîtres des délibérations qu'on y prenait, les juges nullement ou médiocrement instruits des coutumes ou du droit écrit, et les parties exposées à de grandes injustices.

Philippe-le-Bel, reconnaissant qu'il était d'une nécessité indispensable de changer la forme de ces Parlemens, les rendit sédentaires et fixa le temps et le lieu de leurs assemblées, pour la commodité de ses sujets et l'expédition de la justice; celui de pairs fut mi-partie d'ecclésiastiques et de laïcs que le Roi nommait à l'ouverture du Parlement. Deux prélats et deux seigneurs étaient commis pour y présider; mais quels furent ceux qui furent nommés par le dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean? Le comte de Dreux et le comte de Bourgogne.

Les douze pairs de France eurent entrée au Parlement comme conseillers honoraires et perpétuels par les qualités de leurs pairies, à la différence des conseillers que le Roi choisissait ou changeait selon sa volonté; et pour faire sentir à ces fiers vassaux la grandeur du suzerain, Philippe-le-Bel donna la préséance sur eux aux présidens comme représentant leur souverain maître dans la distribution de la justice, et le nombre des présidens ayant été augmenté dans la suite, ces derniers ont siégé à même titre aussi bien que les anciens à la tête des pairs, preuve certaine que le nombre des présidens n'empêche pas leur unité et leur indivisibilité, par rapport à la représentation et aux honneurs qui en sont inséparables. Des princes si

puissans se seraient sans doute offensés de voir tant de *gens* placés au-dessus d'eux, s'ils ne les avaient regar*dés* tous comme ne faisant qu'un seul et unique chef; ils ont même souffert sans murmurer que les conseillers ordinaires eussent une espèce de supériorité sur les honoraires, et que le droit de présider leur appartînt en l'absence des présidens, et c'est pour marquer cette prérogative qu'un conseiller ferme le banc des pairs encore aujourd'hui.

Comme les pairs font partie du Parlement, que d'ailleurs ils y ont leurs causes commises, on a appelé quelquefois assez improprement cette Cour la Cour des pairs; mais c'est la Cour du Roi où se rend la justice en son nom et à laquelle les pairs sont attachés. A la vérité ils ont séance dans les autres Parlemens, mais *c'est en qualité de* conseillers honoraires, et on défère *le même honneur* aux conseillers de la Grand'Chambre par considération pour le premier des Parlemens. Les pairs ecclésiastiques, qui se glorifient tant d'être les anciens pairs du royaume, et qu'on entend sans cesse regretter la préséance qu'ils avaient sur les princes du sang, ont-ils d'autres distinctions dans tous les Parlemens que de siéger au-dessus du doyen de même que les autres évêques qui y ont entrée par la prérogative de leur siége; ces prélats sont comme eux conseillers honoraires.

Ils ne sont reçus qu'après avoir prêté serment, et ils ne sont ni les uns ni les autres conseillers nés, leurs droits étant suspendus jusqu'à leur réception, et cette loi étant commune aux pairs laïcs, sur quoi peuvent-ils fonder les nouvelles difficultés qu'ils ont formées au sujet du duc de Richelieu pour arrêter le cours de

la justice dans l'exécution du plus important et du plus sage de tous les édits.

Enfin les fils et les petits-fils de France voient tranquillement les présidens assis au-dessus d'eux; le Dauphin, cette image la plus parfaite de la royauté, qui touche la couronne d'une main tandis qu'il baisse l'autre jusqu'en terre en qualité de sujet; le Dauphin, dis-je, ne peut, sans une commission expresse du Roi, se mettre à la tête des présidens; et dans le temps où les princes du sang n'étaient regardés que comme les seigneurs du sang et des pairs de fiefs, le premier président ne les saluait pas en demandant leurs suffrages. Ce n'est que depuis que Henri III les a déclarés pairs-nés qu'il se découvre pour prendre leurs avis, et les pairs modernes se récrient contre un honneur attaché à la qualité de président, jaloux sans doute de ce que les princes du sang en jouissent!

L'histoire nous apprend que le chancelier de Rochefort allant recevoir au nom du roi Louis XII, l'an 1449, l'hommage de Philippe, archiduc d'Autriche, pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, prit le pas sur lui au moment de son arrivée dans la ville d'Arras, destinée pour la cérémonie, et il demeura assis et couvert dès que le prince se présenta pour prêter le serment de fidélité; les présidens, qui représentent le Roi dans une fonction qui n'est pas moins éclatante, seraient sans doute en droit de ne pas saluer les pairs lorsqu'ils entrent dans la Grand'Chambre pour venir se mettre en place; et puisque les pairs, par quelques honneurs limités dont ils jouissent à la Cour, se sont imaginé de pouvoir obli-

ger la noblesse à marcher à leur suite, les présidens, qui sont au-dessus d'eux dans le Parlement, pourraient avec bien plus de justice demander à les précéder partout ailleurs, s'ils étaient aussi inquiets et aussi remuans qu'eux. Les Grecs, les Romains, ces nations si belliqueuses, donnaient la préférence à la robe sur l'épée, parce que la force n'est qu'un appui de la justice, et ne doit être considérée qu'autant qu'elle sert à la maintenir. Les républiques de Venise, de Hollande et de Gènes se conduisent encore suivant ces mêmes maximes, et ces messieurs qui dans le cours de leurs moindres affaires se prosternent devant ceux qui sont revêtus des dignités de la robe, font gloire de la mépriser aujourd'hui.

Si le Parlement qui, dans sa première institution, *ne fut rempli que de noblesse*, a depuis été ouvert à *la roture par la* vénalité, cette tache ne ternit point le lustre de la profession, et le corps des pairs, qui est encore bien plus défiguré, n'est point en droit de nous faire ce reproche.

Il n'y a qu'une sorte de noblesse; elle s'acquiert différemment par les emplois militaires et par ceux de la judicature; mais les droits et les prérogatives en sont les mêmes.

La robe a ses illustrations comme l'épée : les chanceliers, les gardes des sceaux sont en parallèle avec les connétables et les maréchaux de France. Les présidens à mortier avec les ducs et pairs, qui cèdent comme eux sans difficulté au chef de la justice; mais si l'on en vient à l'examen des familles, nous ne craindrons point de dire qu'il y a un grand nombre de maisons dans le Parlement qui sont fort au-dessus de celles de la plupart des pairs. Aussi ne croyons-nous

pas devoir ajouter foi à leurs fabuleuses généalogies, adoptées par le trop crédule Dufourny; et sans vouloir entrer dans un détail plus grand sur ce sujet que ne le comporte cet écrit, il ne sera pas inutile de donner à Votre Altesse Royale une connaissance du moins sommaire, mais fidèle, des maisons de plusieurs ducs. Vous jugerez après cela, Monseigneur, s'il serait juste d'abaisser en faveur de telles gens la première compagnie du royaume, et s'ils sont sages de l'attaquer.

Nous conservons dans l'enceinte du Palais les anoblissemens des deux premiers ducs.

Geraud Bastet fut anobli par l'évêque de Valence en 1304. Il était fils de Jean Bastet, apothicaire de Viviers qui, en 1303, selon le même registre, acheta la terre de Crusol des héritiers de cette maison.

Nicolas (1) de La Trémoille, que son esprit divertissant avait mis en faveur auprès de Charles V, fut anobli par lettres patentes en 1375. Un torrent de biens et de grandeurs enfla bientôt cette petite source.

Maximilien de Béthune est traité d'homme de néant par le maréchal de Tavannes dans ses mémoires. Jean de Béthune son père était un aventurier qui se disait venir d'Écosse, et on l'appelait Bethon, suivant la prononciation étrangère. Les Additions aux Mémoires de Castelnau insinuent l'incertitude de son origine en disant que les Béthunes d'É-

(1) L'auteur est mal instruit des noms de baptême, puisqu'on ne trouve pas dans toute la généalogie de la maison de La Trémoille une seule personne du nom de Nicolas, et cette petite source qu'il semble mépriser prouve cependant vingt degrés d'une filiation bien suivie depuis Humbert, sire de La Trémoille, qui fit un don à l'Hôtel-Dieu de Montmorillon, l'an 1205, jusqu'à présent. (*Note ajoutée au manuscrit.*)



cosse sortent des Béthunes de Flandre. Ce Jean de Béthune débaucha Jeanne de Melun, fille du seigneur de Rosny, et l'épousa. André Duchesne les fit ensuite descendre de la maison des Béthunes de Flandre et en fut bien récompensé.

Luynes, Brantes et Cadenet étaient trois frères qui n'avaient qu'un manteau qu'ils portaient tour à tour lorsqu'ils allaient au Louvre. Honoré d'Albert, leur père, était avocat de Mornas, petite ville du Comtat, où les avocats sont qualifiés nobles. Jamais fortune ne fut si grande et si prompte. Charles d'Albert fut duc de Luynes et connétable. Brantes, qui avait lui-même plaidé en qualité d'avocat, fut duc de Luxembourg par son mariage, et Cadenet fut crée duc de Chaulne. On les fait venir à présent des Alberti d'Italie.

La maison de Cossé de Brissac a beaucoup d'illustration et peu d'ancienneté. Ils ont prétendu un temps sortir des Cossats d'Italie, comme on voit dans les Additions de Castelnau, mais ils veulent à présent venir d'une maison de Cossé, au pays du Maine.

René de Vignerot, domestique et joueur de luth chez le cardinal de Richelieu, le servit si adroitement dans ses plaisirs, qu'il consentit à lui donner sa sœur qui en était devenue éperduement amoureuse. Il le substitua ensuite à son duché de Richelieu. La mère de Vignerot avait épousé en secondes noces un fauconnier.

La fortune du duc de Saint-Simon est si récente que tout le monde en est instruit. Jamais il n'y eut une si mince noblesse; un de ses cousins était encore de nos jours écuyer de madame de Schulemberg. La ressemblance que les armes de la Vacquerie qu'ils écartèlent ont avec celles de Vermandois, leur a fait dire qu'ils

viennent d'une princesse de cette maison. Enfin la vanité de ce petit duc est si folle, que dans sa généalogie il fait de la maison de Bossu un bourgeois juge du Maine, nommé le Bossu, qui a épousé l'héritière de la branche aînée de sa maison.

Georges Verd, du haut de son étau, serait bien surpris de se voir père de la nombreuse postérité de la Rochefoucault, Royes, Roussy, etc.

Les Neufville-Villeroy sortent d'un marchand de poisson, contrôleur de la bouche de François Ier. Il est mentionné en la chambre des comptes en cette qualité; son fils, greffier de l'Hôtel-de-Ville, fut prévôt des marchands et père de Nicolas de Neufville, audiencier et secrétaire d'État. La morgue du maréchal de Villeroy a de la peine à s'accommoder d'une si basse extraction.

La maison d'Estrées n'est noble que depuis deux cents ans, et le cardinal d'Estrées, après beaucoup d'efforts, n'a pu rien trouver au-dessus de ce temps-là.

Les maisons de Beauvilliers, de Boufflers, d'Hostun, n'étaient connues, il y a peu de siècles qu'aux environs de leurs villages.

Les Grammonts ont enfin fixé leurs armes et ils s'en tiennent à la maison d'Aure. Le comte de Grammont demandait un jour au maréchal, quelles armes ils porteraient cette année-là. Ils doivent leur élévation d'abord à Corisande d'Andonins, leur grand'mère, maîtresse d'Henri IV, et puis à l'alliance du maréchal avec le cardinal de Richelieu.

Les Noailles viennent d'un domestique de Pierre Roger, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, qui les anoblit, et érigea en fief un petit coin de la terre de Noailles dont il était sorti. Les Montmorin en ont

le titre *qu'ils* n'ont jamais voulu donner au duc de Bouillon durant leur querelle. M. de Noailles, évêque d'Acqs, acquit des Ligneracs une portion de la terre d'Aquin en 1576; et en 1579 il acheta l'autre et le château.

On ne connaît pas les Cambont-Coislin avant leur alliance avec Françoise Duplessis, tante du cardinal de Richelieu. La qualité de sergent-d'armes et d'huissier-d'armes que portaient les ancêtres du duc d'Aumont nous en donne une petite idée, et n'est pas au-dessus de celle de conseiller.

Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraye, père du feu duc de Mazarin, était petit-fils d'un avocat fameux en ce Parlement, dont le père était apothicaire, à Parthenay. Ce maréchal, fils de la tante du cardinal de Richelieu, lui dut ensuite sa fortune.

Le duc d'Harcourt sort d'un bâtard d'un évêque *de Bayeux*; *Jean* d'Harcourt Beuvron était vicomte ou juge de Caen; son fils fut du nombre des jeunes enfans de la bourgeoisie choisis pour jeter des fleurs à l'entrée d'Henri IV, en cette ville-là, comme le livre des antiquités en fait foi.

Le duc d'Epernon-Rouillias, grand généalogiste, nous a appris que les Pardaillans-Montespan viennent du bâtard d'un chanoine de Lectours.

Camion de Villars était greffier de Condrieux en 1486, de même que son père Claude de Villars. Son neveu profita des lettres de noblesse qu'il avait obtenues; après avoir tenu des terres à ferme, il fut réhabilité le 7 février 1586.

Un des valets de chambre du connétable de Bourbon, lorsqu'il sortit de France, s'appelait Goyon Matignon, selon les Mémoires de Brantôme.

La maison des Potiers, duc de Trêmes et de Gèvres, est sortie du sein du Parlement (1).

Un Jean de Mailly était conseiller sous Charles VI.

Les Clermont-Tonnerre n'étaient que conseillers du Dauphin de Viennois, et les Chattes, faux Clermont, dont est l'évêque de Laon, qu'étaient-ils avant le mariage de François de Chattes avec la veuve d'un Polignac dont il avait été domestique?

Telle est, Monseigneur, l'extraction d'une partie considérable des pairs de ce royaume; mais ni parmi ceux-là, ni parmi les autres que nous ne nommons pas ici, sans aucune exception d'un seul, nul n'est exempt d'alliance avec la robe, et souvent même ils ont pris des alliances avec ce que nous avons dans la robe de plus abject, car nous ne disconvenons pas qu'il y a parmi nous plusieurs classes que nous distinguons par la grande, la médiocre et la petite robe.

Cependant ce sont ces gens-là qui se comparent aux ducs de Bourgogne, de Guyenne, de Normandie, et aux comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse. Ce sont ces gens-là qui cabalent pour remettre les princes du sang légitimés dans le rang de leur pairie; qui ne se contentent pas de traiter le Parlement avec mépris, veulent faire marcher la noblesse à leur suite en exigeant le titre de Monseigneur dans les lettres, lui refusant la main chez eux-mêmes, et prétendant obtenir à la Bastille des distinctions jusque-là inouïes, et se dispenser de mesurer leurs épées avec les gentilshommes. Ce sont enfin ces gens-là qui, oubliant qu'ils font partie du Parlement, osent comprendre dans le tiers-état cette compagnie, la plus auguste du royaume.

(1) Le premier président de Novion, qui a fabriqué ce beau mémoire, n'a pas voulu dire, crainte de se déshonorer lui-même, qu'il descendait d'un marchand fourreur. (*Note ajoutée au manuscrit.*)

DOCUMENS ORIGINAUX

RELATIFS AU RÔLE

DU

DUC D'ALENÇON,

SOUS LES RÈGNES DES ROIS

CHARLES IX ET HENRI III, SES FRÈRES,

ET A L'HISTOIRE

DU TIERS-PARTI (1).

(SUITE.)

M. DE FOIX AU CARDINAL D'ARMAGNAC (2).

Monseigneur, je vous ai averti, par mes dernières, comme le huitième du mois passé, je partis d'Agen, et m'acheminai en ce pays de Languedoc, jusqu'à Saint-Félix, où j'avais délibéré d'attendre M. le vicomte de Turenne, lequel m'avait assuré de m'y venir trouver dans peu de jours après, prenant son chemin par

(1) Voir précédemment tome V de cette série, pages 226 à 321.

(2) Collection de M. Lucas-Montigny.

Montauban et Puy-Laurens. Pendant mon séjour audit Saint-Félix, je reçus lettres du roi de Navarre, contenant que le partement dudit sieur vicomte avait été différé à cause d'une fièvre qui l'avait surpris, de laquelle toutefois était délivré; et partant, s'acheminerait au premier jour sur le point que je l'attendais. Autres lettres me furent rendues de la part du roi de Navarre, des vingtième et vingt-deuxième, par lesquelles m'avertissait qu'il était arrivé à Montauban, et me priait d'y vouloir aller, parce qu'il désirait parler à moi pour affaires d'importance, et que j'y trouverais tout prêt à partir ledit sieur vicomte, qui m'en écrivait autant. Je m'y rendis en diligence, le vingt-quatrième, où je n'appris rien qui méritât ma venue, et poursuivant instamment l'allée dudit sieur vicomte en Languedoc, ledit roi de Navarre et lui me promirent, le vingt-sixième au matin, que ce serait le vingt-huitième. Toutefois, cela fut renversé l'après-dîner, que ledit roi de Navarre m'envoya chercher, et me montra une requête qui lui avait été présentée, de laquelle vous trouverez ici copie, qui tendait à fin d'empêcher l'allée dudit sieur vicomte, jusqu'à l'établissement de la chambre tripartie en Languedoc, conformément à ce que M. de Valence m'avait mandé avoir été accordé à Alais, en une assemblée que ceux de la religion prétendue y avaient faite, qui est du tout contraire à la résolution qui fut dernièrement prise aux États-Généraux de ce pays, tenus à Béziers, où il fut arrêté qu'on prierait M. le vicomte de Turenne et moi de nous mettre le plus tôt en voyage; et pour cet effet, furent envoyés deux députés desdits Etats, l'un catholique, et l'autre de ladite religion, vers le roi de Navarre, qui lors était à Nérac. Je représentai audit roi de Navarre la pro-

messe qu'il avait plusieurs fois faite au Roi de l'allée dudit sieur vicomte; que la longueur de ladite chambre tripartie n'avait procédé que de lui et de ceux de ladite prétendue religion, leur ayant le Roi offert toujours ce dont ils l'auraient requis pour cet effet; que l'état des affaires de ce pays était tel qu'il ne pouvait endurer aucune longueur, y ayant deux siéges, l'un à Menerbes, l'autre à Thezan, et tous les diocèses grandement irrités pour plusieurs occupations de places, meurtres et pilleries, que ceux de la religion avaient faites en divers lieux, de façon qu'il était impossible de contenir davantage les catholiques, sans l'allée dudit sieur vicomte et mienne par-delà, outre que le Roi aurait occasion de penser que ce délai ne tendait qu'à empêcher l'exécution de l'édit de pacification, et à retenir les places qu'ils avaient durant les troubles, et autres qu'ils avaient depuis occupées; et déduites encore plusieurs autres raisons audit roi de Navarre, qui touchaient le général et son particulier. Mais, parce que ledit sieur vicomte protestait que son allée serait infructueuse, vu l'intention de ceux de la susdite religion, je ne pus rien avancer; qui fut cause que je dis au roi de Navarre que si on persévérait en cette volonté, j'étais résolu de m'en retourner incontinent vers le Roi. Et le lendemain ledit roi de Navarre fit en ma présence déclarer, particulièrement à ceux qui avaient signé ladite requête, les causes et raisons d'icelle, qui ne furent autres, en effet, que celles qui sont au narré d'icelle; et parce qu'ils ne purent répondre à ce que je leur dis, il fut mis en avant qu'il s'était fait une assemblée de ladite religion à Castres, lesquels enverraient des députés qui seraient à Montauban dans trois jours, et qu'il était besoin de les attendre, devant

que se résoudre. Sur quoi le roi de Navarre me pria très instamment de vouloir différer mon retour encore pour lesdits trois jours, ce que, non sans grand regret, je lui accordai. Enfin, pour lui ôter toute occasion de rejeter sur moi aucune coulpe, lesdits députés arrivèrent le vingt-neuvième, et le trentième exposèrent leur charge en ma présence, qui fut du tout conforme à la requête que les autres avaient présentée, et ne me fut possible de leur faire changer d'opinion. Seulement parce que je leur réitérai souvent que c'était abuser de la bonne inclination du Roi à la paix, et que Sa Majesté en serait grandement irritée, ils ont advisé entre eux d'envoyer en cour un gentilhomme nommé le sieur de Chassinant, pour représenter à Sadite Majesté les causes du retardement de notredit voyage, lequel doit partir cejourd'hui. Et cependant afin que ce délai ne soit cause de plus grand mal, le Roi de Navarre envoie M. de Terride en Albigeois, pour faire vider ceux qui ont occupé les lieux de Carlange et Frégairolles, et aussi mandé le sieur Yollet le jeune au Bas-Languedoc, pour faire remettre Montaignac et Thezan, en l'état porté par l'édit de pacification. Ledit sieur Yollet a commandement du roi de Navarre de passer jusqu'à Menerbes, pour essayer de la faire remettre au pouvoir de Sa Sainteté, suivant l'article secret; et lui avait été adjoint M. de Saint-Romain; mais j'ai entendu qu'il est mort; c'est chose que j'ai poursuivie, voyant que le voyage dudit vicomte et mien avait été différé, et vous supplie croire que n'y a rien que je désire plus que votre contentement et satisfaction, et vous voir hors de la peine que ce siége vous apporte. Ledit roi de Navarre est encore à Montauban, d'où je suis parti ce matin pour m'acheminer à Saint-Félix; et attendrai

là les commandemens du Roi, lequel j'ai bien particulièrement averti de tout.

De Toulouse, ce cinquième de juillet 1578.

M. DE MAUGIRON AU MÊME. (1)

Monseigneur, depuis le retour de M. de Rochefort, et en même temps le baron de Saulsac étant venu devant Leurs Majestés, nous avons poursuivi, faisant leur commandement, le chemin jà ouvert de l'établissement de l'édit de pacification, et tellement avancé que m'ose promettre de parvenir bientôt au but de nos desseins; car, puisque d'un commun consentement et en pleine assemblée des États, l'observation inviolable dudit édit a été signée, et solennellement jurée, tant par les catholiques que ceux de ladite religion prétendue, avec promesse mutuelle de s'opposer à tous ceux qui voudront venir au contraire, il semble que telle procédure représente quelque apparence de bonne foi d'une part et d'autre. Je m'étudierai les conserver en cette sainte et louable volonté, tant qu'il me sera possible. Le sieur Desdiguières doit venir me trouver dans dix ou douze jours au lieu de Jarrie, pour entendre et convenir des moyens à tenir pour l'accomplissement de ce que dessus. Nous traiterons par même moyen le recouvrement de Menerbes, et tout ce que se peut faire pour ce regard, vous suppliant, Monseigneur, faire état qu'en ce qui dépendra de mon pouvoir ne lairrai jamais en arrière chose que je connaisse importer au

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

service de Sa Sainteté ou le vôtre. Et dernièrement tout exprès, pour lesdites affaires de Menerbes, ayant pris peine, étant en Valentinois, de parler audit Desdiguières, comme il fut à deux lieues de moi, ayant eu avis que c'était pour cela, s'éloigna promptement à mon très grand regret. Mais depuis, j'ai été averti de bonne part, que ceux de ladite religion en ce pays tiennent ladite ville pour perdue à eux, et hors moyen de secours; qui me fait espérer que notre négociation pour ce regard en pourra être plus heureuse et traitable. Je ne faudrai, incontinent après ce deuxième pourparler, vous faire entendre bien au long, et par le menu, quelle en aura été la résolution. Et cependant je prierai Dieu, etc.

De Grenoble le dixième juillet 1578.

M. LE MARÉCHAL D'ANVILLE, AU MÊME. (1)

Monsieur, je vous envoie une dépêche que nous fait M. de Foix, par laquelle je m'assure qu'il vous avertit de ce qui a été résolu en l'assemblée de Montauban, où il n'a su obtenir la continuation de son voyage et de M. le vicomte de Turenne, quelques remontrances et raisons qu'il ait pu alléguer, s'étant ceux-là de la religion prétendue réformée du tout arrêtés à l'établissement de la chambre tripartie, non pour l'envie qu'ils aient d'avoir justice, comme ils disent, mais afin que ce leur soit une couleur pour prolonger les affaires, et vivre cependant en la périlleuse sorte en laquelle nous sommes. Car il ne se parle que de continuation de sur-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

prises et courses sur les chemins, sans qu'il y ait moyen d'y remédier, remettant le tout à la venue desdits sieurs. Et ce qui me fait le plus de mal, est que, sous main, les méchans sont soutenus et enhardis: tellement que Bacon ne s'est voulu soumettre à aucune raison, quelques deputés qu'y aient été renvoyés de Montpellier, de Nîmes, et est si orgueilleux, spécialement depuis la prise de Saint-Chenan, qu'il veut faire une paix pour lui avec conditions toutes nouvelles. De manière que j'ai été contraint de quitter toute cette pratique, et retenir le peu de forces que j'ai mises ès-environs de Thézan, pour empêcher ses courses; jusqu'à ce qu'on voie si la venue du sieur Yollet, que l'assemblée dudit Montauban a député pour la restitution des lieux occupés depuis l'édit, pourra apporter quelque fruit, pour bien que je n'en aie grande espérance, et que c'est seulement pour nous faire avoir la longueur, de laquelle ils usent, plus agréable. Il a charge, à ce qu'on me mande, de passer jusqu'à Menerbes, qui sera cause que je le retiendrai par-deçà le moins que je pourrai, afin que vous essayiez la force de sa puissance, et que la crainte que vous avez eue jusqu'ici, que les assiégés seraient secourus, se perde, comme elle fera, si ledit Yollet fait ce qu'il prétend. Je suis seulement marri, monseigneur, que ne vous y puisse faire quelque plus grand service; mais je crois que vous êtes assez assuré de ma bonne volonté, les effets de laquelle paraîtront toujours en ce qu'il s'offrira d'aussi bon cœur, que m'étant bien humblement recommandé à votre bonne grâce, je prierai Dieu, Monseigneur, vous donner, etc.

De Pézenas le treizième jour de juillet 1578.

Votre bien humble serviteur,

MONTMORENCY.

LETTRE DU CARDINAL D'ARMAGNAC A*** (1).

Encore que j'écrive bien particulièrement et au long à monsieur le cardinal de Como, ce qui se passe ici, si est-ce que je ne lui touche pas ce que je viens de savoir présentement, que Lambert, revenant de Montauban, où le roi de Navarre est, fait une assemblée à Montpellier pour délibérer si l'on donnera secours à Menerbes, et quels moyens l'on y tiendra; de sorte que s'ils prennent conclusion de passer le Rhône pour cet effet, nous avons plus de besogne taillée qu'il ne serait besoin. De quoi vous avertirez ledit seigneur Cardinal, puisque sa lettre était close quand le susdit avis m'est survenu; et tout ainsi que, ces jours passés, les compagnies de monsieur le Grand-Prieur, monsieur le maréchal de Retz et autres, MM. de Sainte-Galles, Rochefort, Glandaiges, le capitaine Luynes, se faisaient fort nous fournir une bonne et belle troupe, et que M. le maréchal de Bellegarde s'apprêtait pour y venir en personne avec ses amis, comme aussi faisaient MM. de Carcel et de Vins avec les leurs, nonobstant tous les mécontentemens qui les pourraient divertir : aussi veux-je croire que, s'ils nous attaquent, nous aurons moyen de leur résister, et faire recevoir une charte, même si ledit sieur maréchal de Bellegarde y vient comme je m'assure qu'il fera. Car il ne se faut pas attendre que sans lui ou autre ministre du Roi (de semblable qualité) nous puissions faire marcher les forces qui nous seront nécessaires pour nous opposer auxdits ennemis. Car encore que le sieur Saporouze

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

soit bon personnage, si est-ce que les gentilshommes obéissent en ce temps fort mal volontiers, sinon à ceux à qui ils ont quelque particulier respect; de sorte qu'il faudra appeler ou monsieur le Grand-Prieur, ou monsieur le Maréchal, lesquels, à la vérité, se montrent si pleins de zèle et d'affection au service de Sa Sainteté que je ne leur saurais faire entendre chose quelconque, tant importante soit-elle, qu'ils embrassent avec autant d'ardeur que s'ils étaient sujets de Sa Sainteté et à ses gages. Et combien que la convocation de tant de forces auxiliaires puisse justement être suspecte à quelques-uns, en ce temps principalement où les esprits des hommes sont étrangement débordés, si est-ce que vous témoignerez audit sieur Cardinal qu'il peut dormir en toute sûreté de ce côté-là, et que nous n'introduirons point dans nos villes personnes desquelles nous recevrions autre dommage que de la dépense qui s'y fera, laquelle véritablement est grande. Car cent hommes d'armes dudit seigneur Grand-Prieur dépendirent dernièrement à Cavaillon, en quatre jours, cinq ou six cents écus; et si nous sommes réduits à l'extrémité que nous soyons contraints assembler les autres susdits, je prévois les frais si grands que le peuple, qui a fait peu de blé cette année, succombera sous la charge. Mais si est-il beaucoup meilleur de dépendre que de se perdre. Et toutefois pour n'en venir pas à cela, puisque le voyage MM. de Foix et de Turenne est rompu comme vous verrez par les lettres desquelles je vous envoie la copie, afin de la communiquer à messieurs les cardinaux et ambassadeurs, j'attends Yollet, que vous connaissez, dépêché par le Roi de Navarre pour tenter de composer nos affaires et de faire rendre Menerbes ou y mettre quelque réglement, et que d'autre côté la princesse de Sa-

lerne offre d'entrer en traité avec Saint-Auban, son beau-fils : et Merle est en cette ville par mon commandement, lequel s'en va à Nyons où les fugitifs de cet État s'assemblent pour délibérer sur ce qu'ils ont à faire avec nous. Et quand tous lesdits moyens ne nous produiront aucun effet; si est-ce que je ne veux laisser chose quelconque en arrière qui nous puisse apporter quelque repos et tranquillité, et décharger ce pauvre peuple de tant de maux qui l'oppressent, étant bien marri que ledit sieur de Foix ait été retenu ; mais vous verrez qu'il a été lui-même trompé, étant sur le lieu, et qu'il a été retardé sur le point qu'il cuidait monter à cheval. Comme aussi je suis marri des grandes et immenses dépenses que Sa Sainteté fait, et de la continuation d'icelles; mais je m'assure qu'elle croit que j'en voudrais la garantir avec plus d'affection que si elles se prenaient dans ma bourse; et où l'on n'aura espérance quelconque de composition, et que nous verrons les ennemis s'apprêter au secours, il faudra nécessairement faire une nouvelle levée de huit cents ou mille hommes de pied, tant pour en mettre cinq cents de plus dans les forts, que pour accroître les garnisons des villes. Car sans cela il serait à craindre que ne pouvant exécuter leurs desseins audit Menerbes, ils attaqueraient et emporteraient quelque autre place qui ne nous serait guère de moins d'importance que Menerbes, laquelle, pour ce que leur est une entrée en Dauphiné, Provence et le Comtat, et ne vous émerveillez s'ils la tiennent hostilement, puisqu'ils l'estiment beaucoup plus que toutes les autres qu'ils occupent, et que en France; tant s'en faut qu'ils rendent ce qu'ils devaient par la paix, qu'ils font toujours nouvelles saisies, et n'est possible d'y remédier. Tant y a que, pour

ce qui nous touche, je n'épargnerai ni les biens ni le sang propre, s'il est besoin. Le mal est que monsieur le Recteur, à notre déçu, est parti des forts avec trois cents arquebusiers et cinquante ou soixante chevaux, et s'en allant à Saint-Auban, y a pris du bétail qu'il a fait vendre huit cents écus, tué quelques hommes et brûlé des métairies et moulins; de quoi ces huguenots sont si altérés, qu'encore que Lesdiguières eût promis de ne bouger, si est-ce qu'ils en veulent avoir leur revanche. Et Francolin me dit hier qu'ils avaient brûlé les blés de Villedieu et de Séguiret; et me doute qu'ils continueront. Je ne trouvais pas pour cela mauvais qu'on fît la guerre à Saint-Auban, comme la pierre de scandale de France; mais le feu est un genre de guerre dont l'on n'a pas accoutumé d'user; par quoi je me suis fâché avec ledit sieur Recteur, qui dit en être marri, et avoir été fait par l'insolence des soldats, sans son commandement; lequel voulait faire une course sur la frontière de Tulete et Nyons avec toute sa cavalerie légère; mais je le priai de s'en retourner dans ses forts, et l'avertis qu'il y avait quelque intelligence, comme il s'est trouvé véritable; car le capitaine Antoine Grimaldi, cousin dudit Recteur, a découvert qu'il y avait cinq ou six dans son fort qui voulaient tenir la main aux ennemis, dont l'un s'en est fui dans Menerbes en plein jour, quatre sont prisonniers, et un autre, qui était de Viterbe, a évadé. Cela fera que chacun sera dorénavant plus vigilant. Et quant audit sieur Saporouze, il est malade depuis quelque temps; et du commencement l'on a douté de sa vie : mais maintenant les médecins assurent sa convalescence. Pendant son mal Concepto fait ce qu'il peut, mais il ne saurait aller à

cheval, à cause que l'arquebusade qu'il a au bras le travaille sans cesse. Priant Dieu, etc.

D'Avignon, le vingt-deuxième de juillet 1578.

HENRI III A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, il n'est pas que vous n'ayez ouï parler de plusieurs bruits que l'on a fait courir sur les provinces de mon royaume, pour blâmer mes actions, me rendre odieux envers mes sujets, et les exciter à faire quelques nouveautés préjudiciables à leur repos. Dont encore que je me promette qu'il n'adviendra le mal que l'on a voulu pourchasser pour telles mauvaises impressions, si est-ce que ne voulant rien mépriser, pour connaître qu'en la saisou où nous sommes les choses facilement controuvées sont quelquefois mieux reçues que les véritables, j'ai advisé, pour cette cause, d'envoyer quelques personnages d'autorité par les provinces, pour rabattre telles mauvaises intentions et les rendre vaines et illusoires, afin que mes peuples, venant à en être imbus, ne se précipitent à quelque mauvaise résolution. Et vous ayant choisi pour faire cette charge du côté de la Bretagne, je vous envoie un mémoire des choses que je désire que vous remontrez là-dessus; qui sont de même substance que ce que j'ai donné en charge au sieur de la Guesle, mon procureur-général, l'envoyant en Bourgogne pour semblable effet; vous priant de regarder, tant en général qu'en particulier, de rendre si bien capables les principaux

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

de ladite province de ma droite intention au bien et soulagement de mon peuple, et à remettre mon royaume au plus près qu'il sera possible de sa pristine dignité et splendeur, qu'ils n'en puissent aucunement ignorer; mais référer et imputer la longueur qui s'est trouvée jusqu'ici en telle exécution, sur la mauvaise qualité du temps et la confusion d'armes qui a continué en la plupart des provinces de mondit royaume, qui m'a gardé de faire tout ce que j'eusse bien désiré en cet endroit. Je vous envoie plusieurs lettres en blanc pour vous en servir et aider, selon que vous en aurez besoin: qui est tout ce que je vous dirai, monsieur de Rambouillet, sachant bien qu'il ne vous faut plus avant recommander cette affaire, vu la bonne affection que portez à mon service, et de la grande dextérité de laquelle vous savez user en toutes choses qui vous sont commises. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa garde.

Écrit à Olinville, le vingt-deuxième jour d'octobre 1578.

HENRY.

BRULART.

SECONDE INSTRUCTION AU MÊME (1).

Outre les villes et les places que le Roi, par son édit de pacification du mois de septembre 1577, a laissées en garde, pour six années, à ses sujets de la religion prétendue réformée, Sa Majesté a encore depuis, suivant les articles conclus en la conférence de Nérac, au mois de févier dernier, entre la Reine sa mère et le

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

roi de Navarre, accordé et laissé pareillement en garde, audit sieur Roi, à savoir : au gouvernement de Guyenne, les villes de Bazas, Puymerol, Figeac, et Mur-de-Barres, jusqu'au dernier d'août prochain en suivant; et au gouvernement de Languedoc, Ravel, Briatète, Alais, Saint-Agrève, Bais-sur-Bais, Bagnolles, Alletz, Lunel, Sommières, Aimargues et Gignac, jusqu'au premier jour d'octobre aussi prochain suivant, à la charge, entre autres choses, et sous l'obligation que ceux qui avaient à y commander, feraient avec six autres aux principales villes susdites, et quatre aux moindres d'icelles, de les remettre (passé ledit temps) respectivement entre les mains de celui qu'il plairait à Sa Majesté commettre à cette fin, ainsi que le tout est amplement contenu ès 17e, 18e, 19e et 20e articles de ladite conférence.

Pour commander ès-dites places, auraient été nommés par le roi de Navarre, et agréés par la Reine, mère de Sa Majesté, suivant lesdits articles, à savoir : à Puymerol le sieur de Lezignan, à Bazas le sieur de Guitry, à Figeac le sieur de la Meausse, au Mur-de-Barres le sieur d'Arpajon, depuis décédé, à Briatète le capitaine Durand, à Revel le sieur de Dêmes, à Alais le sieur de Causse le jeune; et pour le regard des autres places étant du Bas-Languedoc, d'autant que la nomination ne fut faite par même moyen des personnes auxquelles en était commis le commandement, les commissions en furent envoyées en blanc, quant au nom; et doivent les commissaires, qui furent envoyés par la Reine, pour l'exécution de ce qui était accordé en ladite conférence, avoir rapporté les obligations et promesses de tous; à savoir, en ce qui est du gouvernement de Guyenne, à M. le maréchal de Biron, et en ce qui est de Languedoc,

à M. le maréchal de Montmorency, devers lesquels sieurs elles sont demeurées.

D'autant que les termes de la restitution desdites places sont proches à expirer, Sa Majesté, voulant icelles être remises en l'état porté par lesdits édits de pacification et articles de la conférence, comme elle entend y être aussi entièrement satisfait en tous ces autres points y contenus, et dépêchant le sieur de Rambouillet, chevalier de son Ordre, conseiller en son Conseil d'Etat, et capitaine de ses gardes, vers le roi de Navarre et ledit sieur maréchal de Biron, avec charge concernant l'observation d'iceux édits et articles; il a, par mêmes moyens, avisé de lui commettre la réception desdites places, tant de Guyenne que de Languedoc, au nom de Sadite Majesté, lui ayant à cette fin fait expédier le pouvoir et commission, qu'elle a estimé être nécessaires pour l'autoriser en cet endroit; assurée qu'elle ne saurait confier cette affaire à personnage qui plus y apportât de dextérité à le bien conduire et exécuter, ni plus d'affection au service d'icelle.

Toutefois il n'entrera en cette particularité avec ledit roi de Navarre que après les deux points portés par cette instruction, qui lui est baillée à part, et quand il verra être à propos, selon le cheminement des autres choses qui lui sont ordonnées.

Ainsi prenant cette occasion en son ordre, il remontrera audit sieur roi de Navarre, qu'étant besoin d'achever à effectuer ce qui reste de l'exécution desdits édit et articles, il est raisonnable que lesdites places soient restituées et remises comme il a été promis et juré de leur part, et qu'ils rendent par là les catholiques si assurés de leur bonne volonté à l'entretènement de la paix, qu'ils aient plus d'occasion de poser toute défiance

et opinion contraire, et de s'y rendre réciproquement affectionnés. Par ce moyen s'ensuivra en bref l'entier repos tant nécessaire à ce royaume, avec le soin que Sa Majesté aura toujours de le confirmer et assurer davantage, par toutes les voies qu'il lui sera possible, comme étant le but où elle constitue son principal contentement. Voulant que ledit sieur de Rambouillet somme et requière ledit sieur roi de Navarre, séparément de ladite restitution, étant avec ceux de son Conseil, s'il y en a lors quelques-uns de ceux qui étaient à la conférence, et de vouloir commettre personnages qui aient pouvoir et charge de sa part, de faire obéir ceux qui commandent ès-dites places, afin que plus facilement elles soient rétablies et laissées en l'état qu'il appartient, suivant ledit édit.

Si par la réponse qu'il fera, il en fait difficulté et n'y veut entendre, ledit sieur de Rambouillet sommera néanmoins ceux à qui elles ont été baillées en garde, lesquels se sont chargés et obligés sur leur honneur de les remettre, suivant lesdits articles de la conférence de Nérac, et se transportera exprès en chacune des villes dudit gouvernement de Guyenne, après avoir retiré dudit sieur maréchal de Biron, les promesses particulières qu'ils en ont faites, pour les interpeller de l'accomplissement d'icelles, et les leur rendre s'ils veulent satisfaire; duquel sieur Maréchal il saura qui a succédé au sieur d'Arpajon en la ville du Mur-de-Barres, et lui demandera aussi la promesse dudit successeur, s'il en a faite aucune et qu'elle soit en ses mains. Usant au surplus de toutes les remontrances et dextérité qu'il pourra envers iceux, pour les induire à effectuer lesdites promesses; même que, y étant leur foi obligée et le terme échu, ils ne peuvent par aucune

raison différer sans par trop intéresser leur honneur, avec offense de Sa Majesté et du public; et de ladite sommation qu'il leur fera en prendra acte s'ils sont refusant, qu'il rapportera à Sadite Majesté pour s'en servir ainsi qu'elle verra bon être.

Si au contraire ils s'en veulent acquitter comme ils sont tenus, il recevra et acceptera lesdites villes en ses mains, au nom de Sadite Majesté, avec tout ce qui en dépend, et dont les susdits sont chargés par leurs dites promesses; auxquelles étant par eux entièrement satisfait, il les leur rendra, et outre ce leur en baillera tel autre acquit et décharge que besoin sera, en vertu du pouvoir qu'il a de Sadite Majesté.

Et étant lesdites villes ainsi délaissées, les fera incontinent remettre en l'état qu'il est porté par l'édit de pacification sans y mettre aucun gouverneur ou garnison, et sans y rien déplacer de ce qui y est de munitions d'artillerie et autres choses servant à la défense desdites villes appartenant à Sa Majesté ou aux communautés d'icelles, selon qu'il est à plein porté par ledit article dix-neuvième de la conférence.

Et pour plus particulière instruction audit sieur de Rambouillet de ce qu'il aura à faire en icelles pour l'exécution dudit édit, lui est outre icelui, en les articles de la conférence qu'il aura pardevers soi, baillé copie des articles secrets pour y avoir recours s'il y a chose qui ce requière; ensemble d'un mémoire fait par la Reine, mère de Sadite Majesté, à ceux qu'elle aurait députés après la conclusion de ladite conférence pour vaquer à l'établissement de la paix, selon lequel mémoire il se conduira en ce qu'il pourra servir à même effet ès-dites villes délaissées; ayant surtout soin de faire remettre le service divin et les ecclésiastiques, en-

semble toutes autres personnes où il n'aurait encore été fait, admonester et exhorter les habitans de se contenir gracieusement en l'observation dudit édit, et les officiers d'y avoir l'œil, et de procéder à l'encontre des infracteurs d'icelui, sans faveur, support, ni acception de personnes.

Ayant achevé ce que dit est en Guyenne, soit que l'autorité et assistance du roi de Navarre y soit intervenue ou non, il se transportera en Languedoc, et étant à Toulouse, fera mêmes offices envers la cour de Parlement, les premier président, avocat-général, sénéchal et capitouls, qu'il lui a été ordonné par l'autre instruction à l'endroit de ceux de Bordeaux; les avertissant aussi de ce qu'il aura fait et profité audit pays de Guyenne, en la charge à lui commise, touchant l'observation de l'édit de restitution desdites places, à ce que si les choses passent de ce côté-là, selon que Sa Majesté se promet par le moyen de son voyage, ils aient autant plus d'occasion de leur part de suivre le même chemin pour rendre par mutuelle correspondance des uns aux autres la paix enfin sûre et durable, comme Sa Majesté désire que tous ses bons serviteurs y aident de leur pouvoir. De quoi il fera pareille déclaration et exhortation ès-autres villes où il passera, tant aux gouverneurs qu'aux habitans, selon qu'il connaîtra être expédient.

Si avant que partir de Guyenne, il connaît que les affaires se disposent de façon qu'il puisse espérer la restitution des places de Languedoc, dont le terme échoit au premier octobre, il pourra de bonne heure dépêcher à M. le maréchal de Montmorency, s'offrant commodité sûre pour le faire à ce qu'il fasse tenir audit Toulouse, ès-mains dudit premier président, les

promesses de ceux qui tiennent lesdites places, au moins pour le regard de celles qui sont entre ladite ville et le lieu où se trouvera le sieur Maréchal; à ce que ledit sieur de Rambouillet les recevant en icelle de là, puisse exécuter sa charge là où il est besoin, sans être contraint par faute desdites promesses de tourner arrière, après avoir été vers ledit sieur Maréchal.

Et au fait de ladite restitution et exécution du surplus de ladite charge, il suivra le même ordre audit pays de Languedoc qu'il aura gardé en Guyenne suivant le premier mémoire et autres y mentionnés.

Arrivé qu'il sera vers ledit sieur de Montmorency, lui communiquera ce que Sa Majesté lui commet en ce présent voyage, et le succès qu'il y aura eu jusqu'alors; lui faisant bien solennellement entendre la ferme intention de Sadite Majesté à l'entretènement de la paix, suivant son édit, à l'observation duquel elle veut que les gouverneurs des provinces, et autres ses ministres et officiers, tiennent raidement la main et fassent châtier ceux qui auraient attenté ou attenteront quelque chose au contraire; à ce que la justice qui en sera faite soit la confirmation des bons en l'obéissance qu'ils doivent à Sadite Majesté et à ses commandemens, et la terreur des méchans. Au demeurant il retirera de lui le reste des promesses qu'il ne lui aurait envoyées à Toulouse, et poursuivant l'entière restitution des places restant audit gouvernement.

Tiendra aussi semblable langage que dessus au sieur de Joyeuse, et pareillement au sieur de Rieux, passant par Narbonne, à ce que chacun d'eux fasse son devoir en sa charge de rendre en cela Sa Majesté obéie et satisfaite, et en tous autres endroits qu'il sera à propos, ne

perdra aucune occasion qu'il connaîtra pouvoir servir à même effet. Embrassant les moyens qui se présenteront pour faire en cet endroit le bon service à Sa Majesté qu'elle se promet de sa prudence et vertu, et de la sincère dévotion qu'il a toujours fait connaître avoir au service de Sadite Majesté et bien de ses affaires.

Fait à Paris, ce dernier jour d'août 1579.

HENRY.

DENEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous prie, incontinent la présente reçue, me venir trouver afin que je vous dépêche en Guyenne, suivant la résolution que vous savez que j'en ai prise, me promettant que votre voyage sera très utile, pour l'affection que vous portez à mon service, et votre prudence et dextérité. Mais le plus tôt que vous pourrez partir sera le meilleur, comme la Reine Madame et mère m'écrivit encore hier, et se peut juger par les avis que je reçois tous les jours de ce côté-là; au moyen de quoi je vous prie ne faillir à être ici demain de bonne heure, et vous me ferez service très agréable. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte garde.

De Paris, le seizième jour de septembre 1579.

HENRY.

DENEUFVILLE.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

(*De la main du Roi.*) — Je vous prie vous en venir.

Monsieur, je vous supplie vous en venir le plus tôt que vous pourrez, car il est nécessaire que vous fassiez voile. L'argent et vos dépêches sont tout prêts; que je serai tout à vous obéir, et faire ce qui vous plaira, et ce que devez à votre Roi et seigneur.

DENEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Si le sieur de Rambouillet trouve à son arrivée à *Bordeaux*, que les sieurs de Grammont et de Duras n'aient encore, suivant les exprès commandemens qu'ils en ont reçus du Roi, fait retirer les forces qu'ils avaient mises ensemble, sous prétexte du voyage de Fontarabie, Sa Majesté veut qu'il les aille trouver, là part qu'ils seront, devant que de se transporter ailleurs, pour leur faire commandement de sa part de séparer promptement lesdites forces, et faire que chacun se retire chez soi, leur remontrant combien Sadite Majesté a trouvé mauvais qu'ils aient fait ladite assemblée sans sa permission; laquelle, entr'autres accidens, a apporté tant de jalousie et de défiance au roi de Navarre et à ceux de la religion prétendue réformée, qu'ils ont été prêts à reprendre les armes et recommencer la guerre en ce royaume. Et combien que depuis ils aient pu connaître la partie n'avoir été dressée

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

contr'eux, toutefois Sadite Majesté craint qu'ils veulent fonder sur cela une excuse pour prolonger la restitution des villes qui leur ont été délaissées par la conférence tenue à Nérac, laquelle est échue, pour le regard du pays de Guyenne, à la fin du mois d'août dernier passé. Mêmement, si ainsi est que lesdits sieurs de Grammont et de Duras aient depuis retenu ensemble lesdites forces, ce qui causera un grand reculement et préjudice aux affaires de Sadite Majesté; dont elle ne peut croire que lesdits sieurs de Grammont et de Duras, pour l'affection qu'ils ont toujours montré porter au service et contentement de Sadite Majesté, ne fussent eux-mêmes très déplaisans. Toutefois, si, contre l'espérance de Sa Majesté, iceux étaient si mal conseillés que de vouloir encore, nonobstant ses commandemens, retenir lesdites forces, et les convertir et employer dedans ce royaume, en ce cas, ledit sieur de Rambouillet leur dira que Sadite Majesté est résolue de ne le souffrir aucunement, et faire procéder contre eux par toutes voies les plus rigoureuses que faire se pourra, comme contre ceux qui seront cause de troubles en son royaume, et s'opposeront directement à sa volonté. Sur quoi il leur remontrera le mal qui leur en peut advenir, et, s'il lui est possible, parlera particulièrement aux gentilshommes qu'il trouvera avec eux pour leur persuader de s'en départir, et ne s'attirer sur eux l'indignation de Sadite Majesté, laquelle il leur fera entendre n'être déjà que trop offensée et mal satisfaite de l'entreprise que l'on dit avoir été tentée sur Fontarabie et Saint-Sébastien, tant pour le peu de respect que l'on a apporté à Sadite Majesté, ayant osé en passer si avant sans attendre ses commandemens, que pour la conséquence d'un tel fait, par lequel il semble que l'on ait

voulu, de gaieté de cœur, précipiter Sadite Majesté en une guerre contre le Roi Catholique, à présent que les affaires de Sadite Majesté, et ce royaume, ont plus grand besoin que jamais de se maintenir en paix, et conserver l'amitié de leurs voisins, auxquels il sera bien difficile qu'elle puisse faire croire, bien que ce soit la vérité, que tel attentat ait été conduit à son déçû, vu la qualité de ceux qui en sont causes.

Ledit sieur de Rambouillet fera entendre à M. le maréchal de Biron la charge que Sa Majesté lui a donnée sur ce fait, afin qu'il en écrive auxdits sieurs de Duras et de Grammont, et autres que besoin sera.

Il sera nécessaire aussi que ledit sieur de Rambouillet, devant que de partir de ladite ville de Bordeaux, avertisse le roi et la reine de Navarre de l'occasion pour laquelle Sadite Majesté lui a commandé aller trouver lesdits sieurs de Grammont et de Duras devant que de se transporter vers eux, leur mandant que Sadite Majesté a estimé qu'il était besoin faire séparer et rompre ladite assemblée, devant que d'aller ailleurs, comme un préalable nécessaire pour parvenir à l'exécution des autres points dont Sadite Majesté lui a donné charge.

Et d'autant que Sadite Majesté a été avertie que ladite assemblée est un commencement des ligues et associations que l'on a dit se poursuivre et dresser par-delà sous le nom et prétexte du bien public, Sadite Majesté désire que ledit sieur de Rambouillet s'en informe diligemment à son arrivée par-delà, pour en éclaircir Sadite Majesté le plus tôt qu'il pourra; et cependant il en parlera audit sieur maréchal de Biron, et à tous les autres officiers et serviteurs de Sadite Majesté que besoin sera, pour adviser aux moyens desquels il faudra

user pour rompre lesdites ligues, et empêcher que le mal n'en passe plus avant.

Remontrant aux gentilshommes du pays et habitans des villes combien semblables enrôlemens, faits contre la volonté de Sadite Majesté, sont éloignés du devoir de vrais et loyaux sujets, et contraires à leur propre bien, repos, et soulagement, pour lequel néanmoins l'on donne entendre qu'ils sont entrepris, d'autant qu'ils seront cause de rallumer le feu des troubles en ce royaume, dont s'ensuivra l'entière ruine et désolation d'icelui. A quoi il semble que les fauteurs desdites ligues tendent pour mieux exécuter leurs passions et venger leurs querelles particulières, ne redoutant rien tant que la réunion et concorde des sujets de Sadite Majesté, l'établissement de la paix par le moyen d'icelle, la dissipation des ténèbres qui ont, depuis quelques années, obscurci la lumière de la justice, à laquelle Sa Majesté tâche de rendre sa première force et vigueur, pour la conservation des bons et confusion de leurs contraires.

Ledit sieur de Rambouillet dira audit sieur maréchal de Biron, et semblablement à ceux du Parlement de Bordeaux, que Sa Majesté a été bien aise de voir les deux arrêts qui ont été donnés pour le fait desdites ligues; mais qu'elle désire qu'il se fasse quelque punition exemplaire de quelques-uns de ceux qui les poursuivent, pour donner terreur aux autres, et arrêter le cours de telles désobéissances, les priant et exhortant de s'y employer chacun pour leur regard, selon la fiance que Sadite Majesté a en eux, et l'importance dudit fait.

Et parce que les présidens et conseillers catholiques du Parlement de Bordeaux qui servent à présent en la

chambre établie en la ville d'Agen, font instance d'être renvoyés en leurs maisons et relevés par ceux qui doivent à ladite Cour entrer audit service, comme il leur a été promis, ledit sieur de Rambouillet se souviendra, passant par ladite ville de Bordeaux, en conférer avec ledit sieur Maréchal, et les présidens, et gens de Sadite Majesté dudit Parlement, avec lesquels il dressera une liste de ceux qui seront propres pour aller relever les autres, au commencement de l'année prochaine que le temps de leur service expirera, afin de la communiquer audit sieur roi de Navarre, et en faire l'arrêt avec lui, comme il est porté par les articles secrets faits avec l'édit de pacification qui sera observé, pour après en avertir Sadite Majesté.

Laquelle a fait une recharge très expresse aux trésoriers et généraux des finances de Limoges, pour avancer la levée et payement des gages et frais desdits officiers, afin qu'ils aient moyen de rendre la subjection au service de ladite chambre que Sadite Majesté désire, et n'aient occasion de s'en distraire. Ayant mandé auxdits trésoriers qu'elle s'en prendra à eux en leur propre et privé nom, s'il y a faute audit payement, tant pour ce qui leur est dû que pour l'avenir.

Fait à Paris, le dix-septième septembre 1579.

HENRY.

DENEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je viens de recevoir la

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

lettre qu'il a plu au Roi monsieur mon fils m'écrire, et la vôtre, faisant mention de l'abbaye de Touart (Thouars), de laquelle je vous eusse très volontiers et de bon cœur gratifié; mais dès le dixième de ce mois, je l'avais accordée au seigneur cardinal de Birague pour aider à la récompense d'Alby, comme vous pourrez entendre par mon secrétaire Chantereau, auquel dès ce jour-là j'en écrivis de ma main. Croyez, monsieur de Rambouillet, que quelqu'autre occasion se présentant, je vous en gratifierai aussi volontiers et de bon cœur que gentilhomme de ce royaume et bon serviteur du Roi mondit sieur et fils et de moi, comme vous en avez par tant de fois fait preuve, et continuez encore tous les jours, et que vos grands et recommandables services le méritent. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Condom le treizième jour de décembre 1578.

CATHERINE.

PINART.

Monsieur, je suis bien marri que vous n'avez le premier averti, car la Reine vous eût très volontiers gratifié, et j'eusse pris très grand plaisir de vous en faire l'expédition avec état.

Votre très humble et obéissant serviteur

PINART.

PREMIÈRE INSTRUCTION A M. DE RAMBOUILLET (1).

Le Roi, averti que la paix n'est encore si bien éta-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

blie *qu'il* désire, ni son édit entièrement exécuté et *observé* au gouvernement de Guyenne, quelque peine *que lui* et la Reine sa mère y aient par si long-temps employée, comme chacun sait, Sa Majesté, après avoir été informée des causes qui y ont pu apporter retardement, continuant la singulière affection qu'il a toujours eue au bien et repos de ses sujets, s'est résolue d'envoyer audit pays le sieur de Rambouillet, chevalier de son Ordre, conseiller en son Conseil privé et d'État, et capitaine de ses gardes, afin de faire ce qui se pourra, de la part de Sadite Majesté, pour rendre ledit pays du tout paisible et jouissant du bénéfice dudit Édit.

Et à ce que ceux qui y sont bien disposés soient d'autant plus confirmés en cette bonne volonté, et si *aucuns avaient autre* opinion qu'ils puissent être redressés *par la crainte* d'encourir et recevoir la punition portée par ledit édit, ledit sieur de Rambouillet ne faudra ès lieux où il passera, et qu'il verra être à propos, de bien faire entendre, et clairement représenter l'intention et désir que Sadite Majesté a de maintenir et faire vivre tous ses sujets en repos et tranquillité, suivant sondit édit, voulant icelle être inviolablement entretenue et observée, et les transgresseurs châtiés si sévèrement que les autres y prennent exemple.

Particulièrement, d'autant que pour aller trouver le Roi et la Reine de Navarre (comme Sa Majesté entend qu'il fasse) son chemin s'adonne par la ville de Bordeaux, étant audit lieu, il se transportera vers la cour de Parlement, à laquelle (après avoir présenté la lettre que Sa Majesté lui écrit en sa créance), il déclarera que l'occasion qui a mu Sadite Majesté de le dépêcher, n'est autre que le zèle dont elle a toujours

embrassé et poursuivi le bien et repos de sesdits sujets; ne se contentant du travail qu'elle y a pris et ladite dame Reine sa mère, si la fin ne s'en suit telle qu'elle a toujours désiré. Qu'à cet effet, elle ordonne à ladite Cour faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour l'entière exécution dudit édit, en ce qu'il n'y aurait été encore satisfait, et procéder à la correction et châtiment de ceux qui y ont contrevenu et contreviendront ci-après, par les peines y contenues; de sorte que par une bonne et égale administration de justice (qui est le principal bien de la concorde civile), chacun soit contenu en l'obéissance qui appartient à Sa Majesté, et en la révérence due à ses édits et commandemens, entendant qu'il fasse même déclaration et instances en particulier au premier président, auquel elle écrit aussi par lui à cette fin.

Comme elle fait pareillement aux sieurs évêques dudit Bordeaux, et de Saussac, gouverneur, maire et jurats de ladite ville, lesquels il rendra aussi participans de l'occasion de sondit voyage, tendant principalement à un bon et ferme établissement de paix, et à l'accomplissement et observation de ce qui a été ordonné par Sa Majesté, pour y pouvoir atteindre et parvenir, avec châtiment exemplaire des infracteurs. Et sur ce exhortera ledit sieur évêque, et ordonnera audit sieur de Saussac et jurats, au nom de Sadite Majesté, de vouloir chacun en sa charge et vocation se conformer si droitement à la volonté d'icelle, et tenir main à y faire obéir les autres, que l'exécution en soit d'autant plus facilitée et conduite à perfection.

Passant outre, se rendra devers ledit Roi de Navarre, auquel il exposera bien amplement la charge que Sa Majesté lui a donnée, non seulement de faire

entendre et connaître à un chacun que Sa Majesté est fermement résolue de faire entièrement effectuer sondit édit, et châtier les contrevenans, ains aussi de s'employer et tenir main à ce que l'exécution en soit achevée, et justice faite des attentats commis de part et d'autre, au préjudice de ce qui est porté par ledit édit, et les articles accordés en la conférence de Nérac.

Mais si lorsque ledit sieur de Rambouillet arrivera vers ledit sieur roi de Navarre, il ne trouve que la réconciliation soit déjà faite entre lui et M. le maréchal de Biron, suivant ce que Sa Majesté leur a souventes fois bien expressément mandé, après avoir (comme dit est) représenté audit sieur Roi la bonne intention dont elle procède au fait de ladite paix, et ce qu'elle a sur ce ordonné audit sieur de Rambouillet, désireuse de la voir parfaitement établir, il lui remontrera que la bonne intelligence est sur ce nécessaire, à cet effet, entre lui et ledit sieur maréchal, d'autant que, sans icelle, ils ne peuvent convenir et s'accorder des moyens requis à ladite exécution et observation de l'édit, ni conséquemment la paix avoir ferme fondement, servant leur dissension et désunion d'argument d'entreprendre à ceux qui ont mauvaise volonté, se confiant de ne pouvoir être poursuivis, ni la justice avoir mainforte contre eux, pendant que ceux desquels elle dépend sont discordans ensemble. Partant Sa Majesté le prie que, préférant son service en le bien public (qu'elle s'assure lui être singulièrement recommandé) aux particularités qui peuvent avoir jusqu'ici empêché une commune délibération et volonté entre eux, pour le repos de la province, il veuille condescendre et s'accommoder à ladite réconciliation, assuré que Sa Ma-

jesté l'aura autant agréable que chose qu'il saurait faire en sa considération, que pour l'espérance qu'elle a que, s'entendant bien ensemble à l'exécution et entretènement de sondit édit, elle en recevra en bref le contentement qu'elle désire.

Sa Majesté étant certaine que la Reine de Navarre, sa sœur, tiendra main à tout ce qu'elle pourra envers ledit sieur Roi, son mari, pour le service de Sa Majesté, ledit sieur de Rambouillet ne faudra de conférer avec elle de tout ce qui s'offrira, soit pour le fait de ladite réconciliation, selon qu'il y trouvera les choses disposées, ou pour autres occasions, le priant d'y interposer ses bons moyens et prudens conseils, pour faire que tout se résolve au gré et satisfaction de Sa Majesté, et au bien de son service, qui touche si avant à ladite dame, que Sadite Majesté s'assure qu'elle y apportera toujours une même affection que la sienne.

Il l'aidera aussi des bons avis et moyens des succès qui sont établis pour le conseil de Sa Majesté près ledit sieur roi de Navarre, après avoir communiqué avec ceux du fait de sadite charge; et faut que tous ensemble, pour un préalable nécessaire, et sans lequel se pourrait peu ou rien avancer au surplus, tendent à la susdite réconciliation, faisant tout ce qui leur sera possible pour amener et faire joindre ledit sieur Roi de Navarre.

A quoi, pour le faire plus volontiers incliner, il est aussi besoin que ledit sieur Maréchal (que Sa Majesté estime sera jà devers lui), non seulement ne se montre difficile; ains lui rendant en cela l'honneur qui lui appartient, lui fasse connaître qu'il l'a désiré et recherché; et pour l'y induire, ledit sieur de Rambouillet lui mettra devant les yeux les désordres qui sont jà procé-

dés de leur division, et le peu d'apparence qu'il y a que les choses se puissent r'habiller ni bien établir, s'ils ne prennent meilleure intelligence ensemble; que, de sa part, la confiance que Sa Majesté a en lui, et le devoir qu'il a au service d'icelle, le doivent convier (toutes autres considérations postposées) à rechercher les moyens de cette réconciliation, tant requise au repos de la province. Afin que, cet obstacle ôté, l'on puisse procéder, et passer outre à y donner l'établissement qu'il appartient; ce que Sa Majesté le prie vouloir embrasser si vivement, que le fruit de la bonne volonté d'icelle ne soit plus longuement tenu en suspens.

Étant faite ladite réconciliation, ledit sieur de Rambouillet dira auxdits sieurs roi de Navarre et maréchal de Biron, que pour mieux faire paraître combien lui est à cœur l'entretènement de sondit édit, et accoutumer sesdits sujets à y obéir, elle entend qu'il soit fait justice des excès et attentats commis au préjudice d'icelui, et des articles accordés en la conférence de Nérac. Et d'autant que les catholiques qui rentreront à Langon, suivant icelle, ont été les premiers qui ont contrevenu, et donné si mauvais exemple que plusieurs autres forfaits et crimes s'en sont ensuivis, elle veut aussi que ceux qui en sont coupables soient les premiers recherchés et punis; ce que ledit sieur de Rambouillet fera entendre audit sieur Maréchal, afin qu'il pourvoie et donne si bon ordre à faire saisir ceux qui se trouveront dans ledit pays, et fortifier la justice qu'elle puisse rendre le devoir de son office en cet endroit. Le semblable sera fait, pour le regard des autres attentats et contraventions de part et d'autre, à quoi il est besoin que lesdits sieurs roi de Navarre et Maréchal tiennent main de tout leur pouvoir; et que ledit sieur

de Rambouillet en fasse telle et si vive poursuite que, avant son retour, il voie lui-même la punition de quelques-uns desdits coupables.

Et afin que, en cela et toutes autres choses concernant sondit service et le repos dudit pays, soit rendu égal devoir par tous ses officiers, ledit sieur de Rambouillet fera semblable exhortation et remontrance en la Chambre établie à Agen, qu'il lui est ci-dessus ordonné envers la cour de Parlement de Bordeaux, lui étant à cette fin baillées lettres pour les officiers de ladite Chambre en général, et en particulier pour les présidens d'icelle.

Fait à Paris le dernier jour d'août 1579.

HENRY.

DENEUFVILLE.

MIRACLES

DU DIACRE PÂRIS.

[On a lu dans un grand nombre de Mémoires du temps le récit des folies furieuses et du scandale convulsionnaire dont le tombeau du diacre Pâris fut le théâtre. Le magistrat Montgeron composa trois gros volumes pour enregistrer ce qu'on regardait généralement alors comme des miracles. La requête suivante, adressée à M. de Vintimille, archevêque de Paris, successeur du cardinal de Noailles, montre l'ardeur qu'apportait le clergé à exploiter la crédulité et le fanatisme publics.]

REQUÊTE PRÉSENTÉE A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE PAR LES CURÉS DE PARIS, LE 4 OCTOBRE 1731, AU SUJET DES MIRACLES QUI S'OPÈRENT TOUS LES JOURS AU TOMBEAU DE M. L'ABBÉ DE PARIS (1).

A monseigneur l'archevêque de Paris.

Supplient humblement Desmoulins, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; Feu, curé de Saint-Gervais;

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. Recueil de pièces curieuses sur les affaires du temps, de 1715 à 1733. Folio 217.

G. D. Ravissar, curé de Saint-Hippolyte; Esnault, curé de Saint-Jean-en-Grêve; Bournisien, curé de Saint-Fosse; Pinel, archiprêtre et curé de Saint-Séverin; J. Labbé, curé de Saint-André; J. Vallin de Serignan, curé de Saint-Martin; Goy, curé de Sainte-Marguerite; Desprez, curé de Saint-Philippe-du-Roule; Isoard, curé de Sainte-Marine; Bence, curé de Saint-Roch; Thomassin, curé de Saint-Pierre-des-Arcis; de Rochebonet, curé de Saint-Germain-le-Vieil; R. Blonin, curé de Sainte-Geneviève-des-Ardens; Charpentier, curé de Saint-Leu; Lair, curé de Saint-Barthélemy; Bossel, curé de Saint-Jean-le-Rond; Penet, curé de Saint-Landry; La Brue, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, Salmon, curé de La Chapelle; Naudier, curé de Conflans; tous curés de la ville, faubourgs et banlieue de Pâris.

Disant que le 13 du mois d'août dernier, ils ont eu l'honneur de présenter à Votre Grandeur une copie collationnée des informations qui avaient été faites en 1728 par commission de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, de quelques guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de M. François de Pâris, diacre de ce diocèse, enterré à Saint-Médard, et qu'en même temps ils vous ont supplié de faire examiner d'une manière canonique les autres faits qui se sont opérés et qui s'opèrent tous les jours par son intercession.

Les curés sont touchés de plus en plus du bruit de ces merveilles qui augmente chaque jour dans leurs paroisses. Ils entendent les fidèles publier avec admiration que les paralytiques marchent; que les hydropiques sont guéris; que les membres perclus sont délivrés; que les sourds entendent; que les muets parlent; que

les yeux désespéramment malades et presque éteints sont éclairés; que les ulcères sont refermés; que des malades à l'extrémité sont rétablis sur-le-champ et recouvrent toutes leurs forces; que ceux qui vont par dérision au tombeau du serviteur de Dieu y sont frappés par une main invisible, et, ce qui est encore plus consolant pour des pasteurs, que ces merveilles sont suivies de conversions éclatantes, du retour même de personnes incrédules et engagées dans l'hérésie, d'un surcroît de ferveur et de piété dans les justes, et d'une admiration dans les gens du monde mêmes que la curiosité y conduit et que la présence commes ensible de Dieu, marquée par le recueillement et la foi des assistans, touche et frappe d'étonnement.

De là, Monseigneur, ces louanges qui retentissent de toutes parts du pouvoir suprême que Dieu exerce sur les volontés libres, aussi bien que sur les corps. De là ce bruit qui, du centre de cette capitale, se répand dans tout le diocèse et dans les provinces. De là ce concours extraordinaire au tombeau du serviteur de Dieu, où l'on reçoit tant de faveurs.

Au milieu de ces évènemens si frappans, les curés ne peuvent se dispenser d'exposer à Votre Grandeur leurs dispositions. Ils croient que, quand il plaît à Dieu de sortir de son secret, d'imposer silence à la nature et de faire entendre une voix pleine de magnificence et de terreur, le respect qui est dû à la majesté suprême, l'intérêt de la religion et l'édification des peuples, obligent des pasteurs qui voient quelques-unes de ces merveilles opérées sous leurs yeux et dans leurs propres paroisses, de prendre les mesures que les règles prescrivent pour parvenir à un examen canonique et à la manifestation solennelle des œuvres de Dieu.

C'est dans cette vue qu'ils se sont adressés et qu'ils s'adressent de nouveau à Votre Grandeur ; et ils se regarderaient comme coupables, si l'on pouvait leur reprocher le silence dans une conjoncture où Votre Grandeur a droit d'attendre d'eux et même d'exiger qu'ils s'informent de ces sortes de faits.

Ils sont persuadés que, si dans ce genre ils doivent éviter d'un côté une crédulité indiscrète qui tend à adopter sans discernement toutes sortes de faits comme miraculeux, d'un autre côté ils ne doivent pas se refuser à une lumière éclatante qui résulte d'un nombre prodigieux de faits opérés à la vue de toute cette grande ville, et même dans les paroisses de la campagne, et attestés par une multitude de témoins non suspects. Chaque quartier de cette ville fournit des témoignages de ces guérisons surprenantes ; chaque jour en annonce de nouvelles.

Les curés en observent de deux sortes, les unes subites et parfaites, d'autres qui s'opèrent peu à peu et qui ne sont point encore pleinement achevées.

Les monumens de l'antiquité nous présentent des guérisons de ces deux genres, et les saints pères ne font point difficulté de placer les dernières même au rang des miracles lorsqu'elles surpassent les forces de la nature. On en voit divers exemples dans les deux livres des miracles opérés par les reliques de saint Étienne, dont il paraît, par saint Augustin, qu'on lisait les relations dans les églises d'Afrique. Entre les autres miracles, on peut remarquer celui de Restitute, du diocèse d'Hippône, paralytique de tous les membres et de la langue même, qui ayant ouï parler des reliques de saint Étienne à Uzale, s'y fit porter. Il ne fut guéri que peu à peu ; et comme il voulait s'en retourner au

bout de quatre mois, avant que d'être tout-à-fait guéri, il reçut ordre (dans une vision) d'attendre encore quatre mois, après lesquels il s'en retourna à pied. Dans le même ouvrage on lit encore la relation de la guérison faite à plusieurs reprises et dans l'intervalle de plusieurs mois, d'une dame de Carthage nommée Megetia.

Parmi les miracles opérés par l'intercession de saint Martin, dont saint Grégoire de Tours nous a donné les relations, on rencontre plusieurs guérisons qui n'ont été faites que peu à peu et non point dans l'instant même. Dans le livre II, chapitre 3, il est parlé d'une pauvre femme qui avait les pieds recourbés sous la cuisse, et qui de plus était aveugle. Elle fut d'abord guérie des pieds, sans l'être des yeux : et ce ne fut que deux ans après qu'étant revenue au tombeau de saint Martin, et ayant prié avec beaucoup de ferveur, elle recouvra la vue. Saint Grégoire de Tours rapporte encore une autre guérison miraculeuse dont il fut lui-même le témoin et qui ne fut point d'abord pleinement achevée. Un nommé Bonulfe était depuis trois ans perclus des deux mains et d'un pied. Les mains seulement furent guéries le jour de Saint-Martin, et la fêté de Noël suivante on le mit devant l'autel de la basilique de ce saint; il le pria de lui redresser le pied : pendant sa prière il lui prit une grande fièvre et il sentit de vives douleurs de nerfs, comme s'il eût été sur le chevalet; l'excès de la douleur lui fit même échapper des paroles d'impatience, mais les saints dons ayant été offerts, ses nerfs se ramollirent, la peau du genou se fendit, il en sortit du sang et le pied se trouva redressé.

Jusqu'ici la cour de Rome, dans les informations

des miracles pour les canonisations, n'a point jugé qu'il fût nécessaire que la guérison fût parfaite en un instant.

Des auteurs qui ont traité cette matière observent que des guérisons peuvent être miraculeuses, lorsqu'elles sont au-dessus des forces de la nature, quoiqu'elles ne soient pas opérées en un moment, et quoiqu'il reste de la faiblesse dans les membres guéris, et que la guérisou soit accompagnée de douleurs.

Les guérisons subites et parfaites attirent par leur éclat frappant l'admiration des fidèles et leur créance; mais des guérisons miraculeuses, marquées par degrés à chaque approche du tombeau d'un saint ou à chaque application d'une relique, ou des impressions extraordinaires et réitérées qui s'y font sentir et qui se terminent à un soulagement visible, ne montrent pas moins, quoique à diverses reprises, la main qui agit et le principe du rétablissement.

Quoique le Dieu tout puissant agisse comme il lui plaît et qu'il distribue ses dons avec une souveraine indépendance, il veut cependant que dans la manifestation de ses œuvres, on suive l'ordre que la raison et la religion concourent également à établir; que pour discerner si ces guérisons viennent de Dieu, on porte d'abord les yeux sur celles qui sont complètes avant que de considérer celles qui ne le seraient point encore, et qui seraient en voie de se perfectionner, et que dans une multitude de faits on s'attache avant toute chose à ceux qui portent des caractères plus évidens et qu'on est plus à portée de connaître.

C'est la règle, Monseigneur, que les curés ont suivie dans l'obligation où ils se trouvent de rendre compte à Votre Grandeur de ce qui se passe sous leurs yeux.

Outre la copie des informations faites par ordre de feu Monseigneur le cardinal de Noailles, qu'ils ont eu l'honneur de vous adresser, ils ont celui de vous présenter aujourd'hui les relations de quelques-unes de ces guérisons extraordinaires, dont ils se sont trouvés en état de s'assurer.

Ces guérisons sont si considérables en elles-mêmes, si évidemment attestées par un grand nombre de témoins dont la sincérité est connue, et revêtues de caractères si éclatans, que les curés espèrent que Votre Grandeur voudra bien en prendre connaissance, et qu'après avoir fait informer juridiquement sur ces faits, elle continuera ensuite ses informations sur tous les autres.

Votre Grandeur sait qu'en même temps que les Pères du concile de Trente défendent de publier aucun nouveau miracle qu'il n'ait été reconnu par l'évêque diocésain, ils veulent qu'aussitôt qu'il viendra sur ces matières quelque chose à sa connaissance, il fasse ensuite ce qu'il jugera à propos conformément à la vérité du fait et aux règles de la piété.

Si l'on a cru qu'il était important d'apporter des précautions pour ne pas donner l'imposture pour l'œuvre de Dieu, on a toujours regardé comme un devoir essentiel qui est imposé aux ministres de Jésus-Christ, d'exciter la reconnaissance des fidèles à rendre hommage aux opérations merveilleuses qu'il plaît à Dieu de faire éclater dans son Église.

Ce considéré, Monseigneur, les curés soussignés, adhérant à leur première requête qu'ils ont eu l'honneur de vous présenter le 13 août dernier, vous supplient humblement et prennent même la liberté de vous requérir de nouveau de prononcer sur les cinq procès-

verbaux dressés par ordre de votre prédécesseur Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, revêtus de toutes les formes les plus juridiques, dont ils ont eu l'honneur de vous présenter une expédition, lesquels renferment quatre faits prouvés avec tant d'évidence qu'il n'y manque plus que votre autorité pour les publier solennellement aux peuples et les leur proposer comme des vrais miracles : ensemble de recevoir les copies ci-jointes des relations des faits qui regardent le sieur Jean-Baptiste Le Doux, demeurant paroisse Saint-Étienne, proche Saint-Hilaire; Philippe Sergent, autrefois habitant de Dinant, demeurant ci-devant à la maison de Bicêtre, à présent rue Gracieuse, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard; dom Alphonse de Palacios, jeune seigneur espagnol, qui demeurait au collége de Navarre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont; mademoiselle Marguerite Thibault, demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint-Séverin; Françoise Du Chêne, demeurant dans l'enceinte de l'abbaye Saint-Germain; Marie-Anne Couronneau, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît; Edmée Pivert, demeurant cloître et paroisse Saint-Benoît; Anne Grésil, place Dauphine, paroisse Saint-Barthélemy; Michelle Beliot veuve Berlant, demeurant rue de l'Oursine, paroisse Saint-Hippolyte; Blaise Nerel, domestique de M. le duc de Châtillon; Anne Coulon, demeurant à l'hôtel de La Rochefoucauld, l'un et l'autre paroisse Saint-Sulpice; Suzanne Fabulet, femme de Jean Doubleau, paroisse Saint-Roch; Louis Noel, de Canne proche Montereau, diocèse de Sens; lesquels faits les curés ont l'honneur de vous exposer, offrant d'en administrer toutes les preuves et d'en indiquer les témoins nécessaires, comme étant un petit

nombre de tant d'autres faits qu'ils espèrent que Votre Grandeur fera aussi examiner dans la suite, lesquels intéressent tous la gloire de Dieu, la religion, le salut des peuples, et en particulier l'église et la ville de Paris, et ils redoubleront leurs vœux et leurs prières pour Votre Grandeur.

———

LES FAUTEUILS

DE MOLIÈRE.

Il existe deux fauteuils appelés l'un et l'autre *Fauteuil de Molière* pour avoir reçu dans leurs bras notre premier comique.

L'un, qui se trouve à la Comédie-Française, passe pour être celui dans lequel Molière tomba pris de la fatale syncope qui, au milieu de la cérémonie du *Malade imaginaire*, amena son agonie et, peu d'heures après, sa mort.

L'autre n'a jamais quitté Pézénas. Ornement antique de la boutique d'un barbier à l'époque où Molière se rendit dans le Languedoc avec sa troupe comique, pour la tenue des États de cette province, en 1654; il servit comme d'observatoire à l'auteur de *Pourceaugnac*, qui venait, les jours de marché, chez le perruquier Gelly, écouter les propos bizarres, étudier les ridicules burlesques qu'on ne pouvait entendre et voir à cette époque que dans les boutiques de barbiers, habituel rendez-vous des oisifs et des nouvellistes.

Nous avons peu de choses à dire du fauteuil du Théâtre-Français. Plusieurs journaux ayant annoncé il y a quelques mois que la Comédie se proposait de former

dans son foyer un Musée en l'honneur de Molière, et que son fauteuil devait y trouver place, une feuille dramatique (*le Courrier des Théâtres*) a prétendu tenir d'acteurs de l'ancienne Comédie que ce fauteuil était apocryphe, et que le véritable avait été réduit en cendres dans le premier incendie de l'Odéon; mais comme elle ne citait parmi ses auteurs que des sociétaires qui sont aujourd'hui hors d'état de démentir ou de confirmer l'assertion, et comme elle n'administrait aucune espèce de preuves à l'appui, nous attendrons l'inauguration du fauteuil dans le musée annoncé, pour savoir comment la Comédie établit l'origine de ce meuble précieux.

Quant au fauteuil de Pézénas, jamais sa légitimité ni sa possession d'état n'ont été l'objet d'un doute, et si la moindre incertitude était demeurée chez quelque esprit sceptique, une délibération du conseil municipal de Pézénas, délibération toute récente et qui n'est pas parvenue encore au ministère de l'intérieur, suffirait pour la faire cesser; nous transcrivons cet acte administratif assez neuf.

CONSEIL-MUNICIPAL DE PÉZÉNAS.

Le Conseil municipal légalement assemblé, M. JEAN MAUX, *docteur en médecine*, *membre du Conseil*, *ayant demandé la parole*, *a fait et développé la double proposition dont la teneur suit* :

« Messieurs,

« Il n'est aucun de vous qui ignore, qu'à l'époque

où Armand de Bourbon, premier prince de Conti, était gouverneur, sous le roi Louis XIV, de la province de Languedoc, J.-B. Poquelin, si illustre sous le nom de Molière, fit un long séjour dans notre ville, où il avait été appelé par le susdit prince de Conti.

« Il ne peut être indifférent à aucun de nous qu'il soit constaté par une délibération expresse de notre administration municipale, que c'est au sein de notre ville que ce grand homme continua ses premiers essais, dans cette carrière où les productions de son génie seront à jamais mises au rang des plus beaux titres de gloire de la France.

« Jusqu'à ce jour une condamnable insouciance nous a fait négliger de donner la plus grande publicité à cette circonstance si honorable pour nous de la vie de Molière.

« Il est temps de nous laver d'un tel reproche. Paris s'honore de l'avoir vu naître dans son sein; pourquoi ne tiendrions-nous pas à grand honneur de l'avoir eu pour hôte, dès les premiers pas qu'il fit vers cette haute renommée à laquelle personne, avant ni après lui, n'a pu atteindre.

« Telle est, Messieurs, la première proposition dont j'ai l'honneur de vous prier de faire l'objet de la présente délibération.

« Il en est une autre, que vous jugerez digne d'être également prise en considération.

« Tout ce qui rappelle le souvenir de ces êtres supérieurs, dont la nature est si avare, ne peut qu'être un objet de vénération aux yeux des peuples reconnaissans. Ce n'est ni la richesse, ni le travail précieux de l'objet vénéré, qui attire les regards et fixe l'attention. Tout son mérite lui vient de l'emploi qu'en aura fait un

homme dont de vrais titres de gloire immortalisent l'existence.

« Chacun de vous, Messieurs, m'a déjà prévenu et a nommé le fauteuil de Molière.

« Oui, Messieurs, c'est ce meuble antique, que j'ai en vue, et dont la conservation doit nous être précieuse. Vous savez qu'ayant passé successivement des mains de Gelly, père et fils, Jalvy, Thomas, Brun, et Pierre Astruc, chirurgien, il se trouve maintenant au pouvoir de François Astruc jeune, de cette ville.

« Ce qu'en ont dit MM. Jouy dans *l'Hermite en province*, Cailhava, dans ses *Études sur Molière*, est l'expression de la vérité. Ne nous contentons pas que cette vérité passe à nos derniers neveux par une simple tradition; consacrons-la par un acte formel qui la rende irréfragable.

« En conséquence, j'ose vous prier, Messieurs, de prendre ma demande en considération et d'en ordonner la transcription sur le registre de vos délibérations. »

DÉCISION DU CONSEIL.

« Nous soussignés maire, adjoints et conseillers municipaux de la ville de Pézénas, certifions (en attendant l'époque de la session ordinaire pour faire de la présente attestation le sujet d'une délibération expresse), qu'il a toujours été de notoriété publique dans le pays, que le fauteuil que possède aujourd'hui M. François Astruc, marchand de grains de cette ville, et qui est connu sous le nom de fauteuil de Molière, est celui sur lequel ce grand homme s'asseyait avec une espèce de prédilection pendant les années 1654 à 1657, dans

la boutique du barbier Gelly, où il allait passer ses momens de loisir pour y étudier les mœurs et les caractères du pays. Depuis cette époque la tradition la plus incontestable lui a conservé cette illustre dénomination à laquelle se rattache un si grand souvenir.

« Ce grand fauteuil en bois de noyer, dont la hauteur est de six pieds quatre pouces et demi métriques, a passé successivement des mains de Guillaume Gelly, contemporain de Molière, à son fils Jacques Gelly; celui-ci le transmit à son gendre Mathieu Jalvy, qui à son tour le fit passer à son gendre Pierre-Paul Thomas, docteur en médecine, qui s'en défit quelque temps après en faveur de Pierre Brun, chirurgien, qui le céda aussi à Pierre Astruc, chirurgien, père du possesseur actuel François Astruc.

« Fait à Pézénas, le 18 mars 1836.

« J. Coste, A. Mathieu, Gondard, A. Alazard, Issac, F. Maurel, Cassan, P. Bedos, Paulinier fils, Cassan jeune, H. Tabouriech, Prévot, Ponsonnailhe, Mazel, A. de Brignac, J. Maux, Bourbon, E. Bonnet, adjoint, J. Vidal, adjoint.

« Nous Maire de la ville de Pézénas, département de l'Hérault;

« Certifions sincères et véritables les attestations et signatures des dix-neuf conseillers municipaux ci-dessus.

« Pézénas, le 22 mars 1836.

« Le Maire,

« P. Juvenel. »

Malgré l'originalité de cet arrêté, nous regretions

que dans la recherche des faits et de la vérité une aussi large part ait été accordée au fauteuil et une si mince à Molière. Nous avouons que nous eussions trouvé plus précieuse encore pour l'histoire littéraire une enquête faite dans les différentes archives du pays sur les circonstances qui purent marquer le séjour de Molière en Languedoc; mais cette omission sera réparée, nous avons lieu de l'espérer, par M. Astruc, dans une publication qu'il prépare. Dès aujourd'hui, dans la courte notice qu'il nous adresse, il enregistre le fait suivant : « Le prince de Conti, gouverneur de la province de Languedoc, avait son habitation à la Grange-des-Prés, où logeaient aussi les officiers de sa maison. Ce château, remarquable par son heureuse position, est à une petite distance de la ville de Pézénas. C'est celui qu'habitait, par prédilection, le duc de Montmorency, décapité à Toulouse. Molière y fut logé avec sa troupe; et dernièrement encore, en faisant une réparation à une partie existante du château, on a trouvé son nom gravé sur une cloison recouverte en plâtre.

« Il paraît que dans cette résidence, malgré les fonctions dont il était chargé, il trouvait encore le temps d'exercer sa troupe et de travailler à des chefs-d'œuvre. Il est de notoriété qu'à cette époque, il allait donner quelques représentations dans les petites villes voisines, telles que Marseillan, Agde et Montagnac. On trouve encore dans nos archives l'ordre donné aux Consuls de mettre en réquisition les charrettes nécessaires pour transporter le petit théâtre de Molière et sa troupe. »

Nous avons lu quelque part une anecdote assez plaisante : nous prions M. Astruc, dans la notice qu'il va

donner, de nous faire connaître son degré d'authenticité.

Sur une des rives de l'Hérault se trouve le château de Lavagnac, auprès duquel Molière, allant un jour de Gignac à Pézénas, s'aperçut que sa valise était égarée. « Ne cherchez pas, dit-il à ceux qui l'accompagnaient; je viens de Gignac, je suis à Lavagnac, j'aperçois le clocher de Montagnac; au milieu de tous ces *gnac* ma valise est perdue. » En effet, il ne la retrouva pas.

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

La *Société de l'Histoire de France*, fondée en 1833, compte parmi ses membres les écrivains qui se sont fait le plus illustre renom dans les sciences historiques, et les jeunes hommes qui se sont le plus laborieusement voués à cette étude.

Depuis sa fondation elle préparait d'importantes publications et faisait paraître un *Bulletin*, dont le but était de tenir les sociétaires au courant des décisions et des travaux de son conseil d'administration, et de son comité de publication. Aujourd'hui il lui faut livrer, successivement sans doute, mais à des termes très rapprochés, les nombreux et intéressans ouvrages sur lesquels ont porté les travaux ordonnés par elle. Pour faire face à ces dépenses considérables et agglomérées, la Société a pensé qu'elle pouvait alléger son budget des frais de son *Bulletin* en acceptant notre publicité que nous lui avions offerte avec empressement.

Désormais les comptes-rendus et les procès-verbaux mensuels de la Société seront donc insérés dans notre *Revue*. Aujourd'hui nous donnons la première partie du *Rapport* an-

nuel du secrétaire de la Société embrassant les travaux entrepris et poursuivis du 1er janvier 1835 au 1er mai 1836. Notre numéro de juin renfermera le complément de ce Rapport et les comptes-rendus des séances de la Société depuis le 1er janvier dernier, époque à laquelle a cessé de paraître le *Bulletin* dont nous serions fiers de nous montrer les fidèles continuateurs. Les autres procès-verbaux se suivront de mois en mois. Nos lecteurs habituels nous sauront gré d'avoir cherché à accroître ainsi l'intérêt historique de notre recueil; nous ne négligerons rien pour que les autres matières qu'il renfermera viennent, par leur variété, en compléter dignement l'ensemble.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX ET LES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE 1er JANVIER 1835 JUSQU'AU 1er MAI 1836;

ET

*Coup d'œil sur l'état actuel des études relatives à l'*HISTOIRE DE FRANCE, *et sur les publications concernant cette histoire faites pendant le même intervalle* (1);

PAR M. JULES DESNOYERS,

Secrétaire de la Société de l'Histoire de France.

Messieurs,

Désirant répondre à la confiance que le Conseil de la *Société de l'Histoire de France* a bien voulu me témoigner en me chargeant, pour la seconde fois, de vous présenter un Rapport sur l'état et sur les progrès des travaux entrepris par ses soins, et sous vos auspices, depuis notre dernière assemblée en février 1835, j'ai cherché à donner à cet exposé un peu plus d'intérêt que ne le comportait la simple énumération des travaux agréés ou ordonnés par le conseil, et des communications qui lui ont été faites pendant cet intervalle. A cet effet, après avoir retracé succinctement et avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible dans une première partie les travaux propres

(1) La première partie de ce rapport a été lue dans l'assemblée générale de cette Société, le 10 mai 1836, le temps n'a pas permis la lecture de la seconde partie. Il paraîtrait plus naturel de commencer l'impression de ce Rapport par les considérations générales qui le terminent; mais on ne doit pas oublier que en était l'objet principal.

à la Société, j'ai essayé de jeter un coup d'œil plus général sur l'état actuel des études historiques en France, en tant qu'elles concernent spécialement notre histoire ou nos antiquités nationales, et d'énumérer les ouvrages publiés depuis l'impression du catalogue bibliographique qui a figuré dans le *Bulletin* de 1834 (1).

Envisagé et traité comme il devrait l'être, ce tableau, pour ainsi dire statistique, des études historiques de notre pays, n'aurait sans doute une certaine valeur que s'il émanait du corps savant qui, par ses grandes publications, par ses encouragemens littéraires, par le mérite de ses membres, domine si dignement en France sur les études dont nous nous occupons. Mais vous savez, Messieurs, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a interrompu depuis 1815 l'exposé annuel des travaux émanés de son sein, exposé que MM. Ginguené et Daunou rendaient si instructif. Vous savez aussi que les Rapports repris depuis moins de deux ans par son savant et vénérable secrétaire perpétuel M. S. de Sacy, se bornent à constater, de six mois en six mois, l'état des grandes publications dirigées par l'Académie. Vous savez encore que les Rapports annuels de la *Commission des Antiquités nationales* qui, depuis 1821 jusqu'à ce jour, présentent le tableau le plus complet et le plus fidèle des recherches historiques et archéologiques entreprises en France pendant cet intervalle, que ces Rapports, dis-je, sont nécessairement bornés aux travaux soumis aux concours et le plus souvent à des travaux manuscrits. Ce sont, en général, les plus importans; personne n'ignore que cette utile institution a été pour les amis de nos antiquités nationales le stimulant le plus énergique et qu'à elle doit être, en très grande partie, fait honneur des progrès de cette branche des études sérieuses dans notre pays. Il suffirait pour le prouver de rappeler que plus de six cents Mémoires ont été soumis au jugement de l'Académie pendant cet intervalle de quinze années, et que presque toutes les personnes qui se sont fait un nom en France dans ce genre d'études y ont été plus ou moins honorablement citées.

Mais en dehors des travaux soumis aux concours de l'Académie des Inscriptions on trouve un assez grand nombre d'écrits historiques et archéologiques qui, par différentes causes inutiles à énumérer, n'étaient pas de nature à y être mentionnés; c'est ainsi que pour les années 1833 et 1834 seulement, je trouvai à indiquer plus de 500 ouvrages, mémoires, notices imprimés, concernant l'histoire et l'archéologie de la France, tandis que les rapports des concours de ces

(1) N^os de juillet et de décembre 1834. J'avais compris dans ce tableau bibliographique raisonné les publications faites pendant les années 1833 et 1834.



deux années n'avaient eu à en examiner qu'une soixantaine, et que la plupart d'entre ceux-ci étaient même encore inédits.

Une autre société savante, la *Société des Antiquaires de France*, qui, par son activité non interrompue depuis plus de vingt-cinq années (1) et par ses utiles publications, serait aussi parfaitement en état et en droit de présenter annuellement un tableau de cette nature, a jusqu'ici limité ses intéressans rapports à ses propres travaux, qui ont été généralement archéologiques.

L'Histoire de France ne paraît être jusqu'ici qu'un objet tout-à-fait accessoire dans le vaste cadre qu'embrasse l'association récemment fondée sous le nom d'*Institut historique*.

Les Sociétés d'Antiquaires des provinces se sont en général et tout naturellement bornées aux recherches dont elles s'occupent chacune dans leurs limites. Aucune compagnie littéraire en France ne remplit donc un vide plusieurs fois signalé par les amis de notre histoire, celui d'un résumé périodique des travaux qui les intéressent ; il m'a semblé que celle de ces associations qui porte le titre de *Société de l'Histoire de France* pouvait aussi, à raison de la spécialité de ses études, regarder ce résumé comme rentrant dans le but de son institution. C'est ce qui m'a enhardi à vous en soumettre, Messieurs, un premier essai, susceptible d'extension, de perfectionnement, et pour lequel je ne saurais trop réclamer, outre toute l'indulgence dont il a grandement besoin, les renseignemens sans doute assez nombreux qui auront dû m'échapper.

Je me hâte de dire que, dans cet exposé rapide, je me suis borné sévèrement au rôle de rapporteur, sans me permettre celui de juge. En aucune façon ce rôle ne pouvait me convenir, ni personnellement, ni comme représentant la Société dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire ; le seul mérite que je me sois efforcé d'atteindre est celui de l'exactitude et de l'impartialité la plus rigoureuse. C'est dans le même sens que j'ai essayé de tracer l'analyse des travaux de la Société.

(1) Soit sous ce titre, soit sous celui plus restreint et plus systématique d'*Académie celtique*.

PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS JANVIER 1835 (1).

Publication de documens originaux.

Vous vous rappelez, Messieurs, que le Conseil de la Société, dès le début de ses réunions, avait fixé son choix sur six publications principales comme pouvant être entreprises des premières. Savoir: la partie de la *Géographie de Strabon* (liv. 2), concernant la Gaule; 2° l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, texte et traduction; 3° l'*Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart*, par Aimé, moine du Mont-Cassin; 4° les *Mémoires de Villehardouin sur la conquête de Constantinople*; 5° la *Chronique de Froissart*; 6° le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant les derniers temps de la Ligue*; enfin plusieurs autres ouvrages moins importans, qui doivent avoir leur tour de publication successive. Je ne reproduirai point ici le détail que j'eus l'honneur de vous présenter l'an dernier au nom du Conseil sur les motifs qui avaient déterminé son choix. Ces détails sont consignés dans le Rapport de 1834. Je dois me borner à vous dire, Messieurs, que l'édition de ces travaux n'ayant pas été poursuivie avec toute l'activité désirable, mais qu'on ne pouvait toutefois exiger du zèle désintéressé des éditeurs et des commissaires, le Conseil ajouta à ces premiers ouvrages, vers le milieu de 1835, une autre publication qui semblait être de nature à marcher plus rapidement et à répondre à l'impatience bien naturelle des sociétaires. Cet ouvrage était un recueil de *Lettres inédites de Mazarin*, qui a été en effet terminé en fort peu de temps, et qui figure parmi les ouvrages déposés aujourd'hui sur le bureau.

Des publications, décidées primitivement par le Conseil et par la *Société*, deux volumes sont également achevés: l'*Ystoire de li Normant*, qui depuis un an a été mis à la disposition des sociétaires, et le premier volume de *Grégoire de Tours*, texte et traduction, qui va leur être immédiatement distribué; deux autres ouvrages sont commencés, savoir: *Villehardouin* et *Froissart*; *Strabon* et le *Journal de la Ligue* auront leur tour dans le courant de l'année et seront suivis immédiatement, et peut-être même accompagnés d'autres

(1) Le Bulletin de la *Société de l'Histoire de France*, n° de février 1835, contient le Rapport sur les travaux de 1834.

publications plus récemment soumises au Conseil, en partie agréées par lui, et dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir ; les autres ouvrages annoncés sans être abandonnés par les éditeurs non plus que par le Conseil, n'étaient pas de nature à laisser espérer une publication prochaine (1). Je dois commencer par vous dire quelques mots des trois ouvrages terminés.

Ystoire de li Normant (2).

L'*Ystoire de li Normant*, éditée par M. Champollion, avec un soin extrême et un respect religieux pour le texte unique et original qu'il avait à reproduire, est devenu un monument non moins important pour l'histoire de l'établissement des Normands en Italie et en Sicile à la fin du onzième siècle, époque dont il retrace en foule des traits de mœurs fort curieux et jusque ici inconnus, que pour l'histoire de l'état de la langue française au quatorzième siècle, telle qu'elle pouvait être alors, modifiée en un dialecte particulier, et même défigurée par ses contacts avec la langue italienne.

Dans une introduction consciencieusement rédigée, et qui rappelle les bons travaux de critique et d'érudition positive du dix-septième siècle, M. Champollion est parvenu à démontrer, avec toute la certitude désirable dans ces sortes de recherches : 1° Que l'auteur du texte latin original et primitif, dont l'*Ystoire de li Normant* n'est que la traduction, était Amat ou Aimé, natif de Salerne, moine du Mont-Cassin, qui vivait à la fin du onzième siècle. Écrite vers 1085, et s'arrêtant à peu près à la même époque, sa Chronique était considérée comme tout-à-fait perdue et vivement regrettée par les historiens qui se sont occupés de l'Histoire de la domination des Normands en Italie et en Sicile; — 2° que cet historien, qui avait écrit en présence des évènemens et sous l'influence du duc Robert Guiscard, avait été souvent imité ou abrégé par des annalistes du douzième siècle, tels que Léon, évêque d'Ostie, et que son récit, souvent différent de ceux de Guillaume d'Apouille et de Geoffroy de Malaterra, les deux autres écrivains originaux de cette période, leur était aussi antérieur de quelques années, et par conséquent la plus ancienne relation de la conquête de l'Italie et de la Sicile par les chevaliers

(1) L'ouvrage de M. Lenormant sur les monnaies des rois franks de la première race n'a été retiré par son auteur que pour faire partie d'un ouvrage plus étendu, d'un Traité général de numismatique française.

(2) Cet ouvrage, ainsi que les autres publications de la *Société*, se trouve à la librairie de M. J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

normands ; — 5° que la *Chronique deRobert Viscart*, publiée à la suite de l'*Ystoire de li Normant*, d'après le même manuscrit, devait être du même auteur, et n'était que la traduction d'une Chronique latine déjà publiée par Carusius (*Bibliotheca historica Siciliæ*, t. II) et par Muratori (*Rerum italicarum scriptores Regni*, t. VIII), sous le titre d'*Histoire de Sicile*, *de l'anonyme du Vatican*, et que l'auteur anonyme de cette Histoire bien connue était le même moine Aimé, ce qui donnerait à cet écrit une valeur et une authenticité qui lui manquaient.

Accessoirement à ces conséquences, M. Champollion est aussi parvenu à prouver, par l'examen attentif d'une traduction française du Précis de l'Histoire romaine, de Paul Diacre, contenue dans le même manuscrit de la Bibliothèque royale, et paraissant être de la même époque que la traduction de l'*Histoire* et de la *Chronique* d'Aimé, que Paul Diacre avait rédigé deux fois, à la demande d'Adelperga, duchesse de Bénévent, son Précis pour lequel le *Breviarium* d'Eutrope lui avait servi de cadre.

Dans un appendice, M. Champollion a publié plusieurs pièces et fragmens inédits relatifs à l'Histoire des Normands de Sicile, savoir : un fragment latin du treizième siècle, deux Chartes de 1095 et de 1105, enfin une dissertation importante de Ducange sur la généalogie des familles normandes établies en Italie et en Sicile.

Toutefois, en rendant justice au mérite de cette publication, on ne peut que partager un regret exprimé par M. Raynouard dans l'analyse qu'il a donnée de ce livre (1), savoir que l'éditeur n'ait pas ajouté une carte géographique et un tableau synoptique des principaux personnages qui y figurent, de leurs possessions dans le pays et de la durée de leur domination; mais il est juste aussi de reconnaître que ces travaux accessoires auraient encore retardé la distribution d'un ouvrage que les sociétaires attendaient depuis long-temps, avec impatience.

Grégoire de Tours.

La publication de *Grégoire de Tours* était regardée avec raison par le Conseil comme la plus importante de celles qu'il avait décidées, et c'est avec satisfaction qu'il peut vous en présenter aujourd'hui, Messieurs, le premier volume terminé par les

(1) *Journal des Savans*, janvier 1836, 22-28. M. Paulin Pâris a aussi publié, dans le *Moniteur* du 25 novembre 1835, une analyse très-détaillée de cette publication.



soins de MM. Guadet et Guérard. Celui-ci a mis, à tous les détails de l'examen du texte et de la traduction, le même soin, le même intérêt, comme commissaire, que s'il en eût été le véritable éditeur; l'éditeur, de son côté, M. Guadet, s'est acquitté du travail dont il avait bien voulu se charger avec un dévouement, une conscience et une modestie au-dessus de tout éloge. Le nouveau texte a été fixé d'après les collations faites sur seize manuscrits, soit de ceux consultés pour les éditions de dom Ruinart et de dom Bouquet, soit de deux autres dont ils n'avaient pu tirer parti, l'un conservé à la Bibliothèque royale, dont M. Teulet a bien voulu collationner les premiers livres, l'autre, le plus précieux, celui de Cambray, dont la collation, soigneusement surveillée jusqu'ici par M. le docteur Le Glay, aujourd'hui archiviste-général du département du Nord, et connu par plusieurs publications historiques très importantes, sera continuée par M. Le Glay fils, bibliothécaire actuel de Cambray. La comparaison d'autres textes existant à Clermont, à Montpellier et en Belgique, a été aussi offerte au Conseil avec le plus obligeant empressement par MM. Gonod, bibliothécaire de Clermont, et Léon de Chazelles, par M. Renouvier de Montpellier, et par M. le baron de Reiffenberg; mais il a été reconnu que ces textes plus modernes n'offraient pas un intérêt suffisant pour rallentir l'impression par ce nouveau surcroît de besogne.

Quant à la traduction, M. Guadet reconnaît dans sa préface que celle insérée par M. Guizot, dans sa *Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, la seule dont on puisse tenir compte, ne se recommande pas moins par son exactitude que par son style naturel et facile; il avoue lui avoir souvent été redevable, quoiqu'il se soit aussi parfois écarté du sens adopté par le premier traducteur.

Des notes historiques, concises et judicieuses sont jointes à cette partie de l'ouvrage; les notes philologiques ont été placées au bas du texte. Ce volume est orné d'une vue et d'un plan d'une basilique chrétienne restitués d'après les descriptions de Grégoire de Tours, par M. Albert Lenoir, et expliqués par M. C. Lenormant, qui connaissent si bien l'un et l'autre l'architecture du moyen-âge. Nous renouvellerons ici le vœu que nous exprimions l'an dernier, de voir illustrer encore cette édition par une ou plusieurs cartes géographiques et par des figures de tiers de sol d'or des rois Mérovingiens; MM. Guérard, Guadet et Lenormant pourraient nous rendre ce nouveau service.

Le premier volume de *Grégoire de Tours* comprend la partie la moins curieuse et la moins importante de son Histoire, puisqu'elle s'y arrête à la fin du troisième livre, à l'année 547, et que l'auteur commençait alors à peine à être contemporain des évènemens, tandis

que dans les livres postérieurs il raconte presque toujours les faits dont il a été témoin et souvent acteur.

L'utilité et l'inappréciable valeur de Grégoire de Tours, si justement appelé le père de notre histoire, ont cependant été long-temps méconnues; la barbarie habituelle de son style, et plus encore celle de ses récits, a pu éloigner et dégoûter des lecteurs superficiels d'un historien qui fournit la source la plus féconde de renseignemens sur la première race des conquérans germains dans les Gaules. Deux des écrivains modernes qui ont su comprendre, avec le sentiment le plus profond et le plus délicat du vrai et du beau en histoire, l'aspect dramatique de la période mérovingienne, MM. Augustin Thierry et Fauriel, nous ont montré, l'un et l'autre, quelles ressources infinies Grégoire de Tours offrait pour l'histoire de cette époque, si généralement déclarée aride et confuse. Ils ont prouvé, le premier dans de *Nouvelles lettres* encore inachevées *sur l'Histoire de France* au sixième siècle (1), le second dans le t. II de sa grande et précieuse *Histoire de la Gaule méridionale*, que, si la période des Mérovingiens est en effet difficile à débrouiller, elle abonde en personnages originaux, en évènemens dramatiques, en questions neuves et intéressantes à résoudre sur la diversité de race des conquérans, sur leurs relations avec les Gallo-Romains, sur le partage du territoire conquis entre des chefs de tribus rivales, sur les mœurs de ces chefs, des leudes et du peuple, enfin sur le mélange et la fusion insensible de l'esprit germain et de la civilisation romaine, et que Grégoire de Tours offrait à lui seul plus de renseignemens pour cette période si originale que tous les autres historiens réunis. M. Guizot nous a aussi montré dans ses *Essais sur l'Histoire de France*, quelles lumières cet historien offrait à l'étude des institutions politiques sous la première Race.

« Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart, dit M. Thierry (2), pour trouver un narrateur qui l'égale dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule par les Franks avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits quelquefois plaisans, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal ordonnée de tableaux et de figures en relief; ce sont de vieux chants nationaux rangés presque au hasard, écourtés, se suivant sans liaison, mais dont une main habile pourrait composer un grand poëme; il y aurait à faire sur Grégoire de Tours, et sur les contemporains, un beau

(1) *Revue des Deux-Mondes*, août et décembre 1833; juillet 1834.

(2) *Dix ans d'Etudes historiques*, page 379.



travail d'ordre en même temps que de science historique. » Nous ne doutons pas que ce jugement de M. Thierry ne devienne de plus en plus général à mesure qu'on étudiera mieux cette époque, si curieuse, de mélange et de bouleversement de races et d'institutions.

La *Société de l'Histoire de France* aura donc fait un travail utile en publiant avec un texte le plus complet, le plus scrupuleusement revisé sur les manuscrits les plus authentiques, une traduction aussi littérale que possible. Afin de hâter la suite de cette publication, et afin que le second volume au moins puisse paraître dans le cours de cette année, le Conseil a jugé convenable d'adjoindre un second collaborateur à M. Guadet, et elle a choisi M. Taranne, auteur de la traduction, récemment publiée, du poëme d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands, travail difficile et non moins intéressant pour la connaissance des évènemens du neuvième siècle que pour l'histoire de certaines altérations de la langue latine, soit plus anciennes, soit propres à cette époque. La publication de ce poëme a fait beaucoup d'honneur à M. Taranne parmi les érudits, et M. Daunou, dans le *Journal des Savans*, en a exprimé l'opinion la plus favorable.

Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, à la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 *et* 1652.

Le dernier numéro du *Bulletin* de l'année 1834 contenait quelques lettres de Mazarin à la reine Anne d'Autriche et quelques fragmens de Mémoires du cardinal. Ces pièces inédites parurent offrir assez d'intérêt, par leur piquante nouveauté, pour que le Conseil engageât M. Ravenel, qui venait d'être chargé de diriger la seconde partie du *Bulletin*, de continuer à rechercher, dans le même fonds de la Bibliothèque royale signalé par M. Guérard, et d'où provenaient ces premiers renseignemens, les matériaux propres à jeter un nouveau jour sur cette même époque de la Fronde et du ministère de Mazarin. En effet plusieurs numéros du *Bulletin* de 1835 firent connaître d'autres lettres analogues; enfin M. Ravenel ayant fait copier une collection nombreuse de ces lettres se rapportant toutes à l'exil du cardinal en 1651 et 1652, le Conseil en autorisa l'impression distinctement et en dehors du *Bulletin*, sous la surveillance de M. Monmerqué.

Dans ce volume déposé aujourd'hui sur le bureau, on remarque plusieurs mémoires émanés de Mazarin sur les affaires du temps, ou pour la justification de sa conduite, surtout contre le célèbre coadjuteur, le cardinal de Retz. Minutes de sa correspondance la



plus intime, la plupart écrites de sa main ou de la main de son secrétaire, ces lettres sont principalement adressées à la Reine Anne d'Autriche, à la princesse Palatine, Anne de Gonzague, avec laquelle le cardinal paraissait avoir aussi une très grande intimité' et à son confident Barbet.

La plupart de ces lettres sont en partie écrites en chiffres ou en pseudonymes pour les noms propres seulement, physionomie que l'éditeur a soigneusement conservée, et qui en rend la première lecture un peu fatigante; mais quand on est parvenu à surmonter cette petite difficulté, grâce aux patientes et lumineuses interprétations que l'éditeur a pris soin de placer au bas de chaque page, alors on trouve un véritable intérêt à la lecture de ces lettres écrites sous le voile de la plus intime et de la plus secrète amitié; sous l'enveloppe de noms tels que ceux-ci : le *Confident*, le *Patron*, la *Barque*, on reconnait le jeune roi Lous XIV; sous les noms de l'*Incertain*, du *Crédule*, du *Vaillant*, le grand Condé; sous ceux de *Fuyard*, du *Gibet*, on est surpris de reconnaître Turenne, et de même pour d'autres grands personnages du temps, tels que Le Tellier, de Lyonne, le duc de Mercœur, le Coadjuteur, et d'autres non moins célèbres dans les affaires politiques du dix-septième siècle. On finit aussi par se familiariser avec l'habitude de Mazarin, qui, dans une même lettre et souvent dans une même phrase, se désigne lui-même par les noms de la *Mer*, du *Ciel*, de 26, de 46, de *Conorit*, de l'*Ami*, de l'*Homme du Bois*, etc.; la Reine, par ceux de *Zabaot*, de *Séraphin*, de l'*Assiégé*, de 22, de 84, et la princesse Palatine, par les noms de l'*Ange*, de *Gabriel*, etc. Il a fallu que l'éditeur de ce recueil, M. Ravenel, s'identifiât bien intimement avec les personnages célèbres de l'époque, non-seulement pour les reconnaître sous les noms en chiffres dont il avait trouvé la clef, mais pour en reconnaître, moins sûrement il est vrai, plus d'un autre pour lesquels il n'avait pas cette même ressource.

En effet, M. Ravenel avait été préparé à ce travail délicat, dont il s'est acquitté avec bonheur, par l'étude toute spéciale qu'il avait faite des *Carnets* de Mazarin, dont la publication lui a été aussi confiée par M. Guizot, pour la collection de *Documens inédits relatifs à l'Histoire de France*.

Je ne puis vous signaler ici, Messieurs, toutes les lumières nouvelles que ces lettres répandent même après les Mémoires du cardinal de Retz et autres dont la France a été l'objet, sur les intrigues de la cour, de la ville et du parlement, par les jugemens que Mazarin portait des personnages alors le plus haut placés; et sur le mouvement des relations politiques entre le royaume et les Etats voisins. Pendant cette première année du règne de Louis XIV, depuis qu'il

avait été déclaré majeur, on voit en réalité Mazarin, du fond de son exil temporaire, tout diriger, comme le lui reprochaient les partisans des princes. Mais il est une conséquence plus frappante que toutes les autres, et qui ressort d'une foule de passages de ces lettres (pages 30, 32, 237, 292, 356, 339, 349, 467, etc.), je veux parler des relations tendrement affectueuses qui existaient entre le cardinal et la Reine, relations auxquelles les pamphlets et les chansons du temps ne cessaient de faire allusion, mais qui n'avaient jamais été historiquement démontrées.

Est-il en effet possible d'interpréter autrement des lettres où l'on rencontre des passages tels que ceux-ci : « Mon Dieu ! que je serais « heureux, et vous satisfaite, si vous pouviez voir mon cœur ; vous « n'auriez grande peine à tomber d'accord que jamais il n'y a eu « une amitié approchant à celle que j'ai pour vous.... » — « Si « mon malheur ne reçoit bientôt quelque remède, je ne réponds « pas d'être sage jusqu'au bout, car cette grande prudence ne s'ac- « corde pas avec une passion telle qu'est la mienne. Mandez-moi, « je vous prie, si je vous reverrai, et quand, car cela ne peut durer « de la sorte. Pour moi, je vous assure que cela sera, quand même « je devrais périr. » (P. 32.)

Et dans une autre (p. 467) : « Tout périra, ou je vous verrai dans « quinze jours. En disant cela, je suis hors de moi ; songez, je vous « prie, à ce qui arrivera quand 26 verra 22.... »

Ailleurs (p. 237) : « Il faut garder le silence et se contenter de vous « dire 46 se meurt pour 22, et il est persuadé que *Seraphin* n'en « doute pas ! » Et page 56 : « Il se meurt pour *Zabaot*... Si 26 avait « le moyen de vous envoyer son cœur, il y verrait des choses qu'il « est impossible d'imaginer. »

On ne peut vraiment lire sans sourire ces tendres déclarations refroidies par la formule du chiffre ; on croit y reconnaître je ne sais quel goût d'intrigue romaine, mélange de passion et de dissimulation politique (1). Mais en même temps on peut y trouver la clef de cet opiniâtre entêtement de la Reine à maintenir au pouvoir un ministre si généralement haï et persécuté. Toutefois le caractère de Mazarin se montre en général sous un jour favorable, dans ces lettres qui n'étaient assurément pas destinées à devenir un des meilleurs élémens de l'opinion de la postérité sur sa vie publique et ses sentimens privés, et qui éclaircit en même temps, d'un jour tout

(1) On a découvert aussi au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Royale une réponse de la Reine à Mazarin, renfermant les mêmes témoignages de tendresse. Il paraît qu'elle doit être insérée dans la nouvelle édition des *Mémoires du cardinal de Retz*, que prépare M. Champollion.



nouveau, plusieurs circonstances importantes des troubles de la Fronde et de la minorité de Louis XIV.

Villehardouin et *Froissart*.

Deux autres publications, dont l'impression a été aussi décidément arrêtée et même commencée sous les auspices de la Société, sont les *Mémoires* de Villehardouin, édités par M. P. Pâris, et la *Chronique* de Froissart, par M. Lacabane. L'étude toute particulière que ces deux membres ont faite, l'un de la littérature, l'autre de l'histoire du moyen-âge, ne peuvent qu'assurer la meilleure exécution possible pour ces deux importans ouvrages. Quelques craintes avaient été exprimées au sujet d'une concurrence inévitable qui doit résulter de la publication récente d'une nouvelle édition de Froissart, par M. Buchon (dans le *Panthéon littéraire*), et d'une édition plus récente encore de Villehardouin par M. Michaud (dans une nouvelle *Collection de Mémoires sur l'histoire de France*). Mais, traitées comme elles paraissent devoir l'être par les deux éditeurs qui ont bien voulu se charger de ce soin pour la Société, les Histoires de Villehardouin et de Froissart n'auront à craindre aucune rivalité. Eclairées par l'examen de nouveaux textes religieusement reproduits, par l'addition de pièces justificatives encore inconnues, par des notes et glossaires différens de ceux jusqu'ici publiés, les deux éditions entreprises sous vos auspices trouveront toujours dans une certaine classe de lecteurs une préférence dont elles seront dignes. D'ailleurs on n'improvise pas une édition de Froissart telle que celle dont M. Lacabane s'occupe depuis plusieurs années avec tant d'instruction, de zèle et de patience, à l'aide de toutes les ressources que lui offre le cabinet des manuscrits (1). Ces deux ouvrages ne seront pas tirés à un si grand nombre d'exemplaires qu'il n'y ait encore l'emploi facile des dernières venues de ces diverses éditions.

Le goût pour l'étude sérieuse et approfondie de notre histoire, qui se rencontre aujourd'hui, non plus avec cet engouement exagéré qui mit tant en vogue le moyen-âge il y a une dixaine d'années et qui devait passer comme tous les enthousiasmes, mais dans une direction plus calme, plus méthodique et peut-être plus rationnelle; ce goût, dis-je, doit faire espérer que le temps n'est pas loin où les meilleurs écrivains de notre histoire ne seront plus considérés comme de précieuses raretés bibliographiques, mais seront multipliés pour

(1) M. de Reiffenberg a bien voulu s'engager aussi à fournir à M. Lacabane des notes et rectifications biographiques et géographiques.



toutes les classes de la société à la manière des classiques anciens ou des chefs-d'œuvre de notre littérature moderne. Un temps viendra où il sera aussi nécessaire de posséder dans sa bibliothèque Grégoire de Tours, Villehardouin, Joinville, Froissart, qu'Horace et Virgile, Racine et Corneille, Voltaire et Rousseau. Ce temps n'est point encore arrivé, mais nous en approchons, et les efforts de la Société de l'histoire de France doivent y contribuer, pour leur part.

Strabon (liv. II). — *Journal de la Ligue.*

Deux publications votées par le Conseil en 1834, celle du liv. II de la *Géographie* de Strabon relatif à la Gaule, édité et traduit par M. Letronne, et celle du *Journal d'un bourgeois de Paris du temps de la Ligue* (1595), par M. Monmerqué, sont loin d'être abandonnées. Les deux savans éditeurs ont même fait espérer que, si l'impression des autres ouvrages actuellement en train se rallentissait, ils s'efforceraient de préparer et de livrer leurs travaux intéressans dans le courant de cette année.

Statistique de Paris en 1291.

Le dernier ouvrage proposé au Conseil qui, à raison de sa nouveauté et de son intérêt tout-à-fait local, en a décidé la publication immédiate, est un *Etat de la ville de Paris dressé en l'année* 1291, *sous le règne de Philippe-le-Bel.*

Cette statistique de Paris, à la fin du treizième siècle, écrite en français, a été nouvellement acquise par la Bibliothèque royale, elle a paru devoir être doublement intéressante, comme présentant un tableau exact et détaillé des différentes professions et conditions, des patentes, des taxes de toutes natures, du nom des habitans, de la délimitation, de la direction précise des rues, des quartiers et de l'enceinte générale de la ville à cette époque, et comme pouvant servir de terme de comparaison avec le plan de tapisserie exécuté en l'année 1541, et avec quelques autres descriptions de Paris dans des temps intermédiaires.

Sur la présentation de M. Guérard, qui a fait connaître au Conseil l'existence de ce précieux document, le Conseil a agréé pour éditeur un jeune élève très distingué de l'école des Chartes, M. Géraud; et M. Dureau de La Malle, en voulant bien accepter d'être le commissaire responsable de cette édition, a promis de mettre en rapport les anciennes divisions de Paris avec les autres divisions actuelles, et de l'illustrer par des recherches sur la statistique de Pa-

ris au moyen-âge, analogues à celles qu'il a rédigées avec tant de bonheur sur la population de Rome à différentes époques de la République et de l'Empire.

Histoire de Normandie, par Orderic Vital.

Parmi d'autres travaux importans dont la publication a été aussi offerte au Conseil pour l'année 1837 et sur lesquels il n'a point encore été pris de décision définitive, je dois vous signaler, Messieurs, *Orderic Vital*, ce chroniqueur du douzième siècle (1), si recommandable par l'exactitude et la loyauté habituelle de ses récits, par la couleur poétique et locale dont il les a revêtus et qui peut être considéré comme l'une des sources les plus précieuses de l'histoire de Normandie.

En faisant cette proposition au Conseil, en offrant d'être éditeur et en indiquant M. L. Dubois pour traducteur, M. Auguste Le Prévost a rappelé que la seule édition complète qu'on possédât du texte de cet historien, c'est-à-dire celle qui fait partie des *Scriptores Historiæ Normannicæ* de Duchesne, était de la plus grande rareté et d'ailleurs assez défectueuse. Une édition nouvelle en avait été préparée au commencement du dix-huitième siècle par les Bénédictins; M. Le Prévost a eu entre les mains l'exemplaire de l'abbaye de Saint-Ouen, sur lequel leurs corrections étaient indiquées; mais il a, en outre, collationné soigneusement plusieurs autres manuscrits et particulièrement le précieux manuscrit de la Bibliothèque publique d'Alençon, provenant de l'Abbaye de Saint-Evroult et qu'on regarde comme autographe; il ne resterait plus à recueillir que les variantes du manuscrit du Vatican, dans lequel les éditeurs du *Recueil des historiens de France* ont puisé de précieuses leçons pour les fragmens qu'ils en ont publiés.

Une bonne traduction d'Orderic Vital, par M. L. Dubois, a été insérée dans la *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot; mais elle est sans texte, sans tables et sans indication bien complète sur les nombreuses localités citées dans le récit. M. Le Prévost pense que M. Dubois accepterait avec plaisir le soin de revoir son premier travail et de le publier sous les auspices de la Société.

La connaissance approfondie que M. Le Prévost a de l'histoire de Normandie, l'étude toute spéciale qu'il a faite de la topographie his-

(1) Suivant son propre témoignage; baptisé en l'an 1075, Oderic ou Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, vivait encore en l'année 1142. Voir Fabricicius, *Bibl. med. ævi. ed. de Mansi*, tom. V, pag 151.



torique de cette province et de l'archéologie du moyen-âge, démontrent qu'une pareille entreprise ne saurait être confiée à de meilleures mains. Cette considération et l'espérance du succès que cet ouvrage obtiendrait, sans aucun doute, soit en France, soit en Angleterre, auprès des nombreux amateurs des annales normandes, ont porté le Conseil à accueillir très favorablement la proposition de M. Le Prévost et à considérer Orderic Vital comme étant des premiers historiens dont la Société pourrait entreprendre la réimpression. Toutefois rien n'a encore été définitivement décidé, car il s'agit d'un ouvrage en 8 volumes, et l'état actuel des fonds sociaux n'a pas permis de prendre de suite un tel engagement.

Eginhard.

Je dois encore vous signaler, comme pouvant devenir prochainement l'objet d'une publication que le Conseil a envisagée avec intérêt, une édition des Œuvres historiques d'Eginhard. M. Teulet, familiarisé avec la connaissance des anciens textes par ses travaux paléographiques aux Archives du royaume, et par sa participation à plusieurs travaux historiques importans prêts à voir le jour, se chargerait volontiers d'être l'éditeur du texte et de la traduction.

Chroniques de Flandre restituées à Jean Le Bel, par M. Monnin.

Je ne puis omettre de rappeler ici, quoiqu'elle n'ait pas eu de suite, mais parce qu'elle a eu un certain retentissement par la voie des journaux dans le monde adonné aux études historiques du moyen-âge, une proposition qui a été faite au Conseil par M. Monnin, professeur d'histoire fort distingué au collége royal de Lyon.

Vous vous rappelez sans doute, messieurs, que, dans un des cahiers du Bulletin de 1834 (décembre 1834, p. 295), figure une notice intéressante sur un historien du quatorzième siècle très imparfaitement connu, Jean Le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, dont Froissart parle comme ayant écrit d'après lui sa Chronique entre les années 1326 et 1356. Cette notice était de M. de Reiffenberg, notre confrère, dont le zèle et l'instruction variée ont été tant de fois mis à la disposition de la Société.

Il était d'un très grand intérêt de découvrir la Chronique jusqu'ici tout à fait inconnue de ce maître, de ce précurseur de Froissart, que Jacques de Hemricourt, son contemporain (1), représente comme

(1) Dans le *Miroir des Nobles de Hasbaye*, écrit vers l'an 1398.



ayant été aussi un magnifique et aimable seigneur, l'ami du fameux Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay, et comme étant fort répandu de son temps avec toute la noblesse et tous les vaillans hommes qu'il se plaisait à accueillir et à traiter splendidement. En échange de son hospitalité généreuse, Jean Le Bel, comme Froissart dans ses voyages, notait les entretiens divers, curieux et instructifs de ses hôtes reconnaissans.

M. Monnin a pensé avec raison que la recherche et la découverte des écrits de cet historien si fort recommandé par M. de Reiffenberg était digne de fixer son attention. Parmi les chroniques anonymes que possède la Bibliothèque royale et qui comprennent à peu près la même période de temps et d'évènemens embrassée par Froissart, il en est une intitulée : *les anciennes Chroniques de Flandre* (n° 8580, in-folio), qu'on paraît avoir négligée, parce qu'ayant été publiée en abrégé par Denis Sauvage (1562, in-folio), on pouvait supposer posséder dans cet abrégé les parties les plus essentielles de l'ouvrage et parce que son titre, commun à plusieurs autres Chroniques, ne semblait pas indiquer de découverte importante.

M. Monnin, après un examen attentif de ce manuscrit, a cru y reconnaître l'œuvre de Jean-le-Bel et il a développé les motifs de son opinion dans une notice manuscrite qui a été présentée de sa part au Conseil. avec la demande que cette Chronique fût publiée sous les auspices de la Société. Ses principaux motifs étaient : 1° que cette Chronique avait donné lieu à de nombreux abrégés également anonymes qui existent encore manuscrits dans les Bibliothèques (à Paris, à Lyon et ailleurs), ce qui ne pouvait avoir eu lieu que pour un ouvrage jouissant d'une certaine réputation, et qu'on ne voyait nul autre nom de pareille valeur cité dans les autres Chroniques du quatorzième siècle; 2° que les Chroniques de Flandre, consacrées presque en entier à l'histoire générale des douzième, treizième et quatorzième siècles (ce dernier réunissant à lui seul plus des deux tiers du manuscrit), offraient en général une identité parfaite avec le texte de Froissart; 3° qu'elle présentait avec plus de détails certains événemens que Froissart avait dû passer sous silence et dont l'arrangement naturel exclut l'idée d'une compilation dont Froissart aurait fait en partie les frais, et qu'elle omettait au contraire certains autres récits qui ne pouvaient être sortis que de la plume de Froissart, tels que les trois chapitres qu'il consacre aux Écossais et à la première guerre d'Édouard III, chapitres qu'il rédigea d'après les récits recueillis par lui en Écosse, tels encore que la dédicace du Ier livre à madame Philippe de Hainaut et le chapitre de son mariage avec Edouard III.

M. Monnin appuyait ses présomptions sur plusieurs autres argu-

mens de même nature qu'il serait superflu de reproduire ici puisque l'auteur lui-même semble y avoir renoncé.

Je dois dire en effet que l'opinion de plusieurs des membres du Conseil qui se sont le plus occupés de l'histoire des quartorzième et seisième siècles n'était pas favorable à celle de M. Monnin ; et que celui-ci fit témoigner le désir positif qu'il ne fût pas donné suite à sa demande et à la notice qu'il avait communiquée, soit que des recherches postérieures eussent modifié sa première manière de voir, soit qu'il eût été ébraulé par les doutes qui lui avaient été soumis, soit enfin qu'il voulût appuyer sa conviction de preuves plus solides et plus nombreuses.

Chartulaires de Folcuin et d'Aganon.

M. Guérard avait offert au Conseil de publier plus ou moins prochainement pour la Société les deux célèbres Chartulaires manuscrits de *Folcuin* et d'*Aganon*, fort importans l'un et l'autre ; celui de Folcuin, écrit vers 960 par un moine de Saint-Bertin, offre un recueil de chartes et le récit d'évènemens principalement relatifs à cette célèbre abbaye, mais au milieu desquels se rencontrent beaucoup de renseignemens d'un intérêt plus général. Les deux copies les plus authentiques et les plus complètes de cet ancien Chartulaire, qu'il ne faut pas confondre avec le grand Chartulaire général de Saint-Bertin en une douzaine de volumes in-folio, dont une copie existe à Saint-Omer et une autre au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, sont conservées à Saint-Omer et à Boulogne.

Le Chartulaire d'Aganon (évêque), écrit vers la fin du quinzième siècle par Paul, moine de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, est également inédit aux trois quarts. Il contient, au milieu d'un récit d'intérêt local, un grand nombre de chartes précieuses pour la topographie du moyen-âge ; l'original existe dans la Bibliothèque publique de Chartres, sous le titre d'*Aganon vetus* (1).

(1) Voir sur ce précieux manuscrit une description intéressante qui a été publiée par M. Depping (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, IX), et par M. Hérisson, antiquaire distingué de Chartres. Ce chartulaire consiste en deux parties, *Aganon primus*, etc., et *Aganon secundus* ; celle-ci parait être postérieure d'un siècle à l'autre. Il existe à la Bibliothèque Royale un autre chartulaire fort ancien de Saint-Père de Chartres, connu sous le nom du *Chartulaire d'argent*, et qui parait être une copie des deux Chartulaires d'*Aganon*. Il a aussi été décrit par M. Depping.

Le Conseil, persuadé que ces deux publications peuvent être d'un grand intérêt pour la connaissance des sources anciennes de notre histoire, les eût sans doute adoptées, s'il n'eût été certain que M. le ministre de l'instruction publique s'empresserait de les insérer, aux frais du gouvernement, dans la grande collection des *Documens inédits*; c'est ce qui a eu lieu, en effet, et ces deux précieux chartulaires feront partie d'un choix d'anciens chartulaires dont la publication a été confiée aux soins de M. Guérard, et dont fera sans doute aussi partie le célèbre Polyptique de Saint-Denis, auquel M. Guérard travaille depuis plusieurs années et qui est presque entièrement imprimé.

Chartulaires de saint Hugues, évêque de Grenoble.

M. Jules Ollivier, juge à Valence, connu par une bonne Histoire de cette ville et par plusieurs Mémoires adressés à la *Société des Antiquaires de France*, a envoyé une notice inédite sur les Chartulaires de saint Hugues, évêque de Grenoble, rédigés à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. M. Ollivier est parvenu à démontrer l'existence de deux de ces Chartulaires également intéressans et renfermant tous deux des titres des dixième, onzième et douzième siècles qui ne se répètent pas tous; et, ce qui est plus heureux encore, il les a retrouvés l'un et l'autre dans les archives de l'évêché de Grenoble où ils sont conservés depuis peu d'années, après avoir été successivement transférés pendant la révolution aux archives de la préfecture et à la cour royale de Grenoble.

Précieux pour l'histoire du Dauphiné dont ils fournissent les documens authentiques les plus anciens, ces chartulaires figureraient dignement, du moins par extraits, dans la collection de chartulaires dont j'ai précédemment parlé; M. le ministre de l'instruction publique, qui a reçu de M. Ollivier la même demande, en a renvoyé l'examen à M. Guérard.

Mémoires d'Eustache Piémond.

M. Ollivier a encore adressé au Conseil une notice sur des Mémoires inédits d'Eustache Piémond, notaire royal de la ville de Saint-Antoine, intitulés : *Mémorial perpétuel de plusieurs choses advenues à cause des guerres civiles de ce royaume de France, et de ce que particulièrement est advenu en Dauphiné et notamment en notre pauvre ville de Saint-Antoine en Piémont*, de 1562 à 1608, intéressant pour les guerres de religion du seizième siècle dans une petite partie de nos provinces méridionales. Ce monument existe à la



Bibliothèque royale, et M. Ollivier se chargerait volontiers d'en être l'éditeur : sa notice a été aussi présentée à M. le ministre de l'instruction publique et insérée dans le *Bulletin*.

Le Conseil a pensé que cette publication d'intérêt local était un peu trop étrangère à l'esprit de ses publications pour qu'elle pût s'en occuper. Elle paraît d'ailleurs devoir entrer tôt ou tard dans la grande collection de *Documens inédits*, publiés par le gouvernement.

Mémoires de Gaches et de Blouin sur les guerres civiles du seizième siècle en Languedoc.

M. Descombelles de la Bourelie, de Gaillac (Tarn), a fait offrir à la Société de mettre à sa disposition, pour les publier, deux Mémoires manuscrits qu'il possède : 1° ceux de Gaches sur les guerres civiles et religieuses du Haut-Languedoc depuis 1559 jusqu'à 1610 ; 2° ceux du chanoine Blouin sur les troubles et massacres survenus dans la ville de Gaillac en 1562 : ces derniers écrits en vers burlesques.

Le Conseil n'a point encore pris de décision à cet égard ; toutefois, il a également renvoyé ces renseignemens à M. le ministre de l'instruction publique, pensant que les Mémoires de Gaches pourraient très bien faire partie d'un volume dans lequel figureraient les Mémoires d'Eustache Piémond ; ces deux manuscrits étant relatifs aux mêmes évènemens et à la même époque de notre histoire en Dauphiné et en Languedoc.

Chronique de Mulhausen.

M. Graf, pasteur à Mulhausen, en annonçant au Conseil, par l'intermédiaire de M. de Golbéry, qu'on avait retrouvé récemment et réintégré dans la Bibliothèque de Mulhausen la Chronique de cette ville par Petri, qui s'étend jusqu'à l'année 1618, demandait que la Société voulût bien contribuer à l'impression de cet ouvrage ; mais le Conseil a pensé qu'une Histoire locale, écrite en allemand et formant un volume in-4° de 1200 pages, ne pouvait en aucune façon rentrer dans le cadre des travaux de la Société, quelque intéressante qu'elle pût être pour l'histoire de cette partie de l'Alsace.

Journal du règne de François Ier.

M. Adhelm Bernier, avantageusement connu déjà par la publication d'un volume de documens inédits particuliers et relatifs à l'histoire du Soissonnais aux quinzième et seizième siècles et par celle du



Journal des Etats de Tours, de Masselin, qui fait partie des premiers ouvrages de la grande Collection publiée aux frais du gouvernement, a présenté au Conseil une notice sur un manuscrit inédit ayant pour titre *Journal du règne de François Ier* (du fonds de Dupuy à la Bibliothèque), dont il proposait d'être l'éditeur.

Ce Journal offre en effet des détails fort curieux sur l'état de la France et de la ville de Paris, surtout pendant la captivité de François Ier, puisqu'il s'étend depuis 1515 jusqu'en 1536. Il paraît avoir été écrit par un échevin de Paris, contemporain des évènemens qu'il raconte et notant tous les faits, grands et petits, dont la capitale était le théâtre; fêtes et cérémonies religieuses, délibérations municipales, défenses rendues contre des chansons ou pamphlets politiques, émeutes populaires, exécutions de justice, etc. Ce Journal présente un tableau assez détaillé du mouvement de la capitale au commencement du seizième siècle, et des renseignemens piquans sur la cour dissolue de François Ier.

Mais la proposition de le publier ayant été également adressée à M. le ministre de l'instruction publique, plus à même que la Société d'en faire les frais, le Conseil n'avait plus qu'à encourager M. Bernier dans les intéressantes recherches auxquelles cette publication pourra le conduire.

Documens originaux communiqués à la Société et publiés, pour la plupart, dans le Bulletin.

A ces ouvrages importans proposés au Conseil et déjà adoptés en partie, il est convenable d'ajouter les communications qui lui ont été faites, depuis notre dernière assemblée, de pièces originales, fugitives, qui, malgré leur brièveté, peuvent souvent jeter un grand jour sur l'histoire, ou de fragmens de grands recueils, les uns déjà insérés dans le Bulletin, les autres destinés à l'être si la publication en eût été continuée.

Je vous rappellerai d'abord, Messieurs, suivant leur ordre chronologique, celles de ces pièces qui ont figuré dans le Bulletin (tom. 2 de la 2e partie pour 1835), par les bons soins de M. Ravenel.

M. Chabaille, éditeur du *Supplément au roman du Renart* et de plusieurs autres publications intéressantes sur l'ancienne littérature du moyen-âge, a communiqué une satire en vers du commencement du treizième siècle, intitulée *dou Pape, dou Roi et des monnaies*, à laquelle il a joint une traduction (1).

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 221. Bibliothèque Royale, fonds de N. D. de Paris, n° 74 bis.

Ce dit ou satire paraît avoir été composé à l'occasion d'une altération des monnaies, ordonnée par Philippe le-Bel dans des momens d'embarras financier, mesure qui lui fit donner le surnom de *faux-monnayeur*. Le pape dont il s'agit dans cette petite pièce est Clément V, qui s'attira une partie de l'animadversion publique en accordant en 1305 à Philippe-le-Bel une bulle d'absolution relative seulement, il est vrai, à l'enlèvement des biens de l'Eglise pour les dépenses de l'Etat.

M. Thomassy, ancien élève de l'école des Chartes, a communiqué une *Lettre du maréchal d'Odencham aux communes du Languedoc, assemblées à Toulouse*. Cette lettre, écrite vers l'année 1357, a pour but de demander que les communes du Languedoc veuillent bien l'aider à payer la rançon exigée par les Anglais et les Gascons qui l'avaient fait prisonnier (1).

On doit à M. Berbrugger, élève de l'école des Chartes, aujourd'hui bibliothécaire de la ville d'Alger, des lettres de rémission accordées en 1424 à Enguerrand de Monstrelet par le roi d'Angleterre Henri VI (2). Ces lettres fournissent des détails précieux sur la vie privée de Monstrelet qui était peu connue. Elles le montrent à l'époque où il était capitaine du château de Frenauch, dans le comté de Saint-Pol, comme s'étant exposé à des peines graves par suite d'une attaque et d'un vol de 4 à 5 écus d'or contre un sieur Jean Levavasseur, du parti des Armagnacs. Il paraîtrait avoir été excité à ce guet-apens par un certain Colinet, beau-frère de Levavasseur, plutôt par suite de quelque inimitié personnelle que par esprit de parti. Le roi lui fait grâce de toute peine, amende et confiscation, attendu, est-il dit, « les « bons et agréables services faits à nous et à notre cousin de Bour- « gogne en nos guerres et autrement; » ce qui achève de montrer l'esprit d'après lequel cet historien a dû écrire sa chronique.

A l'occasion de cette notice, M. Dusevel nous a adressé des renseignemens sur ce Jean Levavasseur détroussé par Monstrelet et qu'il a reconnu être un gentilhomme d'Abbeville dont le tombeau existe encore dans la belle église de Saint-Wulfran de la même ville (3).

C'est aussi à M. Dusevel que nous avons dû la connaissance d'un fragment historique sur *la surprise d'Arras* par les Bourguignons en 1492 (4).

Charles VIII ayant épousé Anne de Bretagne, quoique fiancé à Marguerite d'Autriche, l'archiduc Maximilien, furieux de l'affront

(1) *Bulletin*, *idem*, pag. 111. — (2) *Idem*, *idem*, pag. 132.
(3) *Bulletin*, première partie, t. II, p. 226.
(4) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 228.

fait à sa fille, déclara aussitôt la guerre à la France; alors quelques habitans d'Arras projetèrent de rentrer sous la domination des Autrichiens. C'est le récit de ce complot intéressant par des détails de mœurs et par sa couleur locale qui a été communiqué par M. Dusevel. Il l'a extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque publique d'Amiens, riche en faits curieux sur les guerres du quinzième siècle et intitulé: *Auchunes choses mémorables advenues en ce pays d'Arthois*. L'auteur, Antoine Taverne, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, a laissé un autre ouvrage publié en 1651 (in-12) sous le titre de *Journal de la paix d'Arras faite entre Charles VII et Philippe-le-Bon*, etc., etc.

Un factum du sieur de Gaucourt, contre Louis d'Estouteville (1), contient des renseignemens curieux sur la bataille d'Azincourt et sur les relations des Anglais et des Français pendant l'occupation de la France au commencement du quinzième siècle. Ce mémoire paraît avoir été écrit en l'année 1427.

On voit figurer dans ce même volume (2) des lettres fort touchantes relatives au meurtre du sieur de la Bastie, ambassadeur du roi de France en Ecosse, et auquel Jean Stuart, régent d'Ecosse pendant la minorité du jeune roi Jacques V, ayant été obligé de se retirer en France, avait confié la garde des frontières. Cet assassinat avait été commis en 1517 par les partisans du lord Hormm et de la reine-mère Marguerite.

M. Ravenel a aussi publié en son entier (3), d'après les manuscrits de Dupuy, n° 581, le testament de Guillaume Budé (1535) dont M. Peignot n'avait inséré qu'une partie dans son *Choix de Testamens remarquables*.

Deux lettres de Jeanne d'Albret au roi de Navarre, son fils (Henri IV), et au sieur de Beauvais, relatives l'une et l'autre au mariage de ce prince (1572), et remarquable par le tableau tout franc et très peu flatté que Jeanne fait de la cour et du palais de Blois, ont été aussi empruntées par M. Ravenel aux manuscrits de Dupuy, n° 638 (4).

Une lettre missive envoyée par M. de Bellièvre, depuis chancelier de France, à Nogaret de la Valette, créé duc d'Epernon par Henri III dont il fut l'un des infâmes favoris (5), a pour objet de calmer l'irritation que ce seigneur éprouvait du refus qu'Henri IV lui avait fait du gouvernement de Provence. C'est un véritable plaidoyer sur les devoirs

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 259. — (2) *Idem*, *idem*, p. 232. — (3) *Idem*, *idem*, p. 225.

(4) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 165. — (5) *Idem*, *idem*, p. 267.

des sujets envers le souverain. L'époque à laquelle il fut écrit (1595), où le pouvoir d'Henri IV n'était pas encore parfaitement consolidé, offre de l'intérêt pour l'histoire des relations entre les gouverneurs des grandes provinces et le pouvoir royal dont ils cherchaient à se maintenir en quelque sorte indépendans, et contre lesquels Richelieu eut encore à déployer toute son énergie.

Une autre pièce de la même époque (1599), publiée aussi dans le Bulletin (1), est une lettre fort curieuse écrite par Henri IV au maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, dans laquelle il se justifie des bruits publics qui l'accusaient d'avoir fait tuer quantité d'enfans pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition de son neveu le prince de Condé. Henri IV attribue la cause de ce faux bruit, dont il dit ignorer la source, à ce qu'un certain Guy, distillateur, fréquentant la maison du sieur marquis de Pizani, qui avait la conduite de son neveu, chargeait quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris de lui procurer du sang humain pour s'en servir, disait-il, à quelques distillations ès-quelles il était expert. Suivant le récit de M. de Lacretelle (*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*), Louis XV paraît avoir été exposé à d'aussi odieux soupçons.

Une *Lettre du Cardinal de Richelieu au duc d'Orléans* (2) exprime la satisfaction qu'éprouve ce grand ministre de l'honneur que ce prince a bien voulu faire à sa nièce en l'appelant auprès de lui, « incertain, dit Richelieu, si c'est parce que vous croyez qu'elle « puisse devenir telle que vous avez jusqu'ici témoigné désirer les « dames, ou parce que vous commencez à faire cas des femmes « de bien. » M. Ravenel, qui a publié cette lettre d'après l'original autographe sans date, la rapporte à l'année 1625, pensant qu'elle est postérieure à l'avénement de Richelieu à la direction du royaume, et sans nul doute antérieure au mariage de Gaston avec mademoiselle de Montpensier.

Sous le titre du *Parlement de Paris dénoncé au cardinal de Richelieu par le sieur de Laffemas*, en 1626, la seconde partie du Bulletin (3) contient la lettre en effet la plus violente contre le parlement. Isaac de Laffemas, fils d'un tailleur de Paris, devenu lieutenant civil, avait dû son avancement dans la magistrature, moins à son mérite qu'à son dévouement inaltérable aux ordres souvent rigoureux de Richelieu ; c'est de lui que Tallemant des Réaux (IV, 31) rapporte que, quand il voyait une belle journée, il disait : « Ah ! qu'il ferait beau pendre aujourd'hui ! »

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 161. — (2) *Idem*, *idem*, p. 257. — (3) *Idem*, *idem*, p. 159.

M. Crapelet a fourni, de sa collection d'autographes, au Bulletin, une lettre originale curieuse du père du duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. Cette lettre, adressée, à la date de 1642, à l'ambassadeur français en Angleterre, montre comment le prince de Marsillac, l'auteur des *Maximes*, occupait les loisirs qu'il devait à la haine de Richelieu, c'est-à-dire en envoyant à Londres du vin qu'il échangeait contre des chiens et des chevaux. C'est pour ce petit commerce qu'on sollicite la protection de l'ambassadeur. M. Crapelet avait aussi offert, pour le Bulletin, une série de lettres de Louis XIII qu'il possède (1).

Les documens originaux les plus importans insérés dans le Bulletin de 1835, ceux à l'examen desquels M. Ravenel a mis un soin et une attention tout particuliers, sont relatifs au ministère de Mazarin, et s'étendent depuis 1632 jusqu'en 1660; ils forment plus de la moitié de la seconde partie du Bulletin. La plupart d'entre eux font partie d'un fonds encore inexploré du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale; M. Guérard voulut bien nous le signaler en 1834 comme pouvant fournir au Bulletin une foule de documens précieux pour l'histoire du dix-septième siècle; je commençai à en extraire quelques liasses pour le Bulletin de cette année. Depuis, M. Ravenel a continué cet examen, et M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, pensant avec raison qu'une grande partie de ces pièces étaient susceptibles d'entrer dans la grande collection entreprise sous ses auspices et sous sa direction, chargea M. Ravenel d'examiner et de choisir celles d'entre elles qui pourraient se joindre à la publication des *Carnets de Mazarin*.

Quelques-unes des pièces qui ont figuré dans le Bulletin de 1835 ont dû être reproduites dans le volume postérieurement édité par M. Ravenel, comme se rattachant intimement à l'époque de l'exil du cardinal (1651), et particulièrement un Mémoire justificatif de sa conduite, adressé à la reine, et qui est du plus grand intérêt (2); mais parmi les pièces non reproduites, et qui toutes ont du prix pour l'histoire du dix-septième siècle, on remarque un Mémoire (3) d'un auteur anonyme que l'auteur du *Journal du cardinal de Richelieu*, qui en a publié une très petite partie, a cru être Mazarin lui-même, mais qui du moins avait toute sa confiance. Ce Mémoire des plus singuliers est un tissu de dénonciations et d'avertissemens d'attentats tramés contre les jours de Mazarin, et quelquefois aussi du jeune roi et de la reine Anne, surtout par la haine des Espagnols. Tant de particularités, tant de noms sont cités à l'appui de ces projets si-

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 258. — (2) *Idem*, *idem*, p. 1 à 22. — (3) *Idem*, *idem*, p. 82 à 108.

nistres; on y signale tant de chapelets magiques, d'armes et de breuvages enchantés ou empoisonnés, de machines infernales, d'assemblées de devins complotant et prédisant la mort du cardinal, de propos de toutes sortes tenus par des gens de toutes conditions, le guettant à toute heure, qu'il serait vraiment merveilleux qu'un seul de ces projets n'eût pas réussi si l'on n'avait de bonnes raisons de reconnaître que la politique astucieuse de Mazarin, aussi bien que celle de Richelieu, supposa l'existence de plus d'un complot sans autre réalité que les conséquences qu'ils en voulaient tirer l'un et l'autre, soit en politique soit dans des intérêts privés.

C'est à un de ces complots imaginaires, non plus contre la vie du roi ou de son premier ministre, mais contre l'ordre et la tranquillité de l'Etat, qu'il faut peut-être attribuer les mouvemens séditieux de la noblesse de Normandie en 1659. Le Bulletin contient, à ce sujet (1), deux lettres fort curieuses, l'une de l'agent instigateur, l'autre de Mazarin à Colbert, qui démontre que cet agent (le comte de S.-A.) était aux ordres du roi et du premier ministre.

On remarque encore parmi les pièces du ministère de Mazarin, l'*Analyse de la correspondance de Mazarin, relative à l'affaire du duché de Bouillon* en 1642 (2). Cette analyse et plusieurs lettres originales qui les accompagnent étaient entièrement écrites de la main même de Mazarin, ainsi que le plus grand nombre de lettres et pièces de cette même période. On doit aussi distinguer dix-huit *Lettres écrites par Mazarin à l'abbé Fouquet* (3) depuis 1651 jusqu'en 1659, et qui contiennent une foule de faits curieux sur les affaires du royaume et sur l'administration du cardinal après son exil.

On voit encore figurer plusieurs lettres et pièces concernant la tentative d'assassinat dirigée contre le prince de Condé en 1653 par un sieur Lebrun, qui obstinément déclarait être l'agent du cardinal; celui-ci repoussa avec indignation l'accusation intentée à ce sujet contre lui par le prince de Condé.

Dans le même recueil figurent, sous le titre de *Correspondances, traités, négociations et accommodemens des principaux amis du cardinal de Retz avec Mazarin* (1650-1655) (4), plusieurs pièces importantes extraites des volumes 9555 et 9358 des manuscrits du fonds de Bethune de la Bibliothèque royale; ces pièces, propres à servir d'éclaircissemens et de pièces justificatives aux Mémoires du cardinal de Retz, peuvent, suivant la remarque de M. Ravenel, justifier le duc de Noirmoutiers des inculpations du Coadjuteur, et

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 123. — (2) *Idem*, *idem*, p. 34. — (3) *Idem*, *idem*, p. 45-76. — (4) *Idem*, *Idem*, p. 177-220.

prouver que dans toutes ces négociations il se conduisit avec loyauté, n'hésitant pas à offrir pour la rançon de son ami le sacrifice des places dont il avait le commandement.

A la même époque et aux mêmes évènemens, mais surtout aux troubles de la Fronde et à l'alliance de ce parti avec celui des princes contre Mazarin, se rapporte un appendice aux *Mémoires du cardinal de Retz*, qui existait manuscrit à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui correspondait aux années 1649, 1651 et 1660 (1).

Nous avons publié, dans le Bulletin de 1834, plusieurs lettres propres à jeter quelque jour sur les commencemens de la fortune politique de Colbert, comme agent soumis et d'abord fort obscur de Mazarin, qui avait reconnu en lui les qualités et les talens qui devaient en faire plus tard un si grand ministre. M. Ravenel a inséré, dans le Bulletin de 1835 (2), quelques autres lettres de Colbert écrites en 1650, qui complètent l'histoire de Colbert à cette époque obscure de sa carrière politique, et qui, comparées à une autre lettre émanée aussi de lui à la date de 1660, ne sont pas propres à inspirer une grande estime pour le caractère de Colbert.

On voit, dans la première de ces lettres, Colbert raconter au ministre Le Tellier, dont les rapports avec Mazarin étaient alors pour le moins extrêmement froids, le détail de ses plus intimes relations avec le cardinal, son protecteur. Dans la seconde lettre (juin 1650) adressée au même, Colbert dit en toutes lettres, en parlant de Mazarin, « qu'il ne peut supporter plus long-temps *les rebuffades et mauvais traitemens d'un homme pour lequel il n'a aucune estime*...; » mais ce n'est plus le même langage qu'il tient dans une lettre postérieure de dix années (avril 1660). Mazarin venait d'accorder l'évêché de Luçon au frère de Colbert; aussi Colbert, qui le supplie très humblement, et par beaucoup de raisons très longuement développées, d'ajouter à cet évêché une pension, lui proteste-t-il « *une éternelle reconnaissance accompagnée d'un amour et zèle très ardent pour sa gloire et d'un abandonnement entier en tout ce qui concernera ses intérêts et ceux de sa maison* : reconnaissant *qu'il ne pourra jamais rien faire qui mérite la moindre marque de ses bontés dont il reçoit tous les jours des effets qui surpassent infiniment toutes ses espérances* : le suppliant *d'avoir encore cette bonté de souffrir ses défauts et d'y compatir* ; et enfin en appelant *de sa bonté à sa bonté même de la résolution de charger cet évêché d'une pension.... Votre Eminence*, dit Colbert en terminant, *a fait jusqu'à présent ma fortune et celle de toute ma famille; quand elle en de-*

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 142. — (2) *Idem*, *idem*, p. 120.

meurerait là, nous ne pouvons jamais porter nos services ni notre reconnaissance à l'égal de ses bienfaits. »

Le rapprochement de ces deux lettres ne fait certes pas honneur au caractère de Colbert, et j'en ai vu beaucoup d'autres écrites de 1650 à 1660 qui dénotent aussi une soumission aveugle et tout-à-fait servile au cardinal, tandis qu'il paraissait à l'extérieur en supporter péniblement l'utile et toute puissante protection.

Il faut sans doute distinguer dans le caractère et dans la vie de Colbert, comme il le faut faire pour tant d'autres hommes illustres, plusieurs époques et plusieurs hommes variables suivant les évènemens et suivant leur situation; cette remarque ne doit diminuer en rien la valeur des éminens services que le ministère de Colbert rendit à la France. Quoi qu'il en soit, l'examen attentif de ce fonds précieux de manuscrits, dont il a précédemment été question, devra jeter un grand jour sur les dernières années de Mazarin, les premiers temps de la puissance de Colbert et la minorité de Louis XIV.

Il me reste, pour finir le résumé des documens originaux insérés au *Bulletin* de 1835, à vous signaler, messieurs, quatre documens plus modernes, mais intéressans à différens titres.

L'un d'eux (1), extrait de la collection d'autographes de M. Monmerqué, offre des renseignemens nouveaux et plusieurs pièces originales concernant la détention de Marmontel et de l'abbé Morellet à la Bastille; elles complètent ce que M. Delort en a déjà dit dans son *Histoire de la détention des philosophes et gens de lettres à la Bastille* (t. II, p. 289).

On sait que Marmontel fut embastillé parce qu'il avait lu chez madame Geoffrin, en 1759, et passait pour avoir composé une satire très mordante contre le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi; et Morellet pour avoir composé une brochure sanglante sous le titre de : *Préface de la Comédie des* PHILOSOPHES de Palissot; les pièces originales relatives à ces deux arrestations sont propres à servir à l'histoire de la liberté de la presse et de la liberté individuelle pendant le dix-huitième siècle.

M. Lacabane a communiqué un *Mémoire intéressant sur l'état civil, militaire et financier de la Corse* (2) vers le milieu du dix-huitième siècle. Il attribue ce Mémoire, conservé à la Bibliothéque royale dans les cartons de l'ordre du Saint-Esprit, au marquis des Lacs d'Archambal, colonel du régiment de Rouergue, qui prit une part active à la conquête de la Corse en 1768 et 1769, sous le commandement du comte de Vaux. On y trouve des

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 344. — (2) *Idem*, *idem*, p. 241.

détails inconnus sur l'histoire de Pascal Paoli, ce chef corse si célèbre dans les annales de ce pays, sur son administration et les forces militaires très médiocres dont il pouvait disposer.

M. Monmerqué a encore communiqué pour le *Bulletin* (1) une série de lettres assez nombreuses, relative à un projet de médiation de la Russie entre la France et l'Angleterre à l'occasion de l'indépendance américaine (1780-1782). Cette correspondance originale de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, M. de Vérac, avec le comte de Vergennes, alors ministre des relations extérieures, a été sauvée de la destruction par M. Monmerqué. Quoique sortant un peu du cadre habituel des travaux de la Société à cause de leur date récente et de leurs rapports moins directs avec notre histoire, cependant ces lettres présentent d'importantes révélations sur les vastes projets de Catherine et sur la situation, à la fin du dernier siècle, d'une puissance qui semble de plus en plus vouloir réaliser les rêves ambitieux de cette grande princesse.

Enfin, la dernière pièce que nous ayons à rappeler à votre attention, Messieurs, parmi celles du recueil de Documens originaux publiés dans le *Bulletin* de l'année 1835, est une *Notice nécrologique sur dom Le Noir*, par son confrère *dom Poirier* (2). Vous savez que dom Le Noir, après avoir consacré près de quarante ans à la recherche et à la copie de titres originaux concernant l'histoire de Normandie, est mort sans en avoir rien publié qu'un *Mémoire relatif au projet d'une Histoire générale de cette province*, et un petit ouvrage pour servir à l'histoire des anciens états provinciaux de Normandie. Les copies de ces titres, au nombre de plus de cent mille, suivant l'assertion de dom Poirier lui-même, la plupart recueillies dans le dépouillement de la chambre des comptes de cette province, dont les titres existaient dès lors à Paris, ne sont point perdues; elles ont traversé la révolution, l'empire et la restauration sous la sauve-garde du savant abbé de La Rue, qui en avait reçu la jouissance viagère de son ami M. de Mathan, possesseur actuel de ce trésor. Il est resté jusqu'ici entièrement inconnu et inabordable aux amis les plus zélés et les plus éclairés de l'Histoire de Normandie, et il serait bien désirable que, soit par la générosité éclairée de M. de Mathan, soit par un sacrifice de l'administration supérieure, cette précieuse collection pût entrer enfin dans le domaine public.
« Dom Lenoir, dit son biographe, fut le dernier religieux de la con-
« grégation de Saint-Maur, enterré à Saint-Germain-des-Prés
« lorsqu'il subsistait encore une ombre de communauté (mars 1792).
« Au mois de mai suivant, cette communauté a été entièrement dis-

(1) *Bulletin*, deuxième partie, t. II, p. 275-343. — (2) *Idem*, *idem*, p. 253, extrait du *Nécrologe* manuscrit, de Saint-Germain-des-Prés

« soute, les uns ayant pris le parti de vivre hors du cloître, les autres « s'étant retirés dans l'Abbaye de Saint-Denis, que le département « avait assignée pour ceux qui voudraient vivre en communauté. « Ainsi a fini la société religieuse établie par le roi Childebert, fils « de Clovis, et par Saint-Germain, évêque de Paris, après avoir « subsisté sans interruption l'espace d'environ 1250 années. *Rien « de stable sous le soleil.* » Cette sorte d'oraison funèbre de la corporation religieuse la plus éclairée, la plus célèbre, de celle qui a le plus fait pour les études historiques, prononcée, par l'un de ses derniers membres, sur la tombe d'un de ses plus savans confrères, au milieu des grandes tempêtes politiques qui agitaient alors la France, me paraît avoir quelque chose de touchant et de grave qui n'est pas indigne de l'histoire littéraire.

Pièces historiques originales communiquées ou indiquées au Conseil, et non publiées dans le Bulletin.

Outre ces documens livrés à la publicité, le conseil a encore reçu communication de plusieurs autres qui n'ont pu trouver place dans le *Bulletin*, tels sont ceux adressés par M. Nicart, jeune Français fort instruit et fort zélé, passagèrement attaché à notre Bibliothèque royale, et qui, en ce moment, visite et étudie les Bibliothèques publiques de l'Allemagne, après avoir soigneusement visité celles de la Suisse, dans le but d'en rédiger une description comparative, et surtout de constater leurs raretés bibliographiques et leurs plus curieux manuscrits. Les Bibliothèques de Bâle, de Berne, de Munich, de Francfort, ont successivement attiré son attention, et il a bien voulu nous communiquer une partie des faits nouveaux, relatifs à l'Histoire de France, qu'il y a rencontrés.

De Berne, M. Nicart nous a adressé plusieurs extraits de manuscrits historiques, la plupart signalés, il est vrai, par Sinner, dans son excellent Catalogue; mais il a toujours eu soin de chercher à compléter les indications de ce savant bibliographe, au lieu de se borner à les reproduire; c'est ainsi que pour faire juger comparativement de l'importance d'un texte manuscrit de Froissart, très beau et très complet, possédé par cette Bibliothèque, il nous a adressé la copie du passage relatif à la bataille de Crécy. Les variantes, comparées avec les anciens textes imprimés, paraissent en effet assez importantes. M Dacier doit en avoir eu connaissance, et en avoir tiré parti pour l'édition qu'il avait préparée; il paraît en être de même du beau manuscrit de ce même historien, conservé à Breslaw, et dont M. Nicart avait offert de collationner le texte pour l'édition que prépare

M. Lacabane. M. Nicart nous a fait aussi savoir qu'à la même Bibliothèque de Berne il existe un exemplaire de Froissart, de l'édition de Lyon, de 1559, 1561, surchargé de notes de la main du célèbre Bongars. La version manuscrite dont il se servait offre le plus souvent une analogie frappante avec le manuscrit de Berne.

Un autre fragment, adressé de Berne par M. Nicart, a été extrait d'un grand recueil français, manuscrit du quinzième siècle, intitulé *la Fleur des Histoires*, dont la Bibliothèque de cette ville ne possède que les tomes 3 et 4, deux énormes volumes d'extraits traduits des Chroniques antérieures de Sigebert, Guillaume de Nangis, etc., etc.; de passages traduits aussi de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, des *Vies des saints*, des moralités, des dissertations géographiques, des fragmens d'histoire d'Orient, etc., etc.; c'est une sorte de *florilége historique* dont il paraît exister plusieurs copies dans d'autres grandes bibliothèques, et particulièrement à la Bibliothèque royale, du moins sous le même titre. Les fragmens que M. Nicart a adressés de *la Fleur des Histoires*, de la Bibliothèque de Berne, consistent surtout en un *Récit* très long *de la vie de Gérard de Roussillon et de madame Berthe, sa femme, fille de Pépin, roi d'Aquitaine.*

Malheureusement ce long extrait ne paraît avoir aucune valeur historique, car il ne reproduit, en grande partie, que des évènemens romanesques, introduits dans les épopées du moyen-âge. Sous ce rapport, toutefois, il ne serait pas sans intérêt de comparer ces récits en prose aux poëmes français des douzième et treizième siècles, qui paraissent en être la source. Si le récit relatif à Gérard de Roussillon présente en effet quelque intérêt, sous le point de vue historique ou littéraire, on peut maintenant à Paris le publier intégralement, les sommaires en ayant été tous donnés dans le catalogue de Sinner, et M. Nicart ayant rempli les lacunes laissées dans ce dernier ouvrage. Sinner avait déjà publié quelques fragmens de ce récit, M. Nicart a repris la narration au point où celui-ci l'avait laissée.

Dans ce même recueil M. Nicart a signalé plusieurs contes moraux (aussi en prose) qui terminent le troisième volume, et il a adressé la copie de l'un d'eux intitulé *Exemple d'un roy de Sicile qui voult corriger le* Magnificat, *dont il fut très bien pugni.*

M. Nicart a encore envoyé la copie de plusieurs pièces historiques en vers français, extraites du manuscrit nº 205 (*Sinner*, III, 412), telles qu'un très court fragment d'un *Poëme* de Christine de Pisan *à l'honneur de la Pucelle d'Orléans* (ce chant renferme cinquante-quatre strophes de huit vers chacune, mais le manuscrit est d'une lecture très difficile); la chanson de *la paix nouvellement faite entre le roi Charles et le duc de Bourgogne en* 1435 *ou* 36; d'autres vers touchant le même évènement; la plus grande partie d'une pièce de

vers beaucoup plus curieuse, sous forme de dialogue, dont les principaux personnages sont *l'Eglise, la France, le Concile, la Réformation, l'Hérésie*. Cette pièce, très remarquable par une grande liberté de pensées et d'expressions, paraît être de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle, et offre un tableau fidèle des querelles religieuses de la réforme.

M. Nicart a encore signalé plusieurs autres recueils de poésies françaises du moyen-âge plus anciens, beaucoup plus importans que ceux-ci, tels que les romans du *Saint-Graal* et des *Sept sages* (n° 354); les romans de *Garin le Loherain*, récemment publiés avec tant de soin par M. P. Pâris; ceux de *Parcheval le Gallois*, etc., etc. Mais ces précieux manuscrits ont été longuement décrits par Sinner, et d'ailleurs Sainte-Palaye, qui les a eus long-temps à sa disposition, doit en avoir fait prendre des copies, conservées sans doute au Département des manuscrits de la Bibliothèque royale.

D'autres recueils de Berne, qui auraient peut-être pour l'histoire et pour l'histoire littéraire du seizième siècle un plus grand intérêt, sont des collections de lettres autographes et apographes des plus célèbres réformistes de l'époque et même d'illustres Français qui, forcés de fuir les persécutions de leur patrie, trouvaient en Suisse et en Allemagne un refuge assuré. C'est ainsi que des masses de documens importans, relatifs à la France, se trouvèrent alors dispersés dans ces pays, où ils furent acquis, après la mort de leurs premiers possesseurs, par les gouvernemens étrangers, et déposés la plupart dans des bibliothèques publiques qui les conservent encore aujourd'hui.

M. Nicart a signalé une collection assez considérable (n° 450 in-4. *Sinner*, III. 221.) de lettres de Calvin, d'Erasme, de P. Daniel, de Cujas, de Lambin, de Michel L'Hospital, du Mélanchton, etc. Plusieurs de ces lettres sont des copies fidèles, mais celles de Calvin paraissent être originales, elles sont presque indéchiffrables. Celui qui voudra faire sur ce fougueux réformateur un travail analogue au bel ouvrage que vient de publier M. Michelet sur Luther, devra passer plusieurs mois en Suisse, car il n'y a pas une des villes de ce pays qui ne renferme un grand nombre de ses lettres, qu'il serait intéressant de réunir et de publier, en les accompagnant de notes nécessaires à leur intelligence. Ce travail mériterait sans doute l'attention du Comité historique, fondé par M. Guizot au Ministère de l'Instruction publique.

On remarque aussi dans la Bibliothèque de Berne plusieurs collections de lettres, soit de Bongars, soit adressées à ce savant distingué, dont les travaux sont disséminés dans toutes les bibliothèques de l'Europe; les unes ont été publiées, le plus grand nombre est

encore inédit. Le recueil le plus curieux de ces lettres (n° 141, in-8. *Sinner*, III, 180) renferme des lettres de Henri IV, de l'amiral Coligny, de Charles de Lorraine, de Cujas, de Scaliger, de Budée; M. Nicart a adressé la copie de deux ou trois de ces lettres seulement; le temps lui ayant manqué pour en transcrire un plus grand nombre.

La Bibliothèque de Berne est une des plus riches d'Europe en manuscrits historiques et littéraires. Elle est une des mieux décrites par l'excellent Catalogue de Sinner. Ce serait peut-être l'une de celles où le gouvernement français pourrait ordonner un jour le plus sûrement des copies de matériaux concernant notre histoire politique et littéraire.

Dans la Bibliothèque de Bâle, M. Nicart nous a indiqué plusieurs recueils de lettres analogues à celles dont il vient d'être question.

La Bibliothèque de Munich a aussi été pour lui l'objet d'un examen attentif; mais le catalogue méthodique des nombreux manuscrits de cette célèbre bibliothèque n'étant encore dressé qu'en partie, les recherches de M. Nicart n'ont pas été aussi faciles qu'à Berne. Toutefois, il y a copié, et nous a adressé un très long fragment du poëme du *Brut*, de Robert Wace, extrait d'un manuscrit assez complet qu'il serait sans doute utile de collationner avec ceux de France et d'Angleterre. Le Conseil a mis ce fragment à la disposition de l'un de nos confrères, M. Leroux de Lincy, qui prépare une édition complète de ce poëme à la fois historique et fabuleux du plus célèbre des trouvères normands.

Nous devons encore à M. Nicart la copie faite à Munich de quelques lettres du dix-septième siècle, écrites en italien et adressées de Paris en 1649 à plusieurs grands personnages d'Italie, qu'elles tiennent au courant des troubles de la Fronde. Ces lettres paraissent émanées de Mazarin. M. Nicart a bien voulu nous adresser une liste incomplète des principaux manuscrits de cette Bibliothèque, relatifs à la France ou écrits en français et en italien. Parmi les premiers, on remarque un récit très détaillé, accompagné de vignettes magnifiques, des obsèques de la reine de France Anne (duchesse de Bretagne) et qui paraît avoir été composé par son premier héraut et roi d'armes.

Nous savons aussi que M. Nicart a dû collationner, à la Bibliothèque de Munich, le manuscrit original des célèbres comédies latines, composées au dixième siècle par Hroswita. Cette collation était destinée à notre confrère M. Magnin qui, par les recherches les plus approfondies, vient de reconstituer d'une manière si neuve, l'histoire du théâtre au moyen-âge.

Parmi les autres documens originaux communiqués ou indiqués au Conseil, je dois encore vous signaler, Messieurs, les suivans :

M. de La Saussaye de Blois, si avantageusement connu par un travail important sur les *Antiquités romaines de la Sologne Blésoise*, qui lui a valu la première médaille d'or du concours de 1835, de la part de l'Académie des Inscriptions, et par sa coopération à l'excellente *Revue de la Numismatique française*, a signalé au Conseil l'existence de plusieurs chartes curieuses du douzième siècle; l'une constatant un affranchissement donné par Hugues de Lavardin sur la tombe de son père, document aussi remarquable par l'idée qui a présidé à sa rédaction que par la forme dans laquelle il est conçu; l'autre (de 1190) justifiant une tradition locale attribuée au château de Fougères et qui passait pour fabuleuse.

M. Honel, président du tribunal civil de Louviers, a communiqué un document inédit intitulé: *Vente faite le 13 mars 1408, par plusieurs habitans de Rouen, à Henri, roi de France et d'Angleterre* (1), *d'un emplacement situé paroisse Saint-Eloi, sur lequel a été édifié le château du Vieux Palais*. Cette vente, faite avec toutes les formalités et garanties habituelles dans de pareilles transactions, est curieuse par le respect que témoigne le roi d'Angleterre pour des droits de propriété sur lesquels son titre de conquérant aurait pu motiver une usurpation. Mais ce document, tout-à-fait digne d'intérêt pour l'histoire de la ville de Rouen, a paru devoir plus convenablement trouver place dans quelques-uns des ouvrages publiés dans cette partie de la Normandie, et M. Houel l'a retiré.

M. Dusevel a adressé le récit de la reddition de la ville d'Amiens à Henri IV en 1541, extrait du manuscrit de Jehan Patte possédé par M. Rigollot; ouvrage dont a été extraite la relation, si dramatique, de l'assassinat des Guise aux Etats de Blois, insérée dans le Bulletin de 1854.

M. Guillaume, de Besançon, a communiqué au Conseil plusieurs pièces intéressantes qui auraient, comme la précédente, mérité d'être publiées, entre autres des *Remontrances* très sévères adressées à Henri III, en 1578, par le Parlement de Bourgogne, des lettres de neutralité et d'indépendance à l'égard du duché de Bourgogne accordées en 1595 à la ville de Besançon par Henri IV, moyennant la somme de trente mille écus; enfin une lettre écrite par Pichegru en 1802, et propre à jeter un nouveau jour sur la conspiration dans laquelle il joua un si grand rôle.

(1) Henri IV et non Henri VIII, comme il a été imprimé par erreur dans le *Bulletin*, p. 40.



Publications historiques et archéologiques, autres que celles de documens originaux.

Aux communications et aux publications de pièces originales dont je viens de vous présenter, Messieurs, l'analyse, ne se sont pas bornés les rapports des membres de la Société avec le Conseil : plusieurs d'entre eux lui ont adressé des mémoires et notices historiques, archéologiques, biographiques et bibliographiques, qui, réunies à divers extraits et analyses, sont entrés dans la composition de la première partie du bulletin pour 1835. Je vous rappellerai, en peu de mots, en quoi ont consisté les plus importantes de ces communications, soit qu'elles aient été publiées, soit qu'elles soient encore inédites.

Carte de France. — Vous vous rappelez, sans doute, que dans l'une des premières séances de l'an dernier (séance du 9 mars 1835) le secrétaire demanda au conseil l'autorisation d'engager, au nom de la Société, M. le lieutenant-général Pelet, directeur du Dépôt de la Guerre et de la nouvelle carte de France, à vouloir bien faire profiter à l'histoire et à l'archéologie les ressources de plus d'une sorte que lui offraient les travaux préparatoires de cette carte. Déjà, dans un article sur les feuilles publiées de cette belle carte (Bulletin de 1834, première partie), M. Guérard avait signalé les services que sa confection peut rendre à l'histoire et à la topographie historique.

La distribution d'un grand nombre d'ingénieurs géographes distingués sur tous les points de notre territoire, la nécessité où ils sont de relever toutes les localités, jusqu'aux moins importantes, de signaler les routes de tout âge, de noter les noms, plus ou moins altérés, des plus petites communes, toutes ces circonstances permettent en effet d'utiliser pour l'histoire de la topographie archéologique de la France les recherches indispensables à la confection de ce grand et admirable ouvrage. Aussi, le Conseil pensa-t-il que M. le lieutenant-général Pelet, qui dirige cette belle entreprise avec tant de soins, de talens et de succès, s'empresserait d'agréer sa demande. Son attente n'a point été trompée ; M. le lieutenant-général Pelet s'est empressé de répondre, par une lettre très détaillée (1), dans laquelle il expose ce qu'il avait déjà fait dans les mêmes vues et ce qu'il continuerait de faire d'après les nouvelles indications du Con-

(1) *Bulletin*, première partie, t. 2, p. 107, 1835.

seil, en ordonnant de relever, sur les minutes de la carte, tous les indices relatifs à l'existence des voies romaines, des anciennes positions militaires, et des ruines de monumens de différens âges. En conséquence une commission, désignée par le Conseil, adressa à M. le lieutenant-général Pelet une liste des personnes qui s'occupent avec le plus de zèle d'archéologie dans l'Est de la France, où devait avoir lieu la campagne de 1835, et la note de quelques ouvrages et mémoires archéologiques sur cette partie de la France. M. le lieutenant-général Pelet a bien voulu promettre de faire connaître au Conseil les résultats de ce travail, et adresser, à cette occasion, à la Société, un exemplaire des feuilles déjà publiées de la *Carte de France*, ainsi que son intéressante *Histoire des guerres des Français dans la Péninsule*.

La Société apprendra avec plaisir que, dans son Rapport au Roi de décembre 1835, sur les publications historiques entreprises par le gouvernement, M. Guizot, alors Ministre de l'Instruction publique, a entièrement adopté le projet d'une *carte archéologique de la France*. Le gouvernement peut en effet y donner suite bien plus utilement que n'eût pu faire la Société; il aura suffi de le signaler à l'attention de ce savant ministre; c'est un nouveau service qu'il aura rendu aux études historiques et archéologiques.

Dans la séance du 9 mars 1835, M. Dureau de la Malle appela l'attention du Conseil sur la possibilité et la convenance d'insérer dans le *Bulletin*, soit par extraits, soit intégralement, un *Choix des Mémoires relatifs aux antiquités nationales adressés depuis quinze ans aux concours de l'Académie des Inscriptions*, et déposés au secrétariat de l'Institut. Cet utile projet, qui nous semblait tout-à-fait propre à fournir de bons matériaux au Bulletin, a présenté des difficultés d'exécution qui n'ont pas permis d'y donner suite; mais on doit désirer que l'Académie elle-même puisse un jour, suivant un ancien projet, publier ceux de ces Mémoires qui seraient encore inédits.

M. Hiver (*id.*, p. 376) a soumis au Conseil le plan d'une nouvelle *Histoire de la ville de Péronne et de son arrondissement*, dont il recueille depuis vingt années les matériaux, ayant profité à cet effet de sa position favorable comme maire de cette ville. Le Conseil a eu le regret de ne pouvoir qu'encourager cet utile travail dans la direction que l'auteur paraît lui avoir donnée, en le recommandant à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Dans des *Recherches sur la date précise de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France*, M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, est parvenu à conclure, de l'examen des documens connus, que le traité devait se rapporter au 10 avril 1312 et non au 30 avril 1313, comme les Bénédictins le supposaient.

M. Allou, l'un des membres les plus distingués de la *Société des Antiquaires de France*, dans les *Mémoires* de laquelle il a commencé la publication d'un travail remarquable sur l'histoire de l'armure au moyen-âge, nous a aussi signalé l'existence, à l'hôtel-de-ville de Limoges, de *registres consulaires* remontant sans interruption jusqu'en 1540, et dans la Bibliothèque de cette ville, d'un grand nombre de manuscrits historiques importans et peu connus; il en a promis la description, qui ne pourra manquer d'être fort instructive. M. Allou a déjà publié un ouvrage fort important sur l'histoire et les antiquités du Limousin.

M. Thomassy, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui publie en ce moment une description intéressante des anciens monumens du Bas-Languedoc, de concert avec M. Renouvier, a communiqué une notice sur les *Débris des anciennes archives de l'abbaye d'Aniane*. Il y a retrouvé un très grand nombre de titres dont plusieurs remontent jusqu'au commencement du treizième siècle.

Le même membre a présenté une notice curieuse à d'autres titres, sur un manuscrit des *Statuts de la ville de Montpellier*, conservé à la Bibliothèque Royale. Vous savez, Messieurs, que sous le nom de *Thalamus*, qui paraît devoir dériver du mot juif *Thalmud*, livre de la loi, on a désigné les anciens livres de coutumes et d'établissemens des villes du midi de la France. La ville de Montpellier possède deux manuscrits précieux de ces anciens établissemens communaux qui remontent aux douzième et treizième siècles.

La plupart des pièces importantes qu'ils renferment sont écrites en langue romane, et offrent une foule de renseignemens précieux sur l'histoire des mœurs et du commerce au moyen-âge. C'est la description d'un manuscrit de ces statuts de Montpellier, conservé à la Bibliothèque royale et probablement identique avec le petit *Thalamus*, que M. Thomassy a présentée au Conseil. Si la société archéologique de Toulouse ne préparait depuis long-temps une édition complète des deux plus importans de ces recueils, le grand et le petit *Thalamus* de Montpellier, leur publication devrait être assurément recommandée des premières à l'attention du Gouvernement. Aussi la notice de M. Thomassy a-t-elle été insérée dans le *Bulletin* en même temps qu'une de M. Renouvier sur les deux manuscrits que possède la ville de Montpellier et dont la publication est commencée.

Plusieurs *notices biographiques* intéressantes sur des historiens, peu ou point connus, nous ont été aussi adressées.

La plus complète concerne *Lefebvre de Saint-Remy*, dit Toison-d'Or, roi d'armes et chancelier du duc de Bourgogne, Philippe-le-

Bon, historien picard du quinzième siècle, que paraît avoir copié en très grande partie Monstrelet. Le soin consciencieux, l'érudition réelle, l'exactitude minutieuse qu'on remarque dans cette notice, sembleraient annoncer un savant très versé dans l'étude de nos vieux écrivains, et ferait honneur à ceux qui cultivent aujourd'hui avec le plus de succès notre histoire du moyen-âge. Cet auteur, cependant, est une jeune dame (mademoiselle Dupont) qui a fait en effet une étude spéciale des monumens historiques du quinzième siècle, et qui a même préparé une copie des *Mémoires de Pierre de Fenin*, pannetier de Charles VII, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, plus complet que tous les manuscrits antérieurement utilisés. Si l'on en juge par la Notice sur Lefebvre de Saint-Remy, l'édition d'un ouvrage historique de la même époque, confié à mademoiselle Dupont, serait exécutée avec conscience et talent.

L'un des membres les plus zélés de la Société, M. le baron de Reiffenberg, connu par une foule de publications historiques très variées, relatives à l'histoire de Belgique, et par l'impression récente d'une nouvelle édition de la grande et belle *Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante, annotée, et par la *Chronique métrique de Philippe Mouskes*, publiée sous les auspices de la commission historique belge, par les soins de M. de Reiffenberg son secrétaire; M. de Reiffenberg, dis-je, a trouvé encore des loisirs pour nous faire plusieurs communications intéressantes.

Nous lui devons quatre notices biographiques sur des historiens belges peu connus, l'un du quinzième siècle et les trois autres du seizième :

Sur *Jacques de Hemricourt* (B. 1re part., p. 119), auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye*, et de plusieurs autres écrits historiques, contemporain de Froissart et de Jean Le Bel, sur lequel M. de Reiffenberg nous adressa aussi l'an dernier une curieuse notice;

Sur *Jacques de Meyer* (p. 237), l'un des historiens les plus laborieux du seizième siècle, et qui sut des premiers utiliser, pour l'histoire, les documens authentiques conservés dans les archives;

Sur *Pierre Van-Diève* (p. 590), auteur d'une Histoire de Brabant, des Antiquités de la Gaule-Belgique et des Annales de Louvain;

Et enfin sur *Jean Latomus* (p. 550), auteur d'une *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Trond*. Quoique ces historiens soient belges, et que leurs ouvrages intéressent par conséquent moins directement notre histoire, il existe entre l'histoire des deux pays une telle connexité, que la lumière jetée sur l'une des deux se répand nécessairement sur l'autre.

Une autre sorte de communication non moins utile, que nous de

vons encore à M. de Reiffenberg, est celle de *notices bibliographiques* et d'extraits de plusieurs des bibliothèques de Belgique et de Hollande, en ce qui intéresse particulièrement notre histoire. C'est ainsi qu'il nous a adressé un *catalogue méthodique* et souvent analytique d'un fonds particulier (le *fonds Gérard*) *des manuscrits historiques de la Bibliothèque royale de La Haye*, extrêmement riche en manuscrits précieux pour notre histoire, et particulièrement pour l'histoire du seizième siècle. Ces notes ayant été communiquées à M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique, lui ont semblé assez importantes, et les manuscrits qu'elles font connaître assez utiles à la publication des Mémoires du cardinal de Granvelle, dont est chargé M. Weiss de Besançon, pour qu'il ait cru devoir, suivant le désir de M. Weiss lui-même, chercher à obtenir des copies des principaux de ces manuscrits.

M. Dusevel, que ses *Recherches sur l'Histoire de la Picardie*, récemment couronnées par l'Académie des Inscriptions, ont mis à même d'en bien connaître les documens historiques, nous a signalé l'existence de plusieurs manuscrits des quinzième, seizième et dix-septième siècles, relatifs à cette histoire, qu'il a découverts postérieurement au rapport adressé par lui et par M. Rigollot sur les manuscrits du département de la Somme, en réponse à la demande M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Léon de Chazelles nous a envoyé de Clermont une *liste des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, concernant l'Histoire d'Auvergne*. Cette liste, qui reproduit la plus grande partie des ouvrages indiqués dans la *Bibliothèque historique de France*, du P. Lelong et de Fontette, contient aussi un grand nombre d'indications d'ouvrages plus modernes et aussi de manuscrits existant dans la Blibliothèque de Clermont. C'est un document utile à mettre en réserve pour la continuation ou la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de France*, si jamais elle s'exécute, suivant la proposition que nous en avons faite l'an dernier.

M. J. Ollivier, de Valence, a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport sur les *Manuscrits de la Bibliothèque publique de Grenoble* relatifs à l'histoire de France, en témoignant le désir que la Société en eût communication.

M. Piers, bibliothécaire de Saint-Omer, et l'infatigable historien de sa ville et de son pays natal, nous a adressé diverses notices sur les manuscrits de plusieurs historiens du Nord de la France au seizième siècle, entre autres *Vignon*, *Ballin* et *Louis Brésin*, et sur leurs ouvrages inédits dont on possède des copies ou des fragmens dans plusieurs bibliothèques de France.

Il nous a communiqué aussi des *Catalogues des manuscrits histo-*

riques des principales bibliothèques du nord de *la France, de Saint-Omer, d'Arras, de Lille, de Calais, de Bourgogne*; plusieurs de ces catalogues avaient déjà été publiés par sir Phillips ou par M. Haënel; mais M. Piers y a ajouté, surtout pour les bibliothèques de Boulogne et de Calais, des indications encore inconnues. D'ailleurs les opuscules bibliographiques de sir Phillips sont tellement rares, et le grand ouvrage de M. Haënel, sur les manuscrits des principales bibliothèques d'Europe, est tellement peu répandu, qu'il n'a pas semblé inutile de reproduire dans le *Bulletin* les extraits de M. Piers.

Nous avions même formé le projet d'extraire, de ce catalogue de M. Haënel, des notices semblables pour les autres bibliothèques de France; mais le grand travail ordonné par M. Guizot, dans toutes les bibliothèques de France, représentera bien plus fidèlement un jour nos richesses historiques, et servira à rectifier les erreurs assez nombreuses, mais malheureusement inévitables dans un ouvrage de la nature de celui de M. Haënel, rédigé par un étranger, et le plus souvent d'après des catalogues assez imparfaits. Quoi qu'il en soit, son livre peut être encore fort utile comme point de départ et de reconnaissance.

M. Gibert, conservateur de la Bibliothèque d'Arles, a instruit le Conseil de la découverte récente qu'il a faite de précieux *Manuscrits historiques relatifs à la Provence, laissés par M. l'abbé Bonnemont*, chanoine de l'église d'Arles, et mort pendant l'émigration. Celui-ci avait emporté avec lui ces collections, dont les plus importantes semblent être un recueil d'*Actes anciens concernant l'archevêché d'Arles* (5 v. in-4) et une *Histoire de l'Eglise d'Arles* (4 v. in-fol.). Elles existent aujourd'hui dans la ville de Nice sans qu'on sache comment elles y sont entrées, et M. Gibert désirerait que le gouvernement français intervînt pour les réintégrer dans la Bibliothèque publique d'Arles. M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a eu connaissance de cette demande, usera sans doute de tous les moyens en son pouvoir pour rendre ce service aux amis de l'histoire civile et religieuse de la Provence.

Un petit nombre de *notices archéologiques* ont été aussi adressées au Conseil; si elles eussent eu une grande importance, on les eût renvoyées à l'Académie des Inscriptions ou à la Société des Antiquaires, dans le domaine desquelles elles auraient dû rentrer plus convenablement.

Quelques traces de voies romaines et d'anciens camps vous ont été signalées, par M. Traullé, d'Abbeville, dans le département des Ardennes, et la découverte d'un grand nombre de monnaies romaines, faite en 1834 aux environs de Maintenon, a été communiquée par notre confrère M. Lamé-Fleury.



Tel est, Messieurs, le résumé des travaux sur lesquels l'attention de votre Conseil a été fixée pendant l'année 1835 et pendant les premiers mois de l'année courante; telles sont les communications diverses qui lui ont été adressées. Plusieurs d'entre vous, accoutumés à la rapidité et à la régularité des publications littéraires par la voie habituelle des éditeurs et des libraires mutuellement engagés à termes fixes, trouveront peut-être que les travaux de la Société ont été lents et incomplets et qu'on aurait pu attendre davantage des hommes la plupart éminens auxquels vous aviez confié le soin et l'honneur de choisir et surveiller vos publications. Mais à ce reproche, si toutefois il était adressé, on peut se borner à répondre que les travaux de la Société de l'Histoire de France, comme ceux d'un petit nombre d'autres associations littéraires, s'écartent des publications les plus habituelles de la librairie; il ne s'agit pas seulement en effet de reproduire des textes connus, sans changemens, sans commentaires, il ne s'agit pas non plus de travaux d'imagination aussi faciles à concevoir qu'à exécuter : pour ces sortes de travaux, il est permis de s'engager à jour fixe; cette exactitude d'ailleurs est le plus souvent stimulée par un intérêt personnel. Ici, au contraire, la collation et l'interprétation des textes ne peuvent être le résultat que d'investigations longues, patientes, laborieuses, exigeant le concours de plusieurs personnes; et, lorsque d'une part il n'y a à peu près que dévouement et zèle désintéressé, de l'autre aussi il doit y avoir une indulgente réserve dans les opinions qu'on pourrait être tenté d'émettre prématurément.

Ce que je viens de dire des grandes publications de la Société peut s'appliquer aussi jusqu'à un certain point au *Bulletin*, parce qu'on peut lui faire et qu'on lui a fait le même reproche. Il ne m'appartient point de justifier cette publication; autant que qui ce soit, j'ai senti qu'elle n'atteignait qu'incomplètement et très imparfaitement le but utile qu'on s'était proposé, et la difficulté de l'exécution m'a fait appuyer, tout en respectant les engagemens pris à l'égard des sociétaires, le projet de changement dont les détails et les motifs développés par une commission choisie dans le Conseil, ont déja été consignés dans le numéro de Décembre 1835 et viennent d'obtenir votre approbation.

L'objet principal de notre association ayant été de publier des documens historiques originaux, la création d'une sorte de *Revue historique et archéologique*, n'a pu être, et n'a été, en effet, qu'accessoire; elle pouvait diminuer l'impatience des membres qui, à défaut de ce recueil périodique, seraient restés fort long-temps sans aucun indice d'existence de la Société; le *Bulletin* a dû servir en outre à éta-



blir entre les membres des premières relations de confraternité, qui continueront par la voie des *Comptes rendus* et de l'*Annuaire*, et par l'insertion de nos procès-verbaux dans la *Revue Rétrospective*. Dorénavant la plus forte part du fonds social pourra donc être reversée sur la publication d'ouvrages originaux, importans et de longue haleine; et les membres trouveront une compensation à la suppression du *Bulletin* dans le droit d'obtenir gratuitement tous les autres ouvrages de la Société.

Toutefois je ne vous dissimulerai pas, Messieurs, que la plupart des membres de la Société, établis dans les départemens, voyaient avec plaisir dans le *Bulletin* un moyen de faire connaître leurs découvertes, les travaux auxquels ils se livraient, et aimaient à y trouver des analyses, des notices bibliographiques et les comptes rendus, non-seulement de nos séances, mais de celles de la Société des Antiquaires et des travaux historiques de l'Académie des Inscriptions.

A défaut de ces grands articles de critique historique dont l'autorité imposante a fait le succès des Revues les plus accréditées (1), on s'est efforcé d'indiquer dans la première partie du *Bulletin* une tendance prononcée vers la recherche et l'emploi des sources originales de l'histoire, c'est dans cette vue qu'on y a inséré plusieurs notices pouvant servir de modèles pour l'étude et le classement des dépôts d'archives, des listes de documens peu connus, des notes bibliographiques, des notices sur les grands recueils d'histoire et d'archéologie les plus récens. Nous rappellerons surtout le Mémoire si instructif de M. Taillandier sur les *Registres du Parlement de Paris*, l'importante notice de M. Gachard sur la *Chambre des comptes de Bruxelles*, celle de M. Le Glay sur la *Chambre des comptes de Lille*; les *Catalogue des manuscrits historiques de la Bibliothèque royale de La Haye*, par M. de Reiffenberg, et plusieurs descriptions de manuscrits dont nous avons eu déjà occasion de parler.

La position de la Société ne lui permettant pas de donner suite à un recueil qui était susceptible de nouveaux développemens, il faut espérer qu'il s'établira quelque jour en France un de ces journaux d'érudition, plus spécialement consacré à notre histoire et à notre Archéologie nationale que ne l'est l'excellent *Journal des Savans*, et tel qu'il en existe plusieurs en Allemagne, tel surtout que le *Taschenbuch* historique de M. de Raumer.

(1) Le *Bulletin* de 1835 ne renferme qu'un article de ce genre sur les *Causes de la popularité du clergé de France sous les deux premières races*, introduction d'un travail plus considérable lu à l'Académie des Inscriptions par M. Guérard, l'un des membres de la Société qui portent le plus d'intérêt à ses publications.



On a reproché à la Société de l'Histoire de France de n'avoir point assez abondé dans ces vues supérieures de doctrines historiques ou philosophico-historiques qui depuis quelques années semblaient devoir renouveler l'étude de l'histoire, de ne s'être point dirigée vers ces routes jusqu'alors inconnues d'interprétations nouvelles et hardies de textes antérieurement mal expliqués. Il peut être fait, sans nul doute, d'utiles travaux dans cette voie ; mais la Société de l'Histoire de France s'est tracé un cadre beaucoup plus étroit, elle a seulement voulu, et elle a espéré parvenir à donner de bons textes de nos meilleurs historiens, les rendre abordables à un plus grand nombre, sans négliger les curiosités historiques qui se présenteraient parfois à son examen, et tout en excitant à la recherche et à l'emploi de documens originaux les plus authentiques.

Quand on se reporte vers les travaux d'érudition profonde et consciencieuse des écrivains du dix-septième et même du dix-huitième siècle, qui se sont occupés d'études historiques, envisagées sérieusement et avec le secours des documens originaux, il semble permis de répéter, en parlant de ce genre d'étude, tel que doit le considérer la Société de l'Histoire de France, ce que disait avec une si judicieuse ironie l'un des savans continuateurs de la *Collection des historiens de France*, M. Daunou, en parlant de ce vaste et inappréciable ouvrage : (1) « Il est toujous plus aisé de faire autrement que de mieux « faire, et quelquefois même les irrégularités qui ont coûté le moins « d'efforts deviennent les plus sûrs moyens de succès ; dès qu'une fois « il est convenu qu'on vit à une époque de rénovation ou de transi- « tion, les routes éprouvées doivent passer pour des ornières, l'exac- « titude pour servitude, toute déviation pour une méthode, toute « aberration pour un progrès, toute hypothèse gratuite pour une « création ; mais la *Collection des historiens de France* n'est pas « d'un ordre assez élevé pour que ces théories transcendantes lui « soient applicables ; elle doit, par sa nature même, échapper à de « pareils perfectionnemens. »

De notre côté, bornons-nous aussi, Messieurs, à chercher des modèles d'érudition historique dans les travaux des Duchesne, des Ducange, des Baluze, des Mabillon, des Martenne, des Bouquet, des Foncemagne, des Sainte-Palaye, des Brequigny, et plus près de nous dans le sein de cette Académie, dont la mission est d'entretenir le feu des études graves et solides, et qui a hérité à la fois des grands travaux commencés par les bénédictins et de ceux auxquels la chancellerie de France et le ministère de M. Bertin avaient donné une si

(1) *Rapport sur la continuation de ce Recueil*, à l'Académie des Inscriptions. Bulletin de 1834. tome 1, 1re partie, p. 126.



heureuse impulsion vingt-cinq ans avant la révolution française.

C'est donc surtout par cette direction vers la recherche, la publication et l'emploi judicieux des documens originaux et authentiques, que la Société de l'Histoire de France peut participer à l'influence salutaire que l'Académie des Inscriptions exerce sur les études historiques; elle peut aussi entretenir l'honorable émulation qui, dans cette voie, prend chaque jour plus d'accroissement sur tous les points de la France. Aux services rendus en ce sens par l'Académie, par la Société des Antiquaires, par les Comités historiques fondés par M. Guizot, près du Ministère de l'Instruction publique, vous pouvez donc aussi, Messieurs, ajouter votre contingent d'utilité. Intermédiaire, en quelque sorte, à ces institutions, diverses entre elles par leur organisation, par leur but spécial et par leur moyen d'action, sans rivalité possible avec aucune d'elles, se restreignant dans les limites que lui assigne son titre, mais pouvant arriver un jour à en embrasser tous les développemens désirables, la Société de l'Histoire de France est digne d'un avenir que les difficultés de ses premières années ne doivent pas nous empêcher d'espérer.

Avant de terminer la première partie de ce rapport, qu'il nous soit permis d'exprimer, au nom de la Société, une reconnaissance bien méritée à ceux de nos collègues qui ont bien voulu se charger d'être éditeurs ou commissaires responsables d'ouvrages, utiles sans doute, mais de nature à ne leur procurer ni profit ni une renommée bien étendue; la conscience apportée à leur travail est alors doublement louable, puisqu'elle n'a d'autre but que l'utilité publique;

Aux membres des départemens qui se sont empressés de communiquer au Conseil les résultats de leurs travaux ou de leurs découvertes; s'il n'a pas toujours été possible de donner suite à ces intéressantes communications, le Conseil n'en a pas moins senti toute l'importance, et soit en leur donnant un commencement de publicité, soit en les recommandant à M. le Ministre de l'Instruction publique, il a fait ce qui dépendait de lui pour répondre à la confiance qu'on avait bien voulu lui témoigner;

Aux personnes qui ont daigné offrir à la Société leurs publications historiques ou archéologiques; ces ouvrages commencent à être assez nombreux pour former le noyau d'une Bibliothèque historique moderne de la France, susceptible de devenir un jour intéressante par sa spécialité et par la réunion de dissertations isolées qu'il serait difficile de se procurer ailleurs;

A messieurs les membres du Conservatoire de la Bibliothèque royale, pour la bienveillance toute particulière qui les a portés à mettre, jusqu'à ce jour, à notre disposition le local habituel de ses séances, et pour l'intérêt que la plupart de MM. les conservateurs ou

employés ont bien voulu apporter à nos travaux, soit en se chargeant de les diriger comme éditeurs ou comme commissaires responsables, soit en facilitant, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, les recherches des membres de la Société, tant celles entreprises sous ses auspices que celles dirigées dans des vues d'études personnelles;

Enfin, à l'ancien Ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, qui a favorisé les travaux de la Société par des souscriptions et des encouragemens pécuniaires, nonobstant les services immenses qu'il rendait aux mêmes études en ordonnant des publications de documens inédits bien plus considérables que les nôtres, grâce aux ressources de toute nature qu'il a su créer, et dont il a fait profiter les amis de notre histoire. Nous devons espérer que son successeur, animé du même zèle pour les choses utiles, attachera un grand prix à continuer une œuvre si dignement commencée.

(*La seconde partie de ce rapport, consacrée à l'exposé des publications historiques faites depuis dix-huit mois, sur l'*Histoire de France, *paraîtra dans le prochain numéro de cette* Revue.)

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

(FIN.)

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 29 juillet 1629.

Monsieur,

A mon arrivée en cette ville, j'ai trouvé deux paquets de vous entre les mains de M. de Bonnaire, contenant plusieurs lettres, entre autres deux de vous du 8 mars et du 17 mai; les trois autres que m'accusez ayant été renvoyées en France, je commencerai par la première à laquelle je ferai réponse pied à pied.

Il est malaisé que je vous puisse rendre grande résolution touchant nos affaires domestiques, car ce sont

(1) Voir, 2ᵉ série, tome III, p. 351; tome IV, p. 5, 184, 338, et tome V, p. 62.

choses qu'il faut voir à l'œil pour en pouvoir juger; je vous remets à faire l'emploi des rachats, sachant bien que vous userez en cela de toute sorte de circonspection. — Je suis fort obligé à M. le Procureur-général de ce qu'il lui plaise de prendre soin de moi, jusques aux affaires domestiques; je vous assure que c'est la personne du monde à qui je suis le plus serviteur. — Il faut traiter avec Rigault et Brice comme avec de mauvais payeurs avec lesquels on ne gagne guère par la rigueur.

L'état auquel est ma seconde sœur me donne bien plus d'inquiétudes, puisqu'elle est quasi pour faire naître un mauvais ménage entre madame Du Bellay et son mari. Que si elle eût autant contribué à gagner les bonnes grâces de ce seigneur comme elle a fait pour l'offenser, j'estime qu'elle eût tiré un grand avantage de ce mariage; mais c'est elle qui y perdra le plus. Vous avez bien raison de juger que je serais bien aise de la trouver mariée, car c'est une des choses du monde dont je voudrais autant être quitte, sachant bien les traverses et les tourmens que sa mauvaise humeur nous fera souffrir; et pour moi, je doute que l'on lui puisse jamais trouver un mari à son gré. J'eusse bien voulu que m'eussiez mandé le nom de ce seigneur de Normandie qu'elle a refusé parce qu'il avait plus de trente-trois ans.

La petite d'Esclairets m'écrit une grande lettre de quatre côtés, dont je n'ai quasi jamais pensé venir à bout; je vous la renvoie afin que vous ayez votre part du divertissement; elle est toute pleine de discours de piété, de la vanité du monde, et de la félicité de la vie religieuse; je ne juge pas qu'elle eût pu fournir à une si longue narration sans l'aide de quelque bonne mère; mais que pour cela j'infère qu'elle ne veuille point du monastère, comme dit ma sœur de Marly,

c'est à quoi il n'y a point d'apparence, car que servirait cette dissimulation? ne sait-elle pas bien qu'en l'état qu'elle est, elle ne peut être violentée de rien faire contre son inclination. Pour les quinze mille écus qu'elle demande pour bâtir un prieuré dont elle prétend être fondatrice, je m'en rapporte à ce que vous en délibérerez, ne prétendant rien sur ce qui lui appartient; mais je ne me hâterai pas de lui envoyer mon consentement par une procuration expresse, ainsi qu'elle le désire, que je ne sache ce que c'est.

Je suis bien aise que M. Rigault ait acquitté la partie de madame de Brèves. Depuis j'ai emprunté diverses autres sommes, savoir: deux cents écus de Malte de M. le commandant Damours, frère du conseiller de la grand' chambre, qui reviennent à cinq cents livres de France, pour lesquels je ne sais si j'ai donné des lettres de change à tirer sur Rigault, auquel cas je ne doute point que la partie ne fût acquittée; que si cela n'est pas, il sera bon que ledit Rigault aille trouver M. Damours, et lui offre son remboursement moyennant décharge valable.

A Barcelone, un petit prêtre de l'ordre de Saint-Jean, nommé M. Hac, qui est avec M. le grand-prieur de France, me prêta quarante pistoles d'Espagne, dont je lui ai fait ma promesse. Je sais bien qu'il attendra mon retour pour demander son paiement; je desire néanmoins que l'on s'informe s'il est arrivé, ce que l'on saura aisément au Temple, et que cette somme lui soit rendue; et afin que je ne sois point contraint d'importuner encore ici quelque ami, quoique, grâces à Dieu, l'on soit toujours venu au-devant de moi pour m'obliger, je vous supplie de vouloir donner ordre au premier ordinaire que, par lettre de change ou de crédit,

l'on me remette en cette ville sept ou huit cents livres pour m'aider à passer cet été et retourner en France. Les changes sont effroyables, il faudra s'en accommoder au meilleur compte que l'on pourra. J'ai toujours demeuré jusques à aujourd'hui chez M. Gueffier que j'ai trouvé à m'accommoder tout contre.—J'ai un rhume qui me tourmente depuis quinze jours, et pour lequel, à la persuasion des médecins, je me suis déjà fait saigner une fois; j'espère néanmoins que ce ne sera rien.—J'écrivais à M. votre frère comme j'ai vu le Pape et quelques discours qu'il m'a tenus. — Je fais état avec l'aide de Dieu de m'en retourner aux premières fraîcheurs, et prendrai le plus court chemin.—A cette heure que je ferai plus de séjour à Paris que je n'ai fait ci-devant, j'aurai besoin d'une habitation un peu plus large et plus commode. Je ne prétends néanmoins pas que mademoiselle votre mère ni vous délogiez, et pense que M. Genoud, qui a aujourd'hui une grande famille, doit pour son intérêt penser à cette affaire. Je n'ai pas aussi dessein de le presser, et plutôt que de lui donner sujet de se plaindre de moi, ni à pas un de tous vos proches, j'aimerais mieux me loger ailleurs; vous pourrez disposer les affaires en cette sorte, sans pourtant rien conclure que je ne sois de retour, car la présence fait beaucoup de choses, et trouve des expédiens auxquels l'on n'a point pensé.

Nous n'avons ici aucunes nouvelles que l'âge décrépit du duc d'Urbin, qui tient le Pape en cervelle; il a fait bâtir quelques forts près de Bologne, et envoie tous les jours des gens de ce côté-là; l'on dit qu'il veut mettre le fisc en ladite ville de Bologne, où il n'a jamais été, c'est-à-dire la confiscation des biens de ceux qui seront condamnés par justice; et l'on craint qu'il n'y ait quelque



résistance comme il y en eut dernièrement à je ne sais quoi que voulait faire le cardinal Spada, lequel s'est retiré à Ferrare, sans pour cela que l'on dise qu'il ait été forcé à faire ce voyage. Entre ci et le premier ordinaire je m'informerai mieux des choses et vous les écrirai. Ce pendant je suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin

De Thou.

Je vous supplie de vouloir prendre le soin du *recapito* de toutes mes lettres, et d'assurer MM. de Bellièvre, Loménie et le Procureur-général de mon très humble service, comme aussi tout le reste de nos amis. Je suis si pressé et ai tant écrit aujourd'hui que je n'en puis plus.

AU MÊME.

De Rome, ce 15 août 1629.

Monsieur,

Je vous écrivis fort particulièrement l'ordinaire passé comme aussi à M. votre frère, depuis lequel n'ayant pu recevoir aucune lettre de vous, il me reste peu de chose à vous dire; je n'ai néanmoins pas voulu perdre la bonne coutume de vous faire savoir de mes nouvelles à toutes les occasions. Le catarrhe dont je vous mandais être un peu travaillé s'en est allé, Dieu merci, sans user aucun remède que la saignée, laquelle je ne puis dire si elle m'a servi, car je n'en ressentis

pas un soulagement si prompt que ceux qui me l'avaient ordonnée me promettaient, mais au moins ne m'a-t-elle point fait de mal, et crois que si j'eusse voulu me garder un peu davantage, qu'il m'en eût mieux pris; mais je suis si accoutumé à laisser faire nature, et ai tant de fois éprouvé son secours, que je ne puis donner aucun crédit aux remèdes, ni même me forcer en quoi que ce soit. — A propos de la saignée, il y a à présent un grand différend en cette ville sur ce sujet. Le frère du cardinal Bentivoglio, qui est personne fort qualifiée, et connue par toute l'Italie, est malade d'une fièvre continue accompagnée de flux de sang; toute la faculté de Rome, même le premier médecin du Pape, l'ont vu, et jusques à présent ne l'ont su aucunement soulager. Hier il envoya quérir Blacwood, que je vous ai mandé être en cette ville; aussitôt il conclut à saigner le malade, que c'était par là seulement que l'on le pouvait sauver, comme au contraire, si l'on différait, il était mort. Tous les Italiens s'y opposèrent, mais à la conférence il l'emporta, et parut plus savant que pas un d'eux, et le malade même approuva son avis; aujourd'hui il veut redoubler, ce que l'on ne lui veut pas permettre. Je ne sais ce qui en arrivera, mais la France perdrait beaucoup à la mort de ce seigneur, car il peut bien servir et est affectionné, ayant même eu le brevet de chevalier de l'Ordre, quand il en viendra à vaquer quelque place ici.

On est fort en alarmes de cette descente d'Allemands et des menaces de l'Empereur; les Vénitiens ont dépêché extraordinairement au Roi pour l'en avertir. L'armée turquesque, composée de cinquante galères, a paru aux côtes de Sicile; il y en a qui croient que les Vénitiens ont sollicité sa venue, afin de faire peur aux

Espagnols; l'avis est venu de Constantinople qu'ils avaient embarqué quantité de pétards, échelles et autres machines de guerre, et croyait-on qu'ils eussent dessein sur Lorette ou sur le Gozze de Malte; mais en l'état que j'ai laissé les choses, et comme je connais les forces de part et d'autre, je ne crois pas qu'ils fassent rien de conséquence, si ce n'est qu'ils saccagent quelque village à la marine et emmènent quelques esclaves.— Les Espagnols publient que Bois-le-Duc a été secouru et qu'il est hors d'état d'être pris de toute cette année; mais les plus avisés attribuent plutôt ces bruits à une fanfaronnerie qu'à aucune vérité qu'il y ait; pour moi, je souhaite impatiemment la prise de cette place, tant pour nos intérêts publics que pour celui de notre bon M. de Candalle, lequel l'on nous dit qu'il y fait merveilles, et a quasi toujours commandé aux principales factions. Son frère le duc de Valette est à Venise avec M. de Rohan, et l'on croit qu'il n'a point entrepris ce voyage que sur quelque dessein qu'il ait d'épouser mademoiselle de Rohan, ce qu'étant je ne doute point que le père et la mère ne se fissent catholiques. M. de Béthune le désire avec passion et pense qu'il s'est déjà entremis dans cette affaire. Dieu veuille qu'il réussisse, nous aurions fait une belle acquisition que de gagner une famille de cette qualité.— La Galudie est ici depuis quinze jours, et part après-demain pour s'en aller trouver le roi; il l'a porté fort haut pour un homme de sa condition, et quelques-uns m'ont dit qu'il avait prétendu que l'ambassadeur de Venise le dût visiter le premier, attendu sa qualité et son emploi, ce qui néanmoins est fort peu considérable; nous sommes deux ou trois ensemble qui nous moquons bien de ces vanités; aussi s'est-il bien gardé de nous les débiter,

comme vous diriez, M. le commandant de Souvré, M. d'Aubasine et moi. Le pauvre petit commandeur est bien en peine de ce qu'il doit faire, car, après avoir tenu la place qu'il a fait auprès du Roi, il n'y a point de lieu au monde où il puisse demeurer en la considération qu'il devrait espérer, car à Malte, qui est son vrai séjour, il y a quelque diminution à lui d'y être comme un simple chevalier, desorte que je pense que son ambition serait, s'il ne peut raccommoder ses affaires, d'obtenir une grande croix de grâce, et retourner à Malte, afin de pouvoir être général des galères, et y paraître en autre condition qu'il n'a fait.

La Galudie m'a fait quelques complimens du chef du président Sanguin, auquel il se dit être parent et obligé, sans pourtant m'être venu voir, comme je prétends qu'il pouvait bien faire; ce que je témoignerai bien audit sieur Sanguin quand je le verrai, car dans la lettre qu'il m'a forcé de lui écrire, je n'ai osé lui dire librement mon sentiment, ayant lui-même à en être le porteur, et j'aurais plus de sujet de m'en plaindre si j'étais le seul qu'il eût traité de la sorte, mais il en a usé tout de même envers M. d'Aubasine, quoiqu'il eût des lettres à lui rendre de la part de M. de La Vrillière, de qui il est fort dépendant.

Les cardinaux Bandini et Perretti sont morts à deux jours l'un de l'autre. L'on fait difficulté de donner la place de doyen à Deti quoiqu'elle lui touche, attendu le peu de mérites qu'il y a en ce sujet, et son inhabileté même à faire une telle fonction.

Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai vu le général des jésuites, sur quelque chose que M. de Césy m'avait donné charge de lui dire; c'est un fort grand personnage, et qui a toutes les qualités nécessaires pour

une telle charge; je l'entretins fort longuement, et il me discourut du progrès que faisaient ceux de leur compagnie dans les Indes et principalement aux Abyssins, car, par hasard, il avait reçu le jour d'auparavant les nouvelles de ces côtés-là, qui ne lui viennent que de dix-huit en dix-huit mois; il m'a promis de m'en donner un extrait.

Sitôt que les chaleurs seront passées, je me mettrai en chemin pour m'en retourner; il faut néanmoins que je reçoive auparavant réponse à celles que je vous écrivis l'ordinaire passé, comme je fais état qu'elle arrivera au commencement de septembre.

C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

A tant je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer toute la parenté et tous les amis de mon très humble service.

AU MÊME.

De Rome, ce 26 août 1629.

Monsieur,

Je ne vous saurais témoigner avec combien de contentement j'ai reçu la vôtre du 18 juillet, car je ne m'attendais pas d'avoir aucune lettre de votre part qu'en réponse de celles que je vous écrivis à mon arrivée en cette ville. J'impute toute cette bonne ren-

contre à M. de Peiresc, lequel vous a averti si ponctuellement du temps précis de mon embarquement à Gênes, ce qui vous a fait juger que je pouvais être arrivé en ce lieu. Je vous avoue avoir failli de ne vous avoir pas moi-même écrit mon dessein de venir en ce pays; mais le peu de consentement qu'y prêta mondit sieur de Peiresc et le hasard qui me représentait m'en empêcha, car je ne veux jamais annoncer de mauvaises nouvelles si je puis, et des choses que je sais que l'on n'approuvera point et qui sont de ma tête, j'aime mieux en mander le bon succès que la résolution. J'ai été aussi fort aise que m'ayez renvoyé le paquet de M. de Cesy. Vous aurez pu reconnaître par les lettres qu'il m'écrit la part que j'ai en ses bonnes grâces; c'est une des meilleures acquisitions que j'aie jamais faites, et laquelle je désire me conserver avec plus de passion.

Je n'ai pas trouvé ici les choses disposées pour effectuer une affaire d'importance qu'il m'avait recommandée, car ces messieurs ne peuvent maintenant penser qu'à ce qui les touche de plus près. Je lui pourrai au moins témoigner comme il n'a pas tenu en moi qu'il n'ait reçu le contentement qu'il désirait, et que je n'ai rien épargné pour ce faire.

Je vous ai déjà mandé comme à mon arrivée en cette ville M. de Bonnaire m'avait rendu deux paquets de votre part, auxquels, ayant déjà fait réponse par les ordinaires précédens, il ne me reste maintenant rien à y ajouter. — Je vous ai aussi touché l'affaire de mon logement, et me suis expliqué avec vous en termes assez exprès. Je laisse la disposition aux femmes de m'acheter des meubles, tant pour la quantité que qualité, et suis d'avis avec vous que cela se fasse au plus

tôt, quand ce ne serait que pour trouver toutes choses faites à mon retour, duquel vous ne devez point penser que je vous en veuille céler le temps, car je vous jure et proteste que je n'ai aucun dessein que de me rendre à Paris à la fin de cet automne, même plus tôt si j'en trouve l'occasion : la nécessité de mes affaires et la bienséance le veulent ainsi; et quand ainsi serait qu'une liberté de trois ans et mon humeur particulière, éloignée des soins et de l'embarras, m'eût fait naître quelque dégoût de ma condition et du séjour de Paris, ce qui n'est point, je vous assure que votre considération est si forte, et l'envie que j'ai de vous voir me touche tellement, que je ferais plutôt violence à mon inclination que de demeurer hors de France plus longtemps. J'avais pensé de m'en retourner avec M. le commandeur de Souvré par l'Allemagne, pour être à Paris environ la fin d'octobre, car nous avions ainsi supputé le chemin et le temps; mais ces bruits de guerre nous font perdre cette espérance dont je suis fort marri, car j'entreprenais ce voyage autant pour l'amour du commandeur que pour voir le pays; c'est une personne dont je chéris extrêmement l'amitié et la connaissance.

Madame Du Bellay m'écrit une grande lettre touchant ma sœur de Faremonstier; il faut que j'avoue que c'est le meilleur naturel de femme du monde d'avoir conservé cette bonne volonté pour une personne qui lui a donné tant de sujets de mécontentement. Ses souhaits sont qu'elle soit bientôt mariée, c'est ce que je désire de mon côté avec passion, mais il faut attendre les occasions.—Je m'étonne que mes frères n'aient fait le voyage d'Angleterre comme ils m'avaient mandé être en ce dessein, d'autant plus que l'occasion de M. de Châ-

teauneuf leur eût été favorable. Je ne leur conseille pas de penser à venir en ce pays si la guerre est, car, outre que les passages par terre seront très difficiles et pleins de hasard, la mer l'est encore davantage, à cause de la contagion de Provence qui fait que l'on ne donne plus aucune pratique en Italie à ceux qui viennent de ce côté-là, et s'ils savaient ce que c'est que de faire quarantaine en un pays où l'on est inconnu, ils préféreraient, je m'assure, le séjour de France.

L'on est ici en grandes incertitudes touchant la venue du nouvel ambassadeur; la plupart voudraient le change et se lassent de voir ce bon homme tellement obsédé de ceux de sa maison, et particulièrement de Marescot, son secrétaire, qu'il ne donne aucun lieu aux conseils des autres, ni ne fait cas que de ceux qui lui sont recommandés par les siens; c'est le bruit de la ville. Pour moi, à qui M. de Béthune a toujours témoigné une très particulière affection, j'ai tout sujet de m'en louer, et ce que je vous en puis dire est que Marescot a réputation de vendre toutes les grâces qui dépendent de l'autorité ou recommandation de son maître, ce qui lui fait un très grand tort, outre qu'il lui a mis tellement en la tête la jalousie de sa charge, qu'il croit que tous ceux qui lui parlent veulent la partager avec lui; le bon M. Gueffier est de ce nombre, et reçoit fort peu de satisfaction, quoique sa condition, ses bonnes qualités, et la part qu'il a eue auprès de M. de Béthune en sa première ambassade, le dussent aujourd'hui rendre son confident; et si cela était, je vous assure qu'il s'en trouverait beaucoup mieux.—J'avais pensé il y a quelque temps à M. votre frère Jacques, sur le sujet de M. de Brassac, et me semble qu'il n'eût point été mal à propos de penser à le faire entrer chez

ledit seigneur pour premier secrétaire; la charge est très belle et très honorable : la quantité d'amis et la réputation que votre maison a, son bon esprit et la grande connaissance qu'il s'est acquise, lui seraient d'un grand avantage pour y parvenir. Je ne sais s'il ne serait point trop tard d'y penser maintenant, mais j'apprends que Lusarche et Marescot ont fait tout ce qu'ils ont pu pour s'y conserver, et que Lusarche a été retenu pour maître de chambre et Marescot refusé. M. d'Aubray, qui a servi le premier, vous en pourra dire des nouvelles. C'est une pensée qui m'est venue dans l'esprit, laquelle, partant du désir que j'ai de votre bien et avancement, ne vous a point dû être célée.

Je vous écris cette lettre par l'adresse de M. Gueffier; d'autant que Marescot, à qui je les donne d'ordinaire, a le bruit d'ouvrir toutes celles qui lui tombent entre les mains, ayant même des cachets exprès pour les refermer sans qu'il y paraisse. Que tout ceci, s'il vous plaît, demeure entre nous.

Je vous recommande le soin de nos petites affaires; j'espère, avec l'aide de Dieu, de vous en décharger bientôt d'une partie. Ce pendant conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et croyez que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de vouloir faire mes plus humbles baise-mains à MM. le président de Bellièvre, Procureur-général, et de Loménie, et aussi à M. Bignon. M. l'abbé

de Frontenac m'a fort prié de vous faire les siennes, et de vous assurer combien il vous honore et vous estime. Vous savez ce que nous sommes lui et moi, et cette raison, je m'assure, vous le fait aimer outre ses bonnes qualités et vertus.

A. M. DU PUY.

De Rome, ce 26 août 1629.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 20 juillet, ensemble le paquet de M. de Cesy, qui a tant couru pour me trouver. Je vous remercie infiniment du soin que prenez de moi, et avoue qu'il méritait bien que je ne vous célasse point mon dessein de retourner en Italie, aussi ne l'ai-je pas fait, ni par négligence, ni par peu de confiance que j'aie en vous, car vous savez qu'elle y est tout entière, mais comme c'était une chose pleine de hasard à cause de la saison et de l'air de Rome, j'aimai mieux différer à vous en mander le bon succès, qui vous consolerait, que la résolution, qui sans doute vous eût mis en peine. Grâces à Dieu, je n'ai point de sujet de me repentir d'avoir suivi mon premier mouvement.

J'avais déjà appris une partie des nouvelles que me mandez, et pour vous faire part de celles de ce pays, je commencerai par l'avis que l'on a eu de Gênes, du 17 de ce mois, comme le marquis Spinola était arrivé à Savone avec onze galères d'Espagne, force argent et le titre de gouverneur de Milan, et général des ar-

mées du roi d'Espagne en Italie. Il devait passer par Gênes et de là aller droit à Milan, d'où don Gonzalès lui devait venir au devant jusques à Tortone pour l'informer des affaires et prendre de là son chemin de s'en retourner en Espagne. La venue de ce ministre donne à beaucoup de gens espérance d'un accommodement, fondant leur opinion sur l'esprit du marquis, qui n'est pas pour hasarder sa réputation en une guerre où il semble qu'il ne doit pas avoir grand avantage; et à laquelle il a toujours témoigné avoir de l'aversion. Les apparences, néanmoins, sont au contraire, car les Allemands s'avancent déjà dans le Milanais, et l'on voit ici les propositions que Sabran, envoyé par le roi, a faites à l'Empereur, très justes et raisonnables, et au contraire les réponses de l'Empereur qui témoignent une grande opiniâtreté et lesquelles ne peuvent être reçues sans infamie.—Les Espagnols publient partout que le duc de Savoie leur donne deux places en ôtage: ce prince est bien malheureux et perdu de réputation, qu'il faille que pour trouver créance il perde une partie de son Etat, se privant d'abord et sans espérance de recouvrement de ce qu'il ne pourrait possible jamais acquérir, quand bien même le succès de ce qu'il entreprend lui serait favorable. Si les choses vont à la rupture, l'on croit que le marquis, avec l'armée d'Italie, servira à empêcher le passage des Français, cependant que Wallenstein avec cette grande armée dont il menace le monde assiégera les places du Mantouan et Montferrat. M. de Mantoue prévoyant cet orage, se fortifie puissamment, et les Vénitiens, à qui le mal touche, arment par terre et par mer, mettant sur pied quinze mille hommes de pied et cinq mille chevaux et quarante galères subtiles, et six galères qui pourraient ser-

vir de beaucoup, s'ils les voulaient envoyer en cette mer pour empêcher la communication d'Espagne et d'Italie, et les convois de vivres et de gens que la Sicile et Naples doivent fournir au Milanais; car de croire qu'ils voulussent faire une diversion du côté de la Pouille et de l'Abruzze, c'est ce qu'il est mal-aisé d'attendre de la prudence vénitienne et de leurs maximes politiques. Le Pape témoigne aussi prendre part en cette guerre, et a fait lever plus de dix mille hommes qui sont tous sur les confins de Bologne, a aussi résolu d'envoyer le cardinal Antoine, son neveu, légat des armes, attendant de le déclarer en consistoire lorsque l'accommodement sera entièrement désespéré, et ce qui les tient plus en ce moment est la mauvaise intelligence du grand-duc, sa parenté avec l'Empereur et ses prétentions sur Urbin. A tout cela il faut prier Dieu qu'il y donne remède, et juger des choses par l'événement.—Ici l'on continue tous les jours à introduire de nouveaux impôts, ce qui rend ce gouvernement un peu odieux; mais la nécessité présente en diminue l'ennui, quoique je n'en impute pas tant la cause au malheur des affaires qu'à l'extrême avarice du frère du Pape, qui ne songe qu'à amasser et à enrichir sa maison. Depuis le cardinal Perreti, Mad est encore mort, et son évêché de Trente donné à son neveu, qui en avait déjà la coadjutorerie; le cardinal Déti déclaré doyen du collége en la place de Bandini, à quoi il a été fort assisté par les autres cardinaux, qui avaient peur que le Pape, le voulant exclure de cette dignité sur son indisposition, ne prît par cet exemple l'autorité de la conférer désormais à qui il lui plairait, faisant accroire que ceux à qui elle touche par ancienneté n'en seraient pas capables; car vous savez que c'est ici le

pays des conséquences, et le Pape a fait un décret que, à l'avenir, pas un cardinal ne puisse être des six cardinaux-évêques, qui n'ait les fonctions du corps et de l'esprit très entières.

Vous aurez su comme les galères de Malte, à leur retour d'Espagne, ont porté le duc d'Alcala, vice-roi de Naples, lequel a déjà pris possession; et son prédécesseur, le duc d'Alva, s'en retourne en Espagne. — L'on dit que l'ambassadeur d'Espagne, qui est en cette cour, doit bientôt aller en Sicile. Il est de la faveur comme ayant épousé la sœur du comte d'Olivarez qui lui a valu cet emploi; car, de sa personne, il est fort peu estimé et laisse quasi tout faire à son secrétaire.— L'on a vu ici un livre de M. de Rouen qui a fort scandalisé ces gens. J'ai vu des passages qui en avaient été extraits, très hardis; mais l'on m'a dit que du depuis il s'en était rétracté en pleine assemblée du clergé.

Le Pape envoya l'autre jour quérir M. Holsteinius, touchant un passage d'Isidorus Pelusiola, imprimé, ce me semble, à Anvers, par le père Scot, où il est dit que *potestas secularis potest cogere in ordinem sacerdotalem jurisdictionem*. Ce sont à peu près les termes : ils ne savent quel emplâtre y trouver. Ledit sieur Holsteinius commence à se lasser de cette cour, se plaignant principalement de la difficulté des audiences, car il y a tel homme chez le cardinal qui sera quinze jours sans lui pouvoir parler. Nous avons été ensemble chez les libraires, où j'ai trouvé peu de choses. Il m'a fait acheter un livre d'anatomie, imprimé à Venise en 1627, in-folio, d'un Adrianus Spigelius, avec quantité de figures: *la Congiura de Fieschi di Mascardi* dont je vous ai autrefois parlé; une Histoire de Capriata, in-8, des premières guerres de Mont.

ferrat, et quelques autres. L'on m'a envoyé de Venise deux exemplaires du livre de Pietro della Valle, très petits et bien imprimés, comme aussi un livret in-12 du pauvre feu sieur Aleandro, en défense de l'*Adone* de Marini contre un cavalier Stigliani. Les savans en la langue italienne disent qu'il y a des merveilles. — Je vous envoie des vers que le bonhomme monsignor Querengho a faits sur mon retour; vous ne les trouverez pas mauvais d'une personne qui a quatre-vingt-six ans passés. — M. Rigault m'a écrit touchant son différend avec M. d'Orléans, et le P. Du Puy m'a montré ce qu'il lui en mande, comme aussi l'écrit imprimé: il a toutes les raisons du monde, et faut être sans esprit pour ne le pas reconnaître. Ceux à qui je l'ai fait voir, et entre autres M. Holsteinius, en font le même jugement. La première fois que je verrai le cardinal Barberin, je lui présenterai.

Je suis bien marri que madame de Bouillon ait perdu son procès, et que je ne lui aie pu témoigner en cette occasion le désir que j'ai de la servir et toute cette maison; mais ce sera dedans le fond de l'affaire où l'on pourra recevoir plus d'assistance.

Je vous mandais par ma dernière lettre le différend né entre les médecins de cette ville et M. Blacwood, au sujet de la maladie du marquis Bentivoglio pour une saignée. Toute cette cour s'est intéressée en cette affaire, chacun prenant l'intérêt de son médecin, d'autant plus que Giulio Mancini, premier médecin du Pape, se montra fort contraire à la saignée. Elle fut néanmoins faite, de l'avis dudit sieur de Blacwood; mais du depuis le cardinal, préférant la réputation et l'intérêt du monde à la santé de son frère, n'a voulu qu'elle ait été réitérée, ce qui a pensé causer la mort

audit marquis, la fièvre lui ayant duré jusqu'au vingtième qu'elle a cessé, et commence à présent à se mieux porter, ce qu'il impute à la saignée, et Blacwood, au contraire, dit que c'est la nature seule qui l'a sauvé, une seule saignée n'ayant pu suffire pour éteindre un si grand feu, laquelle, si on lui eût permis de réitérer tant de fois qu'il eût été de besoin, il s'assure qu'il l'eût guéri en beaucoup moins de temps et avec plus de certitude; et véritablement il a donné des preuves de sa suffisance en la personne du prieur des Chartreux de cette ville, qui témoignent la vérité de son opinion, car au même temps que le Bentivoglio était malade, je fus voir le père Du Puy, lequel je trouvai fort affligé pour l'extrême maladie de son prieur, travaillé, il y avait neuf jours, d'une grande fièvre continue avec inflammation de poumons et désespéré de tout le monde; et comme il me témoignait combien cette perte lui serait sensible et importante, je lui proposai le sieur de Blacwood, ce qu'il eut bien de la peine de persuader à son prieur pour être homme austère et fort contraire aux remèdes; enfin, avec prières, il obtint qu'il le verrait. D'abord il reconnut la cause de son mal, et, contre l'avis des autres médecins, lui ordonna la saignée, laquelle fut embrassée par le malade sur l'assurance qu'il lui donna qu'il guérirait, et cela a si bien réussi qu'en moins de huit jours il a été sur pied et en état de sortir, dont tout le monde s'étonne. Pour moi je prends double intérêt en cette guérison, tant pour l'amour du sieur Blacwood, de qui la réputation aura été relevée, que pour celui de monsieur votre frère, auquel son prieur doit avoir l'obligation de la vie, et partant l'en doit mieux aimer, quoique l'affection qu'ils se portent l'un l'autre, soit déjà fort étroite. J'ajoute à cela un autre petit avan-

tage qu'a apporté cette maladie, c'est qu'il a fait acheter un carrosse, duquel le père Du Puy, comme procureur, se pourra prévaloir. Ce sont des délicatesses que les moines de France ne savent pas prendre.

Vous aurez, comme je crois, appris comme le duc de Modène, Alphonse, ayant renoncé son Etat à son fils aîné le prince François, s'en est allé à Inspruch, en Allemagne, prendre l'habit de capucin. Voilà une grande résolution, et une haute gloire à cet ordre d'avoir des princes souverains pour religieux.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Nous avons avis que le feu s'est mis aux poudres de la forteresse de Montmeilland en Savoie, et que le donjon est sauté entièrement. Je voudrais que les troupes du roi pussent prendre l'occasion de cette disgrâce pour se saisir de la place. En tout cas, c'est toujours une perte notable pour notre ennemi, et qui est de mauvais augure.

M. de Peiresc m'écrit d'Aix, du 1er août, avoir reçu mes hardes de Levant, en assez bon état, pour avoir été trois jours au fond de la mer; mais par malheur, le jour qu'elles arrivèrent, la peste se mit à Aix.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 24 septembre 1629.

Monsieur,

Le dernier ordinaire, par lequel je pensais recevoir la réponse à celles que je vous écrivis en arrivant en cette

ville, le 28 juillet, ne m'a apporté qu'une seule lettre de votre part en date du 17 du passé; et ayant du depuis supputé le temps qu'il faut pour avoir les réponses, j'ai trouvé que ce ne pouvait être que par le premier courrier, ce qui me fait le désirer avec impatience, car je n'attends que cela pour régler mes affaires et me disposer au retour.

Nous avons avis que la peste a commencé à Turin, et quand il n'y aurait pas cet obstacle, celui de la guerre qui fait retentir aujourd'hui toute la Lombardie, serait assez grand pour me faire prendre la route de la mer, laquelle sera dorénavant la plus sûre et la plus commode; je vous dis ceci par avance, car je vous écrirai encore avant que je parte, et vous manderai la résolution de tout ce que je ferai. Je sais bien que l'état de mes affaires requiert ma présence, et si la considération de ma santé et de mon repos d'esprit ne m'eût obligé à rechercher ce séjour comme le plus doux et le plus tranquille du monde, je m'en serais allé à Paris dès aussitôt que je mis le pied en France; mais je ne me repens point de ce que j'ai fait, car les trois mois de temps que j'ai passés ici m'ont entièrement remis des fatigues de mon voyage, et me trouve mieux à cette heure que je ne fis jamais. Dieu veuille me conserver en cette disposition, laquelle je préférerai toujours à toute sorte d'intérêts et de fortunes, comme la chose du monde que nous ayons la plus chère; et cela possible a fait croire à ceux que me mandez que je n'avais plus dessein de retourner dans le Parlement comme conseiller, et que je laissais exprès écouler mes six ans de service pour pouvoir, à mon retour, entrer dans une charge de maître des requêtes. Je ne m'étonne pas que ceux qui ne me connaissent guère, ou qui

jugent de mes intentions selon le temps et la mode, aient eu cette opinion de moi; mais vous, qui savez ce que j'ai dans l'ame, et de quelle humeur j'ai toujours été, n'aurez pas dû faire un tel jugement. Quand bien j'estimerais un maître des requêtes au-delà de ce qu'il est, je n'aurais garde de hasarder ma réputation en une charge où il faut souvent agir de soi-même, après que trois ans de voyage m'ont rendu aussi neuf dans les affaires de la justice que j'étais avant que je fusse reçu conseiller; mais j'aime trop ma condition et le Parlement pour la changer avec une qui n'est plus belle qu'en ce qu'elle coûte davantage. Je chéris trop la liberté jusqu'aux moindres actions de la vie, pour me rendre ma fortune dépendante des bonnes grâces d'un homme qui doit déjà les avoir engagées à d'autres, ou qu'il me faudrait acquérir par des moyens et des subjections contraires à mon humeur, car j'entends que le garde-des-sceaux exerce un empire absolu dans le Conseil et contre ceux qui n'ont pas ses sentimens. Je ne lui donnerai pas sujet de me traiter de la sorte, car je vous assure que je n'ai autre dessein, après que j'aurai donné ordre à mes petites affaires domestiques, que de passer ma vie dans la cinquième des enquêtes, sans ambition et sans envie. Si cependant il m'arrive quelque bonne fortune, je la tiendrai d'autant plus chère et l'estimerai davantage que je ne m'y serai point attendu. Quand je considère que l'on marchande à faire M. de Bellièvre premier président, et que, par le bruit commun, ceux qui ne le valent pas y ont meilleure part que lui qui, par-dessus tous les autres, le mérite, que puis-je espérer, ayant à peine une des qualités qui sont toutes en lui en un si éminent degré.

Je voudrais que la paulette fût abolie, pour l'amour

de mes frères, car, par ce moyen-là, les offices ravalant, ils auraient plus de facilité à y entrer sans incommoder leurs affaires, et je pense que si M. le cardinal (*de Richelieu*) veut penser à la restauration de l'Etat, après les services signalés qu'il lui a rendus, qu'il ne saurait mieux commencer qu'en ôtant la perpétuité des charges dans les familles, et en faisant recouvrer au Roi un si grand avantage, dont volontairement il se prive. Mais j'ai peur que la guerre d'Italie n'interrompe ces beaux desseins, car de jour en jour les choses s'altèrent, et croit-on que dans la fin de ce mois il y aura quelque fait d'armes dans la Lombardie. — Les Espagnols, qui jusqu'ici n'ont pas eu du bon, tâchent à contrepeser le mauvais succès de leurs affaires en Hollande par les grands préparatifs dont ils nous menacent en ce pays, se déclarant tout ouvertement que leur Roi perdra plutôt tout ce qu'il a en Flandre, qu'il ne demeure arbitre des différends des princes d'Italie. Il y a déjà quatre mille Allemands entrés dans le Milanais, suivis par d'autres qui y coulent tous les jours, ruinant et saccageant tous les lieux par où ils passent : l'exemple de Côme fait peur aux autres villes, et ces messieurs sont si appréhensifs qu'ils ne se tiennent pas même ici hors de danger. C'est à cela qu'aboutissent toutes les nouvelles. L'on arme puissamment à Naples et en Sicile, et le roi d'Espagne, non content d'avoir fait faire un voyage aux galères de Malte inutilement, les a redemandées pour la seconde fois, ce que je crois qu'on lui octroiera. Si le Roi est aussi heureux qu'il l'a été jusques ici, je pense qu'il n'y aura rien à désirer à l'entière félicité de notre France. — Nos ennemis, pour décrier nos affaires, avaient fait courir le bruit de certaines demandes que Monsieur avait faites au

Roi, qui sont déraisonnables, et ont si peu de vraisemblance que je ne vous les répète pas ici; le Pape en avait déjà été alarmé et en parla à M. de Béthune, qui lui ôta cette opinion en lui disant que Monsieur ferait tout le contraire de ce qu'il désire s'il traitait de la façon avec le Roi, car, au lieu de procurer le contentement de la princesse Marie, dont il se témoigne être très amoureux, il ruinerait entièrement les affaires de son père. Nous sommes en grande impatience de savoir le succès de cette négociation, et le pauvre M. d'Aubasine qui, comme vous le savez, est de ce côté-là, en a une merveilleuse inquiétude.

M. votre frère le chartreux est maintenant guéri, avec six saignées, en huit jours; c'est par l'avis de M. Blacwood qu'il a été traité, et il avoue lui devoir sa santé, car il avait les mêmes accidens qui lui survinrent au commencement de sa grande maladie, il y a trois ans. Lui et son prieur s'en vont cette semaine prendre l'air à la campagne où ils demeureront quelques jours. — Le sieur Doni a eu la charge de secrétaire du collége des cardinaux; et celle de secrétaire des lettres latines, qui vague par cette promotion, est fort briguée : M. Holsteinius, qui seul la mérite, y a, à mon avis, la moindre part, laquelle sera réservée à ce Suarez d'Avignon, quoique très inepte, et de cela vous vous en apercevrez aux premières lettres qu'il lui faudra écrire. La chose, néanmoins, n'est pas encore entièrement assurée.

Je suis bien aise que le Roi ait fait demeurer le père Sirmond en France, tant pour l'intérêt des lettres que pour le sien particulier, car je ne crois pas qu'il eût reçu ici la satisfaction qu'il se pouvait promettre; c'était M. le cardinal Barberin qui le désirait et en avait

fait écrire par le pauvre feu sieur Alexandro, et voyant que cela n'opérait rien, en parla lui-même au général, et fit grande instance pour qu'il le fît venir. Aujourd'hui je ne sais comme il recevra cet obstacle que la volonté du Roi lui cause.

M. de Béthune me parla hier touchant son retour, et me dit qu'il eût bien désiré que je me fusse servi de cette commodité, mais que le Pape avait fait instance auprès du Roi à ce qu'il demeurât comme propre à contribuer à l'accomplissement de ces brouilleries, ce que le Roi lui avait commandé de faire, mais que si les affaires prenaient le chemin d'une rupture, comme il y a de l'apparence, ou que le traité se fît en un autre lieu que Rome, il supplierait le Roi de lui permettre de se retirer. L'on croit néanmoins que c'est lui-même qui a désiré et procuré cette continuation.

Je vous recommande le mariage de ma sœur : il reste trop peu de temps pour que j'espère la trouver mariée à mon retour ; mais au moins me serait-ce une consolation de trouver les choses bien acheminées.

Je n'écris point à M. votre frère, pour n'avoir point eu de ses lettres par cet ordinaire, et n'avoir rien à lui mander. Vous lui direz, s'il vous plaît, que la petite incommodité dont je m'étais plaint à lui s'en va peu à peu. Je suis en peine de M. de Peiresc, y ayant plus d'un mois que je n'ai reçu de ses nouvelles.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je suis serviteur de toute l'Académie et de toute la

parenté. J'ai pensé à écrire à M. l'évêque de Nantes; il m'a autrefois assez obligé pour lui rendre ce devoir, et puis, désirant cultiver cette amitié, j'ai voulu préparer les choses par une lettre, afin que j'aie à mon retour plus de bienséance de le voir; vous la lui ferez rendre s'il vous plaît.

AU MÊME.

De Rome, ce 12 octobre 1649.

Monsieur,

M'ennuyant d'attendre si long-temps le courrier à Rome, qui a tardé cette fois plus de quinze jours à venir, j'étais allé faire un petit voyage à Assise, Pérouse et Orviete avec MM. d'Aubasine et de Belin, quand vos lettres sont arrivées; je les ai reçues à mon retour. La première du 30 août, venue par l'ordinaire, m'a été rendue par M. Gueffier; l'autre du 26 septembre, a été portée par un courrier extraordinaire dépêché à M. de Béthune par son fils sur le sujet de son mariage avec la fille de la comtesse de Saint-Aignan. Je vous laisse à juger du contentement qu'elles m'ont apporté, ayant si ponctuellement satisfait à tout ce dont je vous avais écrit et prié.

Je vous trouve merveilleusement empêché de ma sœur, et commence déjà à ressentir la pesanteur de cette charge dans le dessein que je fais de me rendre au plus tôt devers vous. Ce M. d'Onglée que me nommez me semble être un homme bien inconnu. Il y a ici des personnes de qualité qui ne m'ont jamais su dire quel il était, ce qui m'en fait avoir mauvaise opinion:

pourvu néanmoins qu'il y ait du bien et apparence d'un bon ménage et bonne intelligence, je donne dès à présent les mains, car aussi n'ai-je jamais bâti les fondemens de ma fortune sur celle d'un beau-frère ni sur quelque alliance que ce soit; mais je crois que je serai encore assez à temps pour donner mon consentement de vive voix, car je ne juge pas, selon ce que vous me mandez, que la chose soit fort avancée. Pour celle des Clairets, il est vrai qu'elle a quelque raison de se plaindre du peu de soin qu'on témoigne avoir d'elle; mais j'espère, quand je serai de retour, récompenser le temps passé. — Vous m'étonnez extrêmement de ce que me mandez du partement de mon frère de Mélay. Jamais la saison ne fut moins propice au voyage qu'elle n'est à présent. Toute la Lombardie est pleine de soldats et les passages de l'Allemagne bouchés; s'il y eût eu lieu de prendre ce chemin je serais déjà parti. Je ne doute point que vous ne lui ayez représenté tout cela, et juge de ce qu'il ne vous a pas voulu croire qu'il n'a pas l'esprit tel que je pensais. Si je croyais qu'il eût entrepris ce voyage par votre conseil, je penserais que c'aurait été un artifice pour me faire revenir plus tôt, car il est vrai que, quand j'aurais toutes les passions du monde de demeurer ici, si forcerais-je mon inclination, sachant qu'il y doit venir; je sais bien ce que vaut l'aune d'être introducteur de messieurs de cet âge, j'en ai déjà tant vu ici dont on s'est moqué que je craindrais par contagion de devenir de même et perdre ce peu d'estime que j'y ai acquis, et quand il n'y aurait rien à redire en ce dessein que la compagnie de ceux avec qui il s'est associé, c'est assez pour me le faire entièrement improuver. J'espère en être quitte pour écrire une belle lettre de recommandation à M. de Béthune. J'écrirai

de Sienne ou de Pise par laquelle je feindrai avoir appris en l'un de ces lieux-là qu'il vient; que si par malheur il m'attrapait encore ici, je vous assure que je lui fausserais bientôt compagnie. Un autre que vous pourrait induire par ce discours que je suis de mauvais naturel et peu sensible pour ceux qui me touchent; mais vous jugez bien que ce que j'en fais n'est que pour l'affection que j'ai au bien de mon frère, qui me pique extrêmement de le voir en l'état qu'il est, sans condition ni résolution aucune, et pense que l'on ne saurait mieux le qualifier que d'*ambigu*, car à quoi lui peut servir le voyage d'Italie s'il a inclination à porter l'épée. Il fera beau le voir dans Rome en son âge, ce pendant que tous les autres de sa volée seront aux occasions d'acquérir de l'honneur et de se faire estimer en leur profession. Il m'écrit qu'il ne désire que me voir, et qu'il fera ce que je lui dirai, même retournera tout court si j'en suis d'avis; s'il persiste en cette bonne volonté, je lui mettrai le marché à la main, ou de s'affubler au plus tôt d'une robe de conseiller en quelque malheureuse petite juridiction, ou d'acheter une enseigne dans quelque régiment, et là commencer à apprendre son métier. Le droit du jeu était de le faire chevalier de Malte, car c'est le plus beau manteau du monde pour couvrir le peu de valeur d'un homme s'il est tel, comme au contraire cela ne l'exclut point de quelque chose de meilleur s'il le mérite.

Pardonnez-moi si je m'emporte si avant sur cette matière. Je veux réparer aucunement la faute que j'ai faite en jugeant de lui, ce à quoi il n'y a point d'apparence, et je reconnais qu'en cela vous avez raison de me reprendre; mais je ne puis souffrir la bonne opinion que vous avez de moi, car souvenez-vous que *minuet præsen-*

tia famam, et de beaucoup. Si je ne vous connaissais trop sincère pour me flatter, je repartirais là-dessus en complimens; mais sachant que les choses que vous me dites viennent du profond de votre cœur et telles que les croyez, il faut que je vous ouvre le mien et vous aide à vous détromper. Il y a des personnes qui en fuyant les louanges désirent qu'on leur en donne et par une modestie affectée se rendent glorieux; je ne suis point de ceux-là; je me connais bien moi-même et il y a tantôt trois ans que je fais cette étude. J'ai toujours ouï dire que c'était un grand malheur pour qui que ce soit d'être en trop grande estime, car comme il y a toujours plus en l'opinion qu'en la vérité des choses, il ne se peut faire qu'il accomplisse tout ce que l'on attend de lui. A ce que je vois, je suis maintenant en cette condition; c'est pourquoi je vous prie de vouloir commencer le premier, afin que les autres se conformant à votre jugement, on n'attende plus de moi que des choses fort ordinaires. Les voyages ont beaucoup servi à ma satisfaction particulière, mais aussi m'ont-ils fait oublier force choses qu'il faut que je rapprenne. Je ne suis pas moins changé d'esprit que de visage, et vous jure qu'en vérité j'appréhende l'air de la France et de Paris, par je ne sais quelle honte que j'ai qui part de faiblesse. Ma consolation est que dans votre conversation je pourrai me repolir et reprendre nos vieilles erres.

Je laisse ce discours comme fâcheux à vous et à moi pour vous dire que ce M. Jourdin, qui avait fait le voyage de Levant avec moi, est mort ici depuis six jours de fièvre. Je sus cette nouvelle au retour d'Assise, et crois que le voyage de Naples trop précipité lui a de beaucoup avancé ses jours avec les pâtimens et les fatigues

de celui que nous avons fait ensemble. C'était en apparence le plus sain et le plus fort garçon du monde, et néanmoins on lui a trouvé les principales parties intéressées. Cet exemple si récent me fait encore penser plus sérieusement aux grâces que Dieu m'a faites de me conserver jusques à présent en une santé si parfaite, que je n'ai qu'à souhaiter qu'elle dure.

Le chartreux est aux champs à leur Trisulti d'où il m'écrit se porter assez bien; vous recevrez ici une de ses lettres. M. Blacwood l'a fort bien servi, et lui sommes fort obligés en cette considération. Je l'attends ici de retour de Naples pour nous en aller ensemble, et de tous les chemins n'en ai point trouvé de plus sûr et plus court que celui de la mer par la Provence; cela étant, vous ne m'écrirez plus.

Le cardinal Mellini est mort ces jours passés. Le Pape a fait son vicaire Ginnetti qui est une charge importante et qui vaut six mille écus de rente, et a donné l'archiprêtrerie de Sainte-Marie-Majeure au cardinal don Antonio. Quelques personnes confidentes du cardinal Barberin m'ont dit qu'ils croyaient que l'affection qu'il portait au P. Sirmond allait plus loin que possible l'on ne pensait, et qu'il avait envie d'en faire un cardinal comme autrefois Clément VIII fit de Tolet, lequel, quoiqu'il fût Espagnol et jésuite, si toutefois l'un et l'autre eurent peu de part en sa promotion. Vous digérerez cet avis avec plus de maturité.

Je viens d'avoir avis que le courrier part, ce qui me surprend si fort qu'à peine ai-je loisir d'achever cette lettre. Je vous supplie de dire à M. votre frère et à tous ceux qui m'ont écrit que je leur ferai réponse par un courrier extraordinaire qui part dans huit jours et qui

possible arrivera-t-il devant celui qui porte la présente.

Je suis,

Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je suis serviteur de toute la maison et de toute la parenté.

AU MÊME.

De Rome, ce 24 octobre 1629.

Monsieur,

L'ordinaire de France est arrivé sans que j'aie reçu de vos nouvelles, ce que j'impute aux retardemens et obstacles que les courriers reçoivent à cette heure, tant à cause des guerres que de la contagion, qui font qu'ils arrivent de quinze jours plus tard que de coutume, de sorte que celui-ci, quoiqu'il ne soit ici à Rome que depuis quatre jours, si n'a-t-il apporté des nouvelles que du 14 septembre, et il y a plus de trois semaines que j'en ai reçu de vous du 15 par un extraordinaire dépêché à M. de Béthune. — J'espère dans peu de temps être hors de toutes ces peines, et dire adieu à l'Italie, et certes je l'aurais déjà fait si j'avais trouvé la compagnie sortable, car vous m'avouerez que c'est une grande disgrâce de faire trois cents lieues avec des personnes de qui l'humeur ou ne vous plaît ou est capable de vous faire recevoir du déplaisir, ce qui arrive en la plupart des messieurs qui viennent en ce pays.

J'attendais le retour de Blacwood de Naples; mais il est arrivé ce matin avec un peu de lassitude et appréhende de ressentir les mêmes effets de ce changement d'air que quasi tous ceux qui ont fait ce voyage cet automne, dont il en est déjà mort deux ou trois, et entre iceux mon camarade de Levant, comme je vous ai déjà écrit, et dix ou douze sont encore malades; de sorte que, pour s'assurer davantage, il me demande encore sept ou huit jours de repos, que je ne lui puis honnêtement refuser. — D'un autre côté, M. le commandeur de Souvré fait ce qu'il peut pour m'emmener avec lui; il prend le chemin de Venise, et fait état de passer par l'Allemagne, si les chemins sont ouverts. Pour moi. je me laisserais fort volontiers aller à sa persuasion, comme de la personne du monde pour qui j'ai le plus d'inclination, et dont la conversation est aussi agréable; mais voyant que les choses vont à la guerre, je ne me veux pas mettre en hasard de faire moitié plus de chemin deux fois qu'il ne m'en faut, car si après être à Venise, j'apprenais que le passage d'Allemagne ne fût pas sûr, comme il y a apparence, il me faudrait retourner à Gênes, qui est le chemin le plus court et le plus assuré et celui que je destine. Si entre ci que je parte je prenais une autre résolution, je ne manquerai de vous la faire savoir. — M. d'Aubasine sera de la partie de M. le commandeur, désirant de se rapprocher de France le plus qu'il pourra : aussi ne vois-je pas pourquoi il n'y puisse être, puisque Boyer, qui est celui qu'on a le plus chargé de tous, est à Aix et en Provence avec autant de liberté qu'il eût pu être il y a dix ans. — Une des raisons qui seraient aussi capables de me faire aller à Venise, outre celle de la compagnie des personnes susdites, ce serait pour y voir M. de Candalle, car il écrit

de Bois-le-Duc à M. d'Aubasine qu'il partait pour s'acheminer en Italie, où la république l'appelait, et j'ai reçu tant de témoignages des bonnes grâces et du souvenir de ce seigneur, que je pense lui devoir cela et davantage.

M. de Béthune a désiré que j'écrivisse à M. Grasseau pour lui recommander une affaire d'importance qu'il a entre ses mains, ce que j'ai fait plutôt pour lui complaire que pour croyance que j'aie que mon intercession puisse produire quelque effet, car depuis tant de temps que je suis hors de France, je ne sais si j'ose me promettre que ces messieurs se souviennent encore de moi; et afin que la chose semblât moins avoir été mendiée, mondit sieur de Béthune a trouvé bon que je fisse tenir la lettre par autre voie que par la sienne, c'est pourquoi je vous supplie de charger M. Rigault de la porter lui-même audit sieur Grasseau et lui dire que je lui en ai fort recommandé l'adresse.

Le père Arnoux est ici depuis dix jours, venu, à ce que l'on dit, pour les affaires de la province de Lyon dont il est procureur; il a fort demandé de mes nouvelles et où j'étais logé, disant avoir extrême envie de me voir. Je le lerrai venir sans lui aller beaucoup au-devant.

Il y a quelques gens ici qui ont eu avis de l'extrême maladie du père Suffren, et comme Bérule faisait effort de mettre en sa place quelque créature, ce que je ne puis pourtant croire que le cardinal souffre; mais si les bons pères jésuites perdent une fois cette possession ce leur est un grand escorne; j'entends qu'ils en sont fort en alarmes. — Je ne sais si je vous ai mandé comme un vieux homme lorrain, nommé M. Lombard,

primicier de Metz, était mort; l'abbé de Bourlaimont, neveu du comte de Châteauvillain, a eu ce bénéfice, et ce misérable homme avait si peur d'en être dépouillé de son vivant, qu'il n'a jamais voulu entendre à aucun traité, quoiqu'on lui eût offert des conditions très avantageuses. — Le père Du Puy est de retour des champs depuis trois jours, sain et gaillard : il est fort employé aux affaires de l'ordre. — L'on attend encore les résolutions de la paix ou de la guerre, et tant de courriers qui viennent tous les jours de part et d'autre n'ont pu encore rien apprendre de certain. Quoique le marquis Spinola soit entré dans le Montferrat, et que quelques troupes d'Allemands se soient approchées du côté de Mantoue, si ne doit-on encore désespérer d'un accommodement. — Le Pape fait toujours continuer à la construction d'une grande forteresse nommée Forte-Urbano, à vingt milles de Bologne, sur le chemin de Modène, où il y a quatre mille hommes qui travaillent continuellement depuis un an. Le cardinal Spada en a la surintendance, et le Pape s'informe de tous ceux qui viennent de ce côté-là ce qui leur en semble, et si cela ne sera pas bien capable d'arrêter toutes les armées qui voudraient pénétrer plus avant dans l'Italie. Ce bon prince s'entretient de ces belles imaginations-là dans son séjour de Castelcandolfe, où il est allé prendre l'air depuis quinze jours, et pourvu qu'il fasse tous les jours quelque distique, et qu'il trouve des gens assez complaisans pour lui louer ses vers, il se soucie fort peu quel train prennent les affaires. C'est sur le cardinal Barberin que le poids de ce gouvernement repose, et lui seul qui témoigne le plus d'inquiétude dans les conjonctures présentes. — Ils ont acheté depuis peu la terre de Palestrine de la maison Colonne, et en ont payé

six cent mille écus. Voilà le détail des nouvelles de cette cour.

On m'écrit de Malte qu'il y a eu un grand bruit au retour des galères du voyage d'Espagne, car le vice-roi de Sicile a demandé justice au grand-maître du général nommé M. de Crémeaux, de ce qu'il avait refusé d'embarquer quelques cassettes d'argent pour le service du roi d'Espagne, et a empêché la vente des blés de Sicile pour un temps, de sorte que l'on a été contraint d'envoyer les galères du long de la côte, qui ont pris et amené à Malte tous les vaisseaux de provision qu'ils ont trouvés, et du depuis on a accommodé cette affaire, en faisant renoncer le général à sa charge, qu'il n'avait plus à exercer que cinq ou six jours, ayant fait ses deux ans à cela près. Le vice-roi a pris cela pour une satisfaction et s'en est contenté. — M. Gueffier est depuis dix jours à Viterbe avec M. Deschateliers, où ils prennent l'air. Nous partons demain pour en aller faire autant à Tivoli; mais ce sera pour moins de temps. Ce pendant je demeurerai,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur
et cousin,

De Thou.

Vous recevrez cette lettre par ce gentilhomme que M. l'Ambassadeur renvoie. Je vous supplie que M. votre frère y prenne part, car aussi bien l'écris-je en commun, n'ayant pas assez de matière pour en faire deux. Je suis serviteur de tous ceux de votre maison et de tous les amis en général et particulier. J'appréhende fort la venue de mon frère de Meslay et de sa volée,

et ferai ce qui me sera possible pour qu'il ne me trouve pas ici.

Je m'étonne de ce que Lumague vous a fait payer 25 pour 100 de l'argent que vous m'avez fait tenir, vu que l'on en trouve ici à 20 pour 100; le banquier même qui me l'a donné m'a dit que c'était trop.

A M. DU PUY.

De Gènes, ce 24 novembre 1629.

Monsieur,

Ayant rencontré par hasard en cette ville M. de Lusarche, qui s'en va en diligence en France porter la nouvelle à MM. l'archevêque de Lyon et de Bagni de leur promotion au cardinalat, je n'ai voulu perdre l'occasion de vous faire savoir de mes nouvelles.

Je partis, il y eut jeudi quinze jours, de Rome, et rencontrai sur mon chemin, à un lieu nommé Radicofani, mon frère; je l'arrêtai cette nuit-là à coucher, afin d'avoir loisir de l'entretenir, et le trouvai plus fait que je ne me l'étais imaginé. Je ne trouve à redire en lui que cette irrésolution, laquelle je tâchai de combattre par toutes les raisons que je pus; mais il n'y eut moyen de tirer de lui autre chose, sinon qu'il attendrait la fin de cette année pour voir si, par la révocation de la paulette, les offices amenderaient. Pour moi, le voyant vêtu de rouge, fort et gaillard, et en équipage d'homme d'épée, je lui proposai incontinent d'aller trouver M. de Candalle, lequel je savais être attendu à Venise pour y commander les troupes de la répu-

blique, et M. de Béthune, à qui j'en communiquai, et qui approuva fort ma pensée, m'a promis de le porter à prendre ce parti. M. d'Aubasine, aussi, qui est intime de mondit sieur de Candàlle, et qui s'en va à Venise, s'est chargé de faire cette affaire, pourvu que mon frère y consente. C'est tout ce que j'ai pu opérer pour lui et pour son avancement, car je ne saurais souffrir que, de l'âge qu'il est, il perde son temps avec une couple de becs-jaunes les plus écoliers qu'il eût pu choisir.

Je ne sais si vous aurez su l'accident qui arriva à cette troupe à Francfort; il est étrange, et plus encore en ce qu'il n'a point eu de suite: ce fut qu'un fils du président Lescalopier, qui était leur camarade, mourut quasi entre leurs bras, de peste, ce qui les fit séjourner en Allemagne plus long-temps qu'ils n'eussent fait afin de laisser passer le mauvais air; et du depuis il ne leur est arrivé aucun accident jusques à Rome, que M. de Lusarche m'a rapporté que mon frère y était arrivé malade d'une pleurésie, mais que le prompt secours que l'on lui avait apporté l'avait sauvé, en sorte qu'il l'avait laissé quasi en santé. Voilà de mauvais commencemens, Dieu lui donne plus heureuse suite. Pour moi je me porte fort bien, et n'attends que le bon temps pour m'embarquer pour la Provence, où j'ai peur que la contagion m'empêche de voir notre bon M. de Peiresc. Vous saurez plus amplement de mes nouvelles de la première ville de France où je mettrai le pied. Cependant je demeurerai,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je vous écris à la hâte; je vous supplie de faire part de celle-ci à la parenté et aux amis. J'ai séjourné huit jours entiers à Livourne, à cause du mauvais temps. — L'on a ici avis que M. de Candalle est entré dans Mantoue, avec grand secours de Venise.

[A ces lettres inédites ajoutons-en une déjà publiée, écrite treize ans plus tard et portant la même suscription. Nos lecteurs y trouveront une transition, bien cruellement dramatique, entre la correspondance qu'on vient de lire et la relation qui va suivre.

A M. DU PUY.

Lyon, le 12 septembre 1642.

Monsieur mon très cher cousin, je vous écris ce mot, avant que mourir, pour vous prier de me tenir dans votre souvenir. Je vous promets la même chose en l'autre monde, où j'espère que Dieu me recevra en la gloire de ses élus. — Je vous recommande mon frère et M. de Toulon. Ma sœur de Pontac est ici, que je plains extrêmement. — Je vous prie de faire employer nos amis pour faire donner ma confiscation à mon frère. L'intérêt que je suis capable d'y prendre est pour le paiement de mes dettes, outre que j'ai fait un vœu durant ma prison, dont le Père gardien des Cordeliers de Tarascon est témoin, c'est de fonder une messe à leur église de cent écus de rente. — Je vous recommande Petit-Jean, mon valet.

Je meurs votre très humble serviteur.

DE THOU.]

RELATION

DE LA DISPOSITION A LA MORT

DE M. DE THOU,

PAR LE P. MAMBRUN, JÉSUITE, SON CONFESSEUR (1).

[Le noble jeune homme dont on vient de terminer la correspondance, et qui s'y est montré si franc, si généreux, est mort comme il lui appartenait. Richelieu lui imputa à crime de n'avoir pas trahi un ami qui était venu s'ouvrir à lui, et Cinq-Mars, moins ferme dans ses interrogatoires que sur l'échafaud, ne sut pas prendre sur lui seul des projets qui cependant étaient les siens, et dont De Thou, en en recevant la confidence, avait vivement détourné le jeune aventureux qui la lui faisait.

Dans le récit qu'on va lire, on trouvera la préparation de De Thou à la mort. Pour le compléter, nous extrayons de la IIe partie du *Journal de M. le cardinal duc de Richelieu* (Amsterdam, Wolfgank, 1664, pag. 275) les détails de l'exécution.

« M. De Thou monta tout seul, le chapeau à la main et le manteau sur le bras, suivi de deux jésuites. Il vit le billot tout sanglant, et le corps de M. Le Grand (*Cinq-Mars*) étendu à côté. Tous ces objets jusques là ne l'effrayèrent point. Il pria le peuple assemblé de prier Dieu pour lui..., son confesseur s'offrit à lui couper les cheveux. Il l'en remercia et dit que c'était au bourreau à lui rendre cet office, et se tournant vers le bourreau, il le pria de lui couper les cheveux et lui baisa la main qui le devait tuer avec une humilité nonpareille, l'embrassa et lui pardonna, et le pria de le bander. Le bourreau lui ayant répondu qu'il n'avait point de bandeau, M. De Thou se tourna vers la compagnie, disant : « Je suis homme ; je crains la mort : ces objets (montrant le corps de M. Le Grand sur l'échafaud, et sur lequel « il avait jeté son chapeau) me font mal au cœur. Je vous

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, Fonds de Saint-Germain-des-Prés, n° 569.



« demande par aumône de quoi me bander les yeux. » Alors lui ayant été jeté deux mouchoirs, dont l'un tomba entre ses mains, il dit : « Dieu vous le rende en paradis. » Il s'en fit bander, et même se fit lier les mains au poteau. Et puis, ayant prié les deux jésuites de ne le point abandonner, il appuya sa tête sur le billot. Le malheur voulut que le bourreau, qui était un homme vieil et âgé, ne le frappa que sur le haut de la tête ; et l'ayant repris et mis sur le plancher du théâtre, il le frappa douze coups avant que de lui séparer la tête du corps. »]

Le 10 de septembre 1642, j'allai au château de Pierre-Encise, pour consoler et confesser M. De Thou, lequel d'abord me dit qu'il m'avait bien désiré, qu'il mettait entièrement son ame entre mes mains, que je lui servirais de guide, de directeur et de conducteur pour arriver en paradis. Il me pria de lui dire ce qu'il devait faire pour se bien préparer à la mort, et pour bien employer le peu de temps qui lui restait de vie.

Je lui déclarai comme il devait parfaitement se conformer à la volonté de Dieu, et à toutes les dispositions de la divine Providence, laquelle s'étend depuis les choses les plus grandes jusques aux plus petites, comme il devait pratiquer et souvent réitérer les actes d'amour de Dieu, de contrition et repentance de ses péchés. Je lui expliquai quelques raisons et quelques passages de l'Ecriture Sainte qui pouvaient servir pour le fortifier, pour invoquer l'assistance de Dieu, pour mépriser cette vie, et tous les biens passagers et terrestres, pour affectionner le paradis, les biens célestes de l'éternité bienheureuse.

Il m'écoutait avec beaucoup d'affection, et me disait, avec une grande ferveur d'esprit, ses sentimens, ses bons désirs et saintes résolutions sur ce que je lui proposais.

En cette visite nous discourûmes environ quatre heures de choses spirituelles, il ne se pouvait soûler de tenir et entendre tels discours; en ce même temps il se confessa avec une grande repentance de ses péchés. Ce bon seigneur, durant les trois mois de son emprisonnement, s'était disposé à la mort par la fréquentation des sacremens, par l'oraison, méditation et considération des mystères divins, par la communication avec ses pères spirituels, et lecture des livres de dévotion, particulièrement du livre de Bellarmin, sur les Psaumes, et du livret *de Arte bene moriendi* du même auteur.

De ces Psaumes il choisissait certains versets pour faire ses oraisons jaculatoires et élévations d'esprit qu'il disait et redisait souvent fort dévotement, et me disait qu'il entendait et pénétrait beaucoup mieux et avec plus de ressentiment en cette sienne affliction ces sentences de la Sainte Ecriture qu'auparavant. Il rendait grâce à Dieu et admirait sa divine bonté et providence qui lui donnait tant de commodités, et un temps si propre pour se disposer à la mort, qui n'avait pas permis qu'il mourût lorsqu'il était en péché mortel et en mauvais état, et deux ou trois fois se recommandait à mes prières; il me dit de demander à Dieu, non pas qu'il fût délivré de ce danger présent de la mort auquel il se voyait exposé, mais que la volonté de Dieu fût faite et accomplie en lui.

Il récitait souvent et avec beaucoup de ressentiment le psaume CXV: *Credidi, propter quod locutus sum. Ego autem humiliatus sum nimis*, etc., et particulièrent le verset 17 du même psaume: *Dirupisti vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo*; rendant grâces à Dieu fort affectueu-

sement de ce que par sa miséricorde il avait rompu les liens qui le tenaient attaché à la terre et à cette vie.

Il disait aussi et réitérait souvent quelques autres passages de l'Ecriture Sainte, avec de grands ressentimens de dévotion et ferveur d'esprit, particulièrement les versets 17 et 18 du chapitre IV de la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens: *Id enim, quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis non contemplantibus nobisque videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna sunt.* — *Item* les versets 35, 36, 37 du chapitre VIII de l'*Epître de saint Paul aux Romains*: *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? Tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum*, an persecutio, *an gladius.* — *Sicut scriptum est: quia propter te mortificamur tota die; æstimati sumus sicut oves occisionis.* — *Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos.* —*Item*, ces paroles du Psaume L: *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam;* — *et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam;* —*sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.* Il avait si souvent et si attentivement considéré et médité tout le psaume susdit CXV et tous les autres passages, qu'il se souvenait bien des paroles d'iceux, et souvent les réitérait, particulièrement celles-ci: *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur;* — *sed in his omnibus superamus eum propter qui dilexit nos.* —

Je lui proposai quelques autres sentences de la

Sainte Ecriture et des saints Pères, quelques raisons et considérations qui pouvaient servir pour le consoler et fortifier de plus en plus. Il agréait tels discours et en faisait bien son profit; enfin je le laissai en fort bon état et fort bien disposé pour mourir, s'il plaisait à Dieu et quand il plairait à Dieu.

L'un de ses gardes me dit qu'ayant lu dans le livret de Bellarmin *de Arte bene moriendi*, les grands avantages pour bien mourir de ceux qui meurent condamnés à la mort par la justice, il en témoigna une grande joie et un grand contentement de mourir de ce genre de mort; c'est au livre II, chap. 14, où il avait remarqué pour sa consolation ce qu'écrit Bellarmin sur ce sujet.

Le vendredi suivant, il fut conduit du château de Pierre-Encise au palais du présidial, où il entendit sa sentence de condamnation avec une grande humilité, et à la fin d'icelle s'écria : Dieu soit béni! Dieu soit loué!....

Incontinent après il me fit appeler environ une heure après midi. Me voyant près de soi en la salle de l'audience, il m'embrassa, me dit qu'il était condamné à la mort, qu'il fallait bien employer le temps qui restait, et me pria de ne point le quitter et l'assister jusques à la fin. Il me dit encore : —« Mon père, depuis qu'on m'a prononcé ma sentence, je suis plus content et plus tranquille qu'auparavant. L'attente de ce qu'on ordonnerait et de l'issue de cette affaire me tenait en quelque perplexité et inquiétude : maintenant je n'ai plus d'espérance ni d'affection pour cette vie, je ne veux plus penser aux choses du monde, mais au paradis, et me disposer à la mort ; je n'ai aucune amertume ni malveillance contre personne; mes juges m'ont jugé en

hommes de bien, équitablement et selon les lois; Dieu s'est voulu servir d'eux pour me mettre en son paradis, et me prendre en ce temps auquel par sa bonté et miséricorde je crois être bien disposé à la mort. Je ne puis rien de moi-même; cette constance et ce courage que j'ai provient de sa grâce. » Après, il se mit à faire des actes d'amour de Dieu, de contrition et de repentance de ses péches; et plusieurs oraisons jaculatoires. Il réitéra souvent quelques paroles des passages susallégués avec de grands ressentimens d'amour de Dieu et de dévotion, avec un mépris de toutes les vanités du monde. Nous étions en la salle de l'audience, il saluait ceux qui étaient en cette salle, se recommandait à leurs prières, leur témoignant qu'il mourait content, et que ses juges l'avaient jugé équitablement et selon les formes et ordres des lois.

Ces entretiens spirituels ayant duré plus d'une heure, il me dit qu'il désirait se confesser; j'entendis sa confession au bout de cette salle de l'audience, après laquelle il continua ses élévations d'esprit en Dieu et discours spirituels, avec un grand soin de bien employer le temps qui lui restait. Comme je lui déclarais la constance et le courage des saints martyrs de toutes sortes de qualités, d'âges et de conditions parmi les grands tourmens qu'ils enduraient, et particulièrement des martyrs qui avaient été martyrisés de notre temps au royaume du Japon, il me répondit : — « Ces saints martyrs enduraient ces tourmens et la mort pour la défense de la foi, mais moi je ne meurs pas pour la défense de la foi. » Je lui répondis qu'il mourait se conformant à la volonté de Dieu et aux lois de la justice et aux dispositions de la divine Providence, et que cette parfaite conformité et résignation à la volonté de

Dieu, était de grand mérite et pouvait être tellement satisfactoire qu'elle lui servirait de purgatoire. Que sainte Madeleine avait fait des actes de contrition et d'amour de Dieu si parfaits aux pieds de notre Seigneur, que l'on tient qu'ils étaient suffisamment satisfactoires pour la délivrer des peines du purgatoire, si elle fut pour lors décédée; que les actes de repentance et d'amour de Dieu qu'il pratiquait, et cette parfaite résignation à la volonté de Dieu, avec laquelle il offrait sa vie à la divine majesté, pouvaient avoir des effets semblables, et le délivrer des peines du purgatoire; cette réponse le consola et contenta.

Il embrassa M. Thomé et ses gardes, les remercia de tant de peine qu'il leur avait donnée, leur dit qu'il était bien marri de ne pouvoir pas les récompenser, l'extrémité en laquelle il était ne le permettant pas. Après, voyant venir M. de Laubardemont, l'un de ses juges, il s'avança et l'embrassa, et lui dit qu'il l'avait jugé équitablement et selon les lois. M. de Laubardemont, en l'embrassant, pleurait à chaudes larmes, comme aussi les gardes et autres assistans.

M. de Cinq-Mars et M. De Thou s'embrassèrent trois ou quatre fois fort tendrement et affectueusement. Comme nous discourions, il vit un serviteur qui venait pour le saluer de la part de madame sa sœur et lui dire les derniers adieux; M. De Thou, croyant qu'il était l'exécuteur de la justice, lui alla au-devant jusqu'au milieu de la salle de l'audience, lui disant : — « Ça, mon ami, que je t'embrasse, c'est toi qui me dois envoyer aujourd'hui dans le ciel. » M. Thomé, présent, lui dit qu'il se méprenait, que cet homme était un serviteur envoyé pour le saluer de la part de madame sa sœur; lors, M. De Thou dit au serviteur :

— « Mon ami, je te demande pardon, il y a long-temps que je ne t'avais vu, je te méconnaissais; dis à ma sœur que je la supplie de continuer ses dévotions comme elle a fait jusques à présent, et que je connais mieux maintenant que jamais que ce monde n'est que mensonge et vanité, et que je meurs très content et en bon chrétien, et qu'elle prie Dieu pour moi. » Ce bon serviteur se retira sans pouvoir dire une seule parole. Après, M. De Thou revint à moi, et me dit derechef: « Excitons-nous, employons bien le temps. »

M. de Cinq-Mars, étant revenu de la chambre en laquelle il fut présenté à la question, de laquelle néanmoins MM. les juges l'exemptèrent, et étant avec nous en la salle de l'audience, il demanda une chambre pour s'y retirer avec le révérend Père Malavalette, son confesseur; il y demeura environ deux heures avec icelui, où il écrivit trois lettres.

Ce pendant M. De Thou continuait ses ferveurs d'esprit avec un grand courage et une grande confiance en Dieu, et craignant quelque vanité ou quelque excès en ce courage et confiance, il me dit: — « Mon père, n'ai-je point trop de confiance, n'y a-t-il point danger de quelque vanité? » puis, s'adressant à Dieu, il s'écria : « Mon Dieu! je ne puis rien de moi-même, c'est vous qui me donnez cette force par votre grâce, sans laquelle je ne pourrais subsister; non, mon Dieu! je n'ai qu'à faire de toutes les vanités du monde; » puis, par humilité, se tournant vers les assistans, il leur dit : « Messieurs, je suis un poltron, je n'ai point de courage : cette force et résolution que vous voyez en moi ne vient pas de moi, mais de la grâce de Dieu. »

Là-dessus survint le révérend Père Jean Terrasse,

gardien du couvent de l'Observance de l'ordre de Saint-François, établi à Tarascon, duquel il avait été fort consolé et satisfait durant son emprisonnement à Tarascon. Il fut bien aise de le voir avant sa mort; pour lors, M. De Thou nous dit : « Excitons-nous, promenons-nous tous trois, et employons bien ce temps. » Nous continuâmes nos entretiens spirituels, particulièrement touchant la vanité de cette vie, de tous les biens passagers et périssables de ce monde, de la grandeur de Dieu, de l'excellence des biens éternels. Pour lors M. De Thou mit en avant un discours que je lui avais fait au château de Pierre-Encise de la grandeur de Dieu et du néant de toutes les créatures comparées à Dieu.

Il écrivit encore pour lors deux lettres et changea les termes d'une inscription qu'il avait faite à Tarascon pour être apposée à une chapelle qu'il avait fondée au susdit couvent de l'Observance; les termes de l'inscription sont tels : *Christo liberatori, votum in carcere pro libertate conceptum Franciscus Augustus Thuanus e carcere vitæ jamjam liberandus merito solvit* XII septembris *MDCLXII;* il ajouta encore à cette inscription le verset 21 du psaume CXVII : — *Confitebor tibi quoniam exaudisti me, et factus est mihi in salutem.* —

Ayant donné ces lettres pour les faire tenir, il nous dit : « Voilà mes dernières pensées pour ce monde, parlons du paradis, » et dès lors, il reprit avec une grande ferveur d'esprit ses discours spirituels, ses oraisons jaculatoires et élévations d'esprit à Dieu; il se confessa encore à moi pour la seconde fois; il prit congé du révérend Père Terrasse, se recommandant bien affec-

tueusement à ses prières; il demandait parfois aux assistans si l'heure n'approchait pas pour aller au lieu du supplice, et les priait qu'on l'avertît quand l'exécuteur de la justice serait venu, parce qu'il le voulait saluer et embrasser; et voyant que le temps approchait, il me dit : — « Quand sera-ce qu'on nous liera? » et, comme il avait déjà fait auparavant, de l'assister, et ne point l'abandonner jusqu'à la fin.

L'heure qu'il attendait étant venue, nous sortîmes de la salle de l'audience, et descendîmes pour entrer dans le carrosse qui nous attendait à la porte du palais. Lors M. De Thou dit aux assistans : « Nous devions être liés, et être mis sur une charette, et on nous fait la faveur de ne nous pas lier et de nous faire aller en carrosse. » . . .

Dans le carrosse, le révérend Père Malavallette était proche de M. de Cinq-Mars, et moi proche de M. De Thou. Nous dîmes ensemble les litanies de Notre-Dame, et puis M. De Thou et moi dîmes le psaume *Miserere*, le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, l'oraison du bon ange. Ce pendant, M. de Cinq-Mars et le Père Malavallette faisaient de semblables prières. M. De Thou, le long du chemin, fit plusieurs autres oraisons jaculatoires, actes d'amour de Dieu et de contrition, et semblablement M. de Cinq-Mars, lequel mit en avant la constance et les mérites des saints martyrs, particulièrement de nos pères martyrisés au Japon, et demanda comment il pourrait rendre sa mort méritoire. Le révérend Père Malavallette lui répliqua comme il fallait la prendre de la main de Dieu, et se conformer en la volonté de Dieu. Nous fîmes encore quelques discours de l'Éternité bienheureuse à la sollicitation de

M. De Thou, lequel dit à M. de Cinq-Mars : « Monsieur, vous étiez plus grand que moi dans le monde, et y aviez de plus grandes espérances que moi; si nous eussions vécu plus long-temps, peut-être dans l'oubli de Dieu et parmi les vanités du monde, peut-être nous nous fussions perdus et damnés : Dieu nous a fait une grande grâce de nous prendre en ce temps et si bien disposés à la mort. » M. de Cinq-Mars reçut de bonne part ces paroles, et avec un grand ressentiment.

Comme nous approchions de la place des Terreaux, lieu du supplice, je dis à M. De Thou de se souvenir, étant sur l'échafaud, de gagner l'indulgence plénière de la médaille que je lui avais donnée en disant trois fois : Jésus.

Lors M. de Cinq-Mars lui dit : « Parce que je dois mourir le premier, donnez-moi votre médaille pour la joindre aux miennes, afin que je gagne les indulgences, et je vous laisserai les miennes et la vôtre, afin que vous gagniez les indulgences de toutes. » Néanmoins nous leur fîmes gagner l'indulgence dans le carrosse, le temps et le lieu étant plus commode.

M. De Thou voyant la place des Terreaux, dit à M. de Cinq-Mars : » Voilà le lieu d'où nous irons en paradis. » Il me dit encore pour lors : « Un si pauvre homme que moi prendra aujourd'hui possession de l'éternité bienheureuse. »

M. de Cinq-Mars et M. De Thou ne se plaignaient de chose aucune, ni d'aucune personne; le long du chemin ils saluaient de temps en temps fort humainement le peuple, qui remplissait toutes les rues par lesquelles nous passions et la place des Terreaux. M. de Cinq-Mars dit à M. De Thou s'il n'avait rien contre lui; M. De

Thou lui répondit fort sincèrement et affectueusement qu'il n'avait du tout rien contre lui.

Enfin le carrosse approcha du lieu du supplice. M. de Cinq-Mars sortit, et fut exécuté le premier, et mourut fort constamment et chrétiennement. Ce pendant je demeurai dans le carrosse avec M. De Thou qui continuait ses prières, ses actes de contrition et d'amour de Dieu.

M. de Cinq-Mars ayant été exécuté, M. De Thou sortit du carrosse, monta sur l'échafaud, et d'abord embrassa l'exécuteur de la justice, lui disant : « C'est toi qui me mettras aujourd'hui en paradis. »

S'étant mis à genoux, il récita et paraphrasa fort dévotement et avec de grands ressentimens de dévotion, le psaume CXV : *Credidi propter quod locutus sum*, etc., en la manière que s'ensuit. Ces paroles n'étaient pas les mêmes en la paraphrase de ce psaume que celles qui sont ici couchées, mais le sens n'était pas guère différent :

« *Credidi propter quod locutus sum... ego autem* « *humiliatus sum nimis ;* je crois, ô mon Dieu, à votre « sainte parole et aux mystères de votre sainte foi, et « veux mourir en cette foi et croyance ; je suis content « puisqu'il vous plaît ainsi de toutes ces humiliations « auxquelles je me vois réduit.

« *Ego dixi in excessu meo omnis homo mendax ;* « les lumières qu'il vous a plu me donner en cette mienne « affliction me font clairement connaître que les vrais « biens sont dans le ciel en l'éternité bienheureuse, « que tous les biens de ce monde ne sont que vanité, « tromperie et affliction d'esprit.

« *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retri-*

« *buit mihi?* mon Dieu, vous m'avez créé, racheté, « conservé, vous m'avez fait de si grandes faveurs et « de si grandes grâces, que ferai-je? que vous présenterai-je pour me montrer reconnaissant envers un si « grand bienfaiteur? »

« *Calicem salutaris accipiam et nomen Domini* « *invocabo;* je prendrai volontiers de votre main ce ca- « lice qu'il vous plaît me présenter maintenant, et parce « que de moi-même je ne puis rien sans l'assistance de « votre grâce, je supplie votre divine bonté de m'assis- « ter, fortifier, et adoucir l'amertume de ce calice. »

« *Vota mea Domino reddam coram omni populo* « *ejus; pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum* « *ejus;* en ce lieu de supplice en la présence de ce grand « peuple, je vous rends mes vœux, je vous offre ma « vie; la mort de vos saints est précieuse devant les « yeux de votre divine charité; quoique je ne sois pas « un saint, mais un grand pécheur, j'espère néanmoins « que vous me pardonnerez mes péchés, et aurez pour « agréable l'oblation que je vous présente.

« *Domine, quia ego servus tuus et filius ancillæ tuæ;* « je sais bien, ô mon Dieu, que je suis un serviteur « inutile; néanmoins votre serviteur racheté par votre « précieux sang, et l'un des fils de votre servante et de « votre sainte Église.

« *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam* « *laudis, et nomen Domini invocabo;* vous avez tout « rompu les liens qui me tenaient attaché à la terre et « aux vanités de ce monde; maintenant toutes mes « pensées, toutes mes espérances et toutes mes affec- « tions sont pour le ciel; je vous remercie bien hum- « blement d'une si grande faveur; je vous en remercie- « rai et louerai plus parfaitement au royaume céleste,

« continuez, ô mon Dieu, de me protéger et assister « durant ce peu de temps qui me reste de vie.

« *Vota mea Domino reddam in conspectu omnis* « *populi ejus, in atriis domus Domini, in medio tui* « *Jerusalem;* voici le temps, ô mon Dieu, auquel il « me faut partir de ce monde pour vous aller louer, « bénir et remercier plus parfaitement en votre paradis « de tant de grâces et faveurs qu'il vous a plu me faire; « je vous en remercie encore devant ce peuple de la « ville de Lyon, ville de Lyon qui m'est plus chère que « la ville en laquelle je suis né, puisque de la ville de « Lyon je dois aller au royaume céleste. »

Après avoir témoigné sa reconnaissance envers Dieu et les pieuses affections de son ame, il protesta comme souvent il m'avait protesté qu'il n'avait aucune amertume ou haine contre personne; il demanda pardon à Dieu de ses péchés, se recommanda aux prières des assistans, fit des actes d'amour de Dieu et de contrition, se confessa à moi pour la dernière fois, et continua ses prières jusques à l'exécution. Et à la fin de sa vie il avait pris résolution de se faire religieux s'il eût vécu plus long-temps au monde.

J'ai dit ici peu de choses, et par occasion, de M. de Cinq-Mars, parce que j'ai été peu de temps avec lui, et avais charge seulement d'assister M. de Thou.

JOURNAL

DE

LA COUR ET DE PARIS,

DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 1732 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1733 (1).

(SUITE.)

27 *juillet* 1733. — Les apparences de guerre deviennent plus grandes de jour en jour par les préparatifs qu'on continue de faire. La plus grande partie des troupes marchera dans le mois prochain pour réunir sur le Rhin une armée de soixante mille hommes, prête à s'employer dès cet automne, s'il est nécessaire. On tient conseils sur conseils chez M. d'Angervilliers. Les vivres ont été donnés à un nommé Tellès, qui était associé de Farges dans la même entreprise pendant les dernières guerres. On a pourvu aux chevaux de l'artillerie, en envoyant Poulain, fameux maquignon, en faire l'emplette en Hollande. Enfin, on n'oublie rien de ce qui peut aider à faire la guerre, ou du moins à la faire croire. — Le retour de Compiègne, que l'on avait cru avancé de quelques jours, sera différé au

(1) Voir Tome précédent, pages 368 et suivantes.



contraire par les circonstances présentes. — Plusieurs régimens, comme celui du Roi et de Lyonnais, ont ordre de quitter leur garnison pour en prendre une nouvelle sur les frontières. — On continue à croire que le roi Stanislas passera incessamment en Pologne. On dit que l'on a fait à Nantes et autres ports de mer, une recrue pour lui de huit cents matelots, et que la flotte de France se joindra à celle de Suède pour la transporter. On ne doute point, si ce projet s'exécute, qu'il n'ait un heureux succès; outre que la présence d'un prince comme celui-là, est la meilleure négociation, il est à présumer que M. le marquis de Monti, qui est un des plus fins politiques de l'Europe, aura su préparer les voies, et n'aura pas donné le signal du départ en imprudent.

— M. le marquis de Castellar a repris la fièvre depuis quelques jours. L'Espagne continue à faire ses efforts pour nous engager dans la guerre. Elle a donné à son ambassadeur plein pouvoir sur cet article. M. le garde des sceaux, voulant depêcher un courrier en Espagne, en fut détourné, dit-on, par M. de Castellar, qui lui dit que le voyage de ce courrier était inutile, qu'il avait ordre du roi son maître, d'offrir au roi de France tous les secours que l'Espagne est en état de donner; qu'il fallait considérer surtout que la saison s'avançait et que le temps devenait trop précieux pour ne pas le mieux ménager. . . . .

— Le procès de M. le marquis de Crevilly, colonel du régiment du Roi dragons, est évoqué au Conseil, et celui de mademoiselle de Kerbabu renvoyé à quinzaine. M. le marquis de Crevilly, qui est un Colbert, avait arboré la couronne ducale, en vertu des prétentions qu'il a sur le duché d'Estouteville. Mais mes-

sieurs les ducs les lui ayant contestées, il s'est trouvé obligé de revenir à la simple couronne de marquis jusqu'à ce que son droit ait été confirmé.

— M. le duc de Chartres a fait faire, sur le bruit de guerre, un habit d'ordonnance qu'il fait voir avec empressement. Il fait régulièrement l'exercice et prend pour nom de guerre celui de *Joli-Cœur*. Il fit il y a quelques jours les honneurs de Saint-Cloud à M. le Dauphin, avec des grâces, une politesse et des façons qu'on ne connaît point à cet âge.

— La Reine a fait l'honneur à madame la duchesse de Lauzun de venir se promener à sa maison de Passy. Madame de Lauzun, qui ne s'attendait pas à une pareille visite, n'avait fait aucuns préparatifs; mais elle se rassura sur le bonheur qu'elle avait dans cette occasion, de se trouver voisine de gens de finance, c'est-à-dire de gens à bonnes et amples provisions. Elle députa quelqu'un en diligence à madame Fontaine (1), qui ne trompa point son attente, lui envoyant tout ce que la saison a de plus rare. La Reine prit un souper au lieu d'une collation. Elle resta jusqu'à dix heures du soir, et s'en alla charmée d'une réception dont madame Fontaine avait fait les honneurs *incognito*.

— Un ingénieur français a été surpris et pendu à Luxembourg. Ce métier est délicat et ne se fait pas impunément. Le crayon doit souvent trembler en pareille occasion et faire des dessins peu corrects.

— La Petitpas et Geliotte ont été brouillés quelques

(1) Marie Anne-Armande CARTON-DANCOURT, fille de l'auteur comique; mariée en 1702 à Jean-Louis GUILLAUME DE FONTAINE. Elle eut de Samuel BERNARD plusieurs filles, dont une épousa le fermier-genéral Claude DUPIN, et eut quelque temps J.-J. ROUSSEAU pour secrétaire.

jours. Le petit homme, qui est à son apprentissage de coulisses, s'est avisé sottement d'être jaloux. Il a observé la maison de la Petitpas et en a vu sortir sept personnes les unes après les autres, et s'en est allé d'impatience. Au huitième, il a beaucoup grondé, mais on n'en a fait que rire, lui faisant entendre que c'était le style d'Opéra et qu'il ferait fort bien de s'y accoutumer de bonne heure. Geliotte a profité de la leçon, est devenu docile, ne se fâche plus, n'épie plus, et attend avec patience que son tour vienne.

— Il n'y a rien de nouveau en poésie: Voltaire travaille actuellement à une pièce nouvelle contre Rousseau intitulée *la Calomnie*. Ses *Lettres philosophiques* et son *Nouveau Temple du goût* sont arrêtés par les menaces que M. le garde des sceaux lui a fait faire. Voltaire trouble sa vie par des alarmes continuelles, et une ambition démesurée de gloire qui lui fait attaquer tout ce qui a quelque réputation. Il s'occupe depuis quelques jours à critiquer Pascal; Pascal les délices des honnêtes gens, qui joignait à l'esprit le plus beau et le plus solide un fonds exact de probité et de religion!

∴

3 *août* 1733. — L'affaire de M. le marquis de Laigle, qu'on avait crue assoupie, s'est réveillée tout à coup. Le marquis de Laigle, le chevalier de Brève et le secrétaire du Procureur du Roi sont décrétés de prise de corps. La femme de chambre a été arrêtée et mise au secret pour avoir varié dans ses informations. Elle a été depuis interrogée, et l'on dit que la peur l'a fait parler encore plus aisément que l'argent ne l'avait fait taire. M. de Laigle s'est réfugié à Genève où il attendra, pour prendre quelque parti, le dénouement

de cette affaire, qui ne saurait être que triste. M. le Procureur du Roi a eu un ajournement personnel, et l'on ne doute pas qu'il ne soit obligé de se défaire de sa charge.

— Il est arrivé dans le coche d'Auxerre une aventure qui fait le second volume de M. de Laigle. Quatre lieutenans au régiment du Roi apercevant dans cette voiture une fille jeune et jolie, voulurent prendre des privautés avec elle; mais ne lui trouvant pas la facilité qu'ils s'imaginaient, ils se mirent en disposition de lui faire violence. La fille se défendit et cria. Le maître du coche accourut à son secours et fut tué. Un marinier qui avait été blessé, eut le courage de se jeter dans la rivière et d'aller avertir la maréchaussée qui venait pour arrêter ces officiers, lorsque le commandant, arrivant dans l'intervalle, les emmena, se chargeant de les représenter quand il en serait besoin. Voilà en peu de mots une aventure qui a donné une grande secousse à celle de M. de Laigle, et qui dans le fond n'est pas moins odieuse.

— Il y a une légion de nouveaux mariés. Mademoiselle de Bouillon est promise à M. le prince de Soubise, et le mariage doit se faire dans dix-huit mois; mais ils n'habiteront ensemble que dans trois ans. M. le prince de Soubise fait actuellement son tour de France d'où il passera ensuite en Italie.

— M. le comte de Midelbourg (1), colonel du régiment de la Marine, épouse mademoiselle de la Rochefoucauld, fille de M. le comte de Roye et de mademoiselle Prondre, qui lui apporte, dit-on, vingt mille

(1) Alexandre-Maximilien-Balthazar-Dominique de Grand-Villain de Mérode et de Montmorency, comte de Midelbourg. Le mariage fut célébré le 10 août 1733.

francs de rente. Mademoiselle de La Rochefoucauld est d'une beauté, d'une fraîcheur et d'un embonpoint à fixer même un petit-maître ; que ne doit-elle pas attendre de M. de Midelbourg, dont la constance pour mademoiselle Prévot a été si grande et si connue ? M. de Midelbourg prend congé de mademoiselle Prévot dans les règles ; il marie la fille qu'il a d'elle à Rebel le fils, et augmente sa dot de dix mille écus.

M. le comte de Forcalquier, fils de M. le marquis de Brancas, qui a été ambassadeur en Espagne, enlève mademoiselle Bonnier et dix-sept cent mille livres à M. de Neslè.

M. le marquis de Gouffier, colonel d'un régiment de M. le Duc, épouse mademoiselle de Phélipeaux et quatre-vingt-cinq mille livres de rente. M. Dailly, capitaine au régiment du Roi, mademoiselle de Beauvau ; et M. Girardin de Vauvray, maître des requêtes, mademoiselle Hatte, fille du fermier-général de ce nom. M. Hatte, qui est le même chez qui s'est passée l'aventure de M. de Laigle, dit qu'il ne se presse de marier sa fille que parce qu'il appréhende qu'on ne la viole. — L'abbé Pellegrin a vendu sa *Pélopée* quinze cents livres. Le libraire, qui ne juge, comme la plupart de ses confrères, que par les apparences, se repent déjà du marché, sur le peu de monde que cette pièce attire aujourd'hui. Les auteurs, qui n'avaient pu s'empêcher d'abord de témoigner leur étonnement, commencent à se rassurer sur ce bizarre succès et à décrier cette tragédie, preuve nouvelle de son mérite. Armand le comédien disait plaisamment à un homme qui lui demandait de qui était *Pélopée* : « Monsieur, les paroles ne puent point : elle est de l'abbé Pellegrin. »

— 10 *août* 1733. M. l'abbé de Canillac a été nommé

auditeur de Rotte, à la place de feu M. l'abbé de Gamache. Cette dignité doit lui causer d'autant plus de satisfaction qu'il est peut-être le seul qui ne l'ait pas briguée. Il portera à Rome de quoi faire son chemin avec vitesse; il a de l'esprit, une jolie figure et, ce qui n'est pas une petite qualité dans le pays, l'honneur d'avoir deux papes dans sa maison.

— L'affaire de La Motte (1) s'expédie et ne tourne pas à son avantage. Le chevalier Le Camus a été interrogé et n'a pas répondu, à ce que l'on dit, avec la présence d'esprit qu'il devait avoir.

— M. le marquis de Laigle est toujours à Genève et la femme de chambre en prison. On commence à croire que cette infortunée et le secrétaire du Procureur du Roi seront les plus grandes et peut-être les seules victimes de l'aventure. Il n'y a eu jusqu'à présent d'autres preuves que celles des dépositions supprimées ou leurs variations, et l'on ne peut juger que sur les preuves. Il est faux que M. le chevalier de Villefort et M. de Moncrif, l'un écuyer et l'autre secrétaire de M. le comte de Clermont, aient été ajournés personnellement. Si ces messieurs se sont mêlés de l'accordement, comme ils en sont accusés, il est à croire que c'est avec prudence et non pas d'une façon à courir eux-mêmes du risque et à rendre l'affaire encore plus mauvaise.

— Les quatre officiers du régiment du Roi qui avaient causé un si grand désordre dans le coche d'Auxerre, ont disparu. Le commandant de leur bataillon, à qui ils avaient été confiés, sous engagement de les représenter quand il le faudrait, se voit aujour-

(1) Voyez page 404 du précédent volume.

d'hui dans de très grands embarras s'il n'est pas dans leur confidence, ou que la Cour veuille le juger avec sévérité.

— M. Duguay-Trouin, dont le nom est assez connu sans que j'en rappelle ici les qualités, est de retour avec une santé aussi délicate qu'il l'avait à son départ.

— M. le comte de Saxe est aussi arrivé. On dit qu'il a apporté pour nouvelle que l'Empereur et l'électeur de Saxe étaient sur le point de faire entrer leurs troupes dans la Pologne, et de nous tirer par conséquent de l'incertitude où nous sommes depuis si long-temps.

— Le mariage de M. le marquis de Mirepoix avec la fille de M. le président Bernard de Rieux, doit se terminer incessamment. Les emplètes se font par Samuel Bernard, c'est-à-dire avec une magnificence convenable à une fille de finance qui se métamorphose en femme de condition.

— L'abbé Pellegrin fait imprimer sa *Pélopée*, qu'il dédie à M. le maréchal de Villars. Son épître dédicatoire se trouve toute faite dans le portrait qu'il fait dans sa pièce d'un héros qui est également propre à faire la guerre et la paix. La *Pélopée* a réveillé une plaisanterie que l'on fit à l'abbé Pellegrin, du temps de son *Polidore* (1). Un inconnu s'avisa de lui envoyer une lettre qui n'était remplie que de *P*. L'abbé qui ne comprenait rien à cette énigme, en demandait l'explication à tout le monde, et la trouva enfin de la sorte: « *Polidore*, pièce plate, par Pierre Pellegrin, pauvre « prêtre, poète puant. » L'abbé, peu satisfait de cet éclaircissement, proscrivit sur-le-champ la lettre *P* de son alphabet.

(1) Tragédie, début de l'auteur, jouée avec succès le 6 novembre 1705.

— L'auteur de la pièce suivante ne s'est point encore fait connaître. On serait porté à le croire homme de cour, par la délicatesse qui y règne dans certains endroits. Cette pièce a été envoyée des eaux de Forges, où elle a été adressée à madame la duchesse de Gontaut, qui y est actuellement.

La nymphe qui, de ces côteaux,
Verse d'une main libérale
Son sel, son parfum et ses eaux ;
Qui, de ses tranquilles roseaux,
Fait fuir d'une vitesse égale
Et la paresse et les travaux ;
Qui, par les plaisirs qu'elle étale,
Y fait compter tous les momens,
Donnant le matin aux rasades,
Le jour aux doux délassemens,
La soirée aux tendres aubades
Et la nuit aux rêves charmans;
Beau lieu, propre à tous les tourmens,
Quelquefois utile aux malades,
Plus souvent propice aux amans ;
Cette nymphe est l'aimable hôtesse,
Dont la main doit vous couronner
Des fleurs que ne pourront faner
Ni la langueur, ni la tristesse.
Sa cour autour de vous s'empresse,
Et, dans sa rustique allégresse,
Elle est encore à discerner
La nymphe d'avec la déesse.
Des ris l'éternel agrément
Y fait sentir votre présence,
Orne cet entretien charmant,
Où le goût et le sentiment
Jurent une étroite alliance,
Où l'esprit qui joue et qui pense
Sait unir, je ne sais comment,
L'air de noblesse et l'air d'aisance,
Et les grâces et la décence,
A tout le sel de l'enjouement.
La Nymphe autour de vous rallie

Tous les convives altérés,
D'espoir seulement enivrés,
Qu'à grands flots conduit la folie.
Sous ses drapeaux je vois venir
Un galant qui se restitue
Une vigueur prête à finir;
Un moine qui veut maintenir
L'embonpoint que l'ordre institue ;
Un impotent qui s'évertue,
La folle qui se fait tenir,
La sotte qui croit rajeunir,
Et l'hypocondre qui se tue.
Goûtez bien ces originaux,
Que le ridicule décore,
Votre nymphe les croit encore
Plus salutaires que les eaux.
Les médecins de son empire
Sont les amours et les plaisirs
Et la liberté qu'on respire,
Mère du calme et des loisirs.
Par l'oubli de ce qu'elle inspire
Elle ôte à l'esprit ses désirs,
Pour rendre au corps ce qu'il désire.
Livrez vos sens apprivoisés
Aux charmes que ce lieu déploie,
Et, vos sens ainsi disposés,
Revenez du sein de la joie
Malade encor, si vous l'osez.

17 *août* 1733. — Il n'y a plus de variation sur la guerre. On ne doute pas que l'Empereur n'ait fait enlever les dépêches du courrier qui revenait de Pologne, et que cette action, qui est contre le droit des gens, ne lève enfin toutes les incertitudes. M. le maréchal de Berwick part incessamment pour Metz, avec le titre de généralissime. La Cour lui a nommé huit lieutenans-généraux, qui sont MM. de Puységur, de Silly, de Broglie, de Guerchy, d'Asfeld, d'Avaray, de Coigny et de Guerchois. Il y aura aussi vingt maréchaux-de-camp, dont le choix se déclarera bientôt. — L'Alsace

n'est pas le seul côté que menace l'Empereur. On prétend qu'on ira aussi l'attaquer en Italie; que le roi de Sardaigne nous accorde le passage dans ses États et dix mille hommes de troupes; que l'on fait défiler en Dauphiné plusieurs régimens, entre autres celui du Roi, dont la marche avait été incertaine pendant quelques jours; enfin, que M. le duc de Noailles est nommé pour commander cette armée, et qu'il est, ainsi que M. le maréchal de Berwick, à la veille de son départ. L'Espagne travaille, comme on sait, depuis long-temps à nous engager dans une guerre en Italie, et à s'assurer un secours qui lui est nécessaire pour remplir les desseins qu'elle a pour Naples et la Sicile. Sa politique, dans une pareille vue, n'oublie rien pour faire naître la division entre la France et l'Empire, et l'on est persuadé que si la guerre vient enfin à se déclarer, on la doit en partie à ses artifices et aux ressorts qu'elle a fait jouer jusqu'à présent.

— Le roi Stanislas et son épouse resteront à Versailles jusqu'à l'arrivée du Roi. On regarde le motif de ce séjour comme un adieu que Sa Majesté polonaise fait à la reine sa fille. On ne doute point que ce prince ne s'embarque incessamment pour la Pologne et n'aille réunir les suffrages par sa présence. La reine, son épouse, se retirera, à ce que l'on prétend, au couvent de Saint-Cyr où elle attendra la décision de cette importante affaire, qui pourrait bien ne pas se terminer si tôt, si la guerre vient une fois à s'allumer. Les dernières nouvelles de Pologne confirment nos espérances. L'impatience de l'Empereur irrite la fierté polonaise, et commence à rendre favorables au roi Stanislas ceux mêmes qui lui avaient été jusqu'alors le plus opposés.

— Mademoiselle de Kerbabu, après plusieurs au-

diences, a enfin obtenu d'être admise à la preuve. MM. d'Hautefort n'en sont point alarmés. Ils sont bien certains que mademoiselle de Kerbabu n'a aucune preuve essentielle à produire, et que la restitution qui lui fut faite la semaine sainte (1), est un présent de dévot, c'est-à-dire un de ces présens dont l'utilité ne consiste le plus souvent que dans les apparences.

—M. de Laurière, conseiller au Grand-Conseil, a, depuis quelques jours, un procès criminel qui fait du bruit. Une espèce d'homme demi-bourgeois, demi-manant, accuse M. de Laurière de l'avoir, de sa seule autorité, fait enlever, mettre en prison et maltraiter dans une de ses terres pour le forcer à être caution d'un de ses beaux-frères qui est son fermier.

— Il y a un conflit de juridiction dans l'affaire des officiers du régiment du Roi entre le prévôt d'Auxerre, celui de Sens et le juge d'un petit village qui est vis-à-vis où cette aventure s'est passée. Cette contestation va s'évanouir par les lettres de grâce que Sa Majesté est, dit-on, sur le point d'accorder aux coupables. Les dépositions font partager au moins le tort à celui qui a été tué. Elles disent qu'il a donné le premier coup, et qu'il s'est exposé par là au sort malheureux qu'il a eu.

— L'officier du régiment de Bourbonnais qui avait blessé, en courant la poste, un valet de pied de madame la princesse de Conti, s'est tiré d'embarras. Il a prouvé que le valet de pied avait eu la témérité de lui rendre des coups de fouet, et qu'il n'avait garde, n'étant jamais venu à Paris, de respecter une livrée qu'il ne connaissait pas.

(1) Voyez page 196 et 403 du précédent volume.

— Le duc de Riperda acquiert du crédit parmi les Maures. Il compose actuellement une nouvelle religion dans laquelle la juive domine, par l'attente du Messie qu'il adopte et soutient. Le prince a traité jusques à présent ce dessein de comédie, mais il pourrait bien à la fin s'en lasser et lui donner un vilain dénouement en faisant ce nouveau prophète le premier martyr de sa religion.

On dit que M. de Bonneval (1) est au désespoir de se voir voler une idée qu'il avait eue, et qu'il se prépare à s'élever contre le duc de Riperda de la même façon que Luther s'éleva autrefois contre Calvin. Voilà de nouveaux controversistes qu'il n'était pas aisé de prévoir.

— La nomination aux bénéfices est différée, malgré le bruit qui court depuis quelques jours, jusqu'au voyage de Fontainebleau.

— Quelques créanciers de M. le prince de Carignan ont fait faire, il y a quelques jours, une saisie réelle sur l'hôtel de Soissons. Ils ouvrent une route qui sera bientôt suivie par d'autres qui n'avaient pas moins d'impatience, mais qui étaient toujours retenus par un reste de respect et de crainte.

— M. de Saint-Gilles a été exilé pour la seconde fois à Moulins. On conjecture que le coup part de M. le prince de Carignan, avec qui il n'était raccommodé qu'en apparence. M. de Saint-Gilles emporte avec lui

(1) Claude-Alexandre, comte de Bonneval, né dans le Limousin le 14 juillet 1675, mort le 22 mars 1747. La fougue et l'inquiétude de son caractère lui firent abandonner tour à tour les drapeaux de la France, de l'empire et de la Porte, sous lesquels il avait donné plus d'une preuve de bravoure et de haute capacité. On trouve sa *Confession* t. I, p. 335 et suiv. de la première série de la *Revue Rétrospective*.

de quoi se consoler. On prétend qu'il a su mettre le temps à profit, en rusé Piémontais, et qu'il se trouve avec plus de cent mille écus comptant. La petite Quoniam a voulu jouer la désespérée et même l'héroïne en s'offrant de ne le plus quitter; mais on a découvert depuis que ces beaux sentimens tenaient à la cassette de M. de Saint-Gilles, auprès de qui elle a placé les dépouilles de la conquête illustre qu'elle avait faite il y a quelque temps.

— Le bruit de guerre fait baisser tous les jours les actions. La Cour a lâché quelque argent pour les soutenir, mais inutilement : l'alarme y est. Elles sont aux environs de 1,100. Il se trouve cependant encore des gens sensés qui ne sauraient se résoudre à retirer leur confiance, et qui n'attendent que le moment où elles seront à 1,000 pour en faire provision.

— L'épître dédicatoire de l'abbé Pellegrin à M. le maréchal de Villars est peu digne de *Pélopée*. L'auteur a cru faire des merveilles en disant à la France qu'elle a son Hector, et il ne songe pas qu'Hector trouva son Achille (1).

— L'Opéra-Comique quitte son ancien prologue qui était ce qu'il y avait de mieux. Les couplets du *Départ* de cet Opéra ont perdu leur prix lorsqu'ils ont été détachés du chant et vus de près. Voici le seul qui mérite qu'on lui fasse grâce en faveur de l'air naturel dont il est exprimé.

Que dans Alger on trouve des ingrats,
Et que chez le peuple tartare
La reconnaissance soit rare,
Cela ne me surprend pas ;

(1) L'auteur de l'inscription placée au bas du portrait du maréchal de Villars a été plus heureusement inspiré que Pellegrin.

Hic novus Hector adest, quem contra nullus Achilles.

Mais qu'à Paris, mainte et mainte personne,
Qui vint nous demander lundi
Un plaisir qu'on lui fait mardi
N'y pense plus le mercredi,
C'est là ce qui m'étonne.

M. de la Sablière, connu par beaucoup de poésies charmantes, a mis la moitié de la semaine en vers encore plus joliment.

Philis m'a promis lundi
Que je la verrai mercredi;
Oh! l'ennuyeux mardi.

— Voltaire a été bien malade depuis quelques jours. Sa santé s'est affaiblie à mesure et à proportion que les actions, dont il a quantité, sont baissées. Sa pièce de *la Calomnie* fait toujours du bruit; plus il persiste à ne la pas donner, et plus l'empressement de la voir redouble. Voici un impromptu (1) qu'il fit il y a quelques jours pour une demoiselle qui lui avait parlé de cette aventure d'Alain Chartier, que tout le monde connaît.

Vous connaissez ce poète fameux
Qui s'endormit au palais de sa reine;
Il en reçut un baiser amoureux,
Mais il dormait et la faveur fut vaine.
Vous me pourriez donner un prix plus doux,
Et si jamais votre bouche vermeille
Veut me payer ce que j'ai fait pour vous,
N'attendez pas, Philis, que je sommeille.

— Le madrigal suivant est d'un auteur qui ne s'est

(1) Ces vers, adressés, en 1725, à la marquise de Prie, font partie d'une pièce plus étendue que l'on trouve dans la relation de *la Fête de Bélébat*. (Œuvres de Voltaire, XI, 340, édition de M. Beuchot, in-8.)

pas fait connaître, mais que Voltaire ne critiquera sûrement pas. Il est adressé à une demoiselle qui demandait le secret de faire des vers :

> Pour produire des vers, eh! qu'est-il nécessaire
> D'implorer Apollon, ou de lire Voltaire?
> Le génie et l'amour sont les maîtres des arts.
> Eglé, vous avez l'un, pour leur gloire et la vôtre,
> Heureux qui, vous rendant parfaite à tous égards,
> Pourrait encor vous donner l'autre.

24 *août* 1733. — Le roi arriva le 16 à Chantilly où il a resté jusqu'au 19. La chasse, le jeu, une chère délicate et des illuminations se succédèrent mutuellement. Le 19, Sa Majesté vint chasser à la plaine, où elle eut, à ce que l'on prétend, une conférence secrète avec le roi Stanislas, et reçut les adieux de ce prince. On ne sait plus que penser de la guerre. Il faut attendre que l'Empereur retire ses troupes de la Silésie, ou les fasse entrer en Pologne.

— Le bruit court que le roi Stanislas est parti le 21, et que la reine, son épouse, s'est retirée à Saint-Cyr. On ne sait point encore dans quel port ce prince s'embarquera, ni de combien la flotte sera composée.

— Les actions sont augmentées au-dessus de 1,500.

— Les créanciers de M. le prince de Carignan, qui avaient fait faire une saisie réelle sur l'hôtel de Soissons, n'ont pas joui long-temps de leur triomphe. Le Conseil-d'Etat a rendu un arrêt qui déclare la saisie nulle, la fait biffer des registres des Requêtes du Palais, traite Bourgeois d'homme d'autant plus punissable qu'il n'avait dépendu plusieurs fois que de lui de recevoir ce qui lui était dû, et qui condamne enfin tout créancier, qui aurait la témérité d'imiter son exemple, à trois mille francs d'amende et tous dépens, dommages et intérêts.

— M. le Procureur du Roi a été renvoyé absous par les chambres assemblées. Le sort de son secrétaire ne sera pas long-temps aussi sans s'éclaircir. Dieu veuille qu'il soit aussi heureux que celui du maître, et qu'on ne puisse pas dire de ce pauvre malheureux :

Où la guêpe a passé le moucheron demeure.

— M. de Laurière a perdu son procès au Parlement pour le civil; il a été condamné à six mille livres de dédommagement envers Desjardins, qui est sa partie, trois mille livres envers son fermier, et tous les dépens. Le criminel est actuellement au Grand-Conseil, où la qualité de membre du corps ne le fera juger que plus sévèrement. L'adresse de M. Aubry, qui était l'avocat de Desjardins, n'avait point encore si bien éclaté que dans cette cause. L'action de M. de Laurière y était mise sous le jour le plus affreux, mais avec un art et une politesse dont il ne pouvait raisonnablement se plaindre. Le poignard était couvert de fleurs, pour ainsi dire, et s'enfonçait d'une main civile. Ces tristes ménagemens n'avaient fait que rendre les coups plus sensibles à M. de Laurière. Il fut, dans le fort de la douleur, prier le bâtonnier des avocats de rayer du tableau le nom de M. Aubry; mais il se fit siffler, et ne se rendit que plus exposé, par cette démarche, aux traits qu'il appréhendait.

— Maisonnade, trésorier de M. le duc de Noailles, vient d'emporter huit cent mille livres d'actions à différens particuliers. On ignore encore si M. de Noailles se trouve pour quelque chose dans cette banqueroute.

— Il n'y a rien de nouveau aux spectacles : mademoiselle Le Maure a eu, dit-on, cent pistoles de Sa-

muel Bernard, pour avoir repris le rôle de Délie le jour que la noce de Mirepoix est venue à l'Opéra.

31 *août* 1733. — Le retour du Roi à Versailles y a attiré beaucoup de monde. L'affluence y était si grande le jour de Saint-Louis, que plus de deux mille personnes furent obligées de coucher dans le parc. Les eaux ne jouèrent point, la plupart des bassins étant dérangés par le changement que l'on fait des canaux de plomb en canaux de fer.

— La guerre n'est plus incertaine : on prétend que les troupes de la czarine sont entrées, le 14, en Pologne, au nombre de trente-cinq mille hommes. On ne dit point que celles de l'Empereur et celles de l'électeur de Saxe aient fait encore aucun mouvement. L'envoyé de Russie, qui est ici, a reçu ordre de sa maîtresse de se retirer et à se préparer à partir.

— Le primat de Pologne est retombé malade et dangereusement; on croit qu'on l'a empoisonné pour lui faire succéder l'évêque de Cujavie, qui est dans les intérêts de l'électeur de Saxe.

— Il n'y a plus d'incertitude du départ du roi Stanislas; ce prince s'est rendu, accompagné du chevalier Devils, colonel de son régiment, du commandeur de Thiange et de quelques autres, à Brest, où il a dû s'embarquer le 27 pour Dantzig. Sa Majesté polonaise y trouvera dix-sept vaisseaux suédois qui l'attendent, et qui, réunis à l'escadre commandée par M. le chevalier de Luynes, composeront une flotte de dix-neuf vaisseaux de ligne, sans compter les frégates. On ne dit point d'autres circonstances du départ du roi Stanislas, que beaucoup de pleurs répandus et les complimens qu'il a faits à Bernard. On prétend que ce

prince, à qui Bernard présenta sa famille, lui tendit la main et lui dit d'un ton obligeamment railleur: « Je vous sais très mauvais gré d'avoir fait tous vos efforts pour me tirer d'un pays que j'aime. » Que d'honneurs, que de satisfaction pour Bernard, et que son père eût fait, s'il eût vécu, de beaux tableaux de tout ce qui arrive au fils depuis quelque temps.

— La gendarmerie, qui se croyait destinée pour l'Italie, marche du côté de Schelestadt et de Colmar. Elle a ordre de passer au milieu de la Lorraine, ce qui est contre l'usage et devient une mortification pour le souverain.

— La loterie des actions est interrompue : dans le temps qu'on allait tirer la dernière, arriva un courrier de la cour qui la fit suspendre jusqu'à nouvel ordre. Cet évènement imprévu mit l'alarme sur la place, et fit tomber, dans la journée, les actions de 1,500, où elles étaient, à 1,000.

— Le procès de M. le marquis de Ménars est sur le point d'être jugé. La prévention publique est qu'ils le perdront tous les deux, c'est-à-dire que M. de Ménars sera interdit, et que l'on obligera madame sa femme d'aller au couvent avec une pension ordinaire. M. Le Normand, qui plaide pour M. de Ménars, a pris, à ce que l'on dit, congé du public par cette cause. Il se retire avec une réputation brillante, de la jeunesse encore, et de grands biens.

— L'affaire de M. de Laurière prend une mauvaise tournure au Grand-Conseil : il a besoin d'employer toutes les ruses du pays pour se tirer de l'embarras où l'intérêt l'a jeté. Je ne crois pas qu'il faille un commentaire pour faire entendre que M. de Laurière est Mançeau.

— La ferme d'Aubry-Méuil, qui appartient à M. le Duc, a brûlé pendant quinze jours. Le tonnerre y avait mis le feu, et y a causé, à ce qu'on prétend, la perte de quinze mille gerbes de bled.

— Le 24, le feu prit, au faubourg Saint-Martin, à la maison d'une boulangère; cette femme, qui craignait qu'on ne la volât sous prétexte de la secourir, ferma d'abord sa porte, et ne l'ouvrit que lorsqu'il n'était plus temps de remédier à l'incendie. Tous ceux qui se trouvèrent malheureusement dans cette maison, ou qui vinrent lui donner du secours, y ont péri. Le plancher du plus haut étage fondit tout à coup, lorsqu'on s'y attendait le moins, sur celui qui était au-dessous et l'entraîna aussi bien que tous les autres, de sorte que tout ce qui était dessous fut enseveli, écrasé ou brûlé vif. Le nombre de ces malheureux se monte à plus de quarante. On les a exposés dans le cimetière de Saint-Laurent, où l'on voyait pendant deux jours le peuple accourir avec la crainte d'y reconnaître ou son parent ou son ami. Le dernier qu'on a retiré n'avait que les deux jambes grillées; mais comme il souffrait depuis plus de vingt-quatre heures, il était dans le désespoir, et demandait, pour toute grâce, qu'on l'achevât. Le feu a duré pendant deux jours, et n'a cependant consumé que la maison de la boulangère.

— La ville a racheté cinq millions six cent mille livres un impôt que le Roi avait mis sur le vin. Elle cherche de l'argent à emprunter pour payer ce rachat, et a déjà trouvé, suivant le bruit public, plus de deux millions.

— L'Académie Française tint, selon son usage, une assemblée publique le jour de Saint-Louis. Les discours qui remportèrent le prix, furent lus et peu ad-

mirés. Le tribut de l'Académie de Soissons ne fut pas payé en meilleure monnaie. Je ne dis rien du *Panégyrique* qui fut prononcé par le père Tournemine, jésuite, dont la laideur, les contorsions (je n'ose pas dire l'habit) lui faisait faire l'application de ce qu'on a dit autrefois de Santeuil composant des hymnes : on on aurait cru, à le voir, que Dieu forçait le diable à faire l'éloge des saints.

7 septembre 1733. — Le 2 de ce mois, Sa Majesté fit la revue des mousquetaires sur la terrasse de Meudon.

— On a des nouvelles certaines de l'embarquement du roi Stanislas. Bien des gens prétendent cependant que ce prince n'est point sur la flotte comme on le croit, et qu'il se rend *incognito*, par terre, en Pologne, escorté de cinq millions qu'il a touchés par une lettre de crédit qu'il avait sur Dantzig.

— Les troupes de la Czarine ne sont point entrées en Pologne, comme le bruit en avait couru. On assure, au contraire, aujourd'hui que l'Empereur fait tout ce qu'il peut pour éviter la guerre, et que M. le comte de Zinzendorf vient d'être disgracié, aussi bien que M. de Kinski, pour l'avoir engagé plus avant qu'ils ne devaient, dans la fausse prévention que nous éterniserions la paix à quelque prix que ce fût. Voilà quel est l'évangile du jour. Nous en aurons demain quelque autre qui sera peut-être opposé directement à celui-ci. Il n'y a aucune certitude dans les nouvelles présentes.

— Le jugement de l'affaire de Robert de La Motte, est renvoyé à la Saint-Martin. Ce malheureux s'est prétendu gentilhomme, et a demandé à être jugé les chambres assemblées. Cette noblesse, dont il s'est

avisé si tard, ou paraîtra suspecte ou ne servira qu'à le rendre encore plus coupable. Les conclusions de M. le Procureur du Roi allaient, à ce que l'on dit, à neuf ans de galères.

— Le procès de M. le marquis de Ménars a été enfin jugé. Il a été décidé que l'on établirait une assemblée de parens, la plus nombreuse qui pourra se faire, à la tête de laquelle sera un commissaire nommé par la cour, pour examiner si l'on donnera un conseil ou un curateur à M. de Menars; que cependant sa femme sera obligée de rapporter le compte des biens qu'elle a administrés, et de retourner avec son mari, s'il veut la recevoir, ou d'aller dans un couvent qu'il lui choisira avec une pension proportionnée à son état.

— On a affiché, depuis quelques jours, un monitoire contre M. de Laigle, intitulé: *Monitoire de conséquence*, dans lequel il est spécifié formellement que la femme de chambre a été violée, et qu'elle s'est ensuite désistée de ses poursuites pour de l'argent. Personne n'y est nommé, selon l'usage ; on y désigne seulement la façon dont ces messieurs étaient habillés lorsqu'ils firent cette belle expédition.

— On pendit, il y a quelques jours, à trois heures du matin, une femme qui resta long-temps à l'Hôtel-de-Ville (1), et qui envoya prendre nombre de complices, parmi lesquels se trouva de la canaille distinguée, des femmes à pompons et à paniers.

— La nomination aux évêchés est certaine. L'évêché de Metz a été donné à M. de Saint-Simon (2),

(1) Les criminels qu'on allait exécuter en place de Grève et qui déclaraient avoir des révélations à faire, étaient conduits à l'Hôtel-de-Ville.

(2) Claude de Saint-Simon, né le 20 septembre 1695.

évêque de Noyon; celui de Noyon à M. l'abbé de Bourzac (1); l'archevêché de Rouen, à M. de Tavannes (2), évêque de Châlons; l'évêché de Châlons, à M. l'abbé de Choiseul (3); l'évêché d'Amiens, à M. l'abbé de La Motte (4), grand vicaire de Senez; et celui d'Evreux, à M. l'abbé de Rochechouart (5), frère de madame la marquise de Thibouville. On dit qu'il y a vingt mille livres de pensions sur l'archevêché de Rouen, et dix mille écus sur l'évêché de Metz.

— M. l'abbé de Brancas est parfaitement rétabli, et il retourne à la cour, et ne rend plus sa charge d'aumônier du roi, comme le bruit en avait couru.

— M. de Saint-Pol vient de vendre le régiment de Vermandois à M. le comte de Gramont (6).

14 *septembre* 1733. — On persiste toujours à croire que le roi Stanislas s'est rendu par terre à Varsovie, où il doit être arrivé, suivant notre calcul. On dit qu'il a été conduit par le prince de Hesse-Cassel, à la suite duquel il s'est mis. Ce prince est frère du roi de Suède, et le même qui était ici il y a deux années. Le bruit qui s'était répandu que l'élection du roi Stanislas avait été faite avec une acclamation générale, commence malheureusement à se dissiper. Cette nouvelle n'était fondée que sur l'envie qu'on en avait et l'impatience du gazetier qu'on prend du moins pour un bon augure. — On parle de guerre avec la même ardeur. Les

(1) Jean-François de LA CROPTE de Bourzac.

(2) Nicolas de SAULX de Tavannes, né le 19 septembre 1690.

(3) Claude-Antoine de CHOISEUL, né le 1er novembre 1697.

(4) Louis François-Gabriel d'ORLÉANS de La Motte.

(5) Pierre-Jules-César de ROCHECHOUART.

(6) Louis-Antoine, d'abord comte, puis duc de GRAMONT, né le 30 mai 1689, tué à la bataille de Fontenoi le 11 mai 1745.

lieutenans-généraux que l'on avait crus nommés pour servir il y a quelque temps, viennent seulement de l'être. Ces lieutenans-généraux sont : MM. d'Asfeld, de Noailles, de Silly, de Coigny, de Belle-Isle, de Lévis, de Puységur, de Nangis, de Dreux et de Broglie, comte du Bui. On ne doute plus que le duc de Savoie ne nous donne passage par ses Etats en Italie. Les politiques persistent cependant à dire que ce prince ne s'est encore déclaré pour personne, et qu'il tiendra, selon le style du pays, une conduite équivoque, jusqu'à ce que quelque succès heureux le détermine.

— Le monitoire de M. de Laigle n'a pas produit, jusqu'à présent, un grand effet. M. de Saint-Suppli, chez qui ces messieurs avaient dîné le jour de l'aventure, a été ajourné personnellement. Il s'est présenté et a subi, à ce que l'on dit, un interrogatoire de cinq heures sur quatre-vingts et quelques articles. Le détail de ce qui s'est passé à cet ajournement n'a point encore transpiré dans le public.

— L'intendant de M. de Saint-Suppli s'était éclipsé avec cent mille livres d'effets, qu'il emportait à son maître; mais on a fait de si heureuses perquisitions, qu'il a été arrêté. Celui de madame la présidente de Blancménil l'a été aussi pour deux mille écus qu'il avait pris. Ces messieurs paraissent d'autant plus punissables, qu'ils sont d'un métier où il ne faut que de la patience et du détail pour venir à bout de la plus grande fortune. Le trait de l'intendant de madame de Blancménil pourrait bien n'être pas exactement vrai. Deux mille écus sont-ils capables de tenter un homme qui se mêle d'être intendant?

— Je crois que je peux finir cet article sinistre par les banqueroutes de Chambonet et Mallet. On dit

qu'elles sont considérables, et qu'ils ont été mis tous les deux en lieu de sûreté. La chute des actions est un prétexte que bien des gens ne laisseront point échapper.

— On vient d'entamer tout nouvellement un procès assez particulier. Un avocat enleva, il y a quelques années, la femme d'un taillandier, et se réfugia avec elle dans une province éloignée. Là, sous un nom supposé, il a vécu avec cette femme comme s'il eût été marié avec elle et en a eu plusieurs enfans qu'il a fait baptiser sous le nom d'un bourgeois de ce pays-ci. Cet homme, du nom duquel on a abusé, l'a découvert on ne sait comment, et est celui-là même qui a intenté le procès à l'avocat. Il a voulu engager le taillandier à se joindre à lui pour le poursuivre; mais cet ouvrier, qui ne manque pas de bon sens, n'a pas jugé à propos d'y consentir, disant qu'il était trop heureux d'être débarrassé de sa femme, et qu'il se garderait bien, surtout, d'une démarche qui tendrait à la lui faire reprendre.

—M. de Castellar est toujours très mal. Sa maladie la plus opiniâtre et la plus dangereuse est une cohorte de médecins qui ne le quittent plus.

— Madame de Gomez vient de donner un nouveau roman en trois volumes, intitulé: *La jeune Alcidiane* (1). Cet ouvrage n'est encore connu dans Paris que par les affiches.

— On a réimprimé depuis quelques jours *les Arrêts d'Amour*, livre dont l'ancienneté fait le plus grand mérite, et qui est de l'invention d'un procureur (2).

(1) Paris, G.-D. David, 1733, 3 volumes in-12.

(2) Martial de Paris, dit d'Auvergne, procureur au parlement de Paris sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

Ce serait une nouveauté bien grande aujourd'hui de voir un procureur greffier de l'Amour.

—La traduction de M. De Thou (1), faite par Prévost, auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*, doit paraître incessamment. L'abbé Desfontaines va aussi en donner une, pour laquelle il est payé par la cour, et qu'il a sous-fermée, en habile homme, à des auteurs faméliques, dont le nombre n'est que trop grand. Voici des vers qui seront mis sous le portrait de M. De Thou. Le préjugé public les donne à Roy, qui a fort bien réussi, pour un homme dont le métier n'est pas de louer:

> Tel est ce sage historien,
> Intègre magistrat et zélé citoyen,
> Dont la plume sans fiel, comme sans flatterie,
> Défendit les autels, le trône et la patrie.

Cet éloge est beau, très court, et ce qui est rare, vrai et sans pointe.

— Roy travaille à force à un ballet pour Fontainebleau, dont il a été chargé par la cour. Il doit être flatté de la préférence qu'on lui donne, et ajouter à ses titres celui de *poète suivant la cour*.

— Nous aurons au 1er octobre le nouvel opéra de l'abbé Pellegrin et de Rameau. On le répète avec d'autant plus d'exactitude, que la musique en est très savante et par conséquent difficile pour la plupart de nos actrices. La gravure de cet opéra était bien avancée, lorsqu'un scrupule, survenu à la graveuse, l'a fait interrompre et jeter même au feu les épreuves qui en

(2) L'historien, père de De Thou, dont nous venons de donner la *Correspondance*, et à la mort duquel le P. Mambrun, vient de nous faire assister. (*Note de l'Editeur.*)

avaient été faites. Le confesseur de cette femme la surprit dans le temps qu'elle y travaillait, et lui fit entendre que cet ouvrage était un ouvrage d'iniquité, et s'offrit de le lui confirmer par une consultation de la Sorbonne. Le lendemain il lui apporta un discours foudroyant de M. de Romilly. La bonne femme voulut s'excuser sur ce que cet opéra sortait de la plume d'un prêtre; mais on ne l'écouta pas, et elle fut obligée d'en faire un sacrifice, qui lui tenait d'autant plus à cœur que les avances qu'elle avait faites étaient considérables.

AFFICHES RÉVOLUTIONNAIRES.

[Deux immenses et précieuses collections d'affiches et de placards apposés pendant la révolution, sont conservées dans les greniers d'une des Bibliothèques de Paris et dans les archives d'une des principales administrations du département de la Seine. Nous n'avons pas besoin de dire tout ce qu'offrent souvent de curieux ces documens que l'Histoire n'a pas été jusqu'ici à même de consulter, car la plupart étant émanés de représentans en mission et d'autorités des départemens, n'avaient pas, par cette raison, eu place dans les colonnes du *Moniteur*.

On retrouvera dans le choix que nous en ferons des noms fameux à des titres différens ; on y retrouvera la phraséologie du temps, et surtout une exaltation de sentimens quelquefois feinte, mais le plus souvent aussi furieusement vraie.

Nous donnons aujourd'hui quelques affiches du département des *Pyrénées-Orientales* et du département d'*Indre-et-Loire*.]

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

I.

MORT AUX TYRANS. PAIX AUX PEUPLES.

Liberté, Egalité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Tous les ex-nobles, ex-privilégiés, tous les frères,

fils, oncles ou neveux d'émigré ou de conspirateur guillotiné, de prêtres déportés, à quelque époque qu'ils soient entrés dans la cavalerie et qui y servent comme officiers, seront tenus de laisser au dépôt leurs chevaux, leur uniforme, leur équipement et leur armement; s'il est prouvé qu'ils leur appartiennent, ils leur seront payés au prix de l'estimation. Ils se retireront dans les vingt-quatre heures à vingt lieues des frontières et de Paris, dans un lieu dont ils donneront connaissance aux représentans du peuple près l'armée et au Ministre de la guerre.

II.

Tout soldat de cavalerie, muscadin, ou père, frère, oncle ou neveu d'émigré, de conspirateur guillotiné ou de prêtre déporté, qni n'aura pas un certificat de civisme, du comité révolutionnaire, de la société populaire la plus voisine de son domicile, sera tenu d'en faire la déclaration au comité révolutionnaire du lieu où il est en garnison, et sera soumis aux dispositions de l'article ci-dessus.

III.

Les comités révolutionnaires sont spécialement chargés de surveiller l'exécution du présent arrêté, de faire toutes les recherches, et d'en instruire les représentans du peuple.

IV.

Les individus qui ne se seraient pas soumis au présent arrêté, seront déclarés conspirateurs et traités comme les émigrés.

V.

Tout sans-culotte qui les dénoncera aura une récompense de quatre cents livres.

Au quartier général de Perpignan, le 22 pluviôse, deuxième année républicaine.

CUMIN-MILHAUD. — SOUBRANY (1).

II.

MORT AUX TYRANS. PAIX AUX PEUPLES.

Liberté, *Égalité*.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Les Représentans du Peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales,

Considérant que le salut de la République commande impérieusement la punition de tous les traîtres et surtout des tribunaux prévaricateurs, qui, bien loin d'appesantir le bras de la justice sur les coupables de haute trahison, deviennent leurs complices, soit en les élargissant, soit en faisant une fausse application des lois pénales;

Considérant que le tribunal militaire révolutionnaire établi à Perpignan a prévariqué dans ses fonctions par sa lenteur à juger les coupables et par la fausse application des lois pénales, et qu'il a ainsi trompé la prompte et juste vengeance qui était due à la République,

Arrêtent ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Tous les membres composant le tribunal militaire révolutionnaire du premier arrondissement, sont destitués de leurs fonctions; ils seront mis sur-le-champ

(1) Milhaud était député du Cantal, Soubrany du Puy-de-Dôme.

en état d'arrestation au Castillet, et ensuite renvoyés par-devant le tribunal révolutionnaire établi à Paris. Le scellé sera mis sur leurs papiers et effets, ainsi que sur le greffe du tribunal.

II.

Le jugement rendu par ce tribunal dans l'affaire de la commission militaire chargée de juger les émigrés, qu'elle avait fait sauver en grande partie, et dont Fortet s'était arbitrairement érigé quelquefois en président, est cassé et regardé comme non avenu.

III.

Fortet qui, quoique usurpateur de l'autorité la plus importante et complice des émigrés sauvés par lui ou par cette commission, n'a été condamné qu'à la peine de la déportation, sera renvoyé, ainsi que les membres de la commission, par-devant le nouveau tribunal militaire révolutionnaire qui va être sur-le-champ créé auprès de cette armée.

IV.

Le général-commandant de la place de Perpignan, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et de prendre à cet effet, sous sa responsabilité personnelle, tous les moyens qu'il croira convenables.

Au quartier-général de Perpignan, le 29 pluviôse, deuxième année de la République française une et indivisible.

Périssent tous les gouvernemens ennemis de la justice et assassins de l'humanité et de la nature!

CUMIN-MILHAUD, SOUBRANY.



III.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Liberté, Humanité, Egalité.

Les Représentans du Peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales,

Profondément affligés de l'état malheureux et du grand nombre des blessés et malades qui se trouvent dans les hôpitaux; voulant procurer tous les secours possibles aux braves défenseurs de la liberté qui souffrent pour elle, arrêtent :

ARTICLE PREMIER.

La municipalité de Perpignan fera loger chez les plus riches de cette commune, à commencer par les suspects, tous les blessés de l'armée, et disposera tout pour que les logemens soient prêts demain à six heures du soir; elle veillera à ce que rien ne leur manque, et se concertera à cet effet avec le commissaire des guerres et le directeur chargé de la surveillance des hôpitaux, concurremment avec les officiers de santé chargés du pansement des blessés et malades.

II.

Les autres malades, à commencer par les convalescens, seront logés par les citoyens aisés, et ceux d'entre eux qui seraient surchargés, recevront une indemnité proportionnée aux soins et aux secours qu'ils auront donnés; cette indemnité sera prise sur le Trésor public et payée d'après un état certifié par la municipalité, le comité révolutionnaire, et visé par le commissaire des guerres.

III.

Dans les maisons dont les propriétaires suspects auraient été arrêtés et où il ne resterait personne, la municipalité placera, aux frais du propriétaire, un bon citoyen, et de préférence une bonne citoyenne.

IV.

Les Représentans du Peuple recommandent aux citoyens qui seront honorés de donner l'hospitalité aux défenseurs de la liberté, de les traiter comme leurs enfans.

V.

Sur la moindre plainte du défaut de soins, les barbares égoïstes qui auront manqué à ce devoir sacré, seront traités comme ennemis de l'humanité, et leurs maisons seront occupées jusqu'à la fin de la guerre par les blessés et les malades.

VI.

Les bons citoyens, qui, par leurs soins bienfaisans, hâteront la guérison de leurs frères, seront proclamés les véritables amis de la patrie, désignés à la reconnaissance nationale; leurs noms seront imprimés, envoyés à la Convention nationale et à tous les départemens.

VII.

Pour ne rien négliger de tout ce qui peut améliorer le sort des malades ou blessés, et hâter leur prompt rétablissement, tous les officiers de santé de l'armée seront invités par une circulaire de l'état-major de se rendre demain à deux heures précises chez les Représentans du Peuple, pour concerter ensemble toutes les mesures nécessaires à cet objet intéressant.

VIII.

Les dispositions des six premiers articles du présent

arrêté seront exécutées dans toutes les communes de la division où il existe des hôpitaux militaires. Les sociétés populaires sont invitées d'en surveiller l'exécution et d'en instruire les Représentans du Peuple.

Au quartier-général à Perpignan, le 28 nivôse, l'an second de la République française, une et indivisible.

P. A. Soubrany. C. Milhaud.

IV.

MORT AUX TYRANS. PAIX AUX PEUPLES.

Liberté, Egalité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Les Représentans du Peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales,

Chargés par leur mission de prendre les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses, pour repousser le despote insolent qui a osé souiller le sol de la liberté, et pour livrer à la vengeance nationale les contre-révolutionnaires, les conspirateurs stipendiés par les tyrans coalisés, les fonctionnaires négligens ou infidèles, et tous les ennemis de l'intérieur;

Convaincus que le supplice des traîtres et des lâches peut seul inspirer à l'armée cette confiance si nécessaire pour assurer le succès de nos frères d'armes, et les ramener triomphans dans ces mêmes remparts où l'Espagnol n'a dû son entrée qu'aux plus infames trahisons;

Convaincus que la punition terrible et exemplaire des agens prévaricateurs dans les différentes adminis-

trations, doit effrayer ceux qui tenteraient de les imiter, et assurer dans toutes les parties du service des subsistances, l'activité et l'exactitude sans lesquelles la patrie verrait ses braves défenseurs réduits à une fatale inaction;

Justement indignés contre les juges du tribunal révolutionnaire créé par leur arrêté du 23 nivôse, dont la lenteur criminelle et l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir dans la fausse application des lois, ont trompé l'espoir des sans-culottes, trahi la cause du peuple, provoqué la cassation du tribunal et l'arrestation des membres qui le composaient;

Considérant qu'il est instant de rétablir promptement la justice révolutionnaire, dont le cours ne pourrait être interrompu sans compromettre le succès des armes de la République et la sûreté du peuple;

Considérant combien il est important que les membres qui doivent composer le nouveau tribunal soient des patriotes fortement prononcés depuis le commencement de la Révolution, reconnus par les principes qu'ils ont professés, ou éprouvés par les persécutions qu'ils ont souffertes dans les grandes crises qui ont accompagné la régénération du peuple français, et qui joignent au républicanisme le mieux constaté, l'énergie révolutionnaire qui assure au peuple une vengeance prompte et des exemples terribles contre les scélérats qui ont trop long-temps trompé sa générosité et abusé de sa clémence,

Arrêtent :

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi, dans la place de Perpignan, un nouveau tribunal militaire révolutionnaire du premier arrondissement pour juger et punir dans le plus bref

délai tous les conspirateurs qui auraient attenté à la souveraineté du peuple, ou qui par leurs manœuvres perfides tendraient à compromettre sa sûreté ou son existence.

II.

Il sera composé de cinq juges, dont un fera les fonctions de président, un accusateur public militaire et un greffier.

III.

Le tribunal jugera dans les mêmes formes et connaîtra de tous les crimes et délits qui étaient attribués au tribunal criminel révolutionnaire par l'arrêté du 23 nivôse.

IV.

Il pourra se diviser de manière que trois fassent les fonctions de juge, tandis que les deux autres se chargeront de dresser les informations.

V.

Les Représentans du Peuple nomment *Miltié* fils, président; *Beillard*, canonnier; *Carboneill*, volontaire; *Fournillé*, *Guinard*, juges du tribunal; *Ricord* fils, accusateur public militaire, et *Dezain*, commandant de la Légion Allobroge, greffier.

VI.

Ils jouiront des mêmes appointemens affectés aux membres du tribunal révolutionnaire établi par notre arrêté du 23 nivôse.

VII.

Les nouveaux juges sont autorisés par le présent arrêté à choisir les secrétaires qui leur seront nécessaires.

VIII.

Le général *Peyron*, commandant la place en état de siége, est responsable sur sa tête de la sûreté des prisons civiles et militaires.

Au quartier-général de Perpignan, le 3 ventôse, l'an

second de la République française, une et indivisible.

Périssent tous les gouvernemens ennemis de l'humanité et assassins de la nature.

SOUBRANY, C. MILHAUD.

INDRE-ET-LOIRE.

I.

Bulletin du département d'Indre-et-Loire, du 27e jour du 1er mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE TOURS AUX CITOYENS MARINS DE L'ARMÉE NAVALE DE BREST.

Marins,

Nous apprenons que vous vous êtes laissé influencer par les désorganisateurs que paient et l'Angleterre et l'Autriche; nous apprenons qu'une partie de vos équipages s'est livrée aux excès de l'indiscipline la plus funeste; nous apprenons qu'à bord du vaisseau *la Côte-d'Or*, le plus beau de la République française et de l'Europe entière, se sont élevés les cris les plus séditieux; nous apprenons enfin que l'armée navale de Brest, à qui est confié le trident de la France, est en proie à l'anarchie la plus exagérée.... Marins! nos cheveux se dressent sur nos têtes, nos yeux se remplissent des larmes cuisantes du désespoir; écoutez-nous : — On vous trompe, on veut vous perdre. Eh quoi! voudriez-vous donc imiter les perfides Toulonnais? Songez que vous n'auriez pour récompense que ce que ces

lâches ont eu pour prix de leur faiblesse, le pillage et la corde. — Eh quoi! voudriez-vous trahir votre patrie quand elle semble prendre plaisir à accumuler sur vous tous les bienfaits qui sont en sa puissance? — — Mais nous souffrons, dites-vous: eh bien! nous souffrons aussi nous, mais nous supportons nos maux avec courage, par cette idée seule que recouvrer la liberté sans souffrir c'est en être indigne. — Marins, le temps presse, les circonstances n'ont jamais été plus sérieuses; il faut absolument prendre un parti. Si vous vous ralliez, si vous êtes toujours Français, bientôt vous punirez, vous anéantirez l'aigle insolent et les farouches léopards des despotes allemands ou anglais; bientôt vous rassurerez la paix, le bonheur et la liberté de l'univers; bientôt enfin vous recevrez nos hommages, nos bénédictions. — Mais si, trompés par nos ennemis cruels, séduits par leurs perfides amorces, vous oubliez à la fois vos devoirs et vos sermens, nous qui, malgré vos erreurs, sommes encore vos amis et vos frères, nous vous vouerons à l'exécration de la postérité; nous graverons vos noms au rang des fils dénaturés de la patrie; nous vous chasserons du sol chéri de la liberté; vous ne trouverez plus d'asile parmi nous; vous ne pourrez faire un seul pas ni respirer une seule fois sans voir suspendu sur vos têtes abhorrées le glaive vengeur de la justice; vous traînerez ainsi jusqu'à la mort l'isolement et les remords rongeurs qui toujours sont le partage de l'ingratitude et de la perfidie. — Maintenant, ouvrez les yeux: ou l'infamie, ou la gloire; ou notre haine, ou notre amour: choisissez. — Le crime a reçu sa juste récompense: cette femme, dont *Marie-Thérèse*, sa mère, regardait l'enfance comme un fléau pour sa famille; cette femme, dont les goûts libertins se dé-

celèrent dans Vienne avant l'âge où les passions ont le pouvoir de corrompre le cœur; cette femme, qui acheta la couche de Capet par ses lascives complaisances pour les agens de la cour de Versailles auprès de celle de Vienne; cette femme, dont l'arrivée à Paris fut marquée par des fêtes dont le tragique dénouement couvrit la France de deuil; cette femme, que l'impudicité promena dans tous les bras que l'indignation ne lui ferma pas, et dont l'adultère meubla Versailles d'enfans qui n'étaient étrangers qu'à son époux; cette femme, qui jura de se baigner dans le sang des Français parce que le parterre de l'Opéra oublia de l'applaudir; cette femme, qui dévora à l'Etat plus de millions qu'elle n'a vécu de quarts d'heure; cette femme, qui depuis quatre ans de révolution n'a pas vu naître un jour sans commettre un crime, ne s'est pas endormie un soir sans rêver un forfait; cette femme, plus sanguinaire que Jézabel, plus politique qu'Agrippine, plus scélérate que Brunehaut, plus dissimulée que Médicis; dont la vie fut une calamité pour la France, l'élévation un opprobre pour l'humanité, la chute un triomphe pour la liberté; cette femme...... *Marie-Antoinette*, dite Lorraine-d'Autriche, veuve Capet, à midi dix minutes, est tombée sous la guillotine. Le globe est purifié : *Vive la République!* (1)

(1) Nous savons par les compatriotes et les contemporains du signataire de cette adresse que c'était un homme d'un esprit trop éclairé pour ajouter foi aux déclamations qu'il reproduit ici et que la frayeur qui le dominait alors a pu seule le porter à insulter au cadavre d'une femme. Nous devons ajouter du reste que la ville de Tours est une de celles où la tourmente révolutionnaire se fit le moins sentir, et que l'on y cite mille circonstances où le signataire de cette pièce protégea ses concitoyens de tous les partis, sans que nous en ayons entendu rappeler aucune où il se soit montré persécuteur. Nous avons cru, par ces considérations, être autorisé à supprimer sa signature. (*Note de l'Éditeur.*)

II.

La Société des amis de la Constitution de Tours, à la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Un décret nous a fait espérer l'envoi de commissaires partis du haut de votre Montagne, qui devaient venir dans nos départemens porter la lumière et la foudre, écraser d'une main les modérés, les muscadins, les égoïstes inciviques, et présenter de l'autre, aux braves sans-culottes, le jour pur de la liberté.

Nous possédons dans notre sein le citoyen représentant Guimberteau. Les applaudissemens qui ont accueilli ce représentant montagnard ont été l'expression de notre attachement à la représentation nationale, de notre amour pour la Montagne, dont nous sommes aussi les enfans; ils ont été l'expression du désir avec lequel nous attendions un frère que nous espérions voir revêtu de tous les pouvoirs révolutionnaires pour opérer ici le salut public.

Citoyens représentans, parmi nos fonctionnaires publics, un grand nombre ont perdu la confiance des patriotes, plusieurs ne l'avaient jamais eue.

Nous soupirons après le moment de les voir sortir enfin des postes qui ne conviennent qu'à de vrais et chauds républicains.

Nous vous demandons avec instance, ou d'investir le républicain Guimberteau du pouvoir nécessaire pour la rénovation provisoire des fonctionnaires publics, ou de nous envoyer encore un montagnard qui vienne

nous faire justice de tous les fonctionnaires assoupisseurs ou assoupis dont nous ne voulons plus; qui vienne accélérer l'arrestation des hommes déclarés suspects par la loi, et que nos comités de section déclarent ne l'être pas.

III.

La République ou la Mort.

BULLETIN DE LA COMMISSION CENTRALE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, PRÈS L'ARMÉE DE CHINON, DU 11 MAI, L'AN DEUX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PROCLAMATION *du représentant du peuple, commissaire de la Convention nationale auprès des départemens d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et de la commission centrale du département d'Indre-et-Loire près l'armée de Chinon.*

Le peuple français, trop long-temps opprimé par des nobles, scandalisé par des prêtres et trahi par des rois, s'est levé entier. Il a détruit les droits odieux et les distinctions insultantes que s'était arrogés la noblesse et que l'opulence ambitionnait; il a rappelé les prêtres aux mœurs de l'évangile et aux devoirs de citoyen; il a puni le plus lâche, le plus perfide, le plus ingrat et le plus assassin des rois; il a aboli pour jamais la royauté, cette source de corruptions, de trahisons, de guerres et de crimes; il a juré la République ou la mort; telle est la volonté du peuple français, telle est sa loi.

En renversant tous les abus qui faisaient son malheur, le peuple a résolu de braver tous les efforts de ses ennemis, de repousser au dehors et d'anéantir au dedans les scélérats qui, sous toutes sortes de prétextes, voudraient lui susciter la guerre.

Dans un coin de la France, où l'ignorance, la superstition et le fanatisme rendaient un trop grand nombre d'hommes indignes de la liberté, quelques brigands, échappés aux justes rigueurs des lois, sont parvenus à jeter la terreur dans les campagnes, à porter dans les villes le fer et le feu, et, par la trahison de plusieurs de nos chefs, par la lâcheté de quelques-uns de nos défenseurs, par la mollesse de certains fonctionnaires publics, ces rebelles ont eu quelques succès, ont pillé quelques munitions, et le foyer de la guerre civile s'est étendu.

Il est temps de circonscrire les efforts de la rébellion en attendant que les forces, qui partent de tous les points de la France, viennent anéantir cette troupe criminelle et punir les traîtres, les lâches, les négligens, qui l'ont favorisée.

Les représentans du peuple auprès des départemens de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, et la commission centrale créée par toutes les autorités constituées du chef-lieu de ce département, sont résolus à dissiper ou à partager le péril public partout où il se présentera.

Nous voici au milieu des citoyens de Chinon et de leurs défenseurs; nous saurons les sauver avec nous, ou nous voulons périr avec eux.

Mais déjà nous avons reconnu l'avantage de la position de cette ville; nous avons vu s'organiser et se grossir la force publique; nous avons entendu la résolution des bons citoyens fermement décidés à ne point

capituler avec la révolte, et à mettre à mort quiconque proposerait de se rendre; enfin nous avons eu lieu de remarquer que les brigands n'ont eu d'avantage que dans les lieux où l'incivisme semblait les appeler.

Nous croyons que le département d'Indre-et-Loire présentera au brigandage une barrière impénétrable.

Ce territoire ne sera point entamé et nous aurons eu, avec les bons citoyens qui affluent ici, le bonheur d'assurer le salut de la patrie, si nous sommes secondés comme nous devons l'être par nos voisins; si les hommes en état de marcher s'empressent de se réunir à nous; si la masse de nos défenseurs, tous animés d'un même esprit, ne forme qu'un corps dont les mouvemens et les travaux tendent à un même effet; si la discipline prépare les succès de nos forces; si l'approche du péril ranime le courage; si le sentiment de la liberté porte les cœurs à la hauteur qui convient à des républicains; si l'on s'empresse de surveiller, de démasquer, de dénoncer les traîtres, les gens suspects, les égoïstes, les mécontens, les négligens, les fonctionnaires sans vigueur, et tous les hommes qui pourraient être contraires à la sûreté publique, ou se montrer indifférens au salut de la patrie.

Que toute passion particulière, toute rivalité, toute considération personnelle, toute faiblesse, tout intérêt privé, se taise! Des républicains qui ont à combattre contre des conspirateurs attentant à la liberté, n'ont d'ennemis que les mauvais citoyens, d'amis que les défenseurs de la république, d'intérêt que le salut de la nation, de volonté que la liberté ou la mort.

De notre part les mesures les plus efficaces seront prises pour assurer la défense du territoire de ce département, pour repousser plus loin les brigands,

pour réprimer les malintentionnés, pour maintenir enfin la sûreté publique. De leur côté, les citoyens doivent s'empresser de répondre à nos desseins par un ardent civisme, par un dévouement égal à celui dont nous leur donnerons l'exemple.

Que l'exercice des armes soit l'unique étude des citoyens armés; que les sacrifices pécuniaires les plus étendus acquittent les riches de tout ce que les braves sans-culottes ont fait seuls dans la cause de la liberté; que les femmes acquièrent enfin les vertus républicaines; qu'elles enhardissent leurs époux et leurs fils, si elles craignent pour elles et pour eux l'infamie et la mort; que comme la mère des Gracches, elles n'aient de parure que la gloire de leurs enfans.

Armons-nous, unissons-nous, marchons en ordre, traitons en ennemis les lâches qui recuieraient, dévouons à la mort les traîtres qui parleraient de capituler; en affrontant le trépas, songeons à vendre cher notre vie, souvenons-nous de vivre libres ou de mourir, et *ça ira*.

TALLIEN, *Représentant du Peuple*, *président*.

JOSEPH GUYOT, fils, *secrétaire*.

Du 14 juin.

Le 13, les Représentans du Peuple, réunis aux autorités constituées et aux généraux, ont publié au pied de l'arbre de la liberté, dans les places publiques et dans les faubourgs, les proclamations suivantes.

« Nous apprenons qu'il est ici des hommes assez lâches pour désespérer de la chose publique, parce que

nous avons éprouvé des revers; certes, la liberté peut être attaquée, mais elle ne sera pas détruite. S'il est quelques Français qui désertent sa cause, il en est des millions qui sauront bien la défendre et la faire triompher. On veut vous décourager, mais on n'y réussira pas. Soyez en garde contre les piéges qui vous sont tendus par les ennemis de la révolution. Nous nous occupons du soin de réprimer et de punir les traîtres qui voudraient vous faire manquer à vos devoirs et à vos sermens, en semant des bruits alarmans, ou en formant des projets contre vous. »

Il est arrêté ce qui suit :

« Tout individu, quelques fonctions ou quelque état qu'il exerce, qui tiendra des propos inciviques, qui fera, portera ou débitera des cocardes blanches, qui parlera de composition avec les rebelles, qui exercera un acte quelconque contre la République une et indivisible, sera condamné à la peine de mort par une commission militaire, nommée sur-le-champ par le général, et exécuté militairement. »

Cette proclamation a été accueillie par les citoyens avec un saint transport, et ils ont entendu avec satisfaction les représentans du peuple et les fonctionnaires publics déclarer qu'aussitôt que l'on marchera en armes, ils se mettront à la tête des colonnes pour repousser et anéantir les rebelles.

Le cortége étant de retour, il a été fait lecture du bulletin de la Convention nationale.

C'est avec des applaudissemens unanimes que l'on a entendu le rapport fait par Hérault de Séchelles sur le projet de constitution, et que les citoyens ont vu la Convention nationale occupée de présenter à la Nation

des principes de société et de moralité dignes d'un peuple d'égaux et de frères.

IV.

BULLETIN DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE,

Du 14 juin 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

Le 13, il a été rédigé une adresse en ces termes:

« Une partie du territoire de notre département est au pouvoir des rebelles; notre cité est menacée, et dans douze heures elle peut être attaquée. Il est plus que temps de savoir quels sont ceux qui veulent être fidèles au serment tant de fois répété de vivre libres ou mourir; il est temps de savoir quels sont ceux qui ont juré de bonne foi d'exécrer les rois et la royauté, et de défendre jusqu'au dernier soupir la République une et indivisible; il est temps de savoir quels sont ceux qui veulent combattre pour la liberté et l'égalité, et quels sont les lâches qui veulent rentrer sous le joug infame du despotisme et de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale. Nous avons appris avec le frémissement de la rage, dont ne peut se défendre un amant passionné de la liberté, que dans les villes envahies par les brigands, le peuple avait trahi ses sermens, accueilli nos féroces ennemis, abandonné les drapeaux de la liberté, renversé les arbres qui en sont le symbole sacré. Que devons-nous craindre ou espérer? Que ceux qui veulent avec énergie la liberté et la République se lèvent enfin, qu'ils paraissent, qu'ils se réunissent aux Représen-

tans du peuple, aux administrateurs, aux généraux, aux soldats braves et fidèles. Formons une colonne sacrée, marchons au-devant de l'ennemi, et sachons dissiper cette nuée de rebelles et de fanatiques, ou mourir en Français républicains. Donnons un grand exemple à l'univers et à la postérité. Quel est l'homme libre, quel est le républicain qui peut vouloir survivre à l'asservissement du sol qu'il habite? On dira : Là, ont péri, les armes à la main, ces hommes qui ont préféré la mort à l'esclavoge; là, ils ont arrêté une masse de barbares avides de pillage et du sang de leurs frères. Car n'en doutez pas, citoyens, frères et amis, ces hommes sont bien loin d'être aussi redoutables qu'on vous les peints : dans la malheureuse journée de Saumur, ils ont plié, dès le commencement de l'action, devant nos bataillons, et si tous nos défenseurs eussent suivi et soutenu les vainqueurs de Jemappes, l'armée des brigands eût été ce même jour vaincue, dispersée, et le territoire de la République serait prêt à être purgé de leur infame présence. Que Tours se couvre d'une gloire immortelle, en faisant aujourd'hui ce que Fontenay, ce que Saumur et tant d'autres villes n'ont pas fait. Que tous les hommes en état de servir se lèvent à la fois, qu'ils s'arment de fusils, de sabres, de piques, et que leur courage sauve aujourd'hui la République. Entonnons l'hymne sacré des Marseillais, marchons à l'ennemi avec la ferme résolution de vaincre ou mourir, et nous vaincrons. »

MÉLANGES.

I.

OBSÈQUES DE MARAT (1).

Au citoyen Ministre de l'Intérieur.

[Le 13 juillet 1793 Charlotte Corday immola l'Ami du Peuple. Rien ne fut négligé pour rendre éclatantes les funérailles de Marat. Les honneurs de l'apothéose lui furent décernés dans toute la République et ses cendres portées au Panthéon. Le bon marché de tant de magnificence, qui paraîtra bien surprenant aujourd'hui, fait moins regretter l'inutilité de ces dépenses : car on sait qu'après le 9 thermidor le peuple fit passer les restes de son ami du Panthéon à l'égoût Montmartre.]

Paris, le 30 août 1793, l'an IIe de la République.

Citoyen ministre, dès que votre prédécesseur fut informé de l'assassinat de Marat et de l'arrêté qu'avait pris la section de Marseille de le faire enterrer avec une pompe qui répondît aux regrets et à la reconnais-

(1) Archives générales du royaume.

sance des bons patriotes, il promit de payer les frais de ces funérailles. Vous ne désavouerez pas un tel engagement, et je vous envoie tous les différens mémoires d'ouvrages et fournitures que ces obsèques ont occasionés. La situation de la plupart des citoyens qui les ont faits exige que le paiement ne se fasse pas long-temps attendre. Je me dispense cependant de désigner à votre sollicitude le citoyen Deschamps, dont vous trouverez aussi le mémoire ci-joint, montant à la somme de 6,000 livres.

Le maire de Paris,

PACHE.

Le Ministre de l'Intérieur aux citoyens administrateurs du département de Paris.

Paris, le 4 septembre 1793, l'an IIe de la République une et indivisible.

Le maire de Paris vient de me transmettre toutes les pièces et mémoires relatifs aux frais qu'ont occasionés les funérailles de Marat. Je ne puis que vous envoyer ces mémoires afin que vous les fassiez régler promptement. Vous voudrez bien me les renvoyer ensuite avec votre visa et vos observations. Parmi ces mémoires celui du citoyen Deschamps, qui demande 6,000 livres pour l'embaumement du cœur de Marat, fixera sans doute votre attention. Il ne faudrait pas,

si ce citoyen persistait à demander une somme outrée, que cette persévérance nuisît au prompt établissement des droits des autres.

PARÉ.

Rapport sur les funérailles de Marat.

Paris, le 5 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

J'ai l'honneur d'envoyer au Directoire les différens mémoires relatifs aux funérailles de Marat. J'ai fait vérifier tous ceux qui étaient susceptibles de l'être, et j'ai pris en général tous les renseignemens qui m'ont paru nécessaires pour ne pas faire payer à la chose publique au-delà de ce qu'elle doit légitimement, sans nuire aux intérêts des entrepreneurs.

Le mémoire de l'embaumement n'étant pas de ma compétence, et étant néanmoins susceptible d'une réduction assez forte autant que j'ai pu le conjecturer, j'ai cru devoir m'adresser à un homme de l'art, le citoyen Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, connu par ses talens distingués, pour éclairer la religion du Directoire à cet égard. Dès qu'il m'aura fait passer son avis, j'en ferai le renvoi.

D'après mon examen il paraît juste de payer à chacun des entrepreneurs les sommes portées en marge à la suite de leurs noms, le tout conformément au réglement que j'en ai fait.

Noms des entrepreneurs et fournisseurs.

	liv.	s.	d.
Martin, sculpteur pour la construction du tombeau.	2,400		
Blin, plombier, pour la fourniture du cercueil.	315		
Moginot, maçon, pour la fouille de la fosse et la construction des murs au pourtour.	108	12	
Legrand, treillageur, pour le treillage en 4 sens.	226		
Haret, maçon, pour transport de matériaux et autres objets.	58	1	8
Gosse, menuisier, pour objets relatifs à l'illumination.	109		
Doissy, tapissier pour tenture.	108		
D'Herbelot, architecte, pour menues dépenses faites par lui.	65	15	
Pitron pour fourniture de vinaigre, etc.	30	16	
Considère, limonadier.	16	16	
Berger, pour journées.	12		
Dubocq, pour fourniture de vin.	11	9	
Thessetin, pour fourniture de son.	12		
Millier, épicier.	6	10	
Robert, marchand de vin.	7	10	
Maille, pour fourniture de vinaigre.	4	16	
Pour journées et nuits 42 liv. Pour *idem.* 12 Pour houpe et pommade. 2 Pour journées et boissons. 13 10 s. Pour fourniture de satin turc. 35	104	10	
Lohier, épicier, pour fournitures des flambeaux, lampions et rats de cave, modérés, d'après les informations prises chez plusieurs épiciers, à la somme de	1,904	16	
A reporter..........	5,501	10	8

Report. .	5,501 l. 10 s. 8 d.
Danaux, commissionnaires, pour différentes dépenses acquittées par lui.	46 12
Total dû aux entrepreneurs et fournisseurs.	5,548 l. 2 s. 8 d.
A laquelle somme il convient ajouter pour honoraires du C. Jonquet, qui a fait la vérification de tous les mémoires, pris les renseignemens nécessaires des commissaires de de la section, etc., la somme de soixante livres, ci	60
Total général à payer en attendant le mémoire réglé de l'embaumement du corps de Marat.	5,608 liv. 2 s. 8 d.

GIRAUD,

Architecte du département de Paris.

II.

PROJET D'ÉVASION DE LOUIS XVI A DIEPPE (1).

[Rien n'indique dans la pièce suivante, qui, ainsi que plusieurs autres que nous publierons successivement, fut trouvée au 10 août au château des Tuileries, si le projet d'évasion qui y est exposé est antérieur au voyage de Varennes, ou s'il ne fut conçu que par suite de l'insuccès de cette première tentative.]

Dans le cas où le ... voudrait s'éloigner, où devrait-il se retirer?

Dans le lieu où, en se conservant une retraite facile, il serait le plus tranquille, et où il éprouverait le moins de difficultés pour arriver.

Ce lieu ne peut point être très près de P...., parce

(1) Archives générales du royaume.

On lit sur la chemise de cette pièce la note suivante :

« Trouvé dans les papiers d'Hervilly aux Tuileries. — Plan incorrect et dont on ne connaît pas l'écriture, dont le but est d'emmener le ci-devant roi. — *Nota*. D'après la route tracée et le nom de certaines villes, on voit qu'il était question de conduire Louis Capet à Dieppe. — On se contente pour escorte de gardes-suisses. — On compte sur le régiment ci-devant Bourgogne-cavalerie et sur les départemens de la Somme et de la Basse-Seine. »

qu'il n'aurait pas de retraite et qu'il serait trop aisément poursuivi. Ce ne peut pas être du côté des frontières, parce qu'on dirait qu'il va au-devant des ennemis, et qu'il aurait beaucoup de difficultés pour arriver dans une ville. Ce doit donc être d'un côté opposé, mais où pourtant il soit facile aux troupes étrangères d'approcher. Aucun n'offre autant d'avantages que la ville....

D'un côté, le département de la Somme, qui est fort tranquille et qui annonce de bonnes dispositions; de l'autre côté, celui de la Basse-Seine, qui a les mêmes avantages; derrière, la mer, et en devant un pays montagneux et couvert de bois.

Sans connaître positivement le local, je sais que la ville est fermée, qu'elle a des tours le long des murs.

Un château assez élevé d'un côté, du côté opposé une autre éminence, où on voit encore les vestiges d'un camp de César. La rivière d'Arques la traverse; le village et l'ancien château de ce nom en sont à une lieue. C'est l'endroit où Henri IV vainquit le duc de Mayenne en 1589. Toute cette partie est montagneuse et boisée.

Les vivres ne peuvent pas manquer dans cette situation, soit à cause de la fertilité du pays, soit par la mer qui peut en fournir, même d'Angleterre, ainsi que les munitions, en vingt-quatre heures.

Cette ville est à douze lieues de Rouen, à vingt-quatre du Hâvre, à trente-huit de Paris, à quinze d'Abbeville, à sept de la ville d'Eu, où M. de Penthièvre a sûrement de l'influence. Pour y arriver, on ne passe pas par de grandes villes. Les plus considérables sont : Saint-Denis, Pontoise, Gisors, Gournay, Forges, Neufchâtel. Il n'y a que les deux premières

qui aient quelque importance, les autres ne sont que des bourgs.... Il n'y a que la rivière de l'Oise à traverser à.... (1).

Quinze heures peuvent suffire pour cette route avec trois relais. Il serait nécessaire d'aller rapidement pour devancer le tocsin. — Il faudrait que les gardes suisses se replient derrière pour empêcher toute inquiétude. Une fois passé Pontoise, on serait hors de risque. Cette troupe arriverait à ...... en trois ou quatre jours. — Il faudrait aussi s'être emparé de la ville, de l'artillerie et des magasins avant l'arrivée. Rien n'est plus facile au moyen des Suisses qui y sont probablement en garnison.

Salis-Samade est à Rouen; il a un détachement au Hâvre, et probablement un à ..... qu'il pourrait renforcer au besoin.

Le régiment de Bourgogne-cavalerie est à Louviers et aux environs; si on pouvait compter dessus, ce serait une excellente chose. On aurait aisément, par ces moyens, trois mille Suisses, un régiment de cavalerie et tout ce qui pourrait se rejoindre. On peut compter sur du monde d'après le rassemblement de Caen.

Le Roi, en arrivant, ferait une proclamation où il exposerait les raisons de sa retraite, où il appellerait tous les amis du trône, en leur disant qu'il s'est retiré dans des lieux où leurs pères, sous Henri IV, vainquirent les factieux.

C'est vraiment là où les descendans de ce Roi pourraient remonter sur son trône ou périr avec honneur.

Ce projet déjouerait tous les partis, ceux qui veulent s'emparer du R.., ceux qui veulent la déchéance, ceux

(1) Cet endroit est illisible en partie.

qui veulent l'extinction de la dynastie, avant ou après la déchéance, et ceux qui comptent pour rien le R.. pourvu que le trône soit conservé.

Toutes les personnes qui seraient employées dans ce projet se couvriraient de gloire, s'il réussissait, puisqu'il rendrait à la France, au Roi et à la famille royale, le plus signalé service.

Les détails qui peuvent assurer le succès sont aisés, puisqu'il faut peu de monde pour exécuter ce plan, et que c'est peut-être de tous celui où il en faut le moins, et où on peut aisément en réunir le plus.

III.

CORRESPONDANCE DES TUILERIES ET DE L'ARMÉE DE CONDÉ (1).

— 1792. —

[La lettre qui suit est écrite par une femme qui avait accompagné dans l'émigration son mari enrôlé dans l'armée de Condé. Elle fait connaître, avec un enthousiasme de Bulletin, les dispositions des princes et de leur armée. Il est difficile de se montrer plus martiale que cette dame dont le mari, en guerrier prudent, avait eu le soin d'acheter *un cheval fort doux.*]

Extrait d'une lettre de Tournay du 23 *au soir.*

Notre organisation est faite. Chaque compagnie est composée de quatre-vingt-seize hommes, commandés

(1) Archives générales du royaume.

On lit sur la chemise de cette pièce la note suivante :

« Trouvé dans l'appartement et les papiers de M. Lemonnier, médecin du ci-devant roi. —Extrait d'une lettre de Tournay, du 23 au soir (1792). —*Nota.* C'est un détail de la position des ennemis et de leurs projets.— On y remarque qu'on comptait sur la disposition des esprits des villes de France frontières ; — que les princes ne veulent point d'accommodement, mais vaincre ou mourir ; — que les Parlemens sont à Bruxelles et à Coblentz, etc. — La joie aristocratique brille dans ce récit fait par une femme émigrée qui paraît instruire les ennemis intérieurs de tout ce qui se passait. »

par des officiers-généraux. Les choses seront publiques du 1er au 9 septembre. Les princes reviennent de leurs conférences le 1er.

M. le prince de Condé est en possession depuis cinq jours de la nouvelle organisation. L'Empereur, le roi de Prusse, avaient désiré cette conférence avant que de faire éclater la mèche. Vingt-huit mille hommes viennent ici nous renforcer, on attaquera sur cinq points. Je ne sais si les esprits changent en France, mais celui des frontières adopte nos principes. Vous ne pouvez vous faire une idée du degré de chaleur où les esprits sont montés. Tous les jours les officiers arrivent, surmontant tous les dangers et tous les obstacles. Dix-huit se sont jetés à la nage devant les gardes nationales pour passer de l'autre côté, d'autres traversent la rivière à cheval ; ce spectacle devient intéressant de plus en plus.

Tout cela se sert mutuellement ; une subordination qu'il faut voir pour la croire ! Je vais jeudi dîner avec tous ces messieurs. C'est M. de La Châtre qui a le commandement général. Il y a six dépôts de ces messieurs dans les environs ; du côté de Luxembourg, Worms et Coblentz, c'est la même chose. Les Princes nous ont assurés qu'ils n'écouteraient aucunes propositions ni accommodemens : vaincre ou mourir sera la devise de l'armée. Le mois où nous allons entrer sera bien intéressant. Croyez que nous vous rosserons de main de maître, et que l'on ne punira personne sans un jugement. Les Parlemens sont tant à Bruxelles qu'à Coblentz. Les Princes leur ont donné ordre de ne pas s'écarter. M. Séguier aura bien de la besogne. Malheur à ceux qui feront de la résistance ; les Princes ne veu-

lent pas entendre parler d'accommodement ni des soldats français.

Il se débitait hier qu'on avait découvert 30 millions en écus pour séduire les troupes à leur entrée en France. Si ce cela se confirme, cela servira à notre début et les Princes seront bien contens. Tous les officiers aisés se montent; mon mari a fait achat d'un cheval fort doux. Le rassemblement commencera le 1er septembre; le retard vient de l'ensemble pour opérer avec assurance. Au premier jour vous serez bien instruits.

L'empereur a donné ordre de lui envoyer sur-le-champ l'état de tous les Français qui seraient dans son armée.

On mande que l'armement, en sabres et pistolets qui se font à Bonn pour les gardes-du-corps, est presque achevé.

IV.

LETTRE DE PALISSOT.

*A M**** (1).

[L'ouvrage à l'occasion duquel Palissot écrivit la lettre suivante, est intitulé : *Questions importantes sur quelques opinions religieuses*. Publié pour la première fois en 1791, cet opuscule fut réimprimé en 1793. Nous n'avons pas besoin de dire le sentiment de dégoût qu'inspire la palinodie chantée ici par l'homme qui avait précédemment dirigé les plus odieuses attaques contre la philosophie du dix-huitième siècle. Il tenta dans son édition des *OEuvres* choisies *de Voltaire*, de tenir le milieu entre son rôle ancien et le nouveau, mais il n'arriva qu'à réunir, dans un sentiment commun sur son compte, les philosophes et les dévots.]

Ce 8 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

Je vous avais annoncé, citoyen magistrat, une nouvelle édition de mon petit ouvrage sur les opinions religieuses, et je vous prie d'en agréer un exemplaire,

(1) Collection de M. Châteaugiron.

comme une nouvelle preuve de ma reconnaissance. Vous voudrez bien remarquer que cet ouvrage est de 1791, et qu'alors il fallait frapper moins fort pour frapper plus juste; peut-être même, actuellement encore, faut-il conserver quelque apparence de ménagement pour détruire plus infailliblement la plus abominable des superstitions. Je ne doute pas que la confession n'ait été le principal instrument mis en œuvre par les scélérats de la Vendée, et je ne serai pas sans quelque inquiétude, je vous l'avoue, tant que je verrai un confessional dans les églises catholiques. Je sais que la nation commence à ouvrir les yeux, et c'est à vous qu'elle en est principalement redevable; mais les campagnes sont moins avancées, et c'est pour elles que j'avais été tenté d'écrire.

Considérez moins le terme où je me suis arrêté que le but où je voulais parvenir, et croyez qu'il est en tout conforme au vôtre; mais je ne suis point à portée de faire le bien que vous pouvez faire, en faisant à la fois, comme vous, de beaux arrêtés contre la superstition et en faveur des mœurs. En digne magistrat républicain, vous avez parfaitement senti que les mœurs étaient une des bases les plus essentielles de la liberté. Poursuivez votre belle carrière; quoique la vieillesse et les infirmités commencent à peser sur moi, je tâcherai de vous seconder par mon Voltaire qui restera, et dont j'espère pouvoir vous offrir bientôt les vingt premiers volumes. Ce sera pour moi plus qu'un certificat de civisme que d'être admis dans votre bibliothèque.

Recevez, citoyen magistrat, les assurances d'un at-

tachement d'autant plus sincère qu'il est lié dans mon cœur à un sentiment de reconnaissance, et que je n'oublierai jamais la justice que vous m'avez rendue.

PALISSOT.

Paris, rue Serpente, n° 6.

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

[Une circonstance tout-à-fait indépendante de notre fait et de notre volonté, nous met dans l'impossibilité de comprendre dans cette livraison la seconde et dernière partie du Rapport annuel de M. le secrétaire de la Société de l'Histoire de France, et nous force à la renvoyer au numéro du 31 juillet.

En l'absence du complément de ce document, nous donnerons ici tous les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration de la Société, depuis le 1er janvier. Au moyen de ce rappel du passé, nous n'aurons plus, chaque mois, qu'à insérer le procès-verbal de la séance mensuelle.

Nous avons également l'espoir de pouvoir retracer en détail toutes les décisions, tous les travaux, tous les projets de publication du *Comité historique*, fondé par le Ministère de l'Instruction publique, depuis le commencement de ses réunions, et de tenir ensuite nos lecteurs au courant des déterminations prises dans les séances qui se succèderont.

Ainsi, la *Revue Rétrospective* sera le Bulletin le plus complet de toutes les études, de tous les travaux dont l'Histoire de France sera l'objet. Nous avons la confiance que nos efforts continueront à nous attirer l'intérêt de MM. les biblio-

thécaires, et à nous valoir, sur les découvertes qu'ils sont à même de faire chaque jour, des communications qui viendront compléter l'ensemble des faits relatifs à la science historique.]

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1836.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est adopté.

M. le président proclame membre de la Société :

M. Jaussaud, à Paris,

Présenté par M. Castel, trésorier de la Société.

Correspondance.

M. de Reiffenberg envoie la suite du *Catalogue raisonné des manuscrits historiques de la Bibliothèque de La Haye* (fonds Gérard). Il annonce qu'il s'empressera de communiquer à M. Lacabanne les nombreuses notes qu'il a rassemblées sur Froissart. Son changement de domicile (de Louvain à Liége) ne lui permettra pas de s'occuper de ce travail avant plusieurs mois.

— M. P. Nicart adresse, de Berne, plusieurs extraits de manuscrits conservés dans la Bibliothèque de cette ville et concernant l'histoire de France; entre autres un fragment d'un très beau ma-

nuscrit de Froissart ; un long extrait d'un manuscrit français du XV[e] siècle intitulé *la Fleur des histoires*, et plusieurs listes détaillées de manuscrits historiques, de recueils, de lettres du seizième siècle, etc.

M. Thomassy communique, en réponse à un renseignement demandé par le secrétaire, dans l'une des dernières séances, une lettre de M. Renouvier qui indique l'existence dans la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier de deux manuscrits de Grégoire de Tours. Le plus ancien de ces deux manuscrits étant très incomplet, et l'autre ne présentant qu'un intérêt secondaire à cause de son peu d'antiquité (quinzième siècle), le Conseil pense qu'il est inutile de s'en occuper dans l'édition publiée par la Société.

M. Dusevel rappelle l'envoi qu'il a fait, il y a quelque temps, à la Société, de la *Relation de la surprise d'Arras*, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens, sur les guerres du quinzième siècle (1). Il annonce que l'auteur de ce manuscrit, Antoine Taverne, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, a composé un autre ouvrage intitulé : « *Journal de la paix d'Arras*, faite en l'abbaye « royale de Saint-Waast d'Arras, entre le roi Charles VII et Phi« lippe-le-Bon, duc de Bourgogne, recueilli par Antoine de Taverne, « religieux grand-prévost de ladite abbaye, mis en lumière par Jean « Colart, etc. Paris, 1651, in-12. » M. Le Ver possède ce curieux volume, dont la *Bibliothèque* de Fontette fait mention, mais sans donner une indication sur l'*Historique de l'Artois*, manuscrit découvert dans la Bibliothèque d'Amiens, par M. Dusevel. Cependant, en tête de cet ouvrage est précisément le Journal de la paix d'Arras, cité par Fontette, et le seul opuscule de Taverne qui ait été imprimé. M. le marquis Le Ver pense qu'il serait intéressant de donner des extraits de la partie inédite du manuscrit sur l'Artois. M. Dusevel se chargerait volontiers de ce travail, pourvu que le Conseil de la Société jugeât convenable de le faire successivement insérer dans les plus prochains numéros de son *Bulletin*.

Communications verbales.

Afin d'accélérer l'impression du *Grégoire de Tours*, M. Guérard propose d'adjoindre à M. Guadet, chargé de la traduction de cet important ouvrage, M. Taranne, membre de la Société, connu par une traduction remarquable du Poëme d'Abbon. Le conseil accepte cette proposition, et invite M. Guérard à s'entendre avec M. Guadet, pour indiquer à M. Taranne la partie de Grégoire de Tours dont la traduction lui sera réservée.

(1) Ce manuscrit a été présenté à une séance précédente et renvoyé à la Rédaction du Bulletin.

M. Taschereau appelle l'attention du Conseil sur une proposition qu'il va lui faire relativement au *Bulletin* de la Société. Il expose que la Société publie mensuellement un Bulletin dont les frais absorbent une assez forte part de la contribution annuelle de chaque sociétaire. Il offre à la Société de mettre gratuitement à sa disposition les trois feuilles de tête de chaque numéro mensuel de la *Revue Rétrospective* dont il est le directeur (1).

Cette portion de recueil serait entièrement à la disposition du comité de rédaction de la Société, et parfaitement distincte des autres matières qui complèteraient les numéros. Il n'y aurait pas plus de confusion possible, et, par conséquent, de solidarité, entre la partie rédigée par le bureau de la Société et celle qu'il se réserverait de remplir, qu'entre la partie officielle du *Moniteur* et sa partie littéraire.

A l'aide de l'insertion gratuite de son Bulletin dans une publication qui a déjà rassemblé des souscripteurs en nombre suffisant pour assurer ses frais et sa longue existence, la Société se trouverait en position, soit de diminuer le prix de la cotisation annuelle de ses sociétaires, et ainsi d'en voir augmenter la liste, soit de maintenir ce prix de souscription, et, par conséquent, de consacrer une bien plus forte somme à l'impression des ouvrages qu'elle édite; soit enfin, et tout à la fois, de faire porter cet avantage sur la réduction du prix et sur l'augmentation du nombre de ses impressions; enfin, pour entrer plus encore dans les vues de la Société, le prix d'abonnement de la *Revue Rétrospective* serait abaissé pour ceux des sociétaires qui auraient l'intention de l'honorer de leur souscription.

La prise en considération de cette proposition est décidée, et son examen est renvoyé à une commission nommée au scrutin et composée de MM. Guérard, Duchesne et Taillandier. M. Crapelet, M. Taschereau et le secrétaire sont invités à assister aux réunions de la commission.

Un membre du Conseil (M. Duchesne), propose l'impression d'un *Annuaire* renfermant les statuts fondamentaux de la Société. L'exposition de sôn but et les noms des membres. Cet Annuaire, délivré gratis, servirait à faire connaître la Société, à étendre ses relations et à lui acquérir ainsi de nouveaux membres.

M. Duchesne expose en même temps que le règlement présente dans quelques-unes de ses parties des antinomies inconciliables; il fait, de plus, observer que deux années d'expérience ont prouvé

(1) Au procès-verbal de la séance suivante, on verra ce nombre de feuilles réduit à une ou deux au plus par numéro.

que certains articles avaient besoin de modifications importantes, enfin il conclut à ce que le Conseil nomme une commission pour réviser le règlement fondamental de la Société et lui donner son avis sur les mesures qu'il serait convenable de proposer sur ce point à l'Assemblée générale.

Ces deux propositions sont prises en considération, et le Conseil nomme, pour réviser le règlement et donner son avis sur l'utilité d'un Annuaire, une commission composée de MM. Guérard, Duchesne et Monmerqué.

Le Conseil décide qu'il se réunira en séance extraordinaire le lundi, 18 janvier.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 1836.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

M. Favart, à Paris,
Présenté par M. Duchesne aîné;

M. Guadet, à Paris,
Présenté par M. Guérard.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue de la Numismatique française, dirigée par MM. E. Cartier et L. de La Saussaye, membres de la Société royale des Antiquaires de France. N° I. (Blois, janvier 1836.)

Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire. Novembre (1835).

Rapports et communications verbales.

M. Taillandier lit un rapport au nom de la commission nommée pour examiner la proposition faite par M. Taschereau et résumée en ces termes :

« Il est mis à la disposition de la Société, par le directeur de la *Revue Rétrospective*, l'espace nécessaire au compte rendu des travaux de la Société, lequel toutefois ne devra pas excéder une à deux feuilles par numéro.

« Désormais la *Revue Rétrospective* paraîtra le 15 de chaque mois,

de manière à pouvoir insérer le procès-verbal adopté par la Société dans la première séance du mois. Le compte rendu devra être remis le 9 au plus tard au directeur de la Revue. Si ce compte rendu n'était pas remis le 9, l'insertion en serait renvoyée au numéro du mois suivant. Cette partie de la *Revue Rétrospective* aura une pagination intérieure particulière, de manière à ce que les douze comptes rendus de l'année puissent être réunis par ceux des membres de la Société qui voudraient faire collection de ce Bulletin.

« Tout membre de la Société qui s'abonnera à la *Revue Rétrospective* jouira de la remise qui n'est faite qu'aux libraires (40 fr. pour 44 l'an). »

La commission, après avoir mûrement examiné cette proposition et d'après les motifs exposés par son rapporteur, conclut 1° à ce que le Conseil propose, à la première Assemblée générale, de modifier le règlement en ce qui concerne la publication du *Bulletin;* 2° à l'adoption pure et simple de l'offre de M. le directeur de la *Revue Rétrospective*, dans le cas où la suppression du Bulletin serait décidée.

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire qui, tout en approuvant le projet de suppression du *Bulletin*, insiste sur la convenance d'obtenir de M. le rédacteur de la *Revue Rétrospective* un tirage à part des procès-verbaux, qui serait destiné à être distribué gratuitement aux sociétaires. Plusieurs membres du Conseil appuient cette proposition. Toutefois le Conseil, après en avoir délibéré, décide par la voie du scrutin : 1° que le Bulletin sera supprimé et remplacé par un compte rendu annuel des travaux de la Société et par un Annuaire; 2° que les offres de M. le directeur de la *Revue Rétrospective* sont acceptées, le tout sous la réserve de l'approbation qui sera demandée à la prochaine Assemblée générale (1).

Le Conseil entend ensuite M. Duchesne, rapporteur de la commission nommée pour examiner les modifications à faire au règlement. (Voir ce règlement modifié dans le numéro de décembre du *Bulletin.*)

Le Conseil adopte à l'unanimité les modifications du règlement, tel qu'il lui est présenté par la commission. Il décide qu'il sera soumis à la première Assemblée générale pour y être définitivement adopté.

Afin d'accélérer les travaux de la Société, MM. les membres du Conseil et de la Société sont invités à proposer à la prochaine réunion du Conseil les ouvrages à publier pendant l'exercice 1836 et 1837.

(1) Voir dans le numéro de décembre du Bulletin, l'exposé des motifs qui ont déterminé le Conseil à admettre ces changemens.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1836.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier est adopté.

Correspondance.

1° M. de La Saussaye, bibliothécaire de Blois, annonce que la quatrième session du *Congrès scientifique de France*, dont il sera le secrétaire général, se tiendra à Blois, le 11 septembre 1836.

2° M. Léon de Chazelles, substitut du procureur du Roi à Clermont-Ferrand, annonce que l'Académie des Sciences et Lettres de cette ville a proposé pour sujet du prix à décerner en 1837, l'*Histoire des Guerres religieuses en Auvergne au seizième siècle.* Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Il adresse des renseignemens sur le manuscrit de *Grégoire de Tours*, conservé à la Bibliothèque publique de Clermont, et dont M. Guérard a signalé l'existence au Conseil dans la séance du 1er juin 1835.

Ce manuscrit est très complet; il est en deux parties qui, évidemment, ne sont pas de la même époque. L'une (*de Gestis Francorum*) est certainement du dixième siècle; l'autre doit être postérieure d'un siècle à peu près.

Le bibliothécaire de Clermont, M. Gonod, est tout disposé à faire ce que la Société croira utile pour faire profiter des variantes de ce manuscrit la nouvelle édition qui se prépare sous ses auspices. Il demande qu'on veuille bien lui adresser de Paris les feuilles d'impression de *Grégoire de Tours* au fur et à mesure du tirage. Il les collationnera et les renverra immédiatement. Quoique le premier volume soit en grande partie imprimé, on peut encore cependant profiter de l'offre de M. Gonod, même pour ce volume, en lui envoyant immédiatement les feuilles déjà tirées; les variantes, s'il y en a, seraient ajoutées à la fin du volume. L'activité et l'obligeance de M. Gonod assurent un prompt renvoi des épreuves.

3° Le secrétaire propose qu'une mesure semblable soit prise à l'égard du manuscrit de *Grégoire de Tours* de la Bibliothèque publique de Saint-Omer, et qu'un exemplaire des bonnes feuilles soit aussi adressé au bibliothécaire, M. Piers, qui fera volontiers ce collationnement.

4° M. Cauvin, du Mans, signale l'existence, dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, d'un manuscrit de *Grégoire*



de Tours, dont le texte diffère beaucoup de celui publié jusqu'à ce jour. Ce renseignement a été communiqué à M. Cauvin, au Congrès scientifique de Douai.

Si le Conseil le juge convenable, le secrétaire pourrait écrire à M. Marchal, conservateur de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, et on pourrait en même temps lui adresser quelques feuilles du premier volume, en le priant de constater si les différences vaguement énoncées sont réelles.

Le Conseil charge son secrétaire d'offrir ses remerciemens à MM. Léon de Chazelles, Gonod, Piers et Cauvin, mais il pense que les manuscrits de *Grégoire de Tours* conservés à Paris suffisent, avec le manuscrit de Cambrai, à l'édition que la Société va publier. D'ailleurs, le premier volume de cette édition étant terminé et sur le point d'être livré au public, on ne pourrait y faire d'additions sans tomber dans des délais préjudiciables aux intérêts de la Société.

5° M. Jules Ollivier, de Grenoble, envoie le prospectus des *Archives historiques et littéraires du Dauphiné* qu'il va publier. C'est un recueil périodique paraissant en deux vol. chaque année, dont le prix est de 15 fr.

6° Lettre de M. de Reiffenberg et envoi d'une notice manuscrite sur *Jean Latomus*, historien belge du seizième siècle.

Il annonce que les premiers volumes de son édition des *Ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, présente plusieurs notes et corrections relatives au texte de Froissart.

7° M. Pol Nicart fait connaître l'existence, à la Bibliothèque royale de Munich, d'un manuscrit français qu'il croit être le poëme du *Brut* de Robert Wace; il en adresse les premiers vers, et annonce l'envoi prochain de sept à huit cents vers du même poëme. M. Nicart, qui précédemment a adressé à la Société de nouveaux renseignemens utiles sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque de Berne, demande à être autorisé par le Conseil à collationner, pour l'édition de M. Lacabanne, le manuscrit de Froissart de Breslaw, qu'on lui a assuré être le plus complet qui existe.

Un membre du Conseil, M. Guérard, fait observer que ce manuscrit de Breslaw est l'un de ceux qui furent envoyés de l'étranger à M. Dacier, lorsqu'il s'occupa de son édition de Froissart, et que M. Dacier, après l'avoir attentivement examiné, l'a jugé inférieur à plusieurs manuscrits conservés à la Bibliothèque du Roi.

8° M. Piers annonce que M. Dufaitelle, de Calais, connu par plusieurs travaux historiques, est sur le point de publier, en deux volumes in-8°, un recueil des morceaux les plus remarquables concernant l'histoire d'Artois.

Il annonce que M. Derheime, antiquaire distingué à Calais, lui

écrit ce qui suit : « J'ai reçu des Archives de Londres la copie du « plan et siége de Thérouanne, dressé par les ingénieurs de « Henri VIII, en 1513. Cette copie est faite et certifiée par le géo- « graphe du Roi ; elle est parfaite. La ville, son château, ses églises, « les fortifications, les fossés, retranchemens, batteries, brèches, « abbayes de Saint-Augustin et de Saint-Jean-au-Mont, la Lys, les « moulins, enfin l'armée, tout s'y trouve. Ce plan, par la position « des églises, est plus conforme à celui de 1775, trouvé dans les ar- « chives du chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer, qu'à celui de « 1753, exécuté par le chevalier Beaurin.

« J'ai reçu également le plan de Guisnes et de son château, tels « qu'ils étaient à l'époque de l'occupation anglaise. Il n'existe au- « cun autre plan de cette ancienne forteresse, qui est devenue pres- « que un village. »

9° M. de Giveuchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, annonce l'envoi prochain du deuxième volume des *Mémoires* de cette Société, dont l'impression vient d'être terminée. Ce volume contiendra une Généalogie des comtes de Flandre jusqu'ici inédite, et récemment découverte dans un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer.

M. de Giveuchy s'occupe, conjointement avec M. Hermand, correspondant du *Comité historique*, de mettre en ordre les archives de l'ancien chapitre épiscopal, oubliées jusqu'à ce jour dans un lieu humide de la principale église.

Communications verbales.

M. le secrétaire est prié d'insérer dans le numéro de décembre qui doit clore le *Bulletin*, un exposé des motifs qui ont déterminé l'adoption des conclusions du rapport de M. Taillandier, et il annoncera aux membres de la Société la publication immédiate du premier volume de *Grégoire de Tours* et des *Lettres de Mazarin*, de la *Chronique de Villehardouin* pour le 1er juillet ; du premier volume de *Froissart*, d'un volume des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, et du premier volume de *Strabon* avant la fin de l'année.

M. le secrétaire est autorisé à communiquer à M. le directeur de la *Revue Rétrospective* les procès-verbaux des séances de janvier et février.

Un membre du Conseil, M. Guérard, rappelle l'invitation faite dans la dernière séance aux divers membres du Conseil et de la Société, d'indiquer les publications dont la Société pourrait s'occuper utilement pendant les exercices 1836 et 1837.

M. Guérard désigne plusieurs ouvrages importans relatifs à l'histoire de la première et de la deuxième race.



Sur l'invitation qui lui en est faite par le conseil, M. Le Prévost communique la *Notice* suivante *sur Orderic Vital*.

ORDERIC VITAL.

Parmi nos historiens du moyen-âge, je n'en connais point qui me paraissent mériter d'être publiés par la Société de l'Histoire de France avant *Orderic Vital*. Cet auteur, si recommandable par l'exactitude et la loyauté de ses récits, par la couleur poétique et locale dont il les a revêtus, par une foule de faits nombreux et importans qu'on chercherait vainement ailleurs, manque presque complètement dans la librairie. La seule collection où son ouvrage se trouve complet (*Historiæ Normannicæ Scriptores*, de Duchesne), déjà rare il y a un siècle, puisqu'on en préparait à cette époque une nouvelle édition, le devient davantage de jour en jour, la révolution en ayant détruit un grand nombre d'exemplaires, et le reste étant accaparé pour l'Angleterre à mesure qu'il se présente dans les ventes. Les lambeaux qu'on en trouve dispersés dans le Recueil des Historiens de France ne peuvent y suppléer que fort imparfaitement.

Cette édition de Duchesne, qu'il est presque impossible de rencontrer dans le commerce, est d'ailleurs assez défectueuse. Lorsque les Bénédictins de Rouen voulurent, comme nous venons de le dire, en donner une nouvelle au commencement du dix-huitième siècle, ils corrigèrent du mieux qu'ils purent le texte imprimé. Nous avons recueilli avec soin ces variantes sur l'exemplaire de l'abbaye de Saint-Ouen, que nous avons eu quelque temps entre les mains.

Il a paru dans la *Collection* de M. Guizot une bonne traduction d'*Orderic Vital*, par M. Louis Dubois, aujourd'hui sous-préfet de Vitré. C'est une œuvre de conscience, faite sur un texte corrigé; mais elle ne donne ni ce même texte, ni table des matières, ni indications bien complètes sur les nombreuses localités citées dans le récit. Ces imperfections n'ont pas tenu à la volonté du traducteur, mais, d'une part, au libraire, qui a reculé devant toute augmentation des frais d'impression, et, de l'autre, à l'état peu avancé des études sur la topographie normande au moment où le travail a eu lieu.

L'auteur de cette note ne doute pas qu'une édition d'*Orderic Vital*, où l'on trouverait un texte rectifié, une bonne traduction française en regard, quelques notes concises et substantielles et une table des matières exacte n'obtînt un grand succès. Il possède la plus grande partie des variantes qui devraient y figurer, recueillies dans une collation faite avec M. Louis Dubois, du texte et de plusieurs

manuscrits, et surtout de celui de la Bibliothèque publique d'Alençon, provenant de Saint-Evroult, que l'on regarde comme autographe. Il ne resterait guère à recueillir que les variantes du manuscrit du Vatican, ayant fait partie de la Bibliothèque de la reine Christine, et dans lequel les éditeurs du Recueil des Historiens de France ont puisé des leçons précieuses. Quant aux noms de lieu, il a à sa disposition toutes les indications nécessaires pour ce qui concerne la Haute-Normandie, et trouverait facilement celles qu'il faudrait pour le reste de la province. En fait de notes, il pense qu'on ne saurait s'en passer, mais qu'il faudrait y apporter beaucoup de discrétion pour ne pas trop grossir les frais déjà si considérables de publication. Il ne saurait trop insister sur la nécessité indispensable d'une table des lieux, des personnes et des matières, pour un ouvrage dont la composition présente si peu d'ordre que les personnes qui le consultent le plus assidûment ne peuvent elles-mêmes se rendre qu'un compte fort imparfait de sa bizarre distribution.

La traduction remplissant quatre forts volumes in-8°, on ne saurait espérer que cette publication, qui comprendra en outre le texte, les notes et les tables, en occupe moins de huit. Ce sera une dépense considérable; mais nous croyons pouvoir prédire qu'on en sera amplement dédommagé par l'intérêt, l'utilité et même le produit de cette publication capitale.

M. Le Prévost se chargerait volontiers du texte et des notes. La Société pourrait s'adresser pour la traduction à M. Dubois, auteur de l'estimable traduction qui fait partie de la *Collection* publiée par M. Guizot.

Le Conseil nomme, pour lui présenter les bases d'un projet d'*Annuaire* dont il a été dejà question dans la séance précédente, une commission composée de MM. Taillandier, Monmerqué, Guérard, Duchesne et Lenormant.

SEANCE DU 7 MARS 1836.

Le procès verbal de la séance du 1er février est adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

M. le duc de Caraman, pair de France,

M. Am. Sédillot, professeur au collége Saint-Louis, à Paris,
Présentés par M. Duchesne aîné;

M. Emmanuel Miller, à Paris,

M. Taranne, à Paris,



M. Bottée de Toulmont, à Paris,
Présentés par M. Guérard;

M. Millet, à Belley (Ain),
M. Briquet, à Niort,
Présentés par M. Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société.

Voltaire étrangement défiguré par l'auteur des SOUVENIRS DE MADAME DE CRÉQUI; brochure in-8, par M. de Cayrol;

Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais au dixième siècle; brochure in-8, par M. le baron Frédéric de Gingins-Lassaras.

Correspondance.

M. d'Aldeguier, bibliothécaire de la ville de Toulouse, annonce qu'il vient de terminer son *Histoire* de cette ville (4 vol. in-8. Toulouse; Paya, éditeur.)

M. Grégori annonce l'envoi de la nouvelle édition de l'*Histoire de Corse*, par Philippini, 5 vol. in-8.

M. Paul Lacroix met à la disposition de la Société un exemplaire de sa *Collection des Chroniques de France*. Il eût aussi offert un exemplaire de son *Histoire du seizième siècle*, si elle n'eût été entièrement détruite dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, y compris le cinquième volume qui était sur le point de paraître.

M. Poey d'Avant, membre de la Société, annonce qu'un accident vient de lui enlever plusieurs manuscrits précieux, et tous les matériaux rassemblés par lui depuis plus de quatre ans pour l'*Histoire de l'abbaye de Cluny*, qu'il se proposait de publier. Parmi les manuscrits qu'il a conservés, il désigne une Histoire de Souvigny, écrite par un moine de cette abbaye; une Chronique sur le Langon (bourg près de Fontenay-le-Comte), dans laquelle on trouve des détails utiles sur les guerres civiles qui ont désolé le Bas-Poitou pendant le seizième siècle; enfin une Histoire manuscrite des évêques de Luçon. M. Poey d'Avant offre de mettre ces divers ouvrages à la disposition de la Société.

M. Pol Nicart adresse de Munich un fragment de huit cents vers du poëme du *Brut* qu'il a choisi sur un manuscrit de la Bibliothèque royale de cette ville. Le manuscrit contient quatre à cinq mille vers.

Il demande si l'on connaît à Paris les *Mémoires*, manuscrits, *de Jacques de Germigny*, ambassadeur de Henri III auprès de la Porte. Ces Mémoires s'étendent de 1579 à 1584. M. Nicart adrese une notice détaillée sur quelques manuscrits français de la même biblio-

thèque, parmi lesquels on remarque le Récit, détaillé et accompagné de fort belles miniatures, de la mort et des funérailles d'Anne de Bretagne.

Le Conseil décide que le fragment du *Brut*, envoyé par M. Nicart, sera communiqué à M. Leroux de Lincy, membre de la Société, qui va donner une édition de ce poëme, et il charge l'un de ses membres (M. Guérard) de s'assurer si la Bibliothèque du Roi possède les *Mémoires de J. de Germigny*.

Communications verbales.

Sur la proposition de son secrétaire, le Conseil décide que la Société admettra à l'avenir des correspondans étrangers qui ne seront point tenus d'acquitter la contribution annuelle; ce titre que plusieurs personnes ont déjà paru désirer, devant accroître les relations de la Société et lui attirer des communications et des ouvrages utiles à connaître et à posséder.

M. Duchesne aîné, rapporteur de la commission nommée dans la dernière séance pour s'occuper d'un projet d'*Annuaire*, fait son rapport.

Le Conseil adopte les bases proposées par la commission, et décide qu'elles seront insérées dans le numéro qui doit clore le *Bulletin* (1).

SÉANCE DU 11 AVRIL 1836.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars dernier est adopté.

M. le président proclame membres de la Société:

M. le comte Charles de Caraman, à Paris,

M. Brusard, économe du collége royal de Louis-le-Grand,

Présentés par M. Duchesne;

M. Passy, préfet du département de l'Eure,

M. De La Villegil,

Présentés par MM. Aug. le Prévost et Desnoyers;

Le baron Gingins de Lasarras, à Lausanne,

Présenté par MM. Guérard et Desnoyers.

Le secrétaire présente et M. le président proclame comme associés correspondans à l'étranger:

M. de Raumer, à Berlin,

(1) Voir le *Bulletin* de la Société, décembre 1835.



Et MM. Pertz et Boehmer, éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica*, à Francfort.

Ouvrages offerts à la Société.

1° Le N° II de la *Revue de Numismatique française*, par MM. Cartier et de La Saussaye; Blois, mars 1836.

2° La 12e livraison de la *Revue Anglo-Française*, rédigée par M. de La Fontenelle; Poitiers, 1836. Les principaux articles historiques de ce numéro, sont:

Insurrection de l'Aquitaine contre la domination anglaise, après le traité de Brétigny, par M. Massion;

Le siége de Rouen en 1418, par M. Em. Gaillard;

Le siége de Parthenay en 1419, par M. de la Fontenelle;

Sur Jean Bailleul, roi d'Ecosse, par le marquis Le Ver.

3° Un *Mémoire*, de M. de La Fontenelle, *sur les Peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou*, in-8, avec une carte; extr. du t. I. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1836.

4° Une autre notice du même, extraite du même recueil, et intitulée, *la Fronde en Poitou.*

Correspondance.

M. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, adresse deux notices inédites; l'une sur les Histoires manuscrites de Charles-Quint, par Vignon et Ballin, moines de l'abbaye de Clairmarest au seizième siècle; l'autre sur Louis Brésin et les Chroniques de Flandres et d'Arles, écrites au seizième siècle (1).

M. Jules Ollivier, juge au tribunal de Valence, annonce avoir fait parvenir le 9 février dernier à M. le ministre de l'instruction publique un Rapport sur les manuscrits de la Bibliothèque de Grenoble, relatifs à l'histoire de France, avec prière de le communiquer à la Société, pour qu'il puisse être inséré dans le *Bulletin*. Le secrétaire est invité à demander cette communication, qui n'a point encore eu lieu.

M. Gibert, bibliothécaire de la ville d'Arles, fait connaître la découverte récente dans la Bibliothèque publique de Nice, de plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire d'Arles et de la Provence. Il adresse à cet égard les détails suivants dont il désirerait l'insertion dans le *Bulletin*.

Arles, le 21 février 1836.

« Durant nos troubles civils, au mois de mai 1792, M. l'abbé Bonnemant, chanoine de l'église métropolitaine d'Arles, homme

(1) Nous avons imprimé ces deux notices à la suite de ce Procès-verbal. (*Note de l'Éditeur de la Revue.*)



lettré et savant, obligé de fuir pour soustraire sa tête aux périls qui la menaçaient, se réfugia dans la ville de Nice, emportant avec lui de nombreux manuscrits, fruits de ses longues et savantes recherches sur l'histoire de la ville et de l'église d'Arles.

« A la fin du mois de septembre suivant, Nice étant assiégée par terre et par mer, ouvrit ses portes à nos troupes. Les émigrés français, entraînés par un *sauve qui peut* général, sortirent de la ville à pied, laissant tout ce qu'ils possédaient au pouvoir des pillards. M. l'abbé Bonnemant se retira dans l'intérieur de l'Italie et alla se fixer à Bologne, ville qui lui avait été désignée par le pape, et là il se dévoua dans un hôpital militaire *français* au soulagement de ses compatriotes. Rentré en France, en 1796, il vint mourir dans sa patrie (en 1802), ayant fait d'inutiles efforts pour recouvrer ses manuscrits.

« Dans des temps plus calmes, ses héritiers firent plusieurs tentatives dans le même but; mais ce fut toujours en vain. La Bibliothèque publique d'Arles ayant, en 1834, acheté avec l'autorisation du Roi ce qui restait encore du cabinet de M. Bonnemant, j'eus soin de faire stipuler dans l'acte d'acquisition souscrit par M. le maire et les héritiers, la cession pleine et entière de tous les droits de la famille sur les manuscrits perdus, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils pussent être recouvrés. En conséquence de cette clause, j'ai à mon tour fait des recherches, et j'ai été assez heureux pour découvrir enfin le dépôt dont il est question; il est dans la Bibliothèque publique de la ville de Nice.

« M. Staine de Naples, membre de plusieurs sociétés savantes, passant à Arles au commencement de 1835, voulut bien se charger de faire des perquisitions dans les Bibliothèques d'Italie. Une note, pour faciliter ses recherches, lui fut remise à cet effet par moi, et quelque temps après je reçus de lui une lettre où il m'avisait qu'il avait découvert dans la Bibliothèque de Nice un des manuscrits de M. l'abbé Bonnemant, formant 4 vol in-4 et intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église d'Arles et des prélats qui l'ont gouvernée, justifiés par les citations des auteurs originaux, par Laurent Bonnemant, prêtre de la même ville.*

« Sur cet avis, je m'empressai d'écrire à mon collègue de Nice, dom Francesco Vulliet qui, en me confirmant l'annonce de M. Staine, a bien voulu compléter ses indications et me fournir la liste exacte des ouvrages de M. l'abbé Bonnemant qui existent dans l'établissement qui lui est confié; la voici telle qu'il me la donne :

« 1° L'ouvrage précité: Mémoires pour servir à l'histoire de l'église d'Arles, etc. 4 vol. in-4 (ms.).

« Le premier de ces volumes commence par saint Trophime, pre-



mier évêque d'Arles, auquel l'auteur a consacré vingt-trois pages, et il finit à saint Paschare;

« Le second commence à Théodose, archevêque, et finit à Pierre Inardi;

« Le troisième commence à Imbert d'Aiguières et finit en 1402, le siége vacant;

« Le quatrième commence à Artaud de Mazellan et finit à J. Chapelle de Jumilhac en 1775.

« L'auteur paraît avoir rédigé ces *Mémoires* de 1770 à 1780.

« 2° Actes anciens et modernes concernant l'archevêché d'Arles, 3 vol in-4 (ms.).

« Ces trois volumes renferment les originaux ou les copies des pièces qui ont servi à M. l'abbé Bonnemant pour la rédaction des Mémoires précités.

« 3° Conciles et Synodes d'Arles, 1 vol in-4 (ms.).

« 4° Annales de la ville d'Arles, depuis le 25 mars 1600 jusqu'à nos jours, (c'est-à-dire 1788), 1 vol. in-4 (ms.), contenant 1645 pages.

« 5° Paroisses, églises et chapelles séculières de la ville et du diocèse d'Arles, 1 vol. in-4 (ms.).

« 6° *Sermones sancti Cesarii Arelatensis episcopi*, 1 vol. in-4. (ms.).

« 7° Enfin le Breviaire de l'église d'Arles, composé par M. Bonnemant (ms.). « Ce dernier ouvrage, dit dom Vulliet, n'a pu encore être « retrouvé. » (Sa composition avait été ordonnée par l'infortuné Dulau, dernier archevêque d'Arles, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.)

« Dom Vulliet ignore comment et depuis quelle époque ces manuscrits sont tombés en la possession de la Bibliothèque de Nice; mais il a la bonté d'ajouter que si le gouvernement français en faisait la demande à l'administration de la ville de Nice, il croit qu'elle se ferait un plaisir de les rendre à la ville d'Arles. Ces manuscrits sont en effet très importans pour nous et pour le diocèse d'Arles, et n'ont qu'un faible intérêt pour la ville de Nice. Le rôle que la ville d'Arles joue dans l'histoire de nos provinces, dès les premiers siècles de notre ère, soit comme capitale de l'administration civile, comme aussi sous le rapport religieux, sont autant de motifs de désirer connaître la manière dont M. l'abbé Bonnemant traite ces divers sujets.

« Je ne terminerai pas ma lettre sans vous instruire que d'une part M. le maire d'Arles, et de l'autre M. le baron de Chartrouse, ancien député, membre correspondant du Comité historique, ont, sur mes sollicitations, adressé individuellement à monsieur le ministre de l'instruction publique, en janvier dernier, une demande au nom de la ville d'Arles, pour le prier de vouloir bien faire faire



les démarches nécessaires auprès du Sénat de Nice pour obtenir, en faveur de la Bibliothèque publique d'Arles, la restitution des manuscrits de notre compatriote M. l'abbé Bonnemant. La réponse de M. le ministre est des plus obligeantes; il annonce à M. de Chartrouse qu'il va mettre sous les yeux du Comité historique près de son ministère la demande de la ville d'Arles. »

A l'occasion de cette lettre, un membre de la Société, M. Favart, offre de s'informer auprès du ministère des affaires étrangères, auquel il est attaché, si l'on a donné suite à la demande de M. Gibert. Cette proposition obligeante n'est acceptée par le Conseil que comme démarche officieuse qui ne peut émaner authentiquement de la Société.

Communications verbales, et travaux de publication et d'administration.

M. Guérard propose la publication immédiate, sous les auspices de la Société, d'un manuscrit nouvellement acquis par la Bibliothèque royale, et qui présente un *État statistique de la ville de Paris sous Philippe-le-Bel*, en 1291. Ce manuscrit français, de 60 pages in-fol., renferme les détails les plus circonstanciés sur la population, l'étendue et les différens quartiers de la ville; sur les mœurs, les professions, les taxes de différentes natures des habitans. Il sera intéressant de le comparer au plan de tapisserie du commencement du seizième siècle, et de rechercher en tant que possible les rapports de l'étendue de Paris à la fin du treizième siècle avec l'enceinte de la ville, telle qu'elle était antérieurement limitée au commencement du même siècle sous le règne de Philippe-Auguste.

Le conseil adopte cette proposition et désigne pour éditeur, sur la présentation de M. Guérard, un élève de l'école des Chartes, M. Géraud, en lui attribuant de 4 à 500 fr. d'émolumens. M. Dureau de La Malle, présent à la séance, veut bien accepter d'être commissaire responsable et promettre de s'occuper des rapports statistiques ci-dessus indiqués.

M. Adhelm Bernier communique au Conseil un volume manuscrit de Mémoires secrets originaux, écrits sur et pendant le règne de Louis XIV. Ce volume qui lui appartient est malheureusement incomplet.

M. Duchesne, au nom du comité des fonds, et d'après des calculs établis par lui, propose d'établir, de la manière suivante, le prix pour les personnes qui ne font pas partie de la Société de l'*Histoire de Grégoire de Tours* et des *Lettres de Mazarin*:

Grégoire de Tours, texte et traduction, tiré à 400 exemplaires, 9 f.
—————— le texte seul, à 500 5



Grégoire de Tours, la traduction seule, tirée à 500 exempl.,	5
Lettres de Mazarin, tirées à 600 exemplaires,	9
——————— tirées sur papier de Hollande à 25 ex.,	15

Ces propositions sont discutées et agréées par le Conseil.

Si la Société admet les modifications proposées par le Conseil, il est arrêté que ces deux ouvrages ne pourront être distribués gratuitement qu'aux membres qui auraient acquitté la cotisation de 1836; et de même l'*Ystoire de li Normant* aux membres qui ont payé la cotisation de 1835.

Il est également arrêté que les sociétaires ne recevront que l'exemplaire avec le texte et la traduction réunis.

M. Castel, trésorier de la Société, fait un rapport sur l'état de recouvrement des fonds de souscription; il fait connaître les noms de plusieurs membres retardataires ou démissionnaires.

On procède, par le tirage au sort, au renouvellement annuel du tiers des membres du Conseil.

Les membre sortans, désignés par le sort, sont: MM. Letronne, Reinaud, Magnin, Crapelet, Fremyn, Guérard, Arm. Bertin, Fauriel et Arthur Beugnot. A ces noms il faut ajouter celui de M. Champollion, qui a donné sa démission de membre du Conseil.

Le jour de la séance générale de la Société est fixé définitivement au 10 mai prochain.

NOTICE SUR LES MANUSCRITS DE VIGNON ET DE BALLIN.

Charles-Quint a trouvé deux historiens parmi les moines de Clairmarest: Vignon et Ballin. Ces écrivains estimables relatèrent les principaux faits du règne de ce prince, par reconnaissance sans doute de l'affection qu'il avait montrée à leur communauté.

François-Jacques Vignon rédigea en 1561 un *Recueil des plus mémorables faits et gestes de l'empereur Charles-Quint* (nº 800). Dutaillis a fait un pompeux éloge de ce Recueil qui ne présente au reste qu'un panégyrique presque continuel de l'heureux rival de François Ier. Le manuscrit commence à son avénement à l'empire et se termine après le récit de la bataille de Gravelines. La moitié de cet ouvrage est relative aux différentes guerres que Charles-Quint entreprit contre les Turcs et les Sarrazins. Les chapitres les plus curieux pour les Audomarois de cette histoire inédite, sont ceux qui ont pour titres: *la Journée de Pavie*, *le Siége de Boulogne*, *la Destruction de Thérouanne*, *les Prises d'Hesdin*, *de Saint-Pol* et *de Montreuil*, et *la Bataille de Gravelines*. Vignon a laissé en outre quelques autres mémoriaux à plusieurs de ses amis. Nous pensons qu'il est mort au commencement du dix-septième siècle.

François-Jean Ballin data, le 25 novembre 1585, de *son petit verger*, le *Prologue au lecteur du promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an* 1500, à partir donc de la naissance de Charles-Quint. Ce recueil (n° 799) contient quelques documens importans pour les annales de notre arrondissement, entre autres les récits détaillés des séjours divers de Charles-Quint dans la ville de Saint-Omer. On y trouve aussi plusieurs circonstances intéressantes sur la destruction de Thérouanne.

La *Bibliothèque historique de la France* mentionne sous le n° 18464 le manuscrit suivant : *Recueil de ce qui est advenu de plus digne de mémoire, depuis l'an* 1500 *jusqu'en* 1585, *par Jean Ballin, religieux de Clairmarest-lès-Saint-Omer*, in-fol. 5 vol. « Ce Recueil, selon le père Lelong, est conservé dans la bibliothèque de M. le chancelier d'Aguesseau. Charles de Vich, à la page 175 de sa *Bibliothèque des Citeaux*, et Sanderus déclarent que Ballin avait fait une histoire depuis le commencement du monde jusqu'en l'an de Jésus-Christ 1599, en deux volumes, dont le premier est conservé dans la bibliothèque du monastère de Clairmarest et l'autre a été perdu dans les dernières guerres de France. C'est sans doute un ouvrage différent du précédent. »

Voici le titre d'un ouvrage de la Bibliothèque de Mons: « Recueil de ce qui est advenu plus digne de mémoire, depuis l'an de salut 1575, jusques à l'an 1585; quatrième volume. Tout recueilli par Jean Ballin, religieux de Clairmarest-lès-Saint-Omer (in-fol, pap.) ms. du temps, très intéressant et contenant beaucoup de pièces relatives aux troubles des Pays-Bas. »

Ce volume est autographe et a été possédé jadis par Claude-Bernard Rousseau, auditeur des comptes.

Les mots suivans écrits sur la page qui se trouve après le titre, font craindre que les trois premiers volumes de ce précieux ouvrage ne soient perdus pour jamais :

> Ha! pereat pótiùs legum veneranda potestas
> Quam tot consumptos noctesque diesque labores
> Hauserit una dies flammis!

M. J. Desnoyers a fait observer que notre n° 799 (1) pourrait compléter l'exemplaire de la Bibliothèque de Mons. Ce manuscrit est aussi autographe. La chronologie comprend les faits arrivés de 1500 à 1589; c'est un in-48 de 192 feuilles sur papier commun.

Notre manuscrit n° 754 des *Forestiers, Comtes et Comtesses de Flandre*, petit in-folio de 168 feuillets, sur papier, offre une grande

(1) Bull. de la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 40.



ressemblance pour le caractère avec le n° 799. Ce traité commence à Lyderic II; il contient 145 chapitres, et cette phrase indique qu'il a été rédigé du temps de Philippe-le-Beau : « En Flandre ont régné quatre forestiers et trente comtes et comtesses, et c'est Monseigneur l'archiduc à présent régnant le trente-unième comte. » Ce manuscrit a été composé par le moine Ballin, et la note transcrite le siècle dernier en marge du recto du premier feuillet le fait croire avec assez de vraisemblance. Tels sont les termes de cette note : « Ecrit probablement par dom Jean Ballin, religieux de cette maison, en 1583, qui a écrit un petit livre d'histoire chronologique depuis 1500 jusqu'à 1589 sur lequel il a mis son nom, et il y dit avoir écrit deux autres volumes d'histoire plus amplement, et l'écriture de ce livre avec celui-là est toute la même. Il est fâcheux qu'elle soit si mauvaise. » Ce n'est pas deux, mais bien trois autres volumes dont Ballin révèle l'existence dans la préface de son *Promptuaire;* « Je me suis mis, dit-il, (après mon petit devoir fait au service divin, selon ma dévotion et profession) à ramasser une quantité de choses les plus mémorables, par moi traitées plus au long en trois autres volumes.... » Mais que sont devenus ces trois volumes? Le n° 754 qui nous a paru être d'un intérêt majeur pour l'histoire de la Flandre, et qui comprend les temps antérieurs au *Promptuaire*, c'est-à-dire à Charles-Quint, en est un; M. de Reiffenberg a signalé celui de la Bibliothèque de Mons; et ne pourrait-on considérer comme le troisième, cette chronique mentionnée dans le catalogue des manuscrits de l'Université de Liége : *Recueil de plusieurs entreprises et actions de l'Empereur Charles-Quint, environ l'an* 1540, petit in-8° ? Alors avec le *Promptuaire* n° 799, on retrouverait les quatre volumes de l'historien Ballin.— Nous venons de retrouver un brouillon d'Histoire de l'Abbaye de Saint-Bertin, écrit dans le siècle dernier : on y trouve des faits arrivés en 1580 et 1581, appuyés sur l'autorité du tome 4 de Ballin.

Jean Ballin a été enterré au bout du cloître de lecture, vers l'image de la Vierge en sculpture. Il avait pour épitaphe un tableau de Jésus flagellé, fermé de deux portes. Sur la droite était Notre-Dame-des-Douleurs, et sur la gauche était le portrait de l'écrivain, près de celui de son patron saint Jean l'évangéliste. Son tombeau se voyait encore en 1736; mais il tombait en ruines en 1744.

H. PIERS.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT DE BRÉSINIUS.

Louis Brésin est né en la paroisse de Vaudringhem, châtellenie de Saint-Omer, le 10 octobre 1519; il eut pour parrain Louis



Dausque, qui était peut-être l'aïeul du savant Claude Dausque. Il reçut une éducation soignée; et à l'âge de quarante quatre ans, résidant à la prévôté de Watten, dont il était sans doute l'un des membres, il rédigea ses chroniques de *Flandre et Artois*. Malbrancq, Ferry-de-Locres et Deneufville ont cité souvent ce chroniqueur, et en ont tiré un parti avantageux. Son ouvrage était en trois volumes in-folio, et n'a jamais été imprimé. Il paraît que la première partie du manuscrit est restée entre les mains de Ferry-de-Locres à Arras, et la suivante en celles de dom Castellain, notable audomarois. Le tome Ier prenait le récit depuis le commencement du monde et s'arrêtait à l'an 1405; le tome II le continuait jusqu'en 1482, et le tome III le terminait à 1574. D'après une lettre de Chifflet, datée de Bruxelles le 26 juillet 1628, le tome Ier se trouvait alors entre les mains de Me Filters, avocat en cette ville; Aubert-le-Mire en a possédé une copie. Le tome 2 est demeuré ignoré; puisse quelque antiquaire de la Morinie le découvrir! Le tome III, noté exactement sous le n° 38,974 de la *Bibliothèque* du Père Lelong, existe dans la collection de Gaignières à la Bibliothèque royale, où il est indiqué sous le n° 684. Ce tome III, en deux parties, est autographe. Claude Doresmieulx l'avait à Lille dans sa bibliothèque.

La première partie comprend la période de 1482 à 1557; la seconde finit en 1574. Ces deux gros volumes, reliés en parchemin, contiennent 892 pages de papier commun, d'une écriture très fine et très difficile à lire. On y voit le portrait de l'auteur, avec la mention de son lieu de naissance à Vaudringhem, contrairement à l'opinion erronée qui lui avait assigné la ville d'Aire pour patrie, et qui a été exprimée par la Bibliothèque belgique, par Sauderus, le Père Lelong, Ferry-de-Locres, l'abbé Coppé et par M. Desmystère. Sa devise était *tout pour bien*. Son style respire l'amour de sa contrée et semble convenablement adapté au sujet. Cette chronique est un curieux journal d'éphémérides; la narration est plus ou moins rapide, selon l'importance des événemens; c'est ainsi que le dernier siége de Thérouanne est raconté en 17 pages; on y raconte aussi des détails étendus sur les points principaux de l'histoire de ce pays à la fin du quinzième siècle et pendant les deux premiers tiers du seizième, entre autres sur la prise de Saint-Omer par le maréchal Desguerdes, sur la destruction d'Hesdin et sur la bataille de Gravelines. Ces deux volumes ornés de jolies vignettes, renferment en outre diverses complaintes et plusieurs généalogies de familles illustres, des légendes d'abbés et d'évêques, des tableaux de sépultures, et de nombreuses armoiries coloriées, parmi lesquelles on peut remarquer les insignes de Thérouanne entourés de vairs dans le genre du blason de la carte publiée à Paris en 1547 par Jehan de Gourmont, libraire-juré de l'Uni



versité. La chronologie est toujours exactement placée en marge des pages, ainsi que les noms des écrivains mis à contribution, et Louis Brésin a constaté lui-même qu'il avait écrit et rédigé ce tome 3 au monastère de Watten.

H. PIERS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ, 10 MAI 1836.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivans :

1° De la part de l'auteur :

Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, pendant les huitième, neuvième et dixième siècles de notre ère, d'après les auteurs chrétiens et mahométans, par M. Reinaud, membre de l'Institut; 1 vol. in-8° de 324 pages. Paris, Dondey-Dupré, 1836.

2° De la part de M. P. Lacroix :

Chroniques de Jean d'Auton, publiées pour la première fois en entier d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, avec une notice et des notes par M. Paul Lacroix (*Jacob, bibliophile*); 4 vol. in-8°. Paris, Silvestre, 1834-1835.

3° De la part de M. Passy, préfet de l'Eure :

Essai de Paléographie française, ou Introduction à la lecture des écritures usitées dans les chartes et autres titres, aux onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, par Alphonse Chassant; in-8° de 24 pages, 15 planches et tables d'abréviations. Evreux, Ancelle, 1835.

4° De la part du même sociétaire :

Annuaire du département de l'Eure pour l'année 1836; et *Discours prononcé par M. Passy à la séance d'installation de la Commission des antiquités du département de l'Eure*, à Evreux, 24 janvier 1833.

5° *Annuaire de l'arrondissement de Falaise*, publié par l'Association pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction de cet arrondissement, première année (Sous la direction de M. Galleron, procureur du Roi); in-18 de 72 pages. Falaise, 1835.

M. le marquis de Fortia d'Urban, président honoraire, prononce un discours qui est suivi des applaudissemens de l'assemblée.

M. Dusommerard, un des deux censeurs, lit le rapport suivant sur l'état financier de la Société, et sur la gestion de M. le trésorier pendant l'exercice de 1835 et les quatre premiers mois de 1836 :

Messieurs,

Le compte de M. Castel, votre trésorier, comprenant toutes les opérations en deniers du 7 mars 1835 au 5 mai 1836 se solde par un encaisse de 825 fr. 90 c. Son contrôle et l'examen des pièces à l'appui nous en ont fait reconnaître la parfaite régularité. M. Castel, qui a cessé à partir du 5 mai les fonctions de trésorier, doit donc, au moyen de la prise en charge du reliquat de 2050 fr. 25 c. constaté par vous sur son dernier compte, être déclaré quitte et déchargé de sa comptabilité, attendu d'ailleurs la remise par lui faite à son successeur de l'encaisse de 826 fr. 90 cent.

La recette de ce compte fractionné en deux parties, s'élève à savoir :

	fr.	c.
Pour les opérations des dix derniers mois 1835 à. . . .	8,919	95
Et pour celles des quatre premiers mois 5 jours 1836 à	5,727	»
Ensemble. . . .	12,646	95

Elle comprend, indépendamment du reliquat du précédent compte : 1° le produit de 98 souscriptions dont 77 seulement applicables à l'exercice 1836 (1), ce qui constitue un retard notable de la part d'un grand nombre de membres de la Société. Il devra être avisé aux moyens d'accélérer la rentrée de ces engagemens annuels dont il importerait que le versement fût fait dans les trois premiers mois de chaque année, pour qu'à l'époque de chaque assemblée générale on pût apprécier les ressources de la Société, base essentielle de toutes délibérations importantes; 2° les 1,000 fr. ordonnancés comme subvention au profit de la Société, par M. le ministre de l'instruction publique, sur ses crédits de 1835, et touchés le 17 juin de la dite année; 3° 725 fr. reçus le 17 février 1836 du même ministère, pour souscription à 25 exemplaires du *Bulletin*, et à 25 de l'*Ystoire de li Normant*, et environ 4200 fr. reçus de divers, comme prix du Bulletin et d'exemplaires de l'Histoire des Normands, dont 511 fr. 85 c. applicables au produit de ce dernier ouvrage.

La dépense s'élève sur la traite de compte première

à.	8,821	05	11,820 45
Et sur la deuxième, à.	2,999	40	
Résultat actif. . .			826 50

(1) Du 5 au 9 mai, il a été recouvré 150 fr., montant de cinq souscriptions de 1836, dont le nouveau trésorier tiendra compte. (*Note du Rapport.*)

Dans les 11,820 fr. 45 c., les paiemens faits à M. Crapelet, imprimeur, figurant pour 9,050 fr., si l'on extrait des 2,790 fr. 45 cent. restant, les 600 fr. payés à M. Ravenel pour indemnité de rédaction du *Bulletin* pendant une année, dépense qui ne se reproduira plus, d'après la suppression de ce Bulletin, 500 fr. payés à M. Guadet pour soins donnés à la publication du premier volume de *Grégoire de Tours*, et les frais de bröchure, d'annonces et de distribution du Bulletin de 1835, et de l'*Ystoire de li Normant*, s'élevant à environ 800 fr., on trouvera que les menues dépenses de la Société, telles que frais de copies, de recouvrement de souscriptions, de ports de lettres, de billets de convocation, gages de garçon de salle, etc., ne se sont guères élevés dans une période de quatorze mois au-dessus de 1,000 francs.

Tel est, Messieurs, le réglement matériel du compte en deniers que nous soumettons à votre approbation ; mais ce compte, quelque régulier qu'il soit, ne peut vous offrir qu'une idée incomplète de la situation réelle de la Société. Lorsque, par exemple, à côté d'un encaisse de 826 fr. 50 c., il y a des frais faits et non soldés pour près de 6,000 fr., situation d'où paraîtrait résulter un déficit assez considérable, heureusement couvert et bien au-delà par des valeurs réelles existant en magasin. La Société subit à cet égard les conditions communes à toutes les entreprises qui s'occupent de publications, onéreuses avant d'être productives, et constituant nécessairement un découvert au moins momentané dans une caisse comme la nôtre, où il ne peut encore exister de réserve.

Nous avons donc cherché à vous procurer le moyen d'arbitrer vous-mêmes notre position actuelle, en établissant pour ainsi dire le bilan de la Société, et en résumant les diverses combinaisons de l'actif et du passif dans une sorte de compte moral ou d'administration.

De ce compte, ou tableau de situation, il résulterait que bien qu'à peine parvenue à sa deuxième année d'existence, la Société offre déjà des garanties de durée et des gages de succès qui ne peuvent que s'accroître d'année en année, lorsqu'aux variations inhérentes à toute institution nouvelle succédera une marche ferme, rendue invariable par l'appui du gouvernement, par l'accroissement presque certain du nombre des souscripteurs et par la fixité de leurs engagemens annuels exactement réalisés. Déjà cette existence même et sa prolongation, avec la garantie qu'on peut tirer de la balance du compte ci-joint qu'une liquidation, meme immédiate, si elle devenait nécessaire, présenterait un résultat actif encore assez important, nous semblent témoigner, sinon de la robuste constitution de la Société, du moins de sa viabilité. Il demeure constant aujourd'hui, que ses fondateurs n'ont pas trop présumé des dispositions des amis des

études historiques à les aider de leur concours; et ce résultat est d'autant plus satisfaisant, que cette nouvelle et toute généreuse association se créait sous des inspirations et sur des principes bien différens de ceux qui président à tant d'autres. Quand l'intérêt personnel dominait tant, même dans les projets en apparence les plus philanthropiques; quand la spéculation, divinité de notre époque, venait comme elle vient encore sous toutes les formes, nous offrir en échange de nos moindres économies les plus belles chances de fortune, il était beau de croire à la possibilité d'une association d'intérêts non matériels, d'une Société régie gratuitement, fondée sur le seul amour de la science, sans autre commandite que le patronage de quelques hommes riches de lumières seulement, n'ayant de fonds social que le tribut de zèle et d'efforts de tous ses membres; mais il était peut-être téméraire d'espérer, ce qui cependant a eu lieu, que cette Société naissante, si dépourvue de ressources vitales, parviendrait à donner, dès la première et la deuxième année, aux actionnaires qui ont eu foi en elle, comme compensation presque équivalente de leur modique cotisation, non des primes éblouissantes, mais ce qui vaut mieux que des promesses, de bonnes éditions savamment et consciencieusement élaborées de nos vieux auteurs, dividende dont se contentera toujours la cupidité des gens de lettres.

Vienne l'époque où cette Société, qui, dans le vague de ses premières opérations, n'a pu que préluder aux importans travaux qu'elle a mis au rôle, pourra se mouvoir dans sa franche allure; l'époque où les éditions projetées de nos principaux chroniqueurs verront le jour sous ses auspices avec les collations scrupuleuses et les annotations de ses savans collaborateurs plus en mesure que tous autres d'y donner tous leurs soins, comme attachés aux bibliothèques publiques, et nul doute, pour nous du moins, qu'à sa situation déjà satisfaisante ne succède une ère de prospérité. Non-seulement alors les valeurs en fonds de magasins que, pour parer à toute déception, nous n'évaluons dans le bilan qu'à prix d'inventaire, conserveront leur taux commercial; mais cette réserve, accrue encore de celle des nouveaux ouvrages, deviendra très productive par son écoulement presque assuré en France et à l'étranger, d'après surtout les limites restreintes et soigneusement observées des tirages. La Société pourra dès lors, par de grandes et belles publications, en rapport avec l'état actuel de la science historique, justifier la confiance qu'ont mise en elle, dès l'époque de son organisation, des esprits élevés qui, malgré la haute position qu'ils occupaient alors, n'ont pas dédaigné de s'associer à nos chances, et nous ont prouvé plus tard, par des services, qu'ils ne désespéraient pas de nos essais.

Les conclusions de ce rapport sur la gestion du Trésorier et sa délibération, sont mises aux voix et adoptées.

M. Duchesne, au nom du Conseil, donne lecture du nouveau réglement tel qu'il a été modifié dans les précédentes séances (et tel qu'il est imprimé dans le *Bulletin*, numéro de décembre 1835).

Ces changemens sont mis aux voix sans discussion et adoptés par la Société, qui s'en rapporte au Conseil pour l'exécution des nouvelles mesures proposées.

Il est procédé au remplacement du tiers des membres du Conseil; ces membres, désignés par le sort dans la précédente séance, savoir : MM. Letronne, Reinaud, Magnin, Crapelet, Fremyn, Guérard, A. Bertin, Fauriel, Beugnot et Champollion, sont réélus, à l'exception de ce dernier qui, ayant donné sa démission, est remplacé par M. Jollois; ces membres ne sortiront qu'en 1840. On procède en même temps à la nomination de dix nouveaux membres, conformément à la proposition qui en a été faite et agréée dans le nouveau projet de réglement. Les membres qui obtiennent la majorité des suffrages sont : MM. Allou, J.-J. Ampère, Berger de Xivrey, Bottée de Toulmont, Guadet, Janssaud, Aug. Leprevost, Ravenel, Taschereau et Paul Tiby. Ces membres sortiront en 1838.

Les deux censeurs désignés pour 1836 sont MM. Dusommerard et Ripert-Montclar.

Le secrétaire fait un rapport sur les travaux et les publications de la Société, depuis janvier 1835 jusqu'à ce jour. L'heure avancée ne lui permet pas de lire la seconde partie, dans laquelle il a présenté un aperçu de l'état et des progrès des études historiques en France pendant le même intervalle (1).

Sur la proposition qui en est faite par un membre (M. Tiby), M. le président adresse au secrétaire les remerciemens de la Société, pour le zèle avec lequel il a rempli ses fonctions, et pour les soins désintéressés qu'il a apportés à la publication du *Bulletin*, depuis son origine.

(1) Ce Rapport sera imprimé en totalité dans la *Revue*. Voir la première partie précédemment, p. 163 à 206: la seconde paraîtra dans notre prochain volume.

SÉANCE DU CONSEIL, DU 16 MAI 1836.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 11 avril et de l'assemblée générale du 10 mai, sont mis aux voix et adoptés.

M. le président proclame membres de la Société :

M. Gregori, conseiller à la cour royale de Riom,

M. Prosper Tarbé, substitut du Procureur du Roi, à Sainte-Menehould,

Présentés par MM. Monmerqué et Desnoyers ;

M. Natalis de Wailly, chef de section aux Archives du Royaume,

Présenté par M. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

M. Allou fait hommage de sa *Description historique et archéologique du département de la Haute-Vienne*, 1 vol. in-4.; ouvrage qui a obtenu l'une des médailles d'or aux concours des antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions.

La Société royale de Troyes (Aube), envoie la première livraison de 1836 de ses *Mémoires*, brochure in-8.

M. Alexis Monteil adresse un catalogue de plusieurs manuscrits portés dans le *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, qui n'ont point été vendus aux enchères du 26 novembre 1835, et que M. Silvestre fils, rue des Bons-Enfans, n. 30, livrera pour la mise à prix : broch. in-8. d'une demi-feuille.

Correspondance.

M. Gingins de la Serras, près Lausanne, en adressant ses remerciemens pour son admission au nombre des membres de la Société, annonce devoir adresser prochainement au Conseil un *Mémoire* inédit *sur l'établissement des Burgundes dans la Gaule orientale*, au cinquième siècle.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Il est procédé, par la voie du scrutin, au renouvellement du bureau et des commissions. Sont nommés successivement, à la majorité des suffrages :

Président, M. de Barante ;
Vice-Présidens, MM. Fauriel et Guérard ;

Secrétaire, M. Desnoyers. Les fonctions de secrétaire doivent durer encore une année, conformément au réglement;
Sécretaire-Adjoint, M. Teulet;
Archiviste, M. Duchesne aîné;
Trésorier, M. Jaussaud, notaire, successeur de M. Castel.

COMITÉ DES FONDS.

MM. Duchesne, Tiby et Jollois.

M. Duchesne, ayant obtenu le plus de suffrages, est président de ce comité.

COMMISSION DE L'ANNUAIRE.

MM. Guérard, Duchesne, Allou, et P. Pâris.

M. Guérard, qui a réuni le plus grand nombre de voix, présidera cette commission.

L'heure avancée ne permet pas de procéder à l'élection des membres du comité de publication.

DOCUMENS ORIGINAUX

RELATIFS AU RÔLE

DU

DUC D'ALENÇON,

SOUS LES RÈGNES DES ROIS

CHARLES IX ET HENRI III, SES FRÈRES,

ET A L'HISTOIRE

DU TIERS-PARTI [1].

(FIN.)

[Nous avons divisé en quatre séries successives la publication de documens embrassant sans interruption une période de six années, depuis 1575 jusqu'en 1580, et dont les originaux avaient été mis à notre disposition par M. Lucas-Montigny. Trois ont paru dans nos précédentes livraisons ; nous donnons aujourd'hui la quatrième et dernière. Nous avons dit dans le court avis qui précède la seconde partie (tome V, 2e série, page 321) que l'on verrait bientôt l'importance du rôle de Henri IV, s'accroître de toute l'annihilation d'influence du duc d'Alençon. Dans les importantes lettres qu'on va lire, il n'est plus guère question de ce prince,

(1) Voir tome V, 2e série, pages 226 et 321, et précédemment page 113.

plutôt boudeur que chef d'un parti ou d'une opposition quelconque, que pour annoncer *sa retraite en ses maisons*. Quant à Henri IV, son rôle absorbera toute l'attention comme il excitait toute l'inquiétude de Catherine et de son fils.]

A M. DE RAMBOUILLET, *chevalier de mon ordre, Conseiller en mon Conseil d'État et capitaine de mes gardes* (1).

Monsieur de Rambouillet, depuis votre partement, Nérac, que la Reine madame et mère avait envoyé devers mon frère, le roi de Navarre, pour la réconciliation du maréchal de Biron avec lui et le semondre de la restitution des villes qui lui ont été délaissées par la conférence de Nérac, s'en retournant trouver ladite dame, a passé par ici et m'a fait entendre la réponse que mondit frère lui a faite, qui est si éloignée de l'espérance que j'avais fondée sur sa parole, et l'assurance qu'il m'a toujours donnée de la dévotion au bien et repos de mes sujets et à mon contentement que je vous puis dire que je l'ai trouvée très étrange, et en ai reçu très grand déplaisir; car il a déclaré audit Nérac qu'il ne pouvait rendre lesdites villes tant que ledit maréchal demeurerait avec charge au gouvernement de Guyenne, alléguant plusieurs raisons qu'il dit avoir de se méfier de lui et le tenir pour son ennemi, lesquelles sont principalement fondées sur l'impunité du fait de Langon et les ligues qu'il estime que ledit maréchal fomente par-delà, particulièrement contre sa

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

personne, et pour le faire haïr et mépriser par les catholiques, dont j'espérais que l'issue de l'entreprise de Grammont et de Duras l'aurait tellement éclairci qu'il aurait perdu cette opinion ; mais c'est, à ce que je vois, tout le contraire. Sur quoi je vous prie de lui remontrer qu'ayant, incontinent après la conclusion de la paix, à sa requête et instance, retiré dudit pays le marquis de Villars pour les mêmes occasions qu'il allègue de présent contre ledit maréchal, et à icelui commis la charge et conduite des affaires pour le contenter et lui lever toute occasion de suspicion, les catholiques dudit pays en seraient dès lors entrés en telle crainte et jalousie, que j'aurais eu beaucoup de peine à les remettre et assurer : ce que j'aurais néanmoins fait, en les assurant que ce changement se faisait expressément pour faciliter l'exécution de la paix qui y était si nécessaire; de laquelle se voyant depuis frustrés par les longeurs et remises desquelles on a usé au délaissement des villes que l'on devait rendre et remettre en l'état qui avait été ordonné par mon édit de pacification, incontinent après la publication d'icelle et plusieurs autres nouvelles causes de difficultés intervenues sur l'exécution de ladite paix, ils eurent recours audit maréchal, lequel, par mon commandement, leur avait promis et assuré qu'il les rendrait jouissant du bénéfice de ladite paix, et formèrent infinies plaintes et doléances, lesquelles véritablement eussent dès lors tiré à plus grande conséquence, n'eût été l'espérance qui leur fut donnée du voyage de la Reine madite dame et mère et de ma bonne sœur la reine de Navarre, par la présence et entremise desquelles il fut très facile leur persuader qu'il serait pourvu auxdits obstacles.

Sur cela est intervenu l'accord fait à Nérac, par

lequel mondit frère, le roi de Navarre, ayant obtenu pour ceux de sa religion la garde des quatre villes qui leur ont été délaissées sous promesse et serment solennel de les restituer au bout de six mois à présent expirés, maintenant il semble auxdits catholiques, non seulement qu'il ne veuille accomplir ce qu'il a promis, mais qu'il demande que ledit maréchal soit révoqué dudit pays, principalement parce qu'il s'est montré soigneux de leur protection depuis qu'il est en ladite charge, ou pour avoir occasion de retenir encore lesdites villes. Et ce qui les confirme en cette opinion, sont les ports d'armes, assemblées, courses, levées de billettes, entreprises, assassinats et autres excès qui s'exercent journellement du côté de Rouergue que ès environs de Toulouse et ailleurs par aucuns de ceux de ladite religion; ce que véritablement ils n'imputent tant audit sieur roi de Navarre, lequel, par ses lettres, propos et actions, démontre être très malcontent de telles désobéissances et de vouloir qu'elles soient châtiées, ainsi qu'il a naguère fait paraître pour le regard de l'attentat commis à l'évêché de Saint-Lesei (*sic*), mais à quelques particuliers qui sont auprès de lui, lesquels ils estiment vrais promoteurs et instigateurs de ces actes, se démontrant tant pleins d'animosité qu'ils ne peuvent souffrir que les choses s'accommodent comme elles doivent pour la tranquillité publique de ce royaume, comme se voyant par icelle privés des moyens qui les substantent et d'exercer leurs passions, dont il n'est jour que je ne reçoive quelque plainte : comme dernièrement du meurtre qui a été fait de (1) ayant été mené à Lectoure, qui sont voies si extraor-

(1) En blanc dans l'original.

dinaires qu'elles apportent terreur à tous ceux qui en oient parler. Je vous laisse à penser ce qu'elles peuvent faire envers ceux qui s'estiment sujets à pareil danger.

Monsieur de Rambouillet, vous direz à mondit frère que tels déportemens sont les vrais motifs des ligues et associations qui se poursuivent, auxquelles le désespoir et la nécessité contraindra les plus retenus de se précipiter, que ne y remédiera; chose qu'il ne faut pas attendre, qui se puisse plus faire par remontrances, exhortations, commandemens et prohibitions; au contraire, car ceux qui se connaissent exposés à telle oppression et violence demandent avec raison et justice d'en être délivrés, dont se voyant rejetés, force leur sera de se pourvoir d'ailleurs et chercher en eux-mêmes l'appui et protection qu'ils se sont toujours promis de mon autorité et justice, dont s'ensuivrait la ruine et désolation entière de cet État, et spécialement des grands et de la noblesse, contre lesquels il semble que cette partie se prépare et dresse principalement encore que quelques uns d'eux en soient les instigateurs à diverses fins et pour leur particulier intérêt et support. A quoi je m'attendais remédier par le moyen et administration d'une bonne et sévère justice, appuyée et favorisée de la bonne intelligence d'entre mondit frère le roi de Navarre et ledit maréchal. Mais je me trouve à présent bien éloigné de l'état que j'en avais fait par la réponse de mondit frère, dont je veux que vous vous plaigniez à madite bonne sœur la reine de Navarre, en la priant vouloir embrasser cette réconciliation qui est accompagnée et fortifiée de tant de raisons et justes argumens qui doivent mouvoir mondit frère, qu'il me semble qu'il se fera trop grand tort s'il continue à s'y rendre si difficile qu'il fait. Il y va

de son intérêt particulier autant et plus que de nulle autre chose. Car il ne faut pas qu'il s'attende d'acquérir la bienveillance des catholiques, de la noblesse et autres, et par conséquent l'autorité que la charge qu'il a requiert, que par le moyen de ceux qui ont crédit avec eux, comme a de présent ledit maréchal, lequel m'a mandé être prêt de l'aller trouver, quand il l'aurait agréable, et prendre avec lui une bonne résolution pour châtier les désobéissances qui ont été commises de part et d'autre, et commencer par les auteurs de l'attentat de Langon, comme j'entends qu'il soit fait, puisqu'ils ont failli les premiers, pour suivre et achever par les autres sans aucune distinction de religion, dont, à la vérité, s'ensuivrait un bien inestimable; duquel au contraire non-seulement nous serons privés, s'il persévère en cette volonté, mais la discorde et confusion s'augmenteront tellement qu'il sera très difficile d'en sortir, ni que mondit frère puisse jamais être respecté et obéi audit gouvernement selon mon désir et intention.

Vous priant lui dire que ce n'est pas que je veuille soutenir ledit maréchal contre lui que je défends cette cause, car encore que je l'estime si obéissant à mes commandemens et jaloux de son honneur, prudent et avisé, qu'il se conformera toujours à mes volontés, et lui saura porter le respect que sa qualité mérite, toutefois je ne le voudrais maintenir en ladite charge contre son gré si je connaissais clairement qu'il ne tînt que à cela que le pays ne fût en paix, vous assurant qu'il m'en a déjà fait supplier. Mais je vois bien que ceux qui conseillent et fomentent sa révocation ne le font pas à cette fin, ains plutôt pour rallumer le feu des troubles audit pays, rendre mondit frère odieux aux gens de

bien et spécialement auxdits catholiques, traverser mes bonnes intentions et garder le pouvoir qu'ils se sont acquis par semblables moyens et artifices. Quelle plus grande assurance puis-je avoir de l'exécution des choses promises par mondit édit de pacification et les articles accordés à Nérac, après que ledit maréchal se sera retiré en sa maison, que la foi et les sermens que mondit frère et ceux de ladite religion ont ci-devant prêtés de ce faire, auxquels toutefois il n'a encore été satisfait? Je sais bien qu'ils vous diront que la paix n'est exécutée et qu'ils n'ont encore été mis en possession et jouissance de ce qui leur a été promis. Mais je veux que vous leur répondiez qu'ils en sont seuls cause, d'autant que s'ils eussent, du commencement, remis lesdites villes en l'état qui avait été convenu, chacun se fût disposé d'effectuer de son côté ce qu'il était tenu de faire, et quand quelqu'un y eût fait difficulté, je fusse plutôt allé moi-même sur les lieux pour le faire obéir; mais l'on s'y est comporté de façon que quand les uns ont contrevenu aux règlemens dudit édit, au lieu que les autres en devaient poursuivre et attendre réparation par voie de justice, ils se sont efforcés d'en prendre revanche par voie de fait, accumulant infinis maléfices les uns sur les autres pour rendre la plaie incurable.

Mes officiers tenant la chambre de la justice en ma ville d'Agen m'ont mandé qu'ils voient tous les jours aller et se promener par les champs avec armes découvertes ceux d'un parti et d'autre qu'ils ont condamnés à perdre la vie pour leurs méchancetés. Ils sont retirés et supportés à l'envi l'un de l'autre, au lieu que chacun se devrait réunir et bander pour les appréhender et délivrer entre les mains de la justice. J'ai

infinies fois prié mondit frère vouloir pour l'amour de moi ôter Vivans de Perigueux, sachant qu'il est seul cause des meurtres qui se sont commis en Périgord et de quoi les catholiques et mes officiers du siége de ladite ville n'y veulent retourner, m'ayant protesté qu'ils aimaient autant être crucifiés que de se mettre en sa puissance, tant ils l'ont en horreur pour lesdits maux qu'ils en ont reçus. Et toutefois parce qu'il est soutenu et favorisé de quelques uns qui sont auprès de lui, je n'ai pu obtenir ce contentement pour le bien, repos et soulagement de tant de pauvre peuple, quelque promesse que l'on en ait faite à la Reine, madite dame et mère.

Vous ferez entendre toutes ces choses à madite bonne sœur la reine de Navarre, et la prierez vous vouloir seconder et assister en la remontrance que je veux que vous en fassiez à mondit frère, lequel se peut assurer de recevoir de moi tous les meilleurs effets de vraie amitié qu'il saurait désirer, quand il me donnera occasion d'être content de ses déportemens, et verrai qu'il préférera, comme il m'a souventefois promis, la paix de mon royaume et exécution de ma volonté aux inventions et conseils de ceux qui ne tâchent qu'à le tenir en défiance de moi et de mes ministres, et à lui faire soutenir et favoriser toutes choses qui me sont désagréables, comme est l'aveu que l'on dit qu'il a donné au maréchal de Bellegarde de ce qu'il a fait au marquisat de Saluces, duquel ledit Nérac m'a rapporté qu'il a refusé faire déclaration au contraire sur l'instance qui lui en a été faite de la part de la Reine, madite dame et mère; ce que j'ai trouvé merveilleusement étrange et n'eusse jamais pensé qu'il eût voulu faire, vu, ce qu'il m'a

ci-devant mandé de ladite entreprise et la démonstration qu'il a faite de la trouver très mauvaise : ayant même envoyé homme exprès vers ceux de sa religion de Dauphiné pour leur en faire déclaration et les admonester de se départir d'avec ledit maréchal et n'attirer sur eux et leur postérité le blâme que tire après soi tel attentat. Lui disant que ce sont choses qui me donnent assez d'occasion de penser à mes affaires et balancer sur la remontrance que me font mes sujets sur l'instance qu'il fait de la révocation dudit maréchal de Biron et autres prétextes, longueurs et difficultés, dont l'on use à la reddition des villes. Jaçoit que je ne puisse croire que telles choses procèdent de lui, d'autant qu'il s'est toujours montré zélateur de la paix et désireux de me complaire et contenter; mais aussi je le prie de vouloir rejeter bien loin les conseils de ceux qui le poussent à telles résolutions, qui ne lui peuvent apporter aucun honneur ni avantage, ains tout le contraire, ayant après mon frère et moi plus d'intérêt à la conservation de cet État que toute autre chose qui me semble être digne de quelque considération, quand il n'y serait mu de respect et inclination pour ne vouloir ainsi légèrement et à l'appétit d'autrui en souffrir la dissipation et perdre la bienveillance des catholiques.

Et saurez à ce propos que il m'a, ces jours passés, écrit une lettre en faveur de Beaupré contre le sieur d'Aumont par laquelle il semble qu'il en veuille faire son propre fait et d'une cause particulière en faire une générale, comme vous verrez par la copie d'icelle que je vous envoie par laquelle il dit qu'il se fait des ligues et associations expressément pour courre sus audit Beaupré, pour lequel il ajoute que ceux de sa religion seront contraints de se remuer. Chacun sait quel est

le sujet de ce différend et la qualité et vie des uns et des autres, tant il y a qu'ils sont en justice, et quand ledit Beaupré aurait mérité d'être cent fois davantage défavorisé au regard dudit sieur d'Aumont, vous l'assurerez de ma part que je ne souffrirai pas qu'il lui soit fait aucune injustice. Mais aussi je le prie de ne me requérir d'en user à l'endroit de ceux qui m'ont toujours bien et fidèlement servi, car il ne serait raisonnable que j'y eusse égard, et lui direz que si ledit Beaupré veut venir par deçà pour poursuivre et débattre son fait, qu'il y aura sûr et libre accès et n'aura occasion de se plaindre pour ce regard; mais que je ne puis avec équité envoyer le procès par devant d'autres juges que ceux qui en sont jà saisis.

Quant au traitement qu'il dit être fait à Desguison, vous lui direz que j'ai commandé à ceux du grand conseil d'y avoir égard et lui administrer bonne et brève justice, l'assurant qu'il n'est rien des ligues et assemblées desquelles ledit de Beaupré s'est plaint à lui, et que je ne permettrai que ledit sieur d'Aumont procède en ce fait par autre voie que par celle de justice: aussi m'a-t-il déclaré qu'il ne le voudrait faire. Mais quand il sera question d'exécuter quelque décret ou arrêt de justice, je me promets que mondit frère et ceux qui dépendent de lui seront toujours les premiers à y donner main forte.

Les sieurs de Puzoy et de La Rocque se sont plaints à moi de quoi les châteaux de Montagnac et Nontron en Périgord appartenant à mondit frère ne lui avaient encore été rendus, sur quoi vous lui direz que j'ai commandé en être expédiées telles lettres qui seront nécessaires pour la décharge de ceux qui sont dedans, afin qu'il ne s'y fasse plus de difficulté, à quoi il doit

croire que donnerait grand avancement la restitution des villes qui lui ont été délaissées.

Au reste vous saurez que mon frère le duc d'Anjou s'en est allé ces jours ici en ses maisons, et m'a mandé que c'est pour se préparer pour aller, avec ma permission, au-devant de la Reine, madite dame et mère, laquelle doit bientôt avoir mis fin à sa négociation, comme elle nous a écrit, et qu'elle a espérance que l'issue n'en sera moins heureuse que n'a été son passage par les villes et provinces qu'elle a visitées. Je prie Dieu qu'il soit ainsi et qu'il vous ait, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

De Paris, ce dernier jour de septembre 1579.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, encore que je vous aie depuis quelques jours écrit d'ici bien amplement sur le fait de votre voyage en Guyenne, toutefois ayant entendu par Nérac l'état en quoi il a laissé les affaires audit pays de Guyenne, quand il en est dernièrement parti, et vu les dépêches que le Roi monsieur mon fils y a faites sur cette occasion, je n'ai voulu tarder à vous écrire encore cette lettre en laquelle je ne reprendrai aucune particularité, mais me remettrai à ce que verrez que j'écris tant à mon fils le roi de Navarre qu'à mon cousin le maréchal de Biron et aux autres

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

dont vous trouverez les lettres à cachet volant, lesquelles vous verrez et considérerez, puis les refermerez et baillerez à ceux à qui elles s'adressent, faisant envers eux les offices convenables à l'intention du Roi, mondit sieur et fils, selon ce que je leur écris; et si pouvez tant faire que ceux de la religion prétendue remissent les onze villes suivant les articles de la conférence de Nérac, ce serait le plus grand bien qui saurait advenir à ce royaume : car par ce moyen nous pourrions espérer de jouir de la paix, ou au contraire, si cela ne se fait, je crains bien que les catholiques entrent en grand doute et défiance desdits de la religion.

Je vous prie donc, Monsieur de Rambouillet, y employer tous vos bons soins et dextérité, tenant le roi mondit sieur et fils averti, et moi aussi, le plus souvent que vous pourrez, de toutes choses par la voie de la poste qui va à Paris, et de Bordeaux ici communément. Car sachant en quels termes et espérance vous en serez, et aussi du fait de la réconciliation d'entre mondit fils le roi de Navarre et mondit cousin le maréchal de Biron, cela peut beaucoup servir aux affaires qui se présentent journellement, auprès du Roi mondit sieur et fils et à moi pendant que serai par deçà où j'espère ne plus faire guère de séjour, m'attendant que le maréchal de Bellegarde sera dimanche ou lundi à Montluel et les députés de ceux de la religion prétendue de Dauphiné, ou bien qu'il aura pouvoir d'eux : car il est allé passer expressément, à ce qu'il m'a écrit, en une assemblée que ceux de ladite religion font à Gap pour cet effet, vous assurant cependant qu'il ne sera aucune chose octroyée auxdits de la religion de Dauphiné, qui sont ceux auxquels il reste à aviser, que ce qui est porté par l'édit de pacification et

articles à eux accordés à Nérac et depuis approuvés par le Roi, mondit sieur et fils, à la poursuite et diligence d'un nommé Callignan qui avait charge d'eux. Toutefois je vous avertirai de tout ce qui se passera en notre négociation; mais ce pendant j'ai bien voulu vous donner avis de la délibération où le Roi, mondit sieur et fils, et moi en sommes. Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Lyon, le neuvième jour d'octobre 1579.

La bien vôtre.

CATERINE.

Monsieur de Rambouillet, j'ai depuis avisé de vous envoyer le double des dépêches que j'ai remises ès mains dudit Nérac pour les vous bailler. Monsieur, je vous baise bien humblement les mains comme votre très humble et affectionné serviteur.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, m'assurant que tous les gens de bien seront très aises d'entendre non-seulement l'ordre que j'ai donné après beaucoup de longs et grands labeurs, pour ce qui restait à faire au bien de la paix en Dauphiné et des pays circonvoisins, mais aussi pour le fait du marquisat de Saluces, je vous dirai qu'après beaucoup de disputes et grandes contestations avec les députés de ceux la religion prétendue dudit pays

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

de Dauphiné et de Provence, Lyonnais et autres lieux du côté de deçà, j'y laisse, grâce à Dieu, l'ordre pour achever de bientôt exécuter du tout l'édit dernier de pacification et les articles de la conférence résolus par moi avec mon fils le roi de Navarre et les députés de ceux dudit pays de Dauphiné; ayant aussi accommodé les affaires du marquisat de Saluces de telle sorte que l'honneur et bien du service du Roi, monsieur mon fils, y est tellement que j'espère que le fruit de mes labeurs (que je ne plaindrai jamais pour le contentement du Roi, mondit sieur et fils, et bien de ce royaume) apportera grande utilité à cedit royaume.

Je m'en retourne trouver le Roi, mondit sieur et fils, où j'espère être de bref, ayant extrême desir de le voir, pour le long temps qu'il y a que je n'eus ce bien là. Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Montluel, le vingtième jour d'octobre 1579.

CATERINE.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous verrez la dépêche que je fais à mon fils et à ma fille, les roi et reine de Navarre, par le double d'icelle qui sera enclos avec celle-ci, les prières et remontrances que je lui fais tant pour le fait de l'exécution de l'édit de pacification en Dauphiné que pour la restitution des places, en

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

quoi je vous prie fortifier madite dépêche de toutes les autres raisons que vous pourrez, afin que mondit fils le roi de Navarre, satisfaisant à la promesse par lui si solennellement jurée et promise, fasse faire la restitution des quatre villes de Guyenne et des onze de Languedoc, et aussi qu'il fasse envers ceux dudit pays de Dauphiné qu'ils remettent les sept qu'ils veulent retenir jusques à ce que celles desdits pays de Guyenne et de Languedoc soient rendues. Vous verrez amplement par ledit double de dépêche tout ce que je vous en pourrais écrire, aussi ne m'en étendrai-je davantage par cette-ci, et seulement vous dirai que (outre ce que j'ai fait pour l'exécution et l'établissement de l'édit de pacification et articles de conférence pour ledit pays de Dauphiné, contenu au double, qui sera aussi avec cette-ci enclos, de l'acte qui en a été écrit,) je fis dès samedi dernier dix-septième de ce mois, par l'avis des princes et sieurs du conseil privé du Roi, monsieur mon fils, qui sont par deçà près de moi, résolution, pour le regard du marquisat de Saluces, avec mon cousin le maréchal de Bellegarde; lequel connaissant la faute qu'il a faite m'en a, en leur présence, fort humblement demandé pardon et requise vouloir supplier le Roi mondit sieur et fils lui pardonner, protestant et disant en présence de mon frère le duc de Savoie et d'iceux princes et sieurs du conseil privé, qu'il avait extrême regret et déplaisir d'être tombé en cette faute, et voudrait qu'il lui eût coûté la moitié de son sang et que cela ne lui fût advenu; mais que ce qu'il en avait fait, avait été plus pour la querelle qu'il avait contre le sieur Charles de Birague que contre le service du Roi, promettant de le servir fidèlement comme c'est son devoir en tout ce qui lui sera commandé; m'ayant par

même moyen remis ès mains du Roi, mondit sieur et fils, ledit marquisat de Saluces, pour en faire ainsi qu'il lui plairait ou à moi, mais pour ce que le Roi, mondit sieur et fils, m'avait ces jours passés envoyé un pouvoir qu'il lui voulait bailler pour commander icelui marquisat, afin d'y demeurer en sûreté, s'il se reconnaissait comme il est ci-devant déclaré.

Après les remontrances, prières et supplications que m'a verbalement faites icelui sieur maréchal pour l'éclaircissement de ce qui s'est passé depuis quelque temps audit marquisat de Saluces, et ajoutant foi à ce qui par lui a été dit et déclaré sur ce, voyant aussi le regret qu'il avait que les choses fussent ainsi passées audit marquisat, et l'affection qu'il assurait avoir au service du Roi, mondit sieur et fils, je lui ai baillé suivant l'intention de mondit sieur et fils icelui pouvoir, et fait faire et écrire en présence de mondit frère le duc de Savoie et desdits princes et sieurs du conseil privé le serment qu'il a en ma présence et des dessus dits princes et sieurs signé et aussi le secrétaire d'État du Roi, mondit sieur et fils, qui est ici près de moi, contenant ledit serment, d'user par icelui maréchal de toute fidélité, loyauté, et diligence convenable au pouvoir et commandement qui lui est donné audit marquisat et comme il appartient à un bon sujet du roi et son officier et de la couronne, sans avoir nulle intelligence ni dépendre de personne, quelle qu'elle soit, autre que icelui sieur Roi, mondit fils, et de ses commandemens; promettant lui conserver à son pouvoir et défendre fidèlement contre toutes personnes ledit marquisat, villes, châteaux, forteresses, terres, places et leurs enclos et contenus en icelui, et maintenir tous les sujets, soldats et autres habitans qui demeureront

audit marquisat sous la due obéissance du Roi, mondit sieur et fils. M'ayant mondit frère le duc de Savoie pour la bonne affection qu'il porte au service du Roi, mondit sieur et fils, promis que s'il advenait que ledit maréchal variât en ce que dessus, il sera le premier qui s'emploiera pour sondit service à l'encontre de lui et n'y épargnera aucun de ses moyens, ce que j'ai accepté. Vous ayant bien voulu donner avis de tout ce que dessus, afin que le puissiez aussi faire entendre à ceux que croirez être besoin.

Cependant je vous dirai que je m'en retourne retrouver le Roi, mondit sieur et fils, où j'espère être de bref, ayant extrême desir de le voir pour le long temps qu'il y a que je n'ai ce bien-là. Vous recommandant pour la fin de cette lettre les affaires dont il vous a donné charge selon la parfaite et entière fiance qu'il a en vous que je prie Dieu avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Lyon, le vingt-deuxième jour d'octobre 1579.

La toute vôtre.

CATERINE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, le Roi, monsieur mon fils, serait bien marri que vous revinssiez par deçà devant qu'il vous le mande, pour le bien et avantage qu'il espère recueillir de votre présence par delà, comme il vous écrit; partant je vous prie de n'en partir sans congé, et croire que vous lui ferez service très-agréable; et si vous avez besoin d'argent ou quelque autre chose

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

pour vous donner moyen de demeurer plus longuement, vous m'en avertirez et je vous promets que j'y ferai pourvoir de façon que vous en demeurerez content. Priant Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le dernier jour de décembre 1579.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

M. de Rambouillet, le Roi, monsieur mon fils, a voulu que j'aie vu les deux lettres que vous lui avez écrites, devant que de vous y répondre. Et parce que je vous en ai écrit une bien ample sur ce sujet, et même envoyé par delà l'abbé d'Elbène, pour parler de ma part à mon fils le roi de Navarre et à ma fille, je ne vous en ferai redite, me remettant aussi à celle que vous fait le Roi, mondit sieur et fils, lequel j'ai été bien aise de retrouver en si bonne santé, au retour de mon long et ennuyeux voyage.

J'espère que nous recevrons bientôt de vos nouvelles, sur lesquelles nous pourrons prendre quelque bonne résolution pour mettre fin aux divisions et désordres qui continuent par delà, où, cependant, je vous prie vouloir temporiser pour exécuter les commandemens du Roi, mondit sieur et fils. Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, vous maintenir en sa sainte garde.

Ecrit à Orléans, le neuvième jour de novembre 1579.

La toute vôtre.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai voulu voir la Reine, ma dame et mère, et conférer avec elle du contenu en vos lettres du xxe et xxviie de ce mois devant que d'y répondre, afin de satisfaire avec plus de poids et considération. Étant vendredi dernier arrivés en cette ville quasi à même heure, je n'ai voulu différer davantage à vous faire savoir mon intention. Je commencerai par vous assurer que vous ne pouviez vous conduire plus dextrement, en l'exécution de la charge pour laquelle je vous ai envoyé par delà, que j'ai vu, par le discours de votre lettre, que vous avez fait, et mêmement envers mon frère le roi de Navarre, soit en privé ou en public, pour le persuader à se conformer à mon intention; et ai beaucoup d'obligation à ma bonne sœur de tant de peine que vous me mandez qu'elle a prise et continue tous les jours pour cet effet, dont je veux que vous la remerciiez de ma part avec toute affection, en lui disant que s'il y a rien au monde qui puisse accroître celle que naturellement je lui porte, les grands et vertueux offices qu'elle fait en cet endroit, lesquels la Reine, madite dame et mère, m'a encore mieux représentés que je n'avais jamais su, y auraient plus de pouvoir que toute autre chose, tant j'ai à cœur l'établissement entier et parfait de la paix publique en mon royaume. La priant à cette cause de s'y employer plus vivement que jamais, afin que nous puissions surmonter les obstacles qui s'y présentent comme j'espère main-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

tenant plus que jamais que Dieu nous fera la grâce de faire, bientôt à la honte et confusion de quiconque y met empêchement, attendu l'honorable récit qu'il a plu à la Reine, madite dame et mère, me faire de la dévotion que mondit frère le roi de Navarre démontre y avoir, de laquelle je ne doute point que je n'eusse déjà vu les effets si elle n'eût été traversée par les artifices qui y ont été employés, auxquels je pourrai dorénavant plus facilement remédier, étant fortifié de l'assistance et bon conseil de la Reine, madite dame et mère, comme j'ai très bonne volonté de faire. Mais, Monsieur de Rambouillet, j'eusse bien désiré que mondit frère se fût, à votre arrivée, résolu à la restitution des villes qui lui ont été délaissées par la conférence sans la remettre en longueur comme il a fait, car cela lui eût acquis une extrême bienveillance de la part des catholiques du pays et entièrement convaincu les inventions et impostures de ceux qui s'efforcent de les nourrir en crainte et jalousie de lui, chose qu'il ne doit pas moins désirer que moi-même, afin d'y être aimé, respecté et obéi d'un chacun comme sa qualité, le repos du pays et mon service le requièrent.

La Reine, madite dame et mère, m'a fait entendre vous avoir fait ces jours passés une bonne et ample dépêche sur ce sujet, afin de remontrer à mondit frère le tort inestimable qu'il se ferait s'il différait davantage d'accomplir la promesse qu'il a si solennellement faite pour ce regard. Tous les sujets de ce royaume ayant maintenant les yeux arrêtés sur lui pour voir l'ordre qu'il y donnera. Partant je ne vous en ferai une répétition par la présente, il suffira que vous repreniez les raisons déduites par ladite dépêche pour derechef les représenter de ma part à mondit frère en le priant

et conjurant par toutes les plus fortes et expresses inductions desquelles vous vous pourrez aviser à me donner en ceci le contentement que je recherche avec tant d'instance et raison, puisque sa foi y est obligée et qu'en ce seul point consiste le fondement de notre tranquillité publique, et qu'il a toujours protesté vouloir favoriser et avancer de tout son pouvoir, et par le moyen de laquelle, j'espère, comme vous lui direz, le rendre bientôt obéi, honoré et content en son gouvernement. Et avez très bien et sagement fait de n'avoir voulu répondre de ce fait et à autre qu'à lui, et n'entends que vous en usiez autrement à l'avenir; car il a stipulé seul pour tous les autres et n'eusse autrement consenti que lesdites villes eussent été délaissées. Toutefois s'il persiste à délayer ladite restitution, vous en sommerez les gouverneurs particuliers desdites villes, suivant le contenu en vos instructions; en quoi vous aviserez néanmoins à vous conduire de façon que mondit frère n'ait occasion de s'en offenser et irriter. Et parce que toutes ces remises et difficultés sont fondées sur l'impunité des contraventions qui ont été commises à mon édit de pacification depuis la conférence, j'écris derechef très expressément au maréchal de Biron qu'il y donne de son côté meilleur ordre qu'il n'a fait jusqu'à présent; autrement que je serai contraint me prendre à lui du mal qui s'en ensuivra. Et serai très aise de voir le réglement que vous me mandez par votre dernière lettre que vous étiez après à dresser pour y remédier, afin de le valider et y ajouter encore par l'avis de la Reine, madite dame et mère, tout ce que j'estimerai y pouvoir donner faveur et avancement, et crois qu'il serait nécessaire que vous et ceux de mon conseil qui êtes par-delà entreprissiez sous mon nom

et autorité la poursuite et punition des auteurs coupables desdits excès qui sont jà convaincus par justice, puisque les autres en font si peu de devoir. Ce serait chose que vous pourriez effectuer du consentement et avec l'aide de mondit frère, autant envers les uns comme les autres; et voudrais en ce cas que les sénéchaux des provinces et les habitans des villes et autres du pays que besoin serait, vous prêtassent la main et donnassent toute assistance. Vous en ferez l'ouverture à mondit frère et en conférerez avec madite bonne sœur et ceux de mondit conseil, desquels j'ai entier contentement.

Et ai bien vu et considéré le mémoire qu'ils vous ont baillé et m'avez envoyé touchant ledit conseil, auquel j'ai délibéré de pourvoir dedans peu de jours, de façon qu'il sera tenu avec l'honneur et dignité qu'il convient pour le bien de mon service, et votre réputation, et je n'oublierai le point de leur entretènement, comme chose qui est plus que raisonnable; et cependant je désire qu'ils temporisent en l'état qu'ils sont, suivant ce que je leur écris, et vous prie faire le semblable de votre côté et ne vous en revenir que vous n'ayez reçu autre commandement de moi; vous assurant que je reconnaîtrai perpétuellement le service que vous me ferez par-delà, où je vous retiendrai le moins qu'il me sera possible.

J'ai aussi vu par votre dernière lettre ledit expédient qui a été mis en avant pour appointer la querelle du vicomte de Turenne et Duras de laquelle je ne doute pas que ne dérive une bonne partie des pratiques et dissensions qui retardent l'exécution de mes intentions. Je serais bien aise qu'ils s'y voulussent soumettre, afin que ledit différend se pût terminer par l'amiable. Mais,

à vous dire la vérité, je crains qu'il y soit usé de tant de remises et de longueurs qu'il ne s'en ensuive aucun bon effet. Vous êtes sur les lieux pour en mieux juger, et si connaissez que cette voie soit longue et incertaine, vous suivrez ce que je vous ai mandé par ma dernière, et m'avertirez de ce qui s'en ensuivra, comme aussi de ce que vous aurez arrêté avec mondit frère le roi de Navarre, touchant le changement des officiers catholiques qui servent en la chambre d'Agen sur la liste qui vous en a été délivrée passant par ma ville de Bordeaux, afin qu'il y soit pourvu de si bonne heure que les autres soient relevés au temps qu'il leur a été promis et que la justice ne demeure interrompue; remettant à leur faire entendre mon intention sur les remontrances que vous m'avez envoyées de leur part par la première dépêche que je vous ferai. Priant Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit ce neuvième jour de novembre 1579.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, depuis le partement du dernier courrier que je vous ai dépêché, j'ai reçu vos lettres du IIe et VIe de ce mois. Ravignan est aussi arrivé, et ai été bien aise d'entendre que mon frère le roi de Navarre se soit résolu faire un voyage en Foix, et même s'aboucher avec mon cousin le duc de Montmo-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

rency pour aviser par ensemble de remédier aux excès et désordres qui se commettent journellement de ce côté-là, et dont mes sujets commencent à entrer en tel désespoir que, s'il n'y est promptement pourvu, je crains qu'ils ne se débordent du tout et n'en recherchent la revanche à quelque prix que ce soit.

Vous avez bien fait d'être allé devant à Toulouse pour parler à ceux du Parlement et aux habitans de ladite ville. Estimant que votre présence et visitation les aura grandement consolés, mêmement leur ayant porté la nouvelle de l'acheminement de mondit frère audit pays avec intention de pourvoir auxdits désordres, dont je souhaite qu'il succède quelque bon effet qui rende certain et assuré témoignage de la bonne affection qu'il démontre avoir à l'exécution de la paix, ayant soudain mandé par un courrier exprès audit duc de Montmorency de l'aller trouver et ne laisser perdre l'occasion qui s'offre de retrancher la licence qui apporte tant de dommage à mes pauvres sujets, et de mépris à mon autorité de justice. J'espère recevoir beaucoup de fruit de votre assistance et intervention en cette entrevue et conférence, et sais bon gré à l'abbé Gadaigne de ce qu'il s'y est voulu trouver, car je m'assure que vous servirez grandement à surmonter les difficultés qui interviendront et à procurer qu'il se prenne quelque bonne et sainte résolution, de laquelle le succès puisse effacer l'impression que mes sujets ont conçue, que quoi que je commande et se promette de la part de ceux de ladite religion, mon édit de pacification ne s'effectuera; et spécialement qu'ils ne rendront les villes qui leur ont été délaissées par le traité de la conférence de Nérac, qui est le point sur lequel je me suis bien aperçu que

le voyage dudit Ravignan a été entièrement fondé; s'étant étudié à me persuader et faire croire par ses discours, remontrances et mémoires, puisque les mêmes causes et raisons pour lesquelles la Reine, ma dame et mère, étant sur les lieux avait jugé et connu à l'œil être raisonnable leur accorder la garde desdites villes pour leur sûreté, continuaient encore, que je les leur devais aussi délaisser pour quelque temps, et qu'ils ne s'en pouvaient départir sans s'exposer à un manifeste danger. Pour justification de quoi il m'a présenté un cahier de plusieurs entreprises, désobéissances et contraventions audit édit, faites de la part des catholiques, depuis l'accord des articles de ladite conférence, dont il n'a été fait aucun châtiment, ce que ceux de ladite religion imputent à la mauvaise volonté qu'ils disent qu'ont aucuns de mes principaux ministres dudit pays, lesquels ils accusent d'avoir conjuré leur ruine et particulièrement s'opposer directement aux actions de mondit frère le roi de Navarre, qui sont toutes choses que je m'assure qu'ils vous ont tant de fois représentées depuis que vous êtes par-delà, qu'il n'est jà besoin que je les vous répète par la présente; et me suffira vous faire savoir que j'ai fait réponse audit Ravignan et à La Rocque, qui était présent, que je ne pouvais ni voulais aucunement recevoir en paiement et me contenter de leurs raisons et excuses sur la rétention desdites villes. Que quand je leur en avais accordé la garde pour six mois, j'avais tant fait pour eux, que mes sujets catholiques en étaient entrés en très grande jalousie, et m'en avaient fait plusieurs plaintes et doléances; remontrant qu'ils s'étaient obligés par le traité de la paix conclue à Bergerac de s'en départir incontinent après la publication de

l'édit qui s'en ensuivit; que depuis les habitans catholiques desdites villes et des environs n'avaient pu rentrer en leurs maisons, ni jouir de leurs biens et spécialement les ecclésiastiques; que le service divin ne s'y était fait aucunement, mais au contraire que ceux qui commandaient en icelles n'avaient depuis cessé de faire tous actes d'hostilité, prendre prisonniers, et courre sus auxdits catholiques, ce qu'il ne fallait pas attendre qu'ils discontinuassent demeurant maîtres et avec forces èsdites villes; de sorte que l'avantage et sûreté qu'ils recevraient de moi au délaissement d'icelles, retourneraient à la désolation et ruine inestimable des catholiques. Ce néanmoins je n'avais pour cela laissé à leur en accorder la garde encore pour six mois, tant pour les assurer de ma droite intention, et leur ôter toute occasion de méfiance, que pour l'espérance que j'avais conçue qu'ils en useraient avec telle modestie et reconnaissance de leur devoir, que cela faciliterait grandement l'établissement de ladite paix. Mais qu'il en était advenu tout autrement à mon grand regret, d'autant que plusieurs de ceux qu'ils avaient colloqués à la garde desdites villes s'étaient comportés si licencieusement que je pouvais dire avec vérité qu'ils étaient seuls cause des fautes et désobéissance commises de la part des catholiques, sur lesquelles ils voulaient maintenant fonder leurs excuses et requêtes pour la rétention desdites villes dont souventefois je m'étais plaint à mondit frère, le roi de Navarre, comme à celui pour le respect duquel, et pour la fiance que j'avais déjà prise de son bon zèle au repos public de mon royaume, je m'étais plus volontiers condescendu aux octroi et délaissement. Toutefois qu'il n'y avait été pourvu qu'en apparence; ce que je n'imputais à

mondit frère, mais plutôt à quelques turbulens qui étaient par-delà, lesquels tâchaient d'empêcher l'établissement de ladite paix. Que je savais bien aussi qu'il n'avait été non plus fait de justice et punition des catholiques qui avaient délinqué, dont je m'étais assez tourmenté, comme chacun avait pu connaître par les réitérés commandemens que j'en avais faits, et ne pouvais être content de ceux qui en étaient cause, n'étant ignorant des partialités et factions qui affligent ledit pays. Mais que chacun s'accoutumait à excuser et couvrir sa faute par celle d'autrui, chose qui était de très dangereuse conséquence, d'autant que c'était le moyen de rendre nos maux immortels, comme déjà l'on avait réduit à l'impossible la correction desdits attentats par l'appui et faveur que chacun de part et d'autre s'étudiait de donner à ceux qui les commettaient, quelque exécrables qu'ils fussent. Mais tout ainsi que de la justice et corrections des méchans dépendait l'entière réconciliation de mes sujets et le fondement de leur repos, que l'impunité d'iceux nourrissait et augmentait aussi les désordres; que j'étais résolu d'y mettre la main à bon escient et même en délibération d'envoyer à cette fin par-delà une chambre de ce Parlement en forme de grands jours, étant bien informé des abus qui se commettaient en l'administration de ma justice par les officiers des lieux; mais que c'était chose qui ne se pouvait exécuter que, préalablement, lesdites villes n'eussent été remises en l'état qu'il est ordonné par mon édit de pacification et ladite conférence. Au moyen de quoi je demandai qu'il y fût satisfait, comme mondit frère et ceux de ladite religion y étaient très étroitement obligés, sans plus différer ni remettre telle exécution à la longue, pour

quelque occasion que ce soit; qu'ils ne pouvaient tirer argument valable pour excuser la rétention d'icelles sur lesdites contraventions à mondit édit, étant réciproques d'une part et d'autre voire, plus grandes et fréquentes du côté de ceux de ladite religion, comme il apparaissait par le recueil qui en avait été fait et présenté à mondit frère par vous, joint que c'était chose qui dépendait entièrement de ma volonté qui n'était aucunement disposée à leur proroger la garde d'icelles, non-seulement parce que je voulais ravoir mes villes, mais aussi parce que je connaissais que, ne satisfaisant à leur foi promise et demeurant lesdites villes entre leurs mains, je ne pouvais espérer que la paix s'établît, pour le désespoir auquel en entreraient mes sujets catholiques, et même ceux qui depuis l'occupation desdites villes étaient contraints d'errer par les champs, et mendier leur vie et hébergement.

Davantage, ayant demandé audit Ravignan quelle était l'assurance que mondit frère et ceux de ladite religion entendaient me donner de la restitution desdites villes, étant le délai qu'ils poursuivaient expiré, il ne m'a su offrir autre chose que leur foi et parole. A laquelle je lui ai remontré et fait entendre qu'ayant déjà été manqué et failli par deux fois, je n'y pourrais à l'avenir asseoir fondement qui fût solide, mais que ce serait toujours à recommencer, d'autant qu'ils se couvriraient des mêmes excuses et prétextes qu'ils emploient maintenant, lui remontrant pour réponse au péril et danger auquel il avait aussi allégué qu'ils se trouveraient en sortant desdites villes, que le meilleur et plus sûr rempart et appui qu'ils pouvaient avoir était la bonne volonté que j'avais de les prendre en ma protection, et les faire jouir du bé-

néfice de mon édit de pacification, ce que éprouvaient tous les jours ceux qui vivaient ès provinces de deçà la rivière de Loire, auxquels il ne se pouvait dire qu'il eût été fait aucun outrage et injure, sinon en lieux de Montoire et La Ferté, dont j'avais commandé qu'il fût fait justice. Qu'étant lesdites villes remises en l'état qu'elles devaient être, je n'entendais pour cela qu'il fût différé à faire justice des infractions de moudit édit, tant d'une part que d'autre, mais au contraire leur promettais d'en faire faire la poursuite plus chaudement que jamais, et ne la quitterais qu'il ne s'en fût ensuivi quelque exemple, au contentement des gens de bien.

Monsieur de Rambouillet, voilà, en sommaire, la réponse que j'ai faite audit Ravignan de ma propre bouche, en la présence de la Reine, madite dame et mère, de laquelle je vous puis assurer que j'ai été en cela très bien soutenu et secondé, ayant ajouté à mes raisons l'intérêt qu'elle prétendait avoir en l'observation de la foi par eux jurée et promise entre ses mains, de laquelle elle s'était rendue comme pleige envers moi, en quoi s'étant si avant engagée, particulièrement sur la parole et assurance de mondit frère, elle se plaindrait à jamais de lui s'il s'y trouvait aucun manquement; que le terme de ladite restitution étant échu et passé de deux mois entiers, c'était un préalable qui se devait dorénavant effectuer sans aucune excuse et dilation, pour parvenir à l'entière exécution de la paix et concorde universelle entre mes sujets; auquel défaillant, l'on ne s'en pouvait promettre aucun bon succès.

Je baillerai par écrit audit Ravignan toutes ces raisons pour réponse au mémoire qu'il m'a présenté de

la part de mondit frère, et satisferai aussi aux autres points particuliers desquels il est fait mention par icelui; mais cependant je vous prie les vouloir représenter de ma part à mondit frère, le sommer et poursuivre plus que jamais de pourvoir à la restitution desdites villes, et ne la remettre à la longue, d'autant qu'il désire me donner contentement de ses actions et s'acquitter de sa promesse; vous avisant au reste que j'ai délibéré remettre sus et établir auprès de lui et de ma bonne sœur (à laquelle vous ferez part de tout le contenu en la présente pour en recevoir son avis et bonne assistance), le conseil que la Reine, madite dame et mère, ordonna étant par-delà, le composant de quatre ou cinq de mes principaux et anciens serviteurs dudit pays, auxquels je donnerai moyen d'y rendre la sujétion qu'il convient, d'autant que j'estime qu'il en reviendra beaucoup de bien, étant tenu avec honneur et dignité, comme je désire qu'il soit, et pour cet effet envoyer d'ici un des secrétaires de mon conseil, qui réside audit conseil pour tenir registre des expéditions qui s'y feront, et les signer, et non autre, afin que mes sujets y ajoutent plus de foi et portent plus de respect. C'est chose que je m'assure que mondit frère ne trouvera que très bonne, mêmement y commettant un homme de bien, amateur de paix et affectionné à mon service, tel que je le choisirai. Toutefois, je n'ai pas voulu en faire l'envoi jusques à ce que vous lui en eussiez parlé, et su ce qu'il lui en semble, dont vous m'avertirez par vos premières.

Semblablement, en attendant que je puisse envoyer par-delà une chambre de ce Parlement pour l'administration entière de la justice, comme j'ai ci-devant dit,

ce qui ne se peut faire si promptement, comme il est nécessaire pour arrêter le cours des insolences qui se font par la prompte punition des auteurs d'icelles, je suis en délibération d'y envoyer devant le grand-prevôt de mon hôtel, avec quelques forces, et lui attribuer la connaissance et correction desdits attentats et contraventions à mondit édit, privativement à tous autres; appelant avec lui mes officiers des lieux tant d'une religion que de l'autre au nombre requis par mes ordonnances et suivant mondit édit. Toutefois je n'en ai pareillement voulu faire la dépêche que je n'en eusse eu l'avis de mondit frère, auquel à cette cause vous en parlerez, et pareillement à ma bonne sœur, desquels ledit grand-prevôt aurait charge de prendre assistance pour l'exécution de sa commission, et semblablement de mes ministres et officiers des lieux; estimant qu'il s'en ensuivrait beaucoup de bien, car il y procéderait sans animosité et passion, et me promets qu'il s'en aquitterait très dignement.

Et parce que je vois que mondit frère a conçu telle jalousie et ombrage du maréchal de Biron, qu'il croit ne pouvoir dorénavant demeurer en repos audit pays tant qu'il y commandera pour mon service, sur quoi il semble qu'il veuille bâtir un prétexte de ne rendre lesdites villes et accomplir ses promesses, vous direz de ma part à madite sœur, et non à autres, que je ferai que ledit maréchal s'en reviendra par-deçà, et le retirerai auprès de ma personne deux mois après que mondit frère aura fait remettre lesdites villes, tant de Guyenne que de Languedoc, en l'état qu'il est ordonné par mondit édit de pacification, afin de lui faire paraître combien je désire lui donner toute occasion de s'assurer de ma droite intention et parfaite

amitié, encore que je sache bien que ledit maréchal lui rendra toujours l'honneur et révérence qu'il est tenu de faire, et n'ai ci-devant eu volonté d'en user autrement, mais seulement faire exécuter la paix audit pays, à laquelle il se montre si affectionné, qu'il m'a déjà supplié par plusieurs fois de l'en retirer, si je connaissais que sa demeure fût cause de retarder l'établissement d'icelle.

Vous ménagerez ceci selon votre accoutumée prudence, et n'en parlerez à autre quelconque que à madite sœur, la priant d'en user selon qu'elle connaîtra être à propos, et assurer mondit frère qu'il sera satisfait de ce point, s'il me contente de la restitution desdites villes, de laquelle dépend entièrement l'exécution de la paix.

Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le vingt-sixième jour de novembre 1579.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous prie dire à mon fils, le roi de Navarre, que s'il veut que nous croyions à ce qu'il nous a tant de fois mandé de la volonté du maréchal de Biron pour la punition des contraventions à l'édit, il est nécessaire qu'il lui ôte l'occasion qu'il a

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

de s'excuser de n'y avoir autrement pourvu par les empêchemens qu'il dit qui lui ont été donnés; et à cette fin lui permettre d'entreprendre l'exécution qui s'offre contre La Faye, suivant l'intention du Roi, monsieur mon fils. Parlez-en de ma part à ma fille, afin qu'elle lui fasse trouver bon, lui remontrant que c'est le seul moyen qui nous reste de nous éclaircir de la volonté dudit maréchal et de ceux qui l'accusent, et aussi de mettre fin aux désordres qui règnent par-delà, l'assurant qu'elle ne saurait faire chose qui soit plus agréable au Roi, mondit sieur et fils. Vous lui direz aussi que je suis revenue très contente de mon fils, lequel j'ai laissé en très bonne volonté de se conformer, comme il doit, aux intentions du Roi son frère, et lui aider à maintenir et conserver la paix de ce royaume, dont le Roi, mondit sieur et fils, est très satisfait; et m'assure qu'elle en sera de son côté très aise.

Je prie Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le quatrième jour de décembre 1579.

CATHERINE.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous avez été averti de la prise du château de Puy-Normant, faite par ce voleur de La Faye, et de ce qui s'en est ensuivi devant que vous receviez la présente; partant je ne vous

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

en ferai redite; bien vous assurerai-je que je suis très marri que ce fait soit advenu, mêmement après le partement de mon frère, le roi de Navarre, pour aller en Foix, et semble qu'il ait été entrepris à poste, et expressément pour lui donner occasion de rebrousser chemin, et n'effectuer la délibération qu'il a démontré qu'il avait de pourvoir aux désordres qui règnent audit pays, sur quoi il a fondé son voyage. Encore que l'on veuille dire que le vàcarme qu'a fait le sieur de Saint-Julien sur l'exécution d'une commission qui lui a été adressée par mondit frère, de laquelle j'ai vu le double, pour prendre prisonnier ledit La Faye en un lieu nommé Monpaon, a été cause qu'il s'est emparé dudit Puy-Normant, et de tout ce qui s'est ensuivi, c'est très bien fait que de commander aux gentilshommes et autres, mes sujets, que l'on voit être propres pour un tel effet, de donner main forte à la justice contre les brigands, mais il ne faut pas souffrir qu'il en soit abusé, et que, sous ce prétexte, l'on exerce des vengeances, comme il semble que ledit Saint-Julien ait recherché de faire en cette occasion plutôt qu'autrement. Quoi que ce soit, s'étant ledit La Faye saisi dudit château de Puy-Normant, depuis l'octroi et concession de ladite commission, encore qu'il soit intéressé à la conservation et défense d'icelui, il ne devait assembler des forces, ni attaquer ledit château sans en avertir mondit frère, et avoir de lui nouveau commandement; et trouve bien étrange, qu'en vertu de ladite commission, il ait imposé et levé sur mes sujets quelques vivres pour la nourriture de ses gens de guerre. Là-dessus il est allé demander deux canons au maréchal de Biron pour battre ledit château, lequel a très bien fait de les lui refuser. Ledit maréchal

m'a écrit avoir averti mon frère et ma bonne sœur, la reine de Navarre, de la prise dudit château, sitôt qu'elle a été sue, s'offrant à l'aller reprendre, et faire châtier l'occupatenr, si c'était chose qu'ils eussent agréable, dont je serais très marri qu'ils l'eussent éconduit, et vous prie, si ainsi était, remontrer de ma part à mondit frère qu'il n'en devait faire aucune difficulté, mais au contraire, être bien aise que cette occasion s'offrît d'éprouver la dévotion et volonté dudit maréchal aux dépens dudit La Faye; qu'il n'y a rien qui nourrisse plus la méfiance que quand on voit qu'il ne veut que ledit maréchal use en tels cas du pouvoir que je lui ai donné, et qu'il en attribue la charge à d'autres qui ont suivi son parti durant les troubles, et qu'il leur est permis en tels cas d'assembler mille ou douze cents hommes et davantage, à la vue dudit maréchal et à l'oppression de tous mes sujets, sans aucune assistance des magistrats et officiers de justice, ni des catholiques; qu'il se plaint de ce que ledit maréchal ne fait prendre et châtier ceux qui enfreignent mon édit de paix, et toutefois il ne trouve pas bon qu'il fasse un seul effort pour les appréhender, de sorte que ledit maréchal aura toujours cette excuse, et ne se fera punition quelconque des malfaiteurs; le priant à cette cause de mander incontinent audit maréchal d'entreprendre cette exécution, et par icelle lui faire paraître l'envie qu'il a d'obéir à mes commandemens, et châtier tels infracteurs de paix. Il pourrait par même moyen reprendre le château d'Alias et le remettre entre ses mains.

Monsieur de Rambouillet, je vous prie prier très affectueusement de ma part madite bonne sœur, d'ob-

tenir ce consentement de mondit frère, afin que nous soyons par cet acte éclairci de la volonté dudit maréchal, et que j'aie ce contentement que de voir quelque châtiment de l'un des auteurs desdits attentats; et si mondit frère, pour retrancher toute occasion de jalousie, désire que ledit maréchal soit accompagné pour faire ledit exploit de quelques forces de ceux de la religion prétendue réformée, vous lui direz que je le trouve bon pourvu qu'elles ne soient égales aux autres qu'il assemblera, comme il ne serait raisonnable. Mais vous lui promettrez de ma part, que s'il advient aucune faute de l'attribution de cette exécution audit maréchal, que je ne cesserai jamais que je ne la fasse réparer à son contentement, le conjurant d'en prendre entière assurance, et madite bonne sœur de lui en vouloir répondre pour moi; le priant de commander incontinent audit Saint-Julien faire séparer les forces qu'il a assemblées, desquelles tout le pays est en alarme et jalousie, et ne permettre ci-après à qui que ce soit de lever aucunes contributions et vivres sur mon peuple, ayant égard aux charges qu'il supporte et à la pauvreté et misère où il en est réduit. Et avertirez ledit maréchal de la réponse qu'il vous aura faite; et si d'aventure il ne voulait condescendre qu'il fit cette exécution, dont je serais très marri, je voudrais, Monsieur de Rambouillet, que vous en entreprissiez la charge et conduite, et que mondit frère et ledit maréchal vous secourussent de toutes les forces et artillerie que vous connaîtrez être nécessaires; vous priant, en ce cas, leur en faire l'ouverture, et, s'il est besoin, m'en avertissant : je leur en écrirai, voire vous enverrai mes lettres de commission pour cet effet,

tant j'ai à cœur qu'il soit fait quelque justice desdits attentats. Partant vous m'en manderez au plus tôt votre avis.

Et saurez, pour fin de la présente, comme mon cousin le prince de Condé s'est rendu ces jours passés en mon pays de Picardie fort inopinément, et est arrivé à La Fère, où il a été reçu par le capitaine du château, dont je pense qu'il aura averti mondit frère et madite bonne sœur. Y étant arrivé, il m'a dépêché un gentilhomme, par lequel il m'a supplié l'excuser s'il s'était acheminé audit pays sans ma permission, m'assurant de la bonne volonté qu'il avait d'y maintenir le repos et embrasser tout ce qui concernera mon service et l'exécution de mes commandemens, de quoi j'ai été bien aise, et me promets en vérité que ses actions y correspondront. Toutefois j'eusse bien désiré qu'il n'eût encore entrepris ce voyage, afin de me donner plus de loisir d'y établir et assurer la paix, et préparer toutes choses nécessaires pour le faire recevoir au gouvernement du pays comme je désire qu'il soit. Je lui envoie présentement le sieur de Maintenon, votre frère, pour lui faire entendre mon intention, à laquelle je me promets qu'il se conformera. Vous le direz à mesdits frère et sœur, en les priant de l'en admonester pour le fortifier toujours davantage en cette opinion, et empêcher que sa venue ne soit cause de troubler le repos dudit pays, auquel ceux de sa maison ont acquis beaucoup d'honneur, y étant employés pour le service des rois mes prédécesseurs.

J'ai promis à La Roque, qui réside ici pour les affaires de mondit frère, de l'aller trouver et à Ravignan de ne partir d'ici que l'autre ne soit de retour, encore

que sa dépêche soit prête il y a long-temps, suivant ce que je vous ai écrit par ma dernière.

Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, vous maintenir en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le vingt-troisième jour de décembre 1579.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, en attendant que vous m'avertissiez de la résolution qu'aura prise mon frère le roi de Navarre sur la restitution des villes délaissées par la conférence, et la punition des infracteurs de paix, après avoir ouï Ravignan et les députés de leurs églises de Languedoc, à quoi vous m'avez écrit par votre lettre du dix-septième de ce mois qu'il vous avait remis, j'ai avisé vous faire la présente pour vous prier de ne vous en revenir par-deçà que je ne vous le mande; d'autant que votre présence m'est plus nécessaire que jamais auprès de mondit frère. J'en écris autant à l'abbé Gadaigne, et faut que vous m'aidiez à donner quelque bon ordre et réglement au gouvernement des affaires de par-delà devant que d'en partir, en quoi je connais que vous me pouvez plus servir que nul autre.

J'ai délibéré au commencement de l'année prochaine envoyer quelqu'un devers mondit frère et ma bonne sœur pour les visiter de ma part. Par cettui-là je leur manderai ce qu'il me semble de la venue inopinée

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

de mon cousin le prince de Condé à La Fère, où j'ai depuis été content lui permettre demeurer sur la requête qu'il m'en a faite, m'ayant assuré que mon frère et ma sœur l'auraient agréable et qu'il s'y était acheminé du consentement de mon frère, encore que le sieur de Pibrac ait soutenu le contraire, dont je désire que vous vous éclaircissiez avec madite sœur, et que m'en mandiez sa volonté comme de celle qui y a plus d'intérêt que tous autres, la jouissance de ladite maison et terre lui ayant été délaissée en faveur de mariage et pour assurance de son dot. Au reste je n'ai pu permettre à mondit cousin de rentrer en la possession de son gouvernement de Picardie, comme il demandait, encore que j'eusse été bien aise de l'en gratifier, d'autant que tout le pays se préparait pour s'y opposer pour la défiance très grande qu'il a prise de la façon de laquelle il s'est saisi de ladite ville, où, depuis qu'il est arrivé, il a désarmé les habitans catholiques et fait entrer quelques compagnies de gens de guerre. Joint que lui ayant accordé, par les articles secrets de l'édit fait à Bergerac, la ville de saint-Jean d'Angely pour six ans en attendant qu'il pût effectuellement jouir dudit gouvernement, il est tenu et obligé de s'en contenter sans prétendre lui être loisible de rentrer audit gouvernement que ledit temps ne soit expiré, si ce n'est que je l'en voulusse dispenser, chose véritablement que je ne lui refuserais si je connaissais qu'elle se pût faire sans altérer le repos dudit pays. C'est ce que je vous prie de dire à mon frère et à ma sœur.

Je m'attends que je saurai bientôt par vos lettres la résolution qu'aura prise mondit frère sur ce que je vous ai ci-devant mandé lui remontrer touchant le château de Puy-Normant, qui est cause que je retiens le capi-

aine Saint-Martin, lequel il m'a dépêché pour cet effet; car je ne crois pas qu'il y ait autre moyen de reprendre le château et châtier le voleur qui s'en est emparé que celui du maréchal de Biron, ou bien que vous entrepreniez cette exécution comme je vous ai mandé vous y offrir et que je vous prie derechef par la présente vouloir faire et croire que vous me ferez service très agréable, et pour lequel effectuer je vous ferai assistance de toutes les forces qui seront nécessaires.

Je désire aussi savoir ce que vous aurez arrêté avec mondit frère pour les présidens et conseillers de mon Parlement de Bordeaux, qui doivent aller relever ceux qui ont servi leur temps en la chambre d'Agen, lesquels s'en sont retournés en leurs maisons, de sorte que la justice ne s'exerce plus, au grand préjudice de mes affaires et des particuliers qui en ont besoin; m'ébahissant de n'avoir aucune réponse de vous sur ce point depuis que vous êtes par-delà, combien que je le vous ai ramentevé assez de fois. Peut-être que l'on trouvera à própos d'y faire retourner ceux-là mêmes qui y ont jà servi, puisque nous en sommes tombés d'accord, et qu'ils s'en sont très bien acquittés, et crois qu'il serait bien aussi bon; toutefois vous ne laisserez à convenir des autres, afin de s'en servir s'il est besoin, soit qu'il faille changer cette première compagnie ou une partie d'icelle.

Priant Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

De Paris, le dernier jour de décembre 1579.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, plus je mets peine de surmonter les obstacles et difficultés qui interviennent journellement à l'exécution et établissement de la paix publique en mon royaume, moins je vois mon intention reconnue et embrassée, spécialement par aucuns qui se disent du parti de ceux de la religion prétendue réformée. Il y a deux ans que mon édit de pacification est fait et publié et que chacun devait avoir posé les armes, cessé tous actes d'hostilités, levée et contribution de deniers, vidé mes villes occupées et icelles remises en leur première liberté, comme il fut dès lors exécuté ès lieux et provinces qui m'avaient rendu obéissance durant les troubles. Depuis j'ai toujours poursuivi l'accomplissement de ladite paix, montré par effet à ceux de ladite religion que je me voulais fier en eux et les faire jouir paisiblement du bénéfice d'icelle, ayant souffert qu'ils aient retenu d'eux-mêmes lesdites villes, plus d'un an après l'accord de ladite paix, espérant qu'étant éclaircis de la sincérité de laquelle je procédais envers eux, qu'ils les rendraient après plus volontiers, et satisferaient à leur devoir et promesses. Sur quoi voyant que plusieurs accidens étaient encore advenus, lesquels traversaient cette exécution, et leur donnaient quelques sujets de douter de leur sûreté, j'aurais permis à la Reine, ma dame et mère, entreprendre ce long voyage qu'elle a fait pour les assurer de ma bonne volonté et ranger mes sujets catholiques à l'observation d'icelles; ce qu'elle aurait

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

fait si heureusement et avec tel applaudissement de leur part, comme ils en avaient toute occasion, que je me promettais recevoir d'eux à l'avenir toute satisfaction, spécialement par le moyen de mon frère le roi de Navarre. Ce qui aurait été cause que je me serais encore élargi à leur accorder pour quelques mois la garde d'aucunes des principales villes qu'ils tenaient, pour toujours leur donner temps et loisirs de prendre et concevoir encore plus grande assurance de ma bonne volonté, m'ayant juré et promis restituer lesdites villes quand ledit terme serait expiré, et que cependant ils feraient dès lors cesser toutes les contributions et levées de deniers, et incursions qu'ils faisaient sur mes pauvres sujets.

Mais la Reine, madite dame et mère, ne fut plus tôt sortie de Guyenne et Languedoc que je fus averti non-seulement qu'ils recommencaient à courre, rançonner et surprendre ce qu'ils pouvaient, mais aussi que mondit frère avait mandé à ceux de la religion de Dauphiné, de secourir le maréchal de Bellegarde, se joindre et unir avec lui pour troubler mes affaires au marquisat de Saluces. Et ce que j'en trouvais plus étrange fut que la Reine, madite dame et mère, s'en étant plainte audit sieur roi de Navarre, il fit démonstration d'improuver ladite entreprise, et même envoya sur les lieux le baron de Salignac pour cet effet; et toutefois depuis il nous refusa tout ouvertement le désaveu que nous lui en fîmes demander, pour tout cela et plusieurs autres faits semblables.

Tant s'en faut que j'aie voulu rompre avec eux, que je me suis étudié à les gagner par la douceur. J'ai composé par l'amiable les affaires dudit marquisat, assigné jour à ceux du Dauphiné à me venir trouver, pour

faire le semblable avec eux. Cependant, étant le terme de la reddition desdites villes délaissées par la conférence échu, je vous ai envoyé devers eux pour les requérir d'y satisfaire. Vous savez la charge que je vous en ai donnée, et ont connu avec quelle tempérance vous en avez fait la poursuite. J'ai encore permis depuis que mondit frère se soit assemblé avec mon cousin le duc de Montmorency, et me suis mis en tous les devoirs qui se peuvent excogiter pour tirer par douceur quelque exécution de leurs promesses et de l'obéissance qu'ils m'ont jurée.

Sur cela mon cousin le prince de Condé s'étant venu à La Fère en intention de s'introduire au gouvernement de Picardie, sans ma permission, comme il appert par les lettres qu'il écrivit aux habitans des villes dudit pays, incontinent qu'il fut arrivé en ladite ville, encore qu'il eût, en ce faisant, contrevenu notoirement aux articles secrets accordés à Bergerac avec ledit édit de pacification; toutefois, au lieu d'y procéder par voie de fait et lâcher la main à ceux qui s'étaient émus de sa venue, je prie la Reine, madite dame et mère, aller devers lui pour essayer à composer les affaires, et depuis ai bien voulu encore lui permettre sa demeure en ladite ville et lui donner moyen de ce faire en sûreté, en attendant que je puisse le rendre jouissant dudit gouvernement, ainsi qu'il est porté par les articles secrets; et comme j'estimais avoir par ce moyen obvié à beaucoup de mal qui pouvait succéder de ce fait et espérais recevoir bientôt quelque bonne nouvelle de la résolution que vous auriez prise en votre assemblée et conférence, j'ai été averti que le sieur Châtillon, après avoir pillé et rançonné avec ses adhérens mes pays de Rouergue, Auvergne, Vivarais, pris villes et maisons,

tué et meurtri mes sujets, s'est enfin emparé de ma ville de Mende, en laquelle il a mis à mort une grande partie des ecclésiastiques et principaux habitans d'icelle dont j'ai reçu l'ennui et déplaisir que vous pouvez penser.

J'avais jusques à présent attribué au malheur du temps et aux débordemens qui règnent plusieurs excès et insolences qui s'étaient commis devant ladite prise, à quoi j'espérais qu'il me serait facile de mettre fin, suivant le chemin de la douceur auquel je m'étais embarqué. Mais maintenant force me sera de croire qu'il y a de la faction, laquelle se soutient et conduit du commun accord et consentement des chefs de ceux de ladite religion, voire même de mondit frère, si cette fois et en cette occasion il ne s'en justifie par vrais et suffisans effets; ce que je veux que vous lui déclariez franchement de ma part, le priant non-seulement de commander audit sieur de Châtillon et autres ses adhérens vider ladite ville, restituer ce qu'ils y ont pris et robé, et la remettre en l'état qu'elle était quand ils y sont entrés, ainsi qu'ils sont tenus de faire, mais aussi désavouer dès à présent et par acte cette exécution et déclarer les auteurs d'icelle perturbateurs du repos public, mandant à ceux de ladite religion des environs qu'ils aient à se joindre aux sieurs de Mandelot, de Saint-Vidal et autres, que j'ai délibéré faire assembler sur les lieux pour en avoir raison par la voie de justice, comme il a été convenu par les articles de la conférence de Nérac; lui disant que je ne croirai jamais qu'il désire la paix et mon contentement, comme il m'a tant de fois mandé et même protesté et juré entre les mains de la Reine, madite dame et mère, qu'il ne m'ait satisfait en ce point, lequel me touche si avant au cœur,

que je n'en cesserai la recherche et poursuite qu'il n'y ait été pourvu, ayant commandé aux dessus nommés d'y procéder par la voie de justice et l'assister des forces nécessaires pour me rendre obéi.

Je ne vous représenterai ici les inconvéniens que je prévois de cette occupation s'il n'y est pourvu promptement par mondit frère, car vous les connaissez mieux que nul autre et m'assure que vous les lui saurez bien remontrer; mais vous lui direz pour conclusion que je suis tout résolu de ne souffrir en sorte quelconque que tel attentat fait contre mon autorité et la foi publique demeure impuni, le priant d'y remédier au plus tôt, et me mander la résolution qu'il en prendra. Vous en parlerez aussi à ma bonne sœur, la reine de Navarre, lui remontrant la juste occasion que j'ai de me douloir, et en rapportant à cette dernière action toutes les autres qui se sont passées depuis quelque temps, me défier plus que jamais de l'accomplissement et exécution des promesses pleines d'obéissance qui m'ont été faites et réitérés par tant de fois sur l'observation de la paix; la priant très instamment tenir main que ledit sieur roi de Navarre, son mari, me fasse cette fois connaître par effet l'envie qu'il a de me contenter et maintenir ladite paix, comme il est nécessaire et raisonnable qu'il fasse pour le bien de ce royaume, l'observation de sa foi, l'acquit de son devoir en son particulier avantage. Et parce que je sais qu'il n'est besoin d'aucun aiguillon pour pousser madite sœur à faire cet office, vu son affection naturelle et l'intérêt qu'elle y a, vous lui direz seulement qu'elle m'obligera à l'aimer davantage et embrasser ce qui sera de son contentement, ce que je ferai toujours très volontiers, comme son meil-

leur frère et ami, lequel prie Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le sixième jour de janvier 1580.

Monsieur de Rambouillet, j'ai fait la dépêche dont il est ci-dessus fait mention auxdits sieurs de Saint-Vidal, Mandelot et autres, d'avoir quelqu'un dans le pays circonvoisin, en attendant que mon cousin le duc de Montmorency y puisse pourvoir; que je lui mande présentement par la dépêche que je lui fais.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, depuis mon autre lettre écrite, l'abbé Gadaigne est arrivé, par lequel j'ai été amplement informé de l'état des affaires de par-delà, d'où je vous prie et conjure, par l'affection que vous me portez et au bien de mon service, de ne partir et vous éloigner que je ne vous le mande; car il n'y aurait plus personne à qui je pusse faire entendre et confier ce qui se présenterait pour mondit service, en l'état que sont à présent les affaires.

Je ne sais quelle résolution prendra mon frère le roi de Navarre, sur la dépêche de Ravignan, mais je vous prie de lui retrancher toute l'espérance qu'on lui pourrait donner, que je consente et accorde jamais que les villes qui leur ont été délaissées par la conférence leur demeurent plus long-temps entre les mains,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

car je suis tout résolu de les avoir, comme il m'a été promis, connaissant que sans cela je ne puis faire exécuter la paix. Partant je vous prie continuer à l'en poursuivre plus vivement que jamais, et s'il refuse d'y satisfaire, vous transporter aux quatre villes de Guyenne qui sont de cette qualité, pour sommer particulièrement les gouverneurs d'icelles d'en vider, avec les garnisons qui y sont, et les remettre en l'état qu'ils ont promis; et où ils ne voudront obéir et satisfaire, comme ils sont tenus et obligés de faire, vous en lèverez acte, lequel puisse ci-après servir en justice, pour en poursuivre la réparation nécessaire et qui a été arrêtée par le traité de ladite conférence; ayant délibéré d'y procéder dorénavant par cette voie-là pour me faire rendre l'obéissance qui m'est due, puisque je n'y puis rien profiter par celle que j'ai pratiquée jusques à présent, espérant que les gens de bien, d'une part et d'autre, m'y prêteront toute assistance, et par ce moyen parvenir au bien que je prétends pour le bien et le repos public de tous mes sujets. Il ne faut pas que l'on espère que je sois pour accorder ci-après grâce ni abolition des attentats et désobéissances susdits, car je connais par effet que la trop grande indulgence de laquelle j'ai ci-devant usé en pareil cas accroît l'audace des méchans et le nombre des forfaits et délits.

Ce que vous remontrerez à mondit frère et tous autres que besoin sera, et conférerez de tout avec mon cousin le duc de Montmorency, pour vous résoudre par ensemble à faire ce que vous jugerez être plus utile pour l'exécution de mes commandemens, tant pour le fait de Mende que pour la restitution desdites villes et la punition des infracteurs de paix et bri-

gandages qui s'exercent par de là; me donnant avis de ce que vous y aurez avancé, comme vous avez fait avec tel devoir et diligence, jusques à présent, que j'en demeure très content, et ai très bonne volonté de la reconnaître en tout ce qui se présentera. Priant Dieu vous avoir, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le sixième jour de janvier 1580.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vois, à mon grand regret, qu'en plusieurs provinces de mon royaume il se fait des élévations d'armes par aucuns pour troubler le repos de mes bons et loyaux sujets, que j'ai essayé jusqu'ici, avec beaucoup de peine et travail, d'établir pour les faire vivre heureusement, à quoi je suis délibéré de persévérer encore, sans rien intermettre de ce qui y pourra servir et aider. Mais pour empêcher que ceux qui s'y rendent contraires ne parviennent au but de leurs mauvaises intentions, j'ai avisé de me servir des forces ordinaires de ma gendarmerie, avec lesquelles je puisse conserver ce qui est dû à mon autorité et faire cesser les violences dont jusques ici l'on s'est trop licencieusement dispensé, à l'oppression des bons. Et pour cette cause, je vous écris la présente, par laquelle je vous prie que vous avertissiez tous ceux de votre compagnie de gendarmes de se tenir prêts et en équipage; de me faire service

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

lorsqu'ils seront mandés pour marcher, qui sera quand je verrai que l'occasion le pourra requérir. Je n'entends néanmoins que pour cela ils se mettent encore aux champs, mais qu'ils demeurent toujours en leurs maisons jusqu'à ce qu'ils aient commandement de ma part. Sur ce je supplie le Créateur, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le dixième jour de mai 1580.

HENRY.

BRULART.

AU MÊME (1).

MÉMOIRE ET INSTRUCTION *à monsieur de Rambouillet, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller d'État, et en son conseil privé, de ce qu'il aura à dire et à faire entendre à monseigneur, frère de Sa Majesté, lui portant de la part de Sadite Majesté les lettres de pouvoir qu'elle lui donne pour l'établissement, exécution, observation entière du dernier édit de pacification, et des articles résolus à Nérac, dans la conférence d'entre la Reine, sa mère, le roi de Navarre et les députés de ceux de la religion prétendue réformée y assemblés.*

Ledit sieur de Rambouillet présentant à mondit seigneur les lettres que Sa Majesté lui écrit, ensemble

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

ledit pouvoir, il lui dira qu'elle loue et estime grandement la bonne et sincère affection que mondit seigneur a déclaré porter au bien de la paix de ce royaume, et d'en vouloir embrasser l'exécution, établissement et observation, comme aussi ne saurait-il en ce temps procurer davantage de bien à cedit royaume, considéré que la continuation des troubles et guerres civiles y causerait sans doute de grands changemens, et y apporterait aussi une totale ruine, comme il y en a assez d'exemples; et s'étendra ledit sieur de Rambouillet sur cela, jouxte les raisons à plein déclaré par ledit pouvoir ainsi qu'il verra être à propos.

Que Sa Majesté voulant favoriser et autoriser ce tant saint et louable désir de mondit seigneur et en venir aux effets, autant diligemment que l'affaire le mérite, a pensé de ne laisser couler davantage le temps sans lui faire expédier et envoyer lesdites lettres de pouvoir, suivant lesquelles elle le prie de mettre la main (comme elle est tout assurée qu'il fera) si diligemment et affectionnement à la perfection d'un œuvre tant nécessaire et salutaire que celui-ci, que de bref l'on en puisse voir réussir le fruit que le Roi en attend et espère pour le bien général de ce royaume.

Pour ce faire, que Sadite Majesté prie mondit seigneur, que (selon le contenu du Mémoire que le sieur de Villeroy écrivit sous lui dernièrement qu'il le fut trouver) il négocie premièrement envers le roi de Navarre et M. le prince de Condé, que, suivant ce que sa Sa Majesté et lui leur ont écrit, ils fassent poser les armes à ceux de la religion prétendue réformée, tant du côté des provinces de delà que deçà, lesquels les ont prises sous leurs noms et aveu;

cesser tous actes d'hostilité, remettre en liberté tous prisonniers sans payer rançon, et fassent aussi remettre les choses en l'état qu'elles étaient avant ces derniers remuemens d'armes, et que, sans feinte, ils fassent pareillement révoquer incontinent la levée des reîtres, qu'ils disent et confessent avoir envoyé faire en Allemagne, afin que le Roi, de sa part, n'avance davantage l'ordre qui est, de sa part, prêt à donner en Suisse et aussi en Allemagne pour faire armer. Que sitôt que mondit seigneur aura eu nouvelle et réponse dudit roi de Navarre, par le sieur de Fernacques, qui a été dépêché vers lui à cet effet, Sadite Majesté le prie de l'en avertir, à ce qu'elle connaisse comment ledit sieur roi de Navarre procédera au fait de la cessation d'armes et d'hostilités, et aussi de la révocation d'icelle levée des reîtres, pour laquelle il sera bon que mondit seigneur insiste encore par lettres envers ledit seigneur roi de Navarre, qu'il écrive fermement et sans fiction au sieur de Guitry et autres qui s'en entremettent, qu'ils se retirent et cessent entièrement ladite levée, ou rompent tout ce qu'ils y avaient fait et avancé.

Et afin d'ouïr les remontrances desdits de la religion et aviser et accorder des moyens de l'entière exécution, établissement et observation dudit édit de pacification et articles de la conférence de Nérac, ledit sieur de Rambouillet priera aussi mondit seigneur de la part de Sadite Majesté d'écrire et faire envers ledit seigneur roi de Navarre, que lui et ceux de la religion prétendue réformée de chacune province que besoin sera, députent et envoient diligemment au lieu et jour qui sera accordé et arrêté entre mondit seigneur

et lui, gens pour présenter et déduire leursdites remontrances, afin de leur satisfaire sur icelles; suivant et conformément audit édit de pacification et articles de la conférence de Nérac.

Et pour ce que Sadite Majesté désire et sera très aise d'entendre et être avertie du jour et lieu de ladite assemblée et de ce qui s'y traitera et négociera, comme elle l'a toujours été fort soigneusement pendant que la Reine, sa mère, a fait pareille négociation, ledit sieur de Rambouillet tiendra (comme de lui-même) la main envers mondit seigneur, qu'il en donne souvent avis à Sadite Majesté, et lui fasse cet honneur et défère tant, que de ne rien conclure et arrêter sur lesdites plaintes, moyens d'établir et exécuter ledit édit de pacification et articles de ladite conférence de Nérac, sans que, premièrement, Sadite Majesté l'ait vu et entendu, et lui ait, sur ce, fait entendre son intention, amenant pour exemple que ladite dame Reine, sa mère, en a toujours usé ainsi; mais ledit sieur de Rambouillet lui dira cela si sagement, et en discourant le fera tomber si à propos, que mondit seigneur estime et croie cet avertissement venir plutôt de la bonne affection que ledit sieur de Rambouillet lui porte, et à faire réussir cette négociation à son honneur, que d'aucune charge que Sadite Majesté lui en ait baillée.

Pendant que ledit sieur de Rambouillet sera près mondit seigneur, il tiendra aussi lui-même Sadite Majesté souvent et diligemment avertie de tout ce qu'il entendra et pourra apprendre de ce qui sera négocié, traité et accordé en ladite assemblée; et de toutes autres occurrences qu'il connaîtra appartenir au bien

de son service, selon la singulière affection qu'elle s'assure qu'il y a.

Fait à Paris, le dix-huitième jour de mai 1580.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Le Roi donne charge à M. de Rambouillet, allant vers Monseigneur son frère, de lui faire entendre comme M. le prince de Condé envoya vers Sa Majesté et la Reine, sa mère, le sieur de Suzanne, samedi dernier, les avertir qu'il avait eu avis certain que M. d'Aumale et ceux qu'il appelait de la Ligue, étaient assemblés en armes, pour se trouver lundi dernier à Breteuil et l'aller assiéger à La Fère, et combien que Sadite Majesté pensât bien que c'était un faux avertissement que mondit prince avait eu, dépêcha incontinent un sien valet de chambre audit sieur duc d'Aumale et à M. de Crèvecœur, pour les avertir du mécontentement qu'elle avait, si cela était véritable, avec commandement fort exprès de ne rien entreprendre sous peine de désobéissance, mais de séparer le tout incontinent, dont il ne fut besoin, car il n'avait point été pensé de faire aucune assemblée, à ce que vit ledit valet de chambre et comme

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

le Roi a aussi vu par la lettre que icelui sieur duc d'Aumale lui a écrite, laquelle Sadite Majesté a fait mettre ès-mains dudit sieur de Rambouillet, afin qu'il la montrât à mondit seigneur frère, auquel il dira aussi que Sadite Majesté avait donné charge audit valet de chambre de repasser par La Fère et porter nouvelle à mondit seigneur le prince de ce qu'il en aurait trouvé et qu'aurait répondu mondit sieur d'Aumale, et lui dira aussi davantage, que Sadite Majesté pensant bien à ce que lui avait dit ledit sieur de Suzanne, dudit avis, que cela tiendrait en peine mondit seigneur prince, que sadite Majesté, pour l'en ôter et pour l'assurer que s'il était quelque chose dudit avertissement, que c'était sans son sû et contre sa volonté, elle dépêcha soudain encore un autre valet de chambre, droit à La Fère à mondit seigneur le prince, avec une lettre que Sa Majesté lui écrivit de sa main, par laquelle elle l'assurait sur sa foi, que s'il était quelque chose dudit avis, que c'était sans qu'il en eût rien commandé ni entendu, et qu'il l'assurait aussi qu'elle donnerait incontinent ordre qu'il ne serait rien entrepris contre lui. Mais mondit seigneur le prince ayant vu ladite lettre du Roi, dit audit valet de chambre, qu'il le dépêcherait incontinent, et toutefois au lieu de ce faire, il partit peu après lui cinquième et s'en alla en Allemagne comme ledit sieur de Rambouillet fera voir à mondit seigneur frère du Roi, par le double d'une lettre qu'icelui seigneur prince en a écrite à Sa Majesté et qu'il fit bailler le lendemain audit valet de chambre par le sieur de Mony, qu'il a laissé audit lieu de La Fère, à laquelle lettre dudit seigneur prince, Sa Majesté a fait réponse, qu'elle lui envoie présentement, la part qu'il sera et de laquelle ledit sieur de Rambouillet montrera aussi

le double à mondit seigneur son frère, que Sa Majesté a voulu avertir incontinent de tout.

Fait à Paris, le vingt-sixième jour de mai 1580.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, votre lettre du troisième de ce mois m'a été rendue par le capitaine Cassel, suivant laquelle j'attends le sieur de La Faye aujourd'hui ou bientôt après. Cependant, monsieur de Rambouillet, je vous dirai aussi que j'ai un extrême plaisir d'avoir vu le mémoire que m'avez envoyé des propos que mon oncle le duc de Montpensier a tenus à mon frère le duc d'Anjou. Vous aurez reçu par les diverses personnes que je vous ai envoyées les lettres que vous ai écrites, suivant lesquelles je m'assure que m'enverrez le mémoire desdits propos tenus par mondit oncle et ce que sur cela mondit frère dit, et que le tout soit signé de l'un des serviteurs de mondit frère, pour être plus approuvé. Mais j'ai pensé que vous pouviez, pendant qu'êtes par-delà, avancer beaucoup en cette affaire, tant par votre dextérité que pour être fort capable, comme je sais que vous êtes, du désir que j'ai de voir ces deux princes, qui me sont si bons serviteurs et amis; et pour ce je désire que vous alliez trouver mondit oncle, le duc de Montpensier, et que vous regardiez avec lui ce qu'il désirerait en ceci que fît mondit cousin le duc de Nevers, que vous en fassiez un petit mémoire

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

par écrit et le m'envoyassiez incontinent et en secret, afin que je regardasse icelle de moyenner un bon accord de tous. Croyez, monsieur de Rambouillet, que vous me donnerez grand contentement et me ferez service agréable, quand satisferez particulièrement à ce que dessus, afin que je puisse avoir ce bien que cet accommodement puisse être bientôt résolu; étant aussi que je vois mondit cousin le duc de Nevers fort pressé d'aller en Guyenne pour ses affaires, et voudrait partir dès lundi prochain, au plus tard; voilà pourquoi je vous recommande cette affaire, et vous me ferez extrême plaisir. Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le mardi septième jour de juin 1580.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous avez été averti par la publication que les baillis et sénéchaux de mes provinces ont naguère fait faire des lettres que je leur ai écrites le vingt-sixième du passé pour convoquer et faire assembler aucunes compagnies de mes ordonnances au nombre desquelles celle dont je vous ai donné la charge est comprise et nommée, que j'entendais que les chefs, hommes d'armes et archers d'icelle partissent de leurs maisons le vingt-cinquième de ce mois pour s'acheminer et rendre au gouvernement du pays Chartrain, pour après servir en l'armée que j'ai délibéré dresser sur la frontière de mon royaume pour défendre et empêcher l'entrée d'icelui aux forces étrangères qu'aucuns perturbateurs du repos public

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

sont après lever en Allemagne pour y amener. Maintenant je vous fais la présente pour vous avertir qu'ayant depuis su que lesdites forces étrangères ne sauraient être prêtes à marcher si tôt que j'estimais, j'ai aussi avisé de retarder pour quelques jours le partement de votredite compagnie, tant pour ne la travailler en vain, que pour soulager d'autant mon pauvre peuple; au moyen de quoi je vous prie, incontinent la présente reçue, mander aux chefs, hommes d'armes et archers d'icelle, qu'ils ne partent de leurs maisons jusques à ce que je vous aie mandé les avertir de monter à cheval, nonobstant ce qui leur est ordonné par la publication des mesdites lettres du vingt-septième de juin, adressées auxdits baillis et sénéchaux, mais se tenir prêts et en bon équipage pour ce faire précisément, quand vous leur manderez, et s'acheminer au susdit gouvernement, ainsi qu'il leur est enjoint par mesdites lettres de publication; où étant arrivés, ils seront informés de ce qu'ils auront à faire pour mon service, et du lieu où ladite compagnie devra faire montre. Vous avisant avoir commandé aux gouverneurs et lieutenans-généraux de mes provinces, qu'ils tiennent la main que mon intention soit suivie, et fassent retirer et châtier, si besoin est, tous ceux qui y contreviendront. Partant vous ne faudrez pas d'en avertir promptement ceux de votre compagnie, afin qu'ils n'y contreviennent. Priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Maur-les-Fossés, le dix-huitième jour de juillet 1580.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

TROUBLES
DU MAINE.

PROCÈS CRIMINEL
DE L'ABBÉ CLERBAULT.

TRIBUNAL SPÉCIAL DE LAVAL, 1801.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Interrogatoire de Joseph Clerbault, du 18 *prairial an* IX (dimanche 7 juin 1801).

INTERROGÉ. De ses nom, prénoms, surnoms, âge et qualités,

RÉPOND. Se nommer Joseph Clerbault, âgé de soixante-quinze ans, prêtre, demeurant commune de Boissai, originaire de la ville du Mans.

INT. S'il n'a pas eu un frère nommé François Clerbault, qui est mort il y a environ trente ans,

R. Que oui, et qu'il a laissé un garçon et une fille, qui sont morts tous les deux.

INT. Où son frère est mort,

R. Qu'il est mort à Orléans, en prison.

INT. Si ce n'est pas à sa sollicitation que son frère a été renfermé,

R. Que ce ne fut pas lui qui le fit arrêter, mais bien Louise Clerbault, leur sœur, qui obtint une lettre de cachet parce qu'il avait fait des extravagances un jour de Fête-Dieu, et qu'il était un ivrogne et un très mauvais sujet.

INT. Si Pierre Clerbault, son neveu, ne lui a pas reproché la mort de son père,

R. Qu'il n'a point eu de neveu du nom de Pierre Clerbault; que son neveu s'appelait comme son père, François Clerbault; et qu'il ne lui a jamais fait de reproches sur la mort de son père.

INT. Si François Clerbault n'a pas servi la république,

R. Qu'il avait commencé son service sous le règne du dernier roi, et qu'il a continué son service dans les armées de la république jusqu'à il y a environ un an ou treize mois, après avoir déserté du port de Cherbourg.

INT. Où il se retira en arrivant au pays,

R. Qu'il se retira à Sablé, chez sa tante; que s'étant informé par suite où était lui répondant, il se rendit à Varennes et de là à Moranne, chez le nommé De Trottier, chez lequel il demeurait.

INT. Combien il a resté de temps avec lui chez Trottier,

R. Qu'il y a resté l'espace de cinq semaines environ.

INT. Ce qu'il est devenu depuis,

R. Que son neveu menant une conduite dissolue, sortit de chez lui, parce qu'il ne pouvait plus le garder

dans la crainte de scandaliser les habitans du pays; qu'il lui dit de prendre son sac et de s'en aller; qu'il lui donna quarante ou cinquante sous pour sa route; qu'il se retira de suite chez le nommé Quentin, dans la commune de Varennes; que son neveu, en le quittant, le menaça de se mettre avec les voleurs et brigands; que les deux fils Trottier, Langlais et Chesniau, armés seulement de bâtons, se mirent à sa poursuite aussitôt qu'il fut parti, et le joignirent chez ledit Quentin où il était à boire avec un mendiant; que ces quatre hommes se saisirent de lui et le conduisirent par des bois jusqu'à l'endroit où ils le tuèrent d'un coup de fusil, qu'ils s'étaient procuré dans leur marche, sans savoir où ils l'avaient pris.

Int. Si le jour qu'il partit, il ne lui donna pas un coup de bâton ou un soufflet, qui lui fit partir le sang des *dents*,

R. Oui, sans s'être aperçu qu'il ait répandu de sang.

Int. S'il n'était pas le tuteur de son neveu,

R. Non; que c'était Pierre Le Peltier.

Int. Si après le départ de son neveu, il *ne s'est pas* rendu dans la pièce de terre où travaillaient les moissonneurs ou les ouvriers de Trottier; *s'il* ne les tira pas à l'écart pour leur parler, et s'il ne leur dit pas de se rendre à la maison de Trottier,

R. Qu'il ne peut le nier ni l'avouer; qu'il ne se rappelle pas ces circonstances; qu'il croit plutôt que ce sont les enfans de la maison qui ont été les chercher.

Int. S'il ne se réunit pas avec eux chez Trottier; s'ils n'y burent pas du cidre,

R. Qu'il ne se rappelle point tout cela.

Int. S'il ne demanda pas à ces quatre hommes, s'ils avaient de la foi et de la religion,

R. Que cela peut être, sans néanmoins se le rappeler positivement.

Int. Si, sur la réponse de ces quatre hommes, qu'ils avaient de la foi et de la religion, il ne leur commanda pas au nom de la religion d'arrêter son neveu, de le tuer sans aucune grâce, parce que c'était un gueux et un scélérat,

R. N'avoir pas dit cela, parce que *Ecclesia nescit sanguinem.*

Int. Si, après avoir bien bu chez Trottier, ces quatre hommes ne partirent pas après son neveu, et s'ils ne l'arrêtèrent pas,

R. Que oui.

Int. Si, lorsque son neveu fut arrêté, un de ces hommes ne vint pas lui demander ce qu'il fallait en faire,

R. Qu'effectivement quelqu'un vint dire qu'il était parti; qu'alors tous ceux de la maison s'écrièrent: « Nous sommes perdus, parce qu'il se réunira à des brigands. »

Int. S'il ne répondit pas à ceux qui vinrent lui annoncer l'arrestation de son neveu : « Qu'on le tue; qu'on ne lui fasse point de grâce. C'est un coquin qui sert la république depuis trop long-temps ! »

R. Que cela n'est pas vrai.

Int. A quelle heure *il a été* informé de la mort de son neveu,

R. Qu'il pouvait être onze heures (du matin).

Int. Si ces hommes, en rentrant après avoir assassiné son neveu, ne lui dirent pas que son neveu lui demandait une messe et à être enterré dans le cimetière,

R. Qu'effectivement ces gens lui dirent que son

neveu demandait une messe, qu'il a *dite* à son intention en présence de la maison Trottier, et qu'on ne lui a pas dit qu'il demandait à être enterré dans le cimetière.

Int. S'il ne répondit pas à ces hommes sur la demande que faisait son neveu d'être inhumé dans le cimetière : « C'est un gueux et un scélérat qui ne mérite pas d'être inhumé en terre sainte; il faut le jeter dans la rivière ou l'enterrer dans le fossé. »

R. Je n'ai pas dit cela.

Int. S'il ne fit pas boire ces quatre hommes à leur retour chez Trottier,

R. Qu'ils burent et mangèrent, mais que ce fut aux dépens de la maison Trottier.

Int. Comment il aurait pu vivre avec les assassins de son neveu, s'il n'avait pas commandé sa mort,

R. Que deux des assassins étaient les enfans de la maison où il se retirait; qu'il était obligé d'y rester, parce qu'il n'y avait pas où aller ailleurs.

Int. Si, lorsque ces quatre hommes assassins eurent fini leur journée, il ne leur donna pas à chacun 3 liv., en leur recommandant d'enterrer son neveu, de le dépouiller et de lui apporter ses dépouilles,

R. Qu'il ne donna que 3 livres à ces hommes; qu'il leur recommanda de prendre ses effets; qu'ils les apportèrent en effet; qu'ils les déposèrent dans la grange, et qu'il leur dit de les partager entre eux.

Int. Si, après l'inhumation de son neveu, il n'a *pas invité* ses assassins à exhumer son corps, et à porter *son corps* dans la rivière pour effacer les traces de sa mort, en leur promettant de l'argent,

R. Non.

Int. Pourquoi il n'a pas fait la déclaration aux

juge de paix, maire et gendarmes de son arrondissement, de l'assassinat de son neveu,

R. Qu'il ne connaissait pas ces règles-là.

Int. Si sa conscience n'a pas été bourrelée par les remords qu'a dû lui occasioner la mort forcée de son neveu,

R. Qu'il en a versé des larmes.

Int. Si les larmes qu'il a versées étaient des larmes de joie ou de douleur,

R. Que le mal que son neveu voulait à la maison Trottier et à lui-même l'a empêché d'être affecté de cette mort autant qu'il l'aurait été dans toute autre circonstance.

— A lui observé que toutes ses réponses *font croire* qu'il est la cause première de l'assassinat de son neveu,

R. Que c'est son libertinage, et qu'il n'a pas commandé sa mort, ainsi qu'il l'a expliqué ci-dessus.

Int. S'il sait pourquoi il lui en voulait,

R. Que les Trottier lui ont dit qu'il voulait le tuer, et qu'il voulait les tuer aussi.

Int. Si les ouvriers employés par Trottier, pour sa moisson, n'étaient pas payés par lui,

R. Non.

Int. Pourquoi donc il paya les moissonneurs qui avaient assassiné son neveu,

R. Que c'était pour leur témoigner satisfaction de la tranquillité dont ils allaient jouir par la mort de son neveu, qui leur voulait du mal, comme à lui-même, répondant.

Ce fait, etc.

Extrait de l'interrogatoire de Pierre Trottier fils, âgé de vingt-deux ans.

Pierre Trottier après plusieurs questions auxquelles il a répondu négativement,

INTERPELÉ. De déclarer s'il a quelque chose à dire pour sa justification,

R. Qu'il est vrai que Langlais, Chesniau, et Jean Trottier son frère furent chez Quentin, cabaretier au Vieux-Four, qu'ils se saisirent de Pierre Clerbault, neveu de Joseph Clerbault; qu'il n'a pas connaissance qu'ils aient été emprunter la corde pour lier ce militaire chez Buttier; qu'il n'était pas avec eux dans ce moment, qu'il ne se réunit à eux que lorsqu'il fut tué; que la fosse était déjà faite lorsqu'il arriva; qu'il fut enterré; que les autres prirent ses habits; qu'il n'a point accompagné ceux qui ont reporté la corde chez Buttier; que ceux qui ont tué Pierre Clerbault lui ont dit que c'était par les ordres de Joseph Clerbault, son oncle; qu'il est très fâché de s'être réuni avec Langlais, Chesniau et son frère pour enterrer ce militaire; qu'il en est très repentant; qu'il n'a donné aucuns conseils pour arrêter et assassiner Clerbault; qu'il ne s'est trouvé avec eux que par hasard, en ramenant ses chevaux de la pâture; que le prêtre était chez son père dans le moment qu'il fut enterré; qu'il n'y a qu'un demi-quart de lieue de l'endroit au domicile de son père.

INT. Si, lorsqu'il fut de retour chez son père, lui et son frère ne rendirent pas compte de ce qui s'était passé à Joseph Clerbault, et quelle était la réponse que ce dernier leur fit,

R. Qu'il ne se le rappelle pas.

INT. S'il n'avait pas été sollicité par le prêtre Clerbault ou par autre, à concourir à l'enterrement de ce malheureux militaire, dont l'assassinat devait le faire frémir d'horreur,

R. Que c'est le prêtre Clerbault qui l'a engagé à concourir à l'inhumation de son neveu; qu'il ignore si c'est le prêtre qui l'a fait tuer, parce qu'il n'était pas à la maison lorsque les auteurs de ce crime partirent pour aller le commettre; mais qu'il a entendu dire par ceux qui l'ont commis qu'ils ne l'avaient fait que par les ordres du prêtre Clerbault.

Extrait de l'interrogatoire d'André Chesniau, âgé de vingt et un ans, cultivateur chez son père, commune de Varennes (18 prairial).

Après plusieurs questions relatives à la chouannerie,

INT. S'il connaissait des prêtres insermentés parmi les chouans,

R. En avoir vu quelques-uns, entre autres le prêtre Clerbault.

INT. S'il a connu Pierre Clerbault, son neveu,

R. L'avoir connu pour l'avoir vu deux ou trois fois; qu'il a entendu dire que c'était un militaire, sans lui avoir vu d'uniforme.

INT. S'il sait ce qu'est devenu Pierre Clerbault,

R. Qu'il a été tué.

INT. Par qui, et comment,

R. Qu'étant à la journée à travailler chez le père Trottier pour le compte du prêtre Clerbault avec Joseph Langlais et les fils Trottier, dans une pièce où ils étaient occupés à javeler, le prêtre Clerbault vint les trouver, et déclama contre son neveu, et leur dit qu'il

avait voulu l'assassiner. Ensuite il leur demanda : « *Avez-vous de la foi?* » qu'ils répondirent : « *Oui, nous en avons.* » Il leur dit ensuite : « *Allez, courez après lui; c'est un voleur; tuez-le et ne lui faites pas de grâce* ». Que lui répondant ne voulait point exécuter les ordres de ce prêtre; qu'il résista longtemps à la demande, mais qu'il fut forcé d'y aller par Jean Trottier; qu'ils partirent trois du champ et se rendirent à la maison où ils trouvèrent Pierre Trottier qui venait de chercher ses chevaux; qu'ils partirent tous les quatre et se rendirent ensemble chez Quentin sur les huit à neuf heures du matin sans armes; qu'ils se saisirent de Pierre Clerbault, le conduisirent dans le bois de Varnège où il le lièrent par le bras avec une corde qu'ils furent emprunter chez le nommé Buttier, à la closerie de Grimault; que ce fut Pierre Trottier qui fut la chercher; que Pierre Clerbault ne fit aucune résistance; qu'ils le conduisirent de là dans le chemin des Chenevelles et s'arrêtèrent vis-à-vis d'une pièce nommée les Chenevelles; qu'au haut de ce chemin Pierre Trottier partit, et fut chercher un fusil à un coup; que de retour avec ce fusil il le remit entre les mains de Joseph Langlais qui dit à leur prisonnier de dire son *confiteor*, et que son oncle avait dit de ne lui faire aucune grâce et de le tuer; qu'il n'a pas entendu les autres propos, parce qu'il se tenait éloigné d'eux; que Langlais tira le coup de fusil dans la tête de Pierre Clerbault qui tomba mort au coup; qu'ils le laissèrent dans le chemin, et s'en retournèrent tous les quatre au village de Venelliers chez Trottier où ils trouvèrent le prêtre Clerbault à qui ils demandèrent s'il fallait l'enterrer dans le cimetière; qu'il répondit : « C'est un « gueux qui ne mérite pas d'y être mis »; qu'il fallait le

jeter dans la rivière ou dans un fossé; qu'il les fit tous rafraîchir en arrivant, et leur dit qu'ils iraient l'enterrer le soir; qu'ils y furent réellement tous les quatre; que Langlais fit la fosse; que les deux Trottier lui aidèrent à la parachever; qu'ils se réunirent tous les quatre pour jeter son cadavre dans la fosse; que les deux Trottier le déshabillèrent, emportèrent ses habits et les remirent (à ce qu'il croit) au prêtre Clerbault qui, pour les récompenser de leur peine, leur donna à chacun 3 livres avec un air de satisfaction.

Extrait de l'interrogatoire de Jean Trottier.
(21 prairial — 10 juin.)

Int. De ses nom, prénoms, âge, etc.,

R. Se nommer Jean Trottier, âgé de vingt-quatre ans.

Int. Combien François Clerbault, neveu du prêtre, a passé de temps chez lui,

R. Qu'il y est arrivé quelque temps avant la Pentecôte de l'an VIII, et qu'il y a resté jusqu'à la moisson.

Int. Si Clerbault a eu quelque dispute avec son oncle, et pourquoi,

R. Qu'il eut une dispute avec son oncle le jour qu'il disparut; qu'il lui refusa de l'argent parce qu'il était un libertin et qu'il avait insulté la femme Roger du moulin à tan; que le neveu persista à demander de l'argent à son oncle qui lui en refusa constamment, et même lui donna un coup de bâton et un soufflet qui lui fit partir le sang des dents; que le neveu tout irrité fut trouver lui interrogé et son père qui étaient occupés à nettoyer l'aire pour y déposer leurs gerbes; qu'il brisa ses sabots sur une pierre, et leur dit que, s'il avait un fusil, il aurait passé sa colère; que le père

Trottier lui demanda sur qui? qu'il répondit : sur son oncle; que sur la représentation du père Trottier qu'il ne fallait pas se venger sur un homme, François Clerbault répondit : « Sur qui donc? sur une vache? » qu'après ces propos lui interrogé retourna dans son champ avec les autres ouvriers; que François Clerbault rentra à la maison; et qu'il présume qu'il y eut encore des propos entre l'oncle et le neveu, sans les avoir entendus; que le prêtre Clerbault vint ensuite les trouver dans le champ et qu'il l'engagea ainsi que son frère, Chesniau et Langlais, à aller à la maison; qu'ils se réunirent tous au haut du champ et il les conduisit à la maison; qu'il les y fit boire outre mesure, et leur dit que son neveu était un gueux et un scélérat, qui avait voulu l'assassiner, et les engagea au nom de la religion de courir après son neveu, de l'arrêter et d'en faire une fin, de jeter son corps dans la rivière, ou de le cacher dans un fossé afin qu'il n'en restât pas de traces; qu'il n'y avait point de mal à cela et qu'il ne leur en arriverait rien; qu'échauffés par la boisson, ils partirent tous les quatre sans autres armes que des bâtons pour aller chercher François Clerbault; qu'ils le trouvèrent chez le nommé Quentin, au bourg de Varennes à la closerie du Vieux-Four, buvant avec un inconnu : qu'en les voyant arriver, il leur dit : « Vous paraissez bien échauffés; où allez-vous? » Ils lui répondirent : « Nous sommes venus vous chercher de la « part de votre oncle; il faut vous en venir avec nous; » qu'il fit quelque résistance; que pendant les débats ils firent venir une pinte de cidre qu'ils vidèrent et partirent ensuite avec François Clerbault; qu'aux approches du bois de Varnège, François Clerbault leur dit : « Prenez garde que je vous échappe » ; qu'ils lui répon-

dirent : « Ne vous moquez pas tant de nous : car nous « vous lierions » ; qu'il leur dit : « Vous n'avez qu'à me « lier » ; qu'aussitôt l'un d'eux partit et fut chez le citoyen Buttier au village de Grimault, emprunter une corde avec laquelle ils le lièrent effectivement, et le conduisirent de suite dans un chemin nommé le Chemin Vert ou des Chenelles.

Int. Ce qu'ils firent ensuite,

R. Qu'ils lui dirent qu'ils allaient le fusiller de la part de son oncle ; qu'il leur répondit : « Vous n'avez « qu'à faire, si je le mérite. » Qu'aussitôt deux d'entre eux se détachèrent pour aller chercher un fusil, qu'ils apportèrent sans savoir où ils l'ont pris ; que François Clerbault dit : « Dites à mon oncle de me dire une « messe et d'enterrer mon corps dans un cimetière » ; qu'ils se disputèrent à qui ne le tuerait pas ; qu'après plusieurs débats Joseph Langlais prit le fusil et lui en porta un coup dans la tête qui le tua tout raide ; qu'alors ils le jetèrent dans un fossé et le couvrirent d'épines pour le cacher, qu'ils se rendirent ensuite auprès de Joseph Clerbault pour lui annoncer la mort de son neveu ; qu'il leur répondit : « Vous avez bien fait, « il y a assez long-temps qu'il sert la république. » Alors, lui interrogé, lui dit qu'il lui demandait une messe et à être enterré dans un cimetière ; qu'il répondit qu'il ne le méritait guère, qu'il ne l'enterrerait pas dans la cimetière, qu'il fallait le cacher dans un fossé ; qu'ensuite il les fit boire, et qu'ils retournèrent après reprendre leurs travaux.

Int. Ce qui se passa depuis cette époque,

R. Que le soir à la brune, il les rappela tous les quatre et leur donna à chacun 3 liv. pour les récompenser de ce qu'ils avaient fait ; qu'il leur enjoignit

d'aller l'enterrer où il était, et d'apporter sa dépouille, même sa chemise et ses bas, et de la partager à l'exception du chapeau, du mouchoir et des bas qu'il se réservait; qu'ils lui répondirent qu'il pouvait tout garder, qu'ils n'en voulaient rien; qu'il resta à travailler avec son père, et que les trois autres partirent pour aller l'enterrer.

Int. S'il a parlé depuis ce temps-là au prêtre Clerbault de la mort de son neveu,

R. Que le prêtre Clerbault lui a quelquefois parlé de la mort de son neveu; qu'il les a toujours assurés qu'ils avaient bien fait, qu'il ne leur en arriverait rien parce que c'était un gueux et un scélérat qui ressemblait à son père, qui n'avait jamais rien valu.

Int. S'il a été à confesse au prêtre Clerbault depuis l'assassinat de son neveu,

R. Y avoir été pour se marier et avoir reçu l'absolution, etc.

Interrogatoire de Joseph Langlais, du 18 *germinal an* IX (7 juin 1801).

Int. De ses nom, etc.,

R. Se nommer Joseph Langlais, âgé de vingt-trois ans, journalier laboureur.

Int. Si, pendant qu'il était avec les chouans, il a vu beaucoup de prêtres,

R. Qu'il en a vu plusieurs, entre autres, Fayaud, Gillard, et un autre connu sous le nom de grand-vicaire.

Int. S'il n'y a point vu Joseph Clerbault, prêtre,

R. Qu'il ne l'y a jamais vu, parce qu'il restait habituellement sur la vallée de Moranne et Varennes,

et qu'il l'a vu dans diverses maisons sur les campagnes.

Int. S'il a connaissance qu'il ait existé dans le pays un nommé Pierre Clerbault, neveu du prêtre Clerbault,

R. L'avoir connu.

Int. S'il sait ce qu'il est devenu,

R. Qu'il a été tué.

Int. S'il sait comment et par qui il a été tué,

R. Qu'il fut un dimanche à la messe de Saint-Denis d'Anjou, qu'il rencontra Jean Trottier, qui lui demanda s'il voulait aller le lendemain travailler chez lui pour ramasser sa moisson, et qu'il y fut le lendemain lundi, sans savoir la date du mois de juillet; qu'après les travaux du matin tous les ouvriers furent déjeuner à la maison; qu'après leur déjeuner ils retournèrent travailler; que le prêtre Clerbault fut les trouver à leur travail; qu'il tira à quartier, lui répondant, les deux Trottier et Chesniau; qu'il leur dit que son neveu avait voulu l'assassiner pour avoir son argent; que c'était un gueux, un scélérat qui ne méritait pas de vivre; que, s'ils avaient de la religion, ils devaient l'exterminer; qu'il leur commanda, au nom de la religion, d'aller le chercher et de le tuer; qu'il ne leur en arriverait rien; qu'il les emmena tous les quatre à la maison; qu'il leur fit boire de son cidre tant qu'ils voulurent en boire, et qu'il les envoya ensuite pour arrêter son neveu; qu'ils partirent tous les quatre d'après ses ordres et furent chercher Pierre Clerbault; qu'ils le trouvèrent chez le nommé Quentin, closier au Vieux-Four et cabaretier; qu'en entrant chez Quentin ils demandèrent une bouteille de vin; qu'ils fixèrent Pierre Clerbault, qui leur dit : « Vous m'en voulez. « Pourquoi m'en voulez-vous ? » Qu'ils dirent : « Nous « venons de la part de votre oncle pour vous emmener;

« il faut que vous vous en veniez avec nous; » qu'il y consentit et qu'ils sortirent ensemble de chez Quentin; qu'ils le conduisirent dans le bois de Varnège; que, rendus dans ce bois, il leur dit : « Vous devriez vous « mettre deux de chaque côté, dans la crainte que je « ne vous échappe »; qu'ils répondirent : « Vous avez « l'air de nous couillonner; ne nous plaisantez pas tant, « parce que nous vous lierions »; qu'il leur répondit : « Hé bien ! liez-moi »; qu'alors l'un d'eux se détacha et fut chez le nommé Buttier à la closerie de Grimault, emprunter une corde dont ils se servirent pour le lier; que de là ils le conduisirent dans un chemin nommé les Chenevelles; qu'en arrivant dans ce chemin, deux d'entre eux se détachèrent, savoir : Pierre Trottier et André Chesniau, et furent (à ce qu'ils lui ont rapporté) au château des Gennetais chercher un fusil de munition dont ils se sont servis pour tirer ce militaire; que le fusil fut présenté à chacun d'eux pour s'en servir et tuer Pierre Clerbault; que tous se défendirent alternativement de tuer ce militaire; que Pierre Trottier mit le fusil par terre en disant : « Prenez-le, si vous « voulez »; qu'alors lui répondant, échauffé par le cidre et les discours de ce prêtre, se saisit du fusil et tira sur ce militaire presque à bout portant, l'atteignit au front, et il tomba mort au coup; que le fusil était chargé quand il fut apporté; qu'ensuite ils le jetèrent dans le fossé et couvrirent son cadavre d'épines.

Int. Ce que Clerbault leur dit pendant qu'ils se disputaient entre eux à qui le tuerait,

R. Qu'il les invita de prier son oncle de dire une messe et de ne pas l'enterrer dans un fossé, mais dans le cimetière; qu'ils s'en retournèrent, après avoir tué cet homme, chez Trottier, où était le prêtre Clerbault;

que Jean Trottier lui dit que son neveu était mort; qu'il lui demandait une messe et à être enterré dans le cimetière; que le prêtre dit que c'était un gueux et un scélérat, qui ne méritait pas être enterré dans la terre sainte, mais qu'il fallait le jeter dans la rivière ou l'enterrer dans le fossé; qu'il les fit boire de son cidre tant qu'ils voulurent en boire; qu'après avoir bu à suffire ils furent reprendre leurs travaux, qu'ils continuèrent jusqu'au soir. A cette époque il leur donna à chacun un écu de 3 livres et les engagea d'aller enterrer son neveu dans le fossé, ce qu'ils firent; que ce fut lui répondant et Chesniau qui firent la fosse, qu'ils s'entr'aidèrent à le déshabiller et à le mettre dans la fosse; que Pierre Trottier s'empara des vêtemens pour les remettre à son oncle, parce qu'il leur avait recommandé de prendre ses vêtemens; que sa pipe, sa blague et son briquet restèrent dans le chemin.

Int. Si depuis cette époque il a vu le prêtre Clerbault,

R. L'avoir vu plusieurs fois, et s'être entretenu avec lui de la mort de son neveu; que ce prêtre lui dit qu'ils auraient dû le déterrer et jeter son corps dans la rivière; que, s'ils voulaient le faire, il leur donnerait de l'argent pour se divertir; qu'il est à présumer qu'il leur donnait ce conseil pour enlever toutes les traces de sa mort, mais qu'ils s'y refusèrent.

Int. S'il a connaissance que Pierre Clerbault ait voulu assassiner son oncle,

R. Que l'oncle et le neveu demeuraient ensemble; que, le jour de sa mort, le neveu demanda de l'argent à son oncle, qui lui en refusa; que le neveu, emporté de colère après avoir reçu un coup de bâton de son oncle et un soufflet, qui lui fit partir le sang des dents,

fut dans la pièce où il travaillait avec le père Trottier, et leur dit que, s'il avait un fusil, il passerait sa rage; que le père Trottier lui dit: « Sur qui la passeriez-vous? serait-ce sur un homme? » que le jeune homme répondit: « Sur quoi donc? sur une bête? » qu'il se retira de suite.

Int. S'il a connaissance que le prêtre Clerbault fût le régisseur des biens de son neveu ou son tuteur,

R. Avoir entendu dire qu'il en était le tuteur; qu'il n'a pas autre chose à déclarer pour sa justification.

Ce fait, etc.

Les témoins furent entendus oralement dans les séances des 11, 12 et 13 messidor (30 juin, 1er et 2 juillet 1801).

Dans la dernière de ces séances, le tribunal ordonne qu'il sera sur-le-champ procédé à l'ouverture des débats.

« En conséquence, ouï le commissaire du gouvernement dans son rapport et ses conclusions tendantes à ce que les nommés Joseph Clerbault et Langlais soient condamnés à la peine de mort, Pierre Trottier à la peine de vingt-quatre années de fers, Chesniau et Jean Trottier à un an d'emprisonnement, René Trottier, père, et Jeanne Panchèvre, sa femme, à garder prison pendant une décade;

« Ouï les défenseurs, etc.

« Ouï aussi le président de ce tribunal dans le résumé des charges, et des moyens de défense;

« Le tribunal ordonne qu'il se retirera en chambre de conseil pour délibérer, et le jugement du fond être prononcé sans désemparer, et rentré prononçant sur le bénéfice de son délibéré;

« Considérant qu'il résulte de l'examen et des débats, qu'il est constant que, le 2 thermidor an VIII (21 juillet 1800) il a été commis un homicide sur la personne de François Clerbault, militaire en convalescence, à l'instant où il avait déclaré rejoindre son corps;

« Considérant que cet homicide a été prémédité par Joseph Clerbault, surnommé le Petit-Joseph, prêtre insoumis, oncle de l'homicidé, et qu'il a été exécuté avec réflexion par Joseph Langlais;

« Considérant qu'il est constant que ledit Joseph Clerbault, pour exécuter le crime qu'il avait prémédité, s'est transporté dans le champ où travaillaient les moissonneurs du lieu de La Vrillière, commune de Moranne; qu'il appela Joseph Langlais, dit Sans-Peur, Jean Trottier, et André Chesniau, et les conduisit au domicile de René Trottier père, où il leur versa et fit verser à boire; qu'il est constant qu'il leur recommanda, *au nom de la foi et de la religion*, de courir après François Clerbault, son neveu, qui avait hautement déclaré rejoindre son corps, pour l'exterminer; qu'il est encore constant que Pierre Trottier, réuni avec Jean, son frère, et lesdits Langlais et Chesniau, s'armèrent de bâtons, quittèrent les travaux de la moisson, coururent chez Quentin, à la closerie du Vieux-Four, commune de Varennes, et y trouvèrent ledit François Clerbault, qu'ils arrêtèrent après avoir bu une bouteille de cidre, qu'il leur paya; qu'il est aussi constant que ledit François Clerbault fut conduit dans le chemin des Chenevelles, après avoir été lié dans le bois de Varnège; qu'il est également constant que Joseph Clerbault, dit le Petit-Joseph, fut instruit de l'arrestation de son neveu par Pierre Trottier, au-

quel il versa de nouveau à boire, et prononça contre lui son arrêt de mort, parce que, disait-il, *son neveu était un scélérat et un gueux qui servait la république depuis trop long-temps*; que ledit Trottier s'empara d'un fusil de munition au lieu des Gennetais, et le porta à ses camarades réunis dans ledit chemin des Chenevelles, où il fut chargé par André Chesniau; qu'il est constant que Pierre Trottier, après avoir présenté le fusil à tous ses camarades, qui refusèrent de le tirer, le jeta par terre en disant : *Le tuera qui voudra; pour moi, je ne le tue pas;* que, dans cette circonstance, François Clerbault dit : *Puisque mon oncle veut que je meure, priez-le de célébrer une messe à mon intention et de m'inhumer dans le cimetière;* qu'il est enfin constant que Joseph Langlais, dit Sans-Peur, s'arma dudit fusil, et atteignit au front François Clerbault, qui tomba raide mort;

« Considérant qu'il est aussi constant que lesdits Langlais, Chesniau, Pierre et Jean Trottier frères furent rendre compte au prêtre Clerbault de la mort et des dernières expressions de son neveu; que ledit Clerbault, prêtre, ordonna de jeter son cadavre dans le fossé, *parce qu'il ne méritait pas*, disait-il, *d'être inhumé en terre sainte*, *ayant servi depuis trop long-temps la république;* qu'il versa à boire derechef à ces quatre individus, qui retournèrent après le dîner dans le champ, pour y reprendre leurs travaux agricoles;

« Considérant qu'il est constant que, vers le soir, ledit Clerbault réunit lesdits Langlais, Chesniau, Pierre et Jean Trottier; qu'il leur donna, pour les récompenser du crime qu'ils avaient commis, à chacun une pièce de 3 livres; qu'il leur ordonna de dépouiller ledit Clerbault, son neveu, de lui apporter ses vêtemens,

et surtout les bas qu'il portait, parce que, disait-il, il ne lui en restait plus que deux paires trouées; que les ordres dudit Clerbault, prêtre, ont été exécutés par lesdits Langlais, Chesniau et Pierre Trottier; que les bas du malheureux furent néanmoins laissés sur ses jambes; qu'il est encore constant que ledit Clerbault, prêtre, voulut partager les dépouilles de son neveu avec les exécuteurs de ses volontés : ce qu'ils refusèrent; qu'enfin il est constant que les effets et habillemens, dont était revêtu ledit François Clerbault lorsqu'il fut assassiné, ont été trouvés parmi les effets de Joseph Clerbault, son oncle, au domicile de René Trottier;

« Considérant que ledit Joseph Clerbault est convaincu d'avoir par ordre, promesses et dons, provoqué ledit Joseph Langlais à commettre cet assassinat; conformément aux articles 2 du titre II de la 1re section de la IIe partie du Code pénal, et 1er du titre III du même Code, et dont le président a donné lecture. .

. . . .

« Le tribunal condamne à la peine de mort lesdits Joseph Clerbault, dit le Petit-Joseph; et Joseph Langlais, dit Sans-Peur;

« En conséquence, ordonne qu'ils seront conduits au supplice sur la principale place de cette commune, lieu des exécutions, revêtus d'une chemise rouge, conformément à l'article 4 du titre Ier de la Ire partie du même Code. . . . .

« Considérant que Pierre et Jean Trottier frères et André Chesniau, sont convaincus d'avoir assisté Joseph Langlais dans l'exécution de cet assassinat; qu'ils ont manifesté l'intention de ne pas l'assassiner; que conséquemment ils n'ont pas prémédité ce crime;

« Considérant qu'ils sont convaincus d'avoir aidé l'auteur de cet assassinat dans les faits qui ont préparé et suivi son exécution et qu'ils ont reçu la récompense que leur avait accordée Joseph Clerbault ;

« Considérant que l'homicide ne peut être qualifié assassinat que lorsque le coupable l'a prémédité ; que l'assistance desdits Pierre et Jean Trottier et André Chesniau, dans l'exécution de ce crime, ne donne pas le caractère de préméditation à leur égard ;

« Considérant que l'homicide commis sans préméditation est qualifié meurtre par la loi ; pour quoi le tribunal, conformément à l'article 8 du titre II de la 1re section de la IIe partie du Code pénal, dont le président a donné lecture. . . . .

« Condamne lesdits Pierre et Jean Trottier frères, et André Chesniau, à la peine de vingt années de fers.

« En conséquence ordonne qu'ils seront préalablement conduits sur la principale place de cette commune, avant de subir leur peine, et y seront exposés aux regards du peuple pendant six heures, étant attachés à un poteau planté sur un échafaud qui y sera à cet effet dressé, ayant au-dessus de leur tête, sur un écriteau, inscrits en gros caractère, leurs noms, leur profession, leur domicile, la cause de leur condamnation et le présent jugement, au désir des articles 28 du titre Ier de la 1re partie du même Code, 444 et 445 de la loi du 3 brumaire an IV. . . . .

« Et attendu qu'il résulte de l'examen et des débats que René Trottier père et Jeanne Panchèvre, sa femme, ne sont pas convaincus d'avoir participé ni coopéré à l'assassinat dudit François Clerbault,

« Le tribunal les décharge de l'accusation contre

eux portée, et ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté;

« Condamne pareillement et solidairement lesdits Joseph Clerbault, Joseph Langlais, Jean et Pierre Trottier et André Chesniau, au remboursement des frais de la procédure instruite contre eux, conformément aux articles 1, 2 et 3 de la loi du 18 germinal an VII. . . . .

« Fait et prononcé par nous, président, en présence et de l'avis des citoyens juges, présent le commissaire du gouvernement, et en assistance du greffier, lesdits jour et an que dessus; le registre dûment signé.

« Au nom du peuple Français, il est ordonné, etc.

« Pour extrait :

« Signé : Moullin, *président;*

« Bezier, *greffier.*

« Vu par nous, commissaire du gouvernement, le présent jugement, etc.

« A Laval, le 28 messidor an IX de la Répu-
« blique française (1).

« Le Sueur. »

(1) 17 juillet 1801.

ANGOULÊME

AU TEMPS DE LA LIGUE.

(1588.)

LETTRE DE CE QUI SE PASSA A ANGOULÊME ENTRE LE MAIRE ET LES GENS DE M. D'ÉPERNON (1).

Monsieur,

Comme d'un ombre qui revient des enfers ou de la porte, qui ne puis pas croire ce que j'ai vu, et que mille fois en une heure m'imagine cette véritable tragédie être un songe. Vous aurez aussi cette lettre pareille à mes imaginations. Dieu a sauvé par sa seule bonté et miséricorde monseigneur d'Epernon et tous les siens, hormis ceux qu'il a voulu appeler de ce misérable et exécrable monde. Je le puis avec raison nommer tel, puisqu'il n'y a plus de foi et que ceux qui avaient soupé ce jour, le soir, avec nous, s'armèrent le matin à notre ruine.

Ce fut mercredi matin à neuf heures, jour Saint-Laurent, fatal pour ces bons Français, que des assassins, conduits par le maire de cette ville, entrèrent

(1) Bibliothèque du Roi. Section des manuscrits, fonds Béthune, nº 8778, p. 76

dans le logis de Monseigneur, armés de cuirasses et pistolets, lesquels sans être vus ni empêchés de personne (d'autant que ce paillard de maire, chef de cette entreprise, avait accoutumé d'y venir à cause de sa charge), entrèrent dans sa chambre et de là dedans son cabinet, où d'abord un d'eux tira un coup de pistolet au pauvre Rafaël qui était lui seul avec les servans et valets de chambre, lequel en même temps lui sautant au collet lui fit tirer le pistolet en terre et lui donna de l'épée dans sa cuirasse. Mais n'étant assisté de personne fut massacré de ces bourreaux, dont c'est une extrême perte tant pour ses mérites et prudhomie et connaissances que pour la valeur qu'il a montrée à la mort. Dieu voulait qu'à l'heure même Monseigneur changeait de chemise, d'autant qu'il avait le matin monté à cheval et était retiré dans un petit cabinet où il n'y avait qu'une vieille porte sans serrure ni verroux. J'étais avec lui et l'abbé d'Elbène, d'autant que je devais prendre congé de lui pour m'en aller chez moi. A cette rumeur nous mîmes l'épée à la main et courûmes à ladite porte où son aumônier était entré, qui nous dit que c'était. Mais d'autant que ces marauds ne furent pas si heureux à leur exécution qu'ils pensaient, ils perdirent cœur et se retirèrent dans une tour, n'ayant pu retourner à cause de quelques gentilshommes qui s'étaient ralliés avec les gardes qui d'abordée tuèrent le maire, et en même temps étant sortis et joints avec eux, les assiégeâmes dans ladite tour et courûmes aux portes du château, où le reste des conspirateurs venaient au son du tocsin en criant : *Les Huguenots sont dedans la ville.* Ils y tuèrent le sieur de Beaurepaire, honnête et brave gentilhomme

et le prévôt Varet avec un des gardes. Toutefois ils furent repoussés, les portes fermées et aussitôt remparées de telles façons que je crois que Dieu nous donnait à chacun cent mains : nous avions en même temps à pourvoir à beaucoup de choses et faut tout remettre à la bonté de Dieu; car le frère du maire vint par un bout du château, ayant rompu une vieille porte maçonnée, accompagné de quelques cuirasses et force arquebusiers, qui nous eût trouvés en ce désordre sans une vieille femme qui en avertit La Coste et Marsaillac, lesquels y coururent avec Ouzan et un aide des gardes qui tuèrent ledit frère et un rondachier et repoussèrent le reste. Puis nous attaquâmes nos traîtres, et ledit ayant mis le feu aux deux avenues qu'ils avaient les ramena à une chambre dont ayant rompu la porte, nous ne les eussions pas forcés aisément à cause qu'ils étaient tous armés et nous en pourpoint, d'autant que par malheur ils s'étaient emparés de la chambre où étaient toutes les armes de Monseigneur dont ils s'étaient armés de toutes pièces qui bien leur servirent et qui furent cause que nous les prîmes à merci pour en faire une justice exemplaire. Et aussi que craignions que mésadvînt à Madame qui était aux Jacobins à la messe où ces mutins lui tuèrent le gros Sequestro et blessèrent Prat, et elle se retira chez M. d'Argences et de là chez le sénéchal avec force dames qui sont en cette ville, où elle n'a reçu aucun déplaisir. Nous craignions aussi force de nos amis qui étaient par la ville et en leurs logis qu'on avait pris.

Et pour abréger, après avoir été assiégés tout ledit jour, la nuit suivante et presque tout le jeudi, n'ayant goutte d'eau ni de vin, plus de poudre ni de pain, en-

duré trois pétards sans aucun effet, tué force de nos mutins; enfin, Monseigneur a tout apaisé par sa prudence et douceur. Et encore qu'il eût secours de Xaintes, que M. de Tajan amenait prêt à entrer par la citadelle, néanmoins il a accordé aux gens de bien de la ville, que toutes choses seraient oubliées, et toutes les personnes délivrées, et que tous les ligueurs qui étaient venus au secours des mutins sortiraient; ce qui a été tellement effectué, que nous y sommes, Dieu merci, aussi paisibles que jamais, mais plus assurés, à cause que le chef des conspirateurs est mort et les mutins reconnus, dont la plupart s'absentent.

J'oubliais à vous dire que, à même temps que le maire entra au château, d'autres prirent Bordes qui s'en allait à la citadelle, espérant par ce moyen la faire rendre; mais son lieutenant a eu plus cher son honneur que la vie de son capitaine.

Voilà la belle escapatte que nous avons faite. Ceux qui étaient de la conspiration disent que ce a été par commandement ce qu'ils en ont fait; mais Monseigneur ne peut croire qu'il vienne d'ailleurs que de ses ennemis.

Je vous en ai bien voulu faire le discours fort au long, lequel vous pourrez assurer comme très véritable.

On est après l'élection d'un nouveau maire, les barricades rompues et toutes choses remises en leur entier, sans alarme aucune, et moi en mon logis, couché entre deux draps, bien las, bien harrassé, car nous avons failli à mourir de la mort de Rolland, d'autant qu'il n'y a point de puits au château, ni provisions aucunes aux caves. Bordes est en la citadelle, et Tajan a les clefs des portes, et les compagnies qu'ils avaient

désarmées sont en leurs quartiers; Monseigneur audit château, qui doit une belle chandelle à Dieu. Le pauvre Gohas est blessé d'une arquebusade dans le cou, en grand danger.

Adieu, Monsieur.

*****

CORRESPONDANCE

DE

M. DE METTERNICH,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE D'AUTRICHE

RELATIVE AUX PROJETS CONTRE LA FRANCE

EN AVRIL ET MAI 1793,

ET

À L'ÉLARGISSEMENT DE LA FAMILLE

DE LOUIS XVI (1).

[On lit sur le dossier des Archives générales du Royaume qui renferme cette correspondance :

« *Papiers intéressans portant la preuve qu'en avril et mai* » *1793, l'Autriche a eu les moyens de sauver la famille de* « *Louis XVI, et qu'elle y a mis plus que de la négligence.* »

On verra par la lecture de ces pièces, que cette grave accusation n'est que juste, et que si l'échange de prisonniers sollicité à plusieurs reprises par la Convention Nationale

(1) Archives générales du Royaume.

n'eut pas lieu, c'est que le frère de Marie-Antoinette se refusa à en agréer les conditions fort simples.

Le comte, depuis prince de Metternich, qui joue ici un rôle, est le même diplomate qui a figuré au congrès de Rastadt, et qui mourut à Vienne en 1818. Il était père de M. de Metternich, ministre actuel d'Autriche.]

A L'EMPEREUR.

Bruxelles, le 13 avril 1793.

Sire,

Votre Sacrée Majesté aura été informée par le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le comte de Trauttmansdorff, de la promptitude avec laquelle j'ai exécuté les ordres de la cour, en me rendant aux Pays-Bas, dont les armes victorieuses de Votre Majesté ont fait la conquête avec une rapidité vraiment étonnante; j'ai en même temps prévenu ce ministre des soins que je me donnerais pour développer les principes qui ont dirigé les résolutions que Votre Majesté a daigné me faire connaître par ses instructions; maintenant je m'empresse de soumettre à Votre Majesté, par les pièces ci-jointes, les premières dispositions qui ont été faites à mon retour à Bruxelles; elles renferment le rétablissement de tous les tribunaux de justice et des magistrats dans toutes les provinces, sur le pied que Votre Majesté me l'a prescrit. Elle apprendra aussi,

par la pièce sous n° 2, de quelle manière j'ai donné suite à sa dépêche du 19 juillet dernier, relativemen aux poursuites criminelles en Flandre, et j'ai en même temps informé M. Dierix, président du Conseil des Flandres, des ordres de Votre Majesté pour la convocation de M. de Grave au Conseil et la formation des différentes chambres. L'organisation du Conseil de Brabant m'a paru exiger la plus sérieuse attention : il convenait de ne pas laisser cette province si importante sans tribunal de justice, et il aura déjà été porté à la connaissance de Votre Majesté que cette opération s'est faite avec toute la dignité dont elle était susceptible. J'ai cru, au moment de la réinstallation de ce tribunal, devoir prononcer un discours qui, en lui traçant ses devoirs avec ménagement, ne lui laissait d'un autre côté nul doute sur la justice et la clémence de Votre Majesté; j'en ai fait passer un exemplaire à M. le comte de Trauttmansdorff. Cette démarche a fait la plus heureuse sensation dans le public, et, pour la rendre complète, j'ai pensé qu'il fallait réorganiser le magistrat de Bruxelles de manière à inspirer une grande confiance à la nation. Cette opération était vivement désirée et depuis long-temps, et elle pouvait se faire sans le moindre mouvement, puisque l'ancien magistrat n'était que provisoire, et que dans son renouvellement j'ai soigneusement observé les formes constitutionnelles. J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer à Votre Majesté que ce travail a été généralement applaudi.

Ma première dépêche portera à la connaissance de Votre Majesté tous les détails qu'il présente, ainsi que ceux qui sont relatifs aux magistrats d'Anvers et de Louvain, dont la composition n'est pas moins impor-

tante pour le service royal et de la chose publique.

L'ordonnance ci-jointe sous nº 4, rendue sur le séjour dans ce pays-ci des émigrés français et autres étrangers, a été publiée d'après les points d'instruction de Votre Majesté, et j'en ai fait émaner une seconde qui porte défense à tout ce qui n'est pas militaire de porter la cocarde noire, attendu que je me suis aperçu que cette marque, qui servait à distinguer les royalistes, rappelait des erreurs passées et entretenait ainsi un esprit de parti qui pouvait avoir des suites fâcheuses.

Je suis occupé maintenant des dépêches pour la convocation des États; le rétablissement des différentes corporations et administrations a dû la précéder. Il ne me reste plus qu'à informer Votre Majesté qu'il ne se présente plus aucun obstacle à la suite à donner aux lettres-patentes par lesquelles Votre Majesté nomme S. A. R. Monseigneur l'archiduc Charles gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, prince justement chéri de la nation belgique, et qui saura se conserver ce sentiment par les rares qualités qui le distinguent.

Votre Majesté daignera accueillir avec bonté ce premier aperçu des opérations auxquelles je me suis livré à mon retour: les détails dont chacun de ces objets et de plusieurs autres doit être accompagné, demandent un travail particulier, et il sera mis successivement sous les yeux de Votre Majesté, dès que l'immensité de mes occupations dans ces premiers momens m'en laissera la faculté.

Je ne doute point que M. le comte de Trauttmansdorff n'ait informé Votre Majesté de l'invitation que M. le comte de Starhenberg m'a faite, au nom de ceux qui sont intervenus à la conférence d'Anvers, de m'y rendre. Son résultat a été des plus importans; je joins

ici le protocole de la séance qui est relative aux objets militaires. Mais un concours de circonstances extraordinaires qui fit prendre à M. Dumouriez une résolution inattendue, et dont Votre Majesté doit déjà être instruite, exposa la chose publique à un danger imminent, et je me suis trouvé dans la crise la plus embarrassante. M. le comte Louis de Starhemberg s'est chargé de rendre, par le même courrier, un compte détaillé de cet évènement à la chancellerie de cour et d'État. Je ne veux point fatiguer Votre Majesté par des répétitions, et je me bornerai à avoir l'honneur de lui envoyer ci-joint, sous n° 7, la déclaration que M. le prince de Cobourg avait cru devoir publier à la suite de celle que le général Dumouriez donna le 2 de ce mois. Je m'attendais à la sensation qu'elle a produite, et il ne me restait d'autre parti à prendre que de chercher à la calmer. Je dois rendre justice à M. le comte Louis de Starhenberg, qui a parfaitement bien réussi auprès de milord Auckland et du comte Keller, ministre de Prusse. Je suis parvenu le lendemain à consommer l'ouvrage par un projet de contre-déclaration dont j'ai fait lecture à la séance, et qui a été unanimement approuvé; j'ai l'honneur de la joindre ici. Votre Majesté aura la bonté d'observer que je me suis attaché à deux objets, l'un d'annuler la déclaration de M. le prince de Cobourg, du 5 avril, puisqu'il m'a paru essentiel d'ôter toute espèce de soupçon de vouloir faire une démarche isolée; et l'autre de consolider au contraire la coalition entre les puissances. Le peu de succès du nouveau plan adopté par Dumouriez m'a fourni le prétexte de cette contre-déclaration, et je l'ai nuancée de manière à sauver la dignité de M. de Cobourg et à ménager l'opinion publique en parlant de la discipline sévère que ce

général fera observer par les troupes. C'est de cette manière, Sire, que cette affaire épineuse et délicate a dû être ramenée des risques qu'elle avait courus; et pour convaincre Votre Majesté de la satisfaction qu'en a éprouvée M. le comte de Taumtzien, qui avait assisté à la conférence, j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux le billet que ce dernier m'a écrit. Il n'est sans doute pas indifférent d'avoir su en cette occasion captiver l'opinion de la Prusse, l'auguste alliée de Votre Majesté, d'autant moins que tout me prouve qu'on s'efforce d'affaiblir ce système d'alliance, dans un moment où le concours des puissances prépondérantes peut seul ramener un état de tranquillité en Europe. Je ne doute point que M. le maréchal de Cobourg n'instruise Votre Majesté de l'état actuel des choses; le fait est que la défection est presque généralement établie dans l'armée française; toutes les troupes de ligne et les meilleurs généraux sont attachés au parti de Dumouriez; la garde nationale se trouve dispersée et sans chef, et l'agitation dans les différens départemens de la France augmente tous les jours. Il me paraît qu'il n'y a qu'un seul moyen à employer, celui de ne pas se ralentir de son activité, quelles que puissent être les apparences de l'intérieur de la France; de ne point se reposer sur les négociations seules, et de ne point s'arrêter à traiter qu'autant que les demandes des cours seront appuyées par les opérations militaires : cette réflexion, fondée sur la situation des choses et simple en elle-même, me paraît bien nécessaire, quoi qu'il en soit de la sincérité manifestée par Dumouriez, qui au surplus vient de quitter la scène pour le moment. Il n'appartient d'ailleurs qu'à Votre Majesté de peser dans sa profonde sagesse la marche à suivre d'après les évène-

mens extraordinaires qui se succèdent, et je la supplie d'agréer l'hommage du très profond respect avec lequel je suis,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très dévoné serviteur et vassal,

METTERNICH WINNEBOURG.

Sur la feuille d'enveloppe est écrit :

J'apprends à l'instant que la Convention nationale a fait l'offre à M. le maréchal de Cobourg de donner la liberté à la famille royale sous condition qu'elle sera également rendue aux membres de la Convention et à M. Beurnonville arrêtés par Dumouriez.

TRÈS HUMBLE RAPPORT DU CHANCELIER DE COUR POUR LES AFFAIRES DES PAYS-BAS,

Par lequel il a l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté quelques observations sur le silence de votre ministre plénipotentiaire.

Vienne, ce 21 avril 1793.

Sire,

Le moment présent est si intéressant, tout ce qui se fait ou ne se fait pas influe si essentiellement sur l'a-

venir, il importe tant que les ordres de Votre sacrée Majesté Impériale et Royale apostolique, à cet égard soient ponctuellement et promptement exécutés, et que le département d'ici ne soit pas arrêté dans ses démarches ultérieures, par l'ignorance dans laquelle on le laisse sur la suite qu'on a donnée à ses directions précédentes, que je ne saurais m'empêcher de rappeler encore une fois à Votre Majesté un objet dont j'ai déjà fréquemment osé lui parler, et sur lequel je me serais tu, s'il ne s'agissait du bien d'un royal service; toute considération devant cesser, lorsqu'il est question de remplir un devoir.

Après m'être inutilement épuisé en conjectures pour justifier d'une manière quelconque le silence du comte de Metternich sur l'exécution des instructions et directions qui lui ont été adressées par Votre Majesté même, et ensuite de ses ordres par le département des Pays-Bas, j'ai cherché au moins à pénétrer quelles peuvent en être les causes. Je ne saurais m'arrêter à la supposition que le comte de Metternich aurait jugé ces instructions inexécutables, insuffisantes ou contraires au but qu'on se proposait, parce qu'il eût au moins communiqué ses doutes ou ses craintes à ce sujet. Je ne puis donc chercher les causes de ce silence que dans des considérations particulières qu'on peut appeler faiblesse humaine.

Ces instructions ont des bases tout-à-fait opposées à celles que le ministre avait suggérées par ses rapports des 10 et 17 janvier de cette année; ne pourrait-on pas croire que par une suite de l'attachement naturel que l'homme porte à son opinion, le comte de Metternich ne veuille rejeter ces directions que pour se tenir aux principes qu'il avait d'abord adoptés?

Ne se pourrait-il pas aussi que ces instructions devant flatter l'opinion publique, et par conséquent procurer la reconnaissance et l'amour des provinces belgiques, le comte de Metternich voulût conserver seul le mérite d'y être parvenu, et qu'à cette fin il mît à l'écart les moyens qui lui ont été prescrits, pour s'en tenir à ceux qu'il a cru propres à attirer sur lui toute la reconnaissance et l'affection des Belges.

Ne se pourrait-il pas enfin, qu'y ayant dans ces instructions et directions des dispositions qui renversent totalement ce que le gouvernement général avait fait et maintenu malgré la réclamation des provinces et malgré les ordres exprès et réitérés de Votre Majesté, les membres de ce gouvernement dont M. de Metternich continue à être entouré, malgré la feinte dissolution de ce corps, n'entrevoient dans ces dispositions leur amour-propre blessé et compromis, et ne cherchent à présenter ces dispositions au ministre comme ne devant ni ne pouvant être exécutées.

D'ailleurs ces instructions contiennent aussi l'établissement de la Conférence, et cet établissement ne pourrait-il pas avoir été présenté au comte de Metternich, par ceux en qui il place sa confiance, comme une sorte de tutelle, afin d'en retarder l'exécution et de pouvoir continuer à gouverner arbitrairement sous son nom.

Les choses considérées sous ces différens points de vue, il paraît aisé de sentir que le ministre n'entrant à aucun égard en explication sur l'une ni sur l'autre des matières sur lesquelles on lui a transmis des directions précises, ménage tout à la fois son amour-propre et ce qu'il doit à des ordres positifs, et se flatte qu'en cas de succès, on ne recherchera pas s'il est parvenu au

but principal, ou par les moyens qui lui ont été prescrits, ou par ceux qu'il aura trouvé bon d'employer.

On pourrait peut-être se borner à voir en combien il réussira, au cas qu'il fût vraisemblable qu'il remplisse complètement ses ordres; mais c'est ce qui est absolument impossible à prévoir.

Plusieurs objets forment le but principal de ces instructions.

Le premier consiste non-seulement à attirer l'amour et la confiance vers l'autorité souveraine, mais à ramener ces sentimens directement vers la personne du souverain.

Ceci est fondé en justice et en politique: en justice, parce que c'est au souverain à qui de fait les provinces belgiques doivent tous les bienfaits dont elles vont jouir; en politique, parce qu'il est essentiel que ces provinces, dans le cas où elles auraient des plaintes et doléances à former contre le gouvernement, regardent toujours le souverain comme leur juge et leur protecteur. On se rappelle que dans les révolutions des Pays-Bas du xvi[e] siècle, ces provinces ne cessaient d'attribuer tous les désagrémens qu'elles éprouvaient aux personnes chargées du gouvernement, qu'il en était de même encore dans la dernière révolution, et qu'elles ont non-seulement sollicité plusieurs fois la permission d'envoyer des députés au pied du trône, mais qu'elles ne cessaient de dire et de répéter que le souverain n'avait aucune part à tout ce qui se faisait en son nom : il faut donc que l'amour et la confiance soient constamment dirigés vers le monarque.

Or le ministre, en ne publiant pas la proclamation du 2 mars, revêtue de la royale signature; en ne s'empressant pas de faire exécuter d'une manière hardie et

ouverte ce qui concerne le conseil de Limbourg; en ne convoquant pas d'abord les États des provinces; en ne publiant pas d'abord l'amnistie en Brabant; en ne donnant pas exécutiou à la dépêche du 1[er] juillet 1792, pour la Flandre, semble priver le souverain, aux yeux de ses sujets, du mérite d'avoir embrassé tous ces objets; toutes ces choses perdront une partie de leur prix en ce qu'elles paraîtront avoir été abandonnées, pour l'exécution, à la prudence du ministre, aux circonstances et aux évènemens; on dira : ce ne sont pas des principes solides de droiture et de justice qui ont dirigé ces dispositions; c'est encore de la politique, c'est encore un entortillage; on désespérera de voir jamais prendre pour règle une manière franche, ouverte et sincère, si analogue au caractère de la nation.

Le deuxième objet du but principal était de démontrer par le fait et dans les premiers momens d'enthousiasme, que la volonté du souverain de maintenir la constitution et de régner par l'amour et la confiance, était absolue et efficace. Pour cela il fallait d'abord organiser et composer les conseils collatéraux d'après les principes adoptés; il fallait travailler surtout à mettre la conférence en activité; non seulement ni l'un ni l'autre de ces objets ne sont pas remplis, mais depuis le 17 janvier dernier, le ministre n'a même aucunement fait mention de l'organisation des conseils collatéraux, sinon en disant qu'il les avait supprimés provisionnellement, ce qui porte à croire qu'à cet égard il entre dans ses vues de ne faire aucun changement; et c'est aussi ce qu'on a prévu; car pour l'y déterminer on a été jusqu'à prendre la précaution de lui faire connaître les personnes qu'on avait jugées d'ici devoir être jubilarisées, et celles qu'on croyait

propres à les remplacer; mais ce nonobstant, même inaction, même silence de la part du ministre.

Cependant on avait regardé un changement dans les membres des conseils collatéraux et l'établissement de la conférence, comme des moyens infaillibles de prouver à évidence à la nation Belgique jusqu'à quel point Sa Majesté avait porté ses soins et sa sollicitude pour assurer son bonheur. Ces deux objets devaient presque marcher d'un pas égal; et on voit avec douleur, que ni l'un ni l'autre n'a été exécuté. N'est-ce pas à ces retards qu'on doit attribuer ces pamphlets qu'on voit paraître, et qu'on pourrait regarder comme un dernier cri du public incertain encore sur ce désagrément si désiré dans le gouvernement, et qui craint d'être joué à cet égard comme il l'a été en 1790?

Il est certain qu'on eût évité tous ces désagrémens, si les ordres de Votre Majesté avaient d'abord été exécutés.

Un troisième objet était de recueillir d'abord les fruits de la reconnaissance et de l'amour des provinces, en profitant du moment de l'enthousiasme et de cette effusion de cœur qui caractérise si bien cette nation, pour obtenir des dons gratuits, et le vote des argens nécessaires à la continuation de la guerre; mais si on a laissé refroidir cet enthousiasme, si les États des provinces n'ont pas été d'abord assemblés, si enfin on a laissé le temps au peuple de se distraire par des évènemens plus ou moins alarmans qui se succèdent et peuvent se succéder encore, et qui répandent des inquiétudes sur la durée de nos succès, comment revenir sur ses pas? comment réparer ce défaut de vue et de prévoyance, qui avaient été si bien combinées dans l'ensemble des instructions.

Au mal qni résulte de cet état des choses il faut en ajouter un plus réel, plus conséquent et plus dangereux encore, c'est que le souverain lui-même, quoique agissant en personne, n'est pas obéi, et que le département qu'il a établi pour être son organe immédiat n'est ni respecté ni écouté.

Mais ce n'est pas assez d'avoir montré le mal, il faudrait pouvoir indiquer en même temps le remède.

J'oserais à la vérité supplier très humblement Votre Majesté de daigner interposer encore une fois son autorité souveraine, en écrivant au comte de Metternich une lettre conçue à peu près dans le goût de l'esquisse respectueusement ci-jointe; mais j'avoue que je n'ai presque pas le courage de le proposer, de crainte qu'on ne ferait que compromettre encore davantage la dignité de Votre Majesté; car si le ministre a pu prendre sur lui de ne pas même accuser la réception des ordres que Votre Majesté lui a envoyés de Prague le 4 août dernier et le 28 octobre 1792; s'il n'a jamais déféré à ce qui lui a été dit de la part du département aux mois de février et de mars derniers, sur la façon dont il devait informer, et répondre point par point aux dépêches qui lui sont adressées, on ne peut presque pas se flatter de mieux réussir cette fois-ci, quelque important que soit le moment.

Je soumets néanmoins le tout avec le plus profond respect à la souveraine détermination de Votre Majesté.

TRAUTTMANSDORFF.

[En marge est écrit:]

J'ai expédié la lettre que vous m'avez proposée.

FRANÇOIS.

A S. E. M. LE COMTE DE METTERNICH.

Vienne, ce 23 avril 1793.

J'ai reçu, monsieur le Comte, par le courrier Foullon, le rapport que Votre Excellence a adressé à Sa Majesté, et le peu de lignes d'accompagnement que vous y aviez jointes pour moi.

Je n'ai pas différé de mettre le tout aux pieds de l'Empereur, mais il était déjà informé, depuis deux jours, de l'objet principal de votre dépêche, et dès hier le prince de Cobourg lui avait envoyé le protocole de la conférence d'Anvers, que le ministre d'Angleterre avait reçu également (1). D'ailleurs Votre Excellence sait que toutes les proclamations qu'elle porte à la connaissance de Sa Majesté, dans son rapport, se trouvaient déjà dans les gazettes de Bruxelles, que votre bureau envoie toujours au département d'ici, de sorte que le baron de Lederer les avait aussi déjà reçues hier.

Une circonstance qui a infiniment surpris Sa Majesté, est que Votre Excellence, m'ayant envoyé, *passé huit jours*, une dépêche datée du 7, elle n'y ait pas fait la moindre mention de l'étonnante et inconcevable proclamation du 5, qu'elle ne pouvait pas ignorer, et dont il eût fallu d'abord empêcher la publication, ou au moins hâter la révocation, puisqu'il était important qu'une pièce aussi diamétralement opposée aux principes adoptés, ne puisse pas faire le mauvais effet dont elle était susceptible, et qu'il l'était

(1) Ce protocole est imprimé à la suite de cette Correspondance.

aussi qu'à votre arrivée à Anvers, vous eussiez déjà été à même de prouver par le fait, aux ministres des autres cours, que vous y aviez porté remède dès que vous en aviez été instruit, avant même qu'ils ne vous eussent fait les représentations auxquelles vous aviez pu vous attendre.

Sa Majesté eût désiré aussi qu'en lui disant *que Dumouriez avait quitté la scène pour le moment*, Votre Excellence se fût expliquée plus positivement, tout ce qui concerne cet homme étant si important, qu'on ne saurait que désirer d'en être exactement informé, et que, tous ces jours-ci, nous attendions déjà, avec impatience, des nouvelles du parti qu'on aurait pris à son égard.

Ce que Votre Excellence mande dans son *post-scriptum* touchant la proposition qu'aurait faite la Convention nationale au prince de Cobourg, de rendre la liberté à la famille royale, si on la rendait en échange aux prisonniers livrés par Dumouriez, serait assurément bien intéressant; mais comme M. le Maréchal n'en dit rien dans son rapport à Sa Majesté, on ne saurait se permettre d'ajouter foi à cette nouvelle, d'ailleurs peu probable, d'après les circonstances.

Quant au reste de votre rapport, Sa Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'elle se proposait de vous faire connaître ses souveraines intentions elle-même. Je n'ai donc rien à observer à Votre Excellence à ce sujet, d'autant plus qu'elle a déjà reçu d'innombrables directions sur tout ce qu'il était possible de prévoir d'avance, pour qu'elle ne se trouvât pas arrêtée dans ses démarches, et qu'elle se borne encore cette fois-ci à envoyer un premier aperçu de ses opérations. Il en

est une cependant, dont le délai nuit essentiellement au service de notre maître, savoir : la recomposition des conseils collatéraux, et la détermination des dédommagemens à accorder à ceux qui sont destinés à en sortir. Je désire personnellement que cet objet, sur lequel Votre Excellence avait déjà promis un rapport détaillé dans ses dépêches des 10 et 17 janvier, soit bientôt évacué, étant inondé, tous les jours, de placets et plaintes de ceux que vos dernières dispositions ont rendus incertains sur leur avenir, et qui, m'attribuant la rigueur de leur sort, viennent recourir à moi pour y trouver remède.

J'ai reçu aussi, passé quelques jours, une longue lettre du vice-chancelier Vandevelde, avec la copie du mémoire qu'il a remis à Votre Excellence et par lequel il résigne sa place, en demandant une indemnisation pour le sacrifice qu'il fait par là au bien du service. Je suis surpris que vous n'en fassiez pas mention, monsieur le Comte, et que vous laissiez ce galant homme dans l'incertitude, tandis que Sa Majesté avait prévenu ses désirs, en vous autorisant à lui laisser le choix de deux belles places, auxquelles l'Empereur le destine. Il est important de faire valoir, dans toutes les occasions, de pareilles intentions gracieuses et bienfaisantes de notre maître; elles ne peuvent qu'augmenter l'attachement qu'il est essentiel d'entretenir pour son auguste personne, et vous savez, monsieur le Comte, que ceux qui obtiennent des faveurs, y attachent beaucoup plus de prix, quand ils les doivent moins à leurs sollicitations qu'à la justice de leur cause et à la générosité du souverain.

J'ai fait passer au Directoire général votre rapport avec toutes les pièces jointes du département de

finances, quoique M. de Degelmann, qui doit être incessamment rendu à Bruxelles, pourra donner à Votre Excellence tous les éclaircissemens qu'elle désire sur cet objet. Mais je ne conçois pas, monsieur le Comte, comment vous proposez, comme venant de votre part, trois modes de fournir de l'argent, après que les ressources dont vous parlez ne font qu'une partie de celles que je vous ai suggérées d'avance, dès le 17 mars, dans une dépêche que j'ai communiquée en copie au Directoire général, qui en a, de son côté, informé M. de Degelmann.

Finalement, je dois, *par ordre exprès de Sa Majesté,* réitérer à Votre Excellence celui qu'elle a déjà fréquemment reçu de ma part, et de celle de l'Empereur même, de m'adresser jour par jour un rapport, d'y annoncer toujours la réception des dépêches qu'elle reçoit, en indiquant leur numéro, de répondre point par point aux objets qu'elles contiennent, et de séparer chaque matière par lettres alphabétiques, comme Votre Excellence sait que se font tous les rapports à la chancellerie de cour et d'Etat, et comme elle a été accoutumée à les faire, lors de sa mission en Empire.

Je dois en outre observer encore à Votre Excellence que, comme les départemens sont séparés, il ne suffit pas qu'elle se réfère au rapport d'un autre ministre, ainsi qu'elle le fait, au sujet de celui que le comte de Starhenberg adresse à la chancellerie de cour et d'Etat, ces rapports ne me parvenant souvent pas, et manquant alors dans les archives du département.

Je suis, etc.

[Comte DE TRAUTTMANSDORFF.]

A SON EXCELLENCE LE COMTE DE TRAUTTMANSDORF.

Bruxelles, le 2 mai 1793.

Monsieur le Comte,

La dépêche dont Votre Excellence m'a honoré le 23 de ce mois, sous n° 36, est un supplément à celles qu'elle m'a fait parvenir précédemment sur la gestion que Sa Majesté a bien voulu me confier.

J'ai eu l'honneur de m'en expliquer dans mes rapports cotés n° 68 et 69, et que je vous fais parvenir, monsieur le Comte, par le même courrier. Je vais donc répondre ponctuellement à cette dernière dépêche.

Vous m'annoncez, monsieur le Comte, que Sa Majesté avait déjà reçu, la veille de l'arrivée de mon rapport, le protocole de la conférence d'Anvers que M. le prince de Cobourg lui avait transmis. Je prie Votre Excellence de considérer que le retard d'un jour que je dois y avoir mis, n'a pu porter aucun préjudice au bien du service, puisque l'affaire se trouvait portée à la connaissance de la cour, n'importe par quel canal; d'ailleurs, c'est un motif de procédé qui m'a dirigé : la conférence ayant été annoncée comme purement militaire, je n'ai point cru pouvoir prévenir M. le prince de Cobourg, et d'autant moins que j'ai été informé que M. le Maréchal avait vu avec peine que mon zèle m'eût emporté en annonçant avant lui la prise de Bruxelles par l'envoi de M. de Wanswieten.

Il se peut que M. le prince de Cobourg m'ait aussi prévenu en faisant passer à la cour le résultat de la conférence relative au système à suivre à l'entrée de nos troupes en France.

Votre Excellence ne doit pas être plus étonnée de ce

qu'elle a trouvé dans les gazettes de Bruxelles toutes les proclamations avant qu'elle ne les ait reçues de moi : comme je ne m'occupe que de l'intérêt du service, indépendamment de toute autre considération, il m'a paru urgent d'informer sur-le-champ le public d'un évènement qui avait excité son attention ; et l'exactitude que je maintiens dans le bureau de faire parvenir à Votre Excellence toutes les productions bonnes ou mauvaises, devrait bien la convaincre que je ne néglige aucun moyen de remplir l'objet. Au surplus, vous concevrez aisément, monsieur le Comte, que l'insertion d'un article dans les feuilles publiques est plus tôt faite que la rédaction d'un rapport officiel, par lequel on développe une affaire sous tous les points de vue.

Votre Excellence m'annonce que Sa Majesté a été infiniment surprise de ce que je n'ai point annoncé à Votre Excellence, par ma dépêche du 7, la première proclamation publiée le 5 par M. de Cobourg. J'ai l'honneur d'assurer Votre Excellence que la publication de cette proclamation, imprimée d'ailleurs à Mons, m'était encore inconnue audit jour, et que je n'en ai été informé qu'au moment où j'ai accompagné M. le prince de Cobourg à Anvers : il s'ensuit donc que je ne pouvais ni l'envoyer à Votre Excellence, ni la supprimer, et que même la prudence ne permettait point de faire cette dernière démarche de mon autorité, puisque, non seulement je ne suis point chargé des opérations relatives aux affaires générales de l'Europe, mais qu'il m'a paru de plus très essentiel de connaître les intentions des ministres des autres puissances intervenus à la conférence d'Anvers, pour me décider à rédiger la seconde proclamation qui, heureusement, a produit le meilleur effet.

J'ai dit, par tous mes rapports successifs sur le compte de M. Dumouriez, tout ce que j'ai pu en apprendre, et je rends compte aujourd'hui à Sa Majesté, comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, de mon entretien particulier avec lui.

Ce que je vous ai mandé, monsieur le Comte, de la proposition qu'a faite la Convention nationale de rendre la liberté à la famille royale si on la rendait, par échange, aux prisonniers livrés par M. Dumouriez, est un fait avéré, que M. le prince de Cobourg m'a confirmé lui-même lorsque je me suis trouvé à son quartier-général; mais cette proposition ayant été accompagnée de la condition d'un armistice illimité, je suppose que M. le Maréchal n'a point jugé à propos d'y acquiescer; il ne me compète d'ailleurs point de porter un jugement sur le silence que M. de Cobourg en a gardé vis-à-vis de la cour.

Il est vrai, monsieur le Comte, que je me suis borné jusqu'à présent à transmettre à la cour les premiers aperçus de mes opérations, mais cette réticence tient à la nature des choses : il est humainement impossible d'exécuter les ordres de la cour d'un trait; les difficultés se montrent fort souvent au moment de l'exécution ; il y a des nuances à observer, des démarches préliminaires à faire, enfin il se présente un nombre d'obstacles que les directions de la cour n'ont pas même pu pressentir, à plus forte raison les lever; on ne pourrait, sans risquer de manquer le but, heurter toutes ces considérations qui arrêtent cependant à chaque pas. Il me semble qu'il eût été plus facile à vous, monsieur le Comte, qu'à tout autre, de les mettre sous les yeux de Sa Majesté : votre propre expérience pourrait puissamment les appuyer. Dans cet état des choses, il m'était

donc impossible d'entrer dans d'autres détails que ceux qu'offrent mes premiers aperçus, en informant successivement la cour, comme je l'ai fait, de la suite que je donne à mes premières démarches.

Quant à la résignation de M. Vandevelde, et à la longue lettre qu'il a écrite à Votre Excellence, j'en rends compte à Sa Majesté par ma relation de ce jour. Votre Excellence verra que c'est un objet de la dernière importance, puisqu'on court le risque de faire renaître la méfiance, en exécutant les intentions de Sa Majesté telles qu'elles m'ont été transmises. Au reste, je ne puis que vous réitérer mes instances, monsieur le Comte, de ne pas vous laisser étourdir par des rapports ou des dénonciations isolées; en s'écartant de ce principe, la cour ne cessera pas d'être inquiétée, et le service en souffrira certainement.

Vous me connaissez peu, monsieur le Comte, si vous me croyez capable de m'attribuer le mérite d'une découverte qui vous serait propre. En parlant des trois modes de fournir de l'argent, que les localités et la disposition des esprits pourraient seules déterminer, je n'y ai attaché d'autre intérêt que celui de diriger l'attention de la cour sur un objet d'utilité réelle pour ses finances.

Ce que Votre Excellence me fait l'honneur de me mander quant aux rapports à lui adresser jour par jour, je suivrai exactement cette direction, et mes derniers rapports prouvent déjà mes soins à cet égard: si j'ai passé un jour ou l'autre sans écrire, c'est que mes courses au quartier-général et ailleurs, les délibérations auxquelles j'ai passé les matinées et les soirées en sont les seules causes; ces motifs, accompagnés d'un nombre d'autres inconvéniens qui tiennent aux circonstances,

méritent, je crois, de l'indulgence que le chef du ministère n'a jamais méconnue, peut-être dans des occasions moins embarrassantes.

Finalement ce que vous observez, monsieur le Comte, sur la nécessité de ne point me référer aux rapports d'un autre ministre, je n'ai fait que suivre les directions que vous m'avez transmises par un de vos postscripts, lors de mon séjour à Coblentz, de ne vous informer directement d'aucune affaire qui serait du ressort de la chancellerie de la cour et d'État; et si je me suis éloigné de cette marche, j'ai cru, monsieur le Comte, vous faire plaisir en vous informant cependant d'un rapport adressé au département des affaires étrangères par un autre ministre, et en vous abandonnant le mode d'en être instruit.

Je vous prie, monsieur le Comte, de soumettre à Sa Majesté ce que j'ai l'honneur de vous écrire, comme je l'en préviens directement.

Je suis avec respect,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

METTERNICH WINNEBOURG.

PROTOCOLE DES CONFÉRENCES D'ANVERS.

Solutions.	*Questions.*
Ad 1um. L'état actif des troupes prussiennes est de 8,000 hommes dont il y a entre 15 et 1,800 chevaux. L'état effectif des Anglais est de 7 bataillons à 600 hommes et à peu près 3,000 chevaux. Celui des Hanovriens est de 12 à 13 mille hommes parmi lesquels 3,000 chevaux. Dans le nombre des troupes anglaises et hanovriennes, il faut compter aussi 8,000 hommes de troupes subsidiaires de Hesse, dont 1,300 chevaux. On calcule leur arrivée à deux mois, mais on l'accélérera autant que possible, en sorte que tout formerait une armée de 28,000 hommes.	1° Il est nécessaire de savoir l'état et la force exacte des troupes prussiennes, anglaises, hanovriennes et hollandaises, tant en infanterie qu'en cavalerie.
Ad 2um. Les Prussiens arriveront le 9 ou le 10 à Tournay; toute l'infanterie anglaise arrivera vers le 20 avril aux environs d'Ostende, avec 600 chevaux qui débarqueront en même temps. Ces troupes occuperont en partie pour le moment, la ligne entre Ostende et Menin, ainsi que les places sur cette ligne susceptibles de quelque défense. L'autre partie, rassemblée en forme, sera destinée à se porter sur-le-champ partout où les besoins et les cir-	2° Il n'importe pas moins de savoir pour quand on peut compter sur leur arrivée à la frontière des Pays-Bas, et quelle sera la destination de ces différens corps d'armée.

constances de ces places l'exigeront. 7 ou 8,000 Hollandais se rendront vers la fin d'avril dans cette même partie des Pays-Bas entre Ostende et Menin, pour relever les troupes anglaises. Jusqu'à cette époque, le reste de la cavalerie anglaise sera arrivé. Jusqu'au 2 mai, l'ensemble de cette armée hollandaise faisant 15,000 hommes, couvrira la partie susdite des Pays-Bas, et en cas qu'il n'y eût rien à craindre de ce côté-là, et qu'elle pût être utile aux opérations des autres armées, elle opérera également par des démonstrations ou des diversions, comme par exemple du côté de Lille, en cas qu'on fît d'autres siéges, ou en coopérant elle-même au besoin au siége de Lille. Cette position de l'armée hollandaise sera en même temps la plus avantageuse pour pouvoir secourir au cas de besoin les côtes maritimes de la république des Provinces-Unies.

3° Quels sont les généraux qui commanderont les différentes armées des puissances coalisées ?

Ad 3um. L'armée de S. M. Britannique, composée des troupes anglaises, hanovriennes et hessoises, sera commandée par S. A. R. M. le duc d'York. Le corps des troupes prussiennes sera commandé par S. E. le lieutenant-général de Knobelsdorff.

L'armée hollandaise sera commandée par S. A. M. le prince héréditaire d'Orange, qui dirigera toutes les opéra-

tions d'une manière analogue à celles de l'armée principale, comme en général toutes ces armées différentes seront sous la direction centrale de M. le prince de Cobourg.

4° Où ces différentes armées établiront-elles leurs magasins ?

Ad 4um. L'armée anglaise à Ostende ; l'armée prussienne à Bruxelles et Mons.

L'armée hollandaise à Bruges.

5° Ces différentes armées sont-elles pourvues de tout ce qu'il faut pour leur mobilité ; par exemple, pontons, ponts de pionniers, chariots, tentes, etc.

Ad 5um. Elles en sont pourvues.

6° Combien ces différentes armées ont-elles de pièces d'artillerie par bataillon, et les corps respectifs seront-ils pourvus de quelque artillerie de position ?

Ad 6um. Les troupes anglaises ont deux pièces de 6 par bataillon.

Les troupes hanovriennes ont deux pièces de 3 par bataillon; elles ont un parc de campagne.

Les troupes subsidiaires de Hesse seront certainement pourvues d'une artillerie suffisante.

Les troupes hollandaises ont par bataillon deux pièces de 3 ; il y aura aussi un parc de campagne. Elles ont de plus deux pièces de 24 et quelques obusiers de 24.

7° La république des Provinces-Unies accordera-t-elle la demande qui lui a été faite d'un train d'artillerie de siége ?

Ad 7um. Quant à l'artillerie de siége, on enverra un officier-major de l'artillerie à La Haye pour présenter l'état des besoins de cette artillerie.

Le prince Stathouder fera relever en quelques jours les garnisons d'Anvers, de Lille et Lieskenhock.

MÉLANGES

I.

NÉGOCIATIONS DE LOUIS XIII AVEC GASTON D'ORLÉANS, SON FRÈRE.

LETTRE AU ROI,

Écrite par le maréchal de Marillac, le duc de Bellegarde et M. de Bouthillier, qui avaient été envoyés à Nancy pour négocier avec Monsieur (1).

Au Roi.

A Nancy, le 3 janvier 1630.

Sire,

Messeigneurs le duc de Bellegarde, le maréchal de Marillac et moi (2), dépêchons en diligence ce courrier

(1) Les originaux de ces deux lettres sont entre les mains de M. le marquis de Bouthillier, ancien administrateur des postes. La copie en a été prise et nous a été communiquée par M. Monmerqué. (*Note de l'Editeur.*)

(2) C'est M. de Bouthillier qui tient la plume et qui parle. (*Id.*)

à Votre Majesté pour lui porter la nouvelle de l'accommodement de l'affaire pour lequel (*sic*) elle nous a envoyés vers MONSIEUR. Il a si bien reçu et avec de si bonnes considérations tout ce qui est venu de la part de Votre Majesté, que même, l'acceptant avec toute sorte de respect, il nous a témoigné, particulièrement pour ce qui est du gouvernement d'Orléans et du duché de Valois, que si ces deux points apportaient la moindre incommodité dans les affaires de Votre Majesté, à cause des échanges de gouvernemens ou pour d'autres raisons, il ne les voudrait pas désirer. MONSIEUR nous a fait connaître qu'il en eût dit de même pour ce qui est de l'argent comptant qu'il a plu à Votre Majesté de lui accorder, n'eût été les dépenses extraordinaires qui l'ont contraint d'en emprunter par-deçà, de quoi il estime qu'il lui serait malhonnête de ne s'acquitter pas avant que d'en partir. Votre Majesté aura donc, s'il lui plaît, agréable de commander à M. le surintendant de faire tenir à Nancy, le plus promptement qu'il lui sera possible, les deux cent mil (*sic*) livres d'argent comptant, et aussi de faire donner l'ordre pour Amboise, afin que si tôt que nous arriverons près de Votre Majesté, celui que MONSIEUR enverra en même temps pour recevoir la place, y puisse aller, et renvoyer en diligence vers MONSIEUR lui en donner compte. Nous estimons que, pour le reste, Votre Majesté se portera d'autant plus à le faire aussi promptement effectuer que les termes respectueux dont use MONSIEUR pour ce regard l'y semblent même davantage convier.

La conclusion de l'affaire fut faite hier au soir seulement, en présence de M. le duc de Lorraine et de M. son père, qui véritablement y ont contribué au

commencement et à la fin tout ce qui se pouvait désirer d'eux pour le service et contentement de Votre Majesté. Nous lui devons dire aussi que ceux qui sont près de MONSIEUR n'ont pas manqué d'y apporter de leur part tout ce qu'on pouvait attendre de leurs soins, ainsi que nous représenterons plus particulièrement à Votre Majesté, lorsque nous lui rendrons compte de la commission dont il lui a plu nous honorer, ce que nous irons faire le plus tôt qu'il nous sera possible. Demeurant ce pendant,

Sire,

De Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissans et très fidèles sujets et serviteurs.

ROGER DE BELLEGARDE.

LOUIS DE MARILLAC.

BOUTHILLIER.

LETTRE DE GASTON AU ROI.

Au Roi.

De Nancy, ce 6 janvier (1630).

Monseigneur,

Comme il vous a plu commettre à mes cousins les ducs de Bellegarde et maréchal de Marillac et à M. Bouthillier ce qui était des volontés de Votre Majesté pour me les faire savoir, dont ils se sont très dignement acquit-

tés, je remets aussi à eux de lui rapporter avec quels sentimens et quels respects j'ai reçu ce qu'ils m'ont fait entendre de votre part, de sorte qu'il ne me reste par celle-ci qu'à rendre très humbles grâces à Votre Majesté des bienfaits dont il lui plaît m'honorer et l'assurer que je n'ai et n'aurai jamais autres intérêts que les siens, que personne n'est plus soumis à ses commandemens que moi, et que je n'ai passion si forte que de posséder en son cœur la place que je souhaite.

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur et sujet.

GASTON.

II.

LETTRE DE LOUVOIS (1).

[Pour l'intelligence de la lettre de Louvois que nous allons transcrire tout à l'heure, il est nécessaire de reproduire auparavant la sauvage ordonnance de Louis XIV dont elle prescrit l'exécution.

Ordonnance du Roi contre ceux des troupes de Sa Majesté qui commettront des blasphèmes.

DE PAR LE ROI,

Sa Majesté ayant été informée qu'encore que par diverses déclarations et ordonnances, défenses très expresses aient

(1) Collection de M. Charpentier.

été faites à toutes personnes de jurer le saint nom de Dieu, sur des peines fort sévères, néanmoins, la plupart des cavaliers, dragons et soldats de ses troupes, ne laissent pas de tomber fréquemment dans ce crime, et de blasphémer au moindre différend et emportement qu'ils ont entre eux, sans que, pour ce, les officiers desdites troupes, ou autres qui ont autorité sur icelles, se mettent en devoir de les réprimer par la punition des peines portées par lesdites déclarations et ordonnances; et Sa Majesté ne voulant pas souffrir qu'aucun crime de cette qualité demeure impuni et soit plus long-temps toléré, Sa Majesté a de nouveau défendu, et défend très expressément à tous gens d'armes, cavaliers, dragons et soldats de ses troupes, de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge, ni de ses saints; sur peine à ceux qui tomberont dans ce crime d'avoir la langue percée d'un fer chaud. Veut pour cette fin, Sa Majesté, que les officiers des troupes dont seront les gens d'armes, cavaliers, dragons et soldats qui auront juré et blasphémé, soient tenus et obligés, aussitôt qu'ils en auront connaissance, de les remettre aux prévôts étant à la suite desdites troupes, ou aux majors d'icelles, pour leur faire souffrir la peine susdite.

Mandons et ordonnons, etc.

Fait à Versailles le vingtième jour de mai 1686.

LOUIS.

LE TELLIER.

Nous devons dire, du reste, non pas à la décharge du dix-septième siècle, mais à la condamnation du dix-huitième, que cette ordonnance de 1686 fut remise en vigueur par une autre ordonnance du 1er juillet 1727.]

A M. d'Herleville.

A Versailles, ce 6 février 1688.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de

m'écrire le 26 du mois passé. Il ne convient pas d'obliger le sieur de La Rivière de Montreuil à se rendre dénonciateur contre le soldat de la garnison de Pignerol qu'il a entendu blasphémer; mais pour peu que l'on veuille s'appliquer à veiller les soldats qui jureront, il sera aisé d'en prendre en faute, et d'en faire un exemple.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

De Louvois.

III.

LETTRE DE BELZUNCE, ÉVÊQUE DE MARSEILLE (1).

A M. de Grassin.

Marseille, 22 janvier 1728.

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous demander grâce pour un pauvre prêtre de Marseille, nommé Laugier, auquel on a saisi de vieilles espèces. Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il n'est coupable que d'ignorance, et que l'on a saisi son argent dans le moment qu'il se préparait à le porter chez un changeur qui l'avait averti des ordres du Roi qu'il ignorait.

C'est un fait que ce même changeur peut attester. D'ailleurs, Monsieur, c'est un homme qui a servi nos pestiférés avec un courage héroïque et qui, après avoir été frappé de la peste et en avoir été guéri, recom-

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

mença à exposer sa vie avec le même zèle qu'auparavant. J'espère que cette raison vous touchera en sa faveur. On lui a pris tout ce qu'il avait au monde, et, avec ces vieilles espèces, quarante-un louis d'or neufs, qu'il lui était très permis d'avoir. Son sort, et je puis ajouter sa vie, est entre vos mains : ce que vous prononcerez décidera de l'un et de l'autre; car dans cette occasion, toute sa force l'a abandonné.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

HENRY, *évêque de Marseille.*

IV.

LETTRE DE MONTESQUIEU (1).

A M. l'abbé Le Blanc.

A La Brède, ce 13 septembre 1754.

Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnaissance, et votre lettre et votre traduction de M. Hume (2), que j'ai lue avec beaucoup de plaisir, et l'auteur ne pourra pas vous accuser d'avoir affaibli son original, chose que les auteurs font quelquefois parce qu'ils estiment trop leur original.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai reçu deux lettres, l'une de M. Walter et l'autre de M. Hume, où ces deux hommes illustres, et qui pensent très différemment sur la même question, parlent l'un et l'autre d'une manière

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

(2) *Discours politiques de Hume,* traduits de l'anglais, 1754, in-12.

si noble, si désintéressée, et d'eux-mêmes d'une manière si modeste, que je ne saurais assez admirer leur candeur, et que j'aurais été tenté de les faire imprimer s'ils m'en avaient donné la permission, et si quelques paroles flatteuses qui y sont me l'avaient permis. Ils ne m'écrivent point pour juger leur différend, comme on vous l'a dit : je n'en suis pas capable, et si j'étais juge, je déciderais comme celui qui jugea le combat des deux bergers de Virgile.

A l'égard de ma médaille, Monsicur, je n'en ai point actuellement, mais je la chercherai pour répondre à l'honneur que vous voulez bien faire à l'original et à la copie. —Je vous félicite, Monsieur, du plaisir que vous avez eu dans cette maison, et de cette compagnie adorable qui fait, quand je suis à Paris, le bonheur de ma vie, et tout le contraire quand je suis absent.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être avec des sentimens remplis de la plus parfaite estime,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

V.

MORT DE DIDEROT.

Extrait inédit de la Correspondance de Grimm (1).

(Août 1784.)

[Après avoir parlé des *Réflexions* de Diderot *sur le livre* DE L'ESPRIT, *par Helvétius*, Grimm ajoute :]

Le célèbre auteur de cet écrit n'est plus : c'est le

(1) Copié sur le manuscrit de la *Correspondance* de Grimm de la Bibliothèque ducale de Weimar.

31 juillet qu'il est mort, aussi doucement et aussi inopinément qu'il l'avait toujours désiré. Il y avait plusieurs années qu'il était dans un état de langueur très alarmant; depuis six mois surtout, on le voyait menacé d'une hydropisie de poitrine dont les symptômes ne laissaient plus aucune espérance aux ressources de l'art qui l'avait conservé jusqu'alors; mais le dernier jour de sa vie, loin de sentir plus de mal qu'à l'ordinaire, il parut avoir repris un peu plus d'appétit. Il causa le matin assez long-temps et avec la plus grande liberté avec son ami le baron d'Holbach; il se mit gaiement à table, et c'est au moment même où il venait de dire à sa femme : *Il y a long-temps que je n'ai mangé avec autant de plaisir*, qu'elle vit tout à coup ses yeux s'éteindre. A peine eut-elle le temps de s'en apercevoir et de lui demander s'il se trouvait plus incommodé: il ne put lui répondre, il avait déjà cessé de vivre et de souffrir.

Une fin si subite, jointe aux égards avec lesquels il avait reçu l'année dernière les visites du curé de Saint-Sulpice, paroisse sur laquelle il demeurait alors, n'ont laissé aux prêtres aucune apparence de motif pour troubler ses derniers momens, ni pour lui faire refuser les derniers devoirs.

Le curé de Saint-Roch, sur la paroisse duquel il est mort, dans la maison que M. de Grimm avait été chargé de louer pour lui au nom de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, a bien cru devoir faire d'abord quelques difficultés fondées sur la réputation trop bien établie du philosophe et sur la doctrine répandue dans ses écrits, doctrine qui n'avait été démentie par aucune profession publique; mais ces scrupules ont cédé aux considérations qui lui ont été présentées par le gendre

du défunt, M. de Vandeul, et surtout à la demande, assez intéressante pour un curé, d'un convoi de 1,500 à 1,800 livres.

Tous les manuscrits de M. Diderot sont restés entre les mains de sa veuve. Nous ignorons encore s'il a fait quelque disposition à cet égard; mais il est plusieurs de ses ouvrages dont son amitié avait bien voulu nous confier la première minute. Ce dépôt nous est d'autant plus précieux, que nous ne nous permettrons jamais d'en faire un autre usage que celui que nous en avons fait jusqu'ici, de son aveu, dans ces feuilles auxquelles il n'avait cessé de prendre un intérêt que tous nos efforts ne sauraient suppléer, et qui suffirait seul pour nous laisser d'éternels regrets, quand nous partagerions moins vivement tous ceux dont la perte de cet homme célèbre afflige les lettres la philosophie et l'amitié.

VI.

LETTRE DE M. LE COMTE D'ARTOIS,

Au bailli de Crussol, second capitaine de ses gardes. (1)

Ce mardi (décembre 1787 ou 1788).

Mes grandes affaires, mon chevalier, ne me feront jamais oublier les vôtres, et mon amitié pour vous ne connaîtra jamais de négligence.

Je verrai M. Thierry (2) ce matin. Je lui ai déjà

(1) Collection d'autographes de M. Louis Du Bois.

(2) Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre de Louis XVI, membre du bureau général d'administration des dépenses de la maison du Roi; massacré le 2 septembre 1792. (L. D. B.)

remis le mémoire et il m'a promis de faire ce que vous désirez; mais je lui en demanderai l'exécution, et je puis vous assurer que cela sera. Quant à vous, mon vieux commandeur, ménagez-vous bien, et un peu de mercure surtout : c'est le meilleur remède que vous puissiez employer pour vous débarrasser du rhume ecclésiastique qui vous tourmente. Je sens qu'il est très édifiant de tenir à nos saints prélats par quelque chose; mais, croyez-moi, du mercure, mon ami, du mercure, et tout sera dit.

Adieu, vieux coquin, frottez-vous, suez et buvez. En suivant mon ordonnance à la lettre, nous vous verrons frais et gaillard au 1er janvier.

En attendant je vous aime et embrasse de tout mon cœur.

VII.

LETTRE DE DE ROZOI,

Rédacteur de la Gazette de Paris (1).

A M. de La Ferronnays, évêque et comte de Lisieux.

Paris, 4 décembre 1790.

Monseigneur,

Je me rappelle à votre souvenir. Votre ame n'a pas besoin de converser avec la mienne, mais moi j'éprouve ce besoin dans le déchirement de mon cœur.

On dit que Madame Élisabeth a demandé au Roi la permission de se retirer en Espagne et que Madame

(1) Communiquée par M. Louis Du Bois.

part pour Turin, si le décret du 27 (1) est sanctionné. Ce qui m'épouvante, c'est que l'on ajoute que le Roi a écrit au Pape pour en obtenir son adhésion au fatal décret.

Si ces nouvelles sont vraies, nous n'avons plus qu'à jeter au feu palettes et pinceaux. J'irai me cacher dans les montagnes de la Suisse; j'y vivrai seul avec mes regrets pour mon ingrate et malheureuse patrie.

J'avais imaginé un acte de vigueur qui a d'abord excité l'enthousiasme parmi nos chevaliers français: c'était de rédiger une protestation signée par six à sept cents chevaliers français. J'en avais esquissé le modèle. On peut faire beaucoup mieux; mais on ne peut parler avec plus de chaleur; et je voulais que, après MM. les députés, tous les chevaliers du Salon Français et ceux du Salon Olympique donnassent leur adhésion: c'était la légion d'Épaminondas.

Depuis trois jours toutes les signatures auraient dû m'être envoyées; mais on hésite, on temporise, et je l'écrivais ce matin à M. le marquis de La Queille: Ce n'est pas ici le moment de faire le Fabius.

Veuillez, Monseigneur, consoler mon ame affligée. Veuillez vous informer si la lettre du Roi, si le départ des deux princesses, sont véritables.

Je n'ai point oublié que nous devions passer ensemble une après-dînée entière. Si dans la semaine prochaine vous pouvez me rendre ce bien si doux, je ne croirai pas avoir acheté trop cher un plaisir auquel j'attache tant de prix.

J'ai peine à cesser de converser avec vous, Monsei-

(1) 27 novembre 1790. Décret sur la constitution civile du clergé, qui prescrivait le serment aux prêtres en fonctions. Le Roi le sanctionna le 22 décembre. (L. D. B.)

gneur : il faut bien que vous me le pardonniez. Je ne trouve que des êtres qui n'ont que des ressorts au lieu d'ame. Je m'électrise en vous parlant comme en vous écrivant. Vous m'avez promis un peu de bienveillance : si l'on mérite un bien en raison du charme que l'on y trouve, nul n'en est plus digne que moi.

Je suis avec tout le respect dû à votre caractère, avec toute la sensibilité due au bonheur d'être aimé de vous,

Monseigneur,

Le plus dévoué, le plus obéissant de vos serviteurs

De Rozoi.

VIII.

LETTRE DE L'ABBÉ FAUCHET,

Evêque constitutionnel du Calvados (1).

A MM. les Amis de la constitution à Lisieux.

A Paris, ce 3 mai 1791.

Amis de la constitution,

Je suis votre frère, je serai votre ami; votre patriotisme est le mien; vos sentimens de concorde et de liberté sont dans mon cœur.

Les témoignages de votre estime et de votre bienveillance me sont bien doux (2). Je n'omettrai rien

(1) Collection d'autographes de M. Louis Du Bois.

(2) La Société des Amis de la Constitution avait félicité ce prélat de sa récente élection à l'évêché du Calvados. (L. D. B.)

pour les justifier. Nous servirons ensemble la chose publique; vous m'aiderez de toute votre influence; je vous seconderai de tout mon zèle. La religion et la patrie s'embrasseront dans nos ames. L'égalité, la fraternité, l'union, la paix, ne feront bientôt de tous les les citoyens qu'une seule famille: vous y aurez contribué par vos lumières et votre courage; je n'y aurai pas nui par mes travaux; et nous serons tous heureux les uns par les autres.

Je suis, avec les sentimens les plus intimes et les plus inviolables,

Amis de la constitution,

Votre très fidèle et très dévoué frère et concitoyen,

CLAUDE FAUCHET, *évêque du Calvados.*

IX.

LETTRES DE SIEYES.

[Un homme qui a joué un rôle important dans l'histoire de notre révolution ou plutôt de nos constitutions, Sieyes, vient de mourir. Depuis un grand nombre d'années, quelques personnes seulement étaient assurées de son existence, car, tout au soin de sa santé, dans l'exil comme de retour en France, Sieyes avait gardé le silence le plus complet. Ses infirmités avaient rendu la fin de sa vie cruellement pénible, et, jointes à sa crainte ombrageuse de compromettre sa tranquillité, avaient en quelque sorte détourné ses yeux de la scène politique. Il fallait bien cependant qu'il y jetât parfois quelque regard dérobé, car il dit, il y a très peu de temps, à un de ses amis qui le voyait pour la dernière fois : « *Les Français commencent bien, mais ils ne savent pas continuer.* »

Sieyes, du reste, n'avait pas attendu les infirmités pour s'occuper exclusivement de sa santé : au temps même de son rôle politique, il semblait toujours craindre de la compromettre par la discussion. Les deux billets de lui que nous allons donner roulent tous deux sur ce sujet. Le dernier, qui renferme une prescription hygiénique dont le lecteur pourra profiter, a été écrit pendant l'exil ; le premier remonte à l'époque de l'assassinat de Sieyes par l'abbé Poule, évènement qui fournit à la victime l'occasion de faire à son concierge cette recommandation toute stoïque : « *Si l'abbé Poule* « *revient, vous lui direz que je n'y suis pas.* »]

Au Président de la deuxième classe de l'Institut National au Louvre (1).

Paris, 29 floréal an V.

Citoyen Président,

Un des premiers actes de ma convalescence, et des plus chers à mon cœur, est d'exprimer à la classe de l'Institut à laquelle j'appartiens toute ma sensibilité et ma respectueuse reconnaissance pour la marque honorable d'intérêt qu'elle a bien voulu me donner à l'occasion de mon assassinat. Je vous prie, citoyen président, de lui faire connaître ces sentimens qui sont un devoir de ma part, et d'agréer pour vous en particulier, mes remerciemens et mon salut fraternel.

SIEYES.

P. S. Mes blessures sont fermées et la guérison de ma main marche assez rapidement.

(1) Collection de M. Berthevin.

A M. Lambrecht (1).

Bruxelles, 3 octobre 1817.

Mon cher ancien Collègue,

Vous avez eu une bonne idée de me donner de vos nouvelles par M. Jacquelard. J'ai reçu votre lettre du 17 septembre. Ces coliques qui reviennent si souvent et qui sont si douloureuses, ne tiendraient-elles pas un peu à l'emplacement de votre lit. Je vous ai dit plusieurs fois que le rez-de-chaussée à Paris n'était point du tout sain, pour y coucher. Je l'ai éprouvé deux fois dans ma vie; mais je me suis rendu à la force de l'expérience. Pourquoi ne couchez-vous pas au premier étage?

Si vous étiez venu ici dans le courant de l'été, j'aurais été bien content de vous embrasser. Je souhaite que vous teniez votre parole pour l'année prochaine. Je sais qu'à notre âge, surtout au mien, il y a presque folie à faire des projets pour l'année suivante; mais c'est ainsi que nous sommes faits.—Je n'ai vu M. Hennessy qu'en passant. Il passe l'été à sa campagne.

Cette lettre vous parviendra par occasion. Je vous remercie de vos vœux pour ma tranquillité, etc. Sur cela tout est dit depuis long-temps.—Adieu, vous connaissez mon vif attachement pour vous. Soignez votre santé.

SIEYES.

(1) Collection de M. Taillandier.

X.

NAPOLÉON ET LES TÊTES COURONNÉES.

[La lettre suivante, écrite par le secrétaire-général de la grande-maîtrise des cérémonies à son collègue de la préfecture de la Seine, à l'occasion d'une fête donnée par la ville de Paris pour célébrer en 1808 la Saint-Napoléon, montrera le sans-façon avec lequel l'Empereur traitait les rois de sa création, et comme il les dressait à dire :

Un fauteuil près mon *frère !* un tabouret suffit.]

*A M****

Mercredi, 7 août 1808.

Mon cher collègue,

Je me hâte de vous envoyer les réponses de M. de Ségur aux questions que vous m'avez faites:

Il ne faut point d'estrade.

Il ne faut de fauteuils que pour l'Empereur, l'Impératrice et MADAME-MÈRE.

Les têtes couronnées doivent être, ainsi que les princes et princesses, sur des chaises.

Quant au souper, il est indispensable, avant de faire aucune disposition, de savoir si l'Empereur soupera ou ne soupera pas.

Il faudrait que M. le préfet de la Seine se trouvât demain à neuf heures au lever. Il verrait Sa Majesté, il saurait à quoi s'en tenir à cet égard; M. de Ségur se trouvera aussi au lever et M. le préfet pourra causer avec lui.

Recevez, mon cher collègue, les nouvelles assurances de mon bien sincère attachement.

SAINT-FÉLIX.

XI.

LETTRE D'ÉLISA BONAPARTE, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE (1).

A Sa Majesté l'Impératrice Marie-Louise.

Pitti, le 18 janvier 1811.

Madame et très chère sœur,

Je reçois par le prince Aldobrandini la lettre de Votre Majesté et la belle tasse dont elle a daigné le charger pour moi au nom de l'Empereur. Je remercie mille fois votre aimable bonté; et j'ose vous prier, ma très chère sœur, d'être auprès de l'Empereur l'interprète de ma reconnaissance pour cette marque de souvenir. Je fais parler beaucoup le prince et la princesse Aldobrandini sur votre santé, sur votre belle grossesse; je ne me lasse pas de les interroger, et je suis heureuse d'apprendre que vous vous portez très bien, que rien ne vous fatigue et que vous avez la plus belle grossesse qu'il soit possible de désirer.

Combien je désire, chère sœur, que tous vos vœux soient exaucés! Ne croyez cependant pas que si vous nous donniez une petite princesse, je ne l'aimerais pas. Non; elle nous serait chère : elle ressemblerait à Votre Majesté; elle aurait sa douceur, son amabilité, et ce joli caractère qui la fait chérir de ceux qui ont le bonheur de la connaître. Mais, ma chère sœur, j'ai tort de m'appesantir sur les qualités dont serait douée cette auguste princesse : vous nous donnerez d'abord un

(1) Communiquée par M. Louis Du Bois.

prince, un petit roi de Rome. Jugez combien je le désire. Nos bons Toscans prient pour vous; ils vous aiment, et je n'ai pas de peine à leur inspirer ce que je sens si vivement.

Je vous remercie, ma très chère sœur, de l'intérêt que vous prenez à mon fils; tout le monde dit qu'il ressemble à l'Empereur : cela me charme. Il est bien portant à présent, et j'espère qu'il sera digne de servir sous les drapeaux de son auguste oncle.

Adieu, ma chère sœur! soyez assez bonne pour conserver un souvenir à une sœur qui vous est tendrement attachée. Napoléon ne cesse de lire la lettre, pleine de bonté, que Votre Majesté a daigné lui écrire. Cela lui a fait sentir le plaisir qu'il y avait à savoir lire, et l'encourage dans ses études.

Je vous embrasse et suis,

Madame et très chère sœur,

De Votre Majesté,

La plus attachée et affectionnée sœur,

ÉLISA.

XII.

LE FAUTEUIL DU BARBIER DE PÉZENAS.

Nous avons dans ce même volume (pag. 154 et suiv.) fait connaître l'histoire du fauteuil que Molière occupa souvent à Pézenas, et qui porte son nom depuis deux cents ans bientôt. Nous apprenons que ce meuble précieux, muni des certificats municipaux que nous avons rapportés, se mettra en route à l'automne prochain

pour Paris. Nul doute qu'il n'y soit curieusement accueilli par les artistes, par les auteurs dramatiques qui ont entendu parler de Molière, par les admirateurs de ce grand génie, par les amateurs d'antiquités historiques. C'est encore au culte actif de M. Beffara pour Molière que l'on devra de voir sortir de l'obscurité cette vénérable relique.

ERRATA.

Tome V (II[e] série); page 465, ligne 4 : au lieu de, 1816, lisez, 1716.

Tome VI (II[e] série), page 93, ligne 7 : au lieu de, *frère aîné de feu Charles*, lisez, *frère aîné de feu* CHALAIS.

——— Page 98. La Requête imprimée ici n'était pas inédite; elle avait déjà vu le jour dans le *Recueil A. B. C.* C'est une de ces erreurs que nous nous empresserons toujours de confesser dès que nous nous apercevrons y être tombé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° XVI.

N° XVII.

N° XVIII.

FIN DE LA TABLE.

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME VII.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET COMP.,
RUE DE SEINE, 14.

REVUE RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME VII.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1836.

COMITÉ

DES

TRAVAUX HISTORIQUES

PRÈS LE MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

[Nous sommes heureux de pouvoir présenter l'analyse des travaux de ce *Comité* depuis sa création jusqu'à ce jour. Grâces aux renseignemens que nous avons recueillis de différentes parts, nous avons la confiance d'offrir ici un résumé très exact de toutes ses décisions.

Choisi déjà par la *Société d'Histoire de France* pour recevoir et publier mensuellement ses comptes-rendus, notre recueil, dans le but de présenter un ensemble complet de toutes les études entreprises sur notre histoire, a sollicité et obtenu de la *Société royale des Antiquaires* de reproduire la partie des procès-verbaux de ses séances qui s'y rattache directement. Notre numéro prochain renfermera cette analyse du premier janvier à ce jour. Nous eussions désiré également pouvoir tenir nos lecteurs au courant des travaux de la classe d'Histoire de France de l'*Institut historique*, mais cette Société, qui ne s'était proposé d'autre publication que celle d'un journal mensuel, a, depuis cinq mois, cessé de le faire paraître et n'a pas remplacé son unique moyen de communication avec le public.

Enfin nous réaliserons d'une manière régulière et constante la promesse que nous avions déjà faite et que nous n'avions tenue qu'à des intervalles assez éloignés, de consacrer un *Bulletin bibliographique* à l'annonce et à l'examen des productions nouvelles ou des réimpressions relatives à l'histoire, mais plus particulièrement à l'histoire de France.]

Le 31 décembre 1833, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, dans son Rapport au Roi sur le budget de son département pour l'exercice 1835, exposa que quelques personnes s'étaient récemment réunies en Société (1) pour concentrer et coordonner les recherches de tous les hommes qui se vouent aux fouilles de nos archives historiques; qu'il y avait lieu d'espérer que cette Société n'aurait pas fait un vain appel aux amis de la science; que le ministre s'associait à ses efforts, dont l'action partielle pourrait arriver à la publication de quelques séries de nos monumens inédits; mais que le Gouvernement seul possédait les ressources et les moyens nécessaires pour accomplir le grand travail d'une publication *générale* de tous les matériaux importans et encore inédits sur l'histoire de notre patrie; qu'en conséquence, il demandait à être autorisé par le Roi à solliciter des Chambres un crédit suffisant pour entreprendre cette utile tâche.

Le Rapport fut approuvé, et la loi de finances pour 1835 attribua au ministre l'allocation demandée.

En vertu de ce vote, M. Guizot, par un arrêté du 18 juillet 1834, institua un Comité chargé de concourir, sous sa présidence, à la direction et à la surveillance des recherches et publications à faire. Ce Comité fut composé par le ministre de

MM. Villemain, vice-président du comité en l'absence du ministre;
Daunou, membre de l'Institut, garde-général des archives du royaume;
Naudet, membre de l'Institut;
Guérard, membre de l'Institut;
Mignet, membre de l'Institut;

(1) La Société d'Histoire de France. (*Note du Rapport.*)

CHAMPOLLION-FIGEAC, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque royale;
FAURIEL, conservateur adjoint de la Bibliothèque royale;
VITET;
JULES DESNOYERS, secrétaire de la *Société d'Histoire de France*;
FALLOT, élève de l'école des Chartes;
ROYER-COLLARD (Hippolyte), chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique (1).

Nous allons, d'après des notes qui nous sont venues de plusieurs sources, et que nous avons trouvées d'accord, analyser, en suivant l'ordre chronologique, les délibérations qui ont rempli les séances du Comité, les rapports et les arrêtés auxquels les travaux ordonnés par lui ont donné lieu.

PREMIÈRE SÉANCE.

12 *septembre* 1834.

M. le ministre exposa au Comité quel avait été son but en l'établissant, ce qu'il attendait de son concours, et lui soumit les questions suivantes sur l'ordre à adopter dans les publications qui se devaient faire sous la surveillance du Comité:

Quel moyen prendre pour arriver à la découverte des documens enfouis dans les archives et les dépôts publics de tous les points de la France?

Quel ordre suivre pour la publication de ces documens?

M. Daunou émit le vœu qu'il fût demandé aux préfets et aux différentes autorités locales de faire dresser des catalogues et des états des archives existant dans les différentes localités, et que ces catalogues fussent adressés au ministre. Il rappela que déjà il avait été fait des tentatives pour obtenir des préfets des renseignemens de cette nature, et qu'un très petit nombre de ces magistrats avaient répondu aux demandes qui leur avaient été faites à ce sujet.

M. Villemain fit observer qu'avant de s'occuper des archives, des bibliothèques et des dépôts publics en général, il serait bon de songer à ceux de ces dépôts qui, placés dans de petites localités, abandonnés à l'incurie et au désordre, entassés négligemment dans des greniers, dépérissaient chaque jour, et étaient nécessairement menacés de dilapidation et de destruction.

(1) Cette dernière adjonction a été l'objet d'un arrêté postérieur. (*Note de l'Éditeur.*)

M. Guérard, reprenant la discussion sur les questions posées par M. le ministre, établit trois points principaux de discussion sur lesquels il appela l'attention du Comité.

1° La recherche des monumens et leur envoi au Comité;

2° L'ordre à suivre par le Comité pour l'examen de ces documens;

5° L'ordre à suivre, après examen, pour leur publication.

Sur le premier point, M. Champollion-Figeac proposa qu'il fût désigné, dans les départemens, des personnes qui seraient chargées de correspondre avec M. le ministre sur les dépôts des documens existant dans les départemens, qui se chargeraient de donner des renseignemens sur ces dépôts et sur ces documens, d'en rédiger des catalogues, et de désigner ceux qui leur sembleraient les plus dignes d'attention et de publication.

Ce projet fut approuvé par M. le ministre, et adopté.

Sur le second point, M. le ministre déclara qu'il ne serait publié aucun travail qui n'eût, au préalable, été soumis à l'examen du Comité.

Sur le troisième point, il fut décidé qu'il n'était point convenable de s'astreindre à un ordre fixé à l'avance, chronologique ou méthodique, pour la publication des différentes matières; qu'il serait publié des corps d'ouvrages sur des sujets spéciaux, et des recueils de pièces sur des matières diverses, dans le genre de la Collection de dom Martène et dom Durand.

Les corps d'ouvrages sur un point particulier, plus ou moins étendu, de l'histoire de France, seront publiés au fur et à mesure qu'ils se trouveront prêts pour l'impression.

Les recueils des pièces détachées seront publiés lorsqu'on aura réuni un nombre suffisant de documens pour former un volume.

Le format des volumes, proposé par M. le ministre et adopté unanimement par le Comité, est l'in-4°.

M. le ministre informa le Comité que M. Mignet, l'un de ses membres, préparait une collection de documens et de correspondances diplomatiques, extraites du dépôt des archives du ministère des affaires étrangères, sur l'affaire de la succession d'Espagne et l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne;

Que M. Fauriel préparait l'édition d'une ample *Chronique*, en vers, en langue provençale du treizième siècle, *de la guerre des Albigeois*;

Que M. Weiss présidait à Besançon une commission chargée d'extraire, des portefeuilles du cardinal de Granvelle, ce qui semblerait le plus important à publier.

M. Guizot annonça qu'il lui avait été présenté, en manuscrit, par

M. Bernier, de Senlis, le *Journal des États de Tours de* 1484, tenu par Masselin, membre de ces États. Il chargea M. Champollion-Figeac d'examiner si ce manuscrit était digne de l'impression, et de lui en faire un rapport verbal dans la séance suivante du Comité.

M. Guérard annonça qu'il existait aux manuscrits de la Bibliothèque royale des carnets écrits de la main du cardinal Mazarin, et remplis de notes sur les affaires du temps; mais écrits en italien, avec peu d'ordre et de suite, et remplis d'abréviations.

M. le ministre chargea M. Guérard et M. Fallot de lui rendre compte, à la séance suivante du Comité, du contenu et de l'importance de ces manuscrits.

M. le ministre annonça, de plus, que, dans cette seconde séance, il serait procédé à la désignation des personnes qui seraient chargées de correspondre avec lui dans les départemens, pour la recherche et l'exploration des anciennes archives et dépôts de documens historiques.

SECONDE SÉANCE.

27 septembre 1834.

M. le ministre présenta au Comité le manuscrit du *Oui et Non* (*Sic et Non*)[1], ouvrage d'Abeilard que l'on avait cru perdu jusque-là, et qui venait d'être retrouvé dans la Bibliothèque publique de la ville d'Avranches. Il y avait été transporté du Mont-Saint-Michel, où les Bénédictins avaient annoncé son existence.

M. Hippolyte Royer-Collard lut une liste des personnes connues ou désignées dans les départemens pour s'occuper de recherches relatives à l'histoire de France, et auxquelles M. le ministre annonça qu'il ferait écrire pour les engager de concourir, par leurs travaux, à ceux du Comité.

M. Champollion-Figeac fit un rapport verbal sur le *Journal des États de Tours de* 1484, tenu par Masselin.

De nombreux manuscrits de ce Journal existent à la Bibliothèque royale.

D'amples extraits en ont été publiés dans l'*Histoire de France*, de Velly, Villaret et Garnier; dans la *Collection des États-Généraux*, de Meyer; dans l'*Histoire de la majorité des rois de France*, de P. Dupuy.

Cependant ce document renferme de longues discussions et beaucoup de menus détails qui lui doivent mériter l'honneur d'être imprimé.

M. Champollion conclut à l'impression de ce Journal. Il annonça

devoir examiner, sur un spécimen du travail de M. Bernier, s'il était apte à se charger de ce travail, et qu'il ferait réponse à ce sujet dans la séance suivante.

M. Fallot fit un rapport sur les Carnets du Cardinal Mazarin, et conclut à ce que ces carnets fussent transcrits avec soin et mis en ordre avant qu'il fût statué définitivement sur leur impression.

M. le ministre chargea M. Fallot de désigner un Italien en état de faire cette transcription.

M. Champollion-Figeac proposa d'extraire des copies rapportées de Londres par Bréquigny, deux ou trois volumes in-4°, qui lui paraissaient susceptibles d'être imprimés.

M. le ministre lui demanda, pour la séance suivante, un rapport verbal sur cette collection de pièces et sur les extraits qu'il y aurait à en faire.

M. Champollion annonça, pour la même séance, un rapport sur la collection de chartes des communes et des villes, qui existe à la Bibliothèque du Roi, et qu'il y aurait lieu de publier.

M. le ministre annonça que le premier volume du recueil de correspondances diplomatiques sur l'affaire de la succession d'Espagne, préparé par les soins de M. Mignet, serait mis incessamment sous les yeux du Comité.

M. Champollion fut chargé de constater ce qu'il peut exister de pièces et de documens relatifs à la même affaire, dans les manuscrits de la Bibliothèque royale, et M. Daunou de faire faire des recherches sur le même sujet aux Archives du royaume.

M. Champollion présenta des projets de budgets écrits de la main de Colbert, chargés de notes de la main de Louis XIV. Ces pièces ont été réservées pour faire partie des collections de documens détachés.

M. Royer-Collard donna lecture d'une lettre concernant divers manuscrits intéressans pour l'histoire du Forez, et qui se trouvent déposés dans la Bibliothèque publique de la ville d'Auxerre. On proposa de faire passer ces manuscrits dans la bibliothèque de Montbrison, au moyen d'un échange. M. le ministre se chargea de se procurer des renseignemens sur ces manuscrits, sur leur intérêt et leur importance, et de faire en sorte de savoir si ceux qui étaient encore inédits étaient dignes d'être publiés.

TROISIÈME SÉANCE.

11 octobre 1834.

M. Champollion-Figeac a mis sous les yeux du Comité un spé-

cimen du travail de M. Bernier, de Senlis, sur le *Journal* de Masselin.

Il fait un rapport verbal sur ce travail qui lui paraît satisfaisant. Il conclut à ce que le soin de la publication du Journal de Masselin soit confié à M. Bernier, qui serait chargé tout à la fois de le traduire et de l'éditer.

Le spécimen du travail de M. Bernier, rapidement examiné par deux des membres du Comité, donna lieu de leur part à quelques observations qui semblèrent de nature à provoquer un examen plus sévère et plus détaillé de ce travail, avant que l'impression en fût définitivement ordonnée.

M. le ministre prit occasion de cette circonstance pour déclarer :

1° Que toutes les publications qui ne seraient pas faites par un membre du Comité ou par des personnes dont la réputation serait un gage suffisant d'habileté, seraient revues sur les épreuves, lors de l'impression, par un des membres du Comité, et plus particulièrement par le secrétaire, auquel ce travail était spécialement assigné ;

2° Que le nom de l'éditeur ou des éditeurs serait mis sur le titre de chacun des ouvrages publiés ;

3° Que les textes seraient accompagnés de préfaces, de notes; que ceux en langues étrangères seraient traduits, de même que les textes français que leur antiquité rendrait difficiles.

M. le ministre déclara qu'il chargerait M. Bernier de ce travail par un arrêté; et il ajouta que son intention était de prendre un arrêté spécial pour chacune des publications qu'il jugerait à propos d'autoriser.

M. Champollion a annoncé que le fonds de manuscrits de la Bibliothèque royale, connu sous le nom de *Collection de Vendôme* ou de *Papiers d'Italie*, contient diverses pièces relatives aux affaires de la succession d'Espagne, depuis 1692 jusqu'en 1707. Cette collection fut signalée à l'examen de M. Mignet.

M. Champollion lut un rapport détaillé sur la collection des copies de Bréquigny. Il proposa d'en extraire environ deux volumes in-4° de lettres des rois de France, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV. Il offrit de se rendre éditeur de ce recueil, et de se charger de tous les soins de la publication.

Cette proposition donna lieu à quelques observations, motivées sur ce que le recueil proposé par M. Champollion rentrait dans les matériaux qu'emploie l'Académie des Inscriptions pour la continuation du *Recueil des historiens de France*, et celle de la collection des chartes de Bréquigny. Nonobstant, M. le ministre approuva la proposition faite par M. Champollion.

M. Champollion lut un rapport sur la collection à former des

chartes des villes et des communes. Il proposa de publier deux volumes de pièces de cette nature, classées dans l'ordre chronologique.

M. le ministre fit, sur ce rapport, deux observations :

1° Que son plan était de donner à la collection projetée plus d'extension que ne l'indiquait le rapport ; d'y comprendre avec les chartes des villes et des communes, tout ce qui compose pour ainsi dire les constitutions primitives du tiers-état de France, les actes et réglemens des corporations de métiers, des confréries, jurandes et maîtrises, des faubourgs, etc.

2° Qu'il se proposait de confier à M. Augustin Thierry la direction générale de ce travail.

M. Fallot lut une série de questions générales à adresser aux correspondans pour les diriger dans leurs recherches.

Ce plan donna lieu à de nombreuses observations. Diverses modifications furent indiquées, et M. Fallot fut chargé de se concerter avec M. Royer-Collard pour en préparer un nouveau, à présenter à l'examen du Comité dans sa séance suivante.

QUATRIÈME SÉANCE.

25 *octobre* 1834.

M. Royer-Collard lut un plan d'instructions générales à envoyer aux correspondans des départemens, lesquelles furent approuvées par le Comité.

Le même membre lut une note par le général Pelet, relative aux documens historiques que peut fournir le dépôt de la guerre, et particulièrement à ceux de ces documens qui, relatifs à la guerre de la succession d'Espagne, se devaient lier à la publication de M. Mignet sur les mêmes évènemens.

M. Mignet et M. Villemain furent chargés de se concerter avec M. le général Pelet pour examiner ces matériaux et pour les faire mettre en état de paraître.

M. Daunou déclara qu'il n'existait aux Archives du royaume, sur les mêmes affaires, que des documens ou insignifians ou déjà connus.

M. Royer-Collard fut chargé, par M. le ministre, d'écrire à M. le duc de Choiseul et à M. le marquis Du Roure, pour leur demander communication des manuscrits qu'ils possèdent sur les affaires de la succession d'Espagne.

M. Fallot annonça au Comité que M. Campi, paléographe italien, s'était chargé de la transcription des Carnets de Mazarin, et que ce travail était commencé.

M. le ministre annonça au Comité des *Mémoires de M. de Saint-*

Simon, père de l'historien connu, relatifs au règne de Louis XIII. Ils existent en manuscrit dans les archives du ministère des affaires étrangères, paraissent importans et curieux, et sont prêts d'ailleurs, par leur forme, à être imprimés immédiatement.

M. Olivier, de Valence, fit proposer au Comité la publication d'une Chronique touchant les affaires de la religion dans le Languedoc, le Dauphiné et le Comtat, pendant la seconde moitié du seizième siècle. L'auteur se nomme Eustache Piémont, notaire de Saint-Antoine, et a été contemporain des faits qu'il raconte.

M. Mignet fut désigné pour l'examen de cet ouvrage.

M. Royer-Collard lut une lettre de M. le préfet de Maine-et-Loire, annonçant que des recherches, entreprises dans les archives de la ville d'Angers, avaient fait connaître quelques documens inédits et curieux pour l'histoire de la province d'Anjou.

CINQUIÈME SÉANCE.

17 novembre 1854.

M. Mignet fit un rapport sur la chronique d'Eustache Piémont, notaire royal à Saint-Antoine-sur-l'Isère. Cette chronique comprend les vingt dernières années du seizième siècle, et finit à l'année 1608.

M. Mignet, qui n'avait pris connaissance encore que de la première partie de cette chronique, l'avait jugée digne de peu d'intérêt et d'une minime importance.

M. Royer-Collard annonça que M. le ministre avait pris des arrêtés :

1° Pour ordonner la publication du *Journal des Etats de Tours de* 1484, tenu par Masselin ;

2° Pour ordonner la préparation de la publication des *Lettres des Rois de France*, extraites de la collection des copies de Bréquigny ;

3° Pour faire procéder au dépouillement complet de divers fonds des manuscrits de la Bibliothèque royale.

M. Royard-Collard annonça qu'il entretiendrait ultérieurement le Comité de ce dernier travail et des moyens de l'organiser pour le rendre utile.

M. Royer-Collard mit sous les yeux du Comité un recueil de pièces sur la saisie du duché de Guyenne par Philippe-le-Bel, extraites des archives de la Chambre des pairs.

M. Champollion se chargea de vérifier si ces pièces, ou d'autres relatives à la même affaire, existent dans la collection des copies de Bréquigny et dans d'autres dépôts de la Bibliothèque royale.

Dans un rapport au Roi, du 27 novembre 1834, M. Guizot exposa toutes les décisions prises, tous les travaux arrêtés dans les séances que nous venons de résumer.

Il y annonça de plus la détermination de faire rechercher et publier également les monumens inédits de la littérature, de la philosophie, des sciences et des arts considérés dans leurs rapports avec l'histoire générale de la France. Mais ce travail lui sembla devoir, en raison de sa nature spéciale, demeurer distinct des autres travaux historiques, et il exprima l'intention d'en confier la direction à un Comité spécial, et d'en faire l'objet de mesures particulières.

SIXIÈME SÉANCE.

21 *décembre* 1834.

M. Champollion annonça au Comité que le travail de M. Adhelm Bernier, de Senlis, sur le *Journal de Masselin*, était prêt, et que l'impression en pourrait commencer incessamment. Il ajouta que les extraits des copies de M. de Bréquigny, contenant les lettres des rois de France, seraient mis bientôt après sous les yeux du Comité, qui en prendrait connaissance avant l'impression.

M. Fauriel annonça que son travail sur la *Chronique des Albigeois* était assez avancé pour qu'il pût fournir immédiatement de la copie aux imprimeurs.

M. Champollion annonça que le travail de dépouillement des collections des pièces manuscrites de la Bibliothèque du Roi était commencé, et qu'on avait lieu de s'en promettre des résultats satisfaisans.

M. Guérard proposa, au lieu de faire des catalogues de recueils de pièces dès long-temps explorées, dont beaucoup et les meilleures sont publiées, qui ont été réunies de toutes mains par des curieux, avec plus de zèle que de discernement, de faire extraire et publier :

1° Les registres originaux des parlemens;

2° Les registres de la chambre des comptes;

3° Le trésor des chartes;

Recueils entièrement inédits, remplis de documens neufs, et surtout authentiques.

M. le ministre chargea M. Guérard de faire de cette indication le sujet d'une proposition détaillée pour la première séance du Comité.

M. H. Royer-Collard fit part au comité d'une note de M. Adhelm Bernier, de Senlis, qui proposait de se rendre éditeur d'une Chronique française du temps des guerres et de la captivité de François Ier, écrite par Sébastien Moreau, de Villefranche en Beaujolais.

M. Fallot fut chargé d'un rapport sur cet ouvrage.

M. H. Royer-Collard rendit compte de quelques indications de documens, transmises par divers correspondans. Il annonça un rapport général sur ce sujet, quand un plus grand nombre de renseignemens seraient parvenus au ministère.

Conformément à l'intention annoncée dans son rapport précité, du 27 novembre 1834, M. Guizot, par arrêté en date du 10 janvier 1835, institua, auprès de son ministère, un second Comité pour concourir, sous sa présidence, à la recherche et à la publication de tous les documens qui peuvent se rapporter à l'histoire morale et intellectuelle du pays.

Ce Comité fut composé par le ministre de

MM. Cousin, vice-président du Comité en l'absence du ministre ;
Vitet ;
Auguste Leprévost ;
P. Mérimée, inspecteur-général des monumens historiques ;
Victor Hugo ;
Ch. Lenormant, conservateur adjoint au département des médailles antiques à la Bibliothèque royale ;
Albert Lenoir, architecte ;
Sainte-Beuve (*par adjonction postérieure*) ;
Didron, secrétaire du Comité.

Nous mentionnerons chronologiquement, non pas les délibérations de ce second Comité, mais les travaux que lui aura indiqués le ministre, et ses publications, lorsqu'il en aura fait paraître.

SEPTIÈME SÉANCE.

25 *janvier* 1835.

M. Villemain rendit compte au Comité d'une conférence tenue

chez M. le ministre avec M. le général Pelet, dans laquelle l'impression des recueils du lieutenant-général Devault avait été arrêtée au moyen de quelques modifications. — M. le général Pelet s'était chargé de diriger ce travail.

M. H. Royer-Collard appela l'attention du Comité sur les recueils de pièces de toute nature, relatives à l'histoire de France, qu'il y aurait à former et à publier.

Une discussion s'établit, à laquelle MM. Villemain, Guérard, Naudet, Mignet, Champollion-Figeac et Daunou prirent part.

Il s'agissait de savoir le parti à prendre à l'égard des pièces historiques qui, par leur nature et leur ancienneté, appartiennent au recueil : *Diplomata chartæ, epistolæ et alia documenta ad res Francicas spectantia*, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est chargée de continuer.

Les deux opinions ont été émises :

1° De publier tout ce que le Comité jugerait utile de mettre au jour, sans autrement avoir égard au travail de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

2° De se concerter avec l'Académie des Inscriptions, soit pour l'engager à continuer le recueil avec plus de diligence, soit pour le continuer en tout ou en partie de concert avec elle.

Après cette discussion, M. Guérard fit un rapport détaillé sur les travaux à entreprendre sur les collections du trésor des chartes, des registres du Parlement, des registres de la Chambre des Comptes et des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Ce membre présenta l'analyse des recueils suivans, dont il y aurait à extraire, par un travail de dépouillement bien opéré, une ou plusieurs séries de documens et d'actes authentiques neufs et précieux pour l'histoire de France.

1° Les registres du Parlement qui se composent de sept séries distinctes :

A. Les *Olim*, commençant en 1254, composés de 4 registres ;
B. Les Jugés, commençant en 1319, composés de 1476 registres ;
C. Rapports, Conseil, commençant en 1364, composés de 3522 volumes ;
D. Plaidoiries, commençant en 1595, composées de 3515 volumes ;
E. Conseil secret, commençant en 1436, composé de 215 registres ;
F. Criminels, registres de la Tournelle, commençant depuis 1512, en 900 registres ;
G. Homologations et transcriptions des ordonnances des rois, depuis janvier 1575, en 42 registres.

Le total est de neuf mille six cent soixante-douze registres.

Les parties sur lesquelles les recherches seraient les plus utiles et les plus fructueuses sont : le Conseil secret d'abord, puis le Criminel ou Registres de la Tournelle.

Il faut observer que le Recueil du Conseil du Roi forme une autre collection tout-à-fait à part.

2° Le Trésor des Chartes. Il est déposé aux Archives du royaume. Il se compose de 255 registres environ ;

350 layettes ;
52 sacs ;
15 coffres, dits les coffres des chanceliers.

Il s'étend depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de Henri III.

Les registres recevaient la copie de tous les actes émanés des rois.

Dans les layettes on déposait les actes originaux émanés des particuliers et en rapport avec les actes royaux ; pièces des archevêques, évêques, ducs, comtes, barons, et même des particuliers.

3° Les recueils de registres de la Chambre des comptes, copies faites sur les débris de ceux qui échappèrent à l'incendie de 1737.— Il y en a un recueil à la Bibliothèque royale, remontant à 1157, et un autre aux Archives du royaume, composé de 550 volumes in-folio.

4° Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; il y en a 104 volumes déposés aux Archives du royaume, et quelques-uns à la Bibliothèque royale. Ils s'étendent du 25 octobre 1499 au mois de mars 1784, sauf quelques lacunes. — Ils sont remplis d'actes d'administration, réclamations des particuliers, etc. — On y trouve une foule de renseignemens concernant les cérémonies, la police, les rentes, l'administration des biens et des fonds de la ville, etc., etc.

5° Quant aux registres des Assemblées du clergé, M. Guérard déclara que, dès avant la révolution, ils avaient été publiés en tout ou en partie.

Le recueil de la Chambre des comptes, celui du Parlement, celui de l'Hôtel-de-Ville, celui du Trésor des Chartes sont, dans l'ordre ci-dessus, des mines suffisamment abondantes à explorer.

M. Guérard, interrogé sur ce point, déclara qu'il pensait qu'un petit nombre de personnes, deux ou trois tout au plus, pourvu qu'elles fussent bien choisies, lui paraîtraient suffisantes pour le commencement et la mise en train du dépouillement de chacune de ces collections.

HUITIÈME SÉANCE.

22 *mars* 1835.

M. H. Royer-Collard fit connaître au Comité les communications suivantes, adressées à M. le ministre, concernant les travaux entrepris par son ordre.

M. Weiss, président de la commission formée à Besançon, pour la publication des manuscrits du cardinal de Granvelle, exposait les premiers travaux de cette commission pour le dépouillement des manuscrits, et transmettait le relevé et l'analyse des pièces déjà explorées.

M. Dumège, de Toulouse, adressait des renseignemens sur ce qui existe encore de papiers de l'abbaye de Moissac.

M. Allou, ingénieur en chef des mines, donnait des renseignemens sur d'anciens manuscrits conservés à Limoges, et relatifs à l'histoire du Limousin.

MM. Dusevel et Rigolot, d'Amiens, faisaient part des premiers résultats de leurs recherches dans cette ville. Ils avaient déjà découvert beaucoup de papiers relatifs à l'histoire de Picardie, et notamment des pièces précieuses provenant de l'ancien monastère de Corbie.

M. Mignet fit un rapport verbal sur une Chronique du temps de la ligue, écrite par Moreau, chanoine, conseiller au présidial de Quimper. M. Mignet exprima l'avis que cet ouvrage, pouvant former un volume d'environ quatre cents pages, était utile pour l'histoire de la guerre civile en Bretagne, et qu'il méritait d'être publié.

M. de Carné, qui est Breton, avait, en transmettant ce manuscrit à M. le ministre, offert de s'en rendre l'éditeur.

M. Champollion-Figeac fit un rapport sur les travaux commencés sous sa direction pour le dépouillement des collections manuscrites de la Bibliothèque royale. — Il annonça que douze jeunes gens étaient employés à ce travail, et qu'on avait obtenu d'eux déjà un nombre considérable de bulletins d'analyse.

M. Fallot fit un rapport verbal sur la *Chronique* de Sébastien Moreau, relative à la captivité de François I[er], que M. Adhelm Bernier, de Senlis, avait envoyée au Comité, en demandant de s'en rendre éditeur. Cette Chronique avait déjà été publiée.

NEUVIÈME SÉANCE.

3 *mai* 1835.

M. H. Royer-Collard donna connaissance au Comité des communications suivantes, reçues par M. le ministre.



1° M. de Carné écrivait qu'il ne pourrait se rendre immédiatement éditeur de la *Chronique* de Moreau, chanoine de Quimper, parce que le propriétaire du manuscrit de cette chronique faisait des difficultés pour s'en dessaisir (1).

2° M. de Barante proposait de publier deux ouvrages manuscrits, relatifs à l'histoire des règnes de Charles V et de Charles VI; premièrement, l'un, l'*Histoire* du moine de Saint-Denis, dont Le Laboureur n'a donné qu'une traduction moins étendue que l'original; (celui-ci s'étend jusqu'en 1422, la traduction s'arrête à 1418); deuxièmement, l'autre, la *Chronique* entièrement inédite attribuée à Amelgaire (Amelgarius), chanoine de Liége. — Une discussion s'établit sur cette proposition, à laquelle plusieurs membres ont pris part.

3° M. le préfet des Basses-Pyrénées écrivait pour donner connaissance de quelques pièces anciennes relatives à l'histoire de Béarn.

4° Madame de Courcelles, veuve de l'auteur de l'*Histoire généalogique des Pairs de France,* proposait à M. le ministre l'acquisition de papiers généalogiques, provenant du cabinet de feu son mari. — M. le ministre chargea M. Guérard de lui faire un rapport sur cette proposition.

5° Une lettre, écrite d'Angoulême, annonçait quelques manuscrits insignifians trouvés chez un particulier de cette ville.

Par une circulaire, en date du 15 mai 1835, M. le ministre adressa aux correspondans du Comité historique l'avis de la formation d'un second Comité, leur fit connaître le but de cette fondation nouvelle, et les engagea à la seconder par leurs actives recherches. Nous ne rapporterons pas cette circulaire, qui a été insérée au *Moniteur,* mais nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, qui n'a pas reçu autant de publicité.

Le Ministre, secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

A M. Sainte-Beuve, membre du second Comité historique institué près le ministère de l'instruction publique.

Paris, 19 septembre 1835.

Monsieur,

En attendant les résultats des recherches que j'ai fait entre-

(1) Il paraît que les hésitations du propriétaire de cette *Chronique* ont cessé, sans toutefois que sa détermination nouvelle doive profiter à la *Col-*

prendre sur les monumens de notre ancienne littérature nationale, et pour donner à ces recherches mêmes un point de départ bien déterminé, je désirerais que vous voulussiez bien vous charger de rédiger un exposé, un compte-rendu précis et complet des divers travaux entrepris en France sur cette littérature, durant les trois derniers siècles.

A partir du XVIe siècle, en effet, on commence en France à s'occuper de la littérature antérieure comme d'une chose déjà ancienne. Marot se fit éditeur du *Roman de la Rose*; le président Fauchet, Étienne Pasquier, et d'autres encore, se livrèrent à quelques essais de critique sur ces monumens littéraires. Sous quel aspect abordèrent-ils cette étude? Quelle idée s'en formèrent-ils, et quelles opinions s'accréditèrent dès lors?

La grandeur et l'éclat du siècle suivant durent naturellement distraire les esprits de ces recherches minutieuses sur la vieille littérature maternelle, réputée informe et barbare. Les immenses travaux d'érudition, exécutés par les Mabillon, les Du Cange, ont un caractère particulièrement historique; la littérature, proprement dite, ne trouve place chez eux qu'en qualité de témoignage à l'appui de certains faits. Il importe cependant d'observer et de bien constater le progrès qui se prépara dès lors dans la connaissance positive de nos anciens monumens littéraires, la véritable critique qui commença à leur sujet, et aussi les traditions qui se perpétuaient chez quelques amateurs érudits, comme Ménage et La Monnoye.

Ce fut dans le siècle suivant que, grâce aux Sainte-Palaye, aux Barbazan, etc., des publications littéraires non interrompues vin-

lection des Documens historiques. Nous lisons dans un article de M. de Carné, inséré dans le numéro de la *Revue de Paris* du 10 juillet 1836, et intitulé : *le Chanoine Moreau, histoire de la Ligue en Cornouaille* : « Tous les « Cornouaillais pourront enfin posséder leurs annales. L'édition que publie « à Brest un homme d'esprit et de savoir trouvera place dans nos biblio- « thèques de château avant l'histoire de France, et chez le fermier après « son catéchisme et ses cantiques bretons. Il appartenait à M. Le Bastard du « Mesmeur de rendre à la Basse-Bretagne ce patriotique service; nul n'était « plus en mesure d'illustrer de notes curieuses la *Chronique* du conseiller- « clerc au présidial de Quimper. Cette publication marchera de pair avec « l'édition d'Albert-le-Grand, savamment commenté par M. Miorcec de « Kerdannet. La Cornouaille et le pays de Léon verront donc à la fois re- « fleurir et s'étendre leur gloire ignorée. Puissent les éditions de Brest pré- « parer celles de Paris; puissent aussi ces quelques notes et quelques frag- « mens assurer en France à mon vieux chanoine un accueil digne de lui. »

(*Note de l'Editeur.*)

vent constituer régulièrement cette étude. Une analyse précise, jointe à une appréciation exacte de leurs travaux, ferait connaître la formation, la suite et les progrès de cette importante branche de critique et d'histoire littéraire jusqu'à nos jours.

En s'arrêtant aux dernières années, et sans entrer dans le détail des travaux contemporains, il y aurait à voir si quelque remarque lumineuse et fondamentale, en débrouillant la grammaire de notre vieille langue, n'est pas venue récemment modifier les recherches littéraires qui s'y rapportent, en fixer les conditions, et y introduire un degré de précision auquel on n'avait pas encore songé.

Ce sont là sans doute, Monsieur, des aperçus bien superficiels, mais ils n'ont d'autre objet que de vous indiquer ma pensée. Je désire que vous puissiez tracer ainsi un exposé historique des recherches entreprises jusqu'ici sur notre vieille littérature, et qu'il résulte de votre travail un tableau exact des développemens successifs et de l'état actuel de cette intéressante étude. Ce serait là une utile et belle introduction à la publication de ceux de nos monumens littéraires qui sont encore inédits, et dont la recherche se poursuit avec tant d'ardeur.

Agréez, etc.

GUIZOT.

Postérieurement à cette neuvième séance, et jusqu'à ce jour, le Comité ne s'est assemblé que deux fois. Nous renvoyons à une livraison prochaine le compte-rendu de ces deux séances et des publications du Comité. Elles se composent jusqu'ici de six volumes, dont deux ont tout récemment paru; ces volumes sont :

PREMIÈRE SÉRIE. — HISTOIRE POLITIQUE.

1° *Journal des Etats-généraux de France tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII*, rédigé en latin par Jehan Masselin, député du bailliage de Rouen, publié et traduit pour la première fois sur les manuscrits inédits de la Bibliothèque du Roi, par A. Bernier, avocat à la cour royale de Paris; Paris, Imprimerie royale, 1835, in-4° de XIX et 747 pages.

2° *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, ou Correspondance, Mémoires et Actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la maison de Bourbon*

du trône d'Espagne, accompagnés d'un texte historique, et précédés d'une introduction, par M. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'Etat, garde des archives du ministère des affaires étrangères; tome I, Paris, Imprimerie royale, 1835, in-4° de XCIX et 552 pages.

3° Tome II, Paris, Imprimerie royale, 1835, in-4° de 650 pages.

4° *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant-général De Vault, directeur du dépôt de la guerre, mort en 1790, revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant-général Pelet, député de la Haute-Garonne, directeur-général du dépôt de la guerre; tome I, Paris, Imprimerie royale, 1835, in-4° de XXVI et 735 pages.

5° *Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485*, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par A. Bernier, avocat à la cour royale de Paris; Paris, Imprimerie royale, 1836, in-4° de IV et 244 pages.

DEUXIEME SÉRIE. — HISTOIRE DES LETTRES ET DES SCIENCES.

6° *Ouvrages inédits d'Abeilard, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France*, publiés par M. Victor Cousin; Paris, Imprimerie royale, 1836, in-4° de CCV et 679 pages.

On voit par le titre de la série dans laquelle ce dernier volume a été compris qu'il prend rang parmi les publications du second Comité. Toutefois son impression avait commencé antérieurement à cette institution.

L'ABBÉ MAURY,

SES CORRESPONDANS

ET

SES CORRESPONDANTES.

[Nous allons publier quelques pièces échappées des cartons de correspondance d'un prédicateur dont la vogue causa de pieuses émeutes, d'un lauréat qui plia sous le faix des couronnes académiques, d'un directeur de consciences féminines qui en damna plus peut-être qu'il n'en sauva, d'un orateur politique qui tint courageusement tête à d'effroyables orages, et d'un prince de l'Église dont les revers n'ont pas été moins éclatans que la gloire.

Déjà la *Revue* a donné une suite de billets de M. de Lamoignon à l'abbé Maury (1re Série, t. I, p. 112-119), au sujet de l'ancienne Constitution française, et une lettre fort amusante à lui adressée par Marmontel (*ibid.*, p. 136); aujourd'hui elle est à même d'enrichir considérablement cette collection et de la varier par des documens dont plusieurs exigeront quelques lignes de nous.

C'est l'abbé lui-même qui ouvrira cette série nouvelle :]

A M. Suard, de l'Académie Française,

à Paris(1).

Lombez, 18 mai 1772.

Je suis trop reconnaissant, Monsieur, des bontés que

(1) Collection de M. Berthevin.

vous m'avez témoignées, et j'aime trop les lettres pour ne point applaudir à vos justes succès. Vos talens et le public annonçaient depuis long-temps le choix de l'Académie, et je vois avec la plus grande satisfaction qu'elle s'enrichit lors même qu'elle essuie des pertes qui paraissaient irréparables (1). Si vous remplacez M. Duclos, vous avez à célébrer un des hommes les plus respectables de notre littérature. Il serait bien doux de cultiver les lettres si tous les écrivains avaient, je ne dis pas son génie, mais ses mœurs et ses vertus.

La première place vacante est due à M. de La Harpe; il a trop de talent pour que ses ennemis lui pardonnent jamais sa supériorité, et ses succès ne feront qu'irriter l'envie. C'est à vous, Monsieur, à lui rendre justice en votre nouvelle qualité de magistrat de notre littérature. Je m'honorerai toujours d'avoir été son rival (2), et rien ne manquera plus à ma satisfaction lorsque je l'aurai pour juge.

J'ai l'honneur d'être, avec un inviolable et respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Maury,
Vicaire-général.

P. S. Permettez-moi de présenter mes hommages à

(1) Suard avait en effet été élu à l'Académie en 1772, le même jour que Delille; mais Louis XV ne sanctionna pas ce double choix qu'on lui fit regarder comme l'œuvre des Encyclopédistes. Ce ne fut que l'année suivante que Delille fut élu à une nouvelle vacance; Suard eut son tour quelques mois plus tard. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Au concours d'éloquence de l'Académie, en 1771, l'*Eloge de Fénelon*, par La Harpe, obtint le prix; celui de Maury eut l'accessit. (*Idem.*)

notre ami commun, M. l'abbé Arnaud. — L'Académie des Jeux Floraux vient de proposer pour le sujet du prix l'*Eloge de Bayle*.

A M. L'ABBÉ MAURY, *vicaire-général de Lombès*.

Chez M. l'Évêque de Lombès, au cloître Notre-Dame, à Paris (1).

[En août 1772, Maury fut désigné par l'Académie pour prononcer devant elle le *Panégyrique de saint Louis*. Le succès qu'il obtint lui valut les deux lettres suivantes qui feront aimer leur spirituel auteur.]

Noyon, 3 septembre 1772.

Serviteur à Bénigne (2) Maury qui a fait des merveilles à l'Académie Française, et dont le discours, justement et généralement applaudi, a décidé la réputation. J'aurais voulu, mon cher abbé, faire le voyage uniquement pour vous entendre, parce qu'avec le plaisir d'entendre un bon discours, j'aurais eu celui de vous témoigner mon attachement et de reconnaître toutes les politesses que j'ai reçues de vous. Soyez sûr du moins que, si je n'ai pas assisté à votre discours, j'ai beaucoup pensé à l'orateur le jour même, et dans le moment où il le prononçait. *Béni soyez-vous* d'avoir trouvé des choses neuves dans un sujet si usé; d'avoir si bien parlé des effets des *Établissemens Saint-Loys*; d'avoir si bien défini le gouvernement féodal; d'avoir

(1) Collection de M. E. Duverger.

(2) Allusion aux succès, qu'à l'égal de Bossuet, Maury obtint alors. (*Note de l'Editeur.*)

si bien senti et fait connaître l'influence du règne du bon Roi sur les règnes suivans. Cela est nouveau, et cela est néanmoins la chose elle-même. Je suis enchanté, mon cher abbé, que cela ait fait son effet, et ne doute pas qu'avec de la sévérité et de l'attention à fuir la fausse énergie, qui est le défaut régnant, vous ne parveniez à ce à quoi votre génie et votre profonde littérature doivent vous faire arriver.

Travaillez, maintenant, ne faites pas la faute que j'ai faite; ne vous amusez pas à jouir de la société des gens de lettres, sans vous montrer homme de lettres. Enfermez-vous, enterrez-vous, soyez homme de cabinet, homme de savoir, et, puisque vous en portez l'habit, homme d'église; soyez tout ce que je voudrais avoir été.

Je ne me rappelle pas sans confusion tant de temps perdu après de si belles espérances qu'on avait bien voulu concevoir de moi. J'avais bâti un beau vaisseau et je me suis amusé à faire des promenades sur la côte au lieu d'aller aux Indes, ou de découvrir les terres australes. Cela augmente mon zèle pour ceux de mes amis qui sont plus jeunes que moi, et puisque je n'ai point travaillé, je me consolerai du moins en leur disant de toute ma force: Travaillez, c'est le seul bonheur, et le seul moyen de pouvoir s'estimer soi-même.

Bonjour, mon cher abbé; cette effusion de mon cœur vous prouve combien il est à vous, et combien je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUXCELLES (1).

P. S. Voyez peu l'*Encyclopédie*,
Et beaucoup le grand Aumônier.

(1) L'abbé de Vauxcelles, qui se montre ici, et jusque dans le *post scriptum*, si bon, si fin, si spirituel, n'est plus guère connu des lecteurs d'aujourd'hui

AU MÊME.

Noyon, 14 septembre 1792.

Voici la voix du désert. Ecoutez, mon fils, la parole du Seigneur plutôt que celle de ce peuple d'illuminés, d'énergumènès, d'athées, de femmelettes, de gens de qualité qui se croient gens de lettres, etc., etc.

Et vous êtes rempli d'esprit, de l'esprit véritable qui sert dans tous les genres d'ouvrages, dans toutes les entreprises, dans toute la conduite et qui réussit avec tous les esprits.

Et vous savez que chaque genre d'ouvrage a son caractère, ses limites, et son langage propre.

Et l'idée de votre discours est excellente, et le genre que vous avez pris, qui est le milieu entre l'Eloge purement philosophique et le sermon, est celui qui convenait dans le lieu où vous l'avez prononcé.

Et il a dû faire plaisir le matin, et ce plaisir a dû être vif et peut-être extrême, et l'on a dû battre des mains, ce qui est la manière d'applaudir de ces gens qui font grand bruit de leurs petites sensations.

Et ce même discours n'a dû qu'étonner l'après-midi, si vous l'avez prononcé l'après-midi, parce que cette fois

que par un charmant morceau qu'il inséra en tête de son édition des *Lettres de madame de Sévigné* et que les éditeurs modernes ont reproduit depuis. Il consacra la plus grande partie de son temps à écrire dans les feuilles littéraires et politiques; son aménité l'avait fait rechercher à des époques différentes par des hommes à tendances bien opposées : Diderot, Saint-Lambert, La Harpe et Fontanes. Il a dit du premier de ces hommes célèbres : « C'était « bien le bonhomme le plus immoral en propos, le raisonneur le plus dé- « bridé, le plus à la houzarde que Dieu eût créé quand il voulut donner un « ridicule à la philosophie humaine. » (*Note de l'Editeur.*)

vous étiez en chaire, et dans une église, au lieu que le matin vous étiez dans la tribune.

Et bien que l'idée de votre discours soit excellente, l'exécution, qui est toujours brillante et souvent sublime, est quelquefois vicieuse.

Et vous m'avez laissé ce morceau réprouvé *qu'est-ce qu'un roi?* où dans trois lignes vous me parlez d'un *oint*, d'un *bouclier*, d'un *fléau*, d'un *arbitre*, et d'une *règle;* où, au lieu d'entrer dans votre sujet, comme vous faites à la page suivante, vous vous abaissez à contrefaire Thomas, qui contrefait Bacon, qui contrefait Sénèque, qui contrefait Zénon; où vous avez cherché les battemens de main et où vous méritez des coups de poing. Quoi! orateur, tu fais le rhéteur!

Et vous m'avez mis à la page 23 un morceau dans le même genre, quoique moins vicieux, sur les devoirs du législateur.

Et vous n'avez pas réfléchi que ces formes de discours (devenues très communes depuis 1760) ont un défaut essentiel qui les fera toujours réprouver des bons juges.

Et ce défaut est qu'en paraissant réunir beaucoup d'idées, et donner une quantité d'instructions à la fois, elles ne laissent en effet aucune impression solide dans l'esprit.

Et elles assourdissent l'imagination par un fracas de mots, et elles l'éblouissent par l'apparition momentanée d'une foule d'images, et elles ne leur laissent le temps de se reposer sur aucune.

Et il n'en reste rien dans la mémoire que le souvenir de je ne sais quel bruit de pétards et de bombes; et on ne retient rien de ces morceaux, et l'orateur a peine à les apprendre, et ce sont les premiers qu'il oublie.

Et cette forme a encore un autre inconvénient qui est d'accoutumer à multiplier dans très peu d'espace beaucoup d'expressions hardies et même insolites, telles que *le lit creusé pour l'écoulement des préjugés*, et le code devenu le *manuel des citoyens*, etc.

Et cette réunion de mots hardis donne au style un air tendu, et à l'harmonie je ne sais quel caractère ronflant qui fatigue les oreilles délicates.

Et chacune de ces idées qui, vraies en elles-mêmes, sont faites pour réussir si elles étaient à leur place et si elles pouvaient *se mouvoir dans un espace suffisant*, lorsqu'elles sont ainsi entassées et étouffées l'une par l'autre, perdent leur mérite et font soupçonner l'orateur de prétention et d'effort.

Et cet entassement d'idées est aussi éloigné de l'éloquence que le magasin de meubles de d'Héricourt, où cent commodes magnifiques sont juchées l'une sur l'autre, avec des bras de cheminées, des pincettes en or moulu, des vases et des magots, est différent des appartemens de Versailles.

Et ce n'est point ainsi qu'écriraient notre bien-aimé Fénelon et notre divin Bossuet.

Et c'est ainsi que l'on écrit depuis dix ans, et cela est applaudi : tant pis.

Et c'est là ce qui perdit l'éloquence chez les Romains.

Et vous entassez quelquefois les idées au point de devenir obscur ; témoin cette longue opposition : « Cette « justice inexorable, *qui* compte toujours avec les « malheureux, consulte la loi *qui* ne parle qu'au ci- « toyen et n'écoute jamais le sentiment, *le* véritable lé- « gislateur de l'homme vertueux. »

Et j'ai résolu de vous avertir de ces défauts, et de

mêler secrètement la voix sévère de la vérité au bruit des justes applaudissemens que vous avez reçus.

Et j'ai pensé que parmi ces applaudissemens il en est beaucoup que vous devez dédaigner.

Et j'ai cependant quelques remords de vous dire la vérité aussi crûment, car vous ne me la dites point assez.

Et de plus vous ne m'avez point traité en ami, vous ne m'avez pas raconté un peu en détail votre succès.

Et vous ne pensez peut-être pas combien je m'en occupe.

Finissons cette longue plaisanterie, mon cher abbé; voilà assez de critique; je vous dois dire à présent que j'ai reconnu combien vous êtes docile, et cette vertu est bien digne de tous les talens dont elle est accompagnée chez vous. Le morceau des Croisades m'a paru infiniment plus beau qu'à la lecture.

Vous avez eu le courage aussi de sacrifier le petit morceau sur l'estime due aux talens, et vous l'avez réduit à une juste étendue. Le public ignore ces retranchemens et ces sacrifices; mais je les connais, j'en sens tout le mérite et vous dois estimer encore plus que le public. C'est ce que je fais, et pour vous obéir, je supprime les formules.

Ainsi, Dieu et Bossuet nous soient en aide! *Amen.*

VAUXCELLES.

P. S. Voyez peu l'*Encyclopédie*,
Et beaucoup le grand Aumônier.

A M. LE DUC D'AIGUILLON, *ministre des affaires étrangères* (1).

Paris, 30 septembre 1772.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Panégyrique de saint Louis*, que je viens de publier sous les auspices de l'Académie-Française, et si vous daignez recevoir avec bonté ce faible hommage, je regarderai cette marque de votre protection comme la plus précieuse récompense de mon travail.

Le Roi vient de m'accorder, Monseigneur, l'abbaye de La Frenade, ordre de Cîteaux, diocèse de Saintes; mais cette grâce, en comblant tous mes vœux, m'oblige à des dépenses également supérieures à mes facultés et à mes ressources, et il m'est impossible de payer l'expédition de mes bulles. L'Académie, touchée de ma situation, a délibéré qu'elle supplierait M. le cardinal de Bernis de solliciter en ma faveur le *gratis* à la daterie. Cette démarche ne peut être efficace, Monseigneur, qu'autant qu'il vous plaira de l'autoriser, et je mets toute ma confiance dans la protection que vous accordez aux lettres. S'il ne fallait, pour intéresser votre bienfaisance, que de l'application pour justifier cette grâce du Roi, un dévouement sans bornes, et la plus sincère admiration pour vous, Monseigneur, j'oserais ne m'en pas croire indigne.

M. Marin (2), qui a l'honneur de vous être attaché

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

(2) Editeur privilégié et rédacteur de la *Gazette de France*. (*Note de l'Editeur.*)

et qui a eu la bonté de conduire mes premiers pas dans la carrière des lettres, veut bien être aujourd'hui mon garant auprès de vous, et la réputation dont vous jouissez dans toute l'Europe semble me promettre le succès de sa médiation. Il vous dira, Monseigneur, que ma reconnaissance sera éternelle, si vous daignez écrire à M. le cardinal de Bernis que vous m'honorez de votre protection, et que vous avez la bonté de désirer qu'il obtienne le *gratis* de mes bulles à la daterie.

Je suis, avec le respect le plus profond,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ MAURY,
Vicaire-général de Lombès.

A M. L'ABBÉ MAURY, *vicaire-général et official de Lombès*,

Au cloître de Notre-Dame (1).

Lyon, ce 4 de l'an.

Je vous ai fait une infidélité, mon cher abbé, en lisant votre lettre du 21 à plusieurs personnes; mais je n'ai pu résister au désir de voir partager par d'autres le plaisir qu'elle m'a fait. Que vous êtes heureux d'avoir tout à la fois tant de gaieté et de sagesse. Si j'étais capable d'aimer quelqu'un pour la seule satisfac-

(1) Collection de M. E. Duverger. — Cette lettre non signée est de M. de Montazet, archevêque de Lyon et membre de l'Académie-Française, qui mourut en 1788. (*Note de l'Editeur.*)

tion de mon amour-propre, ce serait vous que je choisirais.

Tant que mon Chapitre a balancé sur le parti qu'il prendrait au sujet de mon ordonnance, je l'ai tenue secrète; mais depuis qu'il m'a fait signifier un appel comme d'abus, je l'ai communiquée à tous ceux qui ont désiré de la voir. Elle est universellement approuvée, et j'espère qu'elle ne le sera pas moins à Paris; je pars demain pour m'y rendre; mais comme les chemins sont mauvais et que je compte m'arrêter un jour chez M. l'évêque de Nevers, je ne pourrai guère arriver que lundi au soir ou mardi matin. Ne tardez pas à venir me voir; j'ai une impatience extrême de vous embrasser. Trève de dignités, s'il vous plaît; elles ne sont bonnes que quand elles rendent plus utile; je ne voudrais point de celles qui m'empêcheraient d'être votre ami.

[MONTAZET.]

A L'ABBÉ MAURY.

Ce lundi.

Madame Necker a l'honneur de faire mille complimens à M. l'abbé Maury: elle craint d'avoir oublié de lui faire ses adieux dans le trouble où l'avaient jetée les idées touchantes et sublimes que M. l'abbé Maury lui avait présentées. M. l'abbé Maury voudra donc bien qu'après avoir négligé un moment le prédicateur pour rendre hommage à l'éloquence de la prédication (1), madame Necker revienne à lui avec plus

(1) Ceci semble faire allusion au succès de larmes que valut à l'abbé Maury le *Panégyrique de S. Vincent de Paul*. (*Note de l'Editeur.*)

d'intérêt encore, et qu'elle lui témoigne sa reconnaissance pour les agrémens qu'il a répandus sur sa société.

Madame Necker espère que M. l'abbé Maury lui fera l'honneur de venir la voir à Saint-Ouen avec M. de Marmontel et M. l'abbé Morellet; madame Necker enverra son carrosse à ces messieurs le jour qu'ils auront choisi; mais elle pense qu'il faut laisser passer les pénibles travaux du carême.

M. et madame Necker présentent à M. l'abbé Maury l'assurance de tous les sentimens qu'il leur a inspirés.

LA MÊME AU MÊME.

Je n'aurais osé vous offrir, Monsieur, les détails fastidieux de l'*Hospice de charité*. Je les ai écrits pour l'instruction de ces ames simples qui savent exécuter le bien, mais qui ne peuvent ni le deviner ni l'exprimer. Si j'avais cru avoir de ces lecteurs qui joignent l'enthousiasme de la vertu aux charmes de la parole, et qui ont le talent si rare de transmettre leurs pensées et leurs sentimens, j'aurais tâché d'élever un peu plus ma voix; mais vous entendez toujours celle des infortunés, quelque faible qu'elle puisse être, et elle se trouve mêlée à la mienne; c'est eux qui ont fixé votre attention sur des objets si communs, que l'humanité seule peut ennoblir, et c'est à vous aussi, Monsieur, ainsi qu'au petit nombre d'hommes qui tiennent le sceptre de l'éloquence, qu'il faut remettre la cause du pauvre.

Il m'a été impossible, Monsieur, de répondre ce matin à votre billet dont je sens tout le prix.

[A côté des billets de la sévère madame Necker, nous en trouvons un, agaçant et coquet, d'une des nombreuses pénitentes dont l'abbé Maury, qui passait pour savoir faire face à tout, avait entrepris la direction.

Pour comprendre une partie des espiègleries que ce billet renferme, il faut savoir que l'abbé de Boismont avait désigné l'abbé Maury pour lui succéder dans la jouissance du prieuré de Lions, en Picardie, auquel se trouvait attaché un bénéfice de vingt mille livres de rente. On raconte que, soit que le survivancier espérât de recueillir un double héritage à la mort de son bienfaiteur et de le remplacer à la fois à l'Académie et dans son prieuré, soit qu'il voulût seulement s'instruire des moindres détails de sa vie, pour lui consacrer plus tard quelques pages biographiques, il donna un jour, par ses questions réitérées, lieu de penser à l'abbé de Boismont qu'il s'occupait déjà de rassembler les matériaux d'un éloge académique : « *L'abbé*, lui répondit l'autre en souriant, « *vous prenez ma mesure*. »]

A M. L'ABBÉ MAURY.

Le 25 décembre.

Je vous tire les oreilles; je vous donne des coups de poing; je vous gronde, car je suis furieuse contre vous; je vous hais. A merveille! — Et puis, j'aime M. l'abbé de Boismont; je lui souhaite de longs jours; et je vous fais mon compliment à tous deux.

Votre ambassadeur, monsieur l'abbé, a été reçu comme je vous parle; un ambassadeur! un porteur de nouvelles, et de cette nouvelle! oh! je vous hais, et je vous haïrai tant que je pourrai.

Tenez, je viens de faire une étourderie de jolie femme, et cela ne me va plus. Eh bien, vous n'aurez

qu'un petit carré de papier (1), l'autre serait du grimoire pour vous, et je le déchire. Au reste, pourquoi vous plaindriez-vous ? mon respect va aller jusqu'à l'enveloppe, et ce n'est pas pour quatre pages d'*etc.*, *etc.*, *etc.*

***

[Le vœu malin de la correspondante étant exaucé, et l'abbé de Boismont ayant l'indélicatesse de vivre, Maury se présenta et fut reçu à l'Académie en remplacement de Le Franc de Pompignan. Les deux pièces suivantes feront voir l'émoi et les transports que causa le résultat du scrutin parmi les compatriotes de l'élu qui ne se sentaient pas de fierté de compter un Quarante parmi les leurs.]

A M. MAURY, *abbé de La Frenade, vicaire-général de Lombès, prédicateur du Roi, académicien français,*

A Paris.

Vauréas, ce 3 janvier 1785.

Monsieur,

Quelle satisfaction pour nous de devenir, par la place que nous occupons, l'organe des sentimens de sensibilité dont nos concitoyens sont pénétrés en apprenant l'évènement mémorable qui illustre notre patrie; nous avons l'honneur de vous présenter l'hommage de la joie publique et l'applaudissement général au triomphe de vos talens. Vous voyant parcourir aussi glorieusement depuis long-temps la carrière des lettres, tous vos compatriotes s'attendaient chaque jour à vous

(1) L'original de cette lettre est écrit en effet sur un feuillet simple. (*Note de l'Editeur.*)

voir atteindre au but, qui est le fauteuil académique. Cette prérogative n'est pas flatteuse pour vous seul, nous participons tous à l'éclat de votre gloire. Nous venons de consigner dans nos registres l'évènement mémorable dont l'honneur rejaillit sur nous; c'est bien là un moyen de le transmettre à nos arrière-neveux; mais il y aurait un monument plus sensible pour perpétuer votre gloire et la nôtre qui en est une émanation; nous le devrions à l'art de la peinture. Pourrions-nous nous flatter d'obtenir la faveur signalée de votre portrait; nous vous le demandrons comme un gage précieux de votre attachement pour vos compatriotes. Nous mettrons à la tête des prérogatives de notre consulat l'avantage d'en faire l'inauguration. L'un d'entre eux, votre ancien condisciple, qui, après avoir été l'admirateur de vos talens dès l'enfance goûte le plaisir de les voir couronner, prend en particulier la liberté de vous témoigner toute la part possible à cette distinction glorieuse; en se joignant de nouveau à ses collègues, il vous réitère les témoignages de l'admiration publique et de la considération distinguée avec laquelle ils ont l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

GOURJON DE SAINT-VINCENT, *consul;* JUGE, *consul;* MONNIER, *consul;* TARDIEU, *notaire assesseur.*

Nous prenons la liberté de vous adresser sous ce pli la délibération prise par notre Conseil municipal.

Ayez la bonté de nous envoyer le plus tôt possible votre Discours de réception, pour que nous puissions

le faire parvenir à l'Assemblée des trois états de notre province.

Atteste le secrétaire de la communauté de cette ville de Vauréas, au Comtat Venaissin, soussigné, que dans le conseil tenu le 3 janvier 1785, après due convocation à son de cloche comme de coutume, dans l'Hôtel-de-ville, pardevant M. d'Alançon, docteur ès droit, juge de ladite ville, présens et assistans M. Gourjon de Saint-Vincent, premier consul, M. Monnier, troisième consul, M. Tardieu, notaire assesseur, M. de Moraux, M. Eymeric de Borne, M. de Julien de Montaulieu, M. Tardieu, médecin, M. de Merles, M. d'Alissac, M. Moralès, notaire, M. Juvin, notaire, M. Payen, chirurgien, M. Morin, M. Mistral, orfèvre, M. André, orfèvre, se trouvent les exposé et délibération ci-après de mot à mot insérés.

MM. les consuls et assesseurs ont dit:

Messieurs, informés que l'Académie Française, dans son assemblée du 16 du mois dernier, avait élu M. l'abbé Maury, notre cher compatriote, pour remplacer M. le marquis de Pompignan, et pénétrés d'admiration pour ce citoyen à jamais illustre, nous avons pris la liberté de vous assembler pour vous proposer de consigner dans nos registres cet évènement glorieux et mémorable pour notre patrie, et de rendre les honneurs les plus distingués à celui dont les talens viennent d'être couronnés par la première Académie du monde.

Le Conseil, ouï l'exposé ci-dessus, voulant témoigner à M. l'abbé Maury les sentimens de joie et d'admiration dont il a été pénétré en apprenant son élection à l'Académie Française, n'a pas cru pouvoir le faire d'une manière plus distinguée qu'en délibérant

de consigner cet évènement mémorable dans les registres consulaires, et de lui demander son portrait pour être placé dans la salle de l'Hôtel-de-ville, comme un monument éternel érigé en faveur du mérite; priant en conséquence M. d'Alissac de prononcer l'Éloge de notre illustre compatriote lors de l'inauguration de son portrait.

Et, pour donner à cette glorieuse époque tout l'éclat que sa sensibilité lui suggère, le conseil a prié MM. les consuls et assesseur d'engager la Province à décerner à M. l'abbé Maury les mêmes honneurs qu'elle rendit en pareil cas à M. l'abbé Arnaud, et de faire passer à M. l'abbé Maury un extrait de la présente délibération.

Et autrement comme plus amplement appert au livre des délibérations de la communauté, auquel je me rapporte en foi.

J. BONNET, *secrétaire.*

A M. L'ABBÉ MAURY.

[Voici une lettre beaucoup plus sensée, écrite à la même occasion au nouvel académicien, par un correspondant qui ne l'a pas signée.]

A Lyon, le 16.

J'avais lu depuis long-temps, Monsieur, votre beau Discours de réception, quand M. de Lessart me l'a envoyé de votre part. Vous louez également bien les saints et les rois; l'Académie a été pour vous ce tombeau d'Orphée que vous peignez si ingénieusement; votre voix, déjà si sonore, s'y est fait entendre avec un nouvel éclat. L'Académie est malheureusement, en effet, le tombeau d'un grand nombre d'Orphées; mais

ils renaissent de leurs cendres. C'est ainsi qu'en succédant à M. de Pompignan vous avez plus fait que le remplacer, car votre *Eloge de saint Vincent* est une des plus belles hymnes qu'on ait jamais chantées, et c'est par ce sublime usage des rares talens que vous avez reçus de la nature que vous ajouterez encore à leur prix et à leur succès. Je vous prie d'être persuadé que nous y prendrons toujours le plus grand intérêt.

***

[Bientôt Maury vit son nom mêlé à de plus graves évènemens; il fut appelé à de plus imposans et de plus périlleux succès que les succès d'Académie, que les triomphes d'Avent. On l'a vu préluder par des travaux politiques avec M. de Lamoignon au rôle qu'il allait être appelé à jouer. Il fut envoyé à l'Assemblée constituante par le clergé du bailliage de Péronne, et se fit le défenseur de toutes les institutions dont l'heure dernière avait sonné, sans conviction aucune, mais parce qu'il avait contracté des habitudes et des besoins de courtisan. Il partagea avec le sincère Cazalès la direction du parti monarchique, et ne craignit pas de lutter plus d'une fois avec Mirabeau, dont il ne fut pas un adversaire trop indigne par sa facilité, sa chaleur au besoin, sa présence d'esprit et son assurance que rien ne démontait. Nous ne rapporterons pas ici ses réparties si connues. Il en est une, néanmoins, à laquelle notre langue politique doit une de ses expressions les plus pittoresques, dont peu de personnes savent l'origine. Interrompu au milieu d'un discours important par des exclamations parties d'une tribune occupée ce jour-là par des femmes de députés du côté gauche de l'Assemblée : « Monsieur le président, s'écria-t-il, faites taire « ces *sans-culottes*. » Et le mot resta pour désigner ce que le parti révolutionnaire renfermait de plus fougueux.

A la fin des travaux de l'Assemblée, Maury, cédant aux conseils de la prudence, passa en Allemagne, puis de là se

rendit à Rome. Déjà dans le consistoire du 26 septembre 1791, Pie avait VI parlé de lui avec distinction, mais ses amis craignaient que ce langage ne fût qu'une vaine politesse papale, et ils attendaient avec sollicitude son arrivée à Rome pour savoir comment il y serait accueilli. Cette anxiété est peinte dans la lettre suivante, qui, signée des initiales M. F., nous paraît être de M. de Montesquiou-Fezensac, confrère de Maury à l'Assemblée nationale et à l'Académie Française, chargé de missions dans le Comtat et en Savoie au nom de la France, et qui ne se prononça en faveur du gouvernement républicain qu'après avoir échoué dans ses vœux et ses démarches secrètes en faveur de la cause de Louis XVI.]

A M. L'ABBÉ MAURY,

A Rome.

A Chambéry, le 31 décembre 1791.

Je suis toujours, mon illustre ami, dans l'attente d'une de vos lettres, et conçois à merveille que, dans le premier moment de votre arrivée à Rome, vous avez dû être surchargé d'occupations et de devoirs indispensables à remplir. J'aurais pourtant eu grand besoin de votre direction ainsi que de vos sages conseils, pour répondre dignement à un article vous concernant, contenu dans une lettre que j'ai reçue du confrère (1), datée du 17 de ce mois. La voici mot à mot soulignée, et vous verrez au bas la réponse que j'ai cru devoir y faire :

« L'abbé Maury a été reçu à merveille. Le Pape l'a « traité avec bonté et distinction ; mais il y a loin de là

(1) Le cardinal de Bernis qui s'était fixé à Rome après y avoir été ambassadeur, et qui était de l'Académie Française comme M. de Montesquiou et comme Maury. (*Note de l'Editeur.*)

« à la pourpre. Si j'avais été son gouverneur, il ne se« rait pas venu si tôt à Rome, où il ne trouvera que des « rivaux et des envieux. Je lui aurais tracé une route « plus sûre. Malgré cela il n'y a rien encore de décidé, « et les apparences sont encore bonnes. »

Réplique. — « J'ai été peu surpris que l'arrivée de M. l'abbé Maury à Rome y ait mis en mouvement la phalange des rivaux et des envieux, qui y est toujours d'un complet effrayant ; mais j'ai été cependant étonné, d'après plusieurs lettres venant de Rome, dont on m'a donné communication, que les prélats, évêques et ecclésiastiques français se soient permis, de gaieté de cœur, d'en être les grenadiers. Votre Eminence me témoigne qu'elle eût désiré que M. l'abbé Maury n'eût pas pris ce moment-ci pour se rendre dans cette capitale, et il faut convenir que, s'il lui eût été libre de prendre ce parti, il l'aurait adopté comme le plus sage à suivre ; mais Votre Eminence ne doit pas ignorer que il a été formellement invité, au nom de Sa Sainteté, par M. le cardinal Gelata, de se rendre auprès d'elle, et il eût été difficile à l'abbé Maury, soit comme son sujet (1), ou en sa qualité d'ecclésiastique, de ne pas adhérer à une invitation aussi précise. Au reste, le Pape doit avoir depuis long-temps fixé son opinion sur l'abbé Maury, dont la conduite est irréprochable, qui a honoré ses Etats ainsi que le nôtre par l'excellence de ses principes, par son énergie et son talent à les développer, et distinguera très certainement un homme dont le seul nom forme l'éloge le plus complet. »

Voilà, mon très honoré ami, tout ce que j'ai pu

(1) L'abbé Maury était né dans le Comtat Venaissin. (*Note de l'Editeur.*)

tirer de mon faible cerveau. Je vous embrasse *toto corde*.

M.....

Il paraît que nos affaires vont un peu mieux en Allemagne, mais il n'y a encore rien de prononcé et nous devons être en sentinelle vis-à-vis la politique florentine plus ou moins machiavéliste.

[Maury fut très bien reçu à Rome par le pape Pie VI, mais l'accueil fut peu empressé de la part des émigrés français qui s'y trouvaient, qui, loin de savoir gré au chaleureux défenseur de leur cause, lui en voulaient sans doute d'avoir eu plus de courage qu'eux, et d'être demeuré jusqu'au dernier moment à lutter contre l'invasion d'un ordre de choses qu'ils se bornaient à maudire de loin.

La lettre suivante fait très bien connaître les tristes et impuissans soutiens que Louis XVI délaissé comptait à l'étranger.]

LE MÊME AU MÊME.

A Chambéry, le 6 janvier 1792.

J'ai été dans les angoisses, mon illustre ami, jusqu'à l'arrivée de votre délicieuse lettre du 21 décembre dernier, qui a fixé mes inquiétudes d'une manière bien douce à mon cœur; et sans avoir jamais eu la prétention, ainsi que le confrère, de gouverner un homme si propre à les bien diriger vers l'honneur, leur gloire et leurs avantages, j'ai prophétisé beaucoup plus juste que lui et n'ai pas pris mon cul pour mes chausses, dans une occasion où il y avait tout à perdre, rien à gagner en finassant.

Au reste, comme le confrère est pénétrant, il doit s'être déjà aperçu qu'il a fait fausse route, et réparera, par les manières les plus agréables, les torts que sa timidité, ou peut-être un peu l'envie naturelle que le soleil couchant porte au levant lui a fait commettre. Rappelez-vous ce que je vous ai mandé sur le neveu (1) qui vous produit; je connais mon monde de longue main, et conduisez-vous comme si vous étiez espionné.

Voici l'article d'une lettre que j'écris aujourd'hui au confrère; il ne vous compromet point du tout, à ce que je pense, et vous prouvera que, dans aucun cas, je ne laisse manger la laine sur le dos à mes amis par qui que ce soit.

« Je n'ai pas eu l'honneur de recevoir des nouvelles « de Votre Eminence par le dernier courrier; mais « M. l'abbé Maury m'a fait l'amitié d'y suppléer, en « m'en donnant de très satisfaisantes sur la santé dont « elle jouit. Sa lettre est pleine des expressions de sa « juste et vive reconnaissance pour les bontés flatteuses « dont Votre Eminence ne cesse de le combler, et il « se loue infiniment aussi de celles du chevalier de « Bernis, qui a bien voulu le présenter partout avec « toute la grâce possible. M. l'abbé Maury me paraît « profondément pénétré de l'accueil favorable qu'il a « reçu de Mesdames (2) qui lui ont fait la grâce de « l'admettre dans leurs petites soirées. Il ne me dit pas « qu'il ait eu l'honneur de dîner chez ces princesses;

(1) Le chevalier de Bernis, neveu du cardinal. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Les tantes de Louis XVI qui, étant sorties de France en 1791, furent reçues à Rome chez le cardinal de Bernis, dont la maison ouverte, était, selon son expression, *l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe.* (*Note de l'Editeur.*)

« mais je suis bien persuadé qu'elles n'auront pas fait « les choses à demi vis-à-vis du courageux défenseur « des droits de leur auguste maison ; et s'il est des cas « où la reconnaissance doive faire taire l'étiquette, je « crois celui-ci plus que privilégié. » *Ridendo castigat mores.*

J'apprends avec plaisir que vous vous arrangez assez bien avec l'Espagnol (1); il a le ton peu mielleux, n'a pas reçu une excellente éducation; mais il a des connaissances, du mérite, connaît bien le pays qu'il habite, qu'il mène à coups de bâton, et avait tiré toute la couverture de son côté pour laisser le confrère, qui le craint plus qu'il ne l'aime, presque à nu, ce qui prouve qu'un caractère décidé a toujours un grand avantage sur celui qui est faible et tâtonneur. Si le visir sait le secret du Bourgeois (2) sur ce qui vous concerne, l'Espagnol doit en être instruit; mais ne vous ouvrez à cet égard avec qui que ce soit, le Bourgeois ne vous le pardonnerait pas; il aime à faire ses affaires en silence.

L'avis que vous avez donné à Coblentz, de faire faire nos affaires par le Nord, était excellent. L'influence de la Russie peut seule opérer le miracle de faire quitter aux cours de Vienne et de Berlin la peau du renard pour prendre celle du lion; malgré cela l'on persiste à croire que la besogne commencera par un congrès, comme je persiste à penser qu'en ce cas le

(1) Azara, ambassadeur d'Espagne près la cour de Rome, exerçait une très grande influence sur Pie VI. Fort lié avec le cardinal de Bernis, il fut, après la mort de celui-ci, l'éditeur de ses poésies posthumes. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Cette expression, peu révérencieuse, sert, dans cette lettre et dans celle de Maury qu'on lira bientôt, à désigner le pape. (*Note de l'Editeur.*)

Bourgeois voudra que vous y soyez son représentant de confiance (1); et je commence à douter que le confrère soit de la partie.

On m'assure que Sa Majesté sarde fait travailler, nuit et jour, à Turin, dans son arsenal, avec assez de secret et portes fermées; ce qui prouverait que ses intentions sont toujours bonnes, et que lorsqu'il pourra faire usage de ses petits moyens sans se mettre dans de trop grands embarras, il coopérera à notre salut avec zèle et intérêt pour ses petits-fils (2). Malheureusement ce prince est faible, livré à ses ministres qui ne nous aiment point du tout, et celui de l'intérieur, qui a tout crédit auprès de son maître, est très véhémentement soupçonné de démocratie.

J'ai fait vos complimens et vos excuses à M. de Tournefort qui vous est bien attaché. C'est un homme à ne pas oublier quaud vous trouverez occasion de le servir. Le retour de l'ordre et la restitution du Comtat vous la fourniront.

J'ai pris sur moi, et vous ne le désapprouverez pas, d'avoir dit, de votre part, des choses très honnêtes à M. le recteur de Carpentras qui ne tarit pas en éloges sur votre compte, et lequel, par parenthèse, est mieux instruit de ce qui se passe à Rome que le confrère. Un de ses amis lui a mandé qu'il y avait cabale envieuse contre vous, mais qu'il fût tranquille, qu'il était sûr que le Bourgeois était pour vous, et que rien ne l'empêcherait de suivre le plan qui vous était personnel.

(1) L'abbé Maury fut en effet chargé dans cette même année (1792) d'aller à Francfort, en qualité de nonce apostolique, assister au couronnement de l'empereur François II, et cette cérémonie fut l'occasion de conférences politiques. (*Note de l'Editeur.*)

(2) M. le comte de Provence et M. le comte d'Artois avaient épousé les filles de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. (*Note de l'Editeur.*)

Quand je vois, mon cher ami, un abbé qui figure chez les duègnes après avoir reçu publiquement un soufflet en pleine face, ce qui l'obligea de quitter le corps dans lequel il servait; que cet homme, à qui l'on donna un canonicat à Notre-Dame, le vendit quelque temps après à l'enchère à un si mauvais sujet que le chapitre ne put ni ne voulut le recevoir, et qu'un tel homme reçoit des honneurs que l'on se permet de vous refuser, je dis que nos princes ne cessent de travailler avec succès à se discréditer dans l'opinion publique.

A propos d'eux, un plaisant sans doute, qui m'écrit des rives du Rhin, me mande qu'il avait été à Coblentz dans l'espérance d'y trouver la tête d'Henri IV, et qu'il n'y avait vu que l'œil-de-bœuf.

En voilà bien assez long pour cette fois, mon illustre ami. Je vous embrasse de tout mon cœur.

M. F.

[Un autre collègue de Maury à l'Assemblée Nationale, le fameux comte d'Antraigues, dont l'abbé avait été le précepteur, négocia aussi pour que le chapeau lui fût accordé. Voici sa lettre.]



AU CARDINAL GAVAMPI.

A Mendrizzio, Suisse italienne, 3 janvier 1792.

Monseigneur,

Quoique je ne connaisse Votre Éminence que par sa réputation, c'en était assez assurément pour m'avoir inspiré pour elle tous les sentimens qui lui sont

dus; mais à ces sentimens se joint maintenant la reconnaissance que je dois à Votre Éminence pour les bontés dont elle honore M. l'abbé Monnot et qu'il ne m'a pas laissé ignorer. Veuillez, Monseigneur, agréer à ce sujet tous mes remerciemens. C'est auprès de vous que les prêtres fidèles à l'Église doivent trouver un exemple, un consolateur et un appui, et, à la manière dont Votre Éminence remplit ces devoirs sacrés, je vois que ses vertus donnent plus d'éclat à la haute dignité dont elle est revêtue, qu'elle n'en a reçu d'elle.

Je fais parvenir dans le pays, dont je suis le représentant, la lettre de M. Monnot pour que ses confrères y voient combien on avait calomnié l'Église en leur disant qu'on ne prenait à Rome aucun soin des prêtres du second ordre; cela n'engagera pas ceux du Vivarais à quitter un poste où les maintient la religion de leurs paroissiens; mais cela leur donnera une grande consolation.

Il en est une d'un autre genre qui nous est due par l'Église, à nous surtout qui n'avons cessé de soutenir ses droits dans la plus criminelle et la plus impie des assemblées, c'est de voir Sa Sainteté récompenser notre collègue, notre ami, notre chef, M. l'abbé Maury. Sa Sainteté ne peut rien faire pour nous; mais, en récompensant M. l'abbé Maury, elle nous associe tous à sa reconnaissance, et les honneurs accordés à l'homme le plus illustre de notre parti sont un honneur que nous partageons tous.

Serait-il possible, Monseigneur, que ce que les factieux répandent à Paris fût vrai : que l'Église romaine eût de la répugnance à voir M. l'abbé Maury revêtu de la pourpre? Eh! que faut-il donc pour la mériter si M. l'abbé Maury ne la mérite pas? Si, dans le parti

qu'a soutenu M. l'abbé Maury, tous les individus qui le composaient avaient pu prétendre à un pareil honneur et qu'il n'y eût eu qu'un seul chapeau de cardinal à donner, quel est celui de nous qui ne se fût pas regardé comme déshonoré s'il eût osé y prétendre quand M. l'abbé Maury existait? Le lui refuser, c'est nous donner un dégoût à tous, et il faut convenir que ce n'est pas là ce que nous avons mérité.

On ose accuser à Rome le clergé de France de ne pas désirer que M. Maury obtienne cette illustration : on calomnie le clergé. J'ai vu tous les évêques de l'Assemblée n'avoir qu'une même opinion à cet égard, et cette opinion était celle que je vous expose; elle n'a pas varié. Eh! quel parti nos ennemis tireraient d'un sentiment si bas, si, en effet, c'était celui de notre clergé!

Mais M. Maury est sans fortune.—Oui, il est comme moi; il l'a perdue en servant son roi et l'Église, et moi aussi; il en aurait une immense, et j'en aurais une aussi, si nous eussions voulu vendre nos opinions. Notre pauvreté est notre gloire. Serait-il possible qu'elle fût une disgrâce à Rome, et qu'on ne sût point y verser les bienfaits de l'Église sur celui qui a tout perdu pour lui rester fidèle!

Nous attendrons tous ce que l'on va faire pour M. l'abbé Maury, et ce que l'on fera aura sûrement de grandes conséquences.

Veuillez, Monseigneur, faire valoir sa cause que je recommande à Votre Éminence parce que c'est la mienne, celle de mon pays et celle de tous ses collègues.

Je suis avec respect, etc.

Comte d'Antraigues.

[Ces instances furent couronnées de quelque succès : Maury fut fait archevêque de Nicée *in partibus infidelium*, et peu après cardinal *in petto*. La lettre de lui qu'on va lire montre clairement qu'il ne doutait pas de la réalisation de la double promesse renfermée dans ces deux titres provisoires. Qu'on rapproche cette pièce, son contenu et le ton qui y règne, de la date où elle fut écrite, et l'on sera porté à penser avec nous que les revers de la monarchie et de l'Église touchaient peu profondément leur éloquent défenseur.]

A M***

Rome, 18 avril 1792.

Au milieu du tintamare qui m'environne, j'ai oublié quelques articles, je vais y suppléer.

Si tu trouves un beau rochet, tu pourras me l'envoyer par la poste.

Il faut faire graver mon cachet, avec un chapeau, une croix d'archevêque et cinq glands, en bas, de chaque côté. — Je voudrais que le cartouche fût agréable. — Il faut que les cachets soient faits pour un cardinal, afin de n'avoir rien à y changer. Fais en sorte qu'ils ne soient pas grands, car je n'aime point les sceaux sur une lettre. Il faut que j'aie deux cachets à manche, en cuivre, et un cachet d'or un peu plus petit pour ma montre. J'en ai un d'or que je te donnerai. — Il y a de très bons graveurs dans le Jardin des Feuillans, près du Manége. Ne te fie point à eux pour le prix, ni pour le chapeau, les cordons, la croix qui doit être simple et non pas double, comme les croix primatiales. Il faut avoir vu le modèle exécuté auparavant, et en être content, afin qu'on l'imite. Souviens-toi bien que les cachets sont presque

toujours trop grands et qu'ils ruinent en cire d'Espagne. — Il me vient une idée. Nicée est une église si célèbre que tu peux mettre une double croix comme les primats. Fais-toi montrer beaucoup de ces cachets d'archevêque ou de cardinal, et choisis les plus jolis et les plus petits.

Voilà trois brefs très beaux qu'il faut faire traduire et imprimer. Mademoiselle Gibert, grand-vicaire de Tulles, y a mis toute sa coquetterie, et elle fait, dans ce moment, un peu la bégueule, en s'entendant louer ainsi. Ces brefs sont l'ouvrage du Bourgeois (1). Monseigneur Stay n'a fait que les revoir.

Je n'ai jamais vu personne écrire dans aucune langue aussi rapidement et aussi facilement que le fait le Pape en latin. Il a souvent écrit en ma présence des brefs, sans cesser de causer. Le fameux bref qui fut adressé à l'archevêque de Sens, ne lui coûta qu'une heure et demie de travail. S'il écrivait aussi bien le français qu'il le parle, il serait, sans contredit, l'un de nos meilleurs écrivains. Sa santé est radieuse, et il fait mourir de rire quand il parle de la manière dont les gazettes calomnient son excellente constitution. Nous le conserverons, Dieu merci! encore long-temps. Avais-je tort de dire que c'était un maître homme? Il s'applaudit à présent d'avoir attendu, comme s'il avait deviné.

Un jour il me demandait, en me parlant de l'Écriture-Sainte, quel était l'endroit des livres saints dont j'avais été le plus frappé. Je lui répondis en bégayant et en baissant les yeux, avec un air assez malin, que ce que j'avais le plus admiré dans la Bible, c'était, sans contredit, le premier chapitre de la Genèse, dans lequel

(1) Le Pape. (*Note de l'Editeur.*)

je voyais avec plus d'admiration que jamais que Dieu avait mis six jours entiers à la création du monde. Il rit beaucoup de l'air niais avec lequel je fis cette plaisanterie.—Je te défends d'en parler.

Fais faire ces cachets pour me les envoyer sur-le-champ, en cuivre, dans ma petite boîte, par la poste, avec l'adresse ordinaire; de même que celui d'or, qu'il faut choisir très solide, et très élégant, sans qu'il pèse trop au bout de ma chaîne.

[MAURY.]

[Que pourrions-nous ajouter à cette édifiante épître? rien, sinon que le siége plus solide de Montefiascone, puis le cardinalat proclamé, vinrent bientôt utiliser d'une manière assurée les coquettes commandes du saint prélat.]

MÉMOIRE

SUR

LA COUR DE ROME

EN L'AN 1624 (1).

Pour représenter au vrai l'état auquel sont les affaires aujourd'hui à Rome, il semble être expédient faire relation de ceux qui sont employés en cette cour, et après des affaires qui y sont sur le tapis; car, par ce moyen, on pourra connaître les inclinations, les intérêts, le pouvoir et autorité de tous ceux qui ont part au gouvernement, et sur cela il sera aisé de former un jugement de ce qu'on en peut espérer pour le bien du service de Sa Majesté.

Pour commencer par le chef (1), Sa Sainteté est assez connue en France, y ayant plusieurs encore vivans qui ont traité et négocié avec elle, et entre autres MM. de Béthune, d'Alincourt, de Brèves, marquis de Tresnel et de Cœuvres, qui connaissent son naturel, et en pourront donner information à Sa Majesté et à MM. les ministres de l'État. Le Pape n'a guère changé d'humeur ni de façon de faire, étant aussi franc et

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits, Fonds Du Puy. Vol 28, fol. 169.

(2) Urbain VIII.

libre qu'il a été jamais. Il est grandement savant aux bonnes lettres, en poésie, ès-langues grecque et latine et en jurisprudence aussi. Il aime passionnément les livres, les gens de lettres, et se plaît grandement à leur conversation lorsqu'il peut prendre quelque relâche aux affaires. Il est d'une humeur prompte, ardente, un peu colère, mais qui revient aisément et se paie de raison; et qui à la chaude lui voudrait contredire, il y aurait danger d'une grande rupture; mais qui a un peu de flegme et de patience, il en vient aisément à bout en lui faisant voir ce qui est de la raison, étant rempli de très bonnes intentions pleines de piété et de zèle envers Dieu, notre religion et toute la chrétienté, et surtout envers la personne du Roi et de son royaume. On a connu que le Pape n'est pas obstiné en ses opinions; en affaires très importantes, souvent on l'a vu changer; c'est pourquoi plusieurs ministres des princes se défient qu'il ne change de résolutions. Il est fort courageux, désireux d'honneur et de gloire, impatient à recevoir une injure. Il aime ses frères et ses neveux et ses plus proches tendrement; mais jusques ici, il n'a donné aucun signe ni témoignage de désirer, comme ont fait les autres papes, avec passion la grandeur de sa maison : il a vaqué près de deux cent mille écus d'offices, sans qu'il en ait voulu donner un sou à son frère et à ses neveux, disant que la chambre est trop endettée, préférant non-seulement les intérêts du public en ce qui touche les princes, mais en ce qui touche les affaires ordinaires de la cour, aux intérêts de sa maison : et jusques ici le cardinal Barberin, son neveu, n'a pas eu cinq à six mille écus de rente, encore qu'il y ait eu plusieurs vacances qu'il a données à divers cardinaux. Si Sa Sainteté persiste en cette humeur de préférer les

intérêts du public à ceux de sa maison, on doit espérer d'un jeune pape, plein de vigueur et de zèle, de grands effets, y ayant apparence par raisons humaines, étant si robuste, qu'il pourra tenir le pontificat vingt ans et plus (1).

Avant son pontificat il a toujours témoigné et en public et en particulier avoir une très grande inclination à la France et la personne du Roi, comme ayant reçu l'avancement de sa fortune en France (2) et en ayant l'obligation principale au feu roi Henri-le-Grand, de bonne mémoire, duquel il a toujours fait profession d'honorer la mémoire; et me souviens que lorsque je le fus voir incontinent après la mort du feu roi, je le vis pleurer amèrement avec larmes et sanglots. M. de Brèves, qui était ici, en pourra aussi rendre témoignage. Depuis son pontificat, il ne s'est pu empêcher de faire paraître par les effets son inclination, ayant mis tous les ministres d'Espagne en grande jalousie. Le duc d'Albuquerque, qui partit dernièrement de Rome, en fit des plaintes publiques, et sa femme aussi, qui disait tout haut que pour être bien venu au palais, il fallait aller vêtu à la française.

Par deux fois que je sais, le Pape s'est piqué contre l'ambassadeur d'Espagne : l'un des sujets a été sur le fait de la Valteline, et l'autre pour le regard de monsignor de Massimi, nonce en Espagne, que les Espagnols voulaient retenir en sa charge contre la volonté

(1) Urbain VIII (Maffée Barberini), élu le 6 août 1623, ne mourut que le 29 juillet 1644. Son pontificat dura donc vingt-un ans et vingt-deux jours. C'était, avant le pontificat de Pie VII, le plus long que l'Eglise eût compté. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Barberini avait été envoyé nonce en France et y était venu féliciter Henri IV à l'occasion de la naissance de son fils Louis XIII. (*Note de l'Ed.*).



de Sa Sainteté; et, voyant qu'ils ne l'ont pu obtenir, ils lui ont donné l'archevêché de Catane en Sicile, qui vaut quinze mille ducats de rente, ce que le Pape n'a pas aisément digéré, quoiqu'il l'ait dissimulé.

Autrefois les neveux cardinaux avaient le principal maniement des affaires; mais aujourd'hui le signor Carlo Barberin, frère de Sa Sainteté, est le plus employé et avec lui principalement monsignor Magalotti, beau-frère dudit don Carlo; toutes les principales affaires et importantes du pontificat se traitent et se résolvent par eux. Ledit seigneur don Carlo est homme fort sage, discret et grandement prudent, qui a été toute sa vie employé ou à l'économie ou à la négociation sans avoir part aux affaires publiques. Maintenant il gouverne absolument comme général de l'Eglise tout ce qui dépend de sa charge, employant ses anciens amis, sans rien communiquer au duc Savelli, son lieutenant, que peu à peu il a envie de licencier: pour avoir des grâces, faveurs et quelques offices ordinaires de Sa Sainteté, il est grandement puissant; mais jusques ici le Pape n'a pas pris créance en lui en ce qui est des intérêts publics de la chrétienté, et bien souvent il ne les sait que par ce que lui fait savoir monsignor Magalotti. Il a bien recherché, aux occasions de ces vacances, quelques bienfaits pour ses enfans; mais ayant reconnu l'inclination de Sa Sainteté, il n'a osé répliquer.

Monsignor le cardinal Barberin est un jeune cardinal de vingt et un ou vingt-deux ans, qui a été bien nourri et instruit, sage, courtois, et qui a bien étudié aux bonnes lettres. Il prend plaisir aux chevaux, à la chasse et à la conversation de gens de lettres. Le Pape désire qu'on traite avec lui d'affaires afin de le façon-

ner et de l'en rendre capable, mais non pas pour prendre ni avis ni conseil de lui, ne faisant autre chose que rapporter ce que lui disent les ministres des princes et de l'État sans s'entremettre de donner aucun avis. Il est reconnu par la cour un peu prompt et colère, mais il retourne aisément : il est grandement aimé. On croit qu'à mesure que le Pape s'envieillira, et que lui se rendra capable du maniement des affaires, son crédit et autorité accroîtront. Et croirais qu'il serait très bon, s'il survenait quelque occasion de vacance en France de quelque bonne abbaye, de la lui donner, pour l'obliger, en ces commencemens, au service du Roi, vu que déjà lui-même témoigne publiquement en ses discours avoir une très grande inclination à la France, comme cause et origine de la grandeur de leur maison : il m'a déjà répété par trois fois ce discours en ces termes.

Le signor don Taddeo, fils de don Carlo et frère dudit cardinal, est un jeune seigneur de dix-huit à dix-neuf ans, de belle taille, bien adroit, le plus honnête et le plus courtois qui soit en toute la maison, aimé de toute la noblesse de Rome par son humilité et modestie. Le Pape a un très grand soin de lui faire apprendre toutes sortes d'exercices dignes d'un cavalier. Celui-là est le bien-aimé du Pape et sur lequel on a jeté le principal fondement de la conservation de la maison. On croit que celui-là, croissant en âge, sera plus puissant qu'aucun autre des neveux du Pape : il lui fait des caresses extraordinaires et ne lui dénie jamais rien. Si on pouvait attirer ce jeune seigneur au service du Roi, on pourrait espérer beaucoup de ce pontificat.

Le signor don Antonio, troisième fils du seigneur

don Carlo, a été fait chevalier de Malte. Il a déjà un grand prieuré et une commanderie; il a environ quinze à seize ans. On dit qu'il a l'esprit ardent, trop éveillé, qu'il n'a pas la douceur et courtoisie de ses frères; aussi, à ce que l'on dit, le Pape le rudoie fort souvent pour tâcher de polir cet esprit raboteux. On l'a fait général des galères de Sa Sainteté qui seront conduites dorénavant par le commandeur Nari, lieutenant-général des galères, qui est un brave cavalier et frère d'un serviteur de Sa Majesté.

Le frère du Pape, qui est capucin, est un très bon religieux et de sainte vie. Le Pape l'a retiré au palais en intention, comme tout le monde croit, de le faire cardinal aux premiers jours. On n'a pu reconnaître son naturel, ses inclinations ni son talent au maniement des affaires, desquelles il n'a jamais eu connaissance, et, jusques à cette heure, il n'a été nullement employé hors de quelques intérêts de dévotion et de piété.

Personne ne peut prétendre de gouverner le Pape, lequel veut que l'on croie que lui seul gouverne; mais si quelqu'un a quelque pouvoir sur l'esprit de Sa Sainteté, c'est monsignor Magalotti, aujourd'hui secrétaire des princes, c'est-à-dire seul secrétaire d'État, qui a entre ses mains toutes les affaires des pays étrangers, les intérêts des princes de tout l'État ecclésiastique, et avec lequel quasi seul le Pape se conseille. Ce prélat est frère de la belle-sœur du Pape, femme de don Carlo, mère des neveux et nièces du Pape. Il a été élevé dès son jeune âge par Sa Sainteté qui s'en est servi en toutes ses affaires. Il le mena à Bologne pour son vice-légat. Le Pape l'aime et l'estime comme sa créature; et est d'humeur quasi semblable à celle de Sa Sainteté: ardent, vigilant, studieux, d'une belle physionomie,

estimé fort habile homme en cette cour. Il a été employé sitôt qu'il se mit en prélature à la requête de Sa Sainteté par le feu pape Paul VI en plusieurs gouvernemens, vice-légations et autres principales charges de l'État ecclésiastique, ès-quelles il s'est bien comporté. Il n'y a jamais eu autre plainte de lui, sinon qu'il était trop hardi et gouvernait avec un peu de violence. Depuis il trouva moyen de s'insinuer aux bonnes grâces du cardinal Ludovisio qui lui donna connaissance de ses affaires, le fit secrétaire de la consulte et s'en est fort servi; et tient-on que la considération de monsignor Magalotti et sa négociation fit résoudre le cardinal Ludovisio de consentir si franchement à l'élection du Pape. On m'a assuré que les Espagnols le muguétaient et recherchaient comme celui qui, pendant tout ce pontificat, sans doute, sera le plus puissant, ayant un très grand ascendant sur l'esprit du Pape qui lui a très grande créance. On n'a pu découvrir son inclination envers la France et envers l'Espagne; sans doute, à la première promotion, il sera cardinal aussitôt que le frère même. Autrefois j'ai eu grand accès avec lui et amitié particulière, et encore à cette heure il me fait démonstration de bienveillance; mais de peur de donner jalousie, on n'ose traiter avec lui jusques à ce qu'il soit cardinal.

Un de ceux qui est de plus de considération près de Sa Sainteté est monsignor Virginio Cesarini, cadet de cette maison. C'est un jeune seigneur qui a très bien étudié aux bonnes lettres, fait bien des vers en latin et mieux en italien, fort studieux et qui prend grand plaisir en la conversation des gens de lettres. Pour cette raison, il s'est insinué près de Sa Sainteté, qui lui a toujours témoigné grande bienveillance, et sitôt qu'il

fut Pape, il le déclara son maître de chambre. Ce jeune seigneur est fort maladif et quasi toujours au lit : les médecins disent qu'il est menacé de devenir éthique, et il y a apparence qu'il ne sera pas de longue vie. Au commencement le Pape lui communiquait quelques affaires et prenait-on avis de lui; mais, à ce qu'on dit, le signor don Carlo et monsignor Magalotti l'ont un peu éloigné, si qu'aujourd'hui il n'a nulle part aux affaires; et même on tient à Rome qu'en cette première promotion il n'y aura pas place pour lui, dont les sujets et serviteurs du Roi ne sont pas fâchés, car cette maison est tout-à-fait espagnole, alliée avec les Gaëtan et dépend entièrement de la maison des Farnèse; tellement que ce serait en effet un cardinal espagnol.

Celui qui a le premier lieu après le maître de chambre en la maison du Pape est le seigneur Gieronimo Stefanuccio, *coppiero* (échanson) de Sa Sainteté. Il est gentilhomme de Todi de fort bonne maison. Il a servi le Pape vingt ans entiers et a demeuré toujours en France avec Sa Sainteté, le servant de maître de chambre. Le Pape y a une très grande confiance comme à un vieux et fidèle serviteur, et se décharge avec lui de toutes ses pensées les plus cachées; toutefois aux affaires publiques jusques ici, il n'a pas été employé, et dit-on que c'est à cause qu'il est souvent malade de la goutte. Je l'ai toujours trouvé très enclin à la France et n'aimant guère les Espagnols, pendant seize ou dix-sept ans que je l'ai pratiqué familièrement. On pourrait espérer de lui aisément quelque bon office pour le service du Roi.

Le signor Ciampoli, secrétaire des brefs de Sa Sainteté et des mémoriaux, est aussi grandement employé. Il est Florentin, et il n'y a pas long-temps qu'il était ici à Rome avec peu de moyens. Il est fort savant, élo-

quent, bon poète, qui parle bien latin, ce qui lui donna entrée près le cardinal Gobelluccio; et lorsque monsignor Strozzi se retira à Florence, le feu pape Paul V le fit secrétaire des brefs. Par sa dextérité, il s'est conservé en cette charge sous le temps de Grégoire XV, et ayant habitude avec Sa Sainteté comme homme de lettres, il a conservé non-seulement sa charge, mais a eu la secrétairerie des mémoriaux. Il est employé aux affaires en partie sous monsignor Magalotti, et est un de ceux que les Espagnols recherchent grandement et feront ce qu'ils pourront pour le gagner.

Un de ceux qui sont les mieux venus des gens d'épée est le signor Bernardino Nari, capitaine des gardes de Sa Sainteté, qui est ancien serviteur et pensionnaire du Roi. Il a été nourri page de la chambre de la Reine-mère, depuis il a servi le Roi aux armées et a eu quelque temps une enseigne au régiment des gardes; dès ce temps-là le feu roi lui donna deux mille livres de pension qui lui a été accrue jusques à trois mille qu'il mérite bien, car il a toujours très bien et très dignement servi le Roi depuis qu'il est de retour à Rome, comme savent MM. nos ambassadeurs. Il y a vingt ans et plus que le Pape lui a témoigné toujours de l'aimer, et que ledit sieur Nari sert Sa Sainteté et en France et en Italie, vivant avec lui en très grande privauté, laquelle il continue encore aujourd'hui, étant un de ceux avec lesquels le Pape s'entretient plus volontiers et à qui il témoigne plus de bienveillance; et tient-on que le Pape, en sa considération, a fait son frère le commandeur lieutenant-général des galères, et l'autre frère, qui est prélat, a été déclaré préfet de l'annonce, et l'on croit qu'il sera bientôt cardinal, ou au moins auditeur de la chambre qui est la première di-

gnité après le cardinalat. Sa Majesté se peut assurer entièrement du service dudit sieur Nari, gentilhomme d'honneur et plein de gratitude.

Monsignor Vulpio est secrétaire des brefs en chef, un prélat ancien qui a eu un grand maniement d'affaires. Il a été nonce extraordinaire en Espagne, secrétaire de la congrégation des évêques, et dataire. Il est tenu pour savant, habile homme, très homme de bien, mais un peu ardent et qui a souvent à rompre avec plusieurs cardinaux et prélats. Etant dataire il ne se put accommoder avec l'humeur du cardinal Ludovisio, tellement qu'on lui ôta la daterie et le renvoya-t-on en son évêché; mais la mort du pape Grégoire XV lui vint bien à propos. Ce prélat est Milanais et évêque de Novare, fort serviteur du cardinal de Savoie, et a toujours témoigné un grand respect au Roi et à la France aux affaires qui se sont présentées, dont M. le marquis de Cœuvres en est bon témoin, et moi-même le puis assurer. Le Pape le voit volontiers comme un homme expérimenté aux affaires: on le tient pour cardinal à la première promotion. Pour un sujet du roi d'Espagne, véritablement nous nous en pouvons grandement louer. En l'affaire des Minimes pour le couvent de la Trinité-du-Mont, il prit l'affirmative pour les Français contre les Siciliens et Calabrais qui voulaient empiéter sur ce monastère destiné à notre nation.

Monsignor Jezi, majordome du Pape, est un prélat de Bologne; il été a sept ou huit ans ambassadeur à Venise; depuis il été a gouverneur de Rome. C'est un homme fort couvert et dissimulé, et est fort malaisé de pénétrer son inclination. Durant le pontificat de Paul V, il a témoigné peu d'affection et de respect aux Français et à la nation, soit en cela qu'il suivît l'humeur du car-

dinal Borghèse ou bien sa propre inclination. Celui-là est aussi en prédicament d'être cardinal à la première promotion : néanmoins peu de gens le croient.

Le signor Giovanni, Degli Effetti, *scalco* (maître-d'hôtel) de Sa Sainteté, est aussi fort bien venu. Le Pape, de longue main, a vécu familièrement avec lui pendant qu'il était en France, et depuis qu'il est de retour à Rome. Il a été nourri en France et y est assez connu. Il a deux mille livres de pension de Sa Majesté, dont je crois qu'il a été mal payé depuis trois ou quatre ans; néanmoins il n'a laissé de servir Sa Majesté et MM. les ambassadeurs. Le Pape lui fait caresse, et prend plaisir de discourir avec lui, étant d'humeur joyeuse et de bonne compagnie, qui a très bon esprit, et partant homme de service dont on peut tirer des avantages pour le service du Roi.

Entre les principaux officiers de la cour, celui du dataire tient le premier lieu, par les mains duquel passent toutes les grâces et expéditions. Cette place est remplie de monsignor de Cavalieri, auditeur de rote, gentilhomme romain de bonne et ancienne maison, âgé environ de soixante ans. Il y a quarante ans qu'il est employé aux charges, estimé fort homme de bien, de bon sens, mais d'une humeur fort pesante, étant fort cassé et indisposé de maladies, et n'est pas trop propre au travail. Il y a trente ans et plus qu'il vit en très grande amitié et familiarité avec le Pape, qui l'a toujours aimé et estimé. On tient qu'à la première promotion, sans difficulté, il sera cardinal. C'est une pâte d'homme dont on fait des papes, n'étant engagé à pas un prince, d'un naturel doux et facile, qui fait volontiers plaisir. Il n'a point d'ennemis et guère de pa-

rens, qui sont qualités avantageuses pour un cardinal papable.

A cause de la pesanteur et indisposition dudit dataire, le *signor Abbato* Ursini, sous-dataire, manie quasi toute la daterie. Il est Liégeois de nation, qui a été nourri en la pratique de la daterie et chancellerie, et avait charge de contrôler les suppliques de signatures; ce qui lui a donné entrée auprès du Pape, pour lors préfet de la signature. C'est un jeune homme de trente ou trente-cinq ans plein de vivacité, et qui, aujourd'hui, a le maniement de toute la daterie et chancellerie, et qui peut beaucoup servir en ce pontificat. Il a été nourri parmi nous autres Français et témoigne avoir de l'affection pour le service du Roi.

Après avoir représenté ceux qui sont employés et qui tiennent quelque rang en la maison du Pape, il est raisonnable de faire mention du collége des cardinaux, qui sont les princes de la cour de Rome et qui sont considérables, principalement à cause de l'élection du Pape, et encore que tous les cardinaux aient voix en ladite élection, néanmoins, en effet, huit ou dix cardinaux font les Papes, tous étant ralliés sous la conduite de quelques chefs. La plus grande et la plus forte faction est celle du cardinal Borghèse qui a encore près de vingt cardinaux dont il peut à peu près disposer. Après elle est celle de Ludovisio sous laquelle se sont réunis ce qui reste de créatures d'Aldobrandini. Celle d'Espagne, en nombre après ces deux-là, est la plus grande; mais ils sont grandement divisés entre eux, et toujours aux conclaves ils se trouvent les plus faibles. Celle de France est assez petite, mais ordinairement peu divisée. Il y a aussi la faction des princes d'Italie,

divisés en deux, qui vont sous la conduite de MM. les cardinaux de Savoie et de Médicis avec lequel s'est uni ce qui reste des créatures de Sixte V. Il y a aussi la faction des hommes spirituels qui font profession de n'avoir aucunes dépendances ni de princes ni de neveux de papes, et sans autre considération que d'élire un pape des plus saints et des plus dévots qui soient au collége. En représentant le discours et l'être de chacun des cardinaux, on pourra plus facilement reconnaître leurs inclinations.

Le doyen des cardinaux est le cardinal del Monte, âgé de soixante-dix-sept ans ou environ. Il est de la maison des seigneurs del Monte di Santa Maria, qui se disent issus d'un bâtard de la maison de Bourbon, en portent le nom et les armes. Ce cardinal a toujours été, dès sa jeunesse, ami intime et juré de feu Ferdinand, grand-duc de Toscane, et auparavant du duc François, père de la Reine-mère. Le feu duc Ferdinand lui fit donner son chapeau par le feu pape Sixte V. Il a été toujours répondant et témoigne grande gratitude à la maison de Florence, et surtout il fait profession d'une grande servitude avec la Reine-mère et a témoigné par trop d'inclination à la France; c'est pourquoi les Espagnols lui ont donné, aux trois derniers conclaves, l'exclusion ouverte sans laquelle il serait pape, étant aimé de tout le collége, tenu débonnaire, affable et de très bonne conversation. Depuis deux ou trois ans il est devenu fort cassé, et même quelques-uns disent que les forces de son esprit sont diminuées avec celles du corps.

Le sous-doyen des cardinaux est Sforza, né d'une maison illustre assez connue en Italie. Le seigneur Giacomo Buoncompagno, fils du pape Grégoire XIII,

épousa sa sœur et procura qu'il fut fait cardinal, pensant que ses enfans succéderaient aux biens dudit Sforza; mais il comptait sans son hôte, car il s'est trouvé que tous lesdits biens étaient substituées au duc Sforza, lequel en a obtenu arrêt solennel, à la rote. Il y a quarante ans qu'il est cardinal. Son inclination est plutôt à la guerre qu'aux lettres; aussi les papes l'ont employé en la poursuite des bannis. C'est un cardinal qui à toujours aimé ses plaisirs; encore qu'il soit assez riche de son patrimoine, néanmoins il est toujours endetté. Ayant douze mille écus de rente ou environ, en l'État de Milan, il a toujonrs fait profession de dépendre d'Espagne, et maintenant encore plus qu'il est entré en prétention d'avoir quelque évêché en Sicile. Aussi fait-il de grandes démonstrations d'être serviteur d'Espagne en apparence; mais en effet les Espagnols ne se fient du tout point en lui et en ont très grande raison; car depuis trente ans en çà, en tous les conclaves, non-seulement il ne les a pas suivis, mais encore il s'est déclaré ou comme chef ou comme partial contre ceux que les Espagnols voulaient faire papes. Lorsque le pape Clément VIII fut élu, les Espagnols ayant entrepris de faire pape S.-Severina, le cardinal Aquaviva et lui se firent chefs de l'exclusion.

Après la mort de Clément VIII, à leur barbe, il se déclara ouvertement en faveur du cardinal de Florence, qui fut Léon XI. Au pénultième conclave ce fut un des premiers qui se déclara à l'exclusion de Campora, tant désiré de l'Espagne. Et en ce dernier conclave, il n'a guère fait mieux. Comme il paie les Espagnols d'apparences extérieures, aussi les Espagnols le paient de vaines espérances. Néanmoins on croit qu'il sera plutôt

Espagnol qu'autrement, si ce n'est que ses intérêts le portent ailleurs.

Le cardinal Farnèse, frère du feu duc de Parme et tuteur du duc d'aujourd'hui, fut fait cardinal par le pape Grégoire XIV, à l'âge de seize ou dix-sept ans. Il tient rang de prince, et se traite avec grande splendeur et magnificence, accompagnée d'une grande douceur et modestie qui l'a rendu non-seulement agréable à la cour, mais aussi à tous les papes qui sont venus depuis. L'accident qui lui survint sur les derniers jours du pape Clément VIII lui fit résoudre de rechercher par toutes voies de ne rompre jamais avec pas un pape. Il a à sa suite quasi toute la noblesse de Rome, tant de son chef qu'à cause de l'alliance des Aldobrandini. Les intérêts de sa maison l'ont lié tout-à-fait avec l'Espagne; néanmoins aux conclaves et ailleurs, il a toujours fait le chef de part, et bien souvent a quitté les Espagnols qui vont avec très grand respect avec lui. Il rend grand honneur aux cardinaux français, ambassadeurs et autres ministres de Sa Majesté, et même aux prélats de la nation et gentilshommes particuliers: aussi est-il grandement honoré de toutes sortes de nations. Il gouverne aujourd'hui pour son neveu l'État de Parme et de Plaisance, non pas *in virgâ ferreâ*, comme faisait feu son frère, mais avec une douceur et bénignité accompagnée d'une grande justice : aussi, au lieu que son frère était peu aimé, il est aujourd'hui adoré des sujets de son neveu.

Le cardinal Borromée, neveu de saint Charles, archevêque de Milan, est assez connu à cause de sa piété, dévotion et grand zèle qu'il a envers l'Église, qui lui a donné souvent sujet de rompre avec les ministres d'Espagne à Milan, n'ayant fait difficulté, à

l'exemple de saint Charles, son oncle, d'excommunier les gouverneurs de Milan lorsqu'ils ont voulu entreprendre sur la juridiction ecclésiastique, ce qui lui a causé la haine de la nation espagnole étant *in capite* exclus par les Espagnols, qui l'appréhendent plus pour pape que quelque autre, quel qu'il soit, disant tout haut qu'ils aimeraient mieux le cardinal de La Rochefoucauld pour pape que Borromée, quoiqu'ils confessent qu'il soit d'une vie très exemplaire, qu'il n'a jamais voulu autre bénéfice que son archevêché, et qu'il donne tout son bien aux pauvres. C'est un des chefs des cardinaux spirituels qui donnera aussitôt sa voix à un Français qu'à un Espagnol, pourvu qu'il le juge capable du pontificat. Lorsqu'on veut faire peur en un conclave aux Espagnols, on parle de faire pape le cardinal Borromée, lequel a eu plusieurs voix en ce dernier conclave. Cette peur fut cause qu'ils consentirent si librement à l'élection du pape d'aujourd'hui.

Le cardinal Bandini, Florentin de nation, fut fait, il y a plus de trente ans, cardinal par le feu pape Clément VIII, et estimé un des plus habiles et adroits cardinaux qui soient en cette cour. Il a demeuré quelque temps en France durant sa jeunesse; un de ses frères fut tué pour le service du roi à Nîmes, aussi il a toujours témoigné grande affection et inclination à la France, laquelle il a su sagement dissimuler, ayant avec sa dextérité gagné la bonne grâce des ministres d'Espagne, de façon qu'ils ne l'ont jamais exclus ouvertement. Il est fort savant aux bonnes lettres, en la jurisprudence et encore plus aux affaires d'État. Il a servi de conseil sous le pontificat de Grégoire XV, et y a eu grande part. Pour cette considération et à cause qu'il est créature des Aldobrandini, le cardinal Bor-

ghèse, au dernier conclave, lui fit sous main donner l'exclusion; néanmoins il a tant d'amis que souvent il a plus de la moitié des voix et a fait trembler Borghèse, et tient-on de plus que la peur qu'il eut qu'enfin Brandini ne l'emportât, lui fit prendre parti d'élire le pape d'aujourd'hui qui n'était pas des premiers que désirait Borghèse. Ce qu'on lui objecte, c'est qu'il a trop grande quantité de parens ayant cinquante ou neveux ou petits-neveux; devant que ceux-là fussent pourvus, personne ne pourrait rien espérer. On lui impute aussi qu'il est trop habile, trop dissimulé, et qu'il donne trop de paroles auxquelles les effets ne correspondent pas.

Le cardinal Gennasi est fils d'un médecin, né en une bourgade près Bologne; son père lui laissa de grands biens. Il se fit prélat, et parvenant peu à peu il fut envoyé nonce en Espagne et fait cardinal par le feu pape Clément VIII. C'est un homme médiocrement versé aux lettres, qui fait profession d'indépendance envers les deux couronnes. Lorsqu'il fut fait cardinal étant nonce en Espagne, il était très mal avec les ministres du Roi Catholique; mais depuis il s'est bien raccommodé avec les Espagnols. J'ai vu souvent messieurs nos ambassadeurs révoquer en doute s'ils lui devaient donner l'exclusion, mais le feu cardinal Aldobrandini, tant qu'il a vécu, l'a empêché. Il a plus de soixante-douze ans, et dit-on de lui que les forces de l'esprit aussi lui diminuent avec celles du corps; toutefois il n'en paraît rien en public.

Le cardinal Deti, parent du feu pape Clément VIII, fut fait cardinal à l'âge de dix-sept ans; sa jeunesse et peu de conduite le rendirent peu agréable audit feu pape : il a employé son temps à prendre ses plaisirs. Depuis

quatre ou cinq ans en çà il est devenu tout estropié de goutte, et ne se trouve ni en chapelle ni en congrégation: aussi ne fait-on pas grand compte de lui, et dit-on qu'il n'est pas trop agréable au palais, et que c'est un des trois qui donnèrent leur voix contre le pape; au moins c'est un bruit commun.

Le cardinal Diatristin est en Allemagne et ne paraît guère à Rome. Il est sujet de la maison d'Autriche, et, au conclave où il s'est trouvé, il a été toujours espagnol déclaré aussi bien que le cardinal Zappata, Espagnol de nation, lequel étant plus que septuagénaire, vraisemblablement ne paraîtra plus à Rome.

Le cardinal Madruccio, Allemand, évêque et prince de Trente, est maintenant résidant à Rome, estimé d'humeur très douce, affable et de bonne conversation. Sa maison est du tout engagée au service d'Espagne, et lui-même en reçoit quelques pensions et bienfaits; et néanmoins aux occasions qui se sont présentées, et surtout au conclave de Grégoire XV, il a témoigné courageusement qu'il n'était pas esclave d'Espagne, ayant ouvertement donné l'exclusion au cardinal Campora. S'il n'avait le péché originel, étant Tramontain, et si ses proches n'étaient pas trop engagés à l'Espagne, ce serait un des bons sujets capables qui soient à Rome, étant universellement aimé de tout le collége et de toutes les nations.

Le cardinal d'Este tient rang de prince, frère du duc de Modène. Il fut fait cardinal par le pape Clément VIII par le traité de Ferrare. Il a très bon esprit, bien éveillé, bonne mine, et a plusieurs amis en cette cour, étant assez facile, bien affable, sans faste ni vanité. Il est en très bonne intelligence avec le cardinal de Médicis; mais il fait profession très étroite d'amitié avec le cardinal de Savoie à cause de leurs alliances. Autrefois

on avait traité, du temps de M. de Béthune, de lui donner la comprotection de France, et du règne du feu Roi l'affaire était comme conclue; mais au conclave qui survint pour lors, ledit sieur cardinal voulut obstinément aller à l'exclusion du cardinal Baronio, dont le feu Roi s'étant offensé tout ce traité fut rompu, et il s'est jeté entre les bras des Espagnols qui ne le traitent guère bien, ne pouvant être payé des pensions qu'on lui promet: aussi au conclave il a beaucoup plus de soin de ses intérêts et de ceux de son frère que de ceux d'Espagne. Ce fut un de ceux qui aida à faire le pape Léon XI contre la déclaration des Espagnols. On dit qu'en ce pontificat il ne peut pas beaucoup; aussi est-il fort retenu à demander.

Le cardinal Pio fut fait cardinal à l'âge de dix-sept ans ou dix-huit ans par le feu pape Clément VIII. Il est sorti de la maison des bâtards de Savoie qui se sont habitués à Ferrare; c'est un habile homme, d'un grand esprit, très capable des affaires, et qui peut bien servir; ce qu'ayant reconnu messieurs nos ambassadeurs, ils ont désiré de l'attirer au service du Roi; mais parce qu'il a toujours prétendu, étant sorti d'une maison de princes, d'être mieux traité que les autres cardinaux, a cause de la conséquence, on n'a rien conclu avec lui. Bien est vrai qu'il a toujours témoigné n'avoir point d'inclination aux Espagnols, ses prédécesseurs ayant été toujours serviteurs de la France, aussi il ne s'est jamais voulu engager avec eux. Si ce n'était cette considération, ce serait un sujet qui pourrait bien servir le Roi, étant seulement âgé de quarante ans, courageux, qui sait beaucoup, assez aimé au collége. Bien est vrai qu'il est de présent grandement engagé d'amitié avec le cardinal Ludovisio, qui en dispose comme d'une de

ses créatures, et y aurait danger que cette amitié ne l'empêchât d'être bon français, à cause de sintérêts que ledit cardinal Ludovisio a avec l'Espagne.

Le cardinal Bevilaqua, fils du marquis Bevilaqua, Ferrarais, incontinent après la réduction de Ferrare, fut fait cardinal par le pape Clément VIII. Il est fort courtois et honnête, rempli de belles paroles. Depuis vingt ans en çà, il s'est déclaré serviteur du Roi, ayant une pension de Sa Majesté de cinq mille livres. Il est fort attaché à ses intérêts, et à cause que sa pension ne lui est guère bien payée, il y a toujours quelques plaintes de sa part; néanmoins aux conclaves passés il a toujours été avec la France, et même au dernier conclave M. l'ambassadeur le retint en devoir, et suivit le cardinal de Savoie. La plupart du temps il se tient à Ferrare, quelques-uns disent que c'est par épargne; on en peut faire état aux occasions des conclaves, mais il faut penser à payer sa pension pour en disposer tout-à-fait.

Le cardinal Doria est quasi toujours résident en Sicile, étant archevêque de Palerme, et partant n'est pas connu, et est fort peu estimé en cette cour. Il se trouve ordinairement aux conclaves, et suit en tout temps la faction d'Espagne comme les Espagnols naturels. On peut dire le même du cardinal Spinola quand il se trouverait aux conclaves, ce qui arrive peu souvent, car il demeure la plupart du temps en Espagne.

Le cardinal Perretti a été fait cardinal par le pape Clément VIII à la nomination du cardinal Montalto, qui l'a toujours tenu comme son parent et quasi comme domestique en sa maison : il est d'une humeur fort douce et facile. Il a logé en sa maison le prince Perretti son frère, et vivent ensemble, et croit-on qu'il se ral-

liera avec le cardinal de Florence : il est assez aimé, étant de douce conversation, et a assez bien étudié aux bonnes lettres.

Le cardinal Borghèse, neveu du feu pape Paul V, en l'élection d'un pape est aujourd'hui le plus puissant pour le grand nombre des cardinaux faits par son oncle, qui n'ont autre dépendance que la sienne. Les cardinaux papables craignent de le fâcher comme ayant quasi l'exclusion en main. Il a environ quarante-six ou quarante-sept ans, mais de grandes incommodités à sa santé, étant souvent malade de fièvres, goutte et surtout d'une difficulté d'urine qui le tourmente grandement, et qui l'a réduit deux ou trois fois quasi à la mort. Il est rempli de belles paroles et courtoisies; tant que son oncle a vécu, les courtisans se payaient de cette monnaie, mais maintenant elle n'est plus de mise. Il a toujours sujet à ses plaisirs; n'ayant pas beaucoup étudié, il ne réussit pas aux fonctions de sa charge et fort peu au maniement des affaires d'État, auxquelles il n'applique pas fort son esprit. Beaucoup de ministres des princes et autres, qui ont négocié avec lui, se plaignent qu'il oublie aisément ce qu'il a promis, et partant qu'il ne se faut pas beaucoup fier en ses promesses. MM. d'Alincourt, de Brèves, de Tresnel et de Cœuvres, qui ont seize ans entiers traité d'affaires avec lui, sauront mieux représenter que moi son naturel.[1] Il est tenu pour un des plus intéressés hommes qui vivent, peu splendide et libéral, ce qui est cause de la plupart des fautes qu'il a faites. Il est fort bien aujourd'hui avec le Pape, la mémoire étant encore récente de l'obligation que Sa Sainteté lui a, car non-seulement il ne pouvait être pape sans Borghèse, mais il est certain qu'il l'a aidé puissamment au dernier conclave. Après avoir tenté de

faire quelques cardinaux ses grands confidens, il se laissa persuader d'élire le pape d'aujourd'hui. Ledit cardinal Borghèse, tant que son oncle a vécu et au premier conclave d'après, a toujours fait paraître une grande inclination à l'Espagne, et ce à cause de ses intérêts auxquels il est grandement attaché, ayant à Naples, Sicile et Milanais, soixante et dix mille écus de rente, qui sera cause qu'il n'oserait jamais, étant d'humeur de ne vouloir rien perdre ni rien hasarder, donner dégoût aux Epagnols. Durant le pontificat de Grégoire XV, il a eu de grandes prises avec le cardinal Ludovisio : encore que le pape d'aujourd'hui les ait réconciliés, néanmoins, à la mode de ce pays, on n'oublie pas si tôt une inimitié. Comme il a vu que le cardinal Ludovisio a contracté grande amitié avec les cardinaux Farnèse et de Médicis, et qu'il s'était mis avec les Espagnols, il s'est attaché avec le cardinal de Savoie et fait démonstration grande de vouloir servir Sa Majesté et être uni avec les Français. C'est à présent la posture en laquelle il se tient. On en peut avoir plus longue information de messieurs nos ambassadeurs.

Le cardinal Mellini est gentilhomme roman, et a toujours été employé dès son jeune âge aux charges publiques. Il a été dix-huit ans auditeur de rote, depuis nonce en Espagne où il fut fait cardinal par le pape Paul V. C'est un des plus habiles hommes du collége, savant, et qui a eu tout le long du pontificat de Paul V, le maniement principal de toutes les affaires plus importantes, et aujourd'hui est grandement employé par le Pape. Quasi toutes les affaires du pontificat lui passent par les mains, étant chef de la congrégation de l'inquisition, grand vicaire du pape, fort savant et

intelligent et tenu en grande réputation : aussi au conclave dernier il a eu le plus de voix et de suffrages que pas un, et ne s'en est guère fallu qu'il n'ait été pape, en ayant été fort proche. La mauvaise intelligence qui est entre lui et le cardinal Ludovisio lui a ôté le pontificat, s'étant, Ludovisio, déclaré chef de l'exclusion. Le nombre de ses frères et neveux lui a fait un grand tort, et, à ce que je crois, les Français n'y allaient pas volontiers, étant jugé avoir une grande inclination à l'Espagne, où il reçut le chapeau de cardinal au même temps que le pape d'aujourd'hui, étant alors en France. Néanmoins en toutes les affaires qui se sont présentées pour Sa Majesté, il s'y est employé avec affection, soin et diligence, et ne peut-on nier qu'il n'ait bien souvent et bien utilement servi. Il n'a jamais voulu pension d'Espagne pour lui ni pour les siens. M. l'archevêque de Lyon qui a été son compagnon à la rote peut beaucoup avec lui ; il me croit aussi quelque peu et me voit volontiers. Il sera aisé à M. de Béthune, s'il le juge expédient pour le service du Roi, de le ménager, étant certain que c'est le plus savant et l'un des plus intelligens et habiles hommes du collége.

Le cardinal Lanti est Romain; il était auditeur de la chambre : le frère du pape Paul V avait épousé sa sœur. Il est frère de M. de Sulmone et de M. de Nari; il a soixante-trois ou soixante-quatre ans; homme doux et affable, qui fait de grandes aumônes, assez intelligent. On l'a soupçonné d'avoir quelque inclination aux Espagnols; mais néanmoins on ne l'a point reconnu, car aux affaires qui se sont présentées il a toujours donné toute sorte de satisfaction à messieurs nos ambassadeurs. C'est un sujet fort papable et qui serait bien agréable au collége, mais la proximité qu'il a avec le

prince de Sulmone, donne appréhension aux ennemis de Borghèse.

Le cardinal Veraldi est aussi gentilhomme romain, bien apparenté, savant homme, l'un des plus doux et affables cardinaux qui soit à Rome, et qui a toujours cherché d'obliger tout le monde sans se faire aucun ennemi, estimé très homme de bien, sans aucun intérêt qu'on sache avec la France et avec l'Espagne, honorant également tous les ministres des princes. Il a environ cinquante-trois ou cinquante-quatre ans, et est un des sujets qui a plus la voix du peuple et de toute la cour pour être pape, ayant toutes les qualités requises pour prétendre au pontificat. La parenté qu'il a et l'amitié étroite avec le cardinal Mellini seule lui a fait obstacle, s'étant le cardinal Ludovisio déclaré chef de leur exclusion.

Le cardinal Leni, cousin-germain de Borghèse, en cette qualité a été fait cardinal. Aussi dépend-il entièrement de lui, n'ayant autre volonté ni voix que celle qu'il lui donnera.

Le cardinal Capponi (Florentin) fut fait trésorier par le pape Léon XI, et par le pape Paul V, cardinal. C'est un fort bon esprit, subtil, aigu, qui a médiocrement étudié et entend bien les affaires d'État, et homme qui peut bien servir et qu'on pourrait aisément attirer au service du Roi, principalement si on contentait le cardinal Ubaldini, car il y a une amitié plus que fraternelle jurée entre eux deux. Il a quasi gouverné neuf ou dix ans le cardinal Borghèse; mais ayant eu quelque prise avec le cardinal Campora sur la fin du pontificat, il eut quelque dégoût de Borghèse, et rompit avec lui en même temps que le cardinal Ubaldini. Enfin, cela a éclaté, et tous deux ensemble se

sont réunis avec Ludovisio et se sont quasi déclarés ennemis de Borghèse, tellement, qu'il faut faire état que ces deux cardinaux suivront le cardinal Ludovisio et non pas Borghèse. Aussi, du temps de Grégoire XV, ils ont eu bonne part au pontificat.

Le cardinal Caraffa, archevêque de Naples, issu de de la maison de Paul IV, fut nonce en Espagne, et là, pour la juridiction ecclésiastique, eut quelque rupture. Le pape Paul V, pour le retirer avec honneur, le fit cardinal. Il est plein de bonté, de piété signalée, et qui est mis au nombre des spirituels. C'est un de ceux à qui l'Espagne donne l'exclusion, tant parce qu'il est reconnu assez raide à la conservation des lois de l'Eglise que pour la mémoire de Paul V, qui leur mit en doute le royaume de Naples et d'Italie.

Le cardinal Rivarola, Génevois, à son arrivée à Rome, courtisa M. d'Alincourt, lequel le donna à Borghèse. Il eut tant de dextérité et bonne fortune, que, sans avoir étudié, il fut fait son auditeur, nonce extraordinaire en France, et de plus cardinal. Il n'a jamais, que je sache, rendu aucun témoignage de gratitude à la France. Il a un fort bon esprit, et est aujourd'hui un des grands confidens de Borghèse, ayant pris, comme on dit, la place de Pignatelli. Borghèse en peut disposer comme de soi-même.

Le cardinal Crescentio, gentilhomme romain, du temps de M. de Béthune, courtisait la France. Il fut fait auditeur de la chambre, et depuis cardinal. Il peut avoir environ cinquante ans, médiocrement savant, mais fort doux et agréable. Il a autrefois recherché avoir pension en France, et véritablement il a toujours témoigné d'y avoir inclination: maintenant il arrive à l'âge où l'on commence à penser au pontificat; peut-

être n'y voudrait-il pas entendre de peur de faire déclaration publique; mais, à mon avis, on le doit ménager, et il sera fort aisé à M. de Béthune de le faire et le rendre favorable aux intérêts du service du Roi.

Le cardinal d'Aracœli est assez connu en France et en toute l'Italie pour un des hommes de bien du collége, grand prédicateur et théologien, rempli de zèle et de piété envers la religion. L'honneur qu'il reçut en France lorsqu'il y vint, comme général des frères prêcheurs, tenir le chapitre, la liberté avec laquelle il a toujours parlé contre ceux qui usurpent la juridiction ecclésiastique, et l'opinion qu'on a conçue que c'est un homme hardi, courageux, qui ne fléchirait pas aisément pour les respects humains, sont cause que les Espagnols, aux deux derniers conclaves, lui ont fait l'exclusion, aidés en cela de Borghèse qui ne veut point voir un pape qui lui a autrefois fait des corrections fraternelles. Il n'a jamais voulu autre bénéfice que l'évêché d'Osmo, où il vit avec une sainte austérité et charité admirable. C'est un des cardinaux dits spirituels.

Le cardinal Borgia, Espagnol de nation, est fort homme de bien, dévot, charitable, et d'assez bon esprit. C'est lui qui est protecteur et a la principale direction des affaires d'Espagne, et avec lequel le duc de Pastrane consulte toutes les affaires; il en donne part au cardinal de Trejo, aussi Espagnol, qui est fort honnête et fort courtois, mais non pas d'esprit relevé. Ledit duc a besoin de bon conseil, car il est tenu un peu faible pour cette cour, s'amusant plus à faire des bombances et des comédies, et à courtiser les dames, qu'à la négociation. Nous avons cet avantage que les ministres d'Espagne ne sont pas plus habiles que

les nôtres, et les Espagnols même le reconnaissent.

Le cardinal d'Ascoli, religieux de Saint-François, né de basse maison, fut fait cardinal par un excès de fortune, n'étant quasi pas connu du pape Paul V, qui voulait faire cardinal un de l'ordre de Saint-Dominique; pour ne donner jalousie, il se résolut d'en faire un de Saint-François; et parce qu'en ce temps là le général, qui était M. l'archevêque d'Embrun, était Français, il choisit celui-ci qui était procureur-général, qu'il ne connaissait quasi pas, et qui n'avait jamais songé en dormant de pouvoir aspirer à cette dignité. Il n'est pas ignorant en théologie, mais bien aux affaires du monde; n'a pas trop bonne réputation: quoiqu'il soit riche et bien accommodé, néanmoins il vit mesquinement et avec peu de dignité, selon le bruit qui court. Il fait de grandes démonstrations et submissions aux Espagnols, et même de long-temps il a témoigné y avoir une grande inclination. Borghèse, en ce dernier conclave, fit quelque effort pour le faire pape; mais il y trouva de grandes aversions, voire même parmi ses créatures, qui ne le jugèrent pas capable de gouverner l'Église de Dieu.

Le cardinal Ubaldini est tant connu en France, qu'il n'est besoin qu'on en donne autre relation. Il se plaint qu'on ne lui paie pas les pensions qu'on lui a promises: d'autre part, les ministres du Roi se plaignent qu'il ne veut pas faire de déclaration d'être serviteur du Roi; il est maintenant réuni totalement avec Ludovisio, comme étant très mal avec Borghèse.

Le cardinal de Savoie est assez connu en France. C'est un jeune prélat qui fait une vie exemplaire, fort dévot, débonnaire, et qui néanmoins tient bien sa gravité et acquiert réputation à Rome. Le Pape en fait

estime et lui fait honneur, lui déférant beaucoup, tant pour la grandeur de sa maison que pour sa piété et modestie. Il est grandement zélé au service du Roi, et en ce qui touche les intérêts de Sa Majesté il ne s'épargne pas. Ce qu'on pourrait désirer de lui est qu'il eût un bon conseil de quelque personne de qualité expérimentée en cette cour.

Le cardinal de Médicis vit d'un autre air, car il prend toutes sortes de plaisirs de jeunesse, au jeu et aux compagnies. Néanmoins, quand il est question, il réussit fort bien au maniement des affaires, et principalement parce qu'il a deux ou trois habiles hommes auprès de lui, que madame sa mère tient à Rome exprès pour la conduite des affaires du grand-duc. Sa qualité et les intérêts qu'a le Pape, étant né Florentin, le rendent grandement puissant à Rome, et ce d'autant plus qu'il se peut promettre des cardinaux florentins une exclusion si on voulait faire pape quelqu'un ennemi de sa maison; ce qui est cause que pas un des cardinaux papables n'oserait lui donner dégoût. Sa Sainteté lui a accordé plusieurs grâces; il était plus puissant au commencement; maintenant que les affaires d'Urbain semblent se vouloir troubler, il y a eu quelques défiances, ce qui néanmoins n'a pas éclaté. Il se fait *capo di parte*, principalement étant réuni avec Farnèse, Este, et avec les amis et serviteurs de la maison de Mantoue. Encore qu'il fasse état de n'avoir aucune dépendance de France ni d'Espagne, néanmoins, les intérêts de sa maison veulent qu'il témoigne plus d'inclination à l'Espagne qu'à la France. Il est splendide, libéral, et qui dépend volontiers, et dépendrait encore plus si madame sa mère ne le retenait. Il est grandement courtisé. Le voisinage des États de son neveu et les alliances des Ur-

sins, des Sforza et des Perretti qui, tous, dépendent et sont sous la protection du grand-duc, lui donnent le moyen de paraître en cette cour.

Le cardinal Muti, frère du duc Muti, était parent du pape Paul V. Il a été long-temps à son service, qui le fit cardinal. On le tient pour un homme doux et affable, qui a médiocrement étudié et est assez aimé. Il est tout-à-fait attaché aux intérêts de Borghèse, et n'en faut faire autre état que comme d'un de ses suivans.

Le cardinal Savelli, de maison assez connue, est à peu près âgé de quarante ans, gracieux, honnête et courtois, fort apparenté à Rome. Il n'est pas tenu grand homme d'affaires, et est intime ami de Borghèse. Son inclination et les intérêts, à ce qu'il dit, de sa maison l'ont totalement engagé au parti d'Espagne, prétendant à un archevêché ou évêché de Sicile. Il dépend volontiers et ne peut fournir à ses dépenses sans incommoder sa maison. Pour se témoigner affectionné au parti espagnol et lui et ses frères, en matière de visites, ont donné quelques dégoûts à messieurs nos ambassadeurs, et entre autres à M. le marquis de Cœuvres, duquel on peut savoir les particularités.

Le cardinal Ursino, qui a été long-temps comprotecteur de France et pensionnaire du Roi, son frère aîné s'étant marié avec l'héritière de Piombino, pour les grands intérêts qu'il a avec la maison d'Autriche et même avec les Espagnols, a quitté le service du Roi dont il n'est pas à se repentir, car toutes les espérances que les Espagnols lui avaient données se sont réduites en fumée; il est de bonne maison, bien sage, grandement dévot, mais qui n'applique pas son esprit aux affaires. On le tient au nombre des spirituels qui ne s'engagent à pas un prince, en ce qui est des conclaves.

Le cardinal Clesel, Allemand, qui a gouverné plusieurs années l'empereur Mathias, fut mis prisonnier par messieurs les archiducs d'Autriche, qui ensuite le rendirent au pape Grégoire XV. On lui fit son procès et fut renvoyé absous. Il se tient tant obligé à sa mémoire, qu'à ce dernier conclave il a suivi Ludovisio comme une de ses créatures. Il est fort pauvre et ne fait pas ici grand bruit, quoique en son pays il soit estimé habile homme et savant; mais ici il se tient clos et couvert.

Le cardinal Campora est celui que Borghèse affectionne plus qu'aucune de ses créatures, ayant fait de si grands efforts pour le faire pape, qu'il a mécontenté tous les autres cardinaux ses dépendans. Il est né d'assez bas lieu dans la Graffignane, entre des montagnes, sujet du duc de Modène. Il n'a pas grandement étudié, ayant fait sa fortune comme secrétaire de plusieurs prélats et enfin de Borghèse. Il est tenu capable des affaires. Le cardinal Mellini gouvernait le feu pape Paul V, et Pignatelli et lui Borghèse. Il a une très étroite intelligence avec les Espagnols, et n'a jamais fait état de la France. Il s'est retiré à son évêché de Crémone, se sentant assez mal voulu du collége; il désire laisser envieillir par son absence les bruits qu'on a fait courir de lui. C'est un de ceux que Ludovisio exclut *in primo capite*. A ce dernier conclave on n'a pas osé parler de lui, quoique porté des Espagnols et de Borghèse puissamment.

Le cardinal Gobelluccio de Sainte-Susanne est en grande réputation à Rome comme homme savant, de vie exemplaire, qui aime et protége tous les gens de savoir. Il a été puissant près le pape Paul V, mais à cause de sa liberté et qu'il n'a pas su taire les choses

qu'il jugeait mal faites, il a toujours été mal avec Borghèse, lequel enfin, à ce dernier conclave, s'est déclaré jusques à lui donner l'exclusion publique, la fondant sur ce qu'il s'était trop accosté de Ludovisio, ayant été employé par le feu pape Grégoire XV, qui en faisait grand état comme d'un homme de bien et savant. Il est tenu un peu rigide et qui ne peut supporter que les choses aillent mal. Les Français et les Espagnols se louent de lui à cause de sa franchise, s'étant employé volontiers ès choses qu'il a jugé pouvoir faire en conscience sans repaître de vaines espérances ceux qui avaient affaire à lui. L'opposition seule de Borghèse lui a ôté le pontificat.

Le cardinal Priuli est au lit malade sans espérance d'en relever, est perclus de la moitié du corps et ne peut pas vivre cinq ou six jours à ce que disent les médecins.

Le cardinal Cennini est d'un village de l'état de Sienne, nourri bassement en cette cour. Après la mort de feu Ascoli, son maître, il entra au service de Borghèse; et comme il est habile homme et surtout en la profession du droit civil et canon, en maniant les affaires de son maître il acquit les bonnes grâces du feu pape Paul V, et comme confident de Borghèse il fut envoyé nonce en Espagne, et là fait cardinal. C'est un des sujets que porte grandement Borghèse au pontificat, car il est loué en cette cour pour homme capable de toutes sortes d'affaires, humble, honnête et courtois. Le Pape d'aujourd'hui l'a employé en la négociation d'Urbin et l'a fait légat à Ferrare. Encore qu'il fasse profession et étude d'être du tout indépendant, et honorer également la France et l'Espagne, néanmoins, on croit qu'il a quelque propension à l'Espagne, et

qu'en sa nonciature il s'est un peu trop accosté des Espagnols, suivant en cela l'intention de Borghèse, pour lors totalement engagé à l'Espagne; et ce qui en accroît le soupçon est qu'il est un de ceux que les Espagnols nomment au premier chef. On ne peut toutefois dénier que ce soit un bon sujet et un bon ecclésiastique qui n'a jamais donné dégoût à aucun ministre de Sa Majesté.

Le cardinal Bentivoglio a demeuré si long-temps en France, ses mérites et qualités y ont été tant reconnus, qu'il est inutile d'en parler. Il fait toutes sortes de démonstrations publiques d'être en tout et partout serviteur du Roi, comme je crois qu'il est, aussi en a-t-il raison. Il conserve soigneusement l'étroite amitié qu'il a avec Borghèse, augmentée par l'alliance qu'ils ont ensemble, ayant fiancé son neveu à la nièce du cardinal Leni. Cette grande union, en ce dernier conclave, a donné quelque jalousie au cardinal de Savoie et à M. l'ambassadeur.

Le cardinal de La Valette a acquis une très grande réputation à Rome, non-seulement dans le collége, mais parmi la noblesse et le peuple. Sa présence est grandement utile et nécessaire au service du Roi et honorable à toute notre nation.

La cardinal Valerio, gentilhomme vénitien, a été employé en plusieurs gouvernemens de l'État ecclésiastique et a réussi assez bien. Il est tellement engagé et embarqué avec Borghèse, qu'il a laissé souvent les intérêts de la république pour lui complaire. Autrefois, ces cardinaux vénitiens s'unissaient avec les Français. Il ne faut plus attendre cela, car Valério et Priuli n'ont recherché aux deux derniers conclaves que de donner contentement à Borghèse.

Le cardinal Scaglia est de Bresce, d'assez basse maison; néanmoins, de peur qu'il a eu qu'on ne lui objectât d'être né sujet des Vénitiens, sitôt qu'il fut fait cardinal il se publia être Crémonois, mit les armes d'Espagne sur sa porte, et fit toutes démonstrations que fait un sujet du roi d'Espagne. Il était totalement inconnu en cette cour. L'amitié que lui portait Mellini le fit commissaire du saint-office, et enfin cardinal. On dit qu'en ce dernier conclave, étant embarqué d'espérance au pontificat, il a rendu de mauvais offices à Mellini, son bienfaiteur; ce qui lui a suscité une haine universelle, joint qu'il n'est pas en grande réputation ni de savoir, ni d'autres qualités recommandables. Ludovisio avait entrepris de le faire pape; mais ayant découvert le peu d'inclination qu'avait le collége à sa personne, il quitta son entreprise, car on lui dit tout haut que le collége ne se pouvait fier à un auquel l'ambition avait fait renoncer son pays, ses amis et ses bienfaiteurs. En la dernière élection du Pape, il se trouva un billet perdu. La voix publique est que ce fut lui qui le fit perdre; aussi tient-on qu'il n'est guère agréable au palais.

Le cardinal Zollern, de grande maison d'Allemagne, a en main les affaires de l'Empereur. Il est estimé de bonne vie, courtois, libéral, et en bonne odeur en cette cour. Le prince Savelli a le nom d'ambassadeur de l'Empereur; mais en effet c'est Zollern seul qui a le maniement des affaires qu'il confère avec monsignor Remboldo, auditeur de rote, Allemand, car ces messieurs les Allemands ne prennent pas plaisir que les Italiens sachent trop le secret de leurs affaires.

Le cardinal Roma était avocat consistorial en cette cour. Un de ses oncles, sénateur de Milan, avait soin

des affaires de Borghèse. Cela, avec le crédit de Campora, son intime ami, par une faveur extraordinaire, le fit cardinal. C'est un bon seigneur fort courtois et honnête, de médiocre savoir. Il est assez aimé en cette cour; quoique sujet d'Espagne, et qu'il prétende aux évêchés de Sicile, néanmoins il n'abandonnera jamais Borghèse.

Le cardinal Ludovisio, neveu du pape Grégoire XV, est assez connu en la cour de France. Dès sa jeunesse il a été employé et nourri aux affaires, et surtout au traité qu'on fit pour la restitution de Vercel, son oncle étant nonce et depuis cardinal, envoyé par le pape Paul V pour ce traité. Au retour il se mit en prélature, fut mis prélat en la consulte et en la congrégation de *bono regimine*. En toutes les charges il a réussi, étant habile homme, savant pour son âge et capable d'affaires. Il a gouverné deux ans et demi le pontificat absolument. Au commencement il a témoigné une très grande inclination à la France, et aversion aux Espagnols; mais s'étant piqué contre Bentivoglio, et voyant que feu M. de Luynes parlait contre lui, il se résolut de faire le mariage de son frère avec la princesse di Venose, ce qui l'obligea de s'accommoder avec les Espagnols, avec lesquels il est très bien; néanmoins il a gardé toujours un grand respect au Roi et à ses ministres, faisant profession d'être ecclésiastique et ne dépendre en rien des Espagnols. Il est courageux, désireux d'honneur, de gloire et de respect. La plus grande plainte qu'on a eue de son gouvernement est qu'il a été, durant la vie de son oncle, trop absolu, ambitieux et impérieux, ce qui lui a suscité beaucoup d'ennemis. Il est estimé, au jugement même de ses ennemis, des plus habiles hommes du collége : en toutes

les congrégations de cardinaux où il se trouve, il paraît grandement, car il sait et étudie. Depuis la mort de son oncle, il a acquis très grande réputation à Rome, tant pour ce qu'il se fait valoir en toutes sortes d'actions publiques, que pour ce qu'il fait pour plus de trente mille écus tous les ans d'aumônes, vivant maintenant en grande courtoisie et honorant tout le monde. Au commencement on croyait que le Pape le verrait mal volontiers, mais on reconnaît qu'il l'estime beaucoup, et n'a nulle envie de le fâcher. Par raison d'Etat il s'en est allé pour cinq ou six mois à Bologne, tant pour laisser envieillir le bruit qu'on faisait courir à Rome, que parce qu'il veut faire connaître qu'il ne se mêle d'aucune affaire, et ne veut donner jalousie au cardinal Barberin. — Il a sept ou huit voix dans ce collége, dont il peut disposer, et est grandement considérable. L'intérêt qu'il a en France, à cause du prieuré de Saint-Martin, le retient assez.

Le cardinal Gaëtano fut fait cardinal par le pape Grégoire XV, tant pour ce qu'il est des maisons principales de Rome, grandement estimé en cette cour, que parce qu'il était très mal avec Borghèse, ayant été nouvellement appelé de sa nonciature d'Espagne par le feu pape Paul V, avec peu de satisfaction. Cette mauvaise intelligence lui servit baucoup en la conjoncture des affaires, étant survenue la rupture de Borghèse avec Ludovisio. Il est reconnu en cette cour pour un bel esprit, savant aux bonnes lettres, et surtout aux humanités et en la poésie, courageux, et qui entend bien les affaires de la cour de Rome. Il sert de conseil à Ludovisio, et à ce dernier conclave ne l'a pas abandonné, quelque inclination et obligation que lui et toute sa famille aient à l'Espagne.

Buoncompagno, petit-fils (*sic*) du feu pape Grégoire XIII, fut fait cardinal par le feu pape Grégoire XV, pour témoignage de gratitude envers la mémoire de Grégoire qui l'avait appelé à Rome et avait été auteur de sa fortune. Il suivra en tout les volontés de Ludovisio. Son inclination est vers l'Espagne, car son frère a tout son bien au royaume de Naples. Il est estimé fort honnête et gracieux, et n'est pas ignorant.

Le cardinal Aldobrandini, petit-neveu du pape Clément VIII, à cause de l'alliance qu'il fit avec la maison de Ludovisio fut fait cardinal par Grégoire XV. Il a réuni à la faction de Ludovisio les créatures de Clément, et peut quelque chose étant ainsi réuni, autrement seul il serait fort faible. Il est très honnête et fort courtois, et témoigne n'avoir perdu la mémoire de l'affection extraordinaire que Clément VIII portait au Roi et à la France; et aux occasions, je crois que pour le service du Roi on s'en pourrait prévaloir.

Le cardinal de Torres est jeune. Etant nonce en Pologne, il sut si bien gagner les bonnes grâces du roi de Pologne, qu'il obtint sa nomination. Il a force parens et amis en cette cour, étant allié aux premières familles de Rome. Il est courtois, honnête et fort agréable en conversation. Quoiqu'il soit issu de race espagnole, néanmoins il n'a rien du tout de l'orgueil espagnol. Etant pauvre cardinal, il est après à poursuivre quelque évêché ou archevêché en Pologne, et fait de grandes soumissions aux ministres d'Espagne. Il est totalement dépendant de Ludovisio, et y a peu d'apparence qu'aux conclaves ni ailleurs, il l'abandonne.

Le cardinal Rodolfi est de race florentine, mais habitué à Rome de long-temps. Son frère avait servi long-temps l'empereur Mathias, et ayant enfin obtenu une

nomination par cérémonie, Ludovisio, avec lequel demeure un de ses frères, le fit préférer aux autres. Aussi, en effet, il faut croire qu'il suivra plutôt ledit Ludovisio que l'Empereur même, encore qu'il soit grandement lié et intéressé avec les Espagnols, son frère le marquis ayant tout son bien au royaume de Naples, et lui un évêché de dix mille écus de rente. Il est en réputation d'être bon ecclésiastique et un esprit assez ordinaire.

Le cardinal Borghèse se peut promettre d'avoir quinze ou seize cardinaux qui le suivront pour la plupart du temps. Le cardinal de Florence, réuni avec Farnèse et Este, peut avoir avec lui jusqu'à sept cardinaux; Ludovisio peut réunir jusqu'à treize cardinaux; les Français, seulement quatre, Savoie, Bevilaqua, La Valette, Bentivoglio. Il y a quatre cardinaux qu'on appelle spirituels, qui font profession d'indépendance, et de donner leur voix à qui le Saint-Esprit leur révélera; savoir, Borromée, Caraffa, Ara-Cœli, et Santa-Susanna.

Aujourd'hui, en cette cour, il y a trois affaires principales sur le tapis. La première et la plus grande, est l'affaire de la Valteline, de laquelle Sa Majesté sera pleinement informée par MM. Gueffier ou commandeur de Sillery, lequel n'en a jamais voulu conférer avec pas un cardinal ou prélat serviteur de Sa Majesté en cette cour. Toutefois on en fait divers jugemens, et en particulier sur le sujet du passage que veulent avoir les Espagnols pour aller en Allemagne. Les discours que l'on fait sont que les Espagnols, qui avaient toujours protesté de n'avoir en autre mire que la conservation de la religion catholique, maintenant levant le masque font connaître à tout le monde, en

voulant si avantageusement profiter de cette occasion, que leur intérêt particulier et non le zèle de la religion les a engagés en cette entreprise si préjudiciable à toute l'Italie. On dit que leur accorder le passage en Allemagne est leur abandonner les princes d'Allemagne, anciens confédérés de notre couronne, et que c'est ôter toute sorte d'espérance au prince Palatin de recouvrer ce qu'il a perdu. On parle aussi ouvertement de ce qu'on a accordé que le signor marquis de Bagni eût le commandement des gens de guerre qui sont à la Valteline, étant ici reconnu pour partisan d'Espagne, issu de la maison des Colonne, tout-à-fait espagnole, chef des Gibelins en la Romagne, et qui a toujours été pensionnaire d'Espagne, en cette qualité ayant accompagné le connétable Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans. On croit que sous ombre de conserver la religion, les Espagnols ont inséré tant de conditions, que l'exécution du traité en sera plus malaisée que n'a été le traité même.

La seconde affaire est celle de la promotion, qui entretient toute cette cour. Aujourd'hui qu'il y a onze places vacantes, on croit assurément que si Sa Sainteté est recherchée tant soit peu, elle fera un cardinal français et un espagnol; mais il faut que cette recherche vienne de nous, parce que le duc de Pastrane, ambassadeur d'Espagne, serait plus aise de retarder la promotion que de l'avancer, à cause que le sujet que nomme Sa Majesté catholique, neveu du comte Olivarez, qui n'a que seize ou dix-huit ans, ne lui agrée pas, et parce que Sa Sainteté a fait difficulté sur l'âge, il espère d'obtenir qu'on nommera un sien oncle, nommé, à ce qu'on dit, en second lieu, et prétend, en tirant l'affaire en longueur, obtenir avec le temps cette

première nomination. Il importerait grandement pour l'honneur et splendeur du service du Roi au commencement d'un pontificat, en la première promotion, d'avoir un Français.

La dernière affaire qui se traite en cette cour et qui importe généralement à tout le repos d'Italie, est l'affaire du duché d'Urbin. Jules II, qui a plus pensé à l'exaltation de sa maison qu'au repos de l'Italie, investit ses neveux dudit duché, qu'il avait ôté à Laurent de Médicis, et y ajouta Pesaro, Senegaglia, les duchés de Montefeltro et Castel-Durante, qu'aucuns disent avoir été des fiefs dépendans de l'Empire. La nature des fiefs dépendans du saint-siége est que l'investiture s'en fait aux mâles sans que les filles y puissent jamais rien prétendre. Le duc d'Urbin qui vit encore aujourd'hui à soixante-seize ans ou environ. Il avait un fils qui mourut ces jours passés d'une mort subite, ayant laissé une jeune fille de la sœur du feu grand-duc qu'il avait épousée; et par conséquent, ledit duché d'Urbin doit infailliblement, après la mort dudit duc, retomber à l'Église et être réuni au patrimoine de Saint-Pierre, sans qu'on le puisse plus inféoder, suivant les bulles très rigoureuses des papes, que tous les papes et cardinaux jurent très solennellement.

L'accident de la mort dudit duc d'Urbin arriva sept ou huit jours avant la mort de Grégoire XV. Sitôt que le Pape a été élu et guéri de sa grande maladie, le plus grand soin qu'il ait eu a été de pourvoir que ledit duché retombe à l'Église sans aucun contredit ni diminution; et à cet effet, il envoie incontinent trois des principaux et plus confidens prélats qu'il ait aux trois plus prochaines provinces dudit duché, qui ont ordre

et pouvoir de mettre en armes l'État ecclésiastique en cas de quelque changement ou nouveauté.

Ce qui donna sujet de jalousie à Sa Sainteté, fut la résolution prise à Florence de faire le mariage du grand-duc et de la petite-fille du duc d'Urbin de concert, comme l'on dit, avec l'Empereur Le comte Francesco Gambara fut envoyé par ledit Empereur audit duc d'Urbin sous apparence de condoléance, mais en effet pour le semondre à prêter consentement que les duchés de Montefeltro et de Castel-Durante et autres places, après sa mort, retournassent à l'Empereur, qui offrait d'en donner l'investiture à sa petite-fille, c'est-à dire, au grand-duc son mari. Cette proposition ne fut pas si bien reçue qu'on croyait, car le duc d'Urbin, qui vit en philosophe et veut passer le reste de ses jours en repos, fit réponse qu'il tenait tout le duché d'Urbin et terres enclavées du saint-siége apostolique par les bienfaits de Sixte IV et de Jules II, et par conséquent qu'il était obligé de ne prêter aucun consentement qui pût préjudicier à l'Église, et que, si après sa mort, l'Empereur avait des prétentions, il les démêlerait avec le Pape. Cette froide réponse ne plut guère au conseil du grand-duc. En même temps le Pape envoya au duc d'Urbin le cardinal Cennini qui, trouvant l'humeur du duc disposée, tira de lui une déclaration solennelle, par laquelle après sa mort, dès à présent comme pour lors, reconnaissant de bonne foi tenir tout ce qu'il possède au duché d'Urbin et ès-environs de Sa Sainteté, il consent que toutes les places soient remises entre les mains du Pape et toute sa souveraineté du duché par faute d'hoirs mâles.

Cette déclaration étant ès-mains du Pape, il pressa

le grand-duc, comme mari de la petite princesse, de la ratifier. Madame l'archiduchesse mère et madame la grande-duchesse, grand'mère dudit grand-duc, qui, aujourd'hui, gouverne tout à Florence, en vertu du testament du feu grand-duc, assistée de quatre conseillers et du cardinal de Médicis, tirait tant qu'elle pouvait en longueur cette résolution; mais le Pape les pressa tant, qu'à la fin, de peur d'entrer en rupture, ledit grand-duc, sa mère, aïeule et tout le conseil, ont ratifié ladite déclaration du duc d'Urbin. Le Pape, il y a deux mois, fit lire en plein consistoire lesdites déclarations et ratifications. L'affaire était en très bon état; mais un accident qui est survenu a donné sujet de défiance de part et d'autre. Sa Sainteté, pensant mieux assurer l'affaire, prit expédient de faire un nouvel archevêque d'Urbin qui sût mieux ménager les esprits du peuple et veiller à ce que rien ne se passât au préjudice de la réunion dudit duché. A cet effet il fit élection de monsignor Santorio, prélat très savant et qui écrit l'histoire de ce temps, mais jugé d'humeur ardente, impatiente et un peu violente, auquel il conféra l'archevêché d'Urbin. Sitôt qu'il fut arrivé, au lieu de s'insinuer aux bonnes grâces du duc, il entra en dispute pour les cérémonies, et, en traitant d'affaires, il entra en rupture manifeste avec le duc d'Urbin jusqu'à user de menaces, dont ledit duc irrité renforça toutes les places et garnisons d'hommes et de munitions de guerre, et y mit pour la plupart des soldats sujets du grand-duc et des Napolitains; et dit-on qu'il témoigne se repentir d'avoir fait lesdites déclarations. Cette action donne très grande jalousie au Pape, joint aussi le bruit qu'on fait courir que le grand-duc, à présent qu'il est saisi de la petite fille, ne se soucie guère

de l'épouser, et qu'on traite de la donner en mariage au fils aîné de l'Empereur; ce qui renouvellerait ses prétentions qui seront toujours fomentées par le roi d'Espagne, qui voudrait bien que la puissance du Pape ne crût pas davantage en Italie.

Ledit duché d'Urbin vaut environ deux cent mille écus de rente; mais il est rempli des meilleurs soldats de toute l'Italie, gens aguerris et qui ont fait toujours profession des armes. Il y a douze évêchés, deux ports de mer, sept ou huit bonnes forteresses et bien munies : bref, cela accommode grandement l'État ecclésiastique et le réunit, s'étendant maintenant d'une mer à l'autre.

Cette petite-fille d'Urbin ne laisse d'être grandement riche, ledit duc ayant près de cinquante mille écus de rente au royaume de Naples en belles terres et seigneuries; les biens allodiaux de tout le duché d'Urbin lui appartenant, et les terres par lui acquises mouvantes en fief de la souveraineté d'Urbin, outre trois ou quatre cent mille écus de meubles. Bref, son mariage montera bien à deux millions et plus, et malaisément le grand-duc pourra trouver un parti plus avantageux pour se marier.

Le Pape a témoigné d'être mécontent du procédé de l'archevêque d'Urbin, qui sans doute, sans cette rupture, eût été cardinal à la première promotion. On est après à raccommoder tant qu'on peut cette affaire et à radoucir l'esprit du duc d'Urbin, lequel, à ce qu'on dit, s'est rapproché de sa femme pour voir s'il pourrait encore, en son âge, avoir des enfans mâles, la duchesse, sa femme, étant jeune de trente-cinq ans ou environ.

C'est l'état auquel se trouve aujourd'hui l'affaire

d'Urbin qui seule peut apporter quelque brouillerie en Italie, car sans doute le Pape, comme très zélé envers le saint-siége et désireux d'acquérir honneur et reputation, en conservant les droits de l'Église, embrasse cette affaire avec tant d'ardeur et de passion, qu'il viendra plutôt aux extrémités que de permettre qu'on lui ôte un pouce de terre; c'est pourquoi il est en continuelle défiance du grand-duc et encore plus des Espagnols qu'il sait ne désirer rien plus que d'abaisser la puissance des papes en Italie, et diminuer les forces de l'État ecclésiastique.

Cette conjoncture des affaires est grandement avantageuse au service du Roi, qui s'en peut prévaloir en faisant offre à Sa Sainteté en cas que quelqu'un voulût révoquer en doute les droits du Saint-Siége.

JOURNAL

DE

LA COUR ET DE PARIS,

DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 1732 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1733 (1).

(FIN.)

---

21 *septembre* 1733.—Le procès de M. le comte de Nogent vient d'être décidé à la Tournelle. Il a été condamné à faire satisfaction à son curé, et mettre un acte au greffe par lequel il le reconnaît pour un homme de bien et un digne prêtre, et à quatre cents livres de réparations civiles applicables aux pauvres de la paroisse. M. de Nogent voulut contraindre, il y a quelque temps, le curé de son village à venir au-devant de lui avec le bénitier et le goupillon; mais n'en ayant pu venir à bout, il s'avisa, pour s'en venger, de rassembler ses paroissiens et de leur faire un discours scandaleux, dans lequel la vie du curé n'était pas épargnée. Ce prône parut nouveau et ridicule. On avertit le curé, qui fit ses informations et intenta à son panégyriste un procès criminel qui vient d'être jugé. Cette affaire expose M. de Nogent à beaucoup de plaisanteries, et peut

(1) Voir t. V (2e série), p. 5, 161 et 367; et t. VI, p. 259.

servir de second volume à celle qu'il eut, il y a environ deux ans, avec M. de La Bachellerie.

— Le voyage de Fontainebleau n'est pas encore certain, le bruit a couru qu'il était différé jusqu'au 30; mais l'on commence à croire qu'il n'y en aura pas du tout. L'incertitude de ce voyage finira avec celle de la guerre, qui va enfin se décider; on la regarde comme inévitable. Les chirurgiens ont ordre de se rendre à l'armée. Les équipages de M. le prince de Conti sont partis; ils consistaient en dix-huit mulets harnachés magnifiquement. M. le prince de Conti, qui est de retour de Meaux, où il était allé se faire recevoir et donner une fête à son régiment de cavalerie, partira lui-même incessamment pour l'Alsace. On croit que M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu imiteront son exemple, et que ces trois princes seront les seuls volontaires de l'armée. Les lieutenans-généraux doivent partir incessamment.

— Le Parlement rendit, il y a quelques jours, un arrêt en faveur de M. l'évêque de Troyes, neveu de feu M. Bossuet. Cet arrêt est intitulé : *Arrêt de la cour du Parlement pour monseigneur l'Evêque de Troyes, contre Michel Fichant, prêtre du diocèse de Quimper; ensemble le provincial des Jésuites de la province de France, le supérieur de la maison professe, le recteur de leur noviciat de cette ville de Paris, et le recteur du collége de la rue Saint-Jacques.* Ces Jésuites sont tenus d'indiquer les pères de leur Société qui travaillent au journal intitulé : *Mémoires pour l'Histoire des sciences et des beaux-arts*, et sont tenus de déclarer, conjointement avec Michel Fichant, que témérairement et calomnieusement ils ont

avancé, tant dans la lettre que dans la réponse, qui font la contestation (1), que l'ouvrage des *Elévations* n'était pas du feu sieur Bossuet, évêque de Meaux, du moins qu'il avait été altéré et interpolé, et qu'ils en demandent pardon au demandeur; et après la déclaration faite, d'en laisser au greffe un acte signé d'eux. Ce sont là les termes de l'arrêt. Le trait qui s'est fait sentir le plus vivement à la Société, est le mot *pardon*. Quel style! quelle humiliation! et par conséquent quelle nouveauté pour elle!

— Madame la marquise de Contades, femme du capitaine aux gardes, a été mordue de son chien, aussi bien que deux de ses domestiques; elle vient de prendre le chemin de la mer.

— M. de Castellar s'est mis entre les mains d'un chirurgien empirique, nommé Le Roy, dont l'élixir fait des merveilles. On prétend en effet qu'il se porte beaucoup mieux, et l'on en conçoit une bonne espérance en dépit de la Faculté. M. le Cardinal vint le visiter le 18, et fut coucher à Issy.

— On parle beaucoup d'un nommé M. Isabelle, qui guérit du mal de dents et du mal de tête par le simple attouchement. Il en a fait une infinité d'expériences dont la plus grande partie a réussi. Le secret consiste dans une eau, avec laquelle il se frotte la main, et dont il a donné la recette à M. Le Duc pour quarante mille livres.

— Les marionnettes donnent à la foire de Saint-Laurent, depuis quelques jours, *Polichinelle Cuisinier, ou le Vrai Temple du goût*. Cette pièce n'a rien de joli que le titre. Il faut espérer que la critique se lassera

(1) Voyez précédemment, t. V, 2e série, p. 180, 190 et 399.

enfin de parler de ce *Temple* (1), et que personne ne s'avisera de succéder dans cet emploi à Polichinelle..

—Nos poètes n'ont rien fait de nouveau depuis long-temps. Il semble que le bruit qui court de la guerre leur ait glacé la veine. La trompette, pour me servir de leur style, les effarouche; ils sont faits pour des instrumens plus doux, les hautbois et les musettes.

—Voici le commencement de *la Calomnie*, qui n'est pas ce qu'il y a de moins vrai ni de moins bien travaillé de cette pièce. Cette façade est belle, *mulier formosa supernè*.

> Ecoutez-moi, ma charmante Emilie,
> Vous êtes belle, ainsi donc la moitié
> Du genre humain sera votre ennemie.
> Vous possédez un sublime génie;
> On vous craindra. Votre tendre amitié
> Est confiante, et vous serez trahie.
> Votre vertu, dans sa démarche unie,
> Simple, et sans fard, n'a point sacrifié
> A nos dévots; craignez la calomnie.
> Attendez-vous, s'il vous plaît, dans la vie
> Aux traits malins que tout fat à la cour
> Par passe-temps souffle et rend tour à tour.
> La médisance est l'ame de ce monde,
> Elle y préside, et sa vertu féconde
> Du plus stupide échauffe les propos,
> Rebut du sage, elle est l'esprit des sots, etc.

3 *octobre* 1733.—Le 29 du mois passé, monseigneur le Dauphin présenta la serviette à Sa Majesté. Ce petit prince, qui se faisait un plaisir de cette cérémonie, s'en acquitta avec tout l'empressement et toutes les grâces qu'on en devait attendre. Le 30, Sa Majesté partit de Versailles pour aller coucher à Petit-Bourg,

(1) *Le Temple du Goût* de Voltaire. Voir précédemment, t. V de cette série, p. 184. (*Note de l'Editeur.*)

et se rendre de là à Fontainebleau, où elle fera son séjour jusqu'au 26 de novembre. La Reine est de ce voyage. Elle partira dans quelques jours, ce qui achève de détruire le bruit qui s'était répandu de sa grossesse. On prépare bien des plaisirs pour Fontainebleau. Les paroles du ballet dont Roy s'est chargé sont finies, et la musique, qui est de Colin de Blamont, bien avancée. Ce ballet s'intitule *les Cercopes*, peuple qui fut changé en singes pour sa malice, et dont l'auteur, à ce que l'on prétend, descend en ligne directe.

— Le courrier que M. le comte de Clermont attendait est arrivé avec une permission que Sa Sainteté lui accorde pour dix années. M. le comte de Charollais ne fait point de préparatifs, et ne laissera pas de servir. Il a dit, à ce que l'on prétend, qu'il partira au premier coup de fusil; qu'il voulait arriver à l'armée en simple colonel et non en prince.

— L'on me mande en ce moment, de Fontainebleau, que les Moscovites ne se sont point retirés, et qu'au contraire les trois Palatins mécontens ont été se joindre à eux. Voilà sans doute ce que signifiait la continuation des préparatifs de la guerre, et le silence que l'on a gardé sur les courriers qui sont arrivés depuis quelques jours.

— Les aventures de ville sont rares. L'officier à l'armée, et l'homme de robe à la campagne, il ne reste que le bourgeois, dont la vie unie et obscure ne fournit rien d'intéressant. Il y a quelques jours qu'un de ces messieurs, qui logeait sur le quai de la Ferraille, s'étant endormi après le dîner, fut étranglé par son singe. Sa femme, qui était sortie sur ces entrefaites, fut la première, à ce qu'on dit, qui le trouva mort à son retour. La circonstance pouvait rendre la fin de cet homme un

peu suspecte. Si dans l'incertitude on examinait lequel, du singe ou de la femme, est l'animal le plus malin, je ne sais si cette femme y trouverait son compte.

—On trouble encore de temps en temps les mânes du Père Girard. Voici un couplet qui s'oppose à la canonisation que la Société en prétendait faire; ce couplet est sur l'air de l'opéra comique, *Cela ne me surprend pas.*

Qu'un criminel évite le trépas,
Et que le crédit et la brigue
Aient tiré Girard d'intrigue,
Cela ne me surprend pas.
Mais qu'à sa mort pour saint on nous le donne,
Et qu'on nous croie assez benets
Pour penser qu'on juge les faits
Au ciel comme au parlement d'Aix,
C'est là ce qui m'étonne.

—Mademoiselle Sallé part enfin pour l'Angleterre. On assure que son mariage avec Lélio est conclu, qu'il conduira cette tendre épouse à Londres, et qu'il ira la reprendre. Quel triomphe pour ses bonnes amies de l'Opéra de voir qu'une vertu qui a fait tant de fracas, n'ait pu attraper qu'un comédien, et quel sujet d'épithalame pour les beaux esprits, ses courtisans! Camargo ne donne pas dans de pareilles bassesses; elle va quitter l'Opéra pour quelques mois, et se dispose à mettre au monde un petit gentilhomme.

—On a imprimé ici depuis quelques jours l'*Histoire de Manon Lescaut et du chevalier Desgrieux*, qui est la suite des *Mémoires d'un homme de qualité*. Le héros est un escroc, l'héroïne une catin, et cependant l'auteur trouve le secret d'intéresser d'honnêtes

gens pour eux. Cet homme peint à merveille : il est en prose ce que Voltaire est en vers.

— L'Opéra-Comique est sur sa fin. Ce spectacle prend congé du public par *l'Amant maître de musique* (1), pièce peu propre à le faire regretter, et qui ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage. Il y a deux vaudevilles qui ont paru assez jolis et qui sans doute ne sont pas du même auteur que la pièce. En voici un couplet de l'un et de l'autre pour essai. Le refrain de celui-ci est : *Vous n'aurez pas ma pratique.*

Vous qui ne marchandez jamais,
Et terminez sans réplique,
Pour les belles vous êtes faits ;
Cupidon pour vous s'explique.
Quant à vous, chaland trembleur,
Barguigneur ;
Vous qui toujours répondez :
« Attendez, »
Vous n'aurez pas ma pratique.

Etre chérie d'une Sylvie,
Amusante autant que jolie,
C'est un bon *item.*
Mais la borner à notre hommage,
Et la posséder sans partage,
C'est le *tu autem.*

— Voltaire avance sa nouvelle tragédie (2). Le sujet en est tiré de l'histoire du Mexique. Voici des vers qu'il a envoyés à un de ses amis (3), qui n'est pas bien dans ses affaires, et qui est accusé d'un peu de paresse.

(1) De Panard. Cette pièce avait déjà été jouée sans succès, en février 1729, sous le titre de *la Tante rivale.*

(2) *Alzire.*

(3) Michel *Linant*, auteur de quelques vers qui remportèrent le prix de poésie à l'Académie-Française, et de tragédies romanesques jouées sans succès; né à Louviers en 1708, mort à Paris le 11 décembre 1749.

Connaissez mieux l'oisiveté.
Elle est ou folie ou sagesse;
Elle est vertu dans la richesse
Et vice dans la pauvreté.
On peut jouir en paix dans l'hiver de la vie
De ces fruits qu'au printemps sema notre industrie.
Courtisans de la gloire, écrivains et guerriers,
Le sommeil est permis; mais c'est sur des lauriers.

12 *octobre* 1733. — On commence à assurer que le Rhin est passé et que le manifeste est parti pour les cours étrangères. Le bruit qui avait couru que le Roi irait se mettre à la tête de l'armée d'Alsace reprend une nouvelle force. Le public en est si persuadé, qu'il fixe le départ de Sa Majesté au 20 de ce mois. On prétend que les équipages brillans et considérables qui sont partis sous le nom de M. le prince Charles(1), sont destinés pour Sa Majesté. Son ardeur pour la guerre ne fait qu'augmenter tous les jours. Elle ne se lasse point d'en parler, et elle possède la disposition de l'armée et du terrain même, tout aussi bien qu'un habile ingénieur qui serait sur les lieux pourrait faire.

— M. le maréchal de Villars part après-demain avec le titre de généralissime des trois couronnes, c'est-à-dire des troupes de France, d'Espagne et de Savoie. M. le prince de Carignan est aussi à la veille de son départ. Il est un des lieutenans-généraux qui ont été nommés pour l'Italie. On avait dit d'abord qu'il voulait lever un régiment sous le nom de *Royal-Savoie*, mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

— Le roi de Sardaigne nous accorde seize mille hommes avec le passage dans ses États. Ce passage doit se faire, à ce que l'on dit, au Pas-de-Suze.

(1) Le prince Charles d'Armagnac, grand écuyer.

— M. le comte de Staremberg est le général que l'Empereur destine à commander en Italie. M. le prince Eugène sera opposé à M. le maréchal de Berwick.

— Le roi Stanislas a quitté Varsovie, et est actuellement à Dantzig avec deux mille gentilshommes des premiers de la nation. Sa Majesté attend dans cette ville que les troupes polonaises qui sont encore dispersées, se soient réunies pour se mettre à leur tête et s'opposer aux Moscovites.

— Deux jeunes gens se battirent le 7, sur les huit heures du soir, dans la rue Pavée, près la rue Saint-André-des-Arts. Le guet survint, ce qui les fit se réfugier chez leur Hélène dont ils fermèrent la porte sur eux. Ils se croyaient en sûreté, lorsque le commissaire arriva, fit enfoncer les portes et emmena le trio désolé. Voilà de quoi faire un petit supplément à l'*Histoire de Manon Lescaut*. Ce livre, qui commençait à avoir une grande vogue, vient d'être défendu. Outre que l'on y fait jouer à gens en place des rôles peu dignes d'eux, le vice et le débordement y sont dépeints avec des traits qui n'en donnent point assez d'horreur.

— On a inventé une nouvelle façon d'apprendre la musique dont le succès n'est pas encore déterminé. L'auteur né note que sur une seule ligne au lieu des cinq ordinaires; mais cet embarras qu'il évite ne se retrouve que plus grand dans les notes mêmes qu'il charge de lignes perpendiculaires et horizontales.

— Marivaux est sur le point de donner la suite d'une petite brochure intitulée : *La Vie de Marianne*, qui parut avec un grand succès, il y a deux années. On l'a mis au rang de ceux qui prétendent à la place vacante à l'Académie-Française. Cet auteur aurait bien de l'esprit s'il ne songeait pas tant à en avoir, ou pour

parler encore plus juste, s'il parlait un langage à se faire entendre.

— Parlons de mademoiselle Sallé pour la dernière fois. Elle part le 16 pour Londres, minaudant d'avance sur la peur que le trajet lui donne. Samuel Bernard lui a fait présent de cent louis pour avoir dansé à la noce de M. le président de Molé. Voilà le vrai Bernard pour elle. Ce style est bien d'un autre énergie que celui du petit Bernard qui, dans tous ses ouvrages, se tue à dépeupler Cythère en sa faveur (1).

— Voltaire vient de se laver aux yeux du public de ce soupçon d'avarice qu'on a conçu de lui mal à propos. Il a retiré auprès de lui deux jeunes gens qui étaient sans fortune et à qui il a reconnu des talens. Il les nourrit en gens honorables et non en poètes, leur fournit un honnête entretien, leur ouvre son cœur, sa bourse, et

(1) Il paraît que l'esprit inquiet et les caprices incessans de mademoiselle Sallé finirent par ouvrir les yeux de son adorateur. Aux épîtres louangeuses, aux madrigaux doucereux, succédèrent les plus violentes satires. « Je viens, écrivait Voltaire en 1733, de voir une épigramme parfaite; c'est celle de notre petit Bernard sur la Sallé. Il a troqué son encensoir contre des verges; il fouette sa coquine après avoir adoré sa déesse. On ne peut pas mieux punir ce faste de vertu ridicule qu'elle étalait si mal à propos. »

Voici cette épigramme que n'a point recueillie l'éditeur des *OEuvres complètes de Bernard*:

Sur la Sallé la critique est perplexe :
L'un va disant qu'elle a fait maint heureux ;
L'autre répond qu'elle en veut à son sexe ;
Un tiers prétend qu'elle en veut à tous deux.
Mais c'est à tort que chacun la dégrade :
De sa vertu, pour moi, je suis certain.
Resnel soutient qu'elle n'est pas t.....;
La Grognet dit qu'elle n'est pas p.....

Resnel, c'est-à-dire le marquis de Nesle, passait pour être l'amant en titre de mademoiselle Sallé. La Grognet était une danseuse de l'Opéra-Comique qui l'avait accompagnée dans ses excursions en Angleterre.

tous les trésors de son art; en un mot, fait ce qu'on n'a point vu faire encore à gens infiniment plus riches et qui se piquent de sentimens. Ces deux élèves ne respirent que le travail et l'ambition de la gloire aussi bien que leur maître. Ils sont actuellement à composer sous ses yeux des tragédies dont on doit bien espérer, étant pour ainsi dire l'ouvrage commun de ce triumvirat. Voltaire s'imagine, et avec raison, qu'il n'y a point de vieillesse plus douce que celle d'un homme de lettres, et il travaille de bonne heure à se la procurer.

19 *octobre* 1733. — On commence à croire que le Roi n'ira point à la guerre cette année comme le bruit en a couru. La saison est trop avancée, et cette campagne n'est pas d'ailleurs assez considérable pour mériter un pareil honneur. Il y a apparence qu'on s'en tiendra au fort de Kehl et à Brissac, que l'on dit investis et qui ne sont en état de résister que quelques jours. L'on prendra ensuite des quartiers d'hiver dans le pays, jusqu'à ce que la saison permette de rentrer en campagne.

— Le Rhin n'a pas été passé le 12, comme on l'avait dit; mais le 14 à sept heures du matin. Notre armée n'a trouvé aucune troupe qui se soit opposée à son passage.

— Les motifs des résolutions du Roi ont été donnés le 15 au public. Il entre dans cet écrit toute la sagesse, toute la justice et toute la dignité que l'on en devait attendre. Sa Majesté fait part à ses sujets des raisons qui la déterminent à la guerre. Le procédé de l'Empereur et celui de ses alliés y sont développés, mais avec des ménagemens que les couronnes se doivent récipro-

quement, et qui ennoblissent le langage du Roi sans l'affaiblir. Les déclarations de l'Empereur, que la cour a reçues en divers temps, sont imprimées à la suite de cet écrit, et c'est sur leur interprétation que roulent principalement les motifs.

— Notre traité avec la Sardaigne, que l'on croyait fait depuis si long-temps, n'a été signé que le 26 du mois passé. On assure que M. et madame de Carignan n'ont pas la plus petite part à l'honneur de cette négociation. Le roi de Sardaigne est convenu de nous donner en otages quatre villes dont nos troupes ont dû s'emparer le 14. Il nous fournit vingt mille hommes et le passage, moyennant quoi l'on s'est engagé à lui donner douze millions, dont huit seront payés par l'Espagne et quatre par nous. Ce sont les conditions du traité, du moins celles qui sont parvenues jusqu'à présent à la connaissance du public.

— M. le maréchal de Villars est encore à Fontainebleau. M. d'Asfeld, qui est parti depuis quelques jours, prendra le commandement de l'armée pendant son absence. M. de Rébinder, que quelques-uns disent Suédois, et d'autres, sujet du prince de Dourlach, commandera les troupes du roi de Sardaigne sous M. le maréchal de Villars. M. le marquis de L'Aigle est à la tête du régiment d'Enghien; la cour lui a envoyé, il y a quelques jours, des lettres de service.

— M. Pâris-Duverney a été nommé directeur-général des vivres, et vient d'arriver ici. Tous nos princes seront en Alsace, d'où ils pourraient bien ensuite passer en Italie. M. le comte de Clermont partit le 15, accompagné de M. le marquis de Billy, qui suivit M. le comte de Charollais à la campagne de Bellegrade. M. le comte de Clermont s'était proposé d'abord d'aller

en Italie; mais comme rien ne s'y est encore entamé, et que l'on en est déjà aux prises en Alsace, il a changé de résolution. Dès qu'il eut reçu le bref du Pape, il courut avec empressement auprès de madame la Duchesse sa mère, qui lui mit elle-même l'épée au côté, et fut ensuite prendre congé du Roi. Ce bref lui donne permission de porter les armes, *contra hostes religionis et patriæ*; ce sont les propres termes.

— M. le comte de Charollais partit le 17 avec M. de Maransac, son écuyer, et l'un de ses gentilshommes nommé M. du Clausel. Ce prince, aussi bien que M. le comte de Clermont, ne mènent avec eux que des équipages fort simples. M. le prince de Carignan fait travailler au sien et part, à ce que l'on dit, incessamment.

— M. de Verneuil, secrétaire du cabinet, a été envoyé par Sa Majesté en Lorraine, pour faire compliment à Son Altesse sur les garnisons que l'on va mettre dans ses places. M. de Silly, lieutenant-général, est chargé de faire défiler de ce côté les troupes qui y sont destinées.

26 *octobre* 1733. — On dit toujours que le Roi ne sera de retour à Versailles que dans un mois. Il y a quelques jours que Sa Majesté dit à un officier de ses gardes-du-corps qui avait parié que nous ne passerions pas le Rhin cette année : « Je suis fâché que vous ayez perdu la gageure que vous aviez faite. » Cet officier répondit : « Sire, je m'en console par l'espérance que j'ai que vos ennemis y perdront plus que moi. »

— Le ministre a dit à M. de Wasenaër, chargé des affaires de l'Empereur en France, que Sa Majesté lui permettait de demeurer autant de temps qu'il le voudrait.

— On croit que le duc de Saint-Aignan est désigné gouverneur de monseigneur le Dauphin. Ce prince a pris la culotte il y a huit jours.

— M. le maréchal de Villars a été nommé maréchal-général des corps et armées du Roi, et jouira des honneurs et prérogatives attachés à cette grande dignité de la même manière qu'en a joui M. de Turenne.

— M. de Monti, en quittant Varsovie pour suivre le roi de Pologne, écrivit au ministre de Russie, qui restait dans cette ville, que si les armes du Roi, son maître, qu'il laissait sur la porte de son hôtel n'étaient pas une sauvegarde suffisante pour empêcher qu'on y fît quelque insulte, il tirerait sur Strasbourg des lettres de change de la valeur et au-delà du tort qu'on pourrait lui faire, et qu'il pouvait compter qu'elles seraient exactement acquittées. Le Roi a envoyé le cordon bleu à ce ministre pour lui témoigner la satisfaction qu'il a de ses services.

— M. l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Castellar, est mort à Paris le 19 de ce mois, et a été porté le 23 de son hôtel à Saint-Sulpice sa paroisse, et de là aux Carmes de la rue de Vaugirard, où il a été inhumé. Le convoi était des plus nombreux par la quantité de pauvres qui y assistaient, par un très grand clergé, beaucoup de domestiques et une centaine de suisses, tous en habit noir. Ce ministre ne peut manquer d'être fort regretté en Espagne pour sa capacité, sa probité, et son attachement aux intérêts et à la gloire du roi son maître.

— Les nouvelles d'Alsace sont que le fort de Kehl a été investi le 17, que la tranchée a été ouverte la nuit du 19 au 20, et que c'est M. de Puységur qui l'a montée la première fois avec le régiment de Navarre.

Le gouverneur, qui se nomme M. de Roth, pour épargner à sa femme et à ses enfans les accidens, ou du moins les incommodités inséparables d'un siége, les a fait retirer dans la ville de Strasbourg avec la permission de M. le maréchal Du Bourg, à qui il les a recommandés. Il n'y a pour la défense de ce fort que douze cents hommes de garnison, cinq milliers de poudre et treize canons de fer. Le passage du Rhin épouvanta si fort les habitans des lieux circonvoisins, qu'ils prirent le parti de s'éloigner avec précipitation; mais rassurés par la conduite des troupes et le soin que M. le maréchal de Berwick a eu de les avertir qu'ils n'avaient rien à craindre, ils sont revenus chez eux et apportent au camp leurs denrées avec autant de confiance qu'ils en pourraient avoir pour les gens de leur propre nation. Cinq ou six soldats, qui, contre les ordres, avaient été à la maraude, ont été pendus. Les habitans du lieu ont été commandés pour faire des fascines. On a été obligé de brûler le village de Kehl pour faciliter les approches du fort. On a remarqué que le 13 de ce mois les troupes ont passé le Rhin, qu'elles se sont emparées de la Lorraine, qu'elles sont entrées en Piémont, et que les troupes espagnoles ont commencé à débarquer en Italie.

— M. de Belle-Isle a relevé en Lorraine M. de Silly, qui va commander au camp de trente mille hommes entre Longwy et Luxembourg. Les bruits qui avaient couru que madame la duchesse de Lorraine devait se retirer à Bruxelles ou en France se trouvent faux. Cette princesse est à Lunéville, et il n'y a aucune apparence qu'elle songe à quitter les États du duc son fils.

— Les Anglais paraissent dans une indifférence parfaite sur la guerre présente. Une personne partie de

Londres, le 19 de ce mois, assure que les habitans de cette grande ville disent publiquement que cette guerre ne les regardait point, et que leur gouvernement n'avait aucune raison pour s'y intéresser.

— La plupart des gens de lettres ont une jalousie si marquée contre l'Académie Française et les académiciens qui la composent, qu'il suffit d'être regardé comme à portée d'y être admis pour exciter leur critique. M. de Montcrif, qui est sur les rangs pour y être reçu au premier jour, a donné lieu à la centurie ci-après :

> Quand corps nombré par un X devant L,
> De gent griffarde un auteur recevra,
> Cil corps a donc ne battra que d'une aile,
> Et tôt après au néant rentrera.

Il est aisé d'entendre, par un X devant L, l'Académie française composée du nombre quarante (XL), et que l'auteur de gent griffarde est Montcrif qui a fait l'*Histoire des Chats*.

2 *novembre* 1733. — Samedi 27 du mois passé, la déclaration de guerre, entre le Roi et l'Empereur, a été donnée au public; elle est datée du 10. Ce retardement à la publier semble devoir être attribué à la modération que Sa Majesté a eue d'attendre que l'Empereur se fût déclaré l'agresseur, comme on a lieu de le présumer, par l'invasion de la Pologne par l'électeur de Saxe.

— La réponse de l'Empereur aux motifs des résolutions du Roi a paru; elle est entre les mains de fort peu de personnes.

— On prétend que l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, à qui le Roi avait fait dire que si la personne

de son résident à Bruxelles lui était suspecte dans l'occurrence présente, il le rappellerait, a répondu qu'elle n'était point en guerre avec Sa Majesté, que même elle souhaiterait de tout son cœur pouvoir contribuer à une paix générale et durable entre les princes de l'Europe, et qu'au surplus, bien loin d'être mécontente du séjour de ce résident à sa cour, elle l'y voyait avec plaisir.

— Quelques gens de mauvaise humeur ont fait courir un bruit auquel les personnes sensées n'ont point ajouté de foi. Ces esprits brouillons ou malins ont publié que l'Espagne avait fait un nouveau traité avec l'Empereur au moyen duquel cette couronne s'était détachée de notre alliance. Elle fait voir le contraire même par la marche de ses troupes, dont la plus forte partie se rend actuellement en Italie par nos provinces. Le régiment de Peyse, cavalerie, est commandé pour aller au-devant d'elles.

—On écrit d'Italie que Novarre et Tortone devaient être investies le 30 octobre, savoir : la première par les troupes du roi de Sardaigne, et Tortone par les troupes de France. Le premier évènement de la guerre, en ce pays-là, a été l'enlèvement d'un parti de trente hommes. On assure que nous envoyons à notre armée d'Italie un renfort de dix mille hommes. On ne dit point encore de quelles troupes cette augmentation sera composée.

— Le bruit a couru, il y a quelques jours, mais on n'en doute plus présentement, que les Vénitiens ont refusé à l'Empereur le passage des troupes impériales sur les terres de leur République;

—On a débité ici une générosité de M. Samuel Bernard qui lui fait honneur par la politesse dont il l'a

accompagnée. M. le comte de Charollais étant allé lui-même chez M. Bernard pour lui demander deux cent mille livres, qui lui étaient nécessaires pour certains arrangemens, celui-ci convia le prince à dîner, et le remit à la fin du repas pour ce qu'il exigeait de lui. Le repas fini, son Altesse Royale remit Bernard sur le sujet de sa visite; il dit au prince que c'était une affaire terminée, et lui présenta en même temps un reçu de cette somme signé de son trésorier. On doit convenir que cette façon de faire plaisir ajoute au plaisir même.

— M. le maréchal de Villars est parti de Fontainebleau le 25 du mois passé, à trois heures après midi. Il arriva à neuf heures du soir à Montargis avec M. de Contades et deux autres officiers; ils soupèrent et couchèrent à l'auberge. Il en repartit le lendemain pour continuer sa route et aller à Lyon le jeudi 29. Il porte à son chapeau une cocarde blanche que la Reine lui a donnée et attachée elle-même, en lui souhaitant un heureux voyage. Ce général dit à M. le Cardinal qui le conduisit jusques à sa berline: « Je vais faire les Rois à Milan, où je boirai à la santé de ceux dont j'ai l'honneur de commander les troupes. »

— On a débité, mardi, un arrêt du Conseil d'État qui supprime des mandemens imprimés sous le nom de M. l'évêque de Laon, concernant plusieurs arrêts au Parlement, que l'auteur de ce mandement censure. Ces sortes d'écrits pouvant être d'une dangereuse conséquence, en donnant lieu de renouveler des disputes que la sagesse du gouvernement veut empêcher, le Conseil a jugé à propos d'en ordonner la suppression.

— Le savant M. Duguet, auteur de *la Prière publique* et du *Témoignage de la Vérité* est mort, et enterré, suivant son intention, auprès du fameux M. Ni-

cole. Je ne doute point que si ce M. Duguet n'avait pas eu assez de bonne foi pour écrire contre les convulsions, qu'il a traitées de fanatisme, les gens de son parti ne l'eussent canonisé; mais sa probité, en cette occasion, lui a fait dans leur esprit un tort qu'ils ne peuvent lui pardonner.

— Un nommé M. Aubourg, secrétaire du Roi et trésorier-général des bâtimens, fut trouvé mort, mardi dernier, d'un coup de pistolet. On ne sait point encore de quelle façon cet accident est arrivé; mais la levée du scellé, apposé sur ses effets, éclaircira l'état de ses biens, et en même temps pourra servir à se déterminer sur le jugement qu'on peut porter sur ce malheur. Ce qu'il y a de certain, c'est que le coup ne peut être parti que de sa main, puisqu'il était seul dans son cabinet.

— M. le duc de Gèvres dit ces jours passés, à Fontainebleau, à mademoiselle Duclos, qu'il était fâché de se voir dans l'obligation de lui conseiller de songer à la retraite, qu'il était un temps où l'on devait se retirer du théâtre, de soi-même, pour s'épargner la mortification d'en recevoir l'ordre. On ne tarda pas à instruire la troupe assemblée de ce fâcheux compliment. Arnaud, qui en fut le porteur, par effusion de tendresse, dit à la tante Dangeville: « Mademoiselle, voilà un bel exemple. » La troupe comique applaudit également à l'avis du premier gentilhomme de la Chambre, et à la moralité du comédien.

— Le rôle que mademoiselle Sallé a rempli à la fête du mariage de madame Molé, en dansant au milieu du fer à cheval, où l'on soupa, a donné lieu au couplet suivant, sur un air qui a couru beaucoup depuis quelque temps.

Que la Sallé, par les plus nobles pas
Se fasse admirer du parterre,
Qu'on la désire en Angleterre,
Cela ne me surprend pas.
Mais que, pendant qu'elle nous abandonne,
Elle aille chez un calotin
Danser au milieu d'un festin,
Comme la charmante catin,
C'est là ce qui m'étonne.

9 *novembre* 1733. — M. le Maréchal-général, devait être jeudi dernier à Turin, où je ne doute point qu'on ne lui ait fait tous les honneurs dus à son rang et à la considération qu'on a pour son mérite. Il m'est tombé entre les mains une harangue dont on a dit que les capucins de Lyon l'ont régalé, à l'exemple de plusieurs autres ordres religieux. Comme elle n'est pas longue et qu'elle est singulière, je la joins à cette lettre :

« Monseigneur,

« Il ne conviendrait point aux capucins de haranguer Votre Grandeur après l'illustre Société. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de prier Dieu tous les jours dans le saint sacrifice de la messe, qu'il vous rende aussi glorieux dans l'autre monde que vous l'êtes dans celui-ci. »

— On écrit de Turin que le 31 octobre un corps de troupes a dû passer le Tésin pour assiéger Pavie dans les premiers jours de novembre, et que le projet est d'attaquer Milan, et aussitôt après Crémone et enfin Pizzigithone. On présume que cela ira vite. Il n'y a aucun mouvement dans le Milanais, et les garnisons crient. Le roi de Sardaigne brûle d'impatience de se

voir à la tête de toutes les troupes. Les vins et les grains sont rares. Il faut se rendre maître du cours du Pô pour en avoir suffisamment; ce qui se fera au moyen de la prise des villes de Novarre et de Tortone, qui ne nous arrêteront point, s'il est vrai, comme on le dit, que les Allemands ont abandonné Novarre et Pavie pour se retirer du côté de Crémone, où ils attendent des secours de l'Empereur. On ajoute qu'il n'y avait que huit cents hommes de garnison dans Novarre, et que les autres places du Milanais ne sont pas mieux fournies.

— M. d'Angivilliers a écrit, à ce qu'on prétend, à M. de Granges, gouverneur de l'Hôtel des Invalides, de faire, sur l'avis des médecins et chirurgiens, un mémoire de tous les officiers de cette maison qui se trouveront en état de servir dans les nouvelles milices au mois de mars prochain.

— M. le chevalier de Luynes, qui commandait sur notre flotte, est tombé malade. Il s'est fait débarquer à Dunkerque où on lui doit envoyer des équipages pour le transporter ici.

— Le Roi a fait écrire à messieurs du clergé pour qu'ils eussent à s'assembler incessamment. C'est pour un don gratuit que Sa Majesté veut leur demander.

— On dit que M. le duc de Livia, qui a été ambassadeur en Russie, a été nommé par le roi d'Espagne pour remplacer M. le marquis de Castelar, mort à Paris le 19 du mois dernier. Ce seigneur, qui est fils de M. le maréchal de Berwick, et qui joint aux bienfaits du roi son maître la succession du fameux Christophe Colomb, qui lui est échue par le décès du duc de Veraguas, oncle de madame de Livia, est en état, sans s'incommoder, de soutenir la dépense indispen-

sablement nécessaire dans un pareil poste, et il aura de plus l'agrément de voir messieurs ses fils, dont il est privé depuis quelques années, en les envoyant à Paris où il les croit apparemment plus à portée qu'à Madrid de bien faire leurs études et leurs exercices.

— Je ne saurais mieux finir cette lettre que par des vers de Voltaire, traduits sur un ouvrage anglais du célèbre Dryden (1). On y trouve l'élégance du traducteur, jointe à la force de la poésie anglaise.

De desseins en regrets et d'erreurs en désirs,
Les mortels insensés promènent leur folie,
Dans des malheurs présens, dans l'espoir des plaisirs,
Nous ne vivons jamais, nous attendons la vie.
Demain, demain, dit-on, va combler tous nos vœux:
Demain vient, et nous laisse encor plus malheureux;
Quelle est l'erreur, hélas! du soin qui nous dévore!
Nul de nous ne voudrait recommencer son cours.
De nos premiers momens nous maudissons l'aurore,
Et de la nuit qui vient nous attendons encore
Ce qu'ont en vain promis les plus beaux de nos jours.

15 *novembre* 1733. — Après la prise du fort de Kehl, notre cavalerie s'est mise en garnison dans les environs de Strasbourg, et notre infanterie doit garder des redoutes que l'on a faites depuis le Fort-Louis jusqu'à Kehl, et depuis Kehl jusqu'à Huningue. Le maréchal de Berwick a reçu les semestres, mais il ne les a pas encore donnés; ce qui fait croire qu'il a des ordres pour en différer la délivrance.

— Le roi de Sardaigne a envoyé des équipages au devant de M. le maréchal de Villars pour assurer son passage des Alpes, et pour presser son arrivée à l'armée d'Italie. Un courrier de ce prince a apporté à Fon-

(1) Ils font partie de la XVIII[e] *Lettre philosophique*.

tainebleau, la nuit du 6 au 7, la nouvelle de l'entrée de nos troupes dans Pavie, et que depuis elles s'étaient emparées de Milan. On a appris, par un autre courrier arrivé le 12, que Pizzighitone est investi, que Crémone s'est rendue à l'exemple de Pavie, et que le roi de Sardaigne a fait ses dévotions à Milan dans l'église de Saint-Charles, son patron.

— Les nouvelles de Londres nous apprennent la perte prodigieuse et irréparable que cette ville a faite, par l'incendie qui a consumé le magnifique hôtel des ducs de Devonshire. Indépendamment de la perte de la maison, on regrette infiniment les tableaux, les statues, les médailles, les livres et les curieuses antiquités qu'elle renfermait. Le dernier duc de Devonshire avait travaillé pendant plus de cinquante ans à former son cabinet; et son goût et ses richesses l'avaient fait parvenir à le rendre un des plus beaux et des plus rares qu'il y eût dans l'Europe. On fait monter cette perte à plus de six millions. On ne peut s'empêcher de réfléchir sur l'instabilité des choses de ce monde, en voyant que le fruit de cinquante années de soins, de recherches et de travail, soutenues d'une grande connaissance des belles choses et d'une dépense immense, se trouve détruit en quatre heures seulement par la négligence et l'étourderie d'un domestique.

— Son Altesse Sérénissime mademoiselle de La Roche-sur-Yon, a acheté 350,000 livres l'hôtel de Lauzun situé sur le quai des Théatins.

— M. le comte de Sade, du comtat d'Avignon, qui est de la famille de la belle Laure, dont les charmes ont été tant célébrés par le fameux Pétrarque son amant, a épousé le 12 de ce mois mademoiselle de Caraman. Il part pour l'armée d'Italie en qualité d'aide-

de-camp de M. le maréchal de Villars. M. le Duc lui a donné une place d'écuyer dans sa maison.

Voici des vers que Voltaire lui a envoyés sur son mariage, avec la réponse que M. de Sade lui a faite sur-le-champ en employant à peu près les mêmes rimes.

Vers de Voltaire à M. de Sade.

Vous suivez donc les étendards
De Bellone et de l'hyménée,
Vous vous enrôlez cette année
Avec Carman, avec Villars.
Le doyen des héros, une beauté novice,
Vont vous occuper tour à tour,
Et vous apprendrez un jour
Quel est le plus rude service,
Ou de Villars ou de l'amour.

Réponse.

Ami, je suis les étendards
De Bellone et de l'hyménée.
Si je quitte une épouse aimée,
C'est pour voir triompher Villars.
Mars et l'amour me trouveront novice,
Mais je m'instruirai tour à tour,
Avec Villars, des rigueurs du service,
Avec Carman des douceurs de l'amour.

« Si vous saviez, Monsieur, avec quelle facilité j'ai fait ces vers, vous en seriez étonné. Je vois bien que si on me fournissait toujours la pensée et la rime, je deviendrais grand versificateur. Je reçois avec plaisir les marques brillantes de votre souvenir, et je suis, etc. »

— M. le comte de Nocé, qui était attaché à feu M. le duc d'Orléans qui l'aimait et l'estimait beaucoup, s'est retiré à la communauté des gentilshommes établie au noviciat des jésuites (1).

(1) On trouvera de curieux détails sur la vie antérieure du comte de

— Montcrif sera reçu à l'Académie-Française au commencement du mois prochain. Il va donner un recueil de poésies de différens auteurs qui n'ont point encore été imprimés.

— On va bientôt mettre en vente les *Lettres de madame de Sévigné et de madame la comtesse de Grignan, sa fille*. Elles feront quatre volumes in-12.

— L'aimable Gaussin est heureusement accouchée d'un garçon, au moins. Je dis au moins, parce que beaucoup de gens prétendent qu'elle en a eu deux. Cela importe peu à savoir pour s'embarrasser d'en démêler l'exacte vérité. Il suffit, pour la satisfaction du public, amateur du spectacle, de savoir qu'elle est en état de reparaître bientôt sur la scène.

— La représentation du *Badinage*, quoique affichée pendant quatre jours pour samedi passé, a été défendue. C'est dommage que la vivacité de Boissy ne soit pas bien d'accord avec la sagesse de la police; mais il ne sait pas joindre à ses talens la discrétion et la retenue qui seraient à désirer dans ses ouvrages.

— Le bruit se répand que M. Potowski, régimentaire de la couronne de Pologne, a battu les Moscovites, qu'il leur a tué cinq mille hommes, et que cette défaite les a obligés de repasser la Vistule.

— 23 *novembre* 1733. — Nos princes et beaucoup d'officiers-généraux sont de retour d'Alsace. On apprend d'Italie que le prince Frédéric de Wurtemberg s'est rejeté avec trois mille hommes dans Pizzighi-

Nocé et sur ses rapports avec le Régent au mois d'avril 1722, du *Journal* de Marais, très amusante et très spirituelle chronique que renfermeront nos prochaines livraisons. (*Note de l'Editeur*.)

tone, ce qui fait entrevoir que cette place donnera de l'occupation aux troupes.

— La nouvelle des cinq mille Moscovites défaits par le régimentaire de Pologne, s'est trouvée en partie fausse; mais si elle est beaucoup moins considérable par le nombre des hommes tués, elle est peut-être plus avantageuse au roi de Pologne par les circonstances de cet évènement. Mille chariots chargés de munitions de guerre et deux cent mille roubles escortés par mille Moscovites ont été attaqués par les Polonais, qui ont défait, tué ou pris l'escorte. M. Potowski a envoyé un courrier à son maître pour lui faire part de cette nouvelle, et lui demander ce qu'il ferait de cet argent. Sa Majesté lui a répondu qu'elle en avait suffisamment, et qu'il le gardât pour les besoins des troupes qu'il commandait.

— Leclerc et Guignon, fameux violons, sont entrés à la musique du Roi. Ce dernier n'a été reçu qu'à condition qu'il irait aux ordres de M. de Carignan, toutes les fois que ce prince pourrait avoir besoin de lui.

— L'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres a repris ses séances ordinaires, le 13 de ce mois, par une assemblée publique, où M. le cardinal de Polignac présida. M. de Boze, secrétaire, ouvrit la séance par l'éloge de feu M. de Caumartin, évêque de Blois, académicien honoraire.

L'Académie royale des Sciences ouvrit ses séances le lendemain 14. Le cardinal de Polignac présida à cette assemblée comme il avait fait à celle des Inscriptions.

Rondeau *que M. le marquis de Saint-Aulaire, âgé de quatre-vingt-douze ans, a envoyé en reponse à M. le cardinal de Fleury, qui lui avait écrit qu'il ne serait payé de sa pension que jusqu'à cent vingt ans.*

A six vingts ans vouloir que je limite
De mon hiver la course décrépite,
C'est ignorer que, par enchantement,
A notre cour (1) les jours passent si vite,
Que les plus longs ne sont que des momens.
Quand vous aurez chassé le Moscovite,
Et rabaissé l'orgueil des Allemands,
On voudra voir qu'elle en sera la suite
A six vingts ans.

Nos pastoureaux (2) enchantés, et dormant
Sous les berceaux que notre fée (3) habite,
Attendront là ces grands évènemens
Et le comptant de leurs appointemens;
Car, Monseigneur, vous n'en serez pas quitte
A six vingts ans.

—Les officiers qui avaient insulté des femmes dans le coche d'Auxerre, et tué à coup de croc un patron qui s'était opposé à cette insulte, ont obtenu du Roi leur grâce, après avoir fait taire, moyennant dix mille livres, la veuve et les enfans.

—Les assassinats et les vols continuent toujours, malgré les précautions que l'on prend pour en arrêter le cours. Une femme, qui tient auberge à Montreuil, près Versailles, a été trouvée assassinée dans son lit, et volée pendant la nuit avec sa fille. Un particulier qui logeait chez elle a eu le même sort. — Une malheureuse fille d'un faubourg de Paris, qui voulait se marier avec un coquin qu'elle aimait, en fit faire la

(1) La cour de Sceaux.

(2) Titre que prenaient les courtisans de Sceaux.

(3) Madame la duchesse du Maine.

proposition à sa mère, qui refusa de prendre pour son gendre un homme qu'elle connaissait pour un scélérat. Ce refus lui a coûté la vie la nuit suivante. Comme il ne se trouva point d'effraction à la porte, la fille fut soupçonnée d'être complice du crime, et, comme telle, conduite en prison où elle a tout avoué, et de plus qu'elle était grosse de quatre mois. Il s'est commis encore, la semaine dernière, deux ou trois assassinats et plusieurs vols dans les rues de Paris.

—Les Comédiens Français donnent enfin aujourd'hui, après beaucoup de remises, la petite pièce du *Badinage*.

30 *novembre* 1733. — Le marquis de Goesbriant, colonel de Condé-dragons, a eu la place de premier écuyer de M. LE DUC, dont M. de Tavanes s'est démis avec l'agrément de ce prince. M. de Damas d'Aubesi, qui était capitaine des gardes de S. A. R., a aussi eu la permission de se retirer, et l'on croit que le comte de Sade le remplacera.

— Les nouvelles d'Italie du 19, portent que la tranchée a été ouverte devant Pizzighitone le 17 de ce mois, et que le feu y était très vif et continuel des deux parts. On compte que cette place, qui a cinq à six mille hommes de garnison, ne tiendra au plus qu'un mois. M. le maréchal de Villars est indisposé d'un rhume que huit heures de cheval et une partie de la nuit passée à écrire lui ont causé. On dit que ce ne sera rien, non plus qu'une chute de cheval, qui lui a donné si peu d'émotion, qu'à l'exemple du grand Scipion l'Africain, il l'a prise à bon augure, en disant : « Je t'embrasse donc, chère terre d'Italie. »

— L'Académie-Française, qui a désigné M. de Montcrif pour succéder à M. l'évêque de Blois, semble dis-

posée à accorder la place vacante par la mort de M. l'évêque de Langres à M. Le Normand, avocat célèbre au Parlement.

—La petite comédie du *Badinage* n'est qu'un tissu de scènes peu intéressantes par le fond du sujet, et l'auteur semble n'avoir eu en vue que d'y critiquer non-seulement les mœurs en général, mais, ce qui est contre toute bienséance, quelques particuliers, et surtout l'abbé Pellegrin.

Quelques amis de cet abbé lui témoignèrent, au sortir de la première représentation de cette pièce, que Boissy avait grand tort de l'avoir ainsi maltraité. « Je ne saurais deviner, bégaya le bon abbé, pourquoi il m'a déchiré de la sorte, à moins qu'il ne s'imagine que c'est moi qui lui ai donné des coups de bâton. » Il est vrai que Boissy refusant de se battre, il y a environ deux ans, contre un jeune auteur qu'il avait insulté, en reçut des coups de canne qu'il souffrit avec la patience d'un véritable poète.

Autre bon mot de l'abbé, sur ce que dans la pièce on lui reproche son linge sale. « Boissy en parle bien à son aise, répliqua-t-il, tout le monde ne peut pas épouser sa blanchisseuse. » L'abbé Pellegrin est comme Marton, dans *l'Homme à bonnes fortunes*, il n'a jamais tant d'esprit que lorsqu'il se fâche.

FIN.

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

[Si le compte rendu qui va suivre n'occupe pas la place que nous avons destinée à la *Société* qui a bien voulu accepter notre publicité, la tête de notre recueil, c'est que le désir de donner le complément du *Rapport* annuel de son secrétaire, et en même temps la crainte de ne pas voir nos lecteurs recevoir ce numéro au jour fixé, nous avaient fait réserver pour ce morceau nos dernières feuilles. Malgré l'adoption de ce parti, notre attente n'a pas été remplie. M. Jules Desnoyers, désirant revoir et vérifier encore dans ses moindres détails l'immense travail qu'il a mené à fin, la revue de toutes les productions qui se rattachent à l'histoire de France, mises au jour depuis dix-huit mois, nous a prié d'en ajourner l'insertion. Nous avons dû céder à des scrupules aussi consciencieux qui garantissent d'ailleurs un travail plus irréprochable encore.]

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 1836.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

M. le comte de Gennisson, ministre de Bavière en France;

M. Martin, ministre de France à Hanovre;

M. de Scheiwzer;



M. Clogenson, membre de la chambre des députés;
M. de Magnoncour, membre de la chambre des députés;
M. Alexandre Wattemare;
Présentés par M. Crapelet;
M. le comte Jules de Chabrillant;
M. Alexandre Forth-Rouen, agent diplomatique;
Présentés par M. Duchesne;
M. Gerusez, professeur suppléant à la Faculté des lettres;
M. Moreau;
M. Bazin, avocat;
Présentés par M. Paulin Pâris;

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches historiques sur la cathédrale de Clermont-Ferrand, suivies d'un plan de restauration de ses vitraux; lues à la séance de l'Académie de Clermont-Ferrand, le 7 février 1836, par M. Thevenot, chef d'escadron, secrétaire de l'Académie; in-8, de 45 p., 2 pl.

Note sur un monument de l'île de Gravr'innis ou Gaverné (Morbihan), extrait d'un rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur par M. Mérimée, inspecteur des monumens historiques; in-8 de 12 p., 3 pl. — Ces planches représentent le plan et la vue de ce monument (sépulture en pierres brutes, dont une tombelle), et divers dessins ou inscriptions en caractères inconnus, figurés sur plusieurs de ces pierres.

Des Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au XVI[e] *siècle, et de son influence sur la littérature, avec les lettres-patentes de François I[er], en date du 17 janvier 1538, qui instituent le premier imprimeur royal pour le grec*, par M. Crapelet; in-8, Paris, 1836.

Pétition de M. Alexandre Wattemare, adressée aux chambres pour solliciter une loi qui autorise l'établissement d'un système général d'échange de doubles de livres et d'objets d'art, existant dans les collections, les musées, les bibliothèques du royaume, avec les établissemens du même genre qui existent dans les divers Etats de l'Europe; in-4, Paris, 1835.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE PUBLICATION.

Le Conseil procède à la nomination des membres du Comité de publication. Le nombre, qui en était précédemment de sept, est ré-

duit à cinq : MM. Guérard, Hase, Taschereau, Taillandier et Monmerqué, obtiennent successivement la majorité des suffrages; M. Guérard, qui a réuni le plus grand nombre de voix, présidera le Comité.

Le Conseil arrête ensuite plusieurs mesures d'administration, notamment la fixation du nombre d'exemplaires qui seront alloués pour leurs dons particuliers aux sociétaires éditeurs d'ouvrages publiés par la Société.

A cette occasion, sur la proposition d'un membre, des remerciemens sont votés, par l'organe de M. le président, au nom de la Société, aux éditeurs du *Grégoire de Tours*, tome I, et des *Lettres de Mazarin*, MM. Guadet et Ravenel, pour les soins consciencieux qu'ils ont apportés à leur travail.

M. Guérard présente la copie du manuscrit de l'*Etat statistique de Paris en 1293, sous Philippe-Auguste*, copie faite par M. Géraud, élève de l'École des chartes, d'après une décision antérieure du Conseil qui en avait autorisé l'impression immédiate. Il annonce que les notes en seront terminées très prochainement, et il demande que le Conseil fixe le nombre d'exemplaires auquel cet ouvrage devra être tiré, et le mode d'impression.

Uue discussion s'élève à ce sujet. Plusieurs membres, pensant qu'en l'absence des notes annoncées il est impossible de se former une idée de l'intérêt de cette publication, demandent que le Comité de publication soit invité à prendre connaissance du texte rapproché des notes indispensables pour utiliser cette liste de noms et de professions, et à donner son avis au Conseil. Toutefois il est rappelé que la décision du Conseil ayant été positive touchant l'impression de l'ouvrage, il ne peut être délibéré de nouveau que sur la forme et sur le plus ou le moins d'opportunité de la publication.

ADDITION AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ, 10 MAI 1836 (1).

Discours prononcé par M. le Président honoraire.

Messieurs,

Nous sommes réunis dans cette enceinte pour la troisième fois; c'est quelque chose dans un temps où nous voyons tant de sociétés éphémères se former et se dissoudre successivement sans avoir pu consolider leur existence. Votre objet est d'un trop grand intérêt

(1) Voir le tome précédent, p. 342.

pour ne pas fixer notre attention et diriger tous nos travaux. Il s'agit de l'histoire de notre pays; il s'agit de remonter aux temps les plus reculés, pour suivre la chaîne des évènemens par lesquels nous sommes parvenus à la plus haute civilisation, pour y étudier la marche qui nous y a conduits, pour la perfectionner, et pour nous rendre dignes de continuer à servir de modèles à notre postérité et aux autres nations. C'est par cette émulation constante et soutenue que nous parviendrons à fixer le bonheur parmi nous, et à le transmettre à nos descendans.

Un *Bulletin* nous avait d'abord paru convenable pour répondre à nos vues en y consignant toutes nos découvertes et en publiant de courts mémoires sur les points les plus intéressans de nos annales. Mais un examen plus attentif et la nécessité de restreindre nos dépenses pour les proportionner à nos revenus, nous a fait penser qu'il serait plus utile de reproduire les anciens monumens de notre histoire avec des traductions et des observations qui les feraient mieux connaître; c'est ainsi que nous vous présentons aujourd'hui le premier volume de l'*Histoire* de Grégoire de Tours, et un recueil de Lettres curieuses et inédites du cardinal Mazarin. Nous espérons que vous trouverez dans ces deux volumes un gage du zèle avec lequel nous renouvelons nos efforts chaque année pour mériter votre suffrage. C'est ce que vous prouveront encore mieux les détails que va vous donner M. le secrétaire de notre Société, sur le résultat de nos délibérations. Mais nous comptons surtout, Messieurs, sur votre concours et sur vos lumières sans le secours desquelles nous ne pouvons nous flatter d'obtenir de véritables succès

---

PAPIERS TROUVÉS
AUX TUILERIES,
AU 10 AOUT 1792 (1).

[Nous avons déjà donné dans le volume précédent, pages 311-317, deux pièces extraites du dossier dont nous allons compléter la publication, en rapportant exactement les notes qui furent, au moment de la découverte de ces papiers, inscrites sur chacun d'eux.]

I.

LETTRE DE M. D'AFFRY.

[*Note de la pièce.* — « Trouvé dans l'appartement et les « papiers de M. de Chastellux. — Lettre de d'Affry, datée de « Paris le 3 février 1791, et que l'on croit adressée à madame « de Chastellux. — *Nota.* On voit qu'il était question d'en- « voyer une jeune famille en Suisse, de laquelle M. Diesbach « doit avoir soin. — On prie de souhaiter un bon voyage à « madame Victoire. — PIÈCE PROBANTE. »]

*A Madame ***.*

Paris, le 3 février 1791

Je vous supplie, Madame, de mettre aux pieds de

(1) Archives générales du royaume.

madame Victoire, les vœux les plus respectueux et les plus vifs pour le voyage qu'on dit généralement que MESDAMES vont entreprendre.

Ceux que je forme pour votre tranquillité et votre bonheur sont bien sincères. *J'ignore si vous prenez le parti d'envoyer en Suisse votre jeune famille. En ce cas vous devez être bien assurée des soins de M. de Diesbach.* Je lui ferai passer par la première occasion les graines que vous avez bien voulu lui procurer.

Agréez avec bonté l'hommage des sentimens aussi constans que respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

A. D'AFFRY.

II.

PÉTITION AU ROI.

[*Note de la pièce.* — « Trouvé dans les papiers de Bonne-« foi, garde des meubles de la ci-devant reine. — Placet de « Curnillon, homme de loi à Bourg en Bresse, par lequel « il demande à feu Louis Capet la place de ministre de la « justice. — *Nota.* Il s'appuie du moyen de ce qu'il n'est « d'aucun club. »]

Ce 23 mars 1792.

SIRE,

Après avoir été utile à votre aïeul en 1772, sous le ministère de M. Bertin, ayant été employé à des travaux d'administration sous les ministères de MM. Turgot et Joly de Fleury qui m'avait donné pour surnom, *le véridique*,

En 1788, je reçus à Lyon ordre de M. de Lamoignon, de me rendre à Paris pour travailler à la réforme des abus de la procédure, lors de la création des grands bailliages.

Victime des évènemens au mois de septembre 1790, ma fille âgée de dix ans vous présenta mon placet à Saint-Cloud, en présence de M. le duc de Cossé-Brissac, dans lequel je vous demandais, Sire, en indemnité une place de commissaire du Roi, ou à Lyon, ou à Bourg en Bresse, département de l'Ain.

Après votre messe, vous eûtes la bonté de nous dire que j'aurais ce que je demandais. Les neveux de M. Champion de Cicé, garde-des-sceaux, m'écartèrent de la liste, parce que je n'avais pas graissé les verroux.

Agé de cinquante-sept ans, avocat aux parlemens de Dijon et de Paris, j'ai quinze ans à employer au service de Votre Majesté.

Si le ministère de la justice devenait vacant, je suis propre à la chose ou à toutes autres relatives.

Ayant une nombreuse famille, je lui dois mon travail. Je ne suis d'aucun club.

Avec le plus profond respect, je suis de Votre Majesté, Sire, le très humble serviteur.

CURNILLON,

homme de loi officieux,

A Bourg en Bresse, département de l'Ain.

III.

LETTRE A L'ABBÉ GALLOIS,

De la chapelle du Roi.

[*Note de la pièce.* — « Trouvé aux Tuileries dans les pa-« piers et l'appartement de l'abbé Gallois, attaché à la « chapelle. — Lettre sans signature, à l'adresse de l'abbé « Gallois, en date du 20 mai 1792, et timbrée de Fontaine-« bleau. »]

A M. Gallois, prêtre à la chapelle des Tuileries,
A Paris.

Ce 20 mai 1792.

Monsieur,

J'ai attendu le dimanche pour avoir l'honneur de vous écrire : moi et mes enfans sommes si occupés toute la semaine.

Nous fondons nos espérances sur l'efficacité des prières de M. Gobel. Dieu veuille mettre fin à nos maux! — Vous avez bien raison, ces aristocrates sont terribles, aussi cherche-t-on à s'en défaire partout. — Nous avons ici les sœurs de la chambre et celles de la charité qui s'en donnent les airs. Depuis huit jours on devait les fouetter, mais on vient d'écrire à l'Assemblée Nationale et aux Amis de la Constitution pour les faire remplacer, les sœurs de la chambre par des sœurs blanches, et celles de la charité par des femmes ou des dames de charité. Cela sera bien mieux, car ces sœurs font des vies terribles. Il y a une sœur de la chambre

qui est accouchée il y a quelques jours; la supérieure est enceinte. Il va des prêtres réfractaires chez elles toute la journée et même la nuit; on les espionne, et sûremnent on n'en a pas encore vu sortir.

Les municipaux soutiennent toutes ces sœurs, aussi dit-on bien qu'elles ne restent et ne tiennent que par l'écharpe. Les patriotes sont très à plaindre d'avoir une municipalité qui ne l'est pas; ils ne cessent de lui reprocher qu'elle n'est pas de bonne foi, qu'elle protége les sœurs et les prêtres, que monsieur notre curé est bon et qu'il est condamné d'elles; qu'ils lui donnent le tort, que tout lui tombe dessus; qu'il est obligé de faire les enterremens; qu'il a du mal comme un galérien. — Voilà M. Tillier que l'on dit s'être rétracté; la municipalité le protége encore, et qu'elle l'a autorisé à continuer ses fonctions, excepté de prêcher; la belle chose! cela est très malheureux pour M. le curé qu'il faut qu'il souffre tout.

Ces prêtres réfractaires ont dit que M. l'évêque va venir; tous ces gens-là auront chaud, les sœurs qui n'ont pas fait leurs Pâques et qui n'ont pas voulu recevoir des cendres des mains de monsieur le curé: on verra la mine qu'elles feront. Les municipaux auront beau dire que le curé est un menteur, on parle de leur faire faire le serment, ou sinon elles auront sur leurs cadets. Ces gueuses! ces g.....! il faut se défaire de cette verminé. Jeudi il passait deux sœurs de la charité dans la rue des Sablons; on leur a dit: *le fouet!* Ces b......... n'ont pas peur; elles se fient que les municipaux les font garder jusqu'à la procession, et que l'on voit toujours la gendarmerie passer devant leur porté, et on a beau dire, bon voyage! elles n'ont pas l'air de

s'en douter; elles se sentent soutenues, et je crois bien que l'on ne viendra pas à bout de les épouvanter.

Voilà les nouvelles du pays, et que l'on a la plus ferme confiance que l'attaque de nos patriotes sera des plus favorables. Donnez-nous de vos nouvelles, tous vos amis s'y intéressent et en attendent avec impatience, ainsi que moi et mes enfans qui vous assurent de leurs respects.

***

IV.

RAPPORTS D'AOUT 1792.

[*Note de la pièce.* — « Trouvé aux Tuileries dans les pa« piers de d'Hervilly. — Rapport de ce qui se passait dans « Paris les 5, 6 et 7 août 1792.—Ces rapports, qu'il paraît « que la cour se faisait faire, sont d'une écriture qu'il serait « essentiel de connaître. »]

*Rapports de MM***.*

Rapport verbal du 5 août 1792. — Que le nommé Nicolas, batelier sur le port Saint-Paul, demeurant rue de la Mortellerie à côté de la rue de Longpont, doit assassiner..... à l'instigation de la Société des Amis du Droit de l'Homme.

On assure que l'instrument destiné pour ce crime, est actuellement dans le local que tient cette société, présidé par M. Fournier l'aîné, et dont M. Bory est secrétaire.

MM. G. et D. ont remis des notes sur cela à M. Le

Verdier, juge de paix, rue de Montmorency, n° 1, près le Temple.

Extrait du deuxième rapport par écrit du 6 août 1792. — Désigne le sieur Fournier, Américain, demeurant rue de Mirabeau, le sieur Rossignol, demeurant rue Dauphine, le nommé Nicolas Lapipe, fort du port, comme devant seconder les projets contre la famille royale, et marcher à la tête des fédérés, etc. Assure que les sieurs Santerre, Rossignol et Dejon distribuent chaque jour huit cents francs au faubourg Saint-Marcel.

M. d'Orléans, a assuré un sieur Blin, chef d'atelier de la manufacture des glaces, est incognito à Paris, et ne doit se montrer qu'au moment de l'expédition;

Que le mercredi doit se faire la réunion du faubourg Saint-Marcel et Saint-Antoine pour l'exécution de l'assassinat projeté;

Que la gendarmerie à pied et à cheval n'attendent que le moment de fondre sur le château sous le prétexte de faire renvoyer les Gardes-Suisses.

Extrait du troisième rapport du 7 août. — Annonce qu'un détachement des Belges arrivé le 5 août, logé à la caserne de la rue de l'Oursine, a envoyé, le 6 au soir, une députation à la Société des Droits de l'Homme pour demander d'être affiliés avec les Marseillais, et fédérés sous l'inspection du brave Santerre;

Que le sieur Balzac, demeurant place de la Bastille, et le sieur Blin, se sont promenés, le 6 au soir, du Louvre à la Grève par le port au blé et le faubourg Saint-Antoine, en criant qu'ils portaient le sabre pour mettre à bas les têtes du Roi et de la Reine.

PIÈCES RELATIVES

AU

SORT DES CLOCHES

PENDANT LA RÉVOLUTION (1).

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des armatures, moutons, beffrois et cordes des cloches jugées inutiles dans l'étendue du département.

Il sera incessamment procédé en l'hôtel, et par les administrateurs du Directoire du département de Paris, à la réception des enchères et adjudication des armatures, moutons, beffrois et cordes de toutes les cloches disponibles dans l'étendue du département de Paris, à la charge par l'adjudicataire,

1° De descendre dans quinzaine lesdites cloches avec les machines et les précautions nécessaires pour qu'elles n'éprouvent aucune avarie, et de les ranger auprès de la principale porte de l'église ;

(1) Archives de la Seine.

2° De détacher, lever et descendre avec le même soin les paliers, les ferrures et les plombs, et de les mettre en ordre à côté des cloches;

3° D'ouvrir en conséquence à ses frais les lieux par lequels les dites cloches avaient été montées, sans pouvoir faire l'ouverture d'aucun autre, à moins que ces passages ne soient obstrués par des bâtimens ou autre chose;

4° D'être payé, pour la descente des cloches, à raison de vingt-cinq sols le quintal, pour celle des ferrures tant de l'armature des dites cloches que des beffrois, sur le pied de dix sols le quintal, et pour celle des plombs, à raison de cinq sols le quintal, d'après le procès-verbal qui en aura constaté le poids en sa présence ou de l'un de ses préposés;

5° De prendre la charpente des beffrois, dans laquelle ne seront compris ni les escaliers ni les planchers, sur le pied du toisé qui en aura été fait sur place, suivant les us et coutumes des marchands de Paris, comme aussi de démonter ladite charpente dans le délai de deux mois;

6° De réparer à ses frais les dégradations que les ouvriers auront faites dans l'intérieur ou à la couverture des tours et cloches, ou aux bâtimens voisins en descendant les cloches ou en démontant les beffrois;

7° De verser à la caisse de l'extraordinaire, dans le délai de trois mois, la moitié du prix de l'adjudication, et trois mois après l'autre moitié, de laquelle sera déduite la somme qui lui sera due pour la descente des cloches, des ferrures et des plombs;

8° Enfin, de n'exploiter aucuns des objets énoncés en la présente affiche qu'après avoir fourni, et ce dans

les trois jours au plus tard de l'adjudication, bonne et suffisante caution.

Lorsque le recensement des cloches sera fini, le jour et l'heure de l'adjudication seront annoncés par de nouvelles affiches; on y indiquera en même temps le lieu où il faudra s'adresser pour prendre connaissance dudit recensement.

Fait en directoire le cinq août mil sept cent quatre-vingt-onze.

LA ROCHEFOUCAULD, *président;* ANFON, *vice-président;* GLOT; DAVOUT; CRETTÉ; THION DE LA CHAUME.

[*On lit en marge de cette pièce la note suivante :*]

M. Tarbé a envoyé un exprès pour qu'on ne donne pas de suite à cette proclamation. Il a chargé de tout le sieur Boucault. — 6 août 1791.

Etat des cloches existantes dans les clochers, dont le recensement a été fait par M. Boucault, et l'approximation de leurs poids.

La Madeleine,	4 cloches pesant	2,830 liv.
Sainte-Croix,	4	805
Saint-Pierre-aux-Bœufs,	4	1,550
Saint-Pierre-des-Arcis,	4	1,145
Saint-Barthélemy,	4	915
Saint-Germain-le-Vieil,	6	3,540
Saint-Landry,	2	750
Saint-Maxime,	2	380
Saint-Jean-saint-Denis,	2	520
Saint-Denis-de-la-Châtre,	2	330

Saint-Hilaire,	5	4,230
Saint-Benoît,	»	1,570
Saint-Côme,	4	2,630
Saint-Martin-du-Cloître,	5	7,950
Les Barnabites,	3	1,480
Les Carmes de la place Maubert;	9	2,045
Les Bernardins,	6	2,000
Saint-Etienne-des-Prés,	4	3,220
Les Clunistes,	1	170
Les Prémontrés (rue Hautefeuille),	1	100
Les Petits-Augustins,	5	1,800
Les Jacobins, rue Saint-Honoré,	2	1,400
Idem, faubourg Saint-Jacques,	5	1,420
Les Feuillans-Saint-Honoré,	6	3,730
Les Capucins, *idem*,	4	715
La Mercie, rue des Sept-Voies,	1	100
Les Picpus,	2	980
Les Célestins,	5	1,660
Les Minimes,	7	1,290
Saint-Honoré,	5	3,350
Sainte-Opportune,	9	6,500
Les Mathurins,	8	2,325
Saint-Louis-du-Louvre,	4	2,000
		65,430 liv.

A monsieur le ministre des contributions.

Les électeurs de Paris de 1789, avant de se séparer, ont voté, pour chaque année, le 14 juillet, un *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame de Paris, en action de grâce de notre révolution, à laquelle les électeurs de 1789 ont si heureusement contribué.

M. Désaugiers, artiste musicien, a composé un hiéro-drame, dont il a fait l'hommage aux électeurs. Ce

sublime morceau de musique, destiné à embellir la fête de la révolution, en retrace les principales circonstances. C'est un tableau très ressemblant des faits importans qui se sont si rapidement succédé dans les journées des 12, 13 et 14 juillet 1789.

L'exécution de cette composition musicale, qui se fait chaque année par quatre ou cinq cents musiciens, exige dans un de ses passages quatre cloches pour sonner le tocsin, signal de détresse, d'alarme et de ralliement.

Or, ces quatre cloches avaient été prêtées cette année aux électeurs de 1789, sur le récépissé de M. Liesse, leur trésorier, qui des Barnabites, où l'on en a pris trois, et de Saint-Denis de la Châtre, où l'on en a pris une, les a fait transporter toutes les quatre dans la galerie de la nef de Notre-Dame, où elles ont servi le 13 juillet à l'exécution de l'hiérodrame avant le *Te Deum*. Tout cela s'est fait de concert et sous le bon plaisir du département et de la municipalité.

Cependant nous venons d'apprendre que, d'après les ordres de M. le ministre des contributions, M. Boucault, maître charpentier, a fait descendre ces quatre cloches pour les faire enlever et les faire conduire à la destination commune de toutes les cloches dont il est décrété que l'on fera de la monnaie.

Ces quatre cloches, comme toutes les autres, sont sans contredit à la disposition de la nation. Mais ne serait-il pas possible d'obtenir que celles-là ne fussent enlevées et fondues que les dernières? Car je présume que toutes les cloches ne seront pas converties en sous.

Et si la nation a absolument intention de vendre ces quatre cloches ou de les fondre, les électeurs qui ont eu de la peine à les trouver montées au *ton mu-*

sical, qui est très nécessaire, prieraient M. le ministre des contributions de leur accorder l'avantage de les conserver en payant la valeur.

M. le ministre des contributions est prié de donner les ordres au sieur Boucault, maître charpentier, de différer l'enlèvement des quatre cloches dont il s'agit, et de faire connaître quels sont les arrangemens ultérieurs qu'il sera possible de prendre pour leur conservation relative à la destination énoncée au mémoire.

De la Vigne; Moreau de Saint-Méry, *président des électeurs de* 1789 *et député de l'Assemblée nationale.*

LA

SAINT-BARTHÉLEMY

A LISIEUX.

[NOTE COMMUNIQUÉE PAR M. L. DUBOIS. — *L'évêque Jean Le Hennuyer n'a pas sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy les protestans de Lisieux.*

Sur la foi d'un écrivain obscur du dix-septième siècle, les historiens du dix-huitième ont attribué à Le Hennuyer, évêque de Lisieux, l'honneur d'avoir préservé du massacre les protestans de son diocèse, lorsque le lieutenant du Roi (qu'ils appellent Livarot) voulut les faire égorger en vertu des ordres du gouvernement, à la suite de la Saint-Barthélemy.

Nous avons prouvé ailleurs (1) que l'évêque Le Hennuyer, aumônier de Charles IX, n'était pas à Lisieux en 1572, mais qu'il était à la cour, où il se trouvait retenu par l'absence du grand-aumônier Amyot, qui resta depuis 1571 jusqu'au mois d'avril 1573 à Auxerre, où il faisait travailler à sa cathédrale; que les historiens contemporains n'attribuent pas à l'évêque de Lisieux l'honneur d'y avoir sauvé les protestans; que le seul

(1) *Biographie universelle* de Michaud, et *Mercure*, 27 septembre 1817. (L. D. B.)

Héméré, historien latin de la ville de Saint-Quentin, 1643, crut devoir interpréter la *résistance de Le Hennuyer aux ordres de la cour relatifs aux protestans, par l'acte d'humanité généreuse qui devait leur conserver la vie ;* que cette erreur de Héméré provient de ce qu'il confondit l'édit de janvier 1572, qui accordait la tolérance, et auquel, en effet, l'évêque de Lisieux s'opposa violemment, avec les ordres du mois d'août 1572 qui prescrivaient le massacre ; que le lieutenant du Roi à Lisieux, avant, pendant et même assez long-temps après 1572, ne s'appelait pas Livarot, comme l'a inventé Héméré, mais bien Guy du Long-Champ de Fumichon ; enfin que ce ne fut pas l'évêque, qui était absent, et d'ailleurs virulent ennemi des hérétiques *contre lesquels*, dit son épitaphe, *il ne faisait pas faute de se montrer*, mais M. de Fumichon et les ménagers (officiers municipaux) de la ville de Lisieux, qui préservèrent les protestans de l'égorgement, en prenant les plus humaines et les plus sages mesures pour les soustraire à la fureur des catholiques.

Voici à ce sujet quelques pièces authentiques et curieuses :]

I.

Extrait des registres de la ville de Lisieux.

Du mardi, xxviii[e] d'août.

« Après avoir ouï plusieurs marchands étant de retour du marché de Neufbourg, et ouï M[e] Magnien, avocat, étant parti dimanche dernier de la ville de Paris, sur les séditions y étant advenues, a été délibéré que les ponts-levis des portes seront levés et les grilles abattues, à la diligence des quarteniers qui refuseront les clés des portes dont ils auront la garde. »

II.

Lettre missive de Carouges, Lieutenant-Général au gouvernement de Normandie, en l'absence de M. le duc de Bouillon, à MM. les lieutenant, avocat et procureur du Roi de la ville de Lisieux.

Messieurs, j'ai reçu ce matin une dépêche du Roi, par laquelle S. M. me mande que, depuis la blessure de M. l'Amiral, il était survenu entre MM. de Guise et les amis de mondit sieur l'Amiral tel débat qu'il y avait eu beaucoup de tués de ceux de son parti, et même lui: ce que doutant qu'étant su, ne put servir de prétexte à plusieurs de se courre sus et amener altercation, ce à quoi il désire qu'il soit remédié; à cette cause, me commande incontinent, par toute l'étendue de ma charge, que un chacun ait à se contenir et observer ses édits de pacification et ports d'armes, sur peine de la vie; vous envoyant pour cet effet une ordonnance, que ne ferez faute faire incontinent publier en l'étendue de votre juridiction, et tenez la main que tout y soit maintenu selon l'intention de S. M.; n'étant ce qui s'est passé qu'à cause des querelles particulières d'entre ces deux maisons, et regardez diligemment de vous enquérir de ce qui se passe et se peut émouvoir autour de vous, de quoi ne failliriez m'avertir.

Après m'être recommandé à votre bonne grâce, je supplie le Créateur vous donner, Messieurs, santé longue et heureuse vie,

A Rouen, ce xxv[e] d'août 1572.

Votre bien bon ami,

CAROUGES.

III.

Autre extrait.

Jeudi, xxx d'août.

« Présens, M. de Fumichon, capitaine et gouverneur de Lisieux.....

« Après avoir vu les lettres missives de monseigneur de Carouges, écrites de Rouen, le 25 de ce mois, avec l'ordonnance par lui faite ledit jour, publiée à son de trompe et ouïe public le 26 de ce mois, et eu égard à ce qui survient par chacun jour, a été délibéré que les quarteniers feront diligente visitation aux portes de la ville... »

IV.

Aux mêmes.

Ne faillez, incontinent cette lettre reçue, de faire faire garde aux portes de la ville de Lisieux, afin de maintenir votre ville en plus grande sûreté et ainsi qu'on avait accoutumé faire par ci-devant, y tenant diligemment la main. De quoi m'assurant que n'y ferez faute, sera cause que ne vous la ferai plus longue, sinon supplie le Créateur, Messieurs, vous avoir en sa garde.

Écrit à Rouen, ce XXVIIIe août 1572.

Votre bon ami,

CAROUGES.



V.

A M. de Fumichon, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de la ville de Lisieux.

Monsieur de Fumichon, je vous ai ce matin amplement écrit ce que vous auriez à faire pour la conservation de la ville de Lisieux. Ayant du depuis reçu une autre dépêche de Sa Majesté, par laquelle elle me mande me saisir de tous les plus principaux et signalés huguenots qui sont en l'étendue de ma charge, tant de ceux qui peuvent porter armes, aider d'argent et assister de conseil, et iceux faire mettre prisonniers. A cette cause, je vous prie vous saisir de ceux que connaîtrez, audit Lisieux et ès-environs, de cette qualité, et iceux faire mettre en lieu de sûreté, et dont il n'évoque faute, étant chose qui demande prompte exécution; et, afin que la force en demeure au Roi, vous assemblerez le plus de vos amis que pourrez pour vous y secourir.

N'étant la présente à autre fin, je supplie le Créateur, après m'être recommandé à votre bonne grâce, vous avoir, monsieur de Fumichon, en sa sainte garde.

Écrit à Rouen, ce XXVIIIe d'août 1572.

Votre bien bon ami,

CAROUGES.

P. S. Incontinent que lesdits huguenots seront appréhendés, vous ferez mettre tous leurs biens par inventaire par les lieutenant, avocat et procureur du Roi dudit Lisieux.

VI.

Extrait des registres de la ville.

Jeudi, xxxe d'août.

« A été fait lecture des lettres missives envoyées par M. de Carouges du xxviiie jour de ce mois et an. Délibéré suivant icelles, qu'il sera fait la garde en cette ville, etc. »

VII.

Extrait des registres de la ville.

Du 1er septembre.

« Présens : M. de Fumichon, capitaine, etc.

« A été délibéré que Robert de La Couyère ne sera constitué prisonnier, eu égard à sa qualité de chirurgien, en baillant assurance de personnes demeurant en cette ville, parce que défenses lui sont faites de sortir de cette ville sans la permission dudit sieur capitaine, etc. »

VIII.

Autre extrait des registres de la ville.

« A été délibéré que, suivant les lettres missives de monseigneur de Carouges, et pour éviter tous troubles et séditions, ceux de la nouvelle opinion ne seront reçus à la garde des portes, et qu'à leurs dépens y seront employés des catholiques. »

[Ainsi, il est bien évident que le *lieutenant du Roi Livarot ne demanda pas la mort des protestans*, et *que l'évêque Le Hennuyer* ne lui dit pas : « Ne croyez-pas que je souffre « jamais que mon troupeau, tout égaré qu'il est, périsse de « mon aveu par le tranchant du glaive. » Ainsi il faut reléguer parmi les fables ou les fraudes pieuses l'*action héroïque* de Jean Le Hennuyer, et se borner à l'attribuer ou, pour mieux dire, à la rendre au lieutenant-général Carouges, au lieutenant Fumichon et aux honnêtes ménagers de la ville de Lisieux ; car il faut bien rendre à chacun ce qui lui appartient. Au surplus, je ne crois pas que l'on puisse citer un seul ecclésiastique qui se soit montré humain et miséricordieux à l'égard des protestans ou huguenots lors de l'atroce boucherie de la Saint-Barthélemy, qui fut à Rome l'objet de la plus vive joie, témoignée par des processions, des actions de grâce, des médailles et des tableaux.

Quelques recherches que j'aie faites avec soin, je n'ai encore pu reconnaître pour sauveurs des protestans en 1572 que le vicomte d'Orthe, à Bayonne ; le comte de Tende, en Provence ; Philibert de La Guiche, à Mâcon ; le comte de Charny, lieutenant-général de la Bourgogne ; le président Jeannin, à Dijon ; Villars, consul à Nîmes ; le comte de Gordes, en Dauphiné ; Thomasseau de Cursay, en Anjou ; et, en Normandie, Tanneguy Le Veneur de Carouges à Rouen (1) ; Jacques de Matignon à Alençon, et à Saint-Lô ; Sigognes, gouverneur de Dieppe, et Guy du Long-Champ de Fumichon à Lisieux. — LOUIS DU BOIS.]

(1) La générosité de Carouges ne fit que suspendre les effets de la fureur des bourreaux. Au moment où il devait croire que le calme ne serait pas interrompu, le 16 septembre, vingt-deux jours après la Saint-Barthélemy, les catholiques égorgèrent dans les prisons, avec des circonstances atroces, les infortunés qu'on avait essayé de soustraire à leurs fureurs. (L. D. B.)

MÉLANGES.

I.

LETTRE DE LENOBLE.

[La lettre qu'on va lire est d'un homme dont la vie est un roman qui a excité une grande curiosité il y a plus d'un siècle, mais qui est aujourd'hui complètement oublié. Bayle, qui ne s'engouait pas d'ordinaire, a porté ce jugement sur lui : « Il a infiniment d'esprit et beaucoup de lecture ; il sait « traiter une matière galamment, cavalièrement ; il connaît « l'ancienne et la nouvelle philosophie. » Puis il ajoute : « Cependant il se vante d'avoir fait beaucoup d'horoscopes « qui ont réussi, et il s'attache avec soin à maintenir le « crédit de l'astrologie judiciaire. » (*Pensées diverses sur la comète.*)

Eustache Lenoble, baron de Saint-George et de Tenelière, né en 1643 d'une bonne famille de robe, fut pourvu jeune de la charge de procureur-général au parlement de Metz. Son goût pour le plaisir, les dépenses et les dettes qui en furent la suite, le forcèrent à vendre sa charge pour désintéresser une partie de ses créanciers. Exposé aux poursuites des autres, il chercha à s'en débarrasser par la confection de fausses pièces. Cet ingénieux moyen ne lui réussit pas : il fut condamné à un bannissement de neuf années. Enfermé à la Conciergerie, au lieu d'être expulsé du royaume, il y noua une intrigue avec une prisonnière à laquelle sa beauté et ses désordres valurent un renom dans ce même temps, *la belle Epicière*. Malgré toutes les séparations et toutes les translations auxquelles la police les soumit, ils

trouvèrent moyen de s'évader chacun de leur côté, de se rejoindre, et, poursuivis et traqués sans cesse, de vivre trois ans ensemble sans pouvoir être repris. Ressaisis au bout de ce temps, ils furent de nouveaux réintégrés sous les verroux, chargés de trois enfans. Enfin Lenoble obtint de vivre obscur à Paris. « Les malheurs, dit-il, qui me persécutent « depuis quinze ans auraient peine à trouver leur exemple: « J'ai tout perdu hors une parfaite tranquillité d'esprit *in-« séparable de l'innocence.* La mauvaise fortune m'a tout « ôté, hors ma constance et le désir de tirer de mes propres « peines de quoi être utile à ma patrie. » (*Préface de l'Ecole du monde.*) Devenu libre, il se mit aux gages des libraires, et par sa fécondité et sa verve il gagnait jusqu'à mille francs par mois, somme énorme pour le temps, qu'il dissipait immédiatement. Quand l'âge vint et quand sa verve se fut éteinte, il ne subsista plus que de la charité de M. d'Argenson, depuis garde des sceaux, alors lieutenant de police, qui lui faisait remettre un louis tous les dimanches. Il mourut dans la plus profonde misère, à l'âge de soixante-huit ans, le 31 janvier 1711. Ses *OEuvres* ont été recueillies sans soin en 20 volumes in-12, Paris, 1718.]

A Monsieur de La Reynie, lieutenant-général de police (1).

Ce 17 avril 1792.

Monsieur,

Si Dieu, me destinant à de continuelles traverses, ne m'avait pas donné la force de les porter, il y a longtemps que je devrais y avoir succombé, mais celle que je viens d'essuyer, passe toutes celles que j'ai ressenties jusqu'ici; lorsque sur les plaintes de l'ambassadeur de Portugal Sa Majesté a arrêté le cours de mes *Dialogues*

(1) Archives du ministère de la marine.

politiques (1), qui avaient leur utilité, et dedans et dehors la France, je n'en fus point surpris; mais qu'après l'examen de mes *Fables d'Esope*, et de la *Morale en Dialogues*, que j'ai travaillée pour instruire la jeunesse à la vertu et lui apprendre tout à la fois la philosophie, l'histoire ancienne et moderne et la fable, on m'ait, sur une approbation authentique, accordé un privilége, et cela après la démarche que monseigneur l'archevêque a eu la bonté de faire pour moi auprès de Sa Majesté, en lui donnant mon placet, qu'il lui lut tout du long et que Sa Majesté approuva, ce même privilége me soit ôté avec une saisie de tous mes livres, imprimés à grands frais sur la bonne foi de ce privilége; je vous avoue, Monsieur, que rien depuis que je suis au monde ne m'a ni plus surpris, ni plus vivement touché; s'il y a quelque chose de mal dans ces nouveaux Dialogues, qu'on me le fasse connaître, et je me soumets à toute peine, mais s'il n'y a rien que de bien et de bon, faut-il me perdre, me ruiner et me mettre au désespoir, en m'ôtant l'unique moyen que Dieu m'a laissé pour subsister? Car enfin, Monsieur, je l'avoue franchement, je ne possède pas dans tout le monde la valeur de mon manteau. Je n'ai pour toute chose qu'un grand amour pour mon Roi, pour ma patrie et pour la vertu; un peu d'esprit bien cultivé, et beaucoup d'étude au bout d'une plume qui, malgré mes envieux, sera estimée de la postérité; et l'on écrase ma plume pour me faire la victime de mes ennemis! Je sais que le sieur De Vizé (2) s'est vanté qu'il remuerait ciel et terre pour m'empêcher

(1) *Dialogues politiques sur les affaires du temps.*

(2) Rédacteur du *Mercure galant.* (*Note de l'Editeur.*)

d'écrire; quand je n'écrirais pas, la France ne se moquerait pas moins des sornettes qu'il écrit dans ses misérables *Entretiens*, par lesquels il a voulu me copier, et mettre son plomb en balance avec une matière bien plus précieuse; mais encore une fois je n'ai rien pour vivre que ma plume, il faut ou que j'écrive ou que je meure de faim; Dieu m'a donné ce talent en m'ôtant toute autre chose. Veut-on me faire périr? Si le travail que je me taille de moi-même n'agrée pas, qu'on me le détermine. Je n'ai point d'autre but que de servir le Roi et l'État, et je peux sans présomption me flatter qu'il n'y a rien, dans quelque sorte d'ouvrages que ce soit, dont je ne m'acquitte très bien. Pour l'histoire, qu'on lise la mienne de Hollande (1); pour la poésie grande et pieuse, mon *Hérésie détruite* (2); pour la satire, mes autres poëmes; pour l'invention, la politique et les connaissances des États du monde, mes Pasquinades (3); pour le théâtre, mon *Ésope* (4); pour la découverte étrangère, ma relation de Gênes (5); pour la poésie sainte, mes *Psaumes de David* (6), envoyés à madame de Maintenon; pour la théologie positive et matière des conciles, mon *Esprit de Gerson* (7); pour la philosophie, mon *Histoire des*

(1) *Histoire de l'établissement de la république de Hollande*, Paris, 1689-90, 2 vol. in-12.

(2) Poëme en quatre chants pour célébrer la révocation de l'Édit de Nantes. (*Note de l'Éditeur*.)

(3) *Le Singe de Pasquin.*

(4) *Ésope ou Arlequin-Ésope*, comédie en cinq actes en vers, représentée au Théâtre-Italien, le 24 février 1691. (*Note de l'Éditeur*.)

(5) *Relation des États de Gênes*, 1685, in-12.

(6) *L'Esprit de David, ou Traduction de ses Psaumes* en prose et en vers. (*Note de l'Éditeur*.)

(7) Imprimé d'abord sous le titre de *Bouclier de la France*, puis sous celui

Philosophes, qui est entre les mains de monseigneur le chancelier; pour les sciences astronomiques, ma traduction du *Ptolémée* sur le grec; et pour la morale civile, les nouveaux *Dialogues* que je commençais sur les fables d'Esope. Il m'en est resté un seul que je prends la liberté de vous envoyer, vous suppliant, Monsieur, de le faire examiner par qui il vous plaira, et s'il y a un mot repréhensible, je me soumets à toute peine. Je vous conjure donc, Monsieur, de m'appuyer d'un mot de protection auprès de monseigneur le chancelier; me refusera-t-on ce qu'on accorderait au dernier Français? mon livre a été vu, examiné, approuvé, et le privilége scellé. Si c'eût été tout autre que moi, lui ferait-on l'affront de révoquer un privilége, et un ouvrage en vaut-il moins parce qu'il est de M. Lenoble, dont toute la France loue et cherche les ouvrages? L'on m'a ôté mon *Gerson*, et la furie dont on l'a recherché en a fait faire dix contrefaçons: le nommé Amaury, à Lyon, en a imprimé et vendu plus de quatre mille, et l'on m'en a envoyé un en blanc de Lyon, par la poste, que je vous envoie, Monsieur, vous déclarant qu'il est du sieur Amaury, qui l'a imprimé et débité publiquement, disant qu'il se moquait de toutes les défenses qu'on en a faites, et il en a envoyé plus de mille dans Paris. C'est ainsi que j'ai travaillé et qu'un autre a eu le fruit et moi la peine et la douleur.—Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LENOBLE TENELIÈRE.

d'*Esprit de Gerson*, puis enfin sous celui de *la Doctrine catholique touchant l'autorité des papes*. (*Id.*)

II.

LETTRE DE MORELLET (1).

[La lettre suivante date de la lutte de Turgot et de Necker, ou du moins de la victoire remportée par ce dernier sur Turgot, dans l'intérêt duquel Morellet avait écrit. Ses *Mémoires*, t. 1er, font bien connaître les positions respectives. On remarquera dans cette lettre une pétition fraternelle très adroitement présentée.]

A madame Necker.

Dimanche, à deux heures (2).

Je reconnais toute votre bonté dans l'invitation que je reçois, et j'en suis très reconnaissant; mais en m'y refusant avec beaucoup de regret, je vous dois compte de mes raisons: j'en ai une, Madame, que vous ne pouvez pas désapprouver. J'ai cessé de voir M. Necker lorsque M. Turgot était en place, et qu'une opposition trop faible entre leurs principes avait dégénéré, au moins d'un côté (3), en une animosité véritable. Le public me condamnerait de me rapprocher de l'homme en place après m'avoir vu m'éloigner de l'homme privé. J'aurais beau dire que je n'ai jamais partagé la chaleur de mes amis; qu'en combattant des opinions je n'ai pas cessé d'aimer et d'estimer un homme estimable par tant de côtés et de qui j'ai reçu pendant dix années des marques d'amitié; j'aurais beau dire que mes sentimens n'ayant jamais varié, lorsque les circonstances changeaient, je pouvais, sans me démentir, reprendre

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

(2) Cette lettre doit être de novembre ou de décembre 1777, puisque Morellet y parle du mariage de sa nièce (1776), comme d'un établissement récent, et puisque en même temps le *post-scriptum* fait allusion à la mort de madame Geoffrin, arrivée en octobre 1777. (*Note de l'Éditeur.*)

(3) Du côté de Turgot. (*Note de l'Éditeur.*)

auprès de vous et de M. Necker la petite place que j'occupais parmi vos amis dans une société où j'ai trouvé si long-temps beaucoup de douceur, je ne serais pas entendu, Madame, par un public toujours injuste, pressé de condamner, qui n'entend jamais des explications. On dirait surtout, dans la circonstance actuelle où j'attends des bontés de M. Necker, le replacement de mon frère, que ma démarche est l'effet de l'intérêt. Cette considération, je vous l'avoue, fait peut-être sur moi une impression trop forte, mais dont je ne puis me défendre. Si vous ne trouviez pas ma délicatesse bien fondée, je me flatte au moins que vous l'excuseriez et que vous me pardonneriez de faire à l'opinion un sacrifice qui me coûte tant, et que vous n'ajouterez pas à une privation si douloureuse le chagrin que je ressentirais si mon refus pouvait vous paraître une ingratitude pour vos anciennes bontés dont je conserverai toujours le souvenir.

Daignez agréer, à cette occasion, tous les remerciemens de l'intérêt que vous avez pris à l'établissement de ma nièce (1) et de la bonté avec laquelle vous l'avez reçue, ainsi que le respect profond avec lequel je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

J'ai appris, Madame, avec une grande satisfaction que vous aviez vu avec quelque intérêt et quelque plaisir l'hommage que j'ai rendu à la mémoire de votre respectable amie. M. Thomas m'a rassuré lui-même sur

(1) La nièce de Morellet avait épousé, en 1776, Marmontel, beaucoup plus âgé qu'elle. (*Note de l'Éditeur.*)

l'éloignement que j'avais pour publier ce petit morceau après la lecture du sien (1). Si les deux plans n'avaient pas été absolument différens, j'aurais bien vite déchiré le mien.

III.

CANTATE POUR LE 1er MAI 1821,

JOUR DU BAPTÊME DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX (2).

[Presque tous les journaux quotidiens ont, dans le mois qui finit aujourd'hui, consacré un ou plusieurs de leurs numéros à de minutieux détails sur le départ de la chaîne des forçats pour le bagne. La *Revue Rétrospective*, pour payer aussi son tribut à la curiosité toute morale qu'excitent les faits et les propos des héros de cette cérémonie, croit devoir mettre au jour la cantate suivante, chef-d'œuvre inédit d'un de leurs devanciers. Ces vers ont été trouvés assez bons, dans leur temps, pour valoir à leur auteur son élargissement. Lacenaire, à ce prix, eût dû voir commuer son échaffaud en un fauteuil à l'Académie-Française.]

PREMIÈRE STROPHE.

A l'auguste famille royale.

Bourbons, idoles de la France,
Dont le bonheur nous est si doux,
Agréez la reconnaissance
De la patrie à vos genoux.

(1) Les *Éloges de madame Geoffrin*, par Morellet, Thomas et D'Alembert, ont été réunis en un volume. (*Note de l'Éditeur.*)
(2) Archives de la Préfecture de la Seine.

Paysans, bourgeois, nobles, guerriers,
De votre amour nous sommes fiers,
Nous vous jurons d'être fidèles
Aux lys, bannières immortelles
De bienfaisance et de lauriers.
Jurons, jurons d'être toujours fidèles } *bis.*

II.

Au Roi.

Le Rhin, la Tamise et l'Adige,
Témoins des soupirs de Louis,
Attestent un rare prodige,
Ses vœux pour des ingrats chéris.
Prince sage, juste et clément,
Tes sujets te font le serment
De te rester toujours fidèles.
Au roi qui prend pour ses modèles
Louis douze et Henri-le-Grand,
Jurons, jurons d'être toujours fidèles. } *bis.*

III.

A S. A. R. Monsieur, frère du Roi.

Magnanime héritier du trône,
D'Artois, fils aîné de l'honneur,
Jouis de la belle couronne
Des dons de l'esprit et du cœur.
L'Europe admire dans tes traits
Le roi des chevaliers français.
Jurons d'être toujours fidèles
Au prince ennemi des rebelles,
Le premier des loyaux sujets:
Jurons, jurons d'être toujours fidèles. } *bis.*

IV.

A S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

Illustre Marie-Thérèse,
Auguste fille de nos rois,
Le céleste courroux s'apaise
Puisque Dieu t'a rendu tes droits.
C'est par tes sublimes vertus
Que nos haines n'existent plus.
Nous te jurons d'être fidèles
A tes volontés solennelles,
Dont la bonté nous a vaincus. } *bis.*
Jurons, jurons d'être toujours fidèles.

V.

A S. A. R. la duchesse de Berri.

Princesse, la France en alarmes
Sur ta santé, sur tes malheurs,
Désirerait tarir tes larmes
Qu'elle confond avec ses pleurs.
Cesse de regretter Berri :
Il vit bien tendrement chéri ;
Nous te jurons d'être fidèles
Au petit-fils du bon Henri,
Doux fruit de tes entrailles maternelles. } *bis.*
Jurons, jurons d'être toujours fidèles.

VI.

A S. A. R. le duc d'Angoulême,

Louis, à ce brillant courage
Qui t'assimile à tes aïeux,

Tu mêles les vertus d'un sage
Et tu mets le comble à nos vœux.
Noble champion du trône et de l'autel
Tu nous parais un envoyé du ciel.
Oui, nous jurons d'être toujours fidèles
A ce héros chéri de l'éternel
Qui l'a doué de qualités si belles! } *bis.*
Jurons, jurons d'être toujours fidèles.

VII.

Aux mânes de S. A. R. le duc de Berri.

La Gaule pleure son Alcide
Qu'un cannibale a dévoré.
Berri n'est plus! un parricide
Nous ravit un prince adoré.
Ah! Dieu, juste dans ses décrets,
A voulu punir les Français
De s'être montrés infidèles
Aux intentions si paternelles
Des rois fameux par leurs bienfaits! } *bis,*
Jurons, jurons d'être toujours fidèles.

VIII.

A S. A. R. le duc de Bordeaux.

Henri, l'espoir de la patrie,
Objet chéri de tous nos vœux,
D'un miracle tu tiens la vie,
Ton règne sera merveilleux.
Rends à ta mère le bonheur
Que lui ravit un grand malheur.
Français, jurons d'être toujours fidèles
Au jeune roi des héros et des belles,
Centre d'amour, de vaillance et d'honneur. } *bis.*
Jurons, jurons d'être toujours fidèles.

IX.

Invocation à saint Louis, patron du royaume.

Grand saint Louis, sur ton royaume
Daigne jeter un regard paternel.
Ta chère France, de nouveau, te nomme,
Auprès de Dieu, son patron immortel;
Obtiens-nous le pardon de nos égaremens
Et fais régner la paix parmi tous tes enfans;
Entends du haut des voûtes éternelles
Notre serment d'être toujours fidèles
Aux Bourbons, tes augustes descendans: } *bis.*
Oui, nous jurons d'être toujours fidèles.

Fait à Bicêtre le 22 *avril* 1821.

Le général SARRAZIN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

NOUVELLE COLLECTION DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE *depuis le* XIII

Ce volume renferme *Geoffroy de Ville-Hardouin*, *Henri de Valenciennes*, *Joinville*, *Pierre Sarrassins*, *la Vie de Duguesclin* et *Christine de Pisan*. Il contient, de plus que la partie correspondante de la Collection de M. Petitot, le second et le quatrième de ces chroniqueurs. Aux longs morceaux historiques dont ce dernier éditeur s'est montré peu avare, MM. Michaud et Poujoulat ont préféré donner des notices concises, mais complètes, sur l'auteur publié et des analyses étendues des autres documens laissés par ses contemporains. Ce système nous paraît incomparablement mieux entendu, et il est appliqué dans ce premier volume, consacré en grande partie aux Croisades, avec l'érudition spéciale dont leur Historien avait déjà fait preuve. — Les nouveaux éditeurs ne négligent rien, dit-on, pour faire profiter leur Collection des bonnes fortunes que la passion des fouilles historiques procure chaque jour. Ainsi ils ont acquis d'un des savans conservateurs de la Bibliothèque du Roi, une copie de la partie un peu scandaleuse et tout-à-fait inédite des *Mémoires du cardinal de Retz*, dont le manuscrit a été réintégré il y a deux ans à ce dépôt public. Ils compléteront le *Journal de L'Estoile*; enfin, ils ont la certitude d'être mis à

même d'enrichir leur Collection d'autres découvertes d'une égale importance. — Il restera à apprécier le mérite des textes : à en juger par le volume que nous avons sous les yeux, les éditeurs sont bien éclairés sur les manuscrits et les leçons qu'ils ont à suivre. Nous n'avons pas bien compris toutefois pourquoi, reconnaissant l'excellence du manuscrit de Ville-Hardouin qui est en ce moment l'objet d'un travail complet et vivement attendu de M. Paulin Pâris, ils ont laissé à la *Société d'Histoire de France*, pour laquelle M. P. Pâris, un de ses membres, a bien voulu entreprendre cette œuvre de patience et d'érudition, le mérite de reproduire la première ce texte qu'ils reconnaissent eux-mêmes *devoir faire foi parmi les savans*. Mais du reste, celui qu'ils ont adopté est satisfaisant. Pour Joinville, nous ne saurions trop les louer de n'avoir pas suivi comme M. Petitot l'édition de Ducange et de lui avoir préféré celle de Capperonnier, dont le texte, s'il n'est pas celui de Joinville même, se rapproche au moins beaucoup de la langue qu'on parlait au temps de saint Louis. C'est également l'édition de Capperonnier que les Académiciens, continuateurs des *Historiens de France*, ont prise pour base de celle qui doit faire partie du vingtième volume de cette collection monumentale. M. Daunou travaille depuis long-temps à cette collation et l'on nous fait espérer que ce tome vingtième, actuellement sous presse, paraîtra dans le courant de l'année prochaine. MM. Michaud et Poujoulat sont donc dans la meilleure voie, et il leur sera facile de poursuivre une route qu'ils se sont d'avance si bien tracée.

ETATS, AU VRAI, DE TOUTES LES SOMMES EMPLOYÉES PAR LOUIS XIV, 1° *aux créations de Versailles, Marly et de leurs dépendances*; 2° *aux augmentations du Louvre, des Tuileries et d'autres résidences royales, aux constructions de monumens et d'établissemens publics, etc., etc., depuis* 1661 *jusqu'en* 1710; le tout extrait d'un travail fait sous les ordres de Colbert, et dont le manuscrit inédit est à la Bibliothèque du Roi, ainsi que d'autres documens authentiques; par M. ECKARD; Versailles, chez Dufaure; Paris, chez Dentu, 1836, in-8 de 71 pages.

Nous avons le regret d'apprendre à l'estimable auteur de cet opuscule, à qui l'on doit plusieurs travaux intéressans et consciencieux, que le manuscrit qu'il publie, le regardant comme inédit, a été inséré en entier il y a deux ans, par nous, dans la *Revue rétrospective* (1re série, tom. II, pag. 329-383), et de plus, qu'il y était accompagné

d'une dissertation de Lemontey, qui prouve que ce document, sur lequel on s'est plus d'une fois appuyé avant lui pour assigner un chiffre démesurément bas aux dépenses de Louis XIV, n'est qu'un relevé des dépenses payées seulement sur les fonds des bâtimens, mais que, pour qu'il fût complet, il faudrait y ajouter les dépenses de ce genre qui ont été ordonnancées sur les fonds de la guerre, sur le trésorier de l'argenterie, les caisses des États provinciaux et sur d'autres départemens qui étaient indistinctement mis à contribution dans ce temps de comptabilité fort peu régulière. Le résultat de cette addition conduirait à une conclusion diamétralement opposée à celle que l'erreur de M. Eckard lui a fait tirer, dans l'intérêt du renom d'économie de Louis XIV, d'un compte qu'il regardait à tort comme complet.

TRADITIONS TÉRATOLOGIQUES, *ou récits de l'antiquité et du moyen-âge en Occident sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle*, publiés d'après plusieurs manuscrits inédits, grecs, latins et en vieux français; par M. BERGER DE XIVREY; Paris, Imprimerie royale, 1836, in-8. de LXXV et 603 pages.

Le *Journal des Savans* vient de fixer notre attention sur cet ouvrage, et nous nous faisons un devoir de le recommander à nos lecteurs. Il n'est pas sans analogie avec nos études de prédilection. C'est en effet un retour vers des époques dont les souvenirs sont pleins d'instruction; c'est un examen rétrospectif de mythes et d'histoires où les amateurs d'antiquité et de philologie trouveront les documens les plus curieux et une érudition ingénieuse et solide. L'ouvrage se compose de plusieurs parties fort artistement rattachées les unes aux autres; et du tout, il résulte un traité à peu près complet de la tératologie dans l'antiquité et au moyen-âge; toutes les monstruosités, dont la fable et l'histoire ont conservé le souvenir, se trouvant là réunies, analysées, éclaircies. Des *Prolégomènes* fort étendues sur la tératologie et son histoire, sur les auteurs qui nous en ont conservé les élémens, précèdent le livre intitulé : *De Monstris et Belluis*, édité pour la première fois et sous les auspices d'un commentaire qui fait oublier la médiocrité du texte. Ce traité, sans nom d'auteur et d'une date assez ancienne, s'est trouvé dans le manuscrit de M. de Rosanbo à la suite des Fables de Phèdre que publia le docte Pithou, qu'on a depuis tant altérées et que M. Berger de Xivrey a retrouvées et publiées de nou-

veau par une de ces bonnes fortunes telles qu'en ont eues un bien petit nombre d'érudits ; vient ensuite la fameuse *Lettre d'Alexandre-le-Grand à Olympius et à Aristote sur les prodiges de l'Inde*, avec la traduction française ; puis un extrait des *Merveilles de l'Inde*, par Jehan Wauquelin ; ensuite des extraits du roman d'Alexandre sur les *Propriétez des bestes*. Ces diverses pièces ont toutes une valeur qui leur est propre et qui s'augmente par leur rapprochement même, leur liaison naturelle et surtout par le travail consciencieux dont elles sont la base. Ce travail qui s'applique à une foule de questions d'histoire naturelle, de mythologie, de symbolique, etc., fait à la manière allemande, avec une précision, une clarté toute française, dote notre époque d'un livre d'érudition, tel qu'on en savait faire autrefois, ayant de plus l'avantage d'être au niveau de la science moderne et d'être écrit par un savant qui a tout le bon goût et la méthode philosophique de son siècle.

SOCIÉTÉ ROYALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

[Cette *Société*, qui compte de longues années d'existence et d'utiles travaux, a bien voulu, sur notre demande, par décision du 19 juillet, autoriser la communication à la *Revue* de ses procès-verbaux. Nous en extrairons les parties de la correspondance et les délibérations qui rentreront par leur objet dans le cadre de notre recueil. Nous donnons aujourd'hui l'extrait des comptes rendus des séances pendant les six premiers mois de l'année ; dans une prochaine livraison nous continuerons ce résumé et analyserons le volume des *Mémoires* de la Société publié par elle cette année.]

SÉANCE DU 9 JANVIER 1836.

Correspondance.

M. Marchal, bibliothécaire à Bruxelles, à l'occasion d'un travail sur la *Chronique de Turpin*, inséré dans le tome I[er] de la nouvelle série des *Mémoires* de la Société, annonce qu'il y a deux exemplaires de cette chronique dans la bibliothèque de Bourgogne, qu'il administre, l'un de la fin du quatorzième siècle, l'autre, transcrit pour le duc Philippe-le-Bon, sous le titre de *Conquêtes de Charlemagne*. Ce manuscrit forme trois volumes très épais remplis de magnifiques grisailles.

La Société procède, par la voie du scrutin, au renouvellement de son bureau pour l'année 1836. Sont élus :

Président, M. LEBER;

Vices-présidens, { M. DEPPING ; M. L'ABBÉ DE LA BOUDERIE ;

Secrétaire, M. DE MARTONNE ;

Secrétaire-adjoint, M. JUBINAL ;

Archiviste, M. ALLOU ;

Trésorier, M. JOLLOIS.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

M. Taillandier, au nom de la Commission des Mémoires, fait connaître que le bureau a désigné les ouvrages suivans pour servir à commencer l'impression du volume à publier prochainement (*t.* II de la nouvelle série) :

1° Mémoire sur les monumens celtiques du département du Bas-Rhin, et de quelques cantons adjacens des départemens de la Meurthe et des Vosges, par M. Schweighœuser;

2° Antiquités d'Aix-la-Chapelle, par M. de La Doucette;

3° Notice sur quelques antiquités découvertes lors de l'ouverture du canal de Bourgogne (Yonne), entre Rougemont et Avrolles, par M. Jollois;

4° Mémoire sur une médaille consulaire inédite, commune aux deux familles Eppia et Pompeia, par M. André Jeuffrain;

5° La Roche-aux-Fées (Ille-et-Vilaine), par M. de La Pillaye;

6° Notice sur des monnaies, la plupart inédites, de la première et de la deuxième race, par M. Cartier;

7° Notice sur une inscription de Corbie, par M. Dusevel (1);

8° Remarques sur plusieurs monumens du moyen-âge et de la renaissance des arts, observés dans un voyage fait à Bourges et dans ses environs en 1829, par M. Gilbert;

9° Rapport sur le *Romancero* français publié par M. Paulin Pâris, par M. Crapelet;

10° Notice sur Renée de France, par feu M. Dulaure, suivie de deux lettres inédites de cette princesse et de Charles IX, communiquées par M. Coquebert de Montbret.

(1) Cette *Notice* ne figure pas dans le volume imprimé. (*Note de l'Editeur.*)

SÉANCE DU 29 JANVIER.

Ouvrages offerts.

Recherches sur l'histoire de la régence d'Alger, par une commission de l'Académie des Inscriptions, Ire partie du tome Ier, adressée par M. le ministre de la guerre;

Considérations sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, par M. Piers;

Description de l'abbaye royale de Saint-Riquier en Ponthieu, suivie d'une Notice sur l'église de Saint-Wulfran d'Abbeville, par M Gilbert;

Discours sur l'art musical depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par M. Bottée de Toulmont, bibliothécaire du Conservatoire de musique.

Il est fait un rapport sur un *Mémoire* de feu M. Dulaure, relatif aux pierres branlantes (monumens celtiques). Ce mémoire, après avoir été revu par M. Depping pour en donner le complément et indiquer les ouvrages nouveaux sur la matière, sera imprimé.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Ouvrages offerts.

Notice sur Jublains, par M. Verger;

Précis de l'histoire d'Avesnes, par M. Zébeau.

M. Taillandier, au nom de la Commission des Mémoires, rend compte des suppressions opérées dans un mémoire de M. Cayx, qu'elle propose d'admettre parmi ceux qui sont destinés à l'impression. Ces conclusions sont adoptées (1).

Autre rapport du même sociétaire sur une Lettre de M. Bégin relative aux antiquités de Lorquin. Il propose d'ôter à ce morceau sa forme épistolaire, ce qui est adopté (2).

(1) Ce Mémoire a été imprimé dans le T. II de la nouvelle série, sous le titre d'*Observations sur l'ancienne existence d'une colonie juive dans le Gévaudan*. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Notice sur Lorquin, finage de l'ancien évêché de Metz*; imprimé dans le volume précité.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

M. Taillandier donne communication de la traduction d'un article de la *Gazette d'Augsbourg* du 1er janvier 1836, intitulé : *M. le docteur Rüppel de Francfort et les Amateurs d'antiquités en France.*

Cet article signale la fraude commise à l'égard du docteur Rüppel (par des personnes qu'il ne nomme pas), par suite de laquelle il a été dépouillé de plusieurs objets précieux d'antiquités égyptiennes, qu'on a dit ensuite avoir été trouvées en France à cinq pieds au-dessous du sol. Ces antiquités sont décrites comme *phéniciennes* dans les actes de la *Société d'Émulation d'Abbeville.*

SÉANCE DU 29 FÉVRIER.

M. Taillandier lit pour la première fois une Notice sur l'histoire des premiers temps de l'imprimerie à Paris. La seconde lecture voulue par le réglement de la Société est ordonnée (1).

SÉANCE DU 9 MARS.

M. l'abbé de La Bouderie offre à la Société le manuscrit de son Vocabulaire des patois de la Haute-Auvergne. Cet ouvrage est accepté avec empressement.

M. de Martonne fait un rapport verbal sur la Notice de M. de La Saussaye, relative au château de Chambord. C'est un résumé intéressant de l'histoire de ce château, et des opinions émises au sujet de sa construction. L'opinion de M. de La Saussaye est qu'elle n'est l'ouvrage ni de maître Roux ni du Primatice, mais celui d'un artiste inconnu qui n'a laissé à Blois d'autre trace de son existence qu'un modèle en bois de cette même construction.

SÉANCE DU 19 MARS.

Ouvrages offerts à la Société.

La Fronde en Poitou, par M. de La Fontenelle, broch. in-8 ;

(1) Ce Mémoire relu dans la séance du 19 mars, et à l'impression duquel la commission a conclu dans la séance du 29 du même mois, a été retiré par son auteur, malgré les instances de la Société. (*Note de l'Éditeur.*)



Recherches sur les peuples du nord de l'ancien Poitou, par le même, broch. in-8;

Notice sur les antiquités de Beaucaire, par M. Théodore Fayu, broch. in-12;

Contes populaires, traditions, etc., applicables à la Lorraine, par M. Richard, associé correspondant, broch. in-18.

M. Taillandier, au nom de la Commission des Mémoires, fait un rapport sur la *Description du prieuré de Solesme*, par M. Allou, et conclut à son impression dans le volume des *Mémoires* : elle est ordonnée (1).

SÉANCE DU 29 MARS.

M. Verger, correspondant de la Société, écrit que dans le mois de février dernier, à trois lieues d'Angers, dans les environs de Cossé-Brissac, le hasard a mis au jour trente-sept pièces d'argenterie pesant vingt-quatre marcs, et que ces objets curieux, qui paraissent être toute la desserte d'un temple romain, se trouvent maintenant en la possession de M. Grille, bibliothécaire à Angers. Il ajoute qu'au nombre de ces pièces sont deux masques en argent, l'un de huit pouces, l'autre de six pouces de haut; que l'un de ces masques, qui paraissent d'un grand prix par leur rareté, avait une pierre fine enchâssée dans les cheveux, et trois autres sur le col.

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Au nom de la Commission des Mémoires, M. Taillandier fait deux rapports :

1° Au sujet du Mémoire de M. de La Bouderie sur le vocabulaire d'Auvergne. Il conclut à l'impression, qui est ordonnée (2);

2° Au sujet d'une traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois de Bruxelles. Le rapporteur conclut également à l'impression, qui est votée immédiatement (3).

(1) Cette *Description* est comprise dans le T. II de la nouvelle série. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon, depuis Murat jusqu'à Molompise*, inséré au T. II de la nouvelle série. (*Id.*)

(3) Insérée au même volume. (*Id.*)



SÉANCE DU 19 AVRIL.

M. Mermet, correspondant à Vienne, fait connaître le résultat des fouilles entreprises par M. Garou, propriétaire à Sainte-Colombe. On a découvert dans des caves romaines, qui sont immenses, un fourneau antique servant à échauffer les appartemens supérieurs, une longue suite de tuyaux en plomb portant le nom du fabricant, des sculptures en marbre blanc.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur une ancienne bannière de la ville d'Orléans, par M. Vergniaud-Romagnési, broch. in-8;

Mémoire sur l'ancienne porte Saint-Laurent à Orléans, par le même, broch. in-8;

Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, 1re partie, broch. in-8;

Notice sur l'arrondissement d'Amiens, par M. Dusevel, brochure in-8.

Ce dernier envoi est accompagné du dessin d'un cercueil en plomb récemment découvert à Amiens, et qui contenait un squelette avec un bracelet en jais et trois vases en verre.

SÉANCE DU 9 MAI.

Ouvrage offert à la Société.

Procès d'Étienne Dolet, par M. Taillandier, Paris, 1836, in-18.

M. Doublet de Bois-Thibault adresse à la Société la copie d'une *Donation de Henry Ier* au chapitre de Chartres.

M. Allou communique le dessin d'une tapisserie qui faisait partie de la tente de Charles-le-Téméraire lors de la bataille de Nancy. C'est le spécimen d'un ouvrage dessiné par M. Sansonetti, et dont le texte sera rédigé par M. Paulin Pâris.

M. le président rend compte que, le 1er de ce mois, il s'est transporté aux Tuileries, accompagné d'une députation de la Société, et qu'admis en présence du Roi, il a prononcé un discours auquel Sa Majesté a répondu :

« Je reçois toujours avec satisfaction les vœux de la Société des « Antiquaires de France. Je m'intéresse infiniment à ses travaux. « Si je savais en quoi je puis lui être particulièrement utile, je m'em- « presserais de le devenir. »

SÉANCE DU 19 MAI.

M. de La Bouderie, au nom de la Commission des Mémoires, propose l'impression d'une *Notice sur Dulaure*, par M. Taillandier. Ces conclusions sont adoptées (1).

SÉANCE DU 30 MAI.

M. Cousinard, chef de bureau à la préfecture de police, envoie une notice manuscrite sur la collection des Registres du Châtelet.

M. Beaulieu, au nom de la Commission des Mémoires, conclut à l'impression d'une *Notice sur l'abbé duc de Montesquiou*, par M. de La Bouderie, après quelques retranchemens portant sur les détails de la vie politique de ce personnage. Adopté (2).

Le même rapporteur conclut également à l'impression de la *Notice sur Willemin*, par M. Gilbert. Adopté également (3).

SÉANCE DU 9 JUIN.

Ouvrage offert à la Société.

Recueil de monnaies, médailles et jetons, pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement, par MM. Dancoisne et Delanoy, in-8, planches.

SÉANCE DU 20 JUIN.

Ouvrages offerts à la Société.

Essai historique sur la poésie romane pendant le moyen-âge, par M. André, de Bressuire, 1re et 2e édition;

(1) Cette *Notice* a été imprimée dans le T. II de la nouvelle série des Mémoires de la Société. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Imprimé dans le volume précité. (*Id.*)

(3) Imprimé dans le même volume. (*Id.*)

Un monastère au sixième siècle, ou les Religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, par le même;

L'Invasion des Arabes en Poitou, par le même.

M. Grille de Beuzelin fait connaître que les travaux de recherches archéologiques ordonnés par le ministère de M. Guizot ont été repris; que la statistique des antiquités des deux arrondissemens de la Meurthe dont M. de Beuzelin s'est occupé, sera imprimée incessamment; et qu'enfin d'autres travaux du même genre vont être entrepris sur d'autres points par lui, M. Ramey et autres.

SÉANCE DU 29 JUIN.

M. Berriat-Saint-Prix fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Recherches sur la législation criminelle du Dauphiné aux treizième et quatorzième siècles*.

LETTRES

ADRESSÉES

A L'ABBÉ MAURY,

PAR MADAME DE MONTESSON,

A L'OCCASION DE L'ORAISON FUNÈBRE

DU DUC D'ORLÉANS, SON MARI (1).

[Le duc d'Orléans, grand-père du Roi régnant, mourut le 18 novembre 1785. Ce prince, qui se montra assez brave pendant les tristes guerres du règne de Louis XV auxquelles il prit part, était plus rebelle aux règles de l'étiquette qu'aux lois de la discipline militaire. Sa maison de Bagnolet fut longtemps le rendez-vous des auteurs, de ceux toutefois qui n'appartenaient pas à la secte philosophique; il s'était attaché comme lecteurs Saurin, Carmontelle et Collé; un théâtre et une troupe, dont le prince faisait partie, avaient été organisés dans sa douce résidence, et c'est là que fut donnée pour la première fois, en 1766, *la Partie de chasse de Henri IV*, dans laquelle le Duc créa avec beaucoup de succès le rôle du meunier Michau.

Il avait épousé en premières noces Louise-Henriette de Bourbon-Conti dont il devint veuf en 1759. Vivant assez loin de la cour où sa vie indépendante le faisait voir d'un mauvais œil, il s'en rapprocha cependant en 1771, et ce retour

(1) Collection de M. E. Duverger.

fut attribué à la permission qui lui fut donnée, sous certaines restrictions, d'épouser la marquise de Montesson. Néanmoins ce mariage secret ne fut consacré que le 23 avril 1773 dans la chapelle de la marquise, par le curé de Saint-Eustache dont elle était paroissienne. Un édit de Louis XIII défendait à tous les prélats du royaume de marier aucun prince du sang sans une lettre écrite de la propre main du Roi; celle par laquelle Louis XV autorisa l'archevêque de Paris à laisser célébrer ce mariage ne contenait que ces mots: « Monsieur l'archevêque, vous croirez ce que vous dira de « ma part mon cousin, le duc d'Orléans, et vous passerez « outre. » Pour obéir à la volonté du Roi, qui était que ce mariage demeurât secret, on couvrit la page du registre où l'acte fut inscrit, d'une feuille de papier blanc fixée à ses quatre côtés. La curiosité put bien plus d'une fois peut-être soulever cette espèce de voile, mais la révolution le déchira, et le feuillet du registre est aujourd'hui sans bande superposée.

Le duc d'Orléans mort, trois Oraisons funèbres furent prononcées pour lui à Paris : l'une, dans l'église des Dames de Belle-Chasse par l'abbé de Vauxcelles, laquelle était, dit Grimm, tout ce qu'elle devait être, une exhortation simple et touchante aux enfans d'Orléans sur la tombe de leur aïeul plutôt qu'un éloge funèbre; l'autre, à Saint-Eustache, par l'abbé Fauchet, depuis membre de la Convention et évêque constitutionnel du Calvados, pleine d'emphase et de fatras inutile; la troisième à Notre-Dame par l'abbé Maury. Ce fut celle dont on parla le plus, et c'est à son occasion que furent écrites les lettres enthousiastes qu'on va lire.]

A M. L'ABBÉ MAURY.

Du couvent de l'Assomption, ce samedi matin.

Vous savez bien juger mon cœur, Monsieur : aucun

effort ne peut me coûter pour rendre à la mémoire de celui dont la perte va faire le malheur de ma vie, l'hommage que lui doit mon respect, ma reconnaissance et ma tendresse. Unie à lui depuis douze ans seulement, je ne puis que vous rendre compte de ses vertus dans la vie privée qu'il avait adoptée. Je ne fournirai point à votre éloquence des actions éclatantes à célébrer, mais des détails touchans d'une bonté d'autant plus admirable que je ne l'ai jamais vue se démentir pendant le temps qu'a duré mon bonheur, et que chacun de ses momens a été marqué par elle.

Si vous êtes libre demain à midi, Monsieur, je vous recevrai dans l'intérieur de ma retraite, pour être plus sûre que notre entretien ne sera pas troublé. C'est une consolation pour ma douleur de voir chargé d'un soin si intéressant pour moi, un orateur dont depuis longtemps j'admire les talens. Croyez, Monsieur, que, sans avoir l'honneur de vous connaître, ils m'ont inspiré pour vous tous les sentimens qui vous sont dus à tant de titres réunis.

AU MÊME.

Du couvent de l'Assomption, ce mardi au soir.

Vous m'avez demandé, Monsieur, des renseignemens qui pussent servir à l'Oraison funèbre qu'on prépare pour faire mieux connaître les vertus de celui que mon malheur en a rendu l'objet. Pendant les douze années qu'a duré notre union, je pourrais prendre au hasard chacun des jours dont elles ont été composées, il n'en

est pas un qui n'ait été marqué par sa sensibilité, sa douce humanité, par le plaisir qu'il trouvait, non-seulement à s'entourer des heureux qu'il faisait, mais par son occupation à soulager les infortunés qui étaient trop loin de lui pour qu'il pût jouir de leur reconnaissance. Tout le monde sait qu'il employait en bienfaits deux cent vingt mille livres de rente, qu'il ne s'est pas même permis de diminuer dans le temps où les opérations de l'abbé Terray l'eurent forcé à des réformes économiques; il les prit sur lui d'abord de préférence à tout; il réforma ses équipages de chasse, quoique ce fût son plus grand plaisir, suspendit ses bâtimens, réduisit à moitié ce qu'il prenait à son trésor pour ses dépenses personnelles, et retrancha de la splendeur qui convenait à son rang plutôt que de diminuer les secours qu'il accordait aux malheureux.

Voilà ce que personne n'a dû ignorer, moi seule j'ai pu connaître les détails infinis de sa bonté. Tantôt c'était un déserteur à qui la tendresse filiale ayant fait oublier la rigueur des ordonnances, avait abandonné sa troupe pour soigner un père mourant qui l'appelait à son secours : la bonté éclairée de M. le duc d'Orléans le faisait d'abord s'assurer que ce motif intéressant avait causé sa faute; alors il obtenait sa grâce, achetait son congé, et lui accordait les bienfaits dont il avait besoin. D'autres fois une mère de famille l'implorait pour ses enfans et trouvait en lui les secours proportionnés à sa situation. Si le sort l'avait placée dans la classe de la noblesse indigente, il employait son crédit à faire entrer les filles à Saint-Cyr, leurs frères à l'École militaire, ou bien leur donnait une pension qui pût fournir à leur éducation. Était-ce dans une classe plus obscure, il mesurait ses bienfaits au besoin de ceux qui les récla-

maient. Je l'ai vu sans cesse sans argent parce qu'il l'avait employé à ce digne usage.

Que de cœurs, en lisant ce que je viens de tracer, applaudiraient au témoignage que je lui rends! que de voix se joindraient à la mienne pour célébrer sa bonté! que de larmes se mêleraient à celles que je répands! C'est ainsi qu'il faut honorer sa mémoire : rendre compte de ses actions est la plus sûre manière de faire l'éloge de son ame; examiner ses derniers momens est la seule de connaître ses vertus.

AU MÊME.

Au couvent de l'Assomption, ce lundi au soir.

Que votre billet me touche, Monsieur! je ne connaissais que votre esprit, la sensibilité que vous me témoignez m'apprend à connaître votre ame; j'admirais l'un, je chéris l'autre; elle vous rend digne de l'ouvrage que vous entreprenez. L'esprit, les talens les plus brillans n'auraient pas été suffisans, il faut sentir avant tout : je suis tranquille à présent. Oui, Monsieur; vous me faites éprouver encore un mouvement de joie : je ne m'en croyais plus susceptible. Vous rendrez la vie en quelque sorte à ce prince si cher à mon cœur, en éternisant le souvenir de ses vertus; quelle plus douce satisfaction puis-je ressentir désormais? et si (comme je dois l'espérer) mon idée peut se placer à côté de son nom révéré, que ne vous devrai-je pas. Je l'avoue, je suis loin d'être insensible à cette gloire? J'ai méprisé l'ambition; en l'écoutant, je ne pouvais rien ajouter à

son bonheur; mais me flatter qu'on n'ignorera jamais que j'ai pu y contribuer, est une satisfaction au-dessus, pour moi, mille fois, de tous les avantages dont je n'ai pas voulu jouir, et que sa tendresse aurait été empressée à me procurer.

Vous me demandez, Monsieur, quelques détails dont je me reproche de ne vous avoir point entretenu hier. — Il aimait la campagne avec une sorte de passion : nous y restions au moins huit mois, et chaque année il trouvait une raison de quitter Paris plus tôt, d'y revenir plus tard. Tous ses goûts étaient simples; l'agriculture était son occupation favorite depuis que nous habitions Saint-Assise. Il a vivifié tout le pays. Une grande étendue de terres en friches lui avait fait croire, dans les premiers temps, que les habitans avaient été obligés d'abandonner ces terrains immenses, par la quantité de bêtes fauves dont les bois étaient remplis. Il obtint du feu roi la permission de les détruire. Ayant assuré ainsi l'espoir des récoltes, il fut étonné du peu d'empressement des paysans à reprendre des travaux dont ils devenaient certains de recueillir le fruit. Il reconnut que les habitans des pays environnés de forêts étaient tous bûcherons, et accoutumés à la pénurie. Pour détruire cette ronce qui rendait des champs vastes incultes, il imagina de faire venir une colonie de Normands, bons travailleurs, honnêtes, à laquelle il distribua six cents arpens de terrains à défricher : il leur prêta des secours, les encouragea dans leurs travaux en allant sans cesse juger lui-même de leurs progrès, et cette ferme sera dans deux ans une des plus considérables de la terre. D'abord les naturels du pays se moquèrent de cet établissement, crurent que ceux qui s'en chargeaient s'y ruineraient, mais bientôt, témoins du succès, ils s'em-

pressèrent de prendre des terrains à l'envi, et M. le duc d'Orléans eut la satisfaction de voir l'aisance remplacer la misère : les toits de chaume se changèrent en toits couverts de tuiles, et si le ciel eût prolongé ses jours, dans peu d'années ce pays aurait été un des plus florissans des environs de Paris. Tout commençait à prendre une forme nouvelle : on voyait des vignes dans les terrains les plus arides, des pommes de terre dans les autres; dans les endroits où la terre était meilleure, des blés avaient pris la place de ronces dont elle était couverte autrefois. Enfin, elle était habitée par des hommes, au lieu de l'être par des spectres couverts de haillons. Sa bonté bienfaisante, qui s'étendait sur tout, avait établi à Saint-Pont (qui est le chef-lieu de la terre), une manufacture de lacets où les femmes, les vieillards et les enfans devaient être employés, et trouver dans un travail proportionné à leur force de quoi n'être pas à charge à leur famille : il s'occupait d'activer encore d'autres manufactures, venait d'acheter une maison pour établir des sœurs grises auxquelles la pharmacie du château aurait fourni les meilleurs médicamens. Il destinait un fonds dont elles auraient été distributrices pour fournir aux différens besoins des malades.

Voilà ce qu'il a fait, ce qu'il projetait. C'est un Dieu bienfaisant que la mort a ravi à ces malheureux habitans, et leurs cris douloureux ont assez fait connaître à quel point ils sentaient l'étendue de la perte qu'ils faisaient. Non seulement il les aidait dans leurs besoins, mais il leur donnait par son affabilité ce plaisir de l'aimer, qui fait oublier cette distance qui éloigne si souvent l'amour des pauvres pour les grands. La paresse seule le trouvait sans pitié, mais le paysan laborieux

était sûr d'en être distingué : il savait son nom, celui de sa femme, le nombre de ses enfans, le louait de son travail, lui promettait une récompense s'il travaillait plus encore; enfin il avait porté la vie dans ce pays, qui sans lui ne serait devenu bientôt qu'un vaste désert... Voilà quel était celui dont j'étais aimée; jugez, Monsieur, si mes regrets seront éternels. — Je ne dois pas oublier qu'il réservait des travaux pour l'hiver, pour employer les habitans dans cette saison rigoureuse. — Il faut dire aussi qu'il était sévère pour les fautes qu'ils commettaient. Il voulait que les amendes pécuniaires fussent payées avec exactitude par ceux qui les avaient encourues; la bonté n'excluait point en lui la justice.

Pardonnez, Monsieur, à ma mauvaise écriture la peine que vous aurez à la lire; mais mon cœur a guidé ma main : il allait plus vîte encore que ma plume.

P. S. J'oubliais que dans sa capitainerie du Raincy, il n'était occupé que d'adoucir les rigueurs dont ce plaisir barbare a fait des lois; jamais il ne refusa au possesseur d'un champ de l'enclore, à celui d'une prairie de faire faucher quand il le croyait nécessaire, sans calculer si les nids de perdrix en pourraient souffrir. Aussi étaient-ils respectés avec un soin touchant. Les paysans venaient eux-mêmes avertir les gardes de l'endroit où ils étaient, et les laissaient environnés d'une touffe d'herbes suffisante pour les protéger. —

Que de détails intéressans me reviendraient en foule, si nous avions, Monsieur, quelques conversations sur un sujet dont mon cœur est si rempli; mais j'ai peine à fixer mes idées; le peu de nourriture que je prends est cause sans cesse qu'elles m'échappent; mon corps est faible, mon esprit s'en ressent. Combien je gémirai

si je manque à vous faire connaître dans toute son étendue le mérite de cette ame angélique!

Je suis fatiguée, il faut que je finisse. Ah! Monsieur! la tâche que vous allez remplir vous rend pour moi l'être le plus intéressant.

AU MÊME.

Il y a plusieurs années que M. le duc d'Orléans étant seul un matin dans son cabinet, on lui dit qu'un jeune homme demandait avec instance qu'il daignât lui donner un moment d'audience. Quoiqu'il eût refusé de dire son nom, M. le duc le lui accorda avec cette facilité qui caractérise presque toujours la bonté. Ce jeune homme se précipite à ses pieds, lui dit qu'il s'appelait le vicomte de Toustain, qu'il aimait une fille d'une naissance égale à la sienne, qu'elle était aussi honnête que bien élevée, et qu'il ne lui manquait que de la fortune pour remplir les conditions que son père exigeait pour son établissement, mais que cette fille étant privée d'un avantage auquel il attachait un grand prix, il refusait son consentement au mariage. Il ajoute qu'ayant employé inutilement tous les moyens possibles pour vaincre la résistance de son père, il avait imaginé de recourir à la bonté de M. le duc d'Orléans, persuadé que, s'il parvenait à l'intéresser, son père ne pourrait rien refuser à un protecteur si respectable. M. le duc d'Orléans touché des larmes que M. de Toustain répandait à ses pieds, et plus encore du respect qu'il conservait pour son père contre lequel il ne se permettait pas d'articuler aucune plainte, lui dit qu'a-

vant de lui rien promettre, il s'informerait du personnel de la jeune personne qu'il désirait épouser, et que s'il était tel qu'il le dépeignait, il trouverait peut-être le moyen de le rendre heureux.

En effet, M. le duc d'Orléans s'assura de la vérité de tout ce que M. de Toustain lui avait dit, et ayant appris que lui-même avait mérité l'estime du corps dans lequel il servait, il fit offrir à son père, s'il consentait à ce mariage, une compagnie pour ce jeune homme dans un de ses régimens et une pension assez considérable pour que cette offre ne fût pas refusée; elle fut acceptée avec la plus vive reconnaissance, et M. le duc d'Orléans n'a jamais cessé de protéger une famille dont il avait fait le bonheur.

On pourrait encore rappeler de quelle manière touchante il reçut le prix de sa bonté lors de l'incendie du Raincy. Les habitans de plusieurs villages franchirent les murs du parc pour apporter de plus prompts secours, et son humanité dans cette occasion prouva bien à quel point il était digne de l'amour qu'on lui témoignait; il n'était occupé que des dangers où s'exposaient ceux qui s'empressaient le plus de témoigner leur zèle. Cette maison qu'il venait d'embellir et qui était sur le point d'être la proie des flammes n'attirait plus son attention : elle était employée tout entière à prévenir les accidens qui pouvaient arriver. Ce moment ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Il est est un tableau que je ne puis essayer de peindre. Je n'en ai pas la force, mais parmi la foule qui s'était rassemblée à Saint-Assise dans ce fatal instant, il n'est pas une seule personne qui n'en ait été assez émue pour ne pas la rendre avec énergie. Chacun croyait perdre un père. Les cris dont ce lieu retentis-

sait, sont sans doute un éloge suffisant; ils seront toujours entendus par mon cœur qu'ils consolent en le déchirant.

AU MÊME.

Il avait l'ame vraiment patriotique et poussait jusqu'à l'excès l'amour national. Je l'ai vu pendant la guerre d'Amérique uniquement occupé de ce grand intérêt (quoiqu'il ne l'eût pas approuvée d'abord parce qu'il la trouvait injuste); mais une fois entreprise, la gloire de la France était trop intéressée à son succès pour qu'il ne prît pas une part très vive à tout ce qui pouvait l'assurer. On peut dire qu'il était Français jusqu'au fond de l'ame et partageait même un peu les préventions populaires. La manie anglaise, qui porte sans cesse aujourd'hui à vanter le caractère, l'énergie de cette nation, en déprisant la nôtre, lui était insupportable au point d'altérer quelquefois sa douceur. La folie qui fait qu'on l'imite jusque dans les choses les plus puériles lui causait une impatience extrême.

Un jour que M. de Liancourt faisait manœuvrer son régiment devant lui, il était entouré des officiers à la suite qui n'avaient rien à faire à la manœuvre. Un de ces jeunes gens monté à l'anglaise, avec le costume convenable, avec une selle bien étroite, ses étriers bien courts, veut faire faire un mouvement à son cheval, le cheval résiste un peu; le jeune homme n'ayant ni tenue, ni assiette, coule à terre, est hué de tous ses camarades, et prêt à mourir de honte de ce que cet accident lui arrive en présence de tant de té-

moins, et surtout de M. le duc d'Orléans; et lui, oubliant un moment sa bonté, achève de l'humilier en lui criant : « Eh! monsieur, si vous consentiez à être « Français, cela ne vous serait pas arrivé. » Je lui en fis reproche tout bas; mais ce mot lui était échappé; il y eut regret.

L'homme qu'il croyait bon citoyen devenait son ami; un militaire estimé trouvait en lui une vénération qui les honorait tous deux. Le bailli de Suffren l'a bien éprouvé. Il lui fit l'accueil le plus distingué à son retour de l'Inde, l'attira chez moi et le traita avec tant d'amitié que cet homme estimable passait la plus grande partie de sa vie avec nous; je suis persuadé que c'est un de ceux dont il est le plus vivement regretté.

Il croyait M. de Choiseul le plus grand ministre des affaires étrangères dont la France puisse s'applaudir; il est resté son ami dans sa disgrâce et n'a pas cessé de montrer hautement l'opinion qu'il avait de lui. Personne n'a mieux rempli les devoirs de l'amitié. Lorsque la méchanceté attaquait ceux qu'il aimait, il les défendait avec une force que son cœur lui inspirait toujours lorsqu'il était question de repousser ce qu'il croyait injuste.

Ses soins pour ses amis étaient ceux d'un particulier : sensible lorsqu'ils étaient malades, il passait la nuit au chevet de leur lit, les servait pour ainsi dire lui-même. Dans une grande maladie qu'eut le duc de Durfort, il y a quelques années, il avait un transport violent et son délire ne se calmait que lorsque M. le duc d'Orléans lui tenait la main. Je l'ai vu des jours, des nuits entières, fixé près de son lit, lui tenant la main sans cesse, quoiqu'on lui représentât qu'il y avait du danger à

respirer continuellement un air aussi malsain, et qu'il vît bien à quel point j'en étais alarmée.

Les délateurs n'excitaient que son indignation, jamais ils n'ont obtenu le moindre pouvoir sur son esprit, mais je dois convenir qu'il était sujet à quelques préventions; il les prenait toujours avec justice, mais il ne revenait jamais : il pardonnait et n'oubliait pas.

AU MÊME.

De l'Assomption, ce samedi au soir.

Je dois vous soumettre une réflexion qui s'est présentée à mon esprit, Monsieur, depuis ce que vous m'avez confié. Vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Je vous prie seulement de vouloir bien jeter ma lettre au feu aussitôt qu'elle sera lue. Elle n'exige aucune réponse, mais voici ce que j'ai pensé sur la comparaison que vous vous proposez de faire. Elle m'honore sous plusieurs rapports. Il en est un cependant sur lequel ma position a un grand avantage sur celle de madame de M*** (1) : son mariage, quoique non douteux assez généralement, n'est cependant attesté par rien. Il ne s'en est trouvé aucune trace, et il ne manque au mien que le consentement par écrit du feu Roi. Je crois vous avoir montré l'écrit original de M. de Beaumont, archevêque de Paris alors, dans lequel il certifie que le Roi lui a donné son consentement à mon mariage et autorisé à accorder toutes

(1) Madame de Maintenon. (*Note de l'Éditeur.*)

les dispenses nécessaires. J'ai ces dispenses dans la forme ordinaire. De plus il est constaté sur les registres de la paroisse; l'acte de célébration existe dans cette même paroisse; j'ai mon contrat de mariage; ainsi aucunes formalités n'ont été négligées. Elles seraient insuffisantes pour la déclaration, mais elles constatent d'une manière irrévocable la preuve de mon mariage. Et voilà ce qui est important à mon cœur et à ma gloire. Je serais fâchée qu'on pût croire un jour qu'une simple tradition a conservé la mémoire de ce fait.

Voilà ma réflexion, Monsieur; je vous la présente, sans ajouter un mot de plus, m'en rapportant entièrement à votre prudence, et je crois pouvoir me permettre de dire encore, à l'intérêt sensible que vous m'avez témoigné.

AU MÊME.

A une heure.

Voici l'heure; je vous entends! votre voix pénètre à travers les murs qui m'environnent, vos accens franchissent l'espace, pour arriver jusqu'au fond de mon cœur; mes larmes accompagnent chacune de vos paroles...... Pourquoi suis-je retenue par l'usage et par ma faiblesse? pourquoi n'ai-je pas été jouir de mon dernier instant de bonheur; celui-là ne devrait-il pas être le dernier de la vie..... Je suis sûre que mon souvenir donne à vos expressions un accent plus sensible encore. — Je vois tous ceux qui vous écoutent fixer sur vous des yeux remplis de pleurs. Tels dont l'ame n'a peut-être jamais été émue, sont étonnés de recevoir par

vous une impression qui leur était inconnue. Demain ils vous admireront, aujourd'hui ils ne font que sentir tout ce que vous leur faites éprouver..... Je suis seule; tous ceux qui m'appartiennent sont allés jouir du bien d'entendre dignement célébrer des vertus dont ils profitaient sans avoir su peut-être les apprécier, mais qu'ils chérissaient sans se rendre compte jusqu'à quel point ils devaient les admirer. On s'accoutume à tout, même au spectacle de la vertu quand elle ne se dément jamais. J'envie dans ce moment la place du dernier de mes domestiques s'il est à portée de ne perdre aucune de vos paroles, et surtout s'il entend des sanglots autour de lui. Avec quelle impatience j'attends le retour de M. de Valence... mais comment ne puis-je me calmer? ne suis-je pas sûre de l'effet que vous produisez dans cet instant? Vous avez satisfait mon cœur, n'est-ce pas le plus difficile de tous?.... Mais ceux qui ne sont pas pénétrés d'une partie de ces sentimens..... Eh bien! vous les électriserez. Vingt personnes qui étaient chez M. de Montesquieu n'avaient pas mon ame pour cet adorable prince, et les larmes, m'a-t-on dit, inondaient leurs visages..... Je suis dans une agitation que je ne puis exprimer....., je marche....., je m'assieds....., j'écoute comme si je pouvais entendre, et puis je pleure..... Pauvre, pauvre compagne de sa vie, tu ne peux plus lui donner que des larmes..... Quand mon neveu sera revenu, je serai dans une situation plus calme.

Est-ce qu'il n'y aura pas dans les journaux une analyse de votre discours pour ceux qui ne l'ont pas entendu ou qui ne le liront pas? Il faut qu'il soit connu de tout le monde pour faire honorer sa mémoire, plaindre mon malheur, et vous procurer toute la gloire qui vous est due.

A trois heures et demie.

Le voilà, mon neveu... Ah! je le savais: ce succès vous était assuré. Je vous voue à jamais une éternelle amitié. Venez bientôt soulager ma reconnaissance en me procurant le plaisir de vous l'exprimer.

[Il paraît que le neveu de madame de Montesson, M. de Valence, n'avait pas été historien très fidèle dans le récit qu'il fit à sa tante de l'effet produit par l'Oraison funèbre qu'elle avait inspirée et du succès obtenu par l'orateur. On en jugera tout à l'heure.]

AU MÊME.

Ce jeudi à minuit.

Aussitôt que vous avez été sorti de chez moi, Monsieur, on me dit qu'un de vos amis était venu vous y chercher et me faisait demander si je ne savais pas où vous étiez allé: cela m'a donné de l'inquiétude. J'ai craint qu'il ne fût arrivé quelque chose de nouveau dont il était pressé de vous avertir. Je vous prie de me mander si cette crainte est fondée. Tous les troubles que je vous cause ajoutent beaucoup à ceux que j'éprouve(1). Ce *mot* me fait bien du mal par celui surtout qu'il vous fait souffrir; mais si je n'ai point à me reprocher de l'avoir désiré, je sens qu'il m'est un motif

(1) Le mot *Epouse* sans doute. Voir ci-après page 191. (*Note de l'Éditeur.*)

de plus de vous conserver à jamais tous les sentimens dout j'avais déjà eu tant de plaisir à vous donner l'assurance.

P. S. Je n'ai vu ce soir que M. de Montesquiou qui revenait de Versailles. Il n'y a entendu parler de rien; j'espère que vous n'avez pas oublié que vous m'avez promis de venir chez moi demain matin. Je vous le demande, quand même vous n'auriez pas encore pu voir M. le duc d'Orléans. Il doit, je crois, aller à la cérémonie du Val-de-Grâce; tâchez d'aller chez lui avant; il est important de terminer cette affaire plus tôt que plus tard; c'est le seul moyen d'éviter l'éclat de l'ordre qu'a reçu l'imprimeur. A quelque heure que vous sortiez du Palais-Royal, je vous recevrai.

AU MÊME.

Dimanche matin.

Je crois deviner ce qui fait que M. le duc d'Orléans a gardé votre exemplaire, Monsieur, et tout ce qui va arriver. Je pense qu'il a remis votre discours au Roi pour que ce soit lui-même qui fasse les retranchemens (qu'il aura bien pris soin d'indiquer). Par là M. le duc d'Orléans me dira que ce n'est pas sa volonté qui en a décidé, que c'est celle du Roi. Par là encore il compte sauver tous ceux que je pourrais accuser. Si M. de Vergennes pouvait parer ce coup, il ne faudrait pas perdre un moment, Monsieur, à l'aller trouver; mais surtout je croirais fort utile de prévenir M. de Montesquiou.

Enfin voyez ce que vous croirez le mieux. Voilà ce

que la réflexion m'a fait imaginer sur le délai demandé par M. duc d'Orléans, et je suis persuadée que je ne me trompe pas. Je me hâte, Monsieur, de vous communiquer cette idée.

[L'impression du discours fut défendue par le Roi et l'interdit religieusement observé. Les éditeurs modernes des Œuvres de l'abbé Maury s'y sont conformés malgré eux, dans l'impossibilité où ils ont été de se procurer même une copie manuscrite. Nous venons de donner la correspondance dans laquelle Maury emprunta les détails et jusqu'aux inconvenances de son Eloge; voyons maintenant ce qu'en rapportent les nouvellistes contemporains: cela servira à faire reconnaître la fidélité avec laquelle l'orateur avait suivi les instructions de sa correspondante.

« Il a fait, dit Grimm (1), un tableau aussi vague que « pompeux de la bienfaisance et de la bonté du prince; il l'a « loué charitablement d'avoir préféré le charme des vertus « privées à cette gloire de héros dont il se dégoûta de bonne « heure, au moins pour son propre compte, mais qu'il ne « cessa jamais d'estimer dans les autres; car ce prince ver- « tueux se plut toujours à honorer ceux en qui la patrie « voyait ou son espérance ou son appui; ce qui amenait, comme « vous voyez, nécessairement l'éloge détaillé de M. le bailli « de Suffren, de M. le comte d'Estaing, de M. le marquis « de Bouillé, de M. de Lafayette, etc. Il est aisé de sentir « l'effet qu'a pu produire un pareil plan, aux yeux du « moins de ceux qui, dans cette cérémonie funèbre, venaient « offrir aux mânes du meilleur des princes l'hommage sin-

(1) *Correspondance littéraire*, février 1786.

« cère de leur reconnaissance et de leurs regrets. Ce qu'on « sentira sans doute encore mieux, c'est combien le duc et la « duchesse d'Orléans durent être surpris que l'article de la vie « de leur père sur laquelle l'orateur avait cru devoir s'étendre « avec le plus de complaisance et d'intérêt, ce fut son ma« riage avec madame de Montesson : il le compare à celui de « de Louis XIV avec madame de Maintenon ; c'est le grand « morceau, c'est le morceau du discours par excellence, au « point, dit on, que ce discours pourrait plutôt passer pour « un panégyrique de madame de Montesson que pour l'Oraison « funèbre de M. le duc d'Orléans. Ce qu'il y a de certain, « et ce qu'on a trouvé d'infiniment répréhensible, c'est que « l'auteur, de son autorité privée, s'est permis de l'appeler sa « compagne, son *épouse*. Quand M. le duc d'Orléans, en « présence de son ancien chancelier, M. de Belle-Isle, lui a « demandé de quel droit il osait appeler madame de Montesson « l'épouse de son père, l'orateur lui a répondu hardiment « qu'il avait cru en avoir le droit dans la chaire de vérité; « que la lettre du feu Roi, qui avait permis ce mariage, était « connue de tous le monde, que lui même l'avait lue dans le « temps. » — « Louis XV, répliqua le prince, donna à feu « M. le duc d'Orléans, une lettre pour l'archevêque. Louis XV « l'écrivit lui même, la remit à Monseigneur, devant moi qui « l'accompagnais, avec ordre de la lui rapporter après la cé« rémonie. Elle n'est sortie de ses mains que pour passer « dans celles de feu M. l'archevêque, et c'est des siennes que « je l'ai reçue après la cérémonie pour la reporter au Roi. » —« Il s'est confondu en excuses que M. le duc d'Orléans n'a « point voulu recevoir, et les ordres du Roi sont arrivés « pour défendre absolument l'impression de l'Oraison funè« bre de notre digne prédicateur. »

Nous lisons ensuite dans les *Mémoires secrets* :—17 Février

1786.—« Quoique l'auditoire de l'abbé Maury fût nombreux « et choisi, il n'y avait pas encore autant de monde qu'il au« rait pu s'y en trouver, par l'économie de M. le duc d'Orléans, « qui a fait supprimer des portions de la charpente comme « trop dispendieuses. Quant à l'orateur, son discours a causé « une grande sensation : on en parle beaucoup encore : il est « en effet arrêté à l'impression, et il n'y a pas d'apparence « qu'il soit répandu de si tôt; c'est ce qui fait qu'on va en« trer dans quelques détails à ce sujet. Il était divisé en deux « parties; la première concernant les vertus domestiques, « la seconde les vertus publiques du duc d'Orléans. L'une « était nourrie de faits et d'anecdotes, qui soutenaient l'at« tention et l'intérêt sur les détails de la vie privée du prince; « mais faits et anecdotes qu'on reproche à l'abbé Maury de « n'avoir pas assez approfondis et discutés, en sorte qu'il s'y « en trouve plusieurs d'apocryphes, d'autres d'exagérés, « quoique fournis par la maison, par les commensaux et « contemporains du défunt.

« L'autre partie, traitée plus en grand, a donné matière à « plus de critiques. On y a trouvé plusieurs maladresses : « une essentielle, sans doute, c'a été la digression du pané« gyriste, qui est convenu que dans les sociétés on se « plaignait de la stérilité de son sujet, on lui demandait ce « qu'il y avait à en dire ; comment il pourrait en tirer avan« tage. Ce tour oratoire qu'il a tourné au profit de son amour« propre, pour faire valoir son art de féconder une matière « aussi ingrate, établissait trop ouvertement l'opinion géné« rale sur son héros, qu'il ne pouvait jamais réhabiliter au« tant qu'il l'avait dégradé. L'article des vertus guerrières « du duc d'Orléans n'a pas été moins gauche; il a trop ap« puyé sur ce point où il fallait glisser. L'anecdote du prince « Henri étonné des profondes connaissances du duc d'Orléans

« dans la tactique, s'écriant que, — la France se plaignait « à tort de n'avoir point de généraux, lorsqu'elle possédait un « prince si capable de commander, ne pouvait en imposer à « personne, et était d'une adulation si excessive, qu'elle de« vait nécessairement exciter le rire.

« Le morceau de l'inoculation a révolté tous les prêtres (1); « ils se sont indignés qu'un ministre du Seigneur osât dans « la chaire de vérité faire l'apologie d'une méthode sur la« quelle la Faculté de Théologie craignait encore d'asseoir « une opinion et de se prononcer.

« On a prétendu que l'orateur aurait dû ménager davan« tage les abbés de Saint-Far et de Saint-Albin présens, « les bâtards du duc d'Orléans, qu'il a fait rougir de leur « naissance, en parlant des amours ignobles du défunt; mais « c'était pour lui servir de transition au mariage avec ma« dame de Montesson, à cette moderne Noémi, qui avait pu« rifié les feux impurs allumés dans la caverne : il a voulu « justifier cet hymen par celui de Louis XIV avec madame « de Maintenon, et s'est répandu en grands éloges de la pre« mière.

« Enfin M. l'abbé Maury, après avoir amené des éloges « sans fin et de quantité de gens fort étrangers au sujet, a « terminé par souhaiter aux petits-enfans du défunt ses vertus, « par adresser un compliment à l'archevêque de Paris, et il « a affecté non seulement de ne rien dire au duc d'Orléans, « mais de lui faire sa leçon, en appuyant à plusieurs reprises « sur le respect que les princes doivent avoir pour le public,

(1) En avril 1756, le duc d'Orléans avait eu le bon esprit, et l'on pourrait ajouter, en se reportant à cette époque, le courage de faire inoculer son fils unique et sa fille, depuis duchesse de Bourbon, par Tronchin, qu'il avait appelé tout exprès de Genève. (*Note de l'Éditeur.*)

« sur la crainte excessive que son père avait de lui déplaire,
« d'en choquer l'opinion ; leçon d'autant plus marquée et
« plus satirique, que personne n'ignore le propos répété cent
« fois du duc d'Orléans actuel, *qu'il faisait plus de cas d'un*
« *écu que du suffrage de tout un peuple.*

« Cette Oraison funèbre, quoique débitée avec rapidité,
« a duré, montre sur table, quatre-vingt-cinq minutes.
« L'abbé Maury l'a prononcée de la manière la plus imper-
« turbable ; il n'avait point de souffleur, il n'avait pas même
« apporté son cahier. Malgré sa longueur, les censeurs même
« les plus violens conviennent qu'il n'a pas ennuyé un seul
« instant, parce que son discours était plus historique qu'o-
« ratoire, plus en récits qu'en réflexions : ils admirent plu-
« sieurs morceaux très bien composés, tels que celui de la
« révolution de la magistrature : partout ils ont trouvé infi-
« niment d'esprit ; mais souvent un défaut de sens commun,
« de goût et de connaissance de la langue.

« Il est constant que M. le duc d'Orléans, au sortir de l'é-
« glise, interrogé à l'Archevêché s'il était satisfait de l'Oraison
« funèbre, s'est écrié en présence de beaucoup de témoins :
« *Tant s'en faut, j'en suis fort mécontent ; je ne le laisserai*
« *pas ignorer à l'orateur, et j'espère bien qu'elle ne sera pas*
« *imprimée comme il l'a prononcée.* »

— 20 Février. — « M. le duc d'Orléans, quoique ayant lieu
« d'être personnellement piqué contre l'abbé Maury, garde
« un profond silence à cet égard. Le seul morceau dont il se
« prévaille pour en arrêter la publication, c'est celui concer-
« nant le mariage de son père avec madame de Montesson ;
« mariage qui n'avait été approuvé ni par la nation, ni par le
« Roi, ni par la maison d'Orléans, et que le feu duc avait
« jugé lui-même à propos de voiler des ombres du mystère.

« Au surplus, l'abbé Maury est d'autant plus coupable,

« qu'ayant lu ce paragraphe à M. Fontaine, secrétaire des « commandemens de M. le duc d'Orléans, ce confident de « son maître avait prévenu l'orateur combien il lui déplai- « rait, l'avait prié, supplié, conjuré de le supprimer.

« L'abbé Maury avait aussi lu son discours en entier à ma- « dame de Montesson, qui n'avait eu garde de lui donner le « même conseil. »]

NOTE DE L'ÉDITEUR. — Nous avons reçu, au sujet de l'article inséré dans notre dernière livraison sous le titre de *l'Abbé Maury, ses correspondans et ses correspondantes*, une lettre sans signature, renfermant des observations et des additions. Avant de faire usage des unes et des autres, nous aurions besoin d'appeler l'attention de l'anonyme sur quelques points douteux de sa communication. S'il ne lui convient pas de se faire connaître, nous lui demanderons de nous indiquer un moyen quelconque de lui adresser notre réponse, soit au bureau restant de la poste dont sa lettre portait le timbre, soit ailleurs.

JOURNAL
D'UN VOYAGE
EN PROVENCE
ET
EN ITALIE[1].

— 1588-89. —

[Il y a moins d'un demi-siècle qu'il était encore peu d'hommes croyant savoir écrire, ou de bons parens, qui, à leur retour d'un voyage d'Italie, ne se regardassent comme obligés de retracer et de publier, les uns pour la postérité, les autres pour l'admiration de leur famille, les merveilles qu'ils venaient de découvrir. Aussi serait-elle interminable la tâche bibliographique de cataloguer toutes ces odyssées.

Nous nous serions bien gardé d'en venir augmenter le nombre si le Voyage manuscrit que nous avons trouvé et que nous allons reproduire, n'eût pas été un des plus anciens qui aient été écrits et s'il n'eût pu par conséquent servir comme de point de départ à toutes ces descriptions, et fournir des élémens de comparaison entre l'Italie de Sixte-Quint et de Philippe II, et l'Italie de nos jours. Montaigne, il est vrai, visita cette belle contrée vers la même époque (1580-81); mais son *Journal* n'est guère qu'un Manuel des eaux minérales de l'Italie, un relevé des pierres que leur vertu a fait rendre à l'auteur. Notre voyageur est beaucoup moins per-

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits. Fonds Baluze. 9913^{3}.

sonnel, et sa relation beaucoup plus instructive, gravelle à part.]

Le premier jour de septembre mil cinq cent quatre-vingt-huit, je partis de Paris et ai passé par Nogent-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Seine, Mussy-l'Évêque, Dijon.

A Dijon ai vu la Chartreuse, qui est hors la ville, en laquelle y a d'aussi belles sépultures des ducs-comtes de Bourgogne, qu'il s'en peut voir ailleurs. Toutefois la ville de Dijon est grande et forte, commandée par une bourgade qui est à un demi-quart de lieue et plus près de Dijon.

De Dijon à Beaune. — Belle ville; le plus beau est l'Hôpital auquel sont les chambres du Roi et de la Reine et beaucoup d'autres. Il y a aussi de beaux meubles de toutes choses, et principalement du linge qu'autre maison que l'on sache dire. Beaucoup de personnes et gens d'honneur s'y font porter pour être bien pansés et médicamentés quand ils sont malades, même des principaux de la ville. Il y a apothicaire et tout ce qui est nécessaire pour les malades. L'Hôpital a été bâti par le chancelier Rollin (1).

De Dijon à Châlons. — L'on y fait une belle forteresse; il y a une belle citadelle et la ville est assez forte.

De Châlons à Mâcon, qui est petite ville. Il y a belle église épiscopale.

De Mâcon, nous sommes allés à Trévoux et laissé

(1) Nicolas Rollin, chancelier des États souverains de Bourgogne, fit construire l'Hôtel-Dieu de Beaune en 1445. (*Note de l'Éditeur.*)

Lyon à cause de la contagion. Trévoux est la ville capitale du pays de Dombes, qui appartenait à M. de Montpensier. La ville est assez grande et peu forte.

De Trévoux à Montluel. — Là commence le pays de Savoie, auquel il y a plus de montagnes et aussi hautes qu'en toute l'Italie. Il y a beaucoup de bourgades jusques à Chambéry qui est une belle ville assez grande, peu forte. Le palais est assez beau, où les Sénateurs tiennent la justice. Après, commence le Piémont qui est beaucoup plus plaisant et meilleur que la Savoie.

De Chambéry jusqu'au Mont-Cenis. — Il n'y a rien à ménager au Mont-Cenis : il y a une chapelle sur le haut du mont, que l'on appelle *la Chapelle des Transis*, ainsi nommée d'autant que, quand il se trouve quelque personne sur le mont, mort et transi de froid, à cause des neiges, l'on le met en cette chapelle comme dans une sépulture. Il y en avait deux en ladite chapelle quand nous y sommes passés.

De là, à Novalaize et Suze, deux petites villes où l'on fait la garde si étroite, à cause de la contagion, qu'il n'y passe personne qui n'ait sa burcette bien faite, autrement l'on y fait sa quarantaine.

Turin est une belle ville, la première d'Italie, encore que ce soit Piémont. Elle est en une belle plaine, et s'y tient ordinairement le duc de Savoie. Il y a une forte citadelle, de belles églises, un collége de Jésuites. — Il y a des Juifs qui sont seulement marqués d'une aiguillette, et les femmes des Juifs par la perruque qu'elles portent. Ils ont le bonnet jaune comme les autres des Juifs de l'Italie.

Le duc de Savoie a deux palais, l'un où il est ordinairement, l'autre pour messieurs les princes, ses enfans, qui sont trois mâles. L'aîné n'a que trois ans, et

portait l'habit de capucin, à cause d'un vœu fait par le duc de Savoie, pendant la maladie de son fils; les deux autres sont petits. La duchesse de Savoie est fille aînée du roi d'Espagne, et l'appelle-t-on ordinairement *l'Infante*. L'on use en son endroit de grandes cérémonies.

Il y a dedans le palais des princes une fort belle galerie, parée de beaux et grands tableaux où sont la plupart des rois, princes et seigneurs, et les batailles de France. De cette galerie l'on va au palais du duc de Savoie.

Il y a à Turin une belle citadelle qui est hors la ville du côté de la France.

De Turin à Aoste, qui est une belle ville et assez grande.—Il y a un évêché qui vaut *nummi mille quatro* (1).

Le panigérulle (2) dudit évêque y est et y était lorsque j'y passai.

Alexandrie est au roi d'Espagne. Il y tient garnison d'Espagnols.

De là à Gènes, où nous avons séjourné, qui est une des plus belles villes d'Italie et des plus riches à cause des beaux palais qui y sont en grand nombre, principalement en la rue dite *Strada nova* où sont les palais du monarque, Spinola et Grimaldi, du *principe* Doria et du *principe* de Massa. La plupart des palais est quasi tout fait de marbre le plus beau et mieux poli que se peut voir. Il y a à quatre milles de Gènes des montagnes, d'où l'on tire ce marbre comme la pierre. Dans l'église des Cordeliers, il y a une chapelle faite de neuf, toute de marbre, les fondemens et degrés, et tout le reste; la plupart du marbre est taillé et gravé

(1) Quatre mille écus. — (2) Panigérulie, porte-queue.

d'histoires enlevées en bosse. Le dessus est tout doré d'or de ducat.

En toute l'Italie, il n'y a point de peintures plus belles et mieux faites, et plus grande quantité qu'à Gènes.

Gènes est la plus riche ville d'Italie pour le regard des particuliers; et, pour le corps de la République, Venise en a la réputation. Voilà pourquoi on appelle *Venitia rica*, *Genua superba*.

La plupart des Gènevois (1) ont leurs finances en Espagne : c'est une des raisons principales pour quoi l'on craint que le roi d'Espagne, à l'avenir, ne se rende le maître : il est déjà le protecteur, d'autant que Gènes est une république et l'a toujours été depuis qu'André Doria les fit révolter contre le feu roi François et les mit en liberté; à cause de ce, l'on lui a élevé une statue de marbre, dans la cour du palais de la Seigneurie.

La garde de la Seigneurie est de cent Tudesques, qui ont les maisons dans le palais, et n'y bougent jamais et font bonne garde.

La république de Gènes a toujours au port, ou le long de la côte, six galères bien armées; les esclaves sont la plupart Turcs, et vont en marchandise jusqu'à Sicile pour les soies, et quelquefois courent contre le Turc quand il est le long de la côte.

Le *principe* Doria est de la maison qui a mis en liberté Gènes : il est grand prince, et a plus de quatre cent mille livres de rentes, comme l'on dit. Il a garde de Tudesques au nombre de quatre, vêtus en Suisses, le manteau et bonnet rouges. Il a un fils aîné qui peut

(1) On donnait alors ce nom aux habitans de Gènes. Voir le *Journal du voyage de Michel de Montaigne*, t. II, p. 168, édition in-12. (*Note de l'Éditeur.*)



avoir vingt-deux ans, qui est ordinairement à Gènes. Le cadet est page du prince d'Espagne, qui peut avoir douze ans ou environ. Le roi d'Espagne n'a que ce fils. Aucuns disent que le Pape voulait marier sa nièce avec le fils du prince Doria. — Il est superbement servi en toutes choses. En son palais, il y a une table de jaspe, qui a les quatre pilliers d'argent et les bandes; l'on tient qu'elle vaut quarante mille écus; elle est en son cabinet avec un grand nombre de grands vases d'or et d'argent. Il y a telle cuvette d'argent massif, à mettre raffraîchir le vin, que quatre hommes ne sauraient porter. Il y a une écurie hors la ville où il y a ordinairement quatre-vingts chevaux. Il a toujours à lui trois ou quatre galères qui peuvent entrer dans sa maison sans le congé de la ville. Il est général de toutes les galères du roi d'Espagne sur la mer du Levant, tellement que quand le général de Sicile vient à Gènes ou à quelque autre lieu où il est, met bas sa banderolle et n'a plus de puissance; et lève sa banderolle le prince Doria où est la croix rouge.

A Gènes, il y a un port assez beau et un mont dans la mer qui est fort beau : il a coûté beaucoup à faire faire; c'est pour mettre les vaisseaux, pour les assurer contre les vents et corsaires. Il fait une forme de séparation en la mer dans le port.

Quand le duc de Gènes marche, il est suivi de tous les sénateurs, au nombre de vingt-quatre, portant robe longue de velours noir, avec la barrette de même; on porte l'épée nue devant lui, et douze pages vêtus de velours de couleur avec un grand nombre de citadins, qui marchent aussi montés sur mulets et chevaux d'Italie.

Les rues de Gènes sont étroites, c'est la raison pour quoi il n'y a ni coche ni charrette, et se font porter les gentilles *donne* dans des chaires couvertes de velours, satin et autres étoffes de couleurs, et sont leurs chaises ainsi portées par quatre hommes par la ville. Tous les samedis elles sont nu-têtes jusqu'à ce qu'elles aient lavé leurs cheveux au soleil pour sécher : ce sont les plus beaux cheveux de l'Italie, autant pauvres que riches.

Les églises de Gènes sont toutes faites de marbre : il y en a grand nombre. Elles sont faites en ovale, et une infinité de choses à la mosaïque. — Il y a au Trésor de la ville une émeraude grosse comme la tête : elle est fermée à six clefs, l'on dit qu'elle vaut plus de quatre millions ; elle vient de l'Egypte. Je l'ai vue par cas fortuit d'un seigneur d'Espagne qui donna grand denier pour faire assembler les sénateurs qui avaient les clefs.

Il y a dans le palais de Gènes les plus belles fontaines, grottes et statues qu'en ville et lieu d'Italie pour la quantité. Les Génevois sont fort curieux. Il y a un Génevois qui a un palais assez beau ; n'ayant assez belle vue devant sa maison, il acheta toutes les maisons, au nombre de vingt-cinq, les fit abattre, et rebâtir tout de neuf et fit la rue plus large, tellement qu'il eut belle vue de sa maison.

Gènes est une ville fort peuplée, et quasi plus pour sa grandeur qu'aucune ville d'Italie, et si, il y a fort peu de commodités de bois et poisson. Elle est entourée de montagnes, infertiles en tout, et si, il ne s'y pêche point de poisson que assez loin de la ville; voilà pourquoi l'on dit : *In Genua, mare senza pesci ;*

monti senza legno; uomini senza fede; donne senza vergogna; gemma superba (1).

De Gènes, suis allé à Savone, qui est à trente milles de Gènes. La ville est belle, forte et assez grande. Il y a un fort beau port et serait meilleur si les Génevois ne l'avaient fait combler en beaucoup d'endroits, étant envieux que les navires allaient plutôt débarquer là qu'à Gènes, et rendaient par ce moyen la ville beaucoup plus marchande que la leur, tellement que, à présent, n'étant ce port si sûr qu'il était, l'on est contraint d'aller à Gènes sans s'arrêter. Cela est cause que les Génevois et Savoyards ont toujours quelque pique les uns contre les autres.

A Savone, il y a un fort beau château en forme de citadelle. L'un et l'autre sont de la république de Gènes. — Il est sorti de Savone deux papes et trois cardinaux. — La ville est pavée de briques, comme la plupart des villes d'Italie. La case des Spinola et Grimaldi y est vue.

De Savone, je suis allé à Final qui est une petite ville située le long de la mer, et ai passé par beaucoup de petites bourgades fermées. Il y en a une qui appartient au *principe* Doria de Gènes.

De Final à Saint-Rémond (*San-Remo*), qui est d'Italie, et quasi sur les frontières de Provence. De là à Nice, il n'y a qu'une journée. Saint-Rémond est une petite ville où il y a autant d'orangers qu'en toute la Provence. L'assiette est la plus belle, plus délicieuse, et odoriférante que l'on saurait désirer. Il y a un grand nombre de palmiers.

(1) « A Gènes, une mer sans poissons; des montagnes sans bois; des « hommes sans foi; des femmes sans pudeur; une pierre magnifique. »

De Saint-Rémond, je fus par mer jusqu'à Villefranche et Nice, et passai par Monaco qui est un château dans la mer, qui ne tient de personne; autrefois a été de la république de Gènes.

De Villefranche à Nice, il n'y a que deux milles : l'un et l'autre appartient au duc de Savoie. Il y a château et forteresse en tous les deux. Celui de Nice est le plus fort et est la plus forte place qu'ait le duc de Savoie pour être située sur une montagne fort haute et quasi imprenable. Le Turc avec son armée ne la peut prendre. Autrefois Nice était de Provence : encore l'appelle-t-on *Nice de Provence*. A cause quelle n'y est plus, l'on prendra la séparation de la Provence à une petite rivière qui est deux lieues par-delà Nice en terre de Provence.

De Nice, je suis allé à Aix, et passé par le fort d'Antibes, Cannes et Fréjus qui est le plus riche évêché de Provence. La ville est belle et assez marchande à cause qu'elle est proche de la mer. Il y a encore des vestiges de César. Cela se voit aux aqueducs qui sont hors la ville. Il y a plus de dix-huit arcades hautes merveilleusement. L'on voit le canal par où passait l'eau : il est entier en beaucoup d'endroits; il est large de huit pieds et profond de quatre où était une petite rivière que l'on y faisait passer qui baillait de l'eau par toutes les maisons de la ville : il n'y en avait point en toute l'Italie, comme l'on dit, d'aussi beaux.

De Fréjus j'ai passé à Lorgues où j'ai couché, et le lendemain j'arrivai à Aix.

Aix. — Il y a un parlement; il n'y a rien à remarquer que les bains qui sont beaux. L'eau en est perpétuellement chaude. Il y a, hors de la ville, quelques antiquités découvertes qui paraissent; il semble que

c'était le lieu où l'on faisait combattre les bêtes, où l'on jouait jeux des anciens Romains. Cela est fait en forme d'arc, comme celles de Languedoc. L'on dit qu'Aix a été bâti par Sextius; encore dit-on : *Aqua Sextia;* AQUA, *ab aquarum multitudine*, SEXTIA, *à Sextio urbis conditore*.

Je suis parti d'Aix pour aller à Marseille. Le plus beau est le port que l'on tient le plus sûr de tout le monde, tant contre les vents que contre les corsaires. Il est tout entouré de montagnes, et se ferme et ouvre avec la clef tous les jours, le matin et le soir; il y a des hommes qui ont gage de la ville pour cet effet. Il y a aussi de belles antiquités à Saint-Victor, hors la ville. L'on y vit à la forme des anciens Romains, car tous les ans on crée des consuls, magistrats et autres officiers. La ville les nomme et les crée et n'ont que faire de permission du Roi.

Le deuxième de décembre audit an 1588, je fus averti qu'il passait vingt-quatre galères du roi d'Espagne qui allaient à Naples et qu'elles étaient aux Iles d'Or (1): cela fut cause qu'aussitôt les fus trouver et m'embarquer pour retourner à Gènes, et pris le voyage par mer tant à cause des neiges qui étaient auxdites montagnes qu'à cause des guerres de Provence.

L'on commença à faire voile sur les trois heures après midi; j'étais sur la galère appelée *l'Annonciation*, qui était celle qui suivait le capitaine et général de toutes les galères. Y était le cardinal de Mendoce qui allait à Rome, protecteur de la nation d'Espagne; son neveu le comte et la comtesse de Trimose, allaient à Turin, voir l'infante d'Espagne. De toutes ces ga-

(1) *D'Hyères*, sans doute. (*Note de l'Éditeur.*)

lères était général le seigneur don Pèdre de Liena. Il y avait sur les galères vingt compagnies de gens de pied, quarante chevaux d'Espagne, et à chacune galère, quatre pièces de canons de batterie, trente rames de chacun côté, et environ deux cent-soixante esclaves turcs, étant en résolution de donner jusques à Gènes, où l'on compte trois cents milles et plus de Marseille, qui valent cent lieues de France.

Le quatrième jour, qui était Sainte-Barbe, la tempête fut si grande que toutes les galères pensèrent périr toutes à un instant. Nous avions déjà passé Toulon et La Ciotat, et étions loin du port de Villefranche, environ quatre-vingts milles. La tempête dura, sans discontinuer, plus de vingt-huit heures; elle fut si grande, que toutes les voiles furent mises en pièces, la plupart des arbres brisés et rompus; le vent était si grand et les flots de la mer, qu'en un instant toutes les galères, qui se suivaient les unes les autres, furent séparées et éloignées, qu'elles furent trois jours sans se revoir. L'on pensait que tout fût perdu. L'on fut contraint, pour décharger les navires, jeter en mer quelques meubles, et plusieurs chevaux d'Espagne, que le roi d'Espagne envoyait à l'empereur et au duc de Savoie. La nécessité fut si grande, que l'on fut contraint jeter dans l'eau jusqu'aux barils des esclaves, et là où ils mettent l'eau pour boire. Durant la tempête, le comite (*sic*), le pilote et tous pilotes, qui sont les principaux officiers d'une galère, se trouvèrent si étonnés, que tous ensemble résolurent de mettre notre galère en pleine mer, et la laisser là à la miséricorde de Dieu, ce qui fut fait à l'instant, mise en pleine mer sans savoir quelle route l'on tenait. Aucuns disaient que nous étions à la voie de Corse, les autres en Sar-

daigne, les autres y doutaient. Voyant tout désespéré, chacun se mit en prière : la plupart se confessèrent à un religieux qu'ils appelaient *Padre commendatore*, de Naples, pensant mourir à toutes heures; car tantôt notre galère demeurait sombrée en pleine mer, et après relevée par les flots. Les flots étaient si grands, qu'aucunes fois il entrait dans la galère à une fois plus de dix muids d'eau. Chacun était si mouillé et trempé, que l'on ne pouvait sécher. L'on vidait toujours l'eau au mieux que l'on pouvait. Nous étions si pressés dans la chambre de dessous la porte, que l'on se nuisait les uns sous les autres; nous y étions plus de sept vingts. La plupart firent des vœux après leur confession, moi-même en ai fait. Pendant cette tempête, la barque qui suivait la galère du général fut la première perdue. Il y avait douze cents hommes qui furent submergés. Il s'en perdit beaucoup d'autres. La barque de notre galère fut jetée dans la mer; il se sauva un homme, lequel se mit sur un baril d'un esclave, avec lequel il fut jusqu'au bord.

Après la tempête finie, l'on commença à s'apprêter et à regarder par la charge où notre galère pouvait être, et en quel endroit et détroit, et fut trouvé que nous étions à cent milles de Villefranche. L'on reprit cette route, et arrivâmes à un petit voile que l'on remit au lieu de celui qui avait été rompu, et ce avec grand'peine, d'autant que les esclaves ne pouvaient plus ramer à cause du travail qu'ils avaient pris pendant la tempête, sans manger ni boire, comme aussi, ils ne pouvaient à cause qu'on avait jeté l'eau dans la mer avec leurs barils.

Enfin, nous arrivâmes à Villefranche, et n'y trouvâmes qu'une galère qui était la générale, laquelle ne

faisait que d'arriver. Là, on attendit les autres, et mîmes pied à terre. Le cardinal de Mendoce chanta le lendemain la messe en grande cérémonie, et ne but ni mangea, depuis qu'il fut arrivé jusqu'à ce qu'il l'eût chantée. Chacun remerciait Dieu. Nous fûmes trois jours au port, tant pour nous rafraîchir que raccommoder les galères, attendre les autres et se fournir de vivres. Arriva le reste des galères fors sept, en même équipage que la nôtre. Voyant que le temps était beau, nous partîmes et fûmes à Savone, dix lieues près de Gènes, qui valent trente milles, sans ouïr parler des galères qui étaient perdues. La plupart tenaient qu'elles étaient submergées : pour le moins n'en eûmes aucunes nouvelles par l'espace de dix jours que dura notre voyage. Si elles ont été perdues, il y a eu plus de trente mille hommes submergés (1).

De Savone, je me mis sur une barque et j'arrivai à Gènes à bon port. Le lendemain arriva le général et le cardinal de Mendoce. Sitôt qu'ils furent au port, l'on mit la banderolle et leva-t-on celle du *principe* Doria, d'autant qu'il est le général de toute la mer pour le roi d'Espagne : don Pèdre de Liena ne l'est que des galères de Sicile, et n'est rien qu'en l'absence du sieur Doria.

Étant le cardinal arrivé, il fut reçu par le *principe* Doria, qui le mena en son palais où l'on le fut trouver.

(1) Nous reproduisons exactement l'original ; toutefois nous devons faire observer pour les personnes dont la sensibilité pourrait être trop vivement surexcitée par ce récit de la mort de trente mille hommes, que c'est un voyageur qui parle, et un voyageur qui nous entretenait tout-à-l'heure d'une émeraude grosse comme la tête. Nous pouvons nous en remettre au bon sens de nos lecteurs pour distinguer quelques exagérations palpables des détails exacts et curieux que renferme ce récit. (*Note de l'Éditeur.*)

Le lendemain le *principe* Doria manda don Pèdre de Liena, lui demanda pourquoi il était parti puisque faisait cette tempête, le blâma fort, comme l'on dit; lui redemanda quel avait été l'avis des pilotes et des comites; il lui tint beaucoup d'autres propos que je ne ouïs. J'en étais toutefois assez près; mais ils parlaient assez bas. Le *principe* Doria est assez gros homme, visage et barbe noir mêlé, vêtu tout de noir, et peut avoir environ cinquante ans. Il tient une cour et est plus qu'un grand prince. Le roi d'Espagne a beaucoup de créance en lui. L'on dit qu'il dépêcha un courrier au roi d'Espagne pour l'avertir de ce qui s'était passé, d'autant que le long de la côte il courait un bruit que toutes les galères s'étaient perdues pendant cette tempête.

Je laissai les galères à Gènes, où je me reposai trois ou quatre jours; puis je me mis sur une barque pour aller à Lerici, qui est un petit port d'Italie; il y a soixante-six milles de Gênes: je fus un jour et une nuit à y arriver.

De Lerici, je suis venu à Massa, qui est de la république de Gènes et de sa protection; il n'y a que dix milles. Là finit le Génevois et les terres de son obéissance. Le seigneur de Massa est appelé prince de Massa, et est de présent à Gènes.

Après que l'on a passé Massa, qui est une assez belle ville et grande, l'on commence à entrer en la Toscane, qui est des terres du duc de Florence, que l'on appelle grand-duc en toute l'Italie.

De Massa je suis allé à Lucques: il n'y a que vingt milles. La ville de Lucques est belle et a belle assiette, et est quasi une plaine; elle est forte et a quatre bastions et de beaux fossés. En entrant sur la porte de la

ville, il y a écrit ce mot : *Libertas*, en lettres d'or. Il y en a autant sur le palais de la Seigneurie. Lucques est république et en protection du roi Philippe. Il y a dans la ville un beau palais, treize sénateurs. La république est gouvernée par deux sénateurs, qui sont vêtus de grandes robes de velours noir et bords de même. Quand ils vont à l'église, ils sont conduits par les trompettes et les citadins. A un mille de Lucques, il y a un pont appelé le Pont-Saint-Pierre, par lequel ai passé allant à Lucques.

De Lucques je suis allé à Pise, il y a douze milles. La ville est fort grande et peu peuplée ; elle est au duc de Florence, lequel y a un beau palais. La ville est fort renommée à cause des grandes victoires que ceux du pays ont obtenues contre ceux de Sardaigne et autres lieux maritimes. Les batailles sont gravées entrant dans la grande église, laquelle est des plus belles d'Italie pour les superbes colonnes de marbre qui y sont et plusieurs histoires à la mosaïque.

Il y a au dôme Saint-Jean une pierre de marbre dans laquelle il se trouve naturellement un religieux vêtu de ses habits, comme s'il avait été peint.

Il y a un des plus beaux cimetières que l'on saurait voir, fort grand, entouré de galeries peintes à l'entour, tout fait et pavé de marbre ; il est couvert de plomb et fort enrichi par le dedans de belles peintures et sépultures.

Il y a aussi une belle université faite par les ducs de Florence. La rivière passe dans la ville et s'appelle Arno, et va jusques à Florence.

De Pise à Livourne il y a douze milles qui valent quatre lieues de France. Le port est beau et n'y a autre chose. En ce lieu sont ordinairement les galères du duc

de Florence; et s'apprêtait-on pour aller à Marseille quérir la princesse de Lorraine pour la conduire à Florence.

De Livourne jusqu'à Florence il y a quarante-cinq milles qui valent quinze lieues françaises. A Florence je séjournai. C'est la capitale ville du duc de Florence et de la Toscane. La ville est grande et fort belle, tant à cause des palais qui y sont, qu'aussi pour ce que les rues y sont fort larges. L'on l'appelle ordinairement *Firenza la bella.* — Elle est fort marchande; mais l'on y paie gros domaine, pour raison de quoi l'on fait audit port une double garde. — Dans Florence, il y a le palais du duc qui est fort vieux, toutefois fort beau. Il est en la grande place où est la plus belle fontaine pour la grandeur et la hauteur, que l'on saurait voir. Il y a devant le palais trois statues de marbre, sur des piliers de marbre, hautes chacune de quinze pieds et tout d'une pièce. Dans le palais il y a de belles peintures, de beaux meubles et une belle galerie. L'on y travaillait toute la journée pour la venue de la princesse de Lorraine.

La garde du duc de Florence est composée de Tudesques. Il y a dans le corps-de-garde que l'on fait à l'entrée du château, douze pièces de doubles canons que le duc y a fait mettre depuis peu de temps. Encore qu'il soit absent de la ville, l'on ne laisse pour cela d'y faire bonne garde. Outre la garde qu'il monte, qui est une compagnie de chevau-légers, en sa maison il y a quelquefois trois ou quatre cents chevaux.

Près du vieux palais il y a une belle rue, bien longue environ trois cent vingt pas des deux côtés, en laquelle il y a de fort belles maisons bâties, dans lesquelles sont tous les officiers de la ville. Il y a au-dessous des gale-

ries fort larges où l'on se promène à couvert. Il y a encore le palais nouveau du duc qui a été bâti par un nommé Pitti ; il semble plus beau que le vieux; il est aussi bien enrichi, et plus tard sera une partie des magnificences au mariage du duc de Florence.

In Via Larga est le palais des Médicis, dont est sortie la reine-mère (1) et lui appartient encore aujourd'hui; il est fort vieux et ancien; il est toutefois bien bâti. Dans la cour il y a de belles statues, la plupart faites par un nommé Bandinelli, Italien, comme il apparaît au bas des sculptures.

Le duc de Florence fait battre monnaie, et ne prend-on que la sienne en son duché. — Il y a arsenal où il fait fondre artillerie. — Il y a un parc dans Florence, composé de vingt-deux grandes loges toutes fermées et muraillées, hautes et palissées, où sont les lions, ours, loups et autres animaux qu'il fait quelquefois combattre (2).

Il y a fort belles églises dans la ville et quasi toutes rondes, faites de marbre jusques aux fondemens. — Florence et toute la Toscane est fort belle assiette et bonne. — Y passe la rivière de l'Arno sur laquelle y a quatre beaux ponts de pierre. — L'on tient que c'est la meilleure partie de l'Italie et où l'on parle le meilleur italien. — Les Florentins sont ingénieux; vrai est que l'on dit qu'ils sont sujets au s......... (3).

(1) Catherine de Médicis. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Un passage du *Journal* de Montaigne sur cette ménagerie de Florence nous apprend que tel animal fort connu de nos jours l'était à peine alors : « Nous vîmes là un mouton de fort étrange forme; aussi un chameau, des « lions, des ours, et un animal de la grandeur d'un fort grand mâtin, de la « forme d'un chat, tout martelé de blanc et de noir qu'ils nomment un *tigre*. » *Édition* in-12, t. I, p. 245-6.)

(3) Il existe ici au manuscrit un blanc que nos lecteurs et les Florentins nous pardonneront sans doute de ne pas remplir. (*Note de l'Editeur.*)

Étant à Florence je suis allé à Pratolino (1) qui est à quatre milles. Il a été bâti par le feu duc de Florence, il y a vingt-cinq ans; au demeurant il y a dedans des choses admirables que je séparerai de ce discours. — Du côté de la mer, elle a force bois; et, quant aux montagnes de quoi elle est entourée en aucuns endroits, l'on tient au pays qu'elles sont fertiles. — Florence n'est pas forte.

De Florence je suis venu à Créma qui est une belle ville et fort grande. On tient qu'il y a plus de riches marchands qu'à Florence et que, par cette raison, le duc de Florence en tire beaucoup plus de tributs et subsides que de Florence. Il y a de l'un à l'autre quarante milles. Les maisons sont quasi toutes bâties de briques. — Créma, néanmoins, fait république et est gouvernée par des sénateurs qui sont logés dans le palais et qui n'en sortent point que le temps de leur charge ne soit parfait et expiré. — Il y a sur la porte de leur ville et du palais écrit *Libertas*, aussi bien qu'à Lucques, mais il y a grande différence; il y a aussi sur des piliers, en quelques endroits de la ville, en marbre et en bronze, enseigne de leur liberté.

La différence qu'il y a entre Lucques et Créma est que Lucques ne paie rien et n'est aucunement sujet au duc de Florence, ni à personne; et est sous la protection du roi Philippe (2), sans qu'elle lui paie aucun tribut. Créma, au contraire, paie comme j'ai dit. — L'on dit que si le duc de Florence était maître de Lucques il prendrait le titre de roi de la Toscane et non de duc.

Il y a une chapelle qui est à quinze milles de Lucques,

(1) Maison de plaisance des ducs de Toscane. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Philippe II, roi d'Espagne. (*Note de l'Éditeur.*)

qui valent cinq lieues françaises, où le défunt duc de Florence voulait faire bâtir, près icelle, une citadelle, qu'il en fut empêché par les Lucquois et le roi Philippe. Le commencement est encore là, et un grand nombre de pierres de taille puissantes à mettre en œuvre.

De Créma à Rome il y a cent milles. — La grande église de Créma est fort belle. Il y a au haut et dedans icelle tous les papes qui ont été à Rome jusqu'en l'an 1550. Ils sont relevés en bosse.

La Toscane finit à deux milles près du Pont-de-la Paille, et commence-t-on à entrer sur les terres de Rome appartenant au pape. Ce n'est pas la Romanie, car elle est encore à la Lombardie.

J'ai passé sur ce pont que les Italiens appellent *Ponte della paglia*. Il a été fait par le feu pape Grégoire (1) en 1580, comme il se voit par ses armoiries qu'il a fait mettre des deux côtés. Il le fit fermer d'autant que, en ce temps-là, par l'une des caves, il se noya environ deux cents personnes. Ses armes sont un dragon : il y a sur les deux pierres *Gregorius XIII, papa*, 1580.

Du Pont-de-la-Paille, je suis allé à une petite ville, Acquapendente, deux milles par-delà ce pont. De là à Rome il y a vingt milles. Cette ville-là appartient au cardinal Farnèse, à cause de ses bénéfices. Il y a aux environs plus de dix châteaux et une petite ville de quoi il jouit.

A un mille d'Acquapendente, je passai par un lac appelé de Bolsena, qui a trente milles de tour. Il appartient au cardinal Farnèse de son propre. Quasi tous ses biens viennent de ce côté-là.

Le lendemain je fus à Ronciglione et Nidifesta (*sic*) qui

(1) Grégoire XIII, prédécesseur de Sixte-Quint. Ce dernier occupait le saint-Siége à l'époque où ce *Journal* fut écrit. (*Note de l'Éditeur.*)

sont deux petites villes, et de là à Rome où je suis arrivé le vingt-quatrième jour de décembre 1588, environ vingt-deux heures, et me suis logé *A l'Epée.*

J'ai passé à Viterbe qui est une belle ville, aussi grande que Créma. Il y a trois ou quatre belles fontaines dans la ville. A un mille de Viterbe, en allant, je vis les bains sulfureux. A trois cents pas l'on les sent si fort qu'il faut se boucher le nez à cause du soufre. Les bains sont à la campagne et près d'une maison qui est faite à propos pour soi loger, dans laquelle, par un canal qui est dans terre, l'on fait couler l'eau jusques à la maison. L'on ne saurait se baigner dans les bains à cause que l'eau est bouillante et jette les bouillons aussi gros que le bras, de la hauteur de trois pieds, en grande quantité, et fait plus de bruit de ses bouillons que ne saurait faire de l'eau bouillante sur le feu, quelque grand qu'il soit; ce que l'on met dans l'eau est incontinent consumé. Le circuit du bain bouillant que je dis est au moins de quarante pas, fait comme un grand bassin bordé de pierres; mais tout ce qui y est est naturel et non artificiel. Au bas du bain, et près de deux pieds, l'eau se coule dans un autre bain fait en forme de mare qui peut avoir de circuit environ deux cents pas. L'eau qui sort du bain bouillant et qui entre là-dedans est encore chaude et assez; non toutefois que l'on n'y puisse durer quelque temps.

Rome est une belle assiette : depuis que l'on a passé la Toscane, il y a quasi plus de plat pays que de montagnes, où il croît de fort beaux blés. Rome toutefois semble être située en un vallon et entre des montagnes. Il y en a quasi de tous côtés et même dans la ville, jusqu'au nombre de sept assez remarquées.

Le soir que je fus arrivé, je fus à l'église *Santa-Ma-*

ria-Maggiore, matines et la messe de minuit. Le Pape fit l'office, fors à la messe que ne chanta point jusques au lendemain. La cérémonie fut faite à la chapelle du Pape, appelée Sixtième (*Sixtine.*) Sur l'autel de la chapelle, qui est au milieu de la chapelle, laquelle est toute ronde, il y avait les douze apôtres en bosse et d'argent de la hauteur de quatre pieds chacun et une croix au milieu, et sur une table à côté sept ou huit grands vases d'or et d'argent. La chaire où était le Pape, était au bout du chœur et loin de l'autel, loin de huit pas. Il fut porté dans l'église étant dans une chaire de velours cramoisi accoutrée de franges d'or et des armoiries derrière. La chaire était portée sur les épaules par huit hommes vêtus de longues robes d'écarlate rouge, les bras passés et les manches de satin rouge. Devant lui marchaient quatre cardinaux vêtus de leurs longues robes de camelot rouge aussi beau que satin, les queues longues de cinq aunes pour le moins qui étaient portées par ceux que l'on appelle caudataires; marchaient aussi les évêques au nombre de trente-cinq, vêtus de leurs habits, et, après, les trompettes et la garde du Pape qui est composée d'un grand nombre de suisses vêtus de manteaux et bonnets rouges. Ils n'étaient que fort peu de gens dans la chapelle; le Pape étant ainsi porté en sa chapelle jusques en sa chaire où il fait l'office, tous les cardinaux se mettent, les uns à main droite, les autres à gauche. Les évêques derrière prennent tous leurs mitres; et se tient le Pape assis dans sa chaire ayant trois couronnes sur sa tête et sa chappe. Ordinairement en l'église il est suivi par quatre cardinaux qui sont toujours aux côtés de sa chaire de laquelle, pendant tout le service, il ne se lève que trois fois pour venir à l'autel.

L'ambassadeur de France est toujours près de sa

chaire, debout, pour parler si besoin est. L'ambassadeur d'Espagne n'y est jamais, parce qu'il prétend devoir avoir cet honneur devant l'ambassadeur de France, et non autrement[1], sinon qu'en son absence.

Pendant tout le service, tous les cardinaux, en signe d'obédience, vont les uns après les autres baiser les mains à Sa Sainteté et lui baisent un anneau qu'il porte au doigt.

Etant le Pape assis en son pontifical, à ses pieds sont les chanoines de l'église, qui aident à faire le service au lieu le plus bas et à la dernière marche : il y en a neuf ou dix à monter.

Le Pape a toujours accoutumé à bénister une épée et un chapeau le jour de Noël, ce qu'il fit; et est portée par un des officiers du Pape, qui la tient toute debout et le chapeau dessus pendant le service; quand elle est bénite, il en fait après un présent à quelque prince ou grand seigneur. Aucuns disaient que l'épée serait envoyée au duc de Florence parce qu'il a remis le chapeau entre les mains de Sa Sainteté à cause de son mariage, et a pris ses armes.

La messe de minuit fut chantée par un cardinal. Les chantres de la chapelle du Pape chantaient à la messe en un coin de la chapelle comme en un pupitre élevé qui n'empêchait aucunement.

Pendant le service de la messe de minuit le Pape se sert tout seul à cause de la nativité de notre Seigneur; c'est-à-dire il ôte lui-même son petit bonnet, il va sur un oreiller de drap d'or, pour se mettre à genoux, qui est à quatre pas de sa chaire. Le service fait, le Pape est remis sur sa chaire et reporté sur les épaules et conduit comme devant; allant et venant, il donne sa bénédiction.

Le lendemain, qui était le jour de Noël, le Pape re-

vint ainsi rapporté et chanta la messe assisté de tous les cardinaux et évêques en grand nombre.

Le Pape ne chante la messe en pontifical que trois jours de l'année, le jour de Noël, Pâques et Saint-Pierre, et, après qu'il a chanté, personne ne peut chanter sur l'autel sans une bulle portant permission d'y faire chanter la messe.

En chantant la messe, il va à l'autel pour dire le *confiteor* et lever le corps de notre Seigneur; le reste des cérémonies se fait lui étant en chaire. Le vin que lui porte un cardinal avec les burettes est pris par un grand tuyau.

Le Pape allant faire une chapelle (1), passant par les rues de Rome, était porté dans un brancard ouvert de tous côtés et doublé par dedans et dehors de velours rouge cramoisi, assis comme dans une chaire, vêtu de ses ornemens accoutumés. Devant lui marchaient tous les officiers; la garde des suisses en grand nombre; après lui suivaient les cardinaux et évêques montés sur leurs mulets superbement accoutrés. Après suivait une autre litière portée par deux mulets, couverts de velours rouge, dans laquelle il n'y avait personne (elle a toujours accoutumé de suivre), et à la queue suivait une compagnie de chevau-légers avec les lances; elle est de la garde ordinaire du Pape.

Le Pape donne audience particulière à l'ambassadeur de France un des jours de la semaine qui est le vendredi. Les autres ambassadeurs les ont les uns avec les autres; et cela montre la grandeur du roi de France (2).

Le jour de la Chandeleur 1589, le Pape fit l'office

(1) Consacrer une chapelle nouvelle, sans doute. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Nous supprimons ici une description détaillée des monumens de Rome qui ne diffère pas de celle qu'on lit dans les innombrables relations de voyages en Italie, écrites depuis celles-ci. (*Idem.*)

en l'église de Saint-Pierre, bénit les cierges, et les distribua tant aux cardinaux et évêques qu'autres qui étaient en la chapelle. Les cardinaux allant prendre le cierge baisaient la main, les évêques et tous les autres baisaient les pieds. Les cierges distribués, le Pape commença la procession à l'entour de la salle seulement. Devant lui marchaient cinquante-deux évêques et quarante-quatre cardinaux vêtus de leurs mitres et chappes de toiles d'or. Le Pape était après, et porté dans sa chaire par douze hommes vêtus de satin rouge, et longues robes d'écarlate rouge. La chaire était couverte de velours rouge cramoisi, frangé et bordé de crépines d'or et portée sur les épaules. Le Pape tenait en sa main un cierge de cire blanche allumé; il avait sa mitre faite en forme de trois couronnes, et un chapeau rouge de toile d'or. Au-dessus de la tête du Pape il y avait un poële de drap d'or en forme de ciel qui était porté par huit hommes vêtus de même habit que les précédens. La procession faite, il fut remis dans une autre chaire assez près de l'autel, et l'on continua le service.

La demeurance du Pape est ordinairement à Saint-Pierre. Outre l'église, qui est des plus belles et en laquelle on bâtit tous les jours, même les fêtes, fors les dimanches, il y a un fort beau palais. Il y a dans la chapelle du Pape de fort belles peintures, entre autres un *Jugement* fait par Michel-Ange. Il y a dans la salle entrant en cette chapelle, une fort belle peinture, la Journée de Saint-Barthélemy tout au long en l'un des côtés qui est à côté gauche. Il y a écrit ces mots : *Coligni et sociorum cædes*. Cela a été fait du temps du pape Grégoire (1).

(1) Pour célébrer le massacre des protestans, dont la nouvelle fut accueillie avec joie par la cour de Rome. (*Note de l'Éditeur.*)

Il y a dans ce palais une galerie qui contient deux cents pas de long et douze pas de large, dans laquelle sont peintes toutes les cartes du monde. L'on l'estime la plus belle que l'on puisse voir. Le Pape qui y est à présent (1) l'a fait faire et y peut entrer en sortant de sa chambre; elle est pavée de marbre.

Le Pape fait faire dans le palais de Saint-Pierre une Bibliothèque en laquelle il veut porter les livres de l'ancienne. Elle est fort grande et toute peinte, et semble que ce soit une histoire de la vie, des faits de Sa Sainteté depuis qu'il est pape.

En voyant le palais, j'ai vu l'ancienne Bibliothèque en laquelle il y a six chambres, toutes pleines de livres quasi tous écrits à la main. Entre les livres l'on nous a montré les *Actes des apôtres*, écrits en lettres d'or; *Henri d'Angleterre* contre Martin Luther, envoyé au Pape; le livre des Idoles des Indiens avec les figures; la *Bible*, envoyée au pape par le roi d'Espagne; elle est en parchemin et la suscription dessus; les *OEuvres de Cicéron*, écrites à la main; *Aristoteles*, *Suetonius*, *Titus Livius*, *Plinius*, *Virgilius*, *Terentius*, *Thucydides*, et une infinité d'autres livres écrits à la main. Quatre chambres de la Bibliothèque sont ouvertes deux heures le jour pendant lesquelles chacun y peut aller et transcrire ce que bon lui semble; les livres les plus précieux sont dans les deux autres chambres que l'on ne montre pas à un chacun.

Le Pape peut aller du château Saint-Ange jusques à Saint-Pierre par une galerie qui va de l'un en l'autre, et toujours à couvert; il y a une rue qui va droit de l'un à l'autre, où le pape seul va quand il est en car-

(1) Sixte-Quint. (*Note de l'Éditeur.*)

rosse; quand il ne sort point, la rue est fermée par les deux bouts, et y passent seulement les gens de pied; les cardinaux vont par une autre rue. Il y a dans Saint-Pierre une fort belle chapelle que l'on appelle *Gregoriana.* Elle a été bâtie par le feu pape Grégoire; elle est toute de marbre avec des peintures à la mosaïque.

Il y a, dans l'église, une sépulture de bronze, sous laquelle est écrit: *Paulo III Farnesio Pont. opt. max.* Il y a, au-dessous, ses armoiries, qui sont six fleurs de lys.

La rotonde est le seul bâtiment qui reste aujourd'hui à Rome, le plus entier de tous ceux qui ont été bâtis par les anciens Romains; l'on l'appelle *Santa-Maria-Rotonda*, à cause qu'elle est bâtie en forme ronde, sur trente colonnes de marbre, hautes d'une pique et plus; chacune colonne a douze pieds de tour, et huit-vingts pas de tour au-dedans l'œuvre. Il n'y a clarté et lumière que par le haut qui est ouvert en ovale, et si il y fait aussi clair qu'en aucune autre église en ruines; elle est pavée de porphyre et de marbre, les carreaux taillés en forme ronde. Il y a un portique qui sert de porte et entrée en l'église, qui est assis sur treize colonnes de marbre, chacune desquelles a dix-huit pieds de tour.

A l'église *Santa-Maria-Maggiore*, auprès de laquelle est la vigne du pape Sixte, il y a une chapelle que l'on appelle Sixtième, en laquelle d'un côté le pape Sixte a fait faire la sépulture de *Pio Quinto*, lequel l'avait fait cardinal; la sépulture est grande, de marbre fort enrichi, et aussi belle que le reste de la Chapelle, que l'on estime la plus belle et la plus riche de Rome.

Le pape Sixte a fait faire à Rome des aquéducs, les-

quels ont quinze milles de longueur, de la hauteur de deux toises et assez près des anciens bâtis par les Romains, qu'il a laissés exprès, et qui sont encore aujourd'hui entiers en beaucoup d'endroits.

Le Pape fait faire à Rome des palais et des bâtimens en plusieurs endroits. Il fait trancher des montagnes pour faire aplanir des rues, les autres il fait rehausser d'une toise et plus, et telle qui tient plus de huit cents pas.

Le 7 du mois de février 1589, le cardinal de Mendoce, avec lequel je suis venu sur les galères du roi d'Espagne, fit son entrée, et lui fut baillé par le Pape le chapeau de cardinal, comme on a accoutumé de faire aux cardinaux qui n'ont point encore été à Rome, près de Sa Sainteté. La cérémonie fut telle que ensuit:

Le cardinal de Mendoce, arrivé à Rome sans être vu de personne, s'en alla à *Santa-Mariadel Popolo*, dans une grande salle fort bien préparée, dans laquelle tous les cardinaux le vinrent trouver, l'un après l'autre. Auparavant que d'entrer dans la salle, le cardinal de Mendoce allait au-devant pour les recevoir jusques au commencement d'une galerie.

Et étant tous assemblés, sortirent de l'église et s'en allèrent à Saint-Pierre, où était le Pape. Les cardinaux le suivaient, qui étaient quarante-six, étaient montés sur des mulets bien accommodés, les brides et rênes la plupart de velours large d'un demi-pied et plus; les cardinaux avec les longues robes, accoutrés des chapeaux accoutumés; devant eux marchaient les serviteurs à cheval, avec chacun un porte-manteau devant, fait de drap d'or, en forme de carreaux; à chacun carreau, quatre grosses houppes aux quatre coins, faites de franges d'or; et tenait encore chacun serviteur

une masse d'argent en sa main, qu'il portait sur l'épaule. Devant les serviteurs allait la garde du Pape, qui est composée de six-vingts Suisses, avec les hallebardes, et au milieu des deux derniers cardinaux était le cardinal de Mendoce, avec un chapeau de satin violet; et, après les cardinaux, marchaient encore cinquante-deux évêques, vêtus de leurs rochets, et à cheval comme les cardinaux. En passant devant le château Saint-Ange, fut tiré quelque deux cents coups de canon, et autant en entrant dans l'église Saint-Pierre.

Étant tous en la basse cour de Saint-Pierre, les cardinaux mirent pied à terre, et montèrent en une grande salle, où était le Pape, séant en son pontifical, vêtu de ses accoutremens accoutumés quand il faisait telle chose. Et étant tous assis à l'entour de lui, y demeura environ demi-quart d'heure, et après se leva et s'en alla dans une autre salle encore mieux préparée de tapisseries et autres ornemens que la première, en laquelle, outre les cardinaux et évêques, n'entra qu'environ quinze personnes, dont j'étais l'un. Le Pape séant en son pontifical, vêtu de sa chappe de drap d'or et mitre de même; les cardinaux assis des deux côtés du Pape, et les évêques à ses pieds, six, sept et huit marches qui sont au-dessous de sa chaire, l'on commença la messe en une chapelle qui est au bout de la salle, laquelle tous les cardinaux furent ouïr. Le Pape ne bougea de sa place : icelle dite revinrent prendre leurs places, et se chanta quelques menus suffrages pendant lesquels tous les cardinaux, les uns après les autres, furent baiser la chappe du pape à l'endroit où il met ordinairement les mains. Le cardinal de Mendoce en fit autant et y fut conduit par deux cardinaux, lesquels après le ramenèrent en sa place.

Pendant cette cérémonie les avocats consistoriaux, au nombre de dix, vêtus de robes violettes, le chaperon fourré en tête, se présentèrent au Pape. La fin fut qu'ils supplièrent Sa Sainteté, après lui avoir fait une harangue en latin touchant un meurtre commis à Bologne, d'en faire justice. Le pape répondit ces mots : *Communicetur auditori cameræ.* Et se retirèrent les avocats. — Peu après, le cardinal de Mendoce fut ramené près du Pape par les susdits deux cardinaux, et, étant près de lui, le Pape commença des prières et fit faire le sermon au cardinal de Mendoce, et après prit le chapeau, qui était tenu par un cardinal, et le mit sur la tête du cardinal Mendoce et s'en retourna en sa place, et après chacun sortait. En donnant le chapeau, le Pape dit ces mots : *Accipe galerum ad conservationem fidei catholicæ.*

Le neuvième jour de février 1589, je suis parti de Rome pour aller à Naples, distant de Rome de quatre grandes journées, et ai passé par Marina (1) qui est une petite ville appartenant au pape; elle est douze milles de Rome.

De Marina à Sermoneta qui est encore une petite ville sise au haut d'une montagne. Elle est de l'estoc du Pape. La ville est fort peuplée, et si, il y a beaucoup d'incommodités, d'autant que dans la ville il n'y a que des citernes sans aucun puits ni fontaine. La plupart du temps les citernes sont sèches et n'y a goutte d'eau, tellement qu'ils sont contraints en aller quérir à deux milles loin de la ville où sont deux fontaines, ès-quelles ils font la lessive pour blanchir leur linge, font chauffer l'eau à la campagne, le lavent et le rapportent sec à la

(1) Autrement *Castro Marino.*

maison. On passe aussi par une petite ville, appelée Velletri, en laquelle on paie plusieurs sortes d'impôts, même pour une malle qui ferme à cadenas ou serrure, pour lesquelles on paie un Jules qui vaut autant qu'une réale de cinq sous de France.

L'on passe encore par Terracine qui est une petite ville de l'obéissance du Pape et sur ses terres. De là à Fondi qui est encore une autre petite ville aussi plaisante et gracieuse que nulle autre ville de l'Italie, à cause de sa grande quantité d'orangers, limons et autres telles sortes de fruits qui sont en leurs jardins et à la campagne. Il me semble qu'elle approche fort de Saint-Rémond de Provence, soit pour la situation du lieu, soit pour la façon de leurs bâtimens et jardins.

Deux milles après Fondi, et comme en une campagne, est la séparation des terres du Pape et du roi d'Espagne, à cause de son royaume de Naples. Pour montrer la séparation, le roi d'Espagne a fait élever une forme de terme en pierres de taille où il y a fait graver ces mots: *Hospes, hic sunt fines regni Napolitani. Si amicus advenis omnia pactata invenies, et maris moribus pulsis bonas leges.* La séparation est fort facile à connaître, d'autant qu'en revenant de Naples à Rome et passant par une petite porte de pierres de taille, qui est le seul passage environ un mille de Fondi, il y a des gardes qui fouillent les passans, soit de pied ou de cheval, pour voir les deniers qu'ils portent, à cause de la loi du royaume de Naples qui veut que l'on ne puisse transporter hors du royaume plus de vingt-cinq écus par homme. En passant nous y fûmes fouillés, et si exactement qu'il est fort difficile d'en éviter.

De Fondi j'ai passé à Mole qui est une petite ville; il n'y a que deux milles de distance l'une de l'autre. —

A deux milles de Mole est Gaëte qui est la place la plus forte de toute l'Italie. Aussi le roi d'Espagne y fait faire une garde fort exacte, et n'y entre guère d'étrangers. Ceux de la ville de Gaëte n'y entrent quasi pas. La forteresse est triple; l'une, qui est le château, est dans la mer assez avant et tout entourée d'eau de la mer; l'autre assez près en haut d'une petite montagne, laquelle s'entoure aussi d'eau de la mer, quand l'on veut: il y a un petit pont pour entrer de l'une en l'autre. La troisième est sur une petite colonne que l'on appelle le mont de la Trinité.

Au mont de Gaëte il y a ordinairement deux cents Espagnols pour la garde de la forteresse, lesquels le roi d'Espagne fait changer fort souvent, de peur d'intelligences que l'on pourrait faire avec eux. Quand j'y ai passé, j'y vis entrer deux compagnies nouvelles que le roi d'Espagne y envoyait, qui firent sortir les autres, envoyées en d'autres garnisons. L'on tient qu'il n'y a lieu, en toute l'Italie, où il y ait de plus belles femmes qu'en ce lieu-là. Elles n'y séjournent guère, à cause des garnisons, ains vont à Rome pour avoir plus de compagnie, ou à Naples.

De Mole j'ai passé à Capoue qui est une fort belle ville. Il y a trente-deux milles de distance l'une à l'autre: il y a une petite rivière qui passe d'un côté, avec laquelle, si l'on voulait, il serait fort aisé de fortifier la ville. Il y a encore aux environs de Capoue des marques qui montrent assez que du temps des anciens Romains elle a été beaucoup plus grande qu'elle n'est.

A deux milles de Capoue, en un lieu appelé *Santa-Maria-Maggiore* il y a un colysée, des aquéducs comme ceux de Rome et des grottes fort belles; il y en a une entre autres qui est faite en triangle, chacun desquels

(*côtés*) contient trois cents pas, quinze de large et trois toises de haut; le tout est fait de pierres de taille.

Depuis Rome jusqu'à la séparation des terres de Naples, il y a grande quantité de vignes qui sont faites et cultivées de toutes façons que celles de France (*sic*); les échalas sont de roseaux cannes qui croissent en terre proches et voisins. Depuis la séparation de Naples jusqu'à la ville toutes les vignes sont montées dans des arbres hauts comme des noyers; les arbres sont ébranchés en plusieurs endroits. La vigne est plantée au pied de l'arbre et le reste de la terre c'est pour semer des blés qui viennent aussi bien que s'il n'y avait ni vigne ni arbre, non toutefois en si grande abondance.

Le dimanche gras, je suis arrivé à Naples. La ville de Naples, et ce qui est du royaume avec le duché de Milan, fait la plus grande partie de l'Italie. Anciennement l'on l'appelait *Magna-Gratia*, et à présent on l'appelle royaume de Naples. Elle est située au bas de belles montagnes fertiles et en bon air, fort plaisante, et située sur le rivage de la mer. La plupart des gentilshommes du pays se retirent en la ville et y sont demeurans en de beaux palais qu'ils y ont fait bâtir. Il y a eu de belles forteresses, principalement celles qui ont été bâties par Charles-le-Quint. La première forteresse est le *Castel-Novo* bien fermé de fossés, grosse muraille, contrescarpe. Le vice-roi de Naples y peut entrer de son palais et passer par son jardin sans être vu des Napolitains.

Il y a encore le Castel Saint-Elme, lequel est assis au haut d'une montagne qui est dans la ville et laquelle commande le Castel-Novo. — Il y a au pied de la montagne un couvent de religieux appelé Saint-Martin. Outre ces forteresses il y a encore une tour dans la mer

du côté du port, qui s'appelle la Tour de l'Œuf ou Castel de l'Œuf; en toutes ces places il y a garnison d'Espagnols bien payés et soudoyés, outre lesquels il y a toujours dans la ville six corps-de-garde outre celui qui est à l'entrée du môle, et celui qui est au palais du vice-roi, laquelle garde est composée seule de deux cents hommes bien armés qui entrent en garde tous les jours environ les quatre heures de relevée; en entrant, ils font une salve avec leurs mousquets qu'il est fort bon ouïr : à mesure que les uns sortent de garde les autres y entrent.

Il y a encore une garde dans l'arsenal où se font les galères, lequel est du côté de la mer et du môle. Quand j'y fus, l'on achevait la galère du vice-roi, et l'on travaillait à faire vingt galères que le roi d'Espagne avait commandées. —Au dehors de la ville, sur la mer, il y a le port appelé *Molo* fondé en mer et bâti par grand artifice pour la sûreté des navires qui abordent au port de tous les quartiers du monde. Le môle est de quatre cents pas de longueur et de trente de largeur; il est fait de grosses pierres liées avec une espèce de mortier que l'on fait avec la *pouzzolane* qui est comme le sablon que nous avons en France, hormis qu'il est noir quand il est mis en œuvre; avec le temps il devient aussi dur et plus que la pierre avec laquelle il est lié, tellement que la pierre est plus tôt rompue qu'elle n'est séparée de ce mortier. Et voilà pourquoi la plupart des palais de Rome, spécialement les plus somptueux, en sont bâtis, comme aussi ceux des Napolitains.

Au bout du môle, en tirant vers la mer, il y a une fort belle fontaine qui jette de l'eau douce par huit canaux de la grosseur d'un esteuf chacun; elle sert pour bailler plus commodément de l'eau fraîche aux

esclaves qui sont dans les galères du port, sans laquelle ce leur serait une bien grande incommodité d'en recouvrer, d'autant qu'ils sont fort loin d'eau douce. Cette fontaine est élevée de la hauteur de dix pieds, environnée d'un grand bassin de marbre, au-dessus duquel sont des statues de même, qui jettent l'eau dedans.

Il y avait au port quarante galères, en ce compris les douze galères de Sicile qui étaient du nombre de celles sur lesquelles j'étais arrivé à Gènes, outre l'Hôpital des galères qui ne bouge jamais du port; lequel hôpital n'est autre chose qu'une grande galère sans forçats ni rames, dans laquelle sont les officiers qui pansent les malades des autres galères et reçoivent les condamnés à galères, avant que de les mettre à la rame, pour les instruire, tondre et les vêtir d'habits d'esclaves. Étant au port, j'y en vis amener douze qui avaient été condamnés par les officiers du roi d'Espagne. Sitôt qu'ils furent entrés l'on leur mit les fers aux pieds, la barbe et les cheveux rasés, et puis furent dépouillés de leurs habits et, au lieu, on leur donna à chacun deux chemises, l'une desquelles ils vêtirent sur l'heure, et comme une petite camisole d'étoffe rouge, avec le bonnet de même, et un grand manteau de gros drap gris comme de bureau, le capuchon derrière, et n'ont que ce seul habit en leur vie; voilà pourquoi, aussitôt qu'ils sont dans les galères, ils apprennent quelque métier, s'ils ne savent point gagner de l'argent, afin de se mieux nourrir et vêtir qu'à l'ordinaire, et travaillent de leur métier quand ils sont arrivés à quelque port, ou sur mer quand ils sont en poupe et qu'ils ont les rames levées.

J'avais omis d'écrire que le jour que je partis de

Naples je vis mettre en mer la galère dernière qui venait d'être achevée; chacune galère portait soixante-dix pièces de canon; on usait de grande diligence afin de les mettre bientôt en équipage. L'on en parle diversement, et tient-on pour certain que, dans la fin du mois d'avril ou mai au plus tard, il y aura cent galères prêtes dans le port, pour faire voile avec les deux galères. Le signor don Pontis de Tolède, général des galères de Sicile, et don Pèdre de Liena, général de celles de Naples, étaient à Naples pour y mettre ordre; je les vis et parlai à eux et discourûmes du danger que nous eûmes ensemble sur mer; j'appris de lui que, depuis Gènes jusques à Naples, il était mort plus de quinze cents personnes des galères, la plupart à cause du mal qu'ils avaient enduré pendant le voyage, et s'en mourait encore tous les jours. Étant à Naples, j'en vis enterrer trois ou quatre.

Le roi d'Espagne tire par an, du royaume de Naples, environ un million d'or, sans comprendre ce qu'il tire de la Pouille et de la Calabre; ce que Naples lui vaut n'est pas quasi suffisant pour payer ses garnisons et pensions, qui sont grandes, à ce j'ai pu apprendre. Il tient à Naples un vice-roi que l'on appelle comte de Miranda en Espagne, auquel il baille par mois mille écus outre les pensions et les dons qui lui sont faits par les Napolitains et ce qu'il reçoit d'ailleurs à cause des comtes, marquis et ducs qu'il fait quelquefois, car la coutume de Naples porte que quiconque veut porter ce titre, il se peut faire en payant au vice-roi quinze ou vingt mille écus, selon la qualité et les richesses de celui qui le veut être, et lui en sont baillées lettres pour lui et sa postérité; et le peut être qui veut, pourvu qu'il ait finance. Il y a encore aujourd'hui à Naples

des marchands lesquels, après avoir gagné beaucoup de deniers à leur trafic, ont quitté la marchandise, et se sont faits comtes et marquis; et portent encore ce titre les enfans après le décès de leur père. En Espagne ils ne sont pas curieux de garder le nom et les armes de la maison dont ils sont venus comme en France, et peut prendre qui veut le surnom de son père ou de sa mère, selon qu'il vient en fantaisie; voilà pourquoi il n'y a guère d'anciennes maisons. L'on dit que le nom de Mendoce vient de la mère et non du père. C'est une des plus grandes maisons d'Espagne et de laquelle est issu le cardinal de Mendoce qui est aujourd'hui à Rome.

J'ai appris à Naples que le roi d'Espagne tient encore un vice-roi en Sicile, lequel fait ordinairement sa demeurance à Messine qui est la ville capitale; lequel n'est sujet aucunement ni ne dépend du vice-roi de Naples, et que la plupart des blés et autres grains qui sont à Naples viennent de la Pouille qui est un grand pays plat et fort fertile en grains, et non de la Calabre qui est un pays montagneux duquel ne procèdent que des légumes et quelque peu d'autres choses, et n'est ce qui croît au terroir de Naples suffisant pour nourrir le peuple de Naples qui est plus grand qu'en aucune ville d'Italie, qui augmente de jour en jour à cause des priviléges et exemptions que le roi d'Espagne a donnés aux habitans de Naples pour entretenir toujours cette ville en sa splendeur; pour jouir desquels priviléges beaucoup de peuples des environs quittent leur demeure pour habiter en ladite ville, qui est cause qu'il y a plusieurs terres désertes. Les habitans du plat pays paient de gros tributs.

Le vice-roi de Naples, qui est aujourd'hui appelé le

comte de Miranda en Espagne, peut avoir environ quarante-cinq ans; il est fort aimé des Napolitains d'autant qu'il les entretient en amitié et ne les presse guère d'autres impositions que des ordinaires. Il ne sort quasi point de son palais, si ce n'est pour entrer à Castel, encore y entre-t-il par une porte de derrière qui est en son palais, sans être vu des Napolitains avec lesquels il n'a guère de fréquentation, si ce n'est pour affaire. Il y a trois ans qu'il est vice-roi, et dit-on qu'il sera continué.

Par la fréquentation que j'ai eue avec quelques Napolitains, j'ai appris que, encore aujourd'hui, les Espagnols ne se tiennent assurés du royaume de Naples que par le moyen des forteresses qu'ils occupent et que le peuple les hait infiniment; et, pour cette raison, dès que quatre heures sont sonnées, ils sont contraints de se retirer au quartier, qu'ils appellent le quartier des Espagnols qui est vers le môle, autrement ils seraient chargés par les habitans. Pour obvier à ce, le duc d'Ossone, précédent vice-roi de Naples, voulant réconcilier les Napolitains avec les Espagnols, a fait plusieurs mariages les uns avec les autres. Il n'a encore su si bien faire qu'il n'y ait beaucoup de partialités dans la ville.

Il y a, dans la ville de Naples, quatre maisons, qu'ils appellent *Segni*, ou maisons sénatoires, situées quasi aux quatre cantons de la ville, où s'assemblent pour traiter devant le peuple des affaires de la ville. Les maisons sont faites d'une hauteur seulement de six pieds, tellement que l'on voit deux beaux palais, entre les autres : le premier est celui du prince de Salerne, qui tenait le parti du roi de France contre les Espagnols, les biens duquel prince furent confis-

qués par le roi d'Espagne. Son palais a été baillé aux jésuites, lesquels en ont fait leur collége et mis sur la porte le nom de *Jésus*.

Le roi d'Espagne tient à Naples deux chambres, l'une qu'ils appellent la chambre de justice et l'autre la chambre des comptes, ès-quelles se traitent toutes les affaires de justice et des comptes. La chambre de justice est composée d'un président et douze conseillers. Le président a douze cents écus de gages, les conseillers six cents. Les états sont vénaux et sont annuels; tant seulement vrai est que l'on passe selon comme ils se sont gouvernés; ils sont continués ou démis selon la réputation qu'ils ont acquise à l'exercice de leur charge, de quoi l'on s'informe exactement.

Les états de la chambre des comptes sont vénaux, mais ils ne peuvent être résignés par survivance ou autrement après la mort des pourvus.

Il y a aussi une université dans la ville, laquelle est aussi peuplée d'écoliers, à cause des priviléges que le roi d'Espagne y a octroyés, toujours pour entretenir la ville en sa grandeur. Un écolier qui a fait ses études à Naples et pris ses degrés, est capable après de tenir tous états dans le royaume de Naples.

Quand j'étais à Naples, la communauté des juifs de Rome députèrent trois juifs de leurs compagnons pour permettre tenir des juifs à Naples, et ne sais si leur demande leur a été octroyée.

Le roi d'Espagne tient une écurie à Naples à l'un des bouts de la ville, sur le chemin de Calabre, en laquelle il y a ordinairement cent jeunes chevaux, que l'on dresse tous les jours, lesquels on envoie au roi d'Espagne à mesure qu'ils sont dressés; lorsqu'il était

à Naples, il y en avait six-vingts de tels chevaux, que l'on dit ordinairement Coursiers de Naples (1).

Ce que l'on estime de plus rare et singulier à Naples, est la grotte que l'on appelle la Grotte de Naples, comme à la vérité elle est fort admirable; elle est environ à un mille de Naples. Étant dedans, je l'ai mesurée : elle contient douze cents pas de longueur, et de haut plus de cinq toises, et de largeur plus de seize pieds, tellement que deux carosses y peuvent aisément passer de front; elle est taillée dans un rocher comme une montagne, et n'a jour que par l'entrée et issue, tellement qu'étant à l'entrée de la grotte, regardant à l'autre bout, qui est la sortie, il semble que le jour qui paraît ne soit autre chose qu'une étoile; elle est aussi droite comme si elle avait été taillée à ligne, et voûtée partout sûrement. J'y fis porter deux flambeaux avec lesquels j'y passai de bout à l'autre, sans aucune rencontre de chevaux ou charrettes qui y passent à toutes heures, à cause qu'il n'y a autre chemin que celui-là pour aller de Naples à Pouzzol. Les paysans et ceux qui y passent sont ordinairement sans lumière avec leurs chevaux et charrettes, et ne font jamais rencontre l'un contre l'autre, d'autant que les uns crient : *A la montagne!* et les autres : *A la marine!* pour savoir de quel côté ils sont, afin que les autres prennent autre chemin. Aucuns disent que L. Lucullus l'a fait faire; les autres disent que c'a été Ventidicus Bassus.

Il y a à Naples de beaux hôpitaux pour recevoir les

(1) Chevaux barbes ou napolitains, vulgairement dits alors et plus tard encore en Italie et en France *chevaux du royaume*, par excellence, c'est-à-dire du royaume de Naples. Voir Bayle, *Réponse aux Questions d'un Provincial*, édition de 1704, I, 102-4. (*Note de l'Éditeur.*)

malades, entre les autres un que l'on appelle *Il Monte della charità* (1); il est fondé, comme l'on dit, de quarante mille ducats d'intérêts. Étant dedans, j'appris des gouverneurs que leur portant gages par quelque personne que ce soit qui se trouverait en nécessité, ils leur prêteraient douze ducats pour six mois, sans en tirer aucun profit; leur rendant l'argent, ils rendent le gage, et ne leur rapportant leur argent au bout des six mois, attendent à d'autres six mois, puis font vendre le gage par autorité de justice et en chargent leur registre et se remboursent de l'argent prêté, et le surplus le rendent à celui à qui appartient le gage ou à ses héritiers, et ne retiennent que cinq sous pour la bourse.

Les Napolitains disent que la sépulture de Virgile est près de la grotte, en une petite église qui est près de l'entrée de la grotte, du côté de Naples.

Après avoir séjourné quelques jours à Naples, je suis parti pour aller à Pouzzol, distant du lieu d'environ huit milles.

Pouzzol est une petite ville située au-dessus d'une petite colline joignant le rivage de la mer; l'assiette est fort plaisante et agréable, d'autant qu'il y a auprès des plaines fort belles et fructueuses, aux environs de laquelle il y paraît avoir été anciennement de grands et beaux bâtimens, d'autant qu'en plusieurs endroits il se voit des vestiges. Il y croît grande quantité de blés et de vins et des meilleurs de toute l'Italie. A cet endroit-là est le lieu où se pressait le vin, que Justinian appelle *divum campanum, vinum falernum;* là était la ville de Cicéron, les bâtimens de Lucius Lucullus,

(1) Mont-de-Piété. (*Note de l'Éditeur.*)

les temples de Diane et Vénus, ceux de Jupiter, la sépulture d'Agrippine, mère de Néron, qui est dans terre, faite en forme de voûte, laquelle est assez entière. Il y a deux colysées ou théâtres, aquéducs conservés; les baies et cuves en sont assez près. Il ne reste que des vestiges, qui sont fort remarquables pour l'antiquité.

Est une grotte que l'on appelle la Grotte du Chien, laquelle est située comme dans une montagne, audevant de laquelle il y a un lac qu'ils appellent *Agnano*, qui en peut être à cinquante pas environ. Cette grotte est si puante et infecte, que mettant une bête dedans, aussitôt devient évanouie et meurt à l'instant, si soudain elle n'est retirée et mise dedans le lac et plongée dans l'eau; ce qu'étant elle revient à sa première nature. Voulant voir l'expérience, je fis apporter deux chiens tout en vie, lesquels furent mis, l'un après l'autre, dans cette grotte. Sitôt que le premier y fut et eut fait un tour ou deux dedans, il tomba raide mort dedans la grotte, et, quasi à l'instant, retiré et mis dans le lac et après mis sur la terre, le trouva mort tellement, que l'eau du lac ne lui servit de rien; et quant à l'autre chien, il tomba comme mort, et aussitôt fut mis dans le lac et sur la terre, où il fut quelque temps sans revenir, ensuite il revint à sa santé et devint aussi sain que lorsqu'il fut mis dans la grotte (1). Je fis aussi

(1) Le président de Brosses dit dans la relation de son Voyage en Italie : « La Grotte du Chien n'est qu'un mauvais trou carré, grand comme une « cheminée, et quinze ou seize fois plus profond. La vapeur mortelle n'a « pas d'activité à plus d'un pied ou un pied et demi de terre; mais là elle suf« foque en peu de momens. Je crois avoir ouï dire que de tous les animaux, « la vipère était celui qui y résistait le plus long-temps. Nous y éteignîmes « des flambeaux et des mèches soufrées, et fîmes rater nos pistolets. Le « chien y joua son rôle, tomba en convulsions et se vit prêt à mourir si son

allumer deux flambeaux du poids de deux livres chacun, lesquels je fis attacher au bout d'un bâton et après les fis mettre dans la grotte. Furent tout en un coup éteints sans qu'il demeurât une seule étincelle de feu, sans que les flambeaux eussent touché à chose quelconque. La grotte est faite comme un berceau de longueur de quinze pas, trois de largeur et huit pieds de haut, fermée d'un méchant huis de bois. J'oubliais à écrire que ce lac est tel qu'il semble bouillir à gros bouillons en plusieurs endroits et est à cinquante pas de la grotte.

Il y a aussi en plusieurs endroits des bains fort propres pour les malades, en aucuns desquels les malades peuvent mettre telle partie du corps que bon leur semble pour en prendre la chaleur. Il y a une place entre autres pour mettre le nez, de laquelle il sort une chaleur si grande, qu'elle ne se peut endurer davantage, encore n'y faut-il guère demeurer. Il y a un autre qui est si chaud et duquel il sort telle fumée de l'eau, qu'il est quasi impossible d'y entrer. Étant au milieu du chemin, je fus contraint de revenir et la plupart de mes compagnons; il y en eut deux qui se dépouillèrent en chemise, lesquels furent jusqu'au bout. A leur retour ils étaient si en eau qu'ils furent contraints de changer de chemises et dégouttaient par tout le corps, comme s'ils se fussent baignés dans l'eau. Les bains sont sis sur le bord de la mer et dans une montagne

« maître ne l'eût tiré de là, et jeté sur l'herbe comme un cadavre, où il « reprit bientôt ses esprits. Il ne fut pas besoin de le plonger dans le lac; ce « qui apporte un soulagement plus prompt. M. le barbet qu'on a coutume « de mettre en expérience, est fait à cela comme un valet de charlatan à « boire du jus de crapaud; dès qu'il voit arriver des étrangers, il sait que « cela veut dire : « *couchez-vous et faites le mort.* » (*L'Italie il y a cent ans;* Paris, 1836, t. Ier, p. 401.)

assez haute dans laquelle il y a deux lieux propres pour y mettre des lits et matelas pour essuyer ceux qui en reviennent.

Il y a un endroit qu'ils appellent Solforata, qui contient en tout son circuit plus de deux milles ou environ, lequel est tout de soufre; d'un côté est comme une petite montagne au bas de laquelle est comme un grand circuit, lequel s'est fait aussi par succession de temps. En plusieurs endroits de ce lieu il sort de la chaleur et des fumées sulfurées, qui sont si grandes qu'il est impossible de durer, tellement qu'aussi tôt que l'on est au háut de cette montagne sulfurée il en faut sortir. Il y a aussi en cinq ou six endroits, à deux pas loin l'une de l'autre, des fosses pleines d'eau, de largeur d'une grande chaudière, lesquelles bouillent perpétuellement et jettent les bouillons parfois plus haut de huit pieds, tellement que les bouillons retombent sur le sable qui est à l'entour, qui est cause que l'eau paraît toujours noire à cause du sable qui entre dedans. Il y a des endroits beaucoup plus chauds et plus brûlans les uns que les autres; il y en a une entre autres, laquelle est au-dessus, qui jette des flammes de feu en grande abondance, qui consume les bois et les pierres que l'on jette dedans, et semble que ce soit un feu ardent.

Il y a environ à trois milles de ce lieu *l'Antre de la Sibylle*, lequel est long de trois cent cinquante pas et voûté; il est fait et taillé dans une montagne, et pour y entrer se faut mettre les genoux en terre et baisser la tête fort bas, d'autant que l'entrée est fort petite. Il y a dedans quatre ou cinq détours de la longueur de plus de cent pas par où l'on va à une salle, qui est quasi carrée, au bout de laquelle il y a un bain. Partout il

ne se voit aucune clarté, d'autant qu'il n'y a ouverture que par l'entrée, à cause de quoi y fîmes porter deux flambeaux allumés.

Il y a assez près de là, environ trois milles, la piscine de Lucius Lucullus, laquelle se voit fort entière; elle est dedans terre, au bord de la mer, et soutenue de quarante-huit piliers qui font quatre rangs, douze à chacun rang. Elle est fort haut élevée et voûtée; il ne paraît néanmoins hors de terre aucune chose et il y faut entrer comme dans un berceau d'une cave, où il y a vingt degrés ou environ; chacun a cinq pieds de tour. Le canal par lequel on y fait entrer l'eau y est tout entier. Il y a beaucoup d'artifice et encore plus de dépense.

Après avoir vu ce que dessus, et une infinité d'autres choses, je suis retourné à Rome où je suis arrivé le 17 février 1589, et le lendemain suis parti pour aller à Civita-Vecchia, distant de Rome de quarante milles, et y arrivai le 27 février. Il n'y a rien à voir en ce lieu que le port, lequel est fermé tout à l'entour de grosses et fortes murailles, avec six boulevarts qui battent en flanc pour la défense d'icelui, tellement que les vaisseaux qui entrent au port sont fort assurés tant contre les vents que contre les corsaires qui y voudraient entrer. Les galères du Pape sont en ce port qui sont au nombre de douze, bien armées et prêtes pour aller le long des côtes contre les Tudesques, qui y viennent assez souvent.

Il y avait anciennement un autre port plus grand beaucoup que celui d'aujourd'hui, lequel s'est comblé en plusieurs endroits. Les vestiges de la côte y sont encore, que l'on voit fort aisément, lesquels sont encore joignant les boulevarts. Il y a encore une grosse tour en laquelle le pape tient garnison, laquelle répond droit à l'embouchure dudit port, tellement qu'il ne saurait entrer dans

le port aucun vaisseau, soit navire ou galère, laquelle ne passe par-devant ladite forteresse; encore que ledit port soit assez beau, il n'y arrive néanmoins guère de gros vaisseaux ordinairement. Ceux qui viennent de Rome, qui ont pris le chemin de la mer, viennent descendre au port. Je l'ai mesuré, et trouve qu'il ne contient que douze cents pas.

A huit milles de Civita-Vecchia, est un lieu auquel l'on fait l'alun; étant sur le lieu je l'ai vu faire et appris de ceux qui y travaillent que le Pape en tire tous les ans plus de cent mille livres de ferme, et qu'il n'y a que ce lieu de toutes les terres du Pape où il s'en fasse, fors sur la terre d'un évêque, auquel l'on dit que défenses sont faites d'y faire travailler, afin qu'il n'y ait qu'un seul lieu où l'on en puisse prendre.

Etant de retour de Civita-Vecchia, je suis allé dans le port d'Ostia qui est à seize milles de Rome; ledit port était anciennement fort beau et tenait de circuit plus de deux millescomme il paraît; aujourd'hui ledit port ne vaut plus rien, d'autant qu'il est quasi comblé partout et plein de vase; l'embouchure en était belle et en bon endroit, comme tous les habitans de ce lieu me l'ont dit.—Le Pape qui est aujourd'hui, veut faire refaire le vieux port de Civita-Vecchia et le rendre aussi assuré que celui qui est aujourd'hui. L'on lui demande pour le rendre parfait deux cent mille écus. Tous les habitans disent que s'il l'entreprend il le fera. Il a fait voir celui d'Ostia, pour voir s'il se pouvait refaire, mais pour la trop grande dépense il n'a pas continué ce dessein.

Le lendemain, je suis allé à Tivoli, distant de dix-huit milles de Rome. Tivoli est une petite bourgade située au coupeau d'une montagne au-dessus de laquelle est le jardin du feu cardinal d'Este, fils du duc de Fer-

rare; lequel jardin a été beaucoup mieux entretenu qu'il l'est aujourd'hui. Ce qui le rend plus délicieux est la quantité de fontaines qui y sont, lesquelles jettent l'eau par plusieurs canaux avec un grand artifice et font jouer des orgues à un endroit dudit jardin, de façon qu'il semble qu'il y ait quelqu'un qui touche les tuyaux, ce qui ne procède toujours que de l'eau qui descend dans les soufflets. Quand elles jouent il y a un rossignol artificiellement fait, lequel chante tout ainsi et aussi bien que s'il était naturel; il est au-dessus des tuyaux.

Il y a une fontaine entre les autres au-dessus de laquelle sont quatre dragons, lesquels jettent l'eau en grande abondance, de telle façon qu'il semble que ce soient arquebusades en grand nombre quand l'eau monte au-dessus.

A cause de ce jardin et des belles choses qui y étaient, l'on estime Tivoli le lieu le plus voluptueux de toute l'Italie. Par le testament du feu cardinal d'Este, il appartient toujours au doyen des cardinaux, qui est le cardinal de Farnèse, et après sa mort à celui qui sera le doyen. Ce testament est cause que les héritiers dudit cardinal ont emporté et arraché toutes les belles stastues de marbre qui y étaient, pour raison de quoi il y a aujourd'hui procès à Rome. Cela est cause que le lieu s'en va fort en décadence.

En allant à Tivoli à six milles de Rome seulement, l'on passe un bras d'eau sulfurée de la largeur de dix pieds; lequel tombe dedans le Tibre; cette eau sulfurée purifie celle du Tibre, laquelle sans cela serait très dangereuse. La plupart des habitans de Rome, spécialement les cardinaux, tiennent en leurs palais grands vases de terre comme de deux muids, dans lesquels ils mettent l'eau reposer quelquefois un an, voire deux, sans

y toucher, pour après la boire plus claire, d'autant que dans le Tibre elle est toujours fort troublée et épaisse; et tiennent pour certain que plus l'eau est gardée elle en est meilleure. Étant au palais du cardinal Gaëtan, j'ai appris qu'il y en avait de réservée de plus de quinze ans, qui était seulement pour la table dudit cardinal.

Le septième de mars, j'accompagnai M. le cardinal de Joyeuse, allant au consistoire, avec lequel j'y suis entré. Il se tient dans le palais de Saint-Pierre, en une grande salle en laquelle le Pape est assis dans une chaire élevée de terre d'environ quatre pieds; à l'entour de la salle sont des siéges comme escabelles, si près l'un de l'autre, qu'il semble que ce soit bancs sur lesquels les cardinaux sont assis l'un auprès de l'autre. Étant tous assemblés, ceux qui ont quelque requête à rapporter devant Sa Sainteté se lèvent de leur siége et vont nu-tête devant le Pape, et lui rapportent leur requête; on lui parle de quelque négoce (1) selon que l'occasion se présente. Les uns parlent plus, les autres moins, et après le Pape leur fait réponse, si bas qu'il est impossible d'entendre aucune chose. Ils sont toujours tête nue. Quand ils sont expédiés, ils retournent à leur siége. Ainsi sont expédiées les affaires les unes après les autres.

Le consistoire commence le matin environ les douze heures qui sont les six heures de France, et finit à dix-huit heures qui sont autant qu'à dire douze heures ou midi, et ne se tient qu'une fois la semaine qui est le lundi. Et d'autant que les cardinaux ne se visitent guère dans leurs palais les uns les autres, et que, à cette cause,

(1) De *negotium*, affaire. (*Note de l'Éditeur.*)

ils ne peuvent traiter de beaucoup d'affaires, allant au consistoire changent de place souvent pour parler à ceux que veulent; et ne font quasi aucune autre chose les cardinaux qui n'ont point de requête à rapporter.

Le quatrième de mars 1589 furent faites les funérailles du feu cardinal de Farnèse qui était mort deux jours auparavant en l'âge de soixante-huit ans. En quoi fut observé ce qui ensuit.

Le corps fut mis sur un lit de parade, en la grand'-salle du palais auquel il mourut, vêtu de ses habillemens de cardinal, avec une chappe de drap d'or et la mitre de même; à ses pieds était d'un côté son chapeau de cardinal, et de l'autre côté un carreau de velours noir auquel étaient ses armoiries; la couverture était de velours noir. — Étaient à l'entour du corps, douze flambeaux ardens, de cire blanche, de chacun côté, et deux hommes de ses domestiques avec chacun un petit étendard de taffetas noir avec lequel ils ôtaient la poudre de la fumée qui allait sur le corps. Tous les cardinaux venaient les uns après les autres jeter de l'eau bénite sur le corps, et après passaient en une autre salle au bout de celle où était le corps de laquelle ils ne se bougèrent que le corps ne fût porté en terre, car la coutume est que les cardinaux ne vont jamais aux funérailles les uns des autres; puis se retirent en leur palais.

Les dévotions faites, le corps fut porté par trente serviteurs de ses domestiques, assez haut élevé et en telle façon que le portaient sur les épaules. Ceux qui le portaient étaient vêtus de longs manteaux de frise, l'accoutrement de même, un grand bonnet en forme de toque et l'épée au côté; devant le corps marchaient toutes les églises de Rome, les évêques et prélats, et

après les parens en grand nombre, vêtus de deuil, la plupart avec un crêpe qui leur couvrait le visage. Il y avait en tout si grande compagnie qu'elle fut plus d'une heure et demie à passer. Il fut fort regretté pour les aumônes qu'il faisait journellement aux pauvres, lesquelles étaient fort grandes : l'on dit qu'il baillait tous les ans pour ce fait plus de quarante mille écus. Il jouissait tant en patrimoine que bénéfice de près de cent mille écus.

(*La fin à une prochaine livraison.*)

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 1856.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est adopté.

M. le président proclame membres de la société :

M. Duvergier, jurisconsulte,
Présenté par M. Guadet;

M. Coulon,
Présenté par M. Jaussaud;

M. le vicomte de Courteilles,
Présenté par M. Paulin Pâris;

M. Bouvier,
M. E.-Valentin de La Pelouze,
Présentés par M. Ravenel.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg, aujourd'hui Dabo, ancienne province d'Alsace, par M. Beaulieu, membre résident de la Société royale des antiquaires de France; Paris, Le Normant, 1856, in-8 de 519 p. et 6 pl.

Description de plusieurs (12) *manuscrits de la bibliothèque de*

Saint-Omer; premier extrait du Catalogue inédit, par M. Piers, conservateur de la Bibliothèque publique de cette ville; Saint-Omer, 1856, in-8 de 62 pages.

Correspondance.

M. le comte de Chabrillant et M. Gregory, précédemment admis au nombre des membres de la Société, adressent des remercîmens au sujet de leur nomination.

M. de La Saussaye invite les membres de la Société à assister à la réunion du *Congrès scientifique* qui aura lieu à Blois le 11 septembre prochain, et dont il doit être secrétaire-général. Le programme, joint à cette lettre, indique les questions suivantes d'histoire, d'archéologie et de philologie comme devant être discutées.

Histoire et Archéologie.

1° La Gaule, avant la conquête des Romains, n'était-elle pas beaucoup plus peuplée, plus riche et plus civilisée qu'on ne le suppose généralement?

2° Indiquer les modifications successives apportées dans les divisions territoriales de la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. — En rechercher les causes et en indiquer les conséquences.

3° Déterminer la situation du lieu désigné par César comme étant le siége de la grande assemblée annuelle des druides.

4° Rechercher si les lieux où l'on trouve le plus de monumens druidiques ne sont pas aussi ceux où la religion chrétienne a eu ses premiers établissemens.

5° Rechercher l'origine de la féodalité. — Déterminer les causes et les époques de ses progrès et de sa décadence.

6° Inviter le Congrès à jeter les bases d'une statistique du moyen-âge en France, en arrêtant une série de questions qui embrasseraient tout l'ensemble de l'ordre religieux, féodal et communal, et qui pourraient être traitées soit dans leur ensemble, soit par partie.

7° Déterminer la forme de gouvernement à laquelle l'Aquitaine fut soumise pendant la domination des Anglais, et quelle fut l'influence de ce gouvernement sur l'état social et scientifique du pays.

8° Les découvertes de sépultures anciennes faites sur les bords de la Loire et dans les départemens voisins peuvent-elles jeter quelques lumières sur les divers modes d'inhumation usités en France depuis les Gaulois jusqu'à la fin du moyen-âge?

9° Indiquer les bases d'un classement des monnaies gauloises

suivant l'ordre chronologique et les divisions géographiques. — Rechercher le système monétaire des Gaulois ou les rapports de leurs pièces entre elles, selon les métaux et les poids.

10° Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines avaient à leur suite des ateliers monétaires ambulans; rechercher les faits nouveaux qui pourraient venir à l'appui de cette conjecture,

11° Déterminer à quelle époque les rois de la première race ont commencé à battre monnaie, soit avec leur nom, soit avec celui des monétaires.

12° Rechercher pourquoi on trouve si peu de monnaies d'argent de la première race, et de monnaies d'or de la deuxième.

13° Rechercher la signification du type particulier aux monnaies baronales du Pays-Chartrain.

14° Quelle est la véritable signification du mot *besant* dans notre histoire monétaire? — Est-ce une monnaie spéciale ou le nom générique de certaines monnaies? — Quelle est l'origine de ce mot et la valeur qu'il représente à diverses époques?

15° Inviter le Congrès à provoquer la confection de bibliographies locales et à donner l'histoire de l'imprimerie dans les diverses localités.

Philologie.

1° En étudiant les différens édifices de la France, et tenant compte des sièges divers qu'a eus en différens siècles la puissance soit royale, soit religieuse, soit princière ou provinciale, ne peut-on pas déterminer la marche des arts?

2° En architecture, lequel, du style ogival, dit gothique fleuri (1440 à 1497), ou du style de la renaissance (de Louis XII à François II), paraît le plus propre à orner nos demeures soit urbaines, soit rurales?

3° Quels renseignemens peut-on tirer sur l'état de l'instrumentation aux différens siècles du moyen-âge, et surtout au XIIe, des bas-reliefs représentant des instrumens de musique dans les églises de la France centrale? — Les chroniques de la même région donnent-elles quelques lumières sur l'état du chant à la même époque dans les abbayes?

4° L'influence qu'exerça la chute de Constantinople, au XVe siècle, n'a-t-elle pas empêché le développement de notre littérature nationale?

5° . . . .

6° Indiquer les bases de recherches méthodiques sur les langues et les patois, recherches à faire par zônes ou rayons, de manière à vérifier si l'on ne peut suivre la transformation des langues de

même origine dans les substitutions de lettres amenées par la prononciation.

7° Déterminer exactement les limites territoriales de la *Langue d'oïl* et de la *Langue d'oc*.

Communications verbales. — Rapports des Comités.

M. Guérard, au nom du Comité de Publication, fait connaître les ouvrages dont l'impression, sous les auspices de la Société, est proposée pour l'année 1837.

1° Un *Recueil des sources de l'histoire de France empruntées aux écrivains grecs*, texte et traduction, 5 vol. in-8. Cette publication a été proposée par M. Berger de Xivrey, qui reproduirait les fragmens insérés déjà dans le premier volume de la collection de D. Bouquet, et quelques autres qui y ont été omis. Le Comité a accueilli cette offre, que le Conseil adopte à son tour en invitant M. Berger de Xivrey, qui en prend l'engagement, à livrer, avant la fin de l'année 1837, la copie manuscrite du premier volume.

M. Hase est nommé commissaire responsable.

2° Le *Poëme latin* (texte et traduction) *d'Hermold Nigellus*, pouvant former un volume in-8. Ce poëme historique, qui s'étend depuis l'année 781 jusqu'en 826, jette un grand jour sur les premiers temps du règne de Louis-le-Débonnaire; quoique déjà publié par Muratori, Men-Kenius et D. Bouquet, et traduit dans la Collection de M. Guizot, il est cependant peu connu, et susceptible d'intéressantes annotations, surtout au sujet des mœurs de l'époque. M. Fauriel se chargerait volontiers d'en publier le texte et d'en faire une traduction pour la Société. Le Conseil adopte avec empressement cette proposition, déjà agréée par le comité.

3° Les *Œuvres historiques d'Eginhart*, comprenant la *Vie de Charlemagne*, les *Annales*, les *Lettres*, et des extraits de vies des saints, et de récits de translations de reliques. D'après la proposition du Comité, le Conseil admet la publication de ce recueil, sans en désigner encore l'éditeur.

4° L'*Histoire de Normandie*, par Orderic Vital. Cette publication, proposée par M. Auguste Le Prévost, est également adoptée. L'éditeur n'est pas désigné.

5° Les *Mémoires inédits du duc de Luynes*. M. J. Taschereau, qui a offert de se charger de cette publication, entre dans quelques détails à ce sujet; il annonce que l'original en trois volumes in-8 existe à la Bibliothèque de l'Arsenal, à laquelle M. de Paulmy en avait fait don, en en interdisant toutefois la publication. Les con-

servateurs actuels de cet établissement, ne se croyant pas dégagés d'une telle obligation, ne consentiraient pas à en laisser prendre copie sans l'agrément de M. le duc de Luynes, agrément qu'il serait nécessaire et sans doute facile à la Société d'obtenir. M. Guizot avait déjà promis de donner suite à une première demande faite par M. Taschereau. Ces Mémoires, dont Lémontey avait dressé une table manuscrite renfermant quelques citations, commencent aux premières années du règne de Louis XV et finissent en 1765; ils peuvent être fort importans pour une époque que l'on ne connaît uniquement que par les écrits du parti philosophique.

Le Conseil adopte cette proposition, approuvée déjà par le Comité, et autorise ses membres à faire en son nom auprès de M. le duc de Luynes les démarches convenables pour obtenir son assentiment cette publication.

Le Conseil, en adoptant ces diverses publications pour l'année 1837, invite MM. les éditeurs désignés à mettre le plus d'exactitude et de célérité possible dans leur travail.

Sur la demande qui en est faite par le secrétaire, M. Guérard fait savoir que le travail d'annotations, regardé comme indispensable au *Tableau statistique de Paris sous Philippe-le-Bel*, avance, et a paru au commissaire-responsable, M. Dureau-Delamalle, et à l'éditeur, M. Géraud, susceptible d'utiles et nombreux développemens.

Un membre (M. Duchesne) demande que préalablement il soit pris une décision à l'égard des ouvrages antérieurement admis, et dont l'impression n'est point encore commencée; il demande que les éditeurs soient mis en demeure de continuer ou d'interrompre, et qu'ils soient invités à faire connaître le délai dont ils croient avoir besoin, délai au-delà duquel la Société et les éditeurs redeviendront réciproquement libres de leurs engagemens. Cette proposition est discutée et adoptée pour l'avenir sans autre effet rétroactif que d'être pour MM. les éditeurs arriérés une invitation d'activer leur travail. — On annonce de la part de M. Lacabanne que l'impression de *Froissart* pourra commencer le mois prochain.

M. Dusommerard propose que la Société entreprenne la publication d'un nouveau Glossaire de la langue française, destiné à faciliter la lecture de nos anciennes histoires et poésies. Quelque utile que puisse être cette publication, même après le Glossaire de Roquefort et les nombreux glossaires partiels disséminés dans plusieurs publications de monumens littéraires originaux, le Conseil ne pense pas pouvoir entreprendre, du moins actuellement, une telle publication, qui s'éloigne du but direct de ses travaux.

M. Guérard annonce, au nom du Comité de l'Annuaire, que les

matériaux qui doivent composer l'Annuaire de 1857 sont en très grande partie réunies, et que l'impression pourra commencer en septembre prochain.

Un membre propose, au nom du Comité des fonds, la formation d'une commission qui examinera la convenance de conserver sur la liste des membres de la Société destinée audit Annuaire les noms de ceux qui ont négligé de remettre au trésorier le montant de la souscription annuelle. Cette proposition est adoptée.

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATIVE

RELATIVE A LA GUERRE

DE LA VENDÉE.

[Nous avons donné, tome III, page 409 de cette deuxième série, un *Mémoire*, remis en l'an II au Comité de Salut Public, *sur l'Origine et les Développemens de la guerre de la Vendée*. Postérieurement, tome IV, page 431 et tome V, page 93, nous avons imprimé la *Correspondance de Carrier*, sur les troubles d'une autre partie de l'ouest, la Bretagne. Nous allons publier aujourd'hui et dans nos livraisons prochaines la *Correspondance des Commissaires nationaux*, envoyés de la capitale dans ces provinces, adressée au Directoire du département de Paris, dont les originaux font partie des archives de la préfecture de la Seine. Les détails importans et curieux n'y manquent pas plus que la couleur du temps.]

Mogue, envoyé par le Comité de Salut Public et commissaire des représentans du peuple près l'armée et les départemens de l'Ouest.

Aux sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Paris, salut.

Baugé, le sept germinal l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous annoncer la capture que je viens de faire de plusieurs conspirateurs.

Je suis allé à Baugé le 30 ventôse pour y remplir différentes missions. En arrivant je me rendis à la Société populaire où j'invitai les patriotes à venir me communiquer les renseignemens et les secrets qui pouvaient intéresser le salut de la république.

Bientôt je découvris que *M. le chevalier Delaval*, émigré, souillait de sa présence la commune de Baugé ; je me mis à sa poursuite, je le trouvai, et le fis arrêter *avec sa maîtresse* par le Comité révolutionnaire.

Un scélérat nommé Pineau, curé de Noyan, avait eu l'audace de monter en chaire pour prêcher la contre-révolution aux défenseurs de la liberté, qui étaient sur le point de marcher contre les brigands, en faisant l'éloge de ces suppôts du fanatisme et de la tyrannie, en disant qu'ils étaient de *braves gens* qui ne nous voulaient que du bien et qui ne pillaient pas comme *les bleus*.

J'ai fait traduire *MM. Delaval et Pineau* devant la commission militaire d'Angers. Sous peu de jours ces deux conspirateurs auront payé de leurs *têtes* leurs crimes liberticides.

Je n'ai point arrêté là mes recherches révolutionnaires. J'ai fait battre les bois et scruter les châteaux du district; j'ai découvert dans un souterrain du château de *Galésis* deux prêtres réfractaires et une ex-religieuse; je les ai fait traduire tous trois devant le Comité révolutionnaire de Saumur ; les deux prêtres sont les nommés Réguins, natif des Sables, et Gourdin, natif de Grandville. Ces deux monstres avaient été déportés en Espagne et étaient rentrés en France pour se joindre à la bande contre-révolutionnaire des satellites de Louis XVII. Leur digne compagne se nomme For-

tereau, originaire des Sables, du ci-devant monastère de Saint-Laurent-sur-Sèvres. Bientôt le glaive exterminateur des traîtres aura fait justice de tous ces contre-révolutionnaires.

Plusieurs autres individus plus que suspects sont encore tombés dans mes filets, et notamment la femme Gérard de la Calvinière, ci-devant noble, épouse et mère d'émigrés et de brigands avec lesquels elle a eu des intelligences et des correspondances. Déjà elle avait été incarcérée à Angers; mais ses chers amis, les esclaves de la vierge Marie, lui avaient rendu la liberté lors de leur invasion en cette ville.

L'effet des mesures révolutionnaires que j'ai prises et fait prendre dans le district de Baugé, a été en outre l'arrestation de soixante-dix jeunes gens de la réquisition qui avaient déserté leurs bataillons et s'étaient répandus dans les bois et dans les communes du district de Baugé. Je les ai fait reconduire par la force armée à leurs corps respectifs.

Le fanatisme est terrassé dans toutes les communes du district; toutes, à l'exception de deux ou trois, sont à la hauteur des principes révolutionnaires. Le sublime décret qui divise entre les sans-culottes les biens des aristocrates achèvera de républicaniser le petit nombre des habitans des campagnes, qui étaient encore chancelans dans le sentier de la révolution.

Salut et embrassade fraternels.

MOGUE,

Propagateur des droits de l'homme.

P. S. La république est impérissable, puisque les têtes des plus adroits et les plus audacieux conspirateurs viennent de rouler sous le glaive de la loi. Hé-

bert, Vincent, Ronsin, etc., monstres à jamais exécrables, qui aviez trompé la France entière, vous avez recueilli le fruit de votre profonde scélératesse. La France est vengée et les tyrans qui comptaient sur vos efforts liberticides vont dessécher de rage et de désespoir.

MOGUE.

Aux administrateurs du département de Paris.

Saumur, 9 mai 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Les nouvelles que nous allons vous donner ne sont pas aussi intéressantes que celles que vous avez reçues jusqu'à présent; mais tel est le sort des armes que les victoires sont accompagnées d'échecs.

Vendredi dernier nos troupes ont été attaquées du côté de Vihiers; elles se sont reployées sur Doué, où nous avions une petite armée de quatre mille hommes. Vers une heure après midi nous apprîmes à Saumur que l'ennemi avançait sur Doué; le général Menou en fut instruit par le général Ligonier, qui a perdu la confiance de l'armée par la conduite qu'il a tenue jusqu'ici. Nous montâmes aussitôt à cheval et accompagnâmes le général Menou pour aller à Doué. En chemin faisant nous avons rencontré la cavalerie qui fuyait; nous l'avons fait rétrograder; mais plus nous allions en avant, plus la déroute était grande; chariots, bagages et artillerie, bestiaux, soldats, habitans des campagnes, blessés, chariots d'ambulance, tout fuyait en désordre, pêle-mêle. Nous fimes l'impossible pour rallier la

troupe que l'ennemi poursuivait à la portée du pistolet; nous parvînmes enfin à les rallier aux redoutes sur la hauteur de Bournon. Là, nous fîmes placer l'artillerie sur la route et avancer au pas de charge un bataillon de Paris qui était à Saumur. L'ennemi, qui était alors à peu près à cent toises de distance, fut salué de trois coups de canon qui le firent rétrograder. On eût pu profiter de cet avantage s'il n'y avait pas eu tant de lâches dans nos bataillons et si la terreur panique n'eût pas été si grande. On s'est contenté pour l'instant, et jusqu'à ce moment, de prendre des dispositions pour protéger Saumur. On a établi un camp dans cet endroit, et le soldat y bivouaque jour et nuit au milieu des champs, sans tentes, et sans objets de campement. Nous allons trois fois par jour au camp, pour y veiller aux opérations et aux mouvemens des ennemis, qui, de leur côté, paraissent vouloir nous cerner. Ils nous menacent de prendre notre ville ces jours-ci; nous les croyons en nombre; et malheureusement nos forces jusqu'ici n'ont point été portées de ce côté; elles l'ont toutes été du côté de la mer, pour intercepter la communication aux ennemis, ce qui était très important.

Le commandement vient d'être retiré à Ligonier; la commission centrale l'a déféré au général Menou, qui est actif et qui n'a pas peur comme Ligonier, qui de plus a la confiance du soldat.

Notre armée de Thouars, d'environ six mille hommes, nous inquiète. L'ennemi a coupé toute communication entre nous et elle, en s'emparant de Montreuil. Nous avons fait demander des forces à Tours, elles ne sont point encore arrivées; nous avons écrit à Angers pour faire marcher l'armée sur l'ennemi. Nous apprenons indirectement que cette armée d'Angers s'est

emparée de Chollet, lieu important, et que par ce moyen elle peut nous apporter du secours. Nous sommes dans une disposition à en avoir réellement besoin, étant cernés par l'ennemi, qui paraît n'avoir plus d'autres débouchés pour sortir des mains de l'armée des côtes de La Rochelle, qu'en se faisant un passage par Saumur. Il y a eu une affaire au Pont-de-Cé, mais nous ne savons pas encore qui a eu le succès; nous sommes sur la défensive, attendant des secours; le temps ne nous permet pas, dans la position où nous sommes, de vous donner pour l'instant de plus longs détails. Au prochain courrier nous vous écrirons; nous sommes bien résolus de rester à notre poste jusqu'à la dernière extrémité. Lachevardière et Minier travaillent comme nous.

Les administrateurs du département de Paris, commissaires du Conseil exécutif national.

MOMORO. DAMESME.

Les commissaires nationaux dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs composant le département de Paris.

D'Orléans, le 12 mai 1793, an II de la République française.

Nous sommes arrivés à Orléans hier au soir à onze heures; sur la route nous avons rencontré plusieurs voitures chargées de boulets se dirigeant sur Orléans. A Etampes nous avons trouvé le citoyen Ronsin, adjoint au ministre de la guerre, qui, avec plusieurs patriotes,

se rendaient à Tours pour y ranimer l'esprit public, et pourvoir les armées de tout ce qui leur est nécessaire.

Nous quittons à l'instant les commissaires de la Convention Nationale, ils nous ont donné des renseignemens sur les choses et sur les personnes; nous en ferons usage et vous en communiquerons le résultat.

Les citoyens de la ville d'Orléans ont été désarmés en vertu d'un décret rendu relativement au malheur arrivé au citoyen Bourdon, député; ils viennent cependant de fournir un bataillon de six cents hommes qui est en ce moment à Tours. Cette dernière ville paraît menacée par les rebelles, on assure qu'ils abandonnent Saumur et Poitiers pour se porter de ce côté; par cette manœuvre *ils se rapprochent davantage de Paris*, et attaquent le poste le plus faible, ce qui les rendrait maîtres de la Loire et intercepterait une grande partie des approvisionnemens de Paris. Tours n'avait pour défense, il y a quelques jours, que la légion germanique: à l'égard des citoyens, ils paraissent être dans la stupeur; nous allons nous y rendre, et y employer tous nos moyens pour ranimer leurs espérances. Nous croyons que Ronsin et son cortége révolutionnaire y seront fort utiles.

Nous partons à l'instant pour Blois, pour de là nous rendre à Tours; tout le pays que nous avons parcouru attend avec impatience les secours promis par Paris. Il est extrêmement important que vous pressiez le départ de tous les citoyens à mesure de leur enrôlement; le retard causerait les plus grands malheurs, et nous ne pouvons à cet égard qu'inviter ceux de nos collègues qui doivent nous seconder à se transporter, comme nous avions commencé de le faire, dans les différentes sections dont le contingent n'est pas complet. Il faut

enfin que l'on voie si ceux-là qui parlaient sans cesse de respect pour les personnes et pour les propriétés, marcheront au secours des personnes et des propriétés horriblement violées par les rebelles. Pour nous, citoyens, nous remplirons notre mission avec la franchise et le courage de républicains. Nous vous dirons la vérité tout entière; tout ménagement serait en ce moment un crime.

LACHEVARDIÈRE,

Vice-président du département de Paris et commissaire national.

A. MINIER,

Officier municipal de Paris et commissaire national.

Aux administrateurs du département de Paris.

Chinon, le 16 mai 1793.

Citoyens collègues,

Il devient tous les jours plus pressant que jamais de terminer cette guerre civile. Il faut que tous les départemens envoient des forces pour anéantir à jamais cette race dévastatrice. On ne sent pas assez le danger de prolonger une guerre semblable. Si sous peu de temps elle n'est pas terminée à notre avantage, la république est à deux doigts de sa perte; nous ne chercherons point à endormir le peuple par de fausses espérances, nous vous dirons la vérité. Pressez toujours le départ des bataillons pour Paris: ces brigands redoutent jusqu'au nom de Parisiens. — On assure que les Nantais ont eu un avantage marqué sur les rebelles. — Il n'y

a plus ici pour généraux que Menou; il serait bien important que nous eussions à la tête de nos troupes un patriote qui ait la confiance des soldats. — Il va se former aujourd'hui un comité composé de tous les députés qui se trouvent ici; l'on doit y prendre de grandes mesures; ils ne sont point tous habitans de la Montagne, mais il faut espérer que leurs divisions cesseront à la vue des dangers de la patrie, et qu'ils n'auront qu'un même esprit pour concourir à sa défense.

Nous vous envoyons ci-joint un exemplaire du bulletin des armées de Chinon.

Nous avons oublié de vous dire quelles étaient les causes qui ont paru refroidir le patriotisme des habitans des grandes villes; nous croyons que la principale ne provient que de ce qu'il ne paraît dans ces départemens presque point de journaux patriotes. Nous n'avons trouvé partout que le *Journal* de Perlet, qui est, comme vous le savez, entaché de modérantisme. Il serait bien important que le Comité de Salut Public fît le sacrifice de quelques dépenses pour répandre dans tous ces départemens, et même dans toute la France, des journaux patriotes. Il est effectivement très difficile que les habitans des départemens ne soient pas modérés, lorsqu'ils sont éloignés du grand théâtre des évènemens, et qu'ils ne les apprennent que par la voie des modérés et des intrigans : pesez cette réflexion.

Les patriotes de Saumur sont déjà venus nous donner des renseignemens que nous avons communiqués aux députés, et d'après lesquels on a fait arrêter ce soir plusieurs individus très suspects. Nous allons prendre des mesures pour régénérer l'esprit public de cette ville, en y instituant des comités révolutionnaires et une société populaire. Aussitôt que nous aurons fait

ces deux établissemens patriotiques, nous reviendrons à Tours au-devant de nos frères de Paris, qui sont en route.

[MINIER, LACHEVARDIÈRE.]

Aux mêmes.

Tours, 18 mai, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Nous sommes partis jeudi 16, et sommes arrivés à Tours, département d'Indre-et-Loire, le lendemain à onze heures du soir. Nous avons trouvé sur la route de Paris à Orléans beaucoup de volontaires et de soldats de ligne venant de l'armée du Nord, et dirigeant leur marche contre les rebelles de la Vendée. Nous les avons vus les uns sur des chariots, d'autres dans des berlines ou chaises de poste, pour arriver avec plus de célérité. Les soldats de la ligne étaient généralement mal habillés, ainsi qu'une partie des volontaires venant également de l'armée du Nord; mais malgré leur dénuement, ils n'en chantaient pas moins *Ça ira*. Ils sont brûlans de courage, et ne respirent qu'après l'instant où ils pourront mesurer leurs forces contre les ennemis de la liberté.

Nous avons rencontré un convoi considérable ainsi que des voitures chargées de piques; tout ce convoi se dirigeait vers Orléans, où il a dû s'embarquer sur la Loire pour se rendre à Tours. Nous avons également trouvé l'artillerie, à Orléans, prête à être embarquée; nous avons reconnu plusieurs de nos frères employés à

sa conduite, et nous leur avons recommandé, entre autres choses, d'avoir bien soin de leurs chevaux; car, à la municipalité d'Orléans, nous venions d'être témoins de la rédaction d'un procès-verbal relatif à des dilapidations faites sur la nourriture des chevaux des charrois, par quelques-uns des chefs que l'on a dû mettre en état d'arrestation. J'ai même demandé que le procès-verbal fût directement envoyé au ministère de la guerre, et je lui en écris un mot par ce courrier.

La municipalité provisoire à Orléans paraît bonne; cela marchera parce qu'il y a des patriotes chauds dans cette ville, et tout le train de guerre qui y passe ne contribue pas peu à réchauffer l'esprit public. Cette ville a fourni six cents hommes bien armés pour la Vendée; nous lui en avons demandé davantage, et nous espérons qu'elle en fournira encore. C'est aux volontaires de Paris, en passant par là, à les déterminer à les suivre.

D'Orléans nous avons suivi la Loire pour aller à Tours, et il n'y a aucun danger jusque-là, du moins quant à présent. Tout le long de la route on demande Santerre; on pense qu'il marchera avec l'armée parisienne, qu'on attend avec la plus grande impatience. Elle est l'espoir de tous les citoyens, on compte sur elle pour obtenir d'heureux succès dans cette expédition. Hâtez sa marche, ne perdez point de temps; les circonstances sont pressantes, on ne peut différer.

Tours est dans de bonnes dispositions, les aristocrates y sont contenus tant par les patriotes arrivés de Paris que par les troupes qui y sont. Ce matin les grenadiers de la Convention sont arrivés à Tours. En entrant dans cette ville ils ont entonné l'hymne des Marseillais au pied de l'arbre de la liberté; ils ont fait

une sensation étonnante; leur arrivée fait désirer celle des Parisiens. Ces grenadiers vont partir pour Chinon, près de Saumur, où Lachevardière se trouve actuellement, et où nous allons nous rendre lundi matin. Nous avons ici la légion Rosental.

On attendait vendredi le général Hesse à Orléans pour y organiser les soldats de ligne qui y affluent; j'ai vu un commissaire des guerres qui y était venu à cet effet. Il ne faut mettre aucun retard aux opérations, ne pas ménager l'argent pour cette expédition; c'est encore un sacrifice à faire pour la liberté.

Hier, entre Amboise et Tours, nous avons rencontré des députés extraordinaires de La Rochelle qui allaient porter à la Convention la nouvelle que les rebelles dirigeaient leur marche sur Niort, et qu'ils devaient être aux prises dans le moment avec nous entre Niort et Fontenay-le-Peuple.

Ce matin nous apprenons la nouvelle, par un courrier venant de Niort, que les rebelles nous avaient attaqués sur quatre points différens, qu'ils avaient envoyé des détachemens considérables qui s'étaient avancés jusque dans les faubourgs de Niort, d'autres sur Fontenay, et d'autres sur Maixent; mais qu'ayant été attirés dans la plaine par nos gens, ils ont essuyé une déroute complète; qu'ils ont perdu à peu près douze cents hommes, quoiqu'on n'ait pas encore un détail exact de leur perte; qu'on leur a enlevé dix pièces de canon, entre autres leur fameuse *Marie-Jeanne*, *la Terrible*, et *le Pérou*: c'est la nouvelle du moment.

Un autre fait est que les rebelles ont évacué Thouars, où le général Ligonier envoie toutes les nuits des patrouilles; mais ils paraissent diriger leur marche sur La Rochelle parce qu'ils espèrent se ménager une com-

munication sur la mer au moyen de laquelle, soit en mettant le feu quelque part, soit par d'autres moyens, ils comptent faciliter aux Anglais une descente sur nos côtes. Quelles que soient leurs intentions, quels que soient les moyens qu'ils pensent employer, il est urgent de les attaquer, mais en plaine, ou de les cerner et les prendre comme les souris au trébuchet.

Les habitans des campagnes, que les rebelles séduisent, se croient immortels, pour quelques-uns seulement, car il ne sont pas tous fanatiques, mais ils sont fortement égarés; il est dangereux de se présenter à eux sans être en nombre, attendu qu'ils se cachent derrière les haies (et dans ce pays il y en a beaucoup), pour assassiner nos gens. On leur a pris encore des voitures chargées de fer et de grains.

Nous avons vu un jeune volontaire fait prisonnier par les rebelles dans l'affaire de Thouars, d'où il s'est échappé ensuite; on lui a arraché les boutons et les revers de son habit; on lui a pris ses armes, son sac, et on ne lui a rien laissé. Il nous a dit que les rebelles faisaient crier, par des enfans, *Vive Louis XVII*, et qu'il fallait bien que les autres criassent, ou qu'ils les tuaient. Ce jeune homme nous a encore dit que le commandant des Marseillais s'était échappé déguisé en boulanger.

Le département de Tours est patriote comme celui de Paris. Ayez de bonnes administrations, vous n'aurez point de rebelles, et c'est la faute de plusieurs corps administratifs du département de la Vendée si les rebelles ont fait tant de progrès.

Nous avons vu dans cette ville Lecointre-Puiraveau et deux autres députés de la Convention, ainsi que plu-

sieurs citoyens que Ronsin, adjoint du ministre de la guerre, a amenés avec lui.

On met la ville de Tours en état de défense du côté de la rivière du Cher; on fait une levée pour y établir des batteries de canon; il y a huit cents ouvriers qui y travaillent. Pour compléter cette fortification, ainsi qu'elle est projetée, il faudrait deux cent mille francs, que la ville de Tours n'a pas; cependant c'est là la clef pour protéger le Blaisois, l'Orléanais et Paris; il importe de mettre les rebelles dans l'impossibilité de passer la Loire de ce côté.

La défaite des rebelles ranime l'espoir des bons citoyens. — Paris, avancez! nous vous attendons! vous comblerez cet espoir.

— On a pris encore aux rebelles cinq cents fusils et quinze autres petites pièces de canon, beaucoup de vivres; on leur a fait en outre beaucoup de prisonniers. Ces nouvelles officielles arrivent à la minute au département, et sont apportées par un courrier qui a été lui-même un des combattans.

— Dans l'instant où je rédige ces nouvelles, un autre courrier arrive au département, j'y cours pour prendre communication des lettres. — La séance tenait, les administrateurs me font placer à leur bureau, et j'y ai pris les notes suivantes :

La lettre qui contient les nouvelles de la défaite des rebelles est du procureur-général de la Vendée, de Fontenay, en date du 16 mai; l'envoi en a été fait de la part des administrateurs du département des Deux-Sèvres à leurs commissaires à Saint-Maixent, apportée par un gendarme d'ordonnance de Richelieu.

Avant l'affaire qui a eu lieu dans la belle plaine de

Fontenay-le-Peuple, jeudi dernier, depuis une heure après dîner jusqu'à cinq, on avait envoyé de braves patriotes à la découverte.

Le brave Debain vient de Thouars; il y est entré seul le pistolet à la main, et y a fait crier *Vive la nation !*

Des patrouilles de patriotes et des patrouilles de brigands se rencontrent fréquemment vers Thouars.

Les patrouilles du Puy-Notre-Dame et de Montreuil y vont tous les jours. Les forces manquent à Thouars, ce qui fait que les habitans, ne se voyant pas soutenus, ne savent quel parti prendre. Parisiens, accourez!

Thouars n'avait été pris que par trahison; les endroits faibles de la place avaient été indiqués par des placards qui servaient de renseignemens à l'ennemi.

Patriotes, aristocrates, tout y a été horriblement pillé. — Le général Menou vient d'arriver. On espère la reprise de la Chataigneraie. (On le dit à l'instant évacué.)

Les brigands, forcés de se replier sur Bressuire, n'ont d'échappée que sur le territoire de Poitiers, n'y ayant aucune apparence qu'ils osent se porter du côté de la Loire, où se trouvent des forces respectables.

— A l'instant où je prends ces notes, arrive le secrétaire du général Sandos, qui va porter à la Convention la nouvelle de cette victoire. Il a dit au Département que l'on croyait que le commandant des rebelles était un Larochejacquelin; qu'un des chefs a été tué.

L'armée des rebelles n'a plus que deux canons : on leur en a pris vingt-deux. On a pris un émigré et deux prêtres dans le nombre des prisonniers. Le général Chalbos et le général Sandos ont remporté la victoire. Chalbos commandait la cavalerie pendant l'attaque;

voyant que sa troupe s'ébranlait, il a dit qu'il se battrait plutôt tout seul si elle ne le secondait pas, et ensuite elle a fait des merveilles.

On a pris aux rebelles cinquante charrettes chargées de munitions, vivres et autres objets, jusqu'à des parasols.

Nous n'avons perdu que onze hommes. Le quatrième bataillon de l'Hérault, ainsi que les chasseurs de la Gironde, se sont battus en braves.

Le général Sandos, pour cette expédition, n'avait que deux mille hommes. Parisiens, où étiez-vous? Hâtez-vous de venir couronner une aussi belle action!

P. S. Citoyens collègues, nous allons dans ce pays malheureux, à mesure que nos armes obtiendront des succès, ranimer l'esprit public et dessiller les yeux des habitans égarés; comptez sur notre zèle et notre prudence.

Nous aurions besoin d'être autorisés par vous à l'effet de nous permettre de disposer, dans certaines circonstances, de courriers que nous vous enverrions directement pour vous porter plus promptement les nouvelles intéressantes, sous quelque rapport que ce soit. Nous attendrons de vos réponses à Saumur, poste restante. Le camp de Ligonier est à Doué, quatre lieues de là.

DAMESME, *commissaire national.*

MOMORO, *commissaire national.*

Deux sections et deux ou trois personnes viendront vous demander copie de cette lettre, nous vous prions de la leur faire donner.

A L'Huillier (1).

Du camp de Doué, ce 19 mai 1793, l'an II de la République.

J'aurais trop de choses à écrire au Département pour que ma lettre puisse partir par le courrier. Je prends le parti de t'écrire un mot. Je viens de passer les troupes en revue; je les ai animées au combat; je les ai aussi rappelées à la discipline. Partout j'ai été reçu par des cris de vive la république!

Pendant que nous étions à table chez le général Ligonier, l'on est venu nous apporter un drapeau blanc que nos hussards ont été enlever dans un village ennemi.

Mais voici une bien meilleure nouvelle que nous recevons officiellement de deux endroits. Les brigands se sont présentés au nombre de huit mille hommes dans les plaines de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée. Les généraux Sandos et Chalbos ont marché à eux avec deux mille hommes; ils les ont battus à plate-couture, leur ont pris vingt-cinq pièces de canon, fait six cents prisonniers et tué beaucoup de monde.

La nouvelle est sûre et tu peux l'annoncer, si elle n'est pas encore parvenue.

Avec les secours qui nous arrivent lundi et mardi à Tours nous allons leur porter un dernier coup. Je reviens demain à Tours pour y recevoir nos frères d'armes.

Encore un peu de temps, et les brigands passeront; encore un peu de temps, et la république triomphera.

Je suis la terreur des aristocrates de ces contrées;

(1) Procureur-général-syndic du Département de Paris.
(*Note de l'Editeur.*)

je les traite comme je dois faire; j'ai aussi prêché vigoureusement les corps constitués faibles; en un mot cela va et cela tiendra.

Mille choses à mes chers camarades.

Ton ami,

LACHEVARDIÈRE.

P. S. Les brigands attendent des secours de l'Angleterre, mais nous espérons qu'ils ne pourront pas débarquer.

Les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs composant le Département de Paris.

Tours, le 21 mai 1793, l'an II de la République française.

[Cette lettre, sauf les deux derniers alinéas, est la reproduction textuelle de la précédente, adressée le 19 mai par Lachevardière à L'Huillier. Nous ne reproduisons que ces deux alinéas.]

Nous sommes revenus à Tours pour y recevoir nos frères d'armes de Paris que nous attendons aujourd'hui ou demain; ces secours sont plus nécessaires que jamais. Les habitans des campagnes désertent les camps pour s'en retourner dans leurs foyers. Nous ne doutons point que, peu de temps après l'arrivée de nos troupes, nous ne portions un dernier coup aux hordes des brigands.

Nous apprenons par les journaux que vous éprouvez de très grandes difficultés dans l'exécution de l'emprunt destiné à subvenir aux dépenses de cette guerre. Nous ne concevons point comment les riches connaissent assez

peu leur véritable intérêt pour ne pas s'empresser de fournir une portion de leur superflu pour conserver et leur fortune et leur existence contre les atteintes des brigands qui ravagent une partie de la France.

Il ne faut point cependant laisser périr la chose publique; nous vous invitons à exécuter, sans plus de retard, les mesures qui avaient été adoptées pour remplir cet emprunt. Le salut de la patrie l'exige, et vous pouvez être certains de l'assentiment de tous les bons citoyens, qui est le seul que nous devions chercher.

LACHEVARDIÈRE, A. MINIER.

AUX MÊMES.

De Saumur, le 22 mai 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Nous sommes dans une ville qui a été bien près d'être en la possession des brigands; on assure que le drapeau blanc était préparé, et qu'on attendait pour l'arborer que les rebelles se présentassent; heureusement que des troupes sont arrivées dans ce pays et qu'elles l'ont mis sur un pied respectable de défense.

Nous nous sommes attachés à tout voir, tout observer et prendre tous les renseignemens possibles sur notre véritable position.

En arrivant à Saumur, nous nous sommes présentés à l'administration du district et de la municipalité réunis; nous en avons parfaitement été bien reçus; ils nous ont même offert un logement. Nous y avons trouvé des administrateurs qui nous ont paru bons et francs patriotes.

Notre mission étant de nous transporter partout, le lendemain, mardi, nous avons demandé au général Tunch des chevaux pour nous rendre à Montreuil, distance de quatre lieues environ de Saumur; Rossignol, lieutenant-colonel de la trente-cinquième division de gendarmerie, y commande cinq cents et plus de braves soldats. On est là à la porte de l'armée très chrétienne des brigands.

Le général Tunch, brave patriote, nous a fait donner des chevaux, nous sommes partis; mais, en route, nous avons rencontré le brave Rossignol, qui, instruit de notre arrivée à Saumur, s'était empressé d'y venir pour nous parler, nous faire des réclamations, et nous inviter à appuyer ses demandes, tant auprès du général Ligonier, qu'auprès de la commission centrale des députés établie à Saumur. Nous nous sommes en conséquence retournés, et nous nous sommes rendus chez le général Duhoux, que nous avons trouvé dans son lit, malade des blessures qu'il a reçues dans les jambes de la part des brigands de l'armée très chrétienne. Ce brave homme nous a fort bien accueillis, il a été très satisfait de voir de bons soldats et de bons républicains; il a accordé une partie des demandes du commandant Rossignol; nous avons bu ensemble et nous nous sommes embrassés comme de vrais amis. Nous sommes allés de suite à la commission centrale où nous avons trouvé le général Ligonier, les députés Julien, Bourbotte, Choudieu, Richard, tous montagnards, et M. Carra, que les bonnes femmes de Saumur appellent M. le général Carra. Nous y avons vu aussi deux autres députés qui ne sont pas de la Montagne. Rossignol y a exposé ses demandes; on y a fait droit, parce que dès le matin nous en avions prévenu Choudieu et Richard chez

le général Duhoux. Ensuite je me suis fait connaître comme commissaire national et administrateur du département de Paris ; j'ai présenté ma commission ; mon nom seul a suffi aux députés patriotes, et, en exécution d'un décret rendu le 18 mai, ils ont visé ma commission. M. Carra était à un bureau à examiner le plan des départemens de la Vendée, Deux-Sèvres, etc.; mon nom (Momoro), je crois, ne lui a pas fait trop plaisir, ou plutôt ma présence; car il a dû se rappeler qu'il m'avait horriblement calomnié dans ma dernière mission. Les députés patriotes ont été très satisfaits de notre arrivée dans ce pays. Ils m'ont dit que, s'il n'y était pas arrivé de bons patriotes comme nous, ils n'y auraient pas resté avec M. Carra. Je ne sais ce que M. Carra fait, mais il paraît que par sa manière d'être il ne marche pas avec eux, et qu'au lieu d'accélérer, il les retarde infiniment, en tâtonnant sur toutes ses opérations; à Tours on ne l'aime pas plus qu'à Saumur, et je sais encore que des généraux qui sont ici s'en plaignent; mais comme ils ne veulent pas l'écrire, ils nous le disent; il est encore avec le ciel des ménagemens à garder.

La commission centrale nous a invités à conférer avec elle, et à l'instruire de tout ce que nous saurions, de tout ce qu'il y aurait à faire pour le bien de la république et le salut des pays en proie à la fureur des rebelles; c'est ce dont nous nous occupons sans cesse.

Il paraît que nous allons tenter une expédition; Rossignol m'a dit qu'il était à la piste du comité central des contre-révolutionnaires, et qu'aussitôt qu'il aurait les renseignemens les plus positifs, il me les ferait passer. Je les attendrai. Cependant les troupes se mettent en marche; il vient de partir ce matin huit cents

hommes pour le camp de Doué, il est aussi parti des dragons et des cuirassiers pour Montreuil, et nous aurons encore remporté sans doute une victoire avant que nos frères de Paris soient arrivés.

Il nous faut des hommes et des armes; on ne peut attaquer partiellement ces brigands sans s'exposer à périr; c'est cependant ce que M. Carra cherche à faire, il ne veut envoyer que des forces partielles et isolées. Ce n'est pas sur une carte seulement qu'il faut juger du pays, c'est par l'inspection du local même, d'un local entrecoupés de haies, de genêts, de mares d'eau, d'ornières et de bois, où les coquins se cachent pour vous fusiller.

Les brigands font de grands amas de vivres; ils enlèvent tout dans les villages voisins.

Si Rossignol avait encore avec lui douze ou quinze cents hommes, mais des hommes solides, il se flatte, malgré que sa division, qui s'est bien battue à Chemilly, ait beaucoup souffert du feu, il se flatte de nettoyer le pays; il y fait faire des patrouilles fréquentes, et il le connaît. Il serait bon qu'il eût un certain commandement pour faire tout ce que son cœur, son patriotisme et sa bravoure lui dictent d'entreprendre.

Les ennemis sont encore près de Thouars: leurs postes avancés ne sont pas éloignés des faubourgs de cette ville; mais ils n'osent rien entreprendre.

Le général Menou vient de passer dans ces parages; on compte beaucoup sur lui, et on a lieu d'espérer qu'il conduira bien les braves soldats qui seront sous ses ordres.

Le général Quetineau, abhorré de tous les habitans des campagnes avoisinant Thouars, est en état d'arrestation dans la citadelle de Saumur. M. Carra est son

protecteur; il ne voit en lui qu'un brave homme, quand les autres, quand les patriotes, quand les gens éclairés n'y voient qu'un traître, ou tout au moins un homme qui en a bien l'air.

Tallien vient d'arriver à Saumur; il revient de Chinon et part pour Tours. Il nous enverra les bataillons de Paris pour partager avec nos braves frères la gloire de terrasser tous les coquins de brigands, leurs fauteurs et adhérens.

Le général Salomon part aussi de Saumur pour se rendre à Montreuil avec les dragons de la légion germanique et des cuirassiers.

Le général Tunch est aussi parti pour cinq ou six jours. — Hier des dragons, au nombre de huit, se sont avancés au-delà de Thouars, où ils ont rencontré une cinquantaine de brigands à cheval, qui ont fui dès l'instant qu'ils ont fait mine de les charger. Le général Menou était avec les dragons.

Ces brigands pillent et détruisent les grains et autres objets de bouche et fourrage qu'ils ne peuvent emporter, afin de ne nous rien laisser; mais on va les travailler. Il paraît qu'ils manquent de vivres et qu'ils cherchent à se porter sur une ville quelconque pour s'en procurer; le moment est favorable pour les attaquer; nos soldats pétillent, ils veulent rapporter des chapelets et des oreilles de prêtres salées.

Au premier courrier, nous vous donnerons sans doute des nouvelles intéressantes; nous allons sur les lieux pour être témoins oculaires des évènemens et vous en faire part, ainsi qu'au conseil exécutif.

Saumur est fortifié; indépendamment de la bonne situation de sa forteresse, où on fait un chemin couvert, on fait une redoute au haut de la côte, laquelle

domine tout le pays. On y peut placer cinquante pièces de canon; Saumur soutiendra long-temps un siége, avec des vivres et des forces comme il y en a à présent.

Nous avons beaucoup d'hommes, plus qu'il ne nous en faut, mais il faut des armes, des armes, des armes, des armes.

MOMORO, *Commissaire du Conseil exécutif national.*

DAMESME, *Commissaire national.*

AUX MÊMES.

De Saumur, département de Maine-et Loire, le lundi 27 mai 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Dans notre dernière lettre, du 22 mai, nous vous avons annoncé que nous allions parcourir un peu le pays occupé par les brigands de l'armée chrétienne; nous allons vous rendre compte de notre petite course.

Jeudi, 24 mai, nous sommes partis à cheval, et bien armés surtout, pour nous rendre d'abord à Montreuil-Bellay, distant de quatre lieues de Saumur; nous y avons trouvé la brave 35e division de gendarmerie, composée, partie des vainqueurs de la Bastille, partie des braves Gardes-Françaises, laquelle division est commandée par Rossignol qui, à l'affaire de Saint-Pierre de Chemilly (où sa troupe fut si maltraitée), alla à bout touchant brûler la cervelle au canonnier de l'armée ennemie au moment où il allait mettre le feu à la pièce, et, par ce moyen, se rendit maître de la pièce de canon. Nous avons ce jour-là couché à Montreuil,

après avoir envoyé au général Ligonier une ordonnance pour lui demander un détachement de trente dragons pour nous accompagner dans notre tournée.

Ce jour-là, d'après un plan que le brave Rossignol avait conçu pour saisir la correspondance des ennemis qui se réunissaient dans un château au Vercher et qu'il avait communiqué au général Menou, l'expédition en a été faite par deux cent cinquante hommes, commandés par Menou, à la barbe de six mille ennemis. Le général a pénétré dans le château et a enlevé, dans la chambre d'un des chefs qui a fui, toute la correspondance qui était sur une table qui servait de bureau, et par cette correspondance on sait aujourd'hui que ces brigands sont dans la plus grande pénurie de vivres, qu'ils ne savent plus comment nourrir leurs soldats.

Dans cette affaire, où les braves gendarmes de cette 35e division se sont si bien distingués, ainsi que les hussards que Menou avait menés avec lui, malgré le petit nombre, nous avons tué cinquante hommes aux ennemis et fait neuf prisonniers, que nous sommes allés voir dans la prison de Puy-Notre-Dame, et que nous avons interrogés, parmi lesquels était un ci-devant noble qui avait une figure fort ignoble, et un jeune homme de douze ans. Ces gens-là ont été pris les armes à la main, mais ils sont tellement fanatisés par leurs scélérats de prêtres, qu'ils disent qu'ils s'en moquent, qu'ils n'ont qu'une fois à mourir ; ils ne veulent pas dire *vive la république!* parce qu'ils ne savent pas ce que c'est ; ils disent vive tout le monde! Quand on leur demande pourquoi ils ont été pris, ils disent tous qu'ils n'en savent rien.

Le général Menou n'a pas eu à se louer de beaucoup de soldats de la légion germanique, ainsi que de quel-

ques dragons du 19e régiment, qui ont lâchement abandonné le poste, et ont exposé même par là la gendarmerie qui était à pied à essuyer tout le feu de l'ennemi. Un des gendarmes, jeune homme, a été haché par morceaux par les brigrands; un autre a été sauvé par l'action magnanime d'un jeune hussard, Boispréau, brigadier du 8e régiment des hussards, de la section de la Butte-des-Moulins. Ce jeune hussard, se trouvant tout seul près du château (et alors le général Menou avait fait sa retraite), vit un gendarme saisi par plusieurs de ces brigands qui lui arrachaient les revers de son habit et allaient de suite le massacrer; quoiqu'il fût lui-même très exposé, et qu'il n'y avait qu'une mort certaine à courir, il ne balance point, et, sans considérer le danger, il fond sur les brigands le sabre à la main, fend le ventre d'un de ceux qui tenaient le gendarme pour l'assassiner; les autres lâchent prise, il enlève le gendarme, le met en croupe sur son cheval, pique des deux et le sauve de la mort.

Les soldats de la légion germanique et les dragons qui ont lâché le pied dans cette circonstance, seront punis; nous en avons arrêté, avec le commandant Rossignol, six à Montreuil, parce que nous les soupçonnions d'avoir fui, et nos soupçons se sont trouvés réalisés le même jour, jeudi; car, à minuit, la municipalité du lieu nous fit prier de passer dans le lieu de ses séances pour entendre le rapport de deux guides qui avaient servi à cette expédition, lesquels nous dirent que six dragons, que l'on avait envoyés avec eux pour reconnaître les lieux, avaient pris la fuite dès l'instant qu'ils avaient aperçu l'ennemi, et les avaient eux-mêmes laissés dans l'embarras, d'où ils ne se sont retirés qu'en se cachant. Cette petite expédition, quoique couronnée

d'un succès, nous apprend de plus en plus que nous ne devons pas attaquer partiellement ces brigands; aussi le plan concerté par les généraux et la commission centrale est-il d'attaquer en masse et de tous côtés et au même instant, s'il est possible. D'après les données que l'on a, et l'à peu près de l'état de situation des brigands, cette expédition pourra être terminée sous trois semaines au plus tard: c'est ce que l'on nous a dit même ce matin, à la commission centrale.

Vous savez sans doute que les ennemis ont renvoyé les prisonniers, savoir, les cent cinquante grenadiers, tant de Saumur que de Montreuil et autres lieux, qu'ils avaient faits dans une affaire avant que nos troupes arrivassent: ils n'ont plus de vivres pour les nourrir. Un de ces prisonniers a rapporté que les prêtres avaient demandé au général des rebelles de les faire égorger plutôt que de les renvoyer, que c'était des scélérats, et que ce général avait répondu avec mépris que c'était eux-mêmes qui étaient des scélérats. Ainsi ces coquins de prêtres sont méprisés par les brigands même qui les emploient.

Le vendredi, à cinq heures du matin, le général Ligonier nous a envoyé une escouade de vingt dragons avec un officier à la tête et deux brigadiers pour aller à Thouars; nous nous sommes mis en marche à sept heures. Rossignol, ne pouvant quitter son poste, nous donna trois de ses officiers et un capitaine pour commander le détachement, lesquels nous ont accompagnés partout. Nous dirigeâmes nos pas du côté de Thouars; arrivés à un bois fort épais, nous envoyâmes de droite et de gauche des éclaireurs, et, chacun le pistolet à la main, nous avons traversé ce bois.

Le jour était beau, et, pour la première fois, les paysans étaient à cultiver la terre de tous côtés. Sortis du bois, nous avons resserré nos pistolets, et avons dirigé notre marche sur Briou, distant d'une lieue et demie de Thouars. Nous avons traversé des chemins bordés de genêts de la hauteur de quatre à cinq pieds, derrière lesquels les brigands se mettent pour nous assassiner; mais jusque-là nous n'en avons pas trouvé. En sortant de Briou, au lieu d'aller à Thouars (et bien nous en prit, car les brigands étaient venus en grand nombre à une demi-lieue de là le jour même, puisque nous aperçûmes de leur cavalerie sur les hauteurs, nous n'étions pas assez nombreux), nous prîmes sur la droite; à peine eûmes-nous fait une lieue que nos éclaireurs rencontrèrent deux de ces brigands, armés chacun d'un bon fusil à deux coups; ils étaient derrière une haie élevée et dans un chemin très étroit. Nos éclaireurs, au nombre de trois, nous précédaient de soixante pas: tout à coup nous les vîmes se rabattre sur nous, tenant à leurs mains ces deux fusils et amenant les deux particuliers. Nous les arrêtâmes et nous leur demandâmes ce qu'ils faisaient dans le champ derrière la haie, ils nous répondirent qu'ils chassaient, nous leur observâmes qu'on ne chassait pas dans cette saison, et que ce n'était qu'un prétexte dont ils voulaient se servir pour cacher la vérité; et, sans nous amuser à les questionner davantage, nous les constituâmes prisonniers, et nous leur ordonnâmes de marcher au milieu de nous jusqu'au Puy-Notre-Dame, ou jusqu'à Montreuil, où nous nous proposions de les faire renfermer. Ils nous observèrent qu'ils ne pourraient pas nous suivre à pied, mais que si nous voulions leur permettre d'aller dans le village

voisin, où ils demeuraient, et qui était près de là, ils prendraient chacun un cheval et nous suivraient plus aisément.

Nous détachâmes alors trois dragons avec un brigadier et notre secrétaire Hardy pour les accompagner dans ce village. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés qu'ils cherchèrent à mettre en insurrection les femmes qui y étaient contre les dragons; mais on fit bonne contenance, on s'arma de pistolets, on fit entrer ces gaillards dans leurs maisons pour prendre leurs chevaux, et on leur enleva encore leurs sabres; on les emmena ensuite au Puy-Notre-Dame, où le général Menou était; nous allâmes le voir, et nous lui fîmes part de notre petite capture. Nous requîmes qu'il mît les deux fusils, ainsi que les sabres, à la disposition de la république, et il l'a fait; nous lui avons également laissé ces deux gaillards pour en faire ce que, dans sa sagesse, il jugerait convenable. Ce jour-là même les députés de la Convention visitaient l'armée et les cantonnemens; ils vinrent visiter celui de Puy-Notre-Dame. Après avoir fait rafraîchir nos chevaux, nous avons renvoyé au camp de Doué les dragons qui nous avaient accompagnés, et nous sommes retournés à Montreuil, où le jour même les députés de la Convention, avec le général Ligonier, vinrent passer en revue la 35e division de la gendarmerie.

Dans la journée, cinq espions de l'armée chrétienne s'étaient introduits dans Montreuil-Bellay pour s'informer du nombre d'hommes qui y étaient, savoir s'ils étaient bien armés, s'il y en avait d'autres d'un autre côté, combien à Saumur, etc., etc. Le commandant Rossignol les a fait arrêter; on les a amenés chez lui, nous les avons interrogés. Le soir, pendant que nous étions à souper chez le commandant, les gendarmes nous en ont amené un autre que nous avons également envoyé

en prison sur les dénonciations faites contre lui et d'après les propos qu'il avait tenus. Toutes ces personnes sont ou des imbéciles ou de grands fourbes. Quoi qu'il en soit, ils contrefont parfaitement les niais ; nous leur avons pris leurs chapelets et des papiers donnés au nom du Roi. L'un d'eux a déclaré qu'il fallait un roi ; un autre a avoué qu'il était de l'armée des brigands, et il avait une tasse d'argent qu'il avait prise, disait-il, à un émigré tué à côté de lui dans cette armée ; un autre disait qu'il n'avait point d'esprit, qu'il fallait lui apprendre ce que c'était qu'une république, qu'il ne connaissait pas la nôtre; deux autres, et c'étaient les deux frères, avaient un père qu'ils ont dit avoir été fait prisonnier par les ennemis ; mais par les papiers nous avons reconnu qu'ils faisaient des affaires avec les chefs de rebelles. Tous ces brigands seront conduits à Saumur, ainsi que l'ont été ceux du Puy-Notre-Dame.

Le premier jour que nous arrivâmes à Montreuil, nous allâmes un peu parcourir la plaine, nous arrêtâmes encore de ces particuliers auxquels nous déchirâmes les papiers qu'ils avaient au nom du Roi. Tel est l'avantage de nos ennemis qu'ils peuvent avoir des espions parmi nous et qu'à peine pouvons-nous en avoir un de nous parmi eux.

Les bataillons arrivent de tous côtés; il n'y a que ceux de Paris que nous ne voyons pas : on n'attend plus qu'eux; nous sommes à la veille de faire une nouvelle expédition. Nous allons définitivement nous emparer de Thouars et y placer du monde afin de le garder. C'est le 28 de ce mois que cette expédition doit se faire, ainsi que la commission centrale nous l'a dit; nous y retournerons, et nous partons mercredi pour

aller au camp de Doué, de là à Montreuil, et de Montreuil à Thouars; nous allons aussi sur Chollet, etc. Je pense que, le branle une fois donné, il faudra que cela aille.

Nous sommes très bien avec la commission centrale de Saumur, et nous nous entendons en républicains. Aujourd'hui, la Société populaire de Saumur a tenu une séance : depuis long-temps elle n'en tenait plus. Les représentans du peuple, les généraux Menou et Salomon, Lachevardière, moi, Damesme et notre secrétaire, y sommes allés; nous les avons électrisés par des discours véhémens, et nous avons fait faire une collecte au profit des femmes et enfans indigens des volontaires qu'ils ont à l'armée; cette collecte s'est montée à 225 francs; les citoyennes ont voulu y contribuer. Nous avons fait arrêter deux séances par semaine, et, après avoir terminé la séance par l'hymne des Marseillais, nous sommes sortis contens. Les députés, les généraux, les commissaires, les citoyens, les citoyennes, ont formé ensuite un cercle autour de l'arbre de la liberté et ont dansé la Carmagnole.

Nous venons de recevoir à l'instant, chers collègues, une lettre de vous, écrite par notre camarade L'Huillier, procureur-général syndic, ainsi que trois arrêtés du département, relativement aux courriers que nous vous avions prié de nous autoriser de prendre; nous n'en abuserons pas, et peut-être ne nous en servirons-nous pas. Nous opérons d'abord nous deux Damesme ensemble; Lachevardière opère avec Minier, lorsque nous ne sommes pas dans le même endroit; et quand nous sommes dans le même endroit, nous pouvons opérer ensemble. Lachevardière est revenu à Saumur pour en partir mardi, et retourner du côté de Tours. Quant

à nous, nous avons établi notre pied-à-terre à Saumur jusqu'à ce qu'avec nos armées nous puissions pénétrer plus loin, car nous sommes ici le plus près de l'ennemi; mais bientôt nous les verrons de plus près encore, et bientôt il n'y en aura plus.

Nous recevrons avec une vive émotion de vos chères nouvelles; nous en attendons ici.

[*De la main de Momoro.*]—Nous ne savons pourquoi on ne fournit pas de vêtemens aux soldats volontaires, qui viennent presque nus de l'armée. Nous avons représenté à la commission centrale qu'elle devait, par tous les moyens qui étaient en elle, y pourvoir. Elle nous a promis de s'en occuper de la manière la plus sérieuse.

On a appris la nuit dernière que samedi l'ennemi avait repris Fontenay; comme la nouvelle méritait la confirmation, on a envoyé sur les lieux à l'instant même; cette nouvelle se confirme. Quoi qu'il en soit, cela ne peut rien changer aux dispositions prises et aux succès qu'on a lieu d'attendre, si l'on attaque avec des forces suffisantes et surtout du canon.

Les généraux Menou et Salomon sont partis cette nuit avec des forces. On a fait défiler des troupes à Montreuil. La gendarmerie qui y est va aussi se mettre en marche.

Si on met de l'ensemble et de la bonne foi dans toutes ces combinaisons d'attaque, nécessairement nous en viendrons à bout sous peu de temps.

Momoro,
commissaire du conseil exécutif national.

Damesme,
commissaire du conseil exécutif national.

(*Supplément à notre lettre du 27 mai.*)

Saumur, le 28 mai 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

A l'instant nous apprenons, et la nouvelle est certaine, car nous la tenons des hussards mêmes qui étaient à l'action, et de la bouche d'un qui a été blessé gravement d'un coup de feu à la tête, d'un coup de fourche à la bouche, et dont le cheval a aussi été bien maltraité de coups de sabre et de coups de fourche, que hier, à cinq heures du soir, une patrouille de cinq hommes de hussards s'est avancée sur Nueil; les brigands y étaient occupés à brûler l'arbre de la liberté; ils allaient mettre le feu aux papiers de la municipalité, lorsque les hussards ont fondu sur eux et en ont tué douze, ensuite on est allé avertir ceux qui étaient au Verchet. La générale a été battue, ils sont accourus sur Nueil et ont taillé en pièces les brigands, et les ont repoussés au-delà de Passavant. Ils en ont tué cent cinquante, non compris les blessés; c'est une boucherie entre Nueil et Passavant.

Nos ennemis sont dans le désespoir, ils n'ont point d'armes, ils n'ont que des bâtons au bout desquels il y a des morceaux de fer battus sur l'enclume et sans être acérés. Les brigands, sachant qu'il arrive des forces de toutes parts, cherchent à nous attaquer en désespérés; ils sont près des endroits où nous avons de la troupe; ils sont eux-mêmes en force. A l'instant Lachevardière et Minier vont retourner à Tours pour faire accélérer

la marche des troupes. Nous allons, nous, à la commission centrale, et nous ne quittons pas le poste du danger; nos collègues y reviendront aussi.

Adieu, chers collègues.

DAMESME. MOMORO,
commissaire national.

Au citoyen L'Huillier, procureur-général syndic du Département de Paris.

Saumur, le 28 mai 1793, de la République française. — Il est midi.

Mon ami, n'ayant pas le temps d'écrire officiellement au Département, je t'adresse ce peu de mots. Fontenay est au pouvoir des brigands, nous n'avons point encore de détails sur ce malheureux évènement. L'ennemi s'est aussi présenté au Vercher, à six lieues de Saumur; mais notre cavalerie l'a repoussé et lui a tué cent cinquante hommes: leur chef était du nombre. Dans ce moment il arrive une ordonnance qui annonce que les rebelles sont en force dans la forêt de Brignon, à quelques lieues d'ici; on bat la générale à Saumur. L'on va s'emparer des hauteurs qui dominent cette ville. Les représentans du peuple me requièrent à l'instant, ainsi que le citoyen Minier, de partir en toute diligence pour Tours, pour y hâter le départ de toutes les troupes; dans cinq minutes je serai parti. Ces démarches vont nous occasioner beaucoup de dépenses; mais dans la position où nous sommes, il faut sauver la chose publique, le reste n'est rien.

Nous laissons à Saumur Momoro et Damesme; ils vont aider les représentans à encourager les troupes et à ranimer la confiance. Il y a tout lieu d'espérer que si les brigands s'avancent ils auront tout lieu de s'en repentir.

Adieu, mon ami; je t'aime parce que tu es bon républicain.

Les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs composant le Département de Paris.

Saumur, le 30 mai 1793, an II de la République française.

Vous avez sans doute appris la perte que nous avons faite de Fontenay; l'ennemi s'en est emparé, nous n'avons pas pu encore nous procurer des renseignemens exacts sur cet évènement. Niort, qui par la prise de Fontenay se trouve la première exposée, est dans un tel état de défense que l'on doit être entièrement rassuré sur son sort; la plupart des troupes qui arrivent, soit de Paris, soit de l'armée du Nord, filent de ce côté; partout nos forces sont augmentées considérablement.

Hier, cinq mille hommes de nos troupes se sont emparés de Thouars, poste important qui couvre tout ce pays. Il y a quelques jours les brigands s'étant portés sur notre poste du Vercher au nombre de cinq cents, ils furent taillés en pièces par cent trente de nos hussards, qui leur tuèrent cent cinquante hommes; la

perte de notre côté ne fut que de deux hommes et trois blessés.

Le 28 de ce mois les rebelles parurent en force dans la forêt de Brignon, qui n'est distante que d'une demi-lieue de notre camp de Doué, au-dessus de Saumur. Aussitôt que la nouvelle en arriva dans cette dernière ville, on battit la générale et on se disposa à bien recevoir les brigands. Les représentans du peuple nous requirent aussitôt de partir pour Tours, où nous avons trouvé le général Santerre; nous avons fait marcher vers Saumur près de trois mille hommes. Les rebelles, qui sont beaucoup mieux instruits de ce qui se passe chez nous que nous ne le sommes de ce qui se fait chez eux, voyant sans doute ces préparatifs, ne se sont pas montrés.

L'adjoint du ministre de la guerre, le patriote Ronsin, est de retour à Saumur de la tournée qu'il vient de faire dans tous les pays voisins de ceux occupés par les rebelles; il y a recueilli des renseignemens extrêmement importans sur leur situation. Nous apprenons à l'instant que le général Biron est à Niort; on lui dépêche un courrier pour qu'il se rende à Saumur; on y arrêtera le plan de campagne, et l'on y fera usage des instructions que Ronsin s'est procurées. Sous peu de temps on va porter de grands coups; tout se dispose pour faire terminer promptement cette malheureuse guerre.

Nous avons fait assembler dimanche dernier les patriotes de cette ville, et nous avons invité les représentans à se rendre avec nous au club; les discours les plus énergiques y ont été prononcés, nous y avons sapé l'idole du fanatisme. Nous avons vu avec grand plaisir que les spectateurs, et surtout les femmes qui s'y trouvaient en assez grand nombre, ont applaudi

avec enthousiasme. La séance s'est terminée par l'hymne des Marseillais. Cette institution que nous pressions depuis notre arrivée sera d'un grand secours dans ce pays. Nos collègues Momoro et Damesme partagent nos soins et nos travaux. Le patriote Caillières de Letang vient d'arriver dans ce pays, et ranime, par ses discours et par ses actions, le patriotisme de tous les vieillards de ces cantons.

Nous voyons avec douleur, sur les papiers publics, que les malveillans et les intrigans de Paris parviennent à tromper quelques sections; nous voyons avec indignation que ces êtres méprisables veulent étouffer la voix des patriotes, des véritables amis de la république, en leur donnant l'odieuse qualification d'anarchistes. Ils cherchent à profiter de l'absence d'un grand nombre de patriotes sortis de Paris pour combattre les rebelles avec les armes de la raison et de la force; mais qu'ils ne s'abusent pas, il reste toujours à Paris une masse de sans-culottes qui les fera rentrer dans le néant. Qu'ils ne croient pas non plus que leurs calomnies aient eu dans les départemens le succès qu'ils en attendaient : les habitans de ces pays aiment la république et aiment aussi les Parisiens parce qu'ils l'ont créée; ils marcheront, s'il le faut, au secours des patriotes de Paris, et anéantiront, s'il le faut, pour toujours, tous ces hommes ennemis de la liberté et de l'égalité.

Adressez-nous vos lettres chez le citoyen Minier père, orfèvre à Saumur.

A. MINIER, *officier municipal de Paris, et commissaire national.*

LACHEVARDIÈRE, *vice-président du Département de Paris, et commissaire national.*

Aux citoyens administrateurs du Département de Paris.

De Saumur, le 1[er] juin 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Nous sommes à la veille de frapper de grands coups. Nous tenons, en attendant, l'ennemi en échec; le plan d'attaque est tout prêt; il a été combiné sur les observations de localité recueillies par Ronsin, adjoint du ministre de la guerre, qui a fait une tournée dans tous ces pays, au mépris du danger qu'il pouvait courir, et qu'il a réellement couru, ainsi que nous en avons jugé par le récit qu'il nous a fait de son voyage.

Nous attendons ici Biron, il arrivera demain ou après. J'étais chez le général Duhoux, qui va mieux à présent, avec le général Menou, lorsque trois courriers extraordinaires, députés par Biron, vinrent apporter des dépêches de sa part; il tient en respect les ennemis du côté de Niort, où il y a vingt-cinq mille hommes; notre armée sera de quatre-vingt et quelque mille hommes.

Le plan d'attaque lui sera soumis; il sera examiné, discuté, adopté ou modifié, concurremment avec les autres généraux divisionnaires et la commission centrale des députés; on formera l'état-major du général, et de suite on mettra à exécution ce plan; et, s'il est possible, on attaquera les ennemis le même jour et à la même heure. Les généraux et la commission centrale, ainsi que tous ceux qui voient juste, sentent la

nécessité de ne faire aucune attaque partielle, attendu que les brigands se présentent toujours six à huit mille contre quelques cents de nos soldats, et que ce serait sacrifier en pure perte des hommes. L'ennemi est presque cerné, nous sommes assurés du succès de l'entreprise; toute l'armée est bien disposée à se battre, et elle se battra bien; nous avons garni Thouars de cinq à six mille hommes. Le général Salomon est allé à la découverte avec deux mille hommes, afin de placer encore plus avant, dans le pays, notre troupe; les ennemis se retirent à fur et mesure que nous avançons. En attendant l'attaque générale, nous nous tenons sur la défensive.

Le général Duhoux m'a dit qu'il attendait encore des objets de campement, tels que bidons, marmites et autres ustensiles nécessaires à la cuisine d'un soldat.

Vous savez que Santerre est à Tours occupé à organiser nos bataillons; nous l'attendons ici de jour à autre.

Nous vous avouerons avec franchise que nous voyons de la différence entre l'opinion publique qui réside dans les vrais sans-culottes de Paris et celle qui est dans ce pays; il n'y a pas autant d'énergie, et quelquefois l'on est tout émerveillé de nous entendre, comme si nous étions des êtres extraordinaires. Le bon et vénérable Caillières de Létang, instituteur des vétérans, est ici; il a parlé, à la Société populaire de Saumur, d'une manière satisfaisante; il a été parfaitement bien accueilli.

Mon collègue Damesme vient d'essuyer un accident en montant à cheval pour aller à Thouars avec nous; il est tombé de cheval, et sa tête a frappé contre l'essieu d'un cabriolet; elle a reçu trois contusions; néanmoins, par les soins du chirurgien du général Duhoux,

et grâce à sa bonne constitution, ses blessures se guériront très promptement; il n'est point alité.

Nous avons aussi ici, avec Ronsin, l'adjoint du ministre de la guerre, tous les patriotes qu'il a amenés avec lui; ils vont se répartir dans les armées pour y propager et entretenir le bon esprit républicain.

D'ici à douze ou quinze jours les nouvelles seront plus intéressantes, et peut-être à cette époque tout sera-t-il décidé. Déjà les habitans des campagnes se lassent de ces brigandages, ils reviennent à la culture de leurs terres.

Lachevardière et Minier jouissent d'une bonne santé, et attendent comme nous l'adoption définitive du plan de campagne, afin de marcher avec nos frères contre l'ennemi; quoique commissaires, nous sommes soldats.

Les corps administratifs de Saumur travaillent sans relâche pour la chose publique; il y a même parmi eux des patriotes distingués, et qui font tout le bien possible.

Nous vous citerons un trait qui nous a frappés et que nous avons recueilli.

Une femme se présente à la municipalité pour lui représenter que depuis huit jours elle a donné son lit à deux volontaires, qu'elle a couché pendant tout ce temps sur des chaises, et qu'il lui est impossible d'en loger deux autres, attendu d'ailleurs qu'elle est dans la misère; le procureur de la commune, appelé Montgason, prend le billet de cette femme, le déchire, et lui dit d'envoyer chez lui les deux soldats qui sont chez elle. Ainsi le magistrat humain, sensible, montre qu'il est digne de l'estime et de la confiance de ses commettans.

Lors de la prise de Thouars, le commandant des

Marseillais se sauve ici déguisé en boulanger, il se présente à la municipalité; le maire lui offrit son habillement complet de garde national, qu'il n'avait mis qu'une fois, il est accepté. Le bulletin du département d'Indre-et-Loire en fait les honneurs au général Duhoux, et le maire ne revendique point.

Nous apprenons à l'instant que les ennemis se sont présentés du côté de Doué, devant une patrouille de surveillance, et qu'on leur a tué seize hommes; le général Menou vient de se rendre sur les lieux à l'instant avec ses aides-de-camp. Nous vous donnerons des détails plus étendus de cette affaire au premier courrier.

Nous vous donnons le salut fraternel.

Les administrateurs du Département de Paris, commissaires du conseil exécutif national,
MOMORO. DAMESME.

Les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles.

Aux citoyens administrateurs composant le Département de Paris.

Saumur, le 2 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Nous apprenons à l'instant, par une lettre de Paris, que le tocsin a été sonné et le canon d'alarme tiré le 31 mai dernier, dans cette ville. Au nom de la patrie, citoyens collègues, mandez-nous, par le courrier extraordinaire que nous vous dépêchons, quel a été le résultat de cette grande journée. Nous espérons que le

peuple ne se sera pas levé inutilement et qu'il aura été digne de lui-même.—Nos bataillons de Paris arrivent à Niort et à Saumur, nous comptons beaucoup sur leur courage et sur le patriotisme qui les anime. Nous avons en ce moment un regret, c'est, dans une circonstance aussi critique, de voir douze mille patriotes sortir de notre ville, c'est de n'être pas nous-mêmes à la tête de ce peuple républicain, et de partager vos dangers et votre gloire. Sans doute les aristocrates avaient calculé cette circonstance dans leurs projets liberticides; nous ne doutons pas que les sans-culottes de Paris ne les aient détrompés à cet égard, et cet espoir nous console.

Le général Salomon vient d'avoir une affaire avec les brigands : cent des leurs sont restés sur le champ de bataille, nous leur avons fait quelques prisonniers et pris une grande quantité de bestiaux et d'effets; nous avons eu six à sept blessés. Le général Biron arrive ce soir ou demain à Saumur; il y est attendu pour concerter le plan de la campagne anti-fanatique. De grands coups vont se porter ici; mandez-nous, amis, si le peuple de Paris a enfin sauvé la république.

LACHEVARDIÈRE, *vice-président du Département de Paris et commissaire national.*

A. MINIER, *officier-municipal de Paris et commissaire national.*

P. S. Le courrier étant envoyé par les députés, vous ne le paierez point; il sera bon seulement de lui faire donner un assignat de cinq francs. Notre adresse à Saumur, maison du citoyen Papier jeune.

Aux citoyens administrateurs du Département de Paris.

Saumur, le dimanche 2 juin 1793, an II de la République française.

Citoyens collègues,

Nous allons vous donner les détails que nous vous avons promis dans notre dernière lettre, relativement à l'affaire qui a eu lieu à La Fougereuse, dont l'expédition a été commandée par le général Salomon.

Me trouvant à la commission centrale des députés au moment ou l'on interrogeait les corps administratifs de Thouars sur la reddition de cette place, le général Menou, qui y était aussi, me communiqua la lettre qu'il venait de recevoir du général Ligonier, ainsi que copie de celle du général Salomon audit sieur Ligonier. Salomon écrivait à ce dernier que s'étant transporté à La Fougereuse, au-delà de Thouars, il était entré dans le château, avait tué cent rebelles et fait quatre prisonniers, et n'avait eu que sept des siens blessés. Qu'il leur avait pris en outre une très grande quantité de bœufs et d'autres objets très utiles; enfin qu'il était content de sa prise; que néanmoins il avait pris ses mesures, en cas qu'il ne réussît pas dans son expédition; qu'il avait fait placer une partie de l'armée hors de Thouars, et avait consigné, dans la ville, la garnison, et qu'en cas d'évènemens, il s'était ménagé les moyens de se reployer sur Montreuil; mais qu'heureusement il n'avait eu besoin de toutes ces dispositions; ainsi, encore une fois, nous avons frotté ces brigands.

Il passe continuellement des troupes par Saumur qui garnissent Doué, Montreuil, Thouars, le Puy-Notre-Dame; mais nous n'avons vu encore aucun bataillon de Paris, on les fait passer du côté de Niort; c'était bien là vraiment le poste important pour couper aux rebelles toute communication avec la mer; il ne manque plus de nos côtés que quelques bataillons dont nous avons grand besoin.

Nous avons vu interroger, à la commission centrale, le président du district de Thouars, ainsi que le porcureur-syndic; nous vous avouerons que leurs réponses sont celles d'hommes lâches, si on ne veut pas dire traîtres; car si ces magistrats eussent fait leur devoir, cette ville n'aurait pas été livrée aux brigands, qui n'avaient pas même assez de monde pour la garder, puisqu'ils l'ont évacuée quelques jours après. Deux fois le drapeau blanc avait été arboré; la première fois trois braves Marseillais l'arrachèrent et le déchirèrent: c'était le juge de paix qui l'avait placé; la seconde fois on l'arbora au-dessus de la prison. Afin qu'on ne pût l'arracher, Quetineau, ce général détenu dans la citadelle de Saumur, disait aux corps administratifs de Thouars que, sur quatre mille hommes qu'il avait, il ne pouvait compter que sur sept cents, qu'ainsi il fallait se rendre ou se voir égorger. Le président du district a déclaré qu'ils avaient été obligés de se rendre parce que les Marseillais avaient refusé de se battre, tandis que ces braves républicains se sont tous fait hacher plutôt que de céder.

Le procureur-syndic a déclaré, dans son interrogatoire, que lorsque le général Quetineau se présenta la seconde fois à l'administration pour presser la reddition de la place, le président du district, désespéré

d'être réduit à cette extrémité, demanda au général un pistolet, qu'aussitôt le général le lui donna, mais qu'il ne s'en brûla point la cervelle, attendu qu'un de ses collègues l'en empêcha.

Si dans la reddition de cette place il n'y a pas eu de trahison, ce qu'on ne croira pas aisément, il y a eu du moins bien de la lâcheté, et de la part du général et de la part des autorités constituées; la commission départementale qui y était avait quitté aussi son poste. La république est bien gérée par de pareils agens! pour avoir des places ils jurent de mourir à leur poste; quand ils y sont, et que l'occasion se présente de montrer de la fermeté, du courage, et de périr plutôt que de trahir la cause de la liberté, il n'y a plus de sermens. A cela ne tienne, la liberté ne dépend pas tout-à-fait de ces êtres pusillanimes; elle dépend du peuple, et le peuple, qui est partout le même, la veut efficacement.

On nous communique à l'instant une lettre adressée au citoyen Minier, commissaire du Conseil exécutif, par laquelle on nous annonce que le tocsin a sonné à Paris et que le canon d'alarme a été tiré; nous attendons là-dessus votre lettre qui nous instruira de tout. Nous partageons vos veilles, vos travaux, vos peines et vos sollicitudes.

Je vous prie de faire remettre très promptement à leur adresse la lettre ci-incluse, car j'attends, par le même courrier, des réponses; s'il est possible, donnez-nous la vôtre par le courrier.

MOMORO, *commissaire national.*
DAMESME, *commissaire national.*

P. S. Lachevardière et Minier vont sans doute vous écrire.

Aux citoyens administrateurs du Département de Paris.

Saumur, le mardi 4 juin 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

En attendant les nouvelles que nous vous avons demandées par le courrier extraordinaire qui a été envoyé dimanche à Paris par la commission centrale, nous allons vous donner quelques détails nouveaux sur l'affaire de La Fougereuse, du 1er juin.

Dans le moment de l'action, un jeune tambour, âgé de douze ans, eut son père, gendarme de la trente-cinquième division, tué près de lui : sans s'émouvoir il s'en approche, lui ôte ses pistolets, sa montre et ses assignats, et ensuite bat la charge. Le général Salomon, instruit de ce fait, a appelé le lendemain à sa table ce jeune tambour, et lui a témoigné toute l'estime qu'il faisait de lui et de ce qu'il promettait.

Un jeune homme, aide-de-camp du général Salomon, eut sous lui deux chevaux de tués, reçut un coup de sabre au corps, une balle au visage, et malgré l'état où il devait être, il ne voulut pas permettre qu'un autre que lui apportât la nouvelle de cette victoire aux députés de la Convention composant la commission centrale à Saumur, lesquels, en reconnaissance de ce que lui devait la patrie, s'occupèrent sur-le-champ de lui faire donner un autre cheval au nom de la république.

Le lieutenant-colonel de la légion germanique, nommé Hébert, s'est aussi beaucoup distingué; il a été grievement blessé.

Les rebelles étaient au nombre de six cents, retranchés dans le château; mais leur armée, composée de près de huit mille hommes, était près de là. Nous n'étions que douze cents; après une vigoureuse résistance, les brigands prirent la fuite; nous en tuâmes près de cent, délivrâmes deux patriotes prisonniers, en fîmes quelques autres, entre autres trois particuliers qui étaient dans le château, en robe de chambre, et qui s'y faisaient soigner des blessures qu'ils avaient reçues; ils nous parurent être des ci-devant, à en juger par leur peau blanche et leur beau linge; il y en avait un quatrième qui fut tué. Nous eûmes un gendarme et un dragon de tués, huit hommes de blessés; la troupe, composée de gendarmes, soldats de ligne et gardes nationaux, venant de l'armée du Nord, ainsi que la cavalerie, se montrèrent tous d'un accord si parfait, qu'on eût cru que c'était un seul bataillon.

On évalue la prise à deux cent cinquante mille francs, tant en fourrage, vivres, que bestiaux, sans compter ce que les soldats eurent de leur côté; on prit de la porcelaine, ainsi que beaucoup de linge d'homme et de femme.

Aujourd'hui mercredi, 5 juin, il a été envoyé, à l'administration de Saumur, une lettre adressée à l'armée patriote de Thouars, par les chefs des rebelles, pour lui enjoindre de mettre bas les armes, et se réunir à eux à l'effet de soutenir sur le trône Louis XVII, *ce tendre rejeton de Henri IV et des Bourbons*, et en se disculpant du titre de brigands que nous leur avons déféré. A cette lettre était jointe une proclamation, imprimée en grand papier, à deux colonnes, et sans nom d'imprimeur, au nom du roi Louis XVII et des chefs de l'armée catholique, au peuple français; la lettre et

la proclamation signées des chefs de l'armée catholique, savoir Lescure, Larochejacquelin, Langrenière, Bonvolliers, le chevalier de Bonvolliers et autres. Ces pièces ont été remises à la commission centrale.

Nous avons eu une petite affaire hier, mardi, 4 juin, du côté de Doué; elle a commencé à neuf heures du matin, mais le fort a été à huit heures et demie du soir. Une patrouille de chasseurs de la légion des Ardennes a rencontré l'ennemi, elle l'a attaqué; le combat s'est engagé de part et d'autre aux environs de Frémond, à une lieue et demie en deçà de Vihiers. Comme nos gens n'étaient pas en force, ils envoyèrent demander du secours au général Ligonier, qui était à Doué, et qui y fit battre la générale à dix heures. Elle fut également battue au Vercher vers une heure et demie; il y avait dans cet endroit des hussards en cantonnement, ils se rendirent au nombre de deux cent cinquante sur le champ de bataille, où ils trouvèrent quelques pelotons de volontaires et deux pièces de canon de la légion germanique. A peine furent-ils arrivés que les rebelles fondirent sur eux en tâchant de les envelopper. Se voyant pressés, ils envoyèrent demander du secours à un bataillon de volontaires; le commandant répondit qu'il n'avait point d'ordres pour marcher, ainsi il ne leur vint point de secours. Livrés à eux-mêmes, après une vigoureuse résistance ils furent contraints de se retirer, après avoir eu quarante hussards de tués et beaucoup plus de blessés. Leur capitaine, nommé Chambon, fit sa retraite lui douzième, toujours en chargeant, et a ramené trois cents volontaires. Parmi les autres volontaires, il y en a eu beaucoup de tués ou de blessés; les chariots de l'ambulance en sauvèrent peu, puisqu'ils avaient fui dès le commencement de

l'action. Les hussards prirent en croupe les blessés. Les deux pièces de canon de 4 ont été prises après que plusieurs des canonniers ont été tués dessus.

Le général Menou était à Saumur lorsqu'il reçut le premier courrier qui lui apprit qu'il y avait une action à Vihiers entre nous et les ennemis; il était à peu près trois heures; comme il n'y avait point eu d'ordre pour attaquer, le général pensa que ce pouvait être des patrouilles qui s'étaient rencontrées, et que si la nôtre était plus faible, elle se replierait, comme il était d'usage en pareille rencontre. Successivement il arriva deux autres courriers qui n'en apprirent pas davantage, à la vérité, mais ces avis déterminèrent le général à monter à cheval et à se rendre à Doué. Nous avions ici un bataillon de Paris arrivé de la veille, on le fit mettre sous les armes sur la place en attendant les ordres du général Menou, avec lequel nous montâmes à cheval pour Doué. A peine y fûmes nous arrivés que le général Ligonier, ainsi que son état-major, firent leurs dispositions pour se rendre sur le champ de bataille avec le général Menou, qu'ils attendaient; mais auparavant je fis mes plaintes au général Ligonier de ce qu'on avait distribué des cartouches sans balles aux soldats, car on venait de me dénoncer le fait, et un hussard, revenant de la bataille, m'en avait remis plusieurs dans lesquelles il n'y avait point de balles. Le général me dit qu'il avait fait donner des ordres pour savoir quel était celui qui les avait distribuées. Ceci devenait sérieux; nous qui étions instruits de l'échec que notre patrouille avait éprouvé, ainsi que ceux qui étaient venus à son secours, représentâmes au général qu'il n'était pas étonnant qu'on nous tuât du monde, et que nous n'en tuassions pas, puisque nous n'avions pas de balles dans

nos cartouches; qu'il fallait prendre garde à cela, et que j'en instruirais la commission centrale, ce que j'ai fait; mais d'après les explications données à cette commission par le général Ligonier, sur cet objet, ainsi que sur la conduite qu'il avait tenue dans cette journée, il a paru d'une part qu'il n'avait point été fait de distribution de cartouches, et de l'autre qu'on n'avait pas exécuté les ordres qu'il avait donnés. La commission centrale elle-même n'avait rien trouvé de répréhensible dans la conduite du général Ligonier dans cette affaire.

A sept heures et un quart le général Ligonier et le général Menou montèrent à cheval pour se porter du côté du champ de bataille. Arrivés à moitié chemin, ils rencontrèrent de la cavalerie qui fuyait, ils la rallièrent tant par prières que par menaces, et la reconduisirent du côté de l'ennemi pour protéger la retraite de l'infanterie, ce qui se fit avec succès.

D'après des rapports exacts, nous avons eu, dans cette affaire, une quatorzaine d'hommes de tués, d'après le rapport du général Ligonier, et plusieurs blessés, et quatre-vingts prisonniers. La légion des Ardennes a beaucoup souffert; son commandant a été tué.

Cette affaire ne devait pas avoir lieu si les officiers qui étaient à la tête de la patrouille eussent fait leur devoir. N'importe, nous n'en allons pas moins battre ces brigands-là, car on est occupé actuellement à concerter le plan de bataille avec le général Biron, et sous quelques jours on fera l'attaque générale. Il nous arrive des bataillons de Paris; on n'attendait plus qu'eux, et cela ira de la belle manière.

Le courrier extraordinaire que la commission centrale a envoyé à Paris n'est point encore arrivé; nous

avons cependant reçu des lettres qui nous ont appris le révolution que vous veniez de faire : vous vous êtes conduits comme des dieux, nous en avons pleuré de joie. La commission centrale est de la dernière satisfaction ; il n'y a que les aristocrates qui ne rient pas ; mais les scélérats ne doivent pas rire, ils nous ont fait assez de mal pour les tenir de court. Nous vous embrasserons bien cordialement, nos chers concitoyens, à notre retour, pour de la si bonne besogne ; soutenez votre courage, nous vous seconderons dans ces climats fanatiques où vous nous avez envoyés pour défanatiser et désaristocratiser. *Rostro et unguibus*, nous nous acquittons de notre mission. Nos collègues Lachevardière et Minier vous donnent le salut fraternel ; le bon et vénérable Caillières de Létang vous le présente aussi.

Courage, nos bons amis, la société populaire de Saumur va envoyer son adhésion aux mesures prises par les sans-culottes parisiens et par la Convention sur les vingt-deux dénoncés et autres gens de cette trempe.

Damesme va mieux, sous quelques jours il pourra remonter à cheval.

Les administrateurs du Département de Paris, commissaires du conseil exécutif national,

MOMORO. DAMESME.

P. S. Biron vient de partir pour examiner le terrain occupé par les rebelles ; il reviendra sous quatre jours, et puis Biron dansera.

Tours, ce 6 juin 1793, l'an II de la République.

Citoyens mes collègues,

Je m'empresse de vous donner connaissance de la disposition de nos forces pour agir offensivement contre les rebelles. Notre armée, formée sur deux colonnes, occupe en ce moment Niort et Saumur; elle s'organise et se complète de tous les bataillons dont Paris et les départemens voisins l'alimentent journellement. On a évalué le complément effectif à quatre-vingt mille hommes; les rebelles, instruits des forces immenses qu'on va leur opposer, viennent d'évacuer Fontenay. On assure qu'ils se replient sur la ville des Sables. Ils n'ont gardé aucun des prisonniers qu'ils nous ont faits dans la dernière affaire; ils se sont contentés de couper leurs cheveux, d'arracher les boutons de leurs habits, et les ont renvoyés sans armes, à l'exception des canonniers de la ville d'Orléans qu'ils ont gardés en leur faisant promettre de ne plus servir contre eux. La communication entre Nantes et La Rochelle est interceptée. La masse des brigands qui va se replier sur les côtes cause des alarmes à ces deux villes : sans doute le ministre de la marine aura fait porter des forces navales sur tous ces parages pour empêcher la retraite des brigands par mer, et leur ôter tout secours de l'Angleterre. Je vais continuer ma route par Saumur et Angers, quand j'aurai communiqué avec les corps administratifs d'ici. Il paraît que l'esprit public des citoyens de Tours est en général très bon. Les évène-

mens de Paris et l'interception des papiers nouvelles avaient jeté de l'alarme et de l'inquiétude dans les esprits; mais la confiance que les départemens montrent dans leurs frères de Paris soutient tous les bons républicains. Ils paraissent tous convaincus que la malveillance et l'anarchie feront place à la paix et au bon ordre, sitôt que la Convention Nationale nous aura donné une constitution républicaine.

Le général Santerre est ici; on attend aujourd'hui le général Biron. Du 12 au 15 de ce mois commencera l'attaque de notre armée contre les rebelles; je me ferai un devoir de vous instruire de nos succès et des détails de nos opérations.

Recevez, citoyens collègues, l'assurance des sentimens de la plus entière fraternité.

HAZARD, *commissaire du Conseil exécutif.*
Poste restante à *Tours.*

Aux Administrateurs du district de Saint-Denis.

Tours, le 6 juin 1793, l'an II de la République.

Citoyens administrateurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un évènement qui a eu lieu hier dans cette ville, et qui aurait infailliblement causé le plus grand trouble, sans les efforts, le zèle et le patriotisme du citoyen Bodin, représentant

du peuple, secondé parfaitement de tous les corps administratifs.

Les bataillons de Paris arrivent ici, sans canons et la plupart avec un grand nombre de mauvais fusils; la compagnie de la Fontaine-Grenelle n'avait aucune arme défensive, non plus que celle du bataillon du Panthéon français; l'exemple du bataillon d'Orléans enveloppé par les rebelles donnait à ces braves républicains la juste crainte d'éprouver le même sort, s'ils s'exposaient à marcher sans moyens de défense, dans un pays infesté par les brigands; d'un autre côté, on les avait trompés constamment, depuis Paris, en leur promettant qu'ils seraient armés à Orléans, à Orléans qu'ils le seraient à Blois, à Blois qu'ils le seraient à Tours, où étaient, leur disait-on, l'entrepôt et l'arsenal de l'armée, tandis que cette ville elle-même est dénuée de canons, d'armes, et n'a que deux cents hommes de troupes de ligne pour la défendre, malgré son voisinage des départemens insurgés.

C'est d'après tous ces motifs que la compagnie des canonniers de la Fontaine-Grenelle et le bataillon entier du Panthéon français demandèrent à hauts cris à séjourner ici, jusqu'à ce qu'on leur eût délivré les armes nécessaires pour marcher à l'ennemi; le citoyen Bodin ne trouva d'autre expédient pour calmer leurs justes plaintes, que de prendre trois députés de ces bataillons, de mettre à leur tête un administrateur du Département, et d'envoyer ces quatre commissaires à Paris, pour faire eux-mêmes leurs réclamations auprès du Conseil exécutif et du Comité de Salut Public.

La résistance motivée que firent nos braves Parisiens de partir au premier ordre qui leur fut donné; les propos des malveillans qui machinaient sourdement et

leur insinuaient l'insurrection, en les engageant à retourner à Paris au lieu de marcher à leur destination; les préventions calomnieuses, et même outrageantes, qu'on avait inspirées aux sans-culottes de Tours, contre leurs frères de Paris, les injures et les menaces qui en furent les suites, tout concourait à grossir un orage difficile à dissiper. Mais nous n'avons pas tardé à persuader à nos fiers républicains que c'était l'instant de montrer le patriotisme qui anime les Parisiens, en obéissant à la loi, et en déjouant par là les complots des contre-révolutionnaires, qui ne demandaient pas mieux que de voir rétrograder leur bataillon, dans l'espoir perfide que tous ceux qui les suivaient imiteraient ce funeste exemple; enfin nos volontaires sont partis à cinq heures de l'après-midi, par une chaleur insupportable, dans la confiance qu'on leur fera passer des canons incessamment.

L'esprit public de cette ville n'est point *révolutionnaire*. Dominé par les propriétaires riches, quelques prêtres et quelques nobles, le peuple, qui ne demande que du pain et du travail, se trouve satisfait et sommeille paisiblement. En général, depuis Orléans jusqu'à Tours, j'ai remarqué une tendance au modérantisme, que les corps administratifs paraissent avoir soin de favoriser en exagérant et ridiculisant les mesures de salut public que Paris emploie pour l'affermissement de la république.

Veuillez, citoyens administrateurs, solliciter auprès du ministre de la guerre et du Comité de Salut Public, les armes nécessaires et les canons dont tous les bataillons qui nous arrivent de Paris sont dépourvus; il est au moins imprudent d'exposer ainsi nos braves volontaires à de justes mécontentemens, après les sacri-

fices qu'ils ont déjà faits et sont disposés encore à faire, pour défendre la république.

Si vous avez des ordres à me donner, je ne négligerai rien pour les remplir : je resterai à Tours jusqu'à ce que tous nos bataillons soient passés, ensuite je me rendrai à Nantes et à La Rochelle.

Je suis avec fraternité, votre concitoyen,

HAZARD, *commissaire du Conseil exécutif dans les départemens de l'Ouest, administrateur du district de Saint-Denis.*

(La suite à un prochain Numéro.)

L'HORLOGE

DU PÈRE

ATHANASE KIRCHER[1].

[Le père Athanase Kircher, jésuite, avait une prodigieuse activité et une science très grande pour le temps où il vivait. Ses ouvrages nombreux contiennent tant de contes, tant de mystifications, tant de faits notoirement faux mêlés avec d'autres faits curieux et bien constatés, qu'on est obligé de le regarder ou comme un habile charlatan, ou comme dupe lui-même de sa crédulité et de ses préoccupations. Nous donnons ici le récit fait par un témoin oculaire de ses expériences sur une horloge magnétique; sans vouloir expliquer ces expériences qui sont en contradiction avec les lois de la physique, non plus que nous n'essaierons d'expliquer son miracle de la palingénésie, de cette plante qui renaissait de ses cendres conservées dans un flacon avec de l'eau.

Kircher avait publié trois ouvrages sur l'aimant, et prétendait expliquer par l'attraction magnétique la production de tous les êtres et les passions des animaux. Il avait aussi cherché avec ardeur à pénétrer dans les sciences occultes, et à découvrir les secrets perdus de la magie. On peut donc penser qu'il aura voulu se dédommager de son peu de succès par quelques petites supercheries, afin de se donner aux

(1) Bibliothèque royale, fonds Du Puy, vol. 661. — La note préliminaire nous est communiquée par le rédacteur en chef de *l'Isis*, excellent journal scientifique qui doit être recherché par les savans et les hommes du monde.

(*Note de l'Éditeur.*)



yeux du public un air de science surnaturelle. Pour tout secret magique, il avait eu celui de se faire une immense réputation.]

Le révérend Père Athanase Kircher, jésuite, nous a fait voir, ce 3 septembre 1633, au Collége des Jésuites, l'essai qu'il a fait d'une horloge qui montre les heures à l'ombre dans une chambre fermée, par la seule vertu magnétique. Ayant mis dans un pot de terre rempli d'eau de la largeur ou ouverture d'un pan, ou environ, un morceau de liége de forme ronde, plus large que la paume de la main, et épais d'un doigt, dans le milieu duquel il avait fait un creux pour y placer un morceau d'aimant plus large qu'une noix, lequel il avait bien ajusté à son pôle, et par conséquent à la proportion de sa vraie déclination de la ligne méridienne, et avait attaché ce morceau de liége par son centre inférieur à un filet attaché au centre du cul du vase, en sorte que le liége se pouvait tourner horizontalement, çà et là, sans s'éloigner de guère du centre de la superficie de l'eau ou de l'ouverture de la gueule du vase, parce que le filet n'était pas plus long que l'épaisseur de l'eau, tellement qu'il faudrait que le morceau de liége s'enfonçât dans l'eau pour pouvoir s'éloigner dudit centre plus d'un côté que d'autre. Il avait peu après couvert le bord du pot de terre d'un cercle de papier divisé en vingt-quatre parties égales, sur lesquelles il avait marqué des noms de villes situées en tous les vingt-quatre méridiens, qui répondaient par ces longitudes au méridien de la ville d'Aix, auquel il avait ajouté une dent de papier sortant hors de la rondeur

d'icelui pour servir à montrer l'heure. Il avait par après ajouté une petite alidade de cartouchin, qui était mobile, pour conserver la proportion requise de l'éloignement de la ligne méridienne avec son papier de géographie, et avait situé son vase en sa vraie ligne méridienne qu'il avait marquée sur la table où il était situé.

Il remua par après son liége et, le laissant reposer à son naturel, la petite dentille, qui était au méridien de la ville d'Aix, s'arrêta justement à un tiers d'heure après deux du soir ou d'après-midi, et en même temps le même papier montrait, par relation certaine, quelle heure il était à Rome, à Constantinople, en Jérusalem, en Babylone, aux Indes, à la Chine, en l'Amérique, au Pérou, aux Canaries, et ainsi des autres.

Mais il lui fallait sans doute tourner son vase, ou le cercle d'icelui, pour lui faire marquer d'autres heures, car ainsi la dent qui devait montrer l'heure devait avoir une situation immobile, puisqu'elle était relative au pôle ou déclination locale de l'aimant; et pour suivre le cours du soleil, il fallait que ce fût en remuant le cercle des heures, lequel mouvement ne pouvait pas être réglé, sauf l'avoir préalablement marqué par les points principaux sur la table, ou sur le bord du vase; et de fait, il m'avoua que pour préparer son instrument, il lui fallait demeurer vingt-quatre heures à l'avance pour ajuster son fait à chaque heure, afin qu'il eût moyen de remuer son cercle et l'arrêter à tous les points des heures qu'il voulait examiner avec son aimant, ce qui est non-seulement bien pénible, mais bien inutile, puisque cette proportion est ce qu'il faudrait chercher par l'instrument, et non pas y accommoder l'instrument à tout coup.

Il disait en avoir fait une à Mayence devant l'Electeur encore vivant, et en Avignon devant trois des Pères de sa Compagnie, où il avait mis sur son siége, en un petit canal creusé exprès, quantité de grains de *solanum montanum* de celle qui est noire, et dont celle de l'expérience d'Avignon était venue des Alpes, et que cela suivait le soleil, par une sympathie semblable à celle de l'aspect de la fleur, tant oriental et occidental que méridional.

Auquel cas il veut une aiguille aussi haute que l'épaisseur de l'eau et du liége, arrêtée au fond du pot pour servir de pivot, non pour soutenir, comme aux boussoles, mais pour tenir seulement le liége percé et enfilé en icelle, en sorte qu'il se puisse mouvoir circulairement à l'entour de ladite aiguille, et horizontalement en nageant toujours sur l'eau.

Mais ce qui m'a fait douter de la certitude de son expérience et de son dire, est qu'il ne me voulut pas avouer qu'il ne fallait que la seule graine du *solanum*; ains voulait, entre ses dents, laisser comprendre qu'il y fallait je ne sais quel autre ingrédient qu'il ne voulait pas déclarer, que j'estime être son aimant; où je ne trouve miracle quelconque ni commodité, parce qu'il faut être préalablement assuré du lieu de la situation qu'on fait semblant de chercher pour illuder les spectateurs.

Il avait apprêté un morceau de liége en forme de cuillère dans le creux de laquelle il avait mis de la graine blanche du *solanum* de M. Robin pour essayer son effet, et l'avait voulu ficher au droit du méridien de la ville d'Aix, sur la plaine de liége, en sorte que le creux de la cuillère regardât à plein le soleil, selon l'inclination de l'éclyptique, ainsi que font les fleurs

du *solanum* ; mais c'avait été inutilement et sans aucun effet.

Il disait encore que l'effet de cette horloge de graine se faisait encore mieux exposée aux rayons du soleil qu'à couvert à l'ombre desdits rayons, et qu'il avait fait cette première expérience en Allemagne en hiver à faute de fleurs, jugeant que les fleurs seraient encore mieux.

Et de fait, il se persuade que la fleur même serait capable de montrer les heures, si on la pouvait tenir plantée sur un liége nageant sur l'eau, parce, dit-il, qu'il ne lui faudrait pas une si grande violence à se retourner pour suivre le soleil, comme, quand sa tige étant immobile avec sa racine, il lui faut violemment tourner son col du levant au midi et au ponant. Et si cela se pouvait exécuter avec quelque commodité, il y aurait quelques apparences qu'en aidant ou facilitant la sympathie ou inclination naturelle de cette plante, elle pourrait produire son effet plus réglé et plus capable de montrer les heures.

LETTRES
DE CHAMFORT
A MIRABEAU (1).

[La lettre suivante, dont la date paraît devoir être le 21 mai 1790, a été écrite à propos du solennel et orageux débat parlementaire de la question de savoir si l'initiative des déclarations de guerre appartiendrait au corps législatif, au pouvoir exécutif, ou à tous deux, soit séparés, soit réunis. L'objection de Chamfort porte sur la supposition, accréditée par le triumvirat de Duport, Barnave et Lameth, que Mirabeau voulait attribuer au seul pouvoir exécutif le droit de déclarer la guerre.]

I.

Dimanche au soir.

Je n'ai point de vos nouvelles, mon cher comte, et il faut que vous ayez des miennes. — Le hasard m'a fait

(1) Les originaux de cette lettre et de la suivante font partie de la collection de M. Lucas-Montigny, qui a bien voulu, en nous les communiquant, les accompagner de notes qui les feront mieux comprendre.

rencontrer l'abbé Sièyes au club de 1789, où j'étais allé pour voir ce qu'on disait du succès d'hier. Il était dans une grande passion contre les menées de certaines gens, pour lesquelles j'aimerais bien que vous puissiez, vous, montrer tout le mépris qu'elles méritent, s'il est vrai qu'elles aient été au point qu'on le dit; mais pas de colère, s'il se peut; car c'est les servir. En causant du décret, je lui ai fait part de mon opinion sur l'article 9. Il l'a approuvée au plus haut degré, et s'est écrié: « Ah! si Mirabeau veut proposer lui-même « cet amendement, ce sera une grande confusion pour « ces gens-là. — Je l'appuierai autant qu'il sera en « moi. »

Je me hâte de vous dire cela, parce que je pense, comme lui, que rien au monde ne serait plus honorable pour vous, plus propre à remettre de votre côté tous ceux qui semblent s'en éloigner, qu'une explication venue de vous, faite à votre propre décret, dans le but de le rendre populaire. — Considérez que l'autre bord n'y perd rien; car l'avantage que lui donne la mauvaise construction de la phrase lui serait absolument inutile, pour quoi que ce soit d'essentiel. Ils n'auront donc pas d'intérêt à s'y opposer.

Veuillez me dire en deux mots, ce soir même, dans la réponse que vous m'avez annoncée, si vous comptez faire la chose vous-même, et vous mettre dans la tête. Il faudrait assister pour cela à l'ouverture de la séance, sans quoi vous manqueriez le véritable moment, qui est celui du procès-verbal.

Si quelque raison, que je ne prévois pas, vous doit empêcher de faire vous-même la proposition, marquez-le moi de même, afin que je puisse, dès demain matin,

trouver quelqu'un qui s'en acquitte; car j'attache le plus grand prix à ce qu'on ne laisse pas de doute sur un article pareil; et, d'un autre côté, ne sachant point même ce que vous ferez sur ces garanties, je serais fort aise de faire jeter parmi les motifs de l'amendement quelque chose qui annonce bien que l'Assemblée ne veut pas laisser au Roi le droit de compromettre la nation dans les affaires des autres peuples.

Tout à vous.

II.

[Mirabeau avait l'esprit rempli de vastes projets de réforme en administration comme en politique. En faisant connaître ses idées à ses amis, il les avait engagés à recueillir les leurs, et à les lui donner par écrit. Telle fut l'origine du *Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'aîné*, publié en 1791, par Cabanis (Paris, de l'Imprimerie royale, in-8° de 206 pages), et d'une brochure imprimée, par Chamfort, en mai 1791, sous ce titre: *Des Académies* (Paris, Buisson, in-8° de 40 pages).

C'est de ce dernier morceau que Chamfort parle dans la lettre suivante:]

Mardi, 2 novembre (1790).

La grandeur et l'étendue de votre plan, mon cher ami, me garantissent la mort des jurandes littéraires. Il ne faut qu'un coup d'œil pour voir qu'elles n'y peuvent trouver place. Je doute que, dans le cas où j'au-

rais connu ce plan avant de prendre mon arc et mes flèches contre les Académies, j'eusse daigné me courber et étendre la main. Mais enfin, puisque c'est besogne faite, je vous en fais hommage. Je vois facilement qu'il faut resserrer, et c'est presque la seule chose qui reste à faire. Cependant vous faites un usage si heureux et si philosophique des traits qui ne paraissent que plaisans, votre allusion à l'Espagnol, vieux, pauvre et laid, qui refuse la jeune fille belle et riche, d'autres gaietés de cette espèce, m'encouragent à vous livrer en paquet les choses mêmes que j'aurais retranchées. Elles peuvent vous fournir des traits que votre agile éloquence trouvera peut-être sous sa main, dans la liberté de ses mouvemens, et sans avoir recours au *faciam bene venire*. Encore quelques jours et j'envoie ma petite pacotille. Quant au secret sur votre place, vous y comptez, j'en suis sûr, et vous connaissez ma foi. Je suis désolé des petites inquiétudes dont vous me parlez. Oh! combien tout cela nuit à la chose publique! Ah! si quatre d'entre vous que je nommerais bien, avaient pu marcher en front de bandière, *dii patrii quorum semper sub ruinis Troja est!* comme notre affaire serait finie!

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur. Comptez sur moi, et songez que le pis du pis serait de vous livrer tout ce qui est fait, sans y mettre la dernière main. Ce ne serait de ma part qu'un sacrifice d'amour-propre en n'achevant pas une toilette. Mais je sais faire à l'amitié de plus grands sacrifices.

[Chamfort rappelle ici une spirituelle et piquante saillie de Mirabeau.

Le 29 octobre 1790, il était question, à l'Assemblée na-

tionale, de choisir, pour la fabrication des assignats, entre M. Anisson Duperron, directeur de l'Imprimerie Royale, et, qui comme tel, réclamait la préférence, et M. Didot aîné, qui offrait d'imprimer les assignats à un prix au-dessous de celui de son concurrent. L'Assemblée paraissait disposée à préférer M. Didot. On proposa d'ajourner. Mirabeau s'exprima ainsi : « J'appuie l'ajournement, et je ferai seulement « à l'Assemblée une petite observation : c'est qu'il y a à l'Imprimerie Royale des caractères italiques dont les poinçons « et les matrices, existant depuis deux cents ans, ont des « signes auxquels il est impossible de se méprendre. Que « M. Anisson ait fait une proposition ridicule, que M. Didot « en ait fait une désintéressée, ce n'est pas là mon affaire. « Je ne dirai pas même comme cet Espagnol qui, fort laid et « fort pauvre, refusait une fille très riche et très belle, en « disant : *Je n'en veux pas, il y a quelque chose là-dessous ;* « je me borne à dire : *Examinons*, car c'est toujours une « bonne chose d'examiner. » (*Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'Assemblée nationale ;* Paris, Devaux, 1792, tome IV, page 291.)]

MÉLANGES.

I.

LETTRES DE VOLTAIRE.

I.

A M. DE FORMONT (1).

Paris, 21 novembre 1731.

Il y a quelques jours que je suis à Paris, mon cher Monsieur. Je fis partir hier, par le coche de Rouen, un paquet contenant quatre exemplaires de l'*Histoire de Charles XII*, un pour vous, un pour M. de Cideville, un pour M. le premier président (2) et un pour son secrétaire.

Voilà les premiers volumes qui voient le jour. Il est bien juste que vous ayez les prémices, et jamais assurément on n'en a présenté de meilleur cœur. On m'a parlé d'une lettre charmante que vous avez écrite à made-

(1) Communiquée par M. Louis Du Bois.

(2) Camus de Pontcarré, qui mourut à Paris en 1767. L. D. B

moiselle de Launay (1) : vous en êtes bien capable ; mais M. Thieriot prétend que vous allez faire quelque chose de bien mieux, que vous viendrez bientôt à Paris. Venez-y donc, aimable philosophe, et retournons à Rouen ensemble. Vous verrez *Eriphyle* (2) bien changée. M. de Cideville m'a déjà mandé que vous aviez approuvé les premiers changemens que j'y avais faits : cela m'a bien encouragé. Vous m'avez rendu plus attentif et plus sévère à mesure que vous avez goûté mes corrections. Malheur à tout ouvrage

Quem non multa litura coercuit !

J'ai bien envie de vous montrer le tout, comme il est à présent. J'ai aussi à vous consulter sur la manière dont je dois finir mon *Essai sur la poésie épique* et mes *Lettres sur les Anglais* (3). Je n'ai jamais eu tant besoin de vous, et, indépendamment de cela, je voudrais passer ma vie dans les douceurs de votre commerce. Depuis que je vous ai vu, vous m'êtes devenu nécessaire.

Si vous venez à Paris bientôt, vous verrez jouer un *Chevalier Bayart* d'Autreau, une *Erigone* de La Grange, et enfin *Eriphyle*, qui passera la dernière. Vous savez peut-être que Fuselier est en prison pour avoir fait une épigramme contre Boindin et autres, dans laquelle le nom du sieur Girard (4) se trouve

(1) Madame de Staal. L. D. B.

(2) Voltaire fit représenter en 1732 cette tragédie, qui n'a été imprimée qu'en 1779. L. D. B.

(3) Les *Lettres philosophiques*, publiées (en français) en 1734. L. D. B.

(4) C'est le nom du jésuite séducteur de mademoiselle de La Cadière. L. D. B.

malheureusement. M. Gaufridi, avocat-général au parlement d'Aix, en a été quitte à meilleur marché, pour avoir donné des conclusions à mort contre ce même jésuite. Il n'a perdu que sa pension.

Adieu! voilà trop de nouvelles pour un philosophe comme vous et un paresseux comme moi.

VOLTAIRE.

II.

A M. L'ABBÉ ASSELIN, *proviseur d'Harcourt, rue de la Harpe, à Paris.*

Mars 1736.

J'avais recommandé, Monsieur, au petit de La Mare (1) de ne pas manquer de vous présenter de ma part un *Jules César*, et de vous remercier encore, en mon nom, de l'honneur que votre collége a fait à ma tragédie (2).

Je vois, par le peu d'attention qu'il a eue à cette édition, qu'il est très capable d'avoir oublié son premier devoir; ainsi, à tout hasard, j'ai écrit pour qu'on vous présentât cet hommage que je vous dois.

Une des plus grandes fautes de La Mare dans cette

(1) La Mare, né à Quimper en 1706, mort en 1742, donna en 1736 la première édition authentique de *la Mort de César*. L'*Avertissement*, composé par lui, qu'il plaça en tête de la pièce, lui valut des reproches de Voltaire. Voyez dans la *Correspondance* de ce dernier une lettre à La Mare, du 15 mars 1736.

(2) Les écoliers du collége d'Harcourt en avaient donné une représentation le 11 août 1735.

édition a été d'omettre ce que je lui avais dicté expressément touchant l'assassinat de César par Brutus, son fils, et sur la manière dont on peut retrancher si l'on veut cet endroit.

Il me paraît d'ailleurs que dans la lettre de M. Algarotti, et dans celle qui est imprimée à la suite, il a laissé des choses qu'il devait assurément corriger.

Quoi qu'il en soit, j'apprends que l'abbé Desfontaines continue de me déchirer; c'est un chien poursuivi par le public et qui se retourne tantôt pour lécher et tantôt pour mordre. L'ingratitude est chez lui aussi dominante que le mauvais goût. Ses mœurs et ses livres inspirent également le mépris et la haine. L'exécration générale dans laquelle est ce malheureux ne me laisse pas soupçonner que vous ayez avec lui aucun commerce.

Je pourrai bien vous donner un jour une pièce encore sans femme. Je serai le poète d'Harcourt; mais je serai sûrement toujours votre ami. C'est un titre dont je me flatte pour ma vie.

VOLTAIRE.

A Cirey, par Vassy.

III.

A M. MAREY DE CERNAY-LA-VILLE, *secrétaire intime du cabinet de Louis XV* (1).

A Ferney, 3 juin 1771.

Monsieur,

En qualité d'homme, de citoyen et du plus proche

(1) M. de Cernay-la-Ville est décédé à Versailles, rue de l'Orangerie, en

voisin de vingt mille Francs-Comtois qui attendent leur existence de vos bontés, je prends la liberté de vous conjurer de rapporter cette affaire (1), qui est digne d'occuper un esprit tel que le vôtre. Vous rendrez aux meilleurs sujets du Roi la liberté qu'ils n'ont perdue que par des fraudes avérées et par une usurpation la plus tyrannique.

Je me joins déjà à ces vingt mille hommes pour vous remercier.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

1771. Cette lettre a été trouvée parmi ses papiers. Elle n'est pas autographe, mais seulement signée par Voltaire.

(1) Celle des serfs de Saint-Claude contre les moines de cette abbaye. Voyez dans les *Œuvres* de Voltaire (tom. XLVI, pag. 506, de l'édition donnée par M. Beuchot de 1828 à 1834) la *Supplique des serfs de Saint-Claude à M. le chancelier.*

II.

LETTRE DE CHABANON, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, AU VOYAGEUR LE VAILLANT (1).

A M. Le Vaillant, le fils,

A l'hôtel Cléry, rue Copeau, près le Jardin du Roi, à Paris.

Verberie, 1er février 1790.

J'apprends, Monsieur, que la renommée de votre ouvrage s'accroît tous les jours (2). Je n'en suis pas étonné. En piquant la curiosité, en instruisant, amusant et intéressant le lecteur, il produit encore un autre effet (et c'est celui qui m'a été le plus sensible) de faire estimer profondément votre personne. Je ne vous garantirais pas que tous vos lecteurs fussent bien dignes de recevoir une telle impression; mais vous savez comme cela se passe chez notre race moutonnière; on fait comme les autres, on va où le troupeau nous mène, et on se croit pénétré des sentimens que d'après eux l'on professe. Une chose me fâche et m'attriste pour vous : c'est que vous devenez, dit-on, l'objet de la curiosité publique; je vous en plains; cela vous fera regagner plus tôt vos forêts africaines. Par parenthèse, il me paraît plaisant que la curiosité d'autrui vous im-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

(2) Le premier *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance*, de Le Vaillant, venait en effet de paraître. Paris, 1790, 1 vol. in-4°. (*Note de l'Éditeur.*)

portune, vous qui en avez exercé une assez active, assez courageuse. Quoi qu'il en soit, je n'aime pas à vous voir entouré de nos *beyeux* de Paris, qui gaspillent votre temps, gênent votre travail, et ne disent rien à votre ame. Je vous en conjure, Monsieur, ne confondez pas avec cette tourbe importune le Hottentot Chabanon qui, en vous cherchant, obéissait aux besoins de son ame, et voulait approcher un homme ami des hommes, et plus aimable encore par la simplicité de ses vertus héroïques que par ses talens distingués. Aux approches de Pâques, je me rapprocherai, en bon chrétien, de ma métropole. J'aurai l'honneur de vous aller voir et de vous présenter ma sœur Hottentote et mes enfans d'adoption. Ils n'ont pu vous lire à cause de vos figures à nu, et j'en ai été bien fâché. A cela près, ils nous ont tant entendus parler de vous, qu'ils vous estiment et vous aiment.

Daignez (pardon de l'importunité) m'écrire deux lignes adressées à Verbérie. Daignez encore me rappeler au souvenir de monsieur votre père et de madame Le Vaillant.

J'ai l'honneur d'être.... (cette formule n'est pas trop hottentote). Dites un mot, et je la supprime en vous embrassant.

CHABANON.

Mille choses, je vous prie, à votre géographe Laborde. Quand il voudra donner sérénade, mes doigts sont en exercice sur le violon (1).

(1) L'académicien Chabanon était en effet un violoniste très distingué. Son élection donna lieu à l'épigramme suivante :

A Foncemagne on veut, dit-on,
Pour le fauteuil soporifique

Faire succéder Chabanon;
Mais son mérite académique ?
— Aucun : il est grand violon.
Dans le sein de la compagnie
Manquant d'accord et d'unisson,
Il rétablira l'harmonie.

(*Note de l'Editeur.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

La Légende latine de S. Brandaines, *avec une traduction inédite en prose et en poésie romanes*, publiée, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi remontant aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, par Achille Jubinal; Paris, Techener, Sylvestre et Merklein, 1836, grand in-8° de XIX et 167 pages.

Saint Brandaines d'Irlande s'embarqua vers l'année 580 pour aller à la recherche du Paradis Terrestre.... et aborda aux îles Canaries. Le récit qui nous a été conservé, dans presque toutes les vieilles langues européennes, de cette navigation, est une espèce d'Odyssée monacale assez semblable en quelques points aux fables de l'Orient. Le texte latin de cette légende qu'on nous donne aujourd'hui remonte au XIe siècle. Il est accompagné d'une traduction en prose française du XIIe, et d'une autre en vers romans du trouvère Gauthier de Metz, auteur du poëme intitulé *l'Image du monde*, qui a lui-même daté sa *translation* :

Droit devant Metz en Lorraine
Trouvai l'estoire mult ancienne.
De latin la mis en roman,
Pour faire entendre aux laics gens.
En VIII jours de mars l'oi parfait
Mil deux cents ans quarante-sept.

Cette publication est due à M. Jubinal, connu déjà par d'autres travaux du même genre. M. Jubinal accompagne les ouvrages qu'il édite de notes où il fait preuve d'érudition philologique. Mais nous avons lu quelques préfaces de lui, dont le style nous a paru plus digne de ces journaux roses ou beurre frais dont les prospectus prétendent chaque jour que *Depuis long-temps le besoin se faisait sentir*...., que des publications sérieuses auxquelles il les joint. M. Jubinal ter-

mine en général ses préfaces par un hommage senti aux hommes de science qui l'ont éclairé de leurs conseils; mais, dans ses publications précédentes, il a trop souvent manqué le but qu'il se proposait d'atteindre, en décourageant le lecteur par des phrases systématiquement prétentieuses qui ne permettaient pas d'arriver jusqu'à cette expression de sa reconnaissance. Nous voyons avec plaisir que la dernière préface de M. Jubinal se ressent très peu de ce mauvais parti pris. Nous y lisons bien que les Anglais sont un peuple *qui, à toutes les époques, a joué avec l'Océan;* mais c'est un dernier adieu à un genre fort indigne des fortes et intéressantes études auxquelles M. Jubinal se livre.

MÉMOIRES SECRETS ET INÉDITS DE LA COUR DE FRANCE *sur la fin du règne de Louis XIV*, par le marquis de Sourches, grand-prévôt de France, publiés pour la première fois; suivis de Documens inédits relatifs à la révocation de l'édit de Nantes, avec une introduction et des notes par Adhelm Bernier, avocat à la cour royale. Paris, Beauvais aîné, 2 vol. in-8°.

Ces mémoires *inédits* et *publiés pour la première fois*, ainsi que M. Bernier croit utile de nous l'annoncer, contiennent le récit, pour les années 1685 et 1686, de ces petits faits de domesticité royale auxquels les courtisans de Louis XIV attachaient une bien grande importance, si l'on en peut juger par le nombre de journaux, de souvenirs, de mémoires où ils se trouvent consignés. Ils avaient plus d'étendue et comprenaient probablement, comme le suppose M. Bernier, l'historique des gestes du *grand roi*, pendant les années 1681-1686. Leur existence paraît avoir été complètement ignorée jusqu'à ce jour. L'éditeur, qui n'en a recouvré que le troisième volume, expose, dans l'introduction dont il les a fait précéder, les raisons, suivant nous irrécusables, qui les lui ont fait attribuer au marquis de Sourches. Ces raisons, les voici : 1° Le verso de la couverture de ce volume porte l'empreinte des armoiries de la maison de Sourches; et 2° sur le dos de cette même couverture on lit : TOME TROIS DES MÉMOIR. DE M. L. F. D. B. M. D. S. C. D. P. D. L. D. R. E. G. P. D. F. M. Bernier, qui, à dessein peut-être, s'exagère beaucoup la difficulté qu'il y avait à trouver le mot de cette énigme (page x), a consulté l'Histoire généalogique des grands officiers de la couronne et y a trouvé, à l'article de la maison de Sourches, mention de *Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, prévôt de l'hôtel du Roi et grande prévoté de*

France. Nous croyons avec lui que c'est là le nom de l'auteur des Mémoires qu'il vient de livrer à l'impression.

M. Bernier a suivi, pour la publication de ces Mémoires, une méthode aujourd'hui presque généralement adoptée et dont il a déjà fait usage dans l'édition du *Journal des États-Généraux de 1484*, par Jehan Masselin, *accueilie favorablement du public*, dit M. Bernier. Nous ne saurions donner une approbation trop entière à cette méthode, qui consiste à reproduire le texte d'un auteur avec la plus scrupuleuse exactitude, et à ne se permettre aucune de ces rectifications hasardées, si habituelles aux éditeurs des siècles précédens; mais, quel que soit notre respect pour cette fidélité, nous ne croirions pas y manquer en imprimant, par exemple, *Catinat* et non *Catinal.* M. Bernier lui-même semble avoir eu quelque hésitation, comme on peut l'induire de cette note : *Ne faut-il pas lire* Catinat ?

Les *Mémoires* du marquis de Sourches ajouteront-ils beaucoup à la masse des faits connus sur la vie privée de Louis XIV? Nous ne le pensons pas. Nous ne comprenons pas bien non plus quel à propos (page XLVI) résulte pour la publication de ce livre de l'exécution des travaux qui s'achèvent en ce moment au musée historique de Versailles. Ce sont là, ce nous semble, des exagérations outrées contre lesquelles il eût été sage de se tenir en garde. Les deux volumes du marquis de Sourches ne contiennent, à notre avis, rien d'important qui ne soit consigné avec moins de prolixité dans les Mémoires de Dangeau; et, à cette occasion, nous remarquerons que le travail d'annotation, pour lequel M. Bernier annonce (page XXXIX) avoir fait usage de documens sûrs et irrécusables, est fait à l'aide des Mémoires de Dangeau, dont la narration se trouve même parfois textuellement reproduite dans les notes sans qu'il soit fait mention de lui.

Si nous avons relevé çà et là plusieurs passages qui sembleraient déceler quelque peu de charlatanisme littéraire (1), ce n'est pas que nous ne croyions M. Bernier parfaitement sincère dans les témoignages d'estime et de satisfaction qu'il croit pouvoir accorder à ses propres travaux. Nous pensons même qu'il y aurait injustice à ne pas donner encouragement au zèle dont il fait preuve; mais, dans son intérêt comme dans celui des études historiques qu'il paraît affectionner, et auxquelles il peut être appelé à rendre quelques services, il nous a paru nécessaire de lui signaler la mauvaise voie qu'il a prise. Nous l'engageons à renoncer, dans ses préfaces, à cet étalage d'érudition dont il fait parade, et qui nous a d'autant plus

(1) Nous croyons que M. Bernier a été induit en erreur par la personne qui lui a cédé le manuscrit comme provenant de la bibliothèque du président Rolland. Cette bibliothèque, vendue en 1832, ne contenait parmi les manuscrits (n. 737-830) aucun article ayant le moindre rapport avec le volume décrit par M. Bernier.

choqué, qu'elle nous a paru au moins fort problématique; et surtout à ne pas trop multiplier ses publications, comme il l'a fait dans ces derniers temps. Les travaux historiques sont ordinairement le résultat de la réflexion, de la patience et de la ténacité dans les recherches, et par conséquent ne sauraient s'improviser. Quelques esprits d'élite, il est vrai, ont fait exception à cette loi commune; mais ils sont fort rares, et nous n'oserions pas affirmer que M. Bernier soit appelé à en augmenter le nombre.

JOURNAL DE PARIS,

PAR

MATHIEU MARAIS,

AVOCAT AU PARLEMENT (1).

[Nous laisserons à nos lecteurs le soin d'apprécier tout l'intérêt du Journal inédit dont nous leur donnons aujourd'hui le commencement, et dont les parties conservées à la Bibliothèque du Roi embrassent une des époques, sinon les plus glorieuses, du moins les plus singulières de notre histoire, 1721 à 1727, c'est-à-dire la régence du duc d'Orléans et les premières années de la majorité de Louis XV. Ce que nous nous bornerons à dire ici, c'est par qui fut tracée cette spirituelle chronique.

Son auteur est Mathieu Marais, avocat distingué au Parlement de Paris, qui fut bâtonnier de sa compagnie, et qui était chef du conseil du prince Charles de Lorraine.

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits. Fonds Bouhier, n° 145.

Marais, sur lequel on n'avait jusqu'ici aucun renseignement biographique (1), n'était connu littérairement que par une *Histoire de la Vie et des ouvrages de M. de La Fontaine*, œuvre posthume publiée en 1811 (2), qui a fourni des matériaux à M. Walckenaer, dont le travail, beaucoup plus complet, a fait oublier les précédentes biographies du Fabuliste. On savait aussi qu'il avait fourni quelques articles au *Mercure* du temps, et entre autres la critique du *Panégyrique de Sacy*, par madame de Lambert. Mathieu Marais devint l'ami de Bayle ; par suite des services que ses études d'histoire proprement dite et d'histoire littéraire le mirent à même de rendre à l'auteur du *Dictionnaire historique et critique*, qui profita de ses notes pour les articles de Henri III, du duc de Guise, de la reine de Navarre, du président de Nully, de l'avocat de Rez et pour beaucoup d'autres. Bayle, dans la correspondance duquel on trouve plusieurs lettres adressées à Marais, lui écrit à la date du 2 octobre 1698 :

« Que j'admire l'abondance des faits curieux que vous me « communiquez, touchant MM. Arnaud, Rabelais, San- « teuil, La Fontaine, La Bruyère (3), etc ! Cela me fait juger, « Monsieur, qu'un *Dictionnaire historique et critique*, que

(1) C'est à M. Ravenel, bibliothécaire adjoint de la ville de Paris, que nous devons la liste des qualités qui précède. Elle lui a été fournie par l'acte de décès de Marais cité à la fin de cette note préliminaire.

(*Note de l'Éditeur.*)

(2) Paris, Renouard, in-12 et in-18.

(3) Il est bien à regretter que Bayle n'ait pas consacré un article à La Bruyère, et ait laissé perdre les matériaux biographiques dont il parle ici. L'auteur des *Caractères* est un des écrivains les plus lus et un des hommes dont la vie est la plus complètement ignorée. Nous avons réuni et nous publierons prochainement plusieurs documens qui jetteront du jour sur quelques circonstances de sa carrière. (*Note de l'Éditeur.*)



« vous voudriez faire, serait l'ouvrage le plus curieux qui
« se pût voir. Vous connaissez mille particularités, mille
« personnalités, qui sont inconnues à la plupart des auteurs,
« et vous pourriez leur donner la meilleure forme du monde.
« Il est vrai que, pour bien faire, votre imprimeur devrait
« être en ce pays-ci : il faudrait avoir deux corps, l'un à
« Paris pour y ramasser ces matériaux, et l'autre en Hol-
« lande pour y faire imprimer l'ouvrage que l'on compose-
« rait. Cette *réplication*, comme l'appellent les scholastiques,
« n'étant pas possible, naturellement au moins, ce sera un
« bon remède, si vous continuez d'avoir la bonté de m'enri-
« chir de vos remarques et de vos bons avis. Vous m'y
« paraissez très disposé, Monsieur, et je puis vous assurer
« que je m'en estimerai le plus heureux du monde, et que
« j'en paraîtrai fort reconnaissant. Je vous demande, par
« avance, la permission de marquer à la marge à qui le
« public sera redevable de tant de bonnes et de belles choses,
« que je tirerai de vous.

« Je dressai la semaine passée l'article d'Hénault (1), et j'y
« insérai tout ce que vous m'avez écrit sur ce sujet. Je n'ai
« pas encore mis votre nom à la marge ; mais, j'ai dessein
« de le faire, si j'apprends que vous l'agréez. Vous jugez
« bien que, s'il s'agissait de quelque chose qui choquât
« quelque personne vivante, je n'aurais garde de vous
« commettre (2). » Soit modestie, soit réserve méticuleuse,
Marais n'aura pas consenti à être nommé, car on lit seule-
ment dans le *Dictionnaire* à l'article indiqué : « Voilà ce que
« j'ai trouvé dans un recueil de remarques qu'un jeune

(1) Le poète, auteur du sonnet de l'*Avorton*. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Lettres choisies de M. Bayle avec des remarques*, Rotterdam, 1714, T. II, p. 640.

« avocat au Parlement de Paris m'a fait la faveur de « m'envoyer, l'an 1698, et qui me convainquent qu'il a de « l'esprit infiniment, et une exacte connaissance de beau- « coup de faits curieux et très propres à ce Dictionnaire. »

Marais correspondait encore avec le président Bouhier, dans la bibliothèque duquel s'est trouvé le *Journal* qu'on va lire. C'est de là qu'il est passé à la Bibliothèque royale qui ne possède malheureusement que les tomes II et III de cette piquante gazette, dont le premier volume aura été enlevé.

Dans une des Lettres de Bouhier à l'abbé Le Blanc (1), on lit : « Si vous voyez le bonhomme M. Des Maiseaux (et je « vous conseille de le voir), je vous prie de lui faire mes « complimens, et de lui dire que j'avais envoyé pour lui à « notre ami commun, M. Marais, un exemplaire du *Pervigi-* « *lium*. Mais il m'a mandé qu'il n'avait pas trouvé d'occa- « sion pour le lui faire tenir. J'en suis d'autant plus fâché « que M. Marais est tombé depuis dangereusement malade. « Si M. Des Maiseaux a quelque correspondance à Paris, il « pourrait se dépêcher de retirer cet exemplaire des mains « de notre ami. »

Il n'y avait, en effet, pas de temps à perdre : le Président écrivait ceci le 8 mars 1737 et l'acte de décès de Marais, récemment découvert par M. Ravenel sur les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, nous apprend qu'il y mourut le 21 juin 1737, âgé de 73 ans.]

(1) Imprimées par la Société des Bibliophiles français, année 1826.

ANNÉE 1721.

Dieu nous donne une année plus heureuse que la dernière (1)!

— 6 *janvier*.—Le bruit s'est répandu d'une réforme générale dans les troupes. M. Le Blanc, ministre de la guerre, l'a annoncée à tous les officiers; partie des dragons à pied, six cavaliers par compagnie, etc. Cela a été promis par le Régent à qui on a fait voir que le Roi n'était point en état de payer tant de gens de guerre et d'avoir tant d'hommes sur pied.

— 10. — On a joué devant le Roi la pièce de *Dom Japhet*, de Scarron, qui est fort plaisante et qui l'a fait rire. Il y avait eu sur cela une querelle que le Roi a décidée comme un nouveau Salomon. Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, qui sort d'année, et qui avait ordonné le ballet de *Cardenio* (2), prétendait que, si on continuait de le jouer, il devait aussi continuer d'en ordonner, nonobstant l'année finie. Le duc de Mortemart, qui est entré en 1721, disait au contraire qu'il était du devoir de sa charge d'avoir ce soin et qu'on ne pouvait pas usurper sur son temps. Il y a eu sur cela de grosses paroles entre eux. Le Régent leur a dit qu'ils s'accommodassent et qu'il avait bien d'autres affaires à régler que leur ballet. Ils ont été au Roi, qui a dit que, pour les mettre d'accord, il ne voulait plus qu'on jouât *Cardenio*, qu'il l'avait trop en-

(1) L'année 1720 avait été marquée par le désastre du système de Law. (*Note de l'Editeur.*)

(2) *Cardenio*, comédie de Charles Coypel, en trois actes, en prose, avec prologue et intermèdes, musique de La Lande, ballets de Balon, représentée pour la première fois le 30 décembre 1720 sur le théâtre de la salle des Tuileries. (*Note de l'Editeur.*)

nuyé, et qu'il voulait qu'on jouât *Dom Japhet* qui le fait rire. Ainsi la dispute, qui n'était pas trop sage, a été justement décidée par un enfant.

— Le Régent ayant promis la réforme comme une chose nécessaire, on lui en a rapporté le plan dans le Conseil. Il a dit : « J'ai fait mes réflexions, cela sera « bon pour l'été prochain. » Le chancelier lui a voulu remontrer sa promesse et la nécessité; le contrôleur-général en a fait autant, et lui a dit qu'on ne pouvait rien arranger sans cela; il les a très mal reçus et leur a dit qu'il était bien malheureux de n'avoir autour de lui que des contrôleurs de ses actions. Ainsi voilà la réforme arrêtée. Il n'y a plus qu'à savoir avec quoi on paiera les troupes.

— Il y a de nouveaux changemens dans les maîtresses. La duchesse de Falari est tout-à-fait renvoyée (1). Madame de Parabère (2) ne veut plus avoir affaire au Régent, depuis qu'il voit des filles de l'Opéra que l'on croit gâtées, et il a été prêt à la battre, après

(1) L'arrêt n'était pas sans appel, car c'est dans les bras de cette femme que le Régent mourut. Elle était fille du marquis d'Arancourt. Remarquable par sa beauté, elle fut mariée en 1715 à un gentilhomme appelé Gorge d'Entraigues, qui, en considération du cardinal Valençay, son parent, avait obtenu du pape Clément XII un titre de duc de Falari. C'était un misérable intrigant. Lémontey dit à propos de lui dans son *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, II, 92, note 3 : « J'ai lu, à l'occasion de ses bri- « gandages, une correspondance tenue en 1721 entre son père et M. Le « Blanc, ministre de la guerre, ce qui me porte à croire que M. Duclos s'est « trompé lorsqu'il prétend que le père du duc de Falari est un financier dont « Boileau a parlé soixante ans auparavant dans sa première satire. »

Que George vive ici, puisque George y veut vivre.

Le nom véritable de cette famille était Gorge. Il n'était peut-être que petit-fils de celui que Boileau a immortalisé. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Mademoiselle de La Vieuville, née en 1693, avait épousé, en 1711, César de Baudeau, comte de Parabère. (*Idem.*)

un souper, parce qu'elle n'a pas voulu faire sa volonté. Il lui a écrit une lettre menaçante; elle lui a répondu fortement. Il cherche à placer son amour ailleurs, et il y a des dames de qualité assez indignes pour briguer cette place et se porter pour héritières des chassées. On les nommera bientôt.

— Law a passé à Cologne le 28 décembre. Il est parti de Bruxelles le 26. Le 29 il a passé à Bonn, où il a été reconnu. Il court à deux calèches à quatre chevaux. Il continue son chemin vers Gènes, et de là à Venise. — On dit qu'il a acheté l'hôtel Mancini à Rome. — Sa femme et sa fille sont toujours à Paris (1).

— M. le Duc (2) est abandonné de tout le monde, parce qu'il a pris hautement le parti de Law, qu'il lui a donné ses livrées pour sortir du royaume, et un homme à lui qui ne l'a point quitté que sur les fron-

(1) Désespéré d'une opposition qui depuis six mois ne produisait que des « mesures incohérentes, Law offrit au Régent de quitter la France et de lui « abandonner tous ses biens, à la réserve des cinq cent mille écus qu'il avait « apportés. Le prince, sans approuver sa sortie du royaume, ne fit rien pour « le retenir; car, s'il aimait son ministre, il craignait davantage le public. Le « duc de Bourbon, plus passionné dans ses affections, le défendit jusqu'à « l'extrémité. » Law se retira le 14 décembre dans sa terre de Germande en « Brie où il ne passa que cinq jours. Ses adversaires le croyaient encore « trop près, et il pensa comme eux lorsqu'il apprit le rappel du Parlement. « Ses instances arrachèrent enfin un passeport du Régent. Le duc de Bour- « bon lui envoya une de ses voitures et Sarrober, son capitaine des chasses, « qui l'accompagna jusqu'à Bruxelles. Il fut atteint dans cette ville par un « envoyé de Russie qui, ne le trouvant plus à Paris, l'avait suivi dans son éva- « sion, et lui remit des dépêches où le czar le conjurait de venir prendre la « direction de ses finances. L'Écossais, encore étourdi de sa chute, reçut « froidement ce dernier sourire de la fortune, et ne voulut point aller bâtir « des systèmes si près de la Sibérie. Ainsi s'évada, chargé des imprécations « publiques, le célèbre étranger, adoré dix mois comme un dieu et dix mois « maudit comme un fléau. » (Lémontey, *Histoire de la Régence*, I, 342.)

(2) Louis-Henri, duc de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé, né à Versailles le 18 août 1692. (*Note de l'Éditeur.*)

tières : c'est le capitaine des chasses de Chantilly, M. de Sarrober. M. le prince de Conti a profité de ce contre-temps, et a reçu à l'Ile-Adam quarante personnes des plus distinguées de la cour qu'il a régalées pendant huit jours.

— 11 — La jeune duchesse de Luynes, âgée de vingt-quatre ans, belle, bien faite, vertueuse, aimée partout pour son esprit et son mérite, est morte en trente heures de temps d'une colique d'estomac. Elle a été saignée trois fois en quatre heures. On l'a laissée reposer; elle s'est endormie; en se réveillant elle a fait un cri horrible. Sa tête était attaquée, et elle n'a plus eu de connaissance jusqu'à sa mort. Elle est fille du prince de Neuchâtel, autrement le chevalier de Soissons, héritière de madame la duchesse de Nemours dont elle avait de grands biens, et elle laisse un fils et deux filles. On croit que, comme elle aimait fort à monter à cheval, elle se sera blessée, sans le dire.

— Le même jour on a publié la liste des évêchés, abbayes et pensions sur les bénéfices donnés par le Roi. Il y a long-temps qu'on n'a vu une si grande nomination; c'est comme un clergé renouvelé. Il y a seize évêchés, cinquante-trois abbayes et plusieurs pensions.

Abbayes. Au chevalier d'Orléans, grand-prieur de France (1), l'abbaye d'Hautvillers. C'est celle qui produit le bon vin de Champagne, et le Régent, qui le veut boire, n'a pas voulu le mettre hors sa famille;

Saint-Evroult à l'abbé de Saint-Albin. C'est un autre fils du Régent qui n'est point reconnu et qu'il a eu de la Florence, comédienne;

(1) Le chevalier d'Orléans, grand-prieur de Malte, était fils du Régent et de mademoiselle de Séry, depuis comtesse d'Argenton. (*Note de l'Édit.*)

Savigny à l'évêque de Clermont, qui est le Père Massillon dont il est parlé sur l'année 1720 (1);

Ham au commandeur de Chatautier; Bolbonne au chevalier de Langeron; Maulieu au chevalier de Laval; ce sont trois chevaliers de Malte qui ont secouru Marseille pendant la peste.

Pensions. Sur Verdun quatre mille livres au chevalier de Lorraine; trois mille au chevalier de Conflans; quinze cents au sieur Postel, censeur de livres, ami des jésuites, etc., etc. Il y en a pour quinze mille livres sur ce seul évêché qui vaut cinquante mille livres de rentes;

Sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel, six mille livres au comte de Rottembourg, envoyé du Roi près le roi de Prusse. Cette abbaye est donnée à l'abbé de Broglie, agent du clergé, qui, en la demandant, dit au Régent: « Ne m'oubliez pas sur votre liste: je suis un bon « diable. » Le Régent lui dit qu'il était tourmenté par des diables plus méchans que lui. Il lui répondit: « Donnez-moi huitaine, et je serai plus méchant « qu'eux. » Il envoya, aussitôt sa nomination faite, à l'abbaye de Saint-Germain savoir le revenu de cette abbaye qui est de Bénédictins.

L'abbé d'Antin, qui espérait avoir Châlons, n'a rien eu, et l'abbé Paulin, convertisseur de Law, a été rayé. Son disciple lui fera venir quelques indulgences de Rome, s'il y va.

— Deux notaires, Chèvre et Billeheu, étant allés au Palais-Royal, chez M. l'archevêque de Cambrai (2)

(1) Cette partie du manuscrit n'existe malheureusement pas à la Bibliothèque royale. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Le vertueux successeur de Fénelon, l'abbé Dubois. (*Note de l'Éditeur.*)



pour le sommer de donner son visa à un brévetaire pourvu par le joyeux avénement d'un canonicat de Cambrai, ce prélat furieux leur a dit qu'ils étaient bien hardis de venir chez lui, que s'il faisait bien il les ferait mettre à la Bastille, et qu'ils n'avaient qu'à parler à la porte. Les notaires lui ont répondu doucement qu'ils faisaient leur charge, que c'était l'usage de sommer les ordinaires refusans, qu'ils ne craignaient point la Bastille, et que, par leur office, ils allaient jusqu'à la porte du cabinet du Roi. Il s'est emporté contre eux en jurant: *Mordieu!* deux fois, et les a chassés de son antichambre en fermant la porte avec une si grande raideur qu'il l'a pensé rompre. Voilà nos ministres et nos évêques.

— 12. — 13. — 14. — M. le duc de Nevers a été reçu au Parlement le 14 en qualité de pair de France. Il y avait eu dans les jours précédens quelques contestations sur son billet de visite, où il avait mis: *M. le duc de Nevers vous prie*, etc. On prétendait qu'il n'avait pu mettre le titre de *duc*, n'étant pas encore reçu. Un autre conseiller se plaignait de ce que dans le billet on n'avait pas mis le nom de *Monsieur* en quelque endroit, en s'adressant au conseiller visité; mais quelqu'un lui dit qu'il y était, et que *Monsieur* qui commençait le billet, comprenait cette qualité, comme s'il y avait *Monsieur*, et ensuite *le duc de Nevers;* à quoi le sénateur n'eut rien à répondre, quoiqu'il eût beaucoup à dire. On a remarqué qu'à cette réception M. le Duc n'était accompagné que de peu de gens de sa maison, et le prince de Conti, au contraire, accompagné de plusieurs seigneurs et gentilshommes de distinction.

— On a su que le Régent est allé chez madame de Parabère dans le carrosse du marquis de Biron avec un

seul laquais, qu'il est entré, par surprise, dans sa maison, qu'il l'a trouvée avec quatre jeunes gens, et, entre autres, le chevalier de Beringhem, dont il est jaloux, qu'il a battu sa maîtresse et l'a jetée par terre, qu'elle s'est relevée et lui a chanté pouille, et qu'il est revenu au Palais-Royal où il a voulu engager Nocé (1) à le raccommoder; mais il n'a pas voulu s'en charger. Il l'aime à la rage.

— M. le Duc s'est fait délivrer 400,000 livres pour ses pensions et celles de madame la Duchesse. Cet argent était réservé pour le paiement des troupes, mais ce prince fait le maître et veut régenter le Régent. Les ministres se plaignent; on ne les écoute point.

— 15. — Le procureur-général de la Cour des Monnaies est entré dans la chambre et a fait un réquisitoire sur ce qu'il a appris qu'au bout du Cours il y a un édifice propre à la monnaie, des outils, des instrumens, et un moulin le plus beau qu'il y ait dans aucune Monnaie de France. Il a demandé permission d'informer contre ceux qui l'ont construit, de faire désassembler le moulin, enlever les instrumens, et faire un procès-verbal de l'état des lieux. La Chambre lui a remontré que c'était un édifice public bâti depuis la Régence et qu'il en fallait parler au Régent. Il a dit lui en avoir parlé, et qu'il lui a répondu qu'on pouvait faire tout ce qu'on voudrait, qu'il n'y prenait point de part, et qu'ils fissent leurs charges. Sur cela il a été rendu arrêt qui a permis d'informer, d'enlever les instrumens et outils, et commis deux conseillers de la

(1) Nous renvoyons, pour ce personnage qu'on a vu entrer en communauté dans un document de ce même volume (page 119), à de curieux détails rapportés par l'auteur de ce *Journal de Paris*, à la date d'avril 1722. (*Note de l'Éditeur.*)

Monnaie pour faire la description. Cet édifice avait été élevé par Law et sous ses ordres; c'était là où il voulait faire son billon, et on a été bien étonné que le Régent ait renié cet ouvrage qui n'a pu être fait que de son consentement, et qui a coûté beaucoup : il n'est pas encore achevé. Ce serait un trait bien singulier de voir la Cour des Monnaies décréter sous le nom de *quidam* Law qui n'a pu être décrété par le Parlement.

— Il est venu nouvelle d'une seconde et d'une troisième bataille gagnée sur les Maures par le roi d'Espagne, sous le commandement du marquis de Lède (1). Voilà trois batailles gagnées en un mois. Ce marquis de Lède est un Flamand, petit, gros et bossu, qui est d'une grande bravoure; et la chronique dit qu'il est fils du maréchal de Luxembourg, qui aimait sa mère. Il tient de lui la bosse, le courage et l'art de gagner des batailles. Son nom de famille est Beth, qui est une bonne maison de Flandre.

— 17. — Le sieur Malézieu, intendant du duc du Maine (2), et son fils, qui avaient été mis à la Bastille, et qui avaient fait tous les écrits publiés en Espagne contre le Régent, ayant osé se présenter au Palais-Royal sans être amenés, le Régent a dit au fils qui se pré-

(1) Le roi d'Espagne avait armé une flotte qui débarqua le 14 novembre 1720 sur la côte d'Afrique pour dégager Ceuta que les troupes de Maroc assiégeaient depuis vingt-six ans. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Malézieu, secrétaire des commandemens du duc et de la duchesse du Maine, avait figuré dans le complot de Cellamare. Lémontey, parlant de la duchesse du Maine à l'occasion de cette triste intrigue, dit: « Malézieu et « Polignac, ses deux seuls confidens, n'avaient en eux-mêmes rien de propre « à ennoblir ce dépit d'une femme. Le premier, maître de mathématiques, « poète improvisateur, chancelier de Dombes, intendant de spectacles, ras- « semblait dans son état servile les avantages d'une médiocrité universelle; « à quelque conspiration qu'on l'employât, il ne pouvait craindre que d'en « être le valet et jamais le complice. (*Histoire de la Régence*, I, 201.)

sentait le premier : « Vous êtes bien insolent de venir « ici : je ne sais à quoi il tient que je ne vous fasse « mettre à un endroit où il ne soit plus parlé de vous. « Sortez, et que je ne nous voie jamais. » Ils sont sortis, et on a été bien étonné de leur impudence.

— L'abbé Ollier de Verneuil, avocat-général au Grand-Conseil, à fait banqueroute de 12 à 1,500,000 livres. Il s'est absenté, on a mis scellé chez lui. Il est d'une très bonne famille de robe et qui ne devait pas faire des banqueroutiers. Mais le Système a fait bien des miracles, et c'en est là un.

— Les nouvelles d'Angleterre sont que tout y est dans un affreux désordre ; que les banqueroutes y sont fréquentes ; qu'on distribue plusieurs écrits où le Roi (1) n'est point marchandé, comme ayant profité de la déroute de la Compagnie du Sud (2), et qu'un membre du Parlement a dit : « On nous a promis cinquante « pour cent de dividende. Si le fonds en était certain, « il faut savoir ce qu'il est devenu et punir ceux qui « l'ont détourné ; s'il ne l'était pas, c'est une friponnerie qui mérite aussi punition. » Ces Anglais raisonnent et exécutent. Pour nous, nous faisons des chansons, et on n'exécute rien.

— Le Régent est malade d'un gros rhume, qui ne l'empêche pas de boire du vin et de contenter ses autres désirs : les médecins ne gagnent rien sur lui. On dit qu'il a eu des absences, et qu'il a dit qu'il voulait aller au sacre du Roi. On est obligé de prier pour sa conservation, car ce qui le suit ne le vaut pas, et le public

(1) Georges I[er].

(2) Compagnie qui avait pour but d'exploiter en Angleterre la fureur d'agiotage qu'y avait fait naître également la création en France de la compagnie du Mississipi. (*Note de l'Éditeur.*)

craint de tomber aux mains de M. le Duc, qui ne connaît point de lois, et qui n'a jamais rien su que la chasse.

— 18. — Le raccommodement est fait du Régent et de madame de Parabère. Il se porte mieux : cet amour est nécessaire à sa santé et à son repos, et même aux affaires, qui en vont mieux quand il n'est pas brouillé. On lui a présenté madame de Pramenoux, qui est Chabannes en son nom, sœur des marquis et chevalier de Chabannes, capitaines aux Gardes, et femme d'un gentilhomme du Lyonnais, qui est riche et qui est depuis un an mal avec elle. Elle est venue à Paris, et aurait bien voulu desservir ce bénéfice, mais quoiqu'elle soit belle, elle n'a pas plu au Régent, qui l'a une seule fois menée dans sa petite loge à l'Opéra, et elle a toute la honte sans en avoir le plaisir. Maynon, conseiller au Parlement, fils de Maynon, fermier-général, lui avait fait une promesse de mariage pendant qu'elle était fille; il ne la voulut pas tenir; cela fit un procès, et, par arrêt rendu en 1712, il fut condamné en soixante mille livres de dommages et intérêts qui ont servi à la marier; car elle est de grande maison, mais elle n'est pas riche.

— Law court toujours : on n'a plus de ses nouvelles, Le milord Londondery, à qui il doit une grosse prime, est venu à Paris trop tard pour le trouver. Il a demandé au Régent d'être payé sur ses biens; on lui a répondu que ce serait après que le Roi serait payé. « S'il devait « au Roi, a dit le milord, vous ne l'auriez pas laissé « aller. » Et sur cela il est allé en poste après lui; mais Law a bien de l'avance, et ne le craint guère.

— Le comte de Laval, qui était à la Bastille depuis long-temps pour une requête de la noblesse qu'il avait signée, en est sorti le 15 de ce mois.

— L'incendie de Rennes, de la nuit du dimanche 22 décembre, est une chose affreuse. Ce n'est plus Rennes : il y a trente-deux rues consumées; les maisons des procureurs, avocats, marchands de drap, de soie, et des orfèvres sont toutes brûlées, tous les meubles perdus. On ne sait où se coucher. C'est la plus grande désolation que l'on ait jamais vue (1).

— 21. — Le désespoir est dans toutes les bonnes familles. On n'a plus ni rentes ni revenus. On est chargé de billets et d'actions qui ne rapportent rien. Tous les jours ce sont des histoires nouvelles de gens morts, désespérés ou réduits à la charité des paroisses. La France n'a jamais été en cet état, et le tout pour avoir cru ce misérable Anglais. La robe est tout-à-fait ruinée par les remboursemens qui lui ont été faits; ceux qui comptaient sur les retraits sont trompés, car les billets ne sont point admis dans les consignations qui se doivent faire en espèces qui ont cours, et lorsque le retrait est jugé. On déclare aussi nulles toutes les offres en billets pour la moindre petite faute. Ainsi le créancier et le propriétaire sont favorisés le plus qu'on peut; mais le débiteur est accablé et ne sait plus avec quoi payer.

— 23. — Plusieurs personnes avaient porté leur

(1) « Neuf cents maisons furent consumées. On découvrit sous les décombres des scories brillantes et variées, sorties, comme l'airain de Corinthe, des combinaisons fortuites de la combustion. Le luxe façonna et la mode répandit ces lamentables débris. Ce fut par des parures de femmes et par quelques futiles bijoux que la plupart des Français apprirent la destruction de la capitale d'une grande province. » (*Histoire de la Régence*, I, 313.) Ce que Lémontey avance ici sur l'ignorance de ce désastre où fût demeurée la France sans les futiles inventions de la mode, est rigoureusement exact, car la *Gazette de France*, seul journal de ce temps, ne mentionne pas cet affreux malheur. (*Note de l'Éditeur.*)

argent aux Monnaies au lieu de la Banque, et avaient tiré des récépissés des directeurs des Monnaies qu'elles comptaient se faire payer en argent. Par arrêt de ce jour, il est dit qu'elles en seront payées en rentes sur la ville, et que les récépissés seront rapportés avant le 1er mars, après quoi seront nuls.

— On a eu nouvelles de Rome que le mardi 31 décembre la reine d'Angleterre, que l'on appelle la femme du chevalier de Saint-Georges, y est accouchée d'un fils en présence de neuf cardinaux, de six princesses, de plusieurs prélats, du sénat de Rome, et des conservateurs du peuple romain. Il a été baptisé par l'évêque de Montefiascone et nommé *Carlo-Odoardo-Luigi-Casimiro-Filippo*. Cet enfant a droit à la couronne d'Angleterre; mais s'il n'est pas plus heureux que son grand-père (1), qui en a été chassé, ou que son père (2) qui n'y a jamais pu entrer, et que l'on a fait sortir de France après lui y avoir donné asile, ce n'est pas la peine de naître. On a pris à Rome toutes les précautions nécessaires pour assurer sa naissance, parce que en Angleterre on les avait négligées à celle de son père (3). La famille de Stuart se pourvoit d'hé-

(1) Jacques II.

(2) Jacques-Edouard-François Stuart, auquel la France et l'Espagne donnèrent d'abord le titre de Jacques III, puis le nom fort humble de chevalier de Saint-Georges, lorsque la paix d'Utrecht eut été signée avec l'Angleterre. (*Note de l'Éditeur.*)

(3) « Une prédiction des jésuites et un vœu à Notre-Dame-de-Lorette « avaient enveloppé sa naissance tardive d'un appareil superstitieux qui ex- « cita la défiance du peuple. Un cri général publia que cet enfant était sup- « posé, et qu'on l'avait introduit auprès de la reine dans une bassinoire. La « procédure insolite que Jacques II fit après coup pour constater l'identité « de son fils accrédita davantage une fable probablement imaginée par l'es- « prit de parti, mais chère aux passions de la multitude. » (*Histoire de la Régence*, I, 91.)

ritiers pour les donner aux Anglais qui n'aimeront jamais un prince né à Rome, quand il voudrait prendre leur religion : ce sera toujours un épouvantail pour le peuple (1).

— 26. — On a tenu un grand Conseil de Régence pour les finances. On y a fait entrer M. d'Armenonville, qui n'y avait point entré depuis la Régence. On veut régler les actions, les billets de banque, et tâcher de donner un arrangement au désordre où on est, ce qui est bien difficile. Il y a eu un grand débat entre le Régent et M. le Duc au sujet de Law, que M. le Duc dit être l'auteur de tout le mal. Le Régent lui a dit qu'il l'avait fait accompagner lui-même par ses gens hors du royaume; M. le Duc a dit qu'il était bien aise de se justifier puisqu'on l'accusait; que c'était le Régent qui avait donné le passeport et qui l'avait engagé à le faire conduire. Voilà un bel éclaircissement entre ces deux princes pour savoir qui des deux a protégé le destructeur du royaume, qui s'en rit et ne craint point d'être puni.

— Le bruit s'est répandu que M. le Duc et plusieurs seigneurs ont rapporté leurs actions, et que l'on va faire une recherche d'où proviennent les actions, les billets, les rentes, et critiquer toutes les fortunes nouvelles qui ont fait tant de tort au public. Ce sera matière à bien des faveurs injustes, et un bon temps pour les femmes de la cour (2).

(1) Charles-Edouard, appelé dans sa jeunesse le comte d'Albany, mena une vie noblement aventureuse. Il débarqua de Nantes en Ecosse en juin 1745. Cette expédition demeura sans succès. Il mourut à Florence le 31 janvier 1788. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Voir, tome Ier, page 349 et suivantes de l'*Histoire* de Lémontey, les incroyables moyens employés pour arriver à rendre générale l'opération du visa. (*Note de l'Éditeur.*)

— Il y a bien des Mémoires sur les bénéfices. On a fait une nouvelle histoire de l'abbé de Broglie. Il avait loué au Régent un vin qu'il avait bu. Le Régent en voulut boire; il lui en envoya trois cents bouteilles que le Régent prit, mais il dit à l'abbé qu'il les voulait payer; l'abbé lui envoya un mémoire par articles: le vin, les bouteilles, les bouchons, la ficelle, la cire d'Espagne, les paniers, le port, etc.; à la fin il met: *Total, l'abbaye du Mont-Saint-Michel;* et c'est l'abbaye qu'il a eue. Les mécontens disent que les bénéfices n'appartiennent pas aux diseurs de bons mots et aux faiseurs de bons tours.

— 2 *février*. — M. Bouret, curé de Saint-Paul, est mort à dix heures du soir, âgé de soixante-douze ans. Il avait professé en Sorbonne l'Écriture Sainte pendant vingt-sept ans. On dit de lui que, depuis saint Jérôme, personne ne l'a si bien entendue. Il est mort fort regretté : il donnait tout aux pauvres.

— 5. — On a fait la chanson suivante sur l'arrêt du 26 janvier, et sur ce qui se passa au Conseil de Régence :

AIR : *Votre jeu fait beaucoup de bruit.*

Le Régent, sans contrition,
Nous a fait sa confession :
Il dit au Conseil de Régence:
J'ai fait trois milliards de billets,
Et vais vous dire en confidence,
Messieurs, comme ils ont été faits.

J'ai fait, par arrêts connus,
Pour quatre cents millions d'écus;
Par arrêts sous la cheminée,
Autant ont été débités;
Le reste doit sa destinée
A des arrêts antidatés.

J'ai pris cette précaution
Pour sauver la punition
Que Law méritait en faussaire.
Je veux bien l'avouer au Roi :
Contre lui qu'aurait-on pu faire
Qui ne fût retombé sur moi?

— Law est allé au carnaval à Venise, et y était le 25 janvier sous le nom de M. Dujardin (1).

— 6. — On a saisi dans le couvent des Augustins plusieurs marchandises d'épicerie et des porcelaines et paravens de la Chine, qui y avaient été mis par un nommé Orient, dans des chambres que ces religieux lui avaient louées, et dans leur bibliothèque. On les a enlevées, parce qu'Orient les vendait en détail. Il a été depuis arrêté et a déclaré dans son interrogatoire que ces marchandises appartenaient au duc de La Force, ce qui a arrêté les poursuites du lieutenant de police qui ne peut pas connaître de ce qui regarde un duc et pair. — Le duc de La Force est fort décrié : le jour que le duc de Brissac a été reçu (2), personne ne lui a voulu parler. Le duc de Mazarin, qui est plaisant, courut fort vite dans la buvette; on lui demanda ce qu'il avait, il dit : « Je suis poursuivi par un apothicaire » (c'était le duc de La Force qui le suivait). « Mais, Messieurs,

(1) « Il préféra pour retraite Venise, où son indigence fit taire la calomnie, « et désarma l'espion que Dubois avait attaché à ses pas pour découvrir les « trésors qu'on lui supposait dans l'étranger... C'était un abbé La Rivière, « qui commençait toutes ses lettres à Dubois par lui *demander à genoux sa « sainte bénédiction*. Il raconte que les Vénitiens accueillaient fort bien Law, « mais disaient derrière lui : *Barbarus qui bene loquitur, sed nihil probat*. « Ce barbare parle bien, mais il ne prouve rien. Il eut le courage de pré- « senter aux chefs de sa nouvelle patrie des projets économiques; mais il « n'obtint qu'un froid silence de ce gouvernement immobile. (*Histoire de la « Régence*, I, 345.)

(2) Au Parlement, comme duc et pair. (*Note de l'Éditeur.*)

« ce n'est pas un apothicaire sans sucre. » — Quand il fut à l'audience, les ducs qui étaient auprès de lui lui tournèrent le dos. — Il a couru un bruit qu'il y avait une cause au rôle contre lui sur une saisie de marchandises, et qu'Isabeau, greffier, qui a soin du rôle, l'avait dit. Le duc s'est fait donner une lettre par Isabeau où il dit qu'il n'en est rien; et le duc a fait courir cette lettre, qui n'a fait que faire parler le monde davantage. La saisie des Augustins est venue depuis, et on a fait graver une figure qui représente un crocheteur courbé sous le poids de plusieurs ballots, et on a mis au bas : « *Admirez la force.* » — La duchesse du Maine envoya chercher à minuit le commissaire Labbé qui avait fait la saisie aux Augustins, pour en savoir le détail et lui parla beaucoup de squine et de gayac dont il y avait grand amas. Elle lui demanda à quoi cela servait; il lui dit : « C'est pour guérir une maladie qui n'est pas « dans votre chambre, mais qui peut être dans votre « antichambre. » — On ne s'entretient d'autre chose dans Paris que de ce monopole, et le Parlement doit s'assembler sur la procédure du lieutenant de police, où le duc de La Force a été dénoncé. Son frère dit qu'il veut quitter le nom de la famille. Le Régent lui a dit : « Votre frère veut en faire autant, parce qu'il « dit que vous le déshonorez. » — Voilà les descendans du maréchal de La Force (1)!

(1) Marais, dans le premier moment, jugea l'action intentée au duc de La Force en homme révolté contre le système et ses adhérens. Lémontey, II, 33, dit au contraire: « Ce corps (*le Parlement*), altéré de vengeance et ne pou- « vant l'exercer sur Law, qu'on lui aurait probablement abandonné s'il n'eût « pas pris la fuite, attaqua le duc de La Force, l'un des confidens du célèbre « Écossais. Ce procès causa autant de bruit par la ridicule injustice du fond « que par les obstacles dont les priviléges de la pairie embarrassèrent sa

—7.—M. Foucault, conseiller d'État, est mort âgé de soixante-dix-sept ans. Il était fils de Foucault, greffier de la chambre de justice de M. Fouquet; et ce greffier fils d'un apothicaire. C'était un homme très curieux d'antiques, de médailles, de bronzes, de livres, et de toutes sortes de raretés qu'il avait déterrées partout. Il y en a une infinité dans le recueil du P. Montfaucon (1) qu'il a données à ce Père qui les a fait graver. Il avait vendu tout cela avant sa mort à différentes personnes, parce qu'il a été mécontent de son fils (2) qui a été obligé de se retirer en Espagne, pour une impertinence faite chez madame la duchesse de Berry. Il était introducteur des ambassadeurs; la princesse donnait un repas magnifique où il n'était point marqué pour entrer; il y entra malgré la défense: on le mit à la Bastille. Depuis il a passé en Espagne, où il a été fait majordome des Infans. Le père a toujours été mal depuis ce temps-là et s'est défait de toutes ses curiosités; il n'a gardé que quelques tableaux des beautés illustres, comme de Marion de Lorme, de Ninon, etc. Il avait le bréviaire ou calendrier original où de Bussy avait fait

« poursuite. On érigeait en crime de monopole la conversion faite très légitimement par l'accusé de ses billets de banque en marchandises d'épiceries; « et le duc et pair fut réprimandé par arrêt pour avoir été sage au milieu des « fous. » Nous verrons Marais se rapprocher de ce jugement à la date du 23 de ce même mois de février. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, latin-français; Paris, 1719-24, 15 vol. in-folio. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Foucault de Magny, avait été chassé de l'intendance de Caen pour le désordre de sa conduite. Il devint en Espagne majordome de la reine et gouverneur des infans. Cet homme, qui passait en France pour un insensé, acquit une telle influence dans le royaume qui l'avait accueilli, que Philippe V n'accéda au traité de la quadruple alliance qu'après une conférence avec lui. (*Histoire de la Régence*, II, 200 et 419.)

peindre tous les cocus de la cour, avec un hymne pour chacun; c'est de ce livre que Boileau a dit:

Me mettre au rang des Saints qu'a célébrés Bussy.

Il a un tableau particulier d'un duc de Roannez qui bèche la terre pendant qu'un apothicaire avec sa seringue ramasse un chapeau de cardinal; cela dénote le cardinal Mazarin qu'on disait fils d'un apothicaire. Le duc, mécontent de la cour, fit faire ce tableau dont l'original est sur la cheminée de la terre vendue par M. de La Feuillade à M. le duc d'Antin.

— M. Huet, ancien évêque d'Avranches et sous-précepteur de Monseigneur le Dauphin, est mort (1). Il était doyen de l'Académie-Française. Il demeurait dans la maison professe des Jésuites et leur a donné sa bibliothèque. Il est célèbre par sa *Démonstration évangélique* (2) et par plusieurs autres livres. Sur la fin de ses jours, il a fait l'histoire de sa vie (3), qui est un livre tout latin, et où il y a un éloge de tous les gens qu'il a connus. On est scandalisé d'y voir Boileau, le satirique, traité comme le dernier des hommes parce qu'ils avaient eu un démêlé ensemble sur cet endroit de la Genèse, *que la lumière se fasse, et la lumière se fit*, que Longin trouve sublime, et que Boileau, traduisant Longin, avait trouvé sublime aussi, au lieu que M. Huet a prétendu qu'il n'y avait là que de la simplicité, sans sublime aucun; il a été appuyé par Leclerc

(1) Huet mourut le 26 janvier 1721. Il était né le 8 février 1630. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Demonstratio evangelica*, Paris, 1779, 1 vol. in-folio.

(3) *Petri Danielis Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*; Amsterdam, 1718, in-12.

de Hollande (1). Boileau a répondu à l'un et à l'autre, et l'évêque s'est vengé dans sa propre Vie du grand satirique qui était mort. On sait qu'il a eu part à beaucoup d'œuvres galantes, qui se faisaient chez mademoiselle de Montpensier, et aux *Portraits de la cour*, où est aussi le sien. Son grand ami Segrais l'engagea à faire *l'Origine des Romans*, pour mettre à la tête de *Zayde* (2). Il parle fort dans sa Vie contre les médecins et la médecine; cependant il leur avait grande obligation et y avait recours quand il était malade. La dernière année de sa vie, on ne le voyait plus, parce que son esprit était fort baissé; il est mort âgé de quatre-vingt-sept ans (3). L'abbé Renaudot et lui ont emporté la science des langues orientales. Les savans, ou plutôt les théologiens, ne trouvent pas sa *Démonstration* bien démontrée. Il a donné sa bibliothèque aux Jésuites de la maison professe, où il est mort. Il a laissé un manuscrit de lui, *Huetiana* (4).

— 8 — Le duc de Falarr, ayant appris la faveur de sa femme auprès du Régent, est revenu en France, s'est mis à jouer à Bordeaux, à emprunter, et même, dit-on, à voler ceux qui lui gagnaient son argent. Il venait à Paris, avec le comte et la comtesse de Valençay (mademoiselle Amelot de Chaillou), pour jouir de sa nouvelle fortune, quand il a été arrêté à Chartres, par

(1) Voir tome X de la *Bibliothèque choisie* de Leclerc. On y trouve une lettre de Huet au duc de Montausier pour réfuter l'opinion de Boileau. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Lettre sur l'origine des romans*, à la tête de *Zayde* de madame de Lafayette, Paris, 1670. (*Note de l'Éditeur.*)

(3) Il fallait dire de près de quatre-vingt-onze ans. Voir la note 1, page précédente.

(4) Il a été imprimé depuis. Ce n'est pas grand'chose, mais cela est bien écrit. (*Note postérieure ajoutée par Marais.*) Le *Huetiana* a paru en 1722, in-12, édité par l'abbé d'Olivet.

ordre du Roi; l'hôtellerie a été investie, on l'a enlevé et conduit à la Bastille, d'où on le doit transférer, pour le reste de ses jours, dans une autre prison. On ne doute pas que sa famille n'ait fait faire le coup; elle craignait les folies de cet homme-là, qui en a fait toute sa vie et qui en aurait peut-être fait d'autres plus importantes. La bonne fortune de sa femme, qui n'a guère duré, lui aura du moins servi à la délivrer de son mari; et ce n'est pas peu. Il a pour frère M. Gorge de Reyre, conseiller au Parlement, qui est un très honnête homme, et pour sœur madame d'Ancenis, belle-fille du duc de Charost, aussi sage que son frère l'est peu (1).

(1) A la note que nous avons déjà donnée, page 334, sur le duc et la duchesse de Falari, nous ajouterons quelques détails empruntés à Lémontey (*Histoire de la Régence*, II, 92, note), et qui se lient aux faits rapportés par Marais : « C'était un homme dépravé (*le duc*) qui abhorrait les femmes, « maltraitait la sienne et passait le temps où il n'habitait pas les prisons avec « des faux monnayeurs et des voleurs de grands chemins... Ce duc parcourut « plusieurs cours de l'Europe, vêtu en mendiant, et s'annonçant avec le plus « étrange cynisme comme une victime de l'incontinence du Régent. Après la « mort de ce prince, il parvint à faire demander sa réintégration en France « par le pape Benoît XIII; mais M. le Duc ne put la lui accorder par l'im« possibilité d'anéantir les jugemens qui avaient prononcé contre lui des « peines capitales. Dans le cours de ses brigandages il s'érigea même en « apôtre. « Ce fou de Falari, écrivait de Rome le cardinal de Polignac, « le 8 mars 1730, est revenu avec des luthériens qu'il prétend avoir con« vertis. J'ai voulu le faire sortir comme l'autre fois, mais on m'a dit qu'il « avait pris une patente de l'empereur. C'est le recours de tous les malheu« reux qui veulent rester ici par force. » On eut de ses nouvelles en 1733 « par une lettre qu'il écrivit des prisons de Nuremberg au roi Stanislas, pour « lui demander de l'argent et lui offrir d'être son espion dans la maison du « primat de Pologne. Le ministère français, consulté par Stanislas, lui re« commanda bien de ne pas répondre à ce bandit, et la duchesse de « Béthune, sa sœur, trompée dans l'espoir qu'elle avait eu de sa mort, « sollicita son extradition dans une prison d'Etat. On lit dans les *Mémoires* « (manuscrits) *du duc de Luynes*, que ce protégé de deux papes mourut enfin « parmi les Turcs en 1741; mais cette assertion n'est pas exacte, et la fin de « ce personnage fut encore plus romanesque. Il avait gagné la confiance du

— 13. — On a plaidé à la grand'chambre l'appel d'une sentence de police, qui a déclaré valable la saisie d'un amas de charbon de terre fait par un agioteur. La sentence a été confirmée et la confiscation donnée moitié à l'Hôtel-Dieu et l'autre à l'Hôpital-Général. On a lu la saisie faite aux Augustins, et l'avocat a dit qu'on a employé dans cette affaire l'adresse, l'artifice, la chicane, la force, etc.; jouant sur le nom de *La Force*, ce qui ne peut être relevé que par ceux qui se croient cachés sous ce nom. Le Palais ne retentit que de ces saisies et monopoles nouveaux. On rapporte qu'un duc demandant à un juge si la peine du monopole

« duc de Mecklembourg, lorsque la fille de ce dernier fut mariée par la czarine au prince de Brunswick ; c'est la même qui devint peu de temps après mère du malheureux Ivan, et régente de Russie. Le duc de Mecklembourg, à l'occasion de ce mariage, se servit de Falari pour envoyer à sa fille quelques présens et des lettres secrètes. Le fameux Biren, qui régnait alors sous le nom de la czarine, fut informé de ce message, qui lui parut suspect. A son arrivée à Riga, Falari se vit entouré par une escorte qui, moitié par honneur et moitié par force, le détourna de la route de Pétersbourg et le conduisit à Saint-Alexandre-de-Neuski, où il fut dépouillé et interrogé. On le mena ensuite à Moscou, où il fut consigné au secret et à la garde d'officiers, dans une maison de la *stabode allemande*, ou faubourg des étrangers. Comme l'ordre était donné de le servir à son gré, il demanda du millet, sous prétexte de le faire sécher et de le manger, mais dans le fait pour le répandre sur sa fenêtre et attirer les pigeons du voisinage. Il saisit de cette manière un assez bon nombre de ces volatiles, et les relâcha ensuite après leur avoir attaché aux pattes et aux ailes de petits billets où il avait écrit que le duc de Mecklembourg était détenu à Moscou dans telle maison qu'il indiquait. Cette fausse nouvelle, ainsi répandue, produisit d'étranges rumeurs, et parvint jusqu'à la cour. On condamna au knout les gardiens de Falari, et il fut lui-même plongé dans un cachot, où il ne tarda pas à périr, le 10 septembre 1740, laissant le vulgaire bien persuadé qu'il était le duc de Mecklembourg indignement assassiné. Le marquis de La-Chétardie démêla tout cet évènement, et adressa au ministre des affaires étrangères l'acte authentique du décès de Falari. J'ai lu cet acte que M. Amelot envoya, le 13 juin 1741, au duc de Béthune, beau-frère de ce misérable aventurier. »

était capitale et emportait peine de mort, le juge répondit que oui; sur quoi le duc dit : « Ne pourrait-on pas « adoucir cette rigueur et la réduire à la peine du pilori? « Il me semble que cela suffirait. » — Cela veut dire que les ducs voudraient voir le duc de La Force au pilori.

— 14. — Il a été porté des billets chez tous les ducs et pairs pour se trouver demain au Palais à l'assemblée qui s'y doit faire; le billet porte en substance: « Maître Isabeau, greffier du Parlement, a passé chez vous pour avoir l'honneur de vous prier, de la part de la Cour, d'assister demain à l'assemblée qui se doit faire au Parlement pour examiner des procédures où M. le duc de La Force se trouve compris, et comme cela peut regarder la pairie, elle vous prie de n'y pas manquer. » C'est le billet d'invitation que le Parlement envoie aux ducs.

— 15. — Les princes du sang et les ducs et pairs se sont trouvés du matin au Palais, où il y avait une grande assemblée de toutes les chambres. On est entré à sept heures et demie et on est resté jusqu'à onze heures et demie. Rapport a été lu des procédures et des saisies faites par le lieutenant de police, et de l'interrogatoire du nommé Orient qui a dénoncé M. le duc de La Force. L'affaire a paru grave. M. le maréchal de Villars a dit que c'était avec douleur qu'il était obligé de donner sa voix contre un homme du rang, de la naissance et de la dignité de M. le duc de La Force, et qu'on ne pouvait trop tôt approfondir cette affaire, afin qu'il se pût justifier. Le duc de Noailles n'a pas voulu opiner; enfin, à la pluralité des voix, il a été décrété d'assigné pour être ouï, et le nommé Bernard, son intendant, avec un autre qui est son beau-père (Duparc, tailleur), ont été décrétés de prise de corps. Cette nouvelle s'est répandue dans Paris avec joie, et l'on a admiré la fer-

meté des ducs et du Parlement qui ont rendu une justice prompte et rigoureuse dans une affaire qui intéresse tout l'État. M. le duc de La Feuillade est le premier, entre les ducs, qui a ouvert l'avis de l'assigné pour être ouï, et qui, pour y donner lieu, a dit qu'il fallait que M. de La Force pût être ouï par sa bouche dans le même lieu où il avait été accusé. Il y a eu sept voix pour laisser continuer la procédure du Châtelet. M. Feydeau, conseiller, a le premier été de cet avis. Orient avait déjà été décrété par le lieutenant de police de prise de corps et pris prisonnier; l'arrêt ordonne qu'il sera transféré à la Conciergerie. L'arrêt confirme aussi le décret d'assigné pour être ouï contre le chevalier Landais.

— 17. — On a publié un ordre, du 11 février, qui déclare le commerce des provinces de Languedoc, Lyonnais et Dauphiné, libre, et permet aux marchands de Tours de faire venir des soies de ces provinces en rapportant des lettres de voiture visitées des officiers municipaux des lieux de l'enlèvement. — C'est que la crainte de la peste empêchait tout commerce avec ces pays-là ; mais on prétend que les précautions portées par l'ordonnance du 14 septembre sont suffisantes.

— Il est arrivé le jeudi 13 un accident singulier à madame de Saint-Sulpice qui est une jeune veuve fort aimable, qui ne quitte point madame de Prye (1) et M. le Duc. Elle était avec eux, M. le comte de Charolais et autres, dans une maison du faubourg Saint-Germain, à souper; elle se leva de la table pour se masquer et alla dans une autre chambre, où, étant debout au près du feu, un pied sur un chenet, son

(1) La marquise de Prye, maîtresse du duc de Bourbon. Il sera souvent parlé d'elle dans ce *Journal* sous le ministère de son amant. (*Note de l'Éditeur.*)

panier poussa sa jupe dans le feu sans qu'elle s'en aperçût d'abord; le feu ayant pris à la jupe et au panier, elle vint retrouver la compagnie, qui fut fort étonnée de la trouver en cet état toute brûlante; on ne savait comment la secourir; elle se jeta par terre; le comte de Sennetère se jeta sur elle et voulant étouffer le feu; le panier, qui n'était point flexible et où il y avait du fer et des baleines, empêcha qu'il ne s'éteignît, en sorte qu'elle fut brûlée à beaucoup d'endroits, fort dangereusement. On la déshabilla à la fin et on la ramena chez elle, où, ayant été visitée par La Peyronie, fameux chirurgien, il la trouva très mal. Cette ridicule et triste aventure a donné lieu à causer à tout Paris. La jeune dame en sera long-temps malade, si elle n'en meurt pas, et après sa guérison, elle sera bien honteuse. Elle s'appelle Ragot de La Coudraye, et est fille de l'intendant de M. le chancelier de Ponchartrain; elle est veuve de M. de Saint-Sulpice, intendant de marine, qui lui a laissé de grands biens, et vivrait très agréablement, si elle ne s'était pas adonnée aux princes, qui l'aiment, mais qui en font leur jouet. Elle était amie de Vergier qui fut assassiné l'année dernière (1). Il avait son portrait fait par Boulogne, qu'elle a retiré depuis sa mort et qu'elle m'a donné. Son esprit est tourné à la plaisanterie; elle a été autrefois dans une grande dévotion. Elle a le meilleur cœur du monde, et il ne lui manquerait rien pour plaire trop, si elle n'était malheureuse par des ridicules que ses ennemis lui donnent et que les accidens imprévus, comme celui-ci, augmentent encore.

(1) Vergier, auteur de *Contes libres*, dont quelques-uns ont été imprimés à la suite des *Contes* de La Fontaine, par plusieurs éditeurs de ce dernier poète.



— *Chanson faite sur ce que les princes se sont fait accompagner au Parlement.*

Tout le palais tremble
De voir à grand bruit
Arriver ensemble
Bourbon et Conti.
Les polissons chantent :
C'est le borgne et le bossu,
Lanturelu.

Princes, la cohorte
Vous enfle le cœur,
Croyant que l'escorte
Au Régent fait peur.
Les polissons chantent :
C'est le borgne et le bossu,
Lanturelu.

A la pauvre France,
Rendez ses écus,
Changez la Régence,
Et, par des vertus,
Empêchez qu'on chante :
C'est le borgne et le bossu,
Lanturelu.

— On a fait une perquisition dans une maison qui appartient au duc de La Force, et où on a dit qu'il y a un magasin de marchandises. Cela s'est fait de la part du lieutenant de police, qui y a envoyé deux commissaires du Châtelet, en vertu d'une ordonnance générale qui permet de visiter tous hôtels, communautés, et autres maisons, pour découvrir les marchandises déposées. Cette maison est dans la rue Saint-Dominique. Le duc de La Force y a son suisse de sa livrée, ses équipages et sa bibliothèque. On y est entré, on a visité partout, on n'a rien trouvé. Le duc de La Force, qui demeure rue Taranne, a été averti : il est venu et

a trouvé les commissaires en chemin qui revenaient dans un fiacre. On a parlé de carrosse à carrosse; il a demandé l'ordonnance, on la lui a donnée, il l'a emportée au Palais-Royal. Un de ses gens a un peu houspillé un des assistans des commissaires. Voilà le fait tel qu'il est dans un Mémoire des ducs.

—J'ai appris que l'on a décrété d'assigné pour être ouï, au Parlement, le chevalier Landais qui est un Malouin chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui a fait venir bien des marchandises d'un vaisseau vendu à Saint-Malo, et ce sont celles trouvées aux Augustins. Il a pris avec lui, par amitié, un avocat au Conseil, nommé Thierry, qui était, il y a un an, intendant du maréchal d'Estrées, ce qui fait soupçonner que le maréchal a part au monopole, par le moyen de ce Thierry. M. le chancelier, qui avait fait cet avocat censeur des livres, avec pension sur le sceau, l'a fait rayer hier du nombre des censeurs. Tout cela ne dit rien de bon pour ces seigneurs de la cour et pour ceux qui se sont mêlés de leurs affaires.

— On cherche la manière de signifier l'arrêt d'assigné pour être ouï, au duc de La Force. On a trouvé des usages très anciens, qui sont, que la signification se fait en présence de deux ducs et pairs, ou de deux chevaliers; mais cette présence peut être peu honorable pour les ducs. En attendant, le duc de La Force a promis de subir l'interrogatoire sans assignation.

— 19. — Le duc de La Force s'est présenté par-devant les deux rapporteurs, M. Ferrand et M. de Paris, pour subir l'interrogatoire, mais il n'a voulu ôter ni son chapeau, ni son épée, quoiqu'il le dût faire, étant en état d'accusé; ce qui a fait que l'interrogatoire a été

remis, et il doit y avoir une assemblée des chambres sur cette difficulté.

— 21. — Il y a eu une assemblée des ducs et du Parlement sur l'affaire du duc de La Force. Il s'est trouvé dix-huit ducs outre les princes; les ducs d'Antin et de Noailles n'y étaient pas. Le duc de La Force y est venu en habit de cérémonie, a pris place, et a même opiné dans une affaire qui a été plaidée. Ensuite il a voulu parler et a dit qu'il venait pour se justifier. La cour n'a point voulu l'écouter et lui a dit que c'était dans son interrogatoire qu'il devait proposer ses défenses. Les gens du Roi ont voulu parler, il les a interrompus; ils lui ont remontré qu'il ne pouvait pas les interrompre, non pas même le premier président, et qu'ils avaient à parler d'un procès-verbal de rébellion qui le regardait, et qu'il ne pouvait pas demeurer en place. La cour lui a ordonné de se retirer; il s'est retiré en protestant de nullité de tout ce qui s'était fait contre lui, attendu qu'on ne gardait pas les formes de pairie dans son affaire, et qu'il devait y avoir une assemblée de pairs au Parlement, par lettres-patentes, etc. On a remarqué que, quand il est sorti de la lanterne, il pleurait à chaudes larmes. Madame de Nesle a dit qu'il avait pleuré parce qu'il s'était souvenu en ce moment qu'il était duc de La Force. Après qu'il a été retiré, les gens du Roi ont lu le procès-verbal de la rébellion qu'il a faite le 19 février, dont j'ai parlé à ce jour. Sur la lecture de ce procès-verbal, et sur ce que la visite se devait faire dans une maison étrangère, où le lieutenant-général de police pouvait exercer sa juridiction, ce qu'il n'eût pu faire dans la maison d'un duc et pair, il a été décrété d'ajournement personnel presque tout d'une voix. Ainsi cette affaire s'accroît tous les jours et

le voilà interdit de toutes les fonctions de pair et du Conseil de Régence, puisque l'ajournement personnel emporte interdiction. Il était venu au Palais avec plusieurs carrosses et douze personnes de sa livrée.

— M. Fagon, conseiller d'État, m'a fait présent aujourd'hui des quatre volumes du *Dictionnaire* de Bayle, de la troisième édition, où d'abord j'ai remarqué la vignette qui est au-dessus de l'Épître dédicatoire au Régent, et son portrait au milieu. Au côté gauche est la France, triste et affligée, qui porte une corne d'abondance vide, dont il paraît qu'il est sorti des billets avec cette inscription : *Billets de monnaie; billets d'ustensile; billets d'État*. Au côté droit sont représentés les bâtimens de la Banque avec ce titre : *Banque royale*. Il paraît un Suisse à la porte avec sa hallebarde, et une foule de monde qui veut y entrer. La France y paraît triomphante et gaie, avec des Génies qui tiennent une corne d'abondance d'où il sort des espèces d'or et d'argent en quantité. Au bas est un sauvage qui tient une carte du Mississipi, d'où il paraît que toute cette abondance est venue. — Cette vignette est gravée par le fameux Picart; elle a été faite dans le temps que la Banque était florissante; mais aujourd'hui qu'elle est détruite, l'éloge est tourné en satire, et voilà une satire immortelle. Le Régent en est très fâché, a donné son exemplaire dès qu'il l'a eu, et a voulu empêcher qu'il en entrât d'autres, mais il n'en a pas été le maître, et il n'eut jamais dû accepter cette Épître dédicatoire, qui est aussi très ridicule, et faite par M. de La Motte, de l'Académie, où il lui dit « que les plus grands « hommes regardent les louanges comme la récom- « pense de la vertu, mais il semble que pour vous elle « n'en soit que l'inconvénient. » Il dit dans un autre

endroit : « Votre justice et votre bonté vous ont fait « trouver pour acquitter les dettes de l'État et pour y « répandre de nouveaux trésors, ces prodigieuses res- « sources qui étonnent les nations et dont elles seraient « jalouses si votre équité et celle que fait attendre le « jeune monarque qui s'élève sous votre exemple ne les « rassuraient contre votre puissance. » Cela ne vient-il pas bien à propos en ce temps-ci; et ne voilà-t-il pas un beau style!

— La protestation du duc de La Force est inutile et contraire à la déclaration du Roi du 10 mai 1716, registrée le 12 mai, qui a ordonné que l'on suivrait le dernier état tel qu'il était au jour de la mort de Louis XIV pour tout ce qui regarde les usages pratiqués à l'égard des pairs de France, jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le Roi par un réglement général.

L'assigné, pour être ouï, lui a été signifié dans le Palais, en parlant à sa personne, le jour qu'il est venu pour se faire interroger et qu'il ne l'a point été, à cause de l'épée qu'il a voulu garder. La signification lui a été faite, sans tant de façons, par Choulx, huissier de la Cour, et on lui a signifié de la même manière l'ajournement personnel lorsqu'il a été rendu.

— Le Roi a eu un mal fort plaisant et qu'il n'avait point encore senti. Il s'est trouvé homme; il a cru être bien malade et en a fait confidence à un de ses valets de chambre qui lui a dit que cette maladie-là était un signe de santé. Il en a voulu parler à Maréchal, son premier chirurgien, qui lui a répondu que ce mal-là n'affligerait personne, et qu'à son âge il ne s'en plaindrait point. On appelle cela en plaisantant *le mal du Roi*, comme on disait de la fistule du feu Roi, qui ne s'appelle point

autrement, et à la cour et à la ville, que *le mal du Roi*, encore aujourd'hui.

— On a ôté à M. Landivisiau, maître des requêtes, la direction de l'Opéra, et on l'a donnée à M. de Francine, maître d'hôtel du Roi, gendre de Lulli, qui l'a eue autrefois. Il y a eu des chansons faites à ce sujet qu'il faut avoir, car ce maître des requêtes mérite bien d'être chanté.

— 23. — Depuis que l'on a vu la princesse Charles d'Armagnac renvoyée par son mari à ses parens, il a pris en gré à d'autres maris d'en faire de même, et M de Lautrec, gendre de M. le premier Président (1), a remis la sienne entre les mains de son père, qui la garde et ne la remettra point dans un couvent. Ils n'ont point d'enfant. Le mari vivait mal avec elle. C'est un homme de grande qualité, mais sans mérite parmi les gens de guerre. La dame est assez belle et a un esprit lent, mais naturel. Elle n'a pas acquis beaucoup de réputation à Pontoise. Elle est rousse, et on dit qu'elle en a les défauts.—Il y a aussi M. et madame d'Estaing qui se sont quittés : enfin la mode vient de quitter les femmes comme on quitte une maîtresse infidèle. Tout le monde cherche la raison de la brouillerie du prince Charles; on devine quelque galanterie avec le chevalier de Lorraine ou le duc de Richelieu. Bien des gens prennent le parti de la dame, mais c'est ici où on peut dire ce que disait cet empereur : « Vous voyez bien mon « soulier, mais vous ne voyez pas où il me blesse. »

— Ce même jour, dimanche, il y a eu une assemblée de ducs chez M. le cardinal de Mailly, archevêque de Reims et premier pair ecclésiastique. Ce ne sont pas

(1) M. de Mesmes. (*Note de l'Éditeur.*)

les ducs qui ont été au Parlement contre le duc de La Force; ce sont d'autres ducs qui n'y ont pas été et qui font un parti séparé de leurs confrères : le comte de Mailly, les ducs de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de Chaulnes, etc. Ils ne veulent point aller au Parlement à cause de la dispute du bonnet que le premier président ne veut pas leur ôter en demandant leur opinion (on les appelle *bonnetiers* à cause de cela), et qui a été sursise par la déclaration du 19 mai 1716, qu'ils ne veulent pas exécuter. Il a été résolu dans cette assemblée de donner une requête au Roi au nom de ces ducs pour demander que tout ce qui a été fait au Parlement contre le duc de La Force soit cassé comme contraire à la forme de la pairie.

J'ai voulu examiner le crime du duc de La Force : ce ne peut être un monopole, puisqu'il n'a pas amassé toute une marchandise nécessaire à la vie; il a seulement contrevenu aux ordonnances qui défendent le négoce et trafic aux gentilshommes; mais il n'est pas défendu en gros, et il y a un édit d'août 1689, qui permet à la noblesse le commerce de mer sans déroger. Quand le duc aurait vendu en détail, ce ne serait pas une matière criminelle, et il semble qu'il y a en tout ceci une procédure irrégulière qui cache quelque vengeance secrète (1). Le Régent lui a dit : « Que n'allez-« vous à vos terres et que n'abandonnez-vous toutes ces

(1) Marais, qui avait commencé à juger l'affaire du duc de La Force, ami de Law, en victime du système qui s'en prend à tout le monde de sa haine contre l'Écossais (voir page 348, note), l'examine ici en jurisconsulte froid et consciencieux. Nous n'avons pas craint que nos lecteurs trouvassent trop longs les détails de cette procédure, qui montre les rancunes furieuses qui animaient tous les esprits contre Law et le petit nombre d'hommes qui étaient de meurés ses partisans, et qui fait connaître de bizarres priviléges et de ridicules prérogatives. (*Note de l'Éditeur.*)

« marchandises? » Il a demandé depuis à de ses amis si cela voulait dire qu'il était exilé dans ses terres; et on a dit dans le monde qu'il l'était.

— 26. — Les jours gras se sont passés avec beaucoup de joie dans le peuple. Il y a eu de beaux bals publics au Palais-Royal, à l'ordinaire, où on donnait cent sous par personne. Le Régent, les princes et leurs maîtresses y ont paru. — Il faisait très froid et il gelait bien fort partout. On croyait n'avoir point d'hiver et il y en a eu un assez rude. — Il y avait douze cents personne au dernier bal.

— Les ducs contraires au duc de La Force ont demandé communication de la requête des autres ducs. Le Régent l'a donnée, et ils ont, au nombre de dix-sept ou dix-huit, signé un écrit portant désaveu de cette requête qui était signée au nom de tous les ducs.

— 27. — Sur ces différentes requêtes, il y a eu un arrêt donné secrètement, par lequel le Roi a ordonné qu'il aurait communication du procès du duc de La Force, et ce pendant a fait défense au Parlement et à tous autres juges d'en connaître et d'en continuer l'instruction. Les princes n'ont point su cet arrêt, et il n'en a point été parlé au conseil de Régence tenu ledit jour 27. C'est une grande époque pour l'État.

— 28. — L'arrêt a été signifié ce matin par un huissier du conseil à M. le procureur-général, qui en a aussitôt donné avis à la Cour. En même temps la cour a envoyé des billets d'invitation aux princes du sang et aux ducs pour se trouver à dix heures trois quarts au Palais. Il y a eu des billets qui n'ont pu être portés qu'à onze heures, et cela a fait que bien des ducs y ont manqué. M. le prince de Conti est arrivé le premier. On était à la buvette; il y a été : il a offert ses services à

la Cour dans toutes les occasions qui se présenteraient, et il a bu un coup à la santé de Messieurs. On est revenu à la grand'chambre auprès de la cheminée; M. le Duc est arrivé, qui a aussi offert ses services et promis son attachement pour toujours à la compagnie. Plusieurs ducs sont venus; les chambres se sont assemblées. On a lu l'arrêt qui a été pris pour un arrêt définitif d'évocation à la personne du Roi et à son Conseil, et un dessein de renvoyer l'affaire à des commissaires et d'en priver le Parlement, contre l'usage de ne point évoquer les affaires criminelles, et encore moins celles des pairs qui ne peuvent être jugées que par le Parlement, qui est la Cour des pairs. Les commissaires ont fait peur. Les princes ont dit que le Régent pouvait faire le procès à qui il voudrait de cette façon : l'on a été aux opinions, et on a été d'avis qu'il fallait faire des remontrances au Roi sur cet arrêt. Les gens du Roi sont allés demander l'heure du Régent, qui n'a pas trop bien reçu le procureur-général; l'heure a été donnée pour le lendemain, samedi, à quatre heures; on a résolu de dresser les remontrances l'après-dinée. Les princes ont dit qu'ils y voulaient être présens, parce que c'était leur affaire, et la Cour les a bien remerciés. L'après-dînée on s'est assemblé. Les trois princes sont venus; les remontrances ont été dressées sur le fondement que l'arrêt était rendu contre le droit des princes du sang, des ducs et du Parlement. On parle toujours au nom d'eux tous. On y insinue que l'arrêt du 27 n'a point été vraiment rendu le jour de sa date, puisqu'il n'en a point été question au conseil de Régence où étaient les princes; que les princes du sang, en qui coule le sang du Roi, ont intérêt d'empêcher que les règles de la justice ne soient violées, et que le Régent lui-même, en

qui coule ce même sang, doit autant qu'un autre veiller à la conservation de cette autorité et du droit des pairs et du Parlement, ce qui a été mis exprès pour lui faire entendre qu'il pourrait craindre la justice dans le compte qu'il doit rendre de sa régence. Les princes ont dit qu'ils se trouveraient aux remontrances avec le Parlement et les ducs, et en habit de pair; mais comme on leur a fait entendre qu'ils ne pourraient aller qu'après les présidens à mortier, s'ils étaient en habit de pair, il a été convenu qu'ils y viendraient à l'ordinaire.

— 1er *mars*. —Les remontrances ont été faites par M. le premier Président, qui les a lues. Comme il est fort baissé et dans un état très faible, il les a mal lues et le comte de Charolais lui soufflait les endroits qu'il ne pouvait prononcer. Elles ont paru bonnes, quoique longues, mais on n'avait pas eu le temps de les abréger. Tous les présidens à mortier y étaient, les présidens des enquêtes, plusieurs conseillers de la grand'-chambre, trois conseillers de chaque chambre et presque tous les ducs. Le Roi a dit qu'il était bien aise de voir son Parlement, qu'il recevait ses remontrances en bonne part, et que son chancelier lui dirait sa volonté. M. le chancelier a dit que l'affaire était assez importante pour l'examiner, que le Roi n'avait pas encore pris de parti de retenir l'affaire ou de la renvoyer au Parlement, et qu'il était surprenant que de si habiles gens eussent pris l'arrêt pour une évocation, au lieu que ce n'est qu'une communication qui ne peut point être refusée au Roi, et qu'il peut prendre quand il veut, dès qu'il s'agit d'un pair de France. — M. de Blancmesnil, avocat-général, a parlé ensuite au nom des gens du Roi, sur la signification qui a été faite de l'arrêt, et a dit que quand le Roi voulait faire

savoir sa volonté à ses gens, il la leur donnait de bouche; qu'ensuite ils la rendaient à la cour, et qu'il était contre la dignité de leur place de leur envoyer un huissier. Le Régent a dit : « Voilà une ingénieuse subtilité! » Le chancelier a répondu aux représentations qu'il pouvait bien y avoir quelque chose à dire, mais qu'il y avait de certaines occasions si pressantes, qu'on ne pouvait pas toujours garder les règles, et que le procureur-général ne représentait pas le Roi en cette affaire, mais était accusateur et partie publique, et qu'en cette qualité, la signification pouvait passer pour bonne.—Le Régent est très fâché de voir les trois princes et la plus grande partie des ducs unis avec le Parlement. Cela ne s'est point encore vu depuis la Régence. Le duc de La Force a causé cette brouillerie.

— 3. — Le Parlement s'est assemblé ; on y a fait rapport de ce qui s'est passé aux remontrances, et la Cour a remis son assemblée à la huitaine. — Il y a bien des partis pour et contre; mais les princes et le Parlement entraînent bien des gens, et on se souvient de ce qui est arrivé l'année passée en Bretagne, où, par une commission d'un conseiller d'Etat et de quelques maîtres des requêtes, on a fait couper le cou à quatre gentilshommes très qualifiés de la province, sur une accusation de crime d'État, sans que personne en ait jamais rien dit. On se réveille suivant les occasions. Les princes qui veulent brouiller sont bien aises de s'assurer du Parlement et de son autorité.

— J'ai reçu nouvelle de madame de Varenne, mon amie, que son mari a fait abjuration du calvinisme et s'est confessé et a reçu les sacremens, le 1er mars, à La Queue, proche Dreux, où il a une maison. Cela

s'est fait en présence de cinq curés, du baron de La Queue, seigneur du lieu, et de presque tous les habitans, qui en ont été bien édifiés. Il était très malade, et depuis ce temps-là il a repris sa santé.

— 5. — Madame de Saint-Sulpice, dont j'ai parlé sur le 17 février, a été confessée par le Père Gaillard, jésuite, et a reçu Notre-Seigneur en viatique. Le cardinal de Noailles avait refusé au Père Gaillard, qui est interdit de confesser, comme tous les autres jésuites, la permission de le faire; mais madame la princesse de Carignan l'a obtenue. M. Pain, vicaire de Saint-Eustache, qui a apporté les sacremens, n'a pas vu ce Père de bon œil. Le Père, qui était à genoux, *lui dit* : « Il ne faut pas lui donner l'extrême-onction. » Le vicaire lui a dit très rudement : « Pourquoi parlez-vous lorsque je ne parle pas ? » Ensuite le vicaire a fait son exhortation très bien. La malade a demandé si madame la comtesse de Livry n'était pas là, on lui a dit que oui, et aussitôt elle a dit : « Je lui demande pardon des mauvais exemples que je lui ai donnés, » et a poursuivi un discours assez long et d'une voix très forte et assurée, où elle a fait une satisfaction publique. Ensuite elle a dit : « A ma mère, je lui demande pardon de n'avoir pas profité de la bonne éducation qu'elle m'a donnée, etc. » J'étais présent à tout cela, et toute l'assemblée en a eu une grande édification. — Le public, qui est malin, a répandu une histoire sur cette brûlure que l'on dit avoir été faite exprès par les princes; ce qui est très faux, car j'ai su toute l'affaire d'un bout à l'autre par les vrais témoins, et voilà comme il ne faut pas croire tous les bruits qui courent. On a cependant fait la chanson suivante sur ce faux bruit :

AIR : *Que Marianne était coquette!*

Le grand portail de Saint-Sulpice,
Où l'on a tant fait le service,
Est brûlé jusqu'aux fondemens.
Chacun s'afflige avec justice
Que les Condés, par passe-temps,
Détruisent un tel édifice.

J'ai appris aussi que Polichinelle la jouait à la Foire et disait à son compère qu'il était venu des grenadiers voir sa femme, qui lui avaient mis un pétard sous sa jupe et l'avaient brûlée. Il a dit aussi : « Compère, je « suis en décret et cela me fâche beaucoup. » — « Tu « es en décret, il n'y a qu'à te purger, a dit le com- « père. » — « Oh! s'il ne ne tient qu'à me purger, « répond Polichinelle, j'ai chez moi bien de la casse et « du sené, et je me purgerai, tant que je me guérirai du « décret. » — Ainsi les Marionnettes ont joué les princes, le duc de La Force et cette dame dont l'aventure triste a été tournée en ridicule.

— 6. — Le soir de ce jour, sur les neuf heures, trois officiers, l'un enseigne aux Gardes, avec son habit d'ordonnance et son hausse-col, jeune gentilhomme breton, nommé Le Lek; l'autre nommé La Marck, et le troisième Savary, fils de M. Savary, receveur-général du Lyonnais, ayant voulu entrer par force dans un cabaret, le guet est survenu; ils ont voulu l'attaquer; le guet a tiré, et Le Lek a reçu trois balles dans le corps. Les autres s'en sont enfuis. On demande sur le point d'honneur s'ils ont bien fait de s'enfuir et de laisser tuer leur camarade. Le guet a tué, il y a six mois, le fils de M. Bignon, intendant de Paris, qui était aussi officier aux Gardes, dont la mort a

passé pour maladie de petite vérole. Voilà des morts bien funestes, mais le guet fait sa charge, et tue pour n'être pas tué.

— Ce jour, 6 mars, M. le duc de Richelieu (1), étant âgé de vingt-cinq ans, a été reçu au Parlement. Tous les princes et le duc de Chartres même y étaient. Le duc avait tout son habit, manteau et chausses, d'une étoffe d'or très riche et qui coûtait deux cent soixante livres l'aune. Il ressemblait à l'Amour. Personne n'a poussé plus loin que lui, à la cour, la magnificence et le bon goût des habillemens. On va voir quel parti il prendra dans l'affaire des ducs.

— 8. — Mehemet-Effendi, ambassadeur du Grand-Seigneur, est arrivé à Paris avec une grosse suite (2). Il vient complimenter le Roi sur son avénement à la couronne. Il est fils d'un renégat français et homme poli et savant, et a été employé comme plénipotentiaire dans le traité de Passarowitz. Tout Paris le va voir dans une maison du faubourg Saint-Antoine où il est en attendant son entrée. On conte une histoire d'une galanterie qu'il a eue en chemin, qu'il a partagée avec son fils, son interprète et son maître d'hôtel, et où on a nombré follement jusqu'à quatre-vingt-sept retours de leur passion amoureuse en quatre jours. La Fontaine dit :

Tout homme est gascon sur ce point.

(1) Depuis maréchal de France et fameux par ses succès de boudoirs. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) « L'envoyé, avec une suite pompeuse de soixante et seize personnes, « débarqua dans le port de Cette, après avoir touché à celui de Toulon. « C'était la première ambassade de la Porte qui paraissait en France, car on « ne peut donner ce nom à la mission d'un Aga que M. de Lyonne reçut, « en 1669, dans sa maison de Surène, et qui nous apporta l'usage du café. » (Lémontey, I, 451.)

On fait dire aux coquettes :

Je voudrais bien avoir ce qui s'en manque.

— 10. — Les chambres se sont assemblées, les trois princes du sang y étaient et quatorze pairs. Le Roi a envoyé une déclaration qui renvoie l'affaire du duc de La Force au Parlement et qui l'en rend juge. Le même jour, le duc de La Force a subi un interrogatoire par-devant M. Ferrand pour purger son décret.

—

CHANSON.

Borgnes maudits et détestables (1),
A tout le monde abominables,
Le public, dans son désespoir,
Vous pardonnerait sa misère,
Si l'un de vous deux, dès ce soir,
De l'autre voulait se défaire.

ÉPIGRAMME (2).

Prince, dites-nous vos exploits.
Que faites-vous pour votre gloire?
— Taisez-vous, sots; lisez l'histoire
De la rue Quincampoix (3).

CHANSON.

Au grand Condé, qui dans la guerre
Était plus craint que le tonnerre,
Bourbon, que tu ressembles peu!
A trente ans tu n'es qu'un novice,
Et tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la brèche de Saint-Sulpice (4).

(1) Le duc d'Orléans et M. le Duc, borgnes. (*Note de Marais.*)
(2) Contre M. le Duc. (*Note de Marais.*)
(3) Théâtre des opérations sur les billets émis par le Système. (*Note de l'Éditeur.*)
(4) Allusion à la version scandaleuse de l'accident arrivé à madame de Saint-Sulpice. Voir page 368. (*Note de l'Éditeur.*)

AUTRE.

Un manchon laissé sur un lit (1)
A la cour fait un très grand bruit.
Richelieu n'eut point de prudence,
Et ce n'est qu'un petit garçon :
Sortant du plus chaud lieu de France,
Qu'avait-il besoin de manchon?

— 16. — L'ambassadeur turc a fait son entrée à cheval avec sa suite, tous montés sur les chevaux du Roi. Il a paru beau, de bonne grâce. Il avait d'un côté le maréchal d'Estrées, et de l'autre Raymond, introducteur des ambassadeurs. Il était accompagné, de la part du Roi, du régiment de dragons d'Orléans, dont M. de Tresnel, gendre de M. Le Blanc, est colonel; du régiment de cavalerie de la Cornette blanche, en quatre bataillons : à la tête était M. de Bioule, lieutenant-colonel; et des grenadiers à cheval, qui est la plus belle troupe du monde. Le Roi était chez madame la maréchale de Boufflers, à la place Royale, pour voir passer cette entrée où tout Paris a accouru (2).

— Le même jour le monitoire dans l'affaire du duc de La Force a été publié aux paroisses; mais il n'a pas été affiché.

— 18. — Il paraît une Lettre pastorale de l'évêque

(1) Le lit de la princesse d'Armagnac. Voir précédemment, page 362. Marais, qui a mis en marge les initiales du nom de cette dame, y ajoute ces mots : *Histoire fausse.* (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Saint-Simon dans ses *Mémoires* consacre un assez grand nombre de pages au récit de l'entrée de l'ambassadeur turc. Celui-ci écrivit également la narration de son séjour à Paris : *Relation de l'ambassade de Méhémet-Effendi à la cour de France en 1721, écrite par lui-même, et traduite du turc.* Cette traduction, très mutilée, a été publiée en 1757. (*Note de l'Éditeur.*)

de Boulogne (1) à son peuple de Calais, du 10 janvier 1721, sur un curé qu'ils ont maltraité. Il leur fait un crime énorme de comédiens qu'ils ont reçus, et de ce que les violons de ces comédiens ont joué des noëls, la nuit de Noël, dans une église. Cela paraît poussé trop loin et une capucinade indigne d'un si grand homme. Il a mis tout saint Paul dans cette lettre.

—

CHANSON.

La pauvre dame Saint-Sulpice,
Seule et sans penser à malice,
Se chauffait et mettait son fard.
Le feu prit à sa cheminée :
Le monde s'en étonne; car
Elle était fraîche ramonée.

— 21. — L'ambassadeur turc a eu son audience du Roi : il est venu avec le même cortége qu'à son entrée, et est entré aux Tuileries par le Pont-Tournant. Toute la maison du Roi était à cheval au devant du pont, et les Gardes Françaises et Suisses en haie le long des Tuileries. Il a paru d'un air libre, gracieux et comme si le Louvre était sa maison. — Les dames étaient dans la galerie, sur des gradins, très pressées. Mademoiselle de Manère y a emporté le prix de la beauté. — Le compliment a été long et fort beau. Il répondait avec beaucoup d'esprit à ceux qui lui parlaient. Il est enchanté des honneurs qu'on lui fait; son fils est aussi très gracieux et bien élevé. On l'a reconduit avec les mêmes troupes de l'entrée à l'Hôtel des Ambassadeurs. M. le prince de Lambesc l'a mené chez le Roi, au lieu du maréchal d'Estrées qui était à l'en-

(1) Pierre de Langle.

trée. Ce prince a été à côté de lui pendant toute la marche. C'est qu'il n'appartient qu'aux princes lorrains de mener les ambassadeurs chez le Roi.

— 22. — Il paraît un *Mémoire* à trois colonnes pour le duc de La Force. Dans la première sont les requêtes du duc de Richelieu et des pairs, en 1716, où ils soutenaient la commission expresse du Roi; dans la troisième sont les exemples tirés du Mémoire du duc de Richelieu du même temps; dans celle du milieu sont les dernières remontrances du Parlement, avec des notes critiques. J'y ai remarqué deux exemples de gens de qualité qui n'ont pas souffert dans leurs maisons des exécutions de justice, l'un de M. de Montrevel, qui n'était pas encore maréchal de France, qui tua de sa main deux archers voulant saisir ses meubles : il eut sa grâce dès le soir, et le lieutenant civil lui fit des excuses. L'autre est du duc de Sully, qui ne voulut pas souffrir, depuis la Régence, une visite dans sa maison pour les viandes de carême. Il y eut une grande émotion et le commissaire lui fit satisfaction. On dit contre le Parlement qu'il a eu besoin, en 1652, d'une abolition de tous les excès commis pendant la minorité, et qu'il ne rend pas la justice si exactement, puisque les familles de Mazarin et de Richelieu ont été obligées d'obtenir une évocation générale de toutes leurs affaires au Grand-Conseil (cependant aujourd'hui les ducs de Richelieu et de Mazarin tiennent le parti du Parlement). On finit par dire que le Roi ne peut pas donner des commissaires aux pairs pour les juger, mais qu'ils doivent être jugés au Parlement, néanmoins avec une commission expresse du Roi.

Ducs pour le Parlement : L'évêque de Laon; de La Trémoille (qui a onze ans); de Sully; de Brissac;

de Richelieu; de La Rochefoucauld; de Luxembourg; d'Estrées; de Mazarin; de La Meilleraye (seize ans); de Villeroy; de Noailles; de Coislin; d'Aumont; de Villars; d'Harcourt; de Melun; de La Feuillade; de Valentinois; de Nevers.

Ducs pour le duc de La Force : D'Uzès; de La Force; de Tresmes; de Charost; d'Antin; de Chaulnes; évêque de Beauvais; évêque de Noyon; de Montbazon; de Luynes; de Saint-Simon; archevêque de Reims; cardinal de Mailly; duc de Rohan; d'Albret; de Louvigny; de Mortemart; de Berwick; de Rohan-Rohan; de Tallard.

— 28. — On a appris aujourd'hui la mort du Pape (1), qui n'a été que deux jours malade et qui est mort sans confession. Il est mort à Rome le 19. C'est l'évêque de Parme qui en a appris la première nouvelle. Le Régent envoya quérir l'abbé Dubois, qui fut fort surpris, qui changea de couleur et qui vit bien que son chapeau était perdu (2). Les cardinaux de France devraient partir pour le conclave; le cardinal de Polignac n'a point d'argent et doit deux cent mille livres à Rome. Le cardinal de Noailles n'a garde de partir dans l'état où il est et presque excommunié. Le cardinal de Mailly ne se porte pas bien et est menacé de la fistule; il n'y a que le cardinal de Rohan et le cardinal de Bissy en état de partir. Le cardinal de Gèvres est trop vieux.

— L'ambassadeur turc a été chez le Régent et chez l'abbé Dubois; il regarde cet archevêque comme le grand-

(1) Clément XI.

(2) Le chapeau ne fut qu'ajourné. Lémontey a consacré un chapitre de son *Histoire de la Régence* aux intrigues et aux négociations de Dubois pour devenir cardinal. (*Note de l'Éditeur.*)

visir. Ses carrosses ont été chercher l'ambassadeur, et on a vu, par un cas assez extraordinaire, la croix conduire le turban.

— 7 *avril*. — Madame de Parabère, qui a toujours été dans le parti opposé à Law, s'est raccommodée tout-à-fait avec le Régent, et on dit que les Pâris, à qui se fait ce grand sacrifice, l'ont bien payée. C'est une intrigue de cour et une faveur de maîtresse qui ruine en partie des sujets du Roi.

— 8. — Des mousquetaires s'étant battus dans le quartier de l'ambassadeur turc, un turc a voulu les séparer à coups de bâton. La querelle s'est tournée sur le mahométan, qui a reçu un grand coup d'épée. L'ambassadeur a dit que cela ne le regardait pas, qu'il avait défendu à ses gens de se mêler d'aucune affaire publique, et que cela rendrait les autres plus sages. Ce procédé a été fort approuvé à la cour.

— Le cardinal de Mailly ne va pas à Rome; on lui a fait l'opération de la fistule. Il avait reçu cinquante mille livres du Régent qu'il a rendues. On dit que son chirurgien a été gagné pour précipiter cette opération qui eût pu être retardée. On a fait entendre au Régent que c'était un étourdi qui gâterait tout à Rome.

— 19. — Le bruit s'est répandu d'une nouvelle extraordinaire. La duchesse de Modène, fille du Régent, se trouvant très gênée avec son beau-père et sa belle-mère, a persuadé à son mari de les quitter (1). Ils ont pris le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette pour avoir des enfans. Les Italiens superstitieux ont donné dans cette dévotion, et les deux époux sont

(1) On trouve une très curieuse notice de Lémontey sur cette tendre princesse et son mari, si peu digne de ce titre, tome I de la première série de la *Revue Rétrospective*, page 209.

venus incognito jusqu'à Strasbourg, d'où ils ont donné avis de leur arrivée au Régent, qui a été bien surpris de se revoir sur les bras sa fille dont il croyait être défait. On a envoyé courrier sur courrier pour les empêcher de passer outre, et on ne sait pas encore ce qui arrivera de cette belle équiquée, qui jetterait la France dans de nouvelles dépenses, si on les recevait. Il est dangereux pour eux de retourner et de ne pas retourner; s'ils retournent, ils seront gardés de bien près et seront comme esclaves; s'ils ne retournent point, ils courent risque de leurs États.

— 13. (*Pâques.*) — Le Régent est venu à Saint-Eustache, sa paroisse, en grand équipage, entendre la messe et faire ses dévotions.

— 15. — Je l'ai vu le soir chez madame de Parabère, à la place Vendôme, dans une chambre fort illuminée et tout ouverte. Il est mieux que jamais avec elle depuis la chute de la Compagnie des Indes.

— Mort de M. Chamillard, ancien ministre de la guerre et des finances, enterré à Saint-Eustache le 15. C'était un pauvre ministre qui s'était avancé par le billard, où il jouait avec le feu Roi.

— 23. — Il paraît quatre Mémoires pour les particuliers accusés dans l'affaire de M. le duc de La Force, dont trois sont prisonniers : 1° le sieur Bernard, secrétaire de M. le duc de La Force; 2° le sieur Duparc, son frère utérin; 3° Charles Orient, marchand mercier; 4° César-Pierre Landais, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, directeur de la Compagnie de la Chine, qui est assigné pour être ouï. Ils réduisent le fait à dire que le chevalier Landais, armateur de Saint-Malo, a acheté des porcelaines, des paravens, et quelques drogues venant de la Chine sur le vaisseau *Comte de Toulouse*, à la vente publique

de ce vaisseau, qu'il avait armé; qu'il a envoyé ces marchandises au sieur Bernard, à Paris, pour les mettre dans un magasin; qu'il en a fait louer un aux Augustins, par le sieur Duparc, son frère; qu'étant revenu à Paris, le chevalier de Landais les a vendus à Orient, reçu marchand le 22 janvier 1721, cent cinquante-sept mille cinq cents francs; que les gardes-épiciers les ont saisies; qu'il n'y a rien que d'innocent dans cette affaire, puisque l'un a pu acheter et l'autre a pu vendre; que ce n'est pas là matière de monopole; que le monopole est une conjuration contre le public pour les choses nécessaires à la vie; que ces marchandises sont choses superflues, et que le décret de prise de corps dans ce cas est injuste. Il y a un autre fait, qu'un commis du bureau du Roule, qui a visé les lettres de voiture de ces marchandises, a dit, dans l'extrait de son registre, que partie avait été adressée à M. le duc de La Force, et l'autre sans adresse; ce qui est faux, car les lettres de voiture sont rapportées, dont cinq sont adressantes à M. Bernard, secrétaire de M. le duc de La Force et une au sieur Dupuy. Voilà tout le fondement de l'accusation.

— 24. — Messieurs les maréchaux de France ont reçu la plainte d'un gentilhomme du Languedoc (M. de Novion, de la famille de Novion, de robe), contre M. de Miane, gouverneur du château de Nantes, qui ne veut pas payer à ce gentilhomme deux mille livres qu'il lui doit, et qui a fait écrire que c'était une vengeance d'un reproche qu'il lui avait fait d'avoir fui à la guerre dans une occasion (1). Le fait vérifié s'est

(1) J'ai appris par un officier qui était à cette occasion qu'elle fut malheureuse; que tout le monde y fuit malgré soi, et que M. de Miane lui-même, qui commandait le régiment détaché, n'y fit rien qui vaille. Cet officier en a parlé à M. Le Blanc, le 14 mai de cette même année, et M. Le Blanc lui

trouvé faux. MM. les maréchaux de France ont condamné de Miane à payer, à faire satisfaction et à tenir quatre ans de prison; mais comme il est gouverneur pour le Roi, à Nantes, et ne peut être arrêté, ces messieurs ont été au Régent lui dire leur jugement. Le Régent, qui soutient ce de Miane, parce qu'il lui a beaucoup aidé, dans l'affaire de Bretagne, à arrêter et découvrir les conjurés, a dit qu'il fallait faire justice, mais qu'à présent il avait besoin de cet officier pour l'intérêt de l'État, sur quoi les maréchaux de France ont arrêté, que tous les jours deux d'entre eux iraient au Régent lui parler de cette affaire jusqu'à ce qu'il ait approuvé leur jugement. Ils le font, mais le Régent les esquive.

— Grande tracasserie au Palais-Royal entre le Régent et la Régente. La princesse se plaint que madame de Parabère est venue dans son petit jardin et dans sa garde-robe, et qu'elle s'est moquée de ses pots de chambre. Elle a beaucoup pleuré, et a pris le parti de se retirer à l'abbaye de Montmartre. Elle se plaint aussi du retour de madame de Modène, que l'on attend, et ne veut pas voir sa fille dont elle se croyait défaite.

— 27. — Le cardinal de Rohan, qui est à Rome, a écrit au cardinal Dubois, avant le conclave, que l'on espérait avoir un pape favorable à la France, et qu'il travaillerait à lui faire retrouver le chapeau qu'il avait perdu; l'abbé (ou l'archevêque) est venu au Régent, lui a exalté le mérite du cardinal de Rohan; qu'il était homme de cour, orateur, théologien, politique,

dit que M. de Miane avait grand tort, et que, quand on devrait à un j... f....., il faut toujours le payer. (*Note de Marais.*)

grand homme d'État, et l'a comparé au cardinal de Richelieu. Le Régent lui a dit : « Tu n'es qu'un j... tu « te connais mal en hommes. Le cardinal m'a dit, avant « de partir, que tu ne valais rien, qu'il ne fallait point « se fier à toi, et pour cela il a donné un chiffre au « maréchal de Tallard, pour les affaires de Rome; et « voilà le maréchal qui sort, qui vient de m'apporter « des lettres que je viens de déchiffrer avec lui. » L'abbé est tombé de son haut et voit son chapeau bien loin.

— 29. — La peste est toujours en Provence en beaucoup d'endroits et à Toulon et aux environs. On dit qu'un capucin, prêchant à Rennes sur les malheurs du temps et sur les incendies, a dit qu'à Paris l'église de Saint-Sulpice avait aussi été brûlée. Le bon Père avait pris sérieusement la chanson du *Portail de Saint-Sulpice;* et ainsi voilà ma pauvre amie chansonnée et sermonnée. Elle est toujours bien mal de sa brûlure, qui dure depuis soixante et dix-huit jours.

— 5 *mai.* — La diligence de Lyon a été volée. Le postillon attaqué a fait rompre la flèche et a empêché qu'on n'ait mené la voiture dans le bois. Les voleurs ont pris environ cent mille livres d'argent, que des marchands envoyaient à Lyon pour avoir des étoffes, n'y ayant plus à présent de lettres de change ni de banquiers. Ils ont laissé plusieurs sacs, n'ayant pu emporter que leur charge, et le vol s'étant fait sur le grand chemin. Comme le Régent n'est pas aimé, on a dit que c'était lui qui avait fait faire ce vol pour en avoir encore l'argent : satire populaire et ridicule.

— 8. — Mort de M. d'Argenson. Quand on l'a voulu enterrer à Saint-Nicolas, sa paroisse, les harangères ont voulu avoir son corps et ont dit mille injures

contre lui. On a apaisé avec beaucoup de peine cette populace furieuse, qui n'avait jamais osé le regarder en face pendant sa vie, et qui voulait arracher la barbe au lion mort. Je ne sais qui aura son ame, il doit y avoir un beau débat en l'autre monde, comme en celui-ci, à qui l'emportera. Il laisse trois enfans : l'un conseiller d'État, intendant de Maubeuge; l'autre intendant en Touraine, et qui a été pendant quelques jours lieutenant de police; et la troisième une fille mariée à M. Le Gendre de Collandre, maréchal-de-camp, fils du célèbre Le Gendre, de Rouen, l'un des plus grands négocians du monde, dont tous les enfans, braves et fort estimés, sont entrés au service et y ont acquis grande réputation.

— 10. — Le *Ballet du Roi* a été joué au Louvre pour l'ambassadeur turc. Il y est arrivé un triste accident. Le chevalier de Fénelon, enseigne de grenadiers du régiment des gardes, âgé de vingt-deux ans, voulant passer d'une loge à l'autre et abréger son chemin, le pied lui a manqué, il est tombé sur des piquans de fer qui lui ont percé la veine cave. On l'en a arraché avec grande peine; il a perdu tout son sang, et est mort deux heures après, chez Bellamone, chirurgien. Le Roi n'y était pas encore quand cela est arrivé, mais le sang était répandu dans la salle, et on n'a pas laissé de danser et de jouer le ballet, suivant la cruelle coutume des Rois de ne pas faire grand cas des autres hommes et de finir toujours ce qu'ils ont entrepris. C'est apprendre de bonne heure l'inhumanité au jeune Roi. Le Turc dira dans son pays que nous sommes plus barbares qu'eux.

— 11. — Il s'est répandu aujourd'hui une grande nouvelle au Palais-Royal. M. le duc de Chartres, fils

du Régent, a été fait colonel-général de l'infanterie française, par commission (1). Il n'y en a point eu depuis le dernier duc d'Épernon, qui mourut le 25 juillet 1661, et la charge fut supprimée le 26. Elle avait été érigée en charge de la Couronne en faveur du duc d'Épernon, son père, favori de Henri III, au mois de décembre 1584, par édit vérifié le 16 janvier 1585, et il avait fait son serment au Parlement le 22 janvier, comme on voit dans le *Journal de Henri III*, où il est remarqué qu'il eut sa place sur les fleurs de lys et que la Cour lui dit : « Duc d'Épernon, montez ici « comme pair de France et non comme colonel, car en « cette dernière qualité, vous n'avez point ici de séance. »

Avant lui ce n'était qu'une commission qui n'a commencé que sous François Ier. Cette charge donne l'autorité sur tous les gens de pied français, et les colonels ne sont que les lieutenans-colonels du colonel-général; il partage en quelque sorte l'autorité royale, car il dispose de tous les emplois de l'infanterie, et on bat aux champs pour lui comme pour le Roi. Tout le monde sait ce trait de M. d'Épernon qui entrait au Louvre avec Monsieur, frère du Roi Louis XIII. Les tambours ne battirent pas aux champs; on leur dit de battre, ils dirent qu'on ne battait point aux champs pour Monsieur; alors le duc d'Épernon se mit à la portière et dit : « J'y suis, battez pour moi. » Il y a dans le livre des grands-officiers (2) de Dufourny (ou Anselme) un chapitre des colonels-généraux de l'infanterie française. On y cite Brantôme, tome IV de ses *Capitaines*

(1) Les provisions de M. le duc de Chartres sont dans le *Mercure* de mai 1721. Elles sont très concises. (*Note de Marais.*)

(2) *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands-officiers de la couronne.* (*Note de l'Édit.*)

français; je l'ai voulu lire et je n'y ai rien trouvé pour les prérogatives de la charge, mais beaucoup d'écarts, comme Brantôme en sait faire. Je n'y ai lu qu'une chose remarquable, qui est qu'après la bataille de Cérisoles, le roi François Ier, voyant M. de Taix (qui a été le premier des colonels-généraux) accompagné d'un nombre infini d'officiers de guerre, dit : « Foi « de gentilhomme, voilà le plus bel état de mon « royaume, et aussi suffisant pour se faire accompagner « que craindre et respecter. Et m'étonne beaucoup « de mes petits sots, fats princes de mon royaume, qui « sont tant des grands et des glorieux, et n'y ont ja- « mais aspiré, qui se servent d'eux et de leurs moyens « pour avoir des gens et se faire suivre, craindre et « respecter; au lieu qu'à mes dépens et qui ne leur « coûterait rien du leur, ils seraient toujours mieux « accompagnés que moi, et par ainsi épargneraient le « leur pour l'employer mieux pour leur service. Je ne « sais s'ils le font pour craindre ou pour épargner leur « peau, car l'état est fort hasardeux; mais pourtant, « ils seraient bien heureux, honorés et respectés, et « sont des petits sots qui le dédaignent. » — Le Régent n'a pas voulu qu'on traitât son fils comme François Ier traitait les princes de son temps, et il l'a fait colonel-général. Il ne commande pas au régiment des Gardes-Françaises, on l'a détaché de sa commission, ni aux Suisses non plus, qui ont un colonel-général. Voilà un grand état, mais savoir s'il durera à la majorité: c'est ce que le temps nous apprendra. En France, la possession fait beaucoup; *possessio valet* (1).

(1) Le 7 décembre 1730 M. le duc d'Orléans a remis cette commission au Roi. (*Note de Marais.*)

— M. de Maillebois, maître de la garde-robe, étant au lever du Roi, et s'appuyant sur la balustrade, ce qui ne se fait jamais, le Roi lui a dit : « Il faut que vous « ayez joué quelque grande partie de paume ce matin : « vous me paraissez fatigué. » Le Roi a été loué de cette réprimande polie. M. de Maillebois est fils de feu M. Desmaretz, contrôleur-général.

— Guillaume Law, frère du fameux Jean Law, a été mis à la Bastille (1), pour quelques millions détournés de la Banque; mais nous ne tenons pas l'autre frère qui a ruiné la France.

— Le duc de Sully a déclaré son mariage avec la comtesse de Vaux, veuve du comte de Vaux, fils aîné de M. Fouquet, surintendant des finances. C'est une dame de mérite qu'il aimait depuis long-temps, qu'il avait épousée en secret, et la famille de Sully en était fâchée, vu qu'elle n'est pas en état d'avoir des enfans. Elle s'appelle Guyon en son nom, étant fille de la fameuse madame Guyon, quiétiste, qui a perdu M. de Fénelon, l'archevêque de Cambrai, par les *spiritualités* qu'elle lui avait inspirées. J'ai toujours été étonné qu'un si grand esprit ait pu donner dans les visions d'une folle. On ne peut soupçonner de l'impureté dans l'amour pur; mais l'esprit est souvent la dupe du cœur.

— 13. — Le marquis de Courtanveaux, capitaine des Cent Suisses, est mort à Ancy-le-Franc. C'est le fils aîné de M. de Louvois. Il n'y a pas grande perte; j'ai étudié avec lui, et dès ce temps ce n'était pas un grand docteur. Il était fort avare, il laisse cinquante mille écus de rente, en terres. Son cadet, M. de Barbezieux, lui fut préféré pour le ministère, mais il a bientôt pré-

(1) Il y est du 8 mai. (*Note de Marais.*)

cipité le cours d'une vie florissante et a bien abusé de ses talens et de sa jeunesse. Le fils aîné du marquis de Courtanveaux, qu'on appelait le marquis de Louvois, est mort; il a un petit-fils qui n'a que trois ans et qui a la charge des Cent-Suisses.

— Il est venu une grande nouvelle pour le christianisme. Quarante mille Tartares des États du czar se sont faits chrétiens et ont été baptisés. Le czar y a envoyé des missionnaires pour les confirmer dans la religion. Ils ne seront pas comme les missionnaires de la Chine. Le czar n'entend pas raillerie et les fera marcher droit.

— Un conseiller au Parlement, nommé La Goupillière, de la première des enquêtes, s'est donné un coup de pistolet dans la tête, et s'est tué de chagrin d'avoir vendu sa charge en billets de banque (1) Il laisse cependant beaucoup d'autres biens. On dit qu'il est d'une race folle, et que sa mère est enfermée. Le fils de M. le président d'Aligre, conseiller, son ami, l'était allé voir le matin, et il lui montra cinq ou six paires de pistolets qui étaient dans sa chambre, ce qui lui fit peur, et il en avertit ses gens, qui, peu de temps après, entendirent le coup. Ce sont penderies du Système.

— 16. —Sur les huit heures du soir, on a appris la nouvelle de Rome, qu'il y avait eu un Pape élu le 8 mai, qui est le cardinal Conti, d'une très ancienne famille d'Anagnia, dont étaient le pape Innocent III, le célèbre canoniste, fait pape en 1198, Grégoire IX, élu en 1227, qui est le collecteur des *Décrétales*, et Alexandre IV, fait pape en 1254. Il a pris le nom d'Innocent XIII, par reconnaissance pour son parent

(1) Voir ci-après au 24 du même mois.

Innocent III. C'est un homme sage, qui a beaucoup de parens, qui leur fera du bien tant qu'il pourra, et dont le gouvernement se tournera, dit-on, selon l'esprit de ceux qui le gouverneront lui-même. Il a été long-temps nonce en Portugal. La faction allemande n'a point eu de part à cette élection. Le cardinal de Rohan s'est très bien comporté, au goût de la France, et on espère beaucoup de ce pontificat. Le cardinal Pamphile et le cardinal Albani ont pensé se battre dans le conclave, sur ce que le Pamphile disait que le défunt pape faisait tout à sa tête, qu'il ne consultait personne et qu'il en fallait faire un tout contraire à celui-là. Le nouveau pape a soixante-six ans et se porte très bien. Pasquin a dit : Si Conti est pape, ce sera le Saint-Esprit qui le fera ; si c'est le cardinal d'Althan, ce sera l'Empereur ; si c'est Albéroni, ce sera le diable.

— L'abbé de Saint-Albin, fils naturel du Régent, non reconnu, est nommé à la coadjutorerie de l'archevêché de Cambrai. Le Régent fait comme les papes, il songe à sa famille pendant qu'il gouverne. On dit que l'abbé Dubois se démettra bientôt de son archevêché, qu'il garde pour le fils de son maître ; mais il voudrait bien voir son chef couvert d'un chapeau rouge au lieu d'un vert, comme dit *Philotanus* (1).

— 17. — Par ordonnance du 9 mai, du lieutenant de police, publiée le 15, il est défendu à tous habitans de Paris d'avoir et nourrir en leurs maisons des porcs, pigeons, poulets, lapins, lièvres, etc., à peine de trois cents francs d'amende pour la première fois, et de pu-

(1) ..... J'en veux faire de même,
Et mériter d'avoir le chef couvert
D'un chapeau rouge, à la place d'un vert.

(*Philotanus*, poëme, par l'abbé de Grécourt.)

nition exemplaire en cas de récidive. L'ordonnance porte, *que la puanteur est capable de corrompre la pureté de l'air et de causer des maladies pestilentielles parmi les citoyens de cette ville*. On craint la peste qui s'approche de nous, et qui est à présent en Languedoc, suivant les nouvelles qu'on a eues de M. le duc de Roquelaure (1).

— 18. — M. Le Camus, premier président de la Cour des Aides, a obtenu la permission de vendre sa charge de prévôt de l'ordre du Saint-Esprit. Il la vend à M. de Breteuil, intendant de Limoges, qui se parera bien du cordon bleu dans son intendance, car ces Breteuil sont fiers, quoiqu'ils ne viennent pas de bien haut. Ils s'appellent Tonnelier et viennent d'un village auprès de Beauvais appelé Breteuil, où on y trouve encore une épitaphe en pierre d'un habitant du lieu nommé Tonnelier, qui est de leurs ancêtres. L'intendant des finances la fit ôter, mais elle est chez le curé où on la peut voir. Le baron de Breteuil a fait le galant de la présidente Ferrand, et en a imprimé les lettres qui lui ont été écrites (2); mais cela déshonore plus la présidente qu'elles n'honorent le baron. Il a acheté la baronnie de Preuilly, en Touraine, pour confirmer son titre; il a eu une affaire d'honneur avec le marquis de Plumartin, son voisin, sur un arbitrage où ils s'étaient rapportés à des gentilshommes, pour des droits honorifiques, avec écrit portant parole d'honneur de se tenir à ce qu'ils régleraient. Les arbitres ayant jugé contre le baron, il en a appelé et a cru pouvoir se moquer de sa parole.

(1) La nouvelle s'est trouvée fausse. (*Note postérieure de Marais.*) Le duc de Roquelaure était gouverneur du Languedoc.

(2) *Histoire des Amours de Cléante et de Bélise, avec le Recueil de ses lettres*, à Leyde, 1691, in-12. (*Note de l'Éditeur.*)

L'affaire a été portée aux maréchaux de France. Il disait qu'on ne pouvait pas rendre des arbitres souverains. Je répondais qu'il avait raison, mais qu'avant d'appeler il fallait payer la peine du compromis qui était la perte de son honneur, comme il faudrait payer la peine d'argent s'il y en avait eu une. Dans cet embarras, les maréchaux de France étant prêts de le condamner, il a acquiescé purement et simplement à la sentence arbitrale, et son honneur lui est resté malgré lui. Les maréchaux de France avaient résolu de le condamner à ne plus porter d'épée.

— 21. — Le premier médecin a invité les médecins de la Faculté et des maisons royales de se trouver chez lui pour leur communiquer quelque chose d'important de la part du Régent. Ils se sont assemblés le mercredi 21 mai, l'après-dînée, chez lui. Ils étaient vingt médecins de la Faculté et cinq des maisons royales : Chirac, premier médecin du Régent; Théret, médecin de Madame; Falconet, médecin ordinaire du Roi; Du Moulin, aussi médecin du Roi, et Sidobre, du régiment des Gardes. Il a été question de la police de la peste et non de la guérison. On a proposé lequel est le meilleur, dès que la peste est dans une maison, de la murer et d'empêcher toute communication dans la ville, ou de prendre le malade et le mettre, de quelque condition qu'il soit, dans une infirmerie ou hôpital destiné aux pestiférés. Ces deux manières ont été rejetées unanimement comme contraires à l'humanité et à la charité. Par les lettres qui ont été lues, on a vu qu'à Marseille, dès que M. de Langeron a eu fait ouvrir les maisons et les boutiques, la peste a beaucoup diminué et est enfin cessée; et qu'à Toulon au contraire où l'on a muré les maisons, on y meurt partout de désespoir et de misère. Il a donc

été résolu que les pestiférés devraient être traités dans leurs maisons comme on traite des malades de fièvre maligne et petite vérole; qu'on ne conduirait aux hôpitaux que ceux qui le désireraient ou qui ne pourraient être traités chez eux, et que les personnes non attaquées de peste, mais demeurant dans les maisons où il y en aurait, pourraient communiquer avec les autres sans quarantaine en se faisant seulement parfumer. Au surplus, le commerce ne sera point interrompu, les boutiques et églises seront ouvertes, et cela a paru le seul moyen de conserver la santé avec la charité et amitié entre les hommes. Le résultat a été dressé et refait cinq ou six fois, et on a été depuis trois heures jusqu'à huit heures à cette assemblée digne des soins d'un Roi. — M. Burette, médecin de la Faculté, professeur royal, et de l'Académie des Sciences, qui en était, m'a rapporté tout ce détail et m'a dit qu'il était mort beaucoup plus de gens de misère et de faim que de la peste. Sur ce résultat, il y a eu un conseil du Régent, du chancelier, de M. Amelot, chef du commerce, du premier médecin et de Chirac, et les ordres ont été envoyés en conformité en Provence.

— La police ne suffisant pas, s'il n'y a de quoi remédier à la misère publique, il avait été résolu d'augmenter la capitation de trois sous pour livre pour secourir la Provence. Mais comme on est accablé de tous côtés, les receveurs-généraux des finances ont offert d'avancer quatre millions sans intérêt qu'ils ne retireront que dans quelques années, et d'envoyer cent mille écus par mois en Provence pendant que la peste y sera. Ainsi on ne touche point à la capitation, et cette pauvre province désolée sera secourue par des gens qui ne sont pas d'ordinaire bien humains.

— On a appris que le 26 avril le Père Massillon, évêque de Clermont, ayant été donner la confirmation à Riom, qui est de son diocèse, il voulut visiter et faire ouvrir la châsse de saint Amable. Le peuple crut qu'il voulait emporter leur saint, à qui ils ont grande foi, et qui guérit de la morsure des serpens; ils s'assemblèrent dans l'église, ils étaient près de l'assommer s'il n'avait fui dans la sacristie, d'où on eut grande peine de le tirer; et il disait bien, en lui-même, en sortant, qu'il croirait de saint Amable tout ce qu'on voudrait, même la fable de ses gants et de son manteau que le soleil lui porta dans un pélerinage qu'il fit à Rome à pied, et qui est peint dans tous les tableaux du pays. *Il y a des superstitions respectables.* Bayle a fait un article (1) de ce saint, dont l'abbé Faydit, Auvergnat, a critiqué le culte.

— A Soissons on a voulu faire arrêter un bénédictin qui a prêché sur le renouvellement d'appel (2). Il s'est enfui. On l'a voulu faire sonner et rechercher pour la contumace; le tambour de la ville n'a jamais voulu et a dit que son sermon était très bon, qu'il l'avait entendu et qu'il ne voulait point prêter son tambour à l'injustice.

— En Angleterre, qui est un maudit pays, il s'est fait une assemblée qu'ils appellent la *Société du feu d'enfer*, où certains hommes abjurent toute religion, professent l'athéisme, et prononcent toutes sortes de blasphêmes; ils se donnent le nom de Lucifer, de Memnon, etc. Ils y ont attiré des femmes et même des filles de condition qui prennent le nom de déesses païennes. On éteint les lumières à la fin de leurs assem-

(1) Dans son *Dictionnaire*.

(2) L'appel contre la constitution *Unigenitus*. (*Note de l'Éditeur.*)

blées, et ils se mettent tous ensemble à la manière des anciens gnostiques et des anabaptistes modernes, qui disent *qu'il y a un mariage naturel entre tous les hommes et toutes les femmes*. Il n'y a rien d'abominable qui ne passe par la tête de ces Anglais, et la France se ressentira long-temps des conseils du misérable Law. Le roi d'Angleterre, qui veut faire supprimer cette nouvelle secte et abolir ces impiétés, y trouve de l'obstacle, qui le croirait? Les Anglais disent qu'il y a des lois faites contre les impies, et qu'il est à craindre qu'on ne touche à la tolérance des religions.

— Il paraît une *Lettre* imprimée, d'un évêque, à M. le marquis de La Vrillière, du 15 février 1721. Le nom de l'évêque n'y est pas, mais on sait que c'est l'évêque de Castres. Elle est très vive et très touchante sur les malheurs publics. Il est question d'une quête que l'on demande à la cour, pour l'incendie de Rennes. « Qu'importe, dit-il, que nos maisons n'aient pas été « réduites en cendres, si de tout ce que nous avons de « plus nécessaire il ne nous reste qu'une matière qui « n'est propre qu'à jeter au feu? » C'est ainsi qu'il parle du papier. Il ajoute : « Plus de commerce, plus de tra« vail, plus de confiance, plus de ressource ni dans « l'industrie, ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni « dans la charité même; » il dit « que la charité est ré« duite à pleurer avec ceux qui pleurent sans avoir « jamais occasion de se réjouir avec quelqu'un, ni les « moyens d'essuyer les larmes des affligés et des pau« vres. » Il parle de la peste qui approche du Languedoc : « En ce cas, heureux ceux que Dieu appellera « les premiers et qui n'auront pas le malheur de voir « périr leurs frères sans leur être d'aucun secours! Ce « ne sont point ici (dit-il) des exagérations, c'est l'ex-

« pression la plus simple d'une vérité connue de tous. » Comme l'ordre du Roi pour cette quête est qu'on ne prendra point de billets, il dit : « Quel surcroît d'afflic-« tion quand mes ouailles sauront que ce qui leur reste « de leur subsistance ne peut même être employé aux « bonnes œuvres, et que leur bien ne leur peut servir « ni pour la conservation de leur vie, ni pour le salut « de leur ame ! » On ne peut pas faire une description plus pathétique de notre état; et quand on le voudra bien savoir dans l'histoire, il faudra le chercher dans cette Lettre, qui est à garder.

— 24. — J'ai appris que le conseiller qui s'est tué (1) s'appelle Bergeron de La Goupillière, fils d'un intendant de marine à Brest; que le père, mort l'an passé, en l'absence de sa femme, dit à sa fille qu'il avait quelque chose d'important à dire à sa mère. La mère, qui était à Paris, ne put être à la mort. Le secret ne fut point su, et on croit que c'était une révélation d'argent caché; ce qui tourna la tête à la mère, qu'on a fait sortir de Paris et envoyée en Bretagne. Le fils, autrefois débauché, s'est mis à étudier beaucoup, et gardait encore une certaine fille *chez* lui pour ses derniers plaisirs. Le curé de Saint-Séverin l'en avait fait sortir à Pâques dernier; la fille le poursuivait partout, et demandait qu'il nourrît des enfans qu'il avait d'elle. Le papier est venu sur cela. Voilà bien des raisons pour perdre la raison et pour se tuer quand on l'a perdue. Le Parlement a cessé tout d'un coup les procédures qu'il avait commencées, quand il a su tous ces faits.

— 31. — Le chevalier de Breteuil s'est battu à

(1) Il en a déjà été parlé à la date du 13 du même mois.

(*Note de l'Éditeur.*)

midi, dans la rue de Richelieu, contre le chevalier de Gravelle, officier aux Gardes, qui a tué Breteuil, d'un coup dans la gorge qui a passé jusqu'au cœur. Ils avaient eu, il y a trois ou quatre mois, un démêlé; Breteuil, mauvais plaisant, lui avait dit que s'il allait chez lui il casserait ses glaces comme celles d'un agioteur, et poussa très loin cette plaisanterie. Gravelle alla chez Breteuil le lendemain pour lui demander satisfaction; il ne lui en voulut pas faire ni se battre, sur quoi Gravelle lui donna quelques coups de canne dans son lit, dont Gravelle se vanta à qui voulait l'entendre. Depuis ce temps le chevalier de Breteuil n'était souffert de personne; il avait été obligé de se défaire de sa compagnie aux Gardes; sa famille lui avait fait faire ses vœux dans l'ordre de Malte; enfin, plus par désespoir que par courage, il s'est battu, a attaqué Gravelle qui passait dans un fiacre, qui est descendu de sang froid, et qui d'un bon coup d'épée a envoyé Breteuil au pays d'où personne ne revient. Avant de mourir, il était plus d'à demi mort; il ne savait ce qu'il faisait, et est mort deshonoré, à la grande honte des Breteuil. La maison qu'il occupait s'est trouvée vide; le curé de Saint-Sauveur l'a enterré à la prière de l'abbé de Breteuil, son frère, maître de la chapelle du Roi, qui ne devrait pas occuper une place que l'on a vue remplie par un archevêque de Reims, duc et pair de France, et par un cardinal de Polignac. Le Parlement veut informer contre ce duel, et les Breteuil ne seraient pas fâchés d'avoir un duelliste dans leur famille. Défunt poltron aimait fort une mademoiselle de Chaige ou Hamelin, fille d'un fermier-général, dont la mère avait épousé en secondes noces le comte d'Uzès, et n'avait pas déplû autrefois à M. Chamillard, dans le temps de

son ministère. Cette fille, qui est riche et bien faite, avait bien mal placé ses amours, mais un mauvais plaisant est assez du goût des femmes, qui aiment mieux être amusées qu'aimées. Elle a depuis passé à Raffy-Desches qui, après lui avoir fait un enfant, l'a épousée, et ils se sont donné tous leurs biens par contrat de mariage; mais après la mort de Raffy, cette donation a été cassée par arrêt de la Cour des Aides qui a paru singulier et qui doit faire peur à ceux qui épousent leurs maîtresses.

(La suite à un prochain Numéro.)

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATIVE

RELATIVE A LA GUERRE

DE LA VENDÉE.

(SUITE [1].)

Les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs composant le Département de Paris.

Saumur, le 8 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Depuis notre dernière lettre du 2 courant, nous avons eu une affaire entre Trémont et Toncourcon, où sont nos postes avancés, à deux lieues au-dessus de Doué. Une patrouille de la légion des Ardennes en rencontra une des brigands; ils se sont attaqués réciproquement. Notre patrouille a été secourue par les postes avancés. Alors il s'est engagé une affaire très sérieuse; les secours n'ont pu parvenir assez tôt, pour soutenir assez tôt les avant-postes. La légion des Ardennes, composée de trois cents hommes, a soutenu seule le feu de l'ennemi pendant cinq heures consécutives. Elle s'est abandonnée indiscrètement à son courage et a

(1) Voir précédemment, pages 251 et suivantes.

d'abord repoussé l'ennemi. Mais celui-ci, secouru par des forces beaucoup plus considérables, a entouré nos chasseurs; le combat s'est engagé de nouveau avec acharnement; mais le terrain se trouvant trop embarrassé par les broussailles et genêts, notre cavalerie n'a pu soutenir l'infanterie qui a été obligée de céder au nombre. Nous avons perdu deux pièces de canon, et avons environ cent cinquante hommes tant tués que blessés. Parmi les morts, plusieurs ont succombé à la fatigue et au besoin, n'ayant pas pris la précaution de se munir de vivres. Les brigands, suivant les rapports qui nous ont été faits par les paysans, ont perdu beaucoup des leurs.

Le général Biron est arrivé ici le jour que nous vous l'avions marqué, et est reparti hier pour aller visiter tous les postes. Nous présumons que sous peu de jours l'on commencera l'attaque générale.

Le sixième bataillon de Paris est arrivé hier ici; nous avons vu avec plaisir sa bonne tenue et le patriotisme dont il est animé. Nous en attendons aujourd'hui et demain un autre.

Bravo les Parisiens! bravo! vous avez encore une fois sauvé la république (1), sachez seulement profiter de la victoire.

A. MINIER,	LACHEVARDIÈRE,
officier-municipal de Paris et commissaire national.	*vice-président du Département de Paris et commissaire national.*

---

(1) Allusion à la journée du 31 mai. (*Note de l'Éditeur.*)

Aux mêmes.

Tours, le 9 juin 1793, l'an II de la République.

Citoyens collègues,

J'arrive, ce matin, de Saumur, et m'empresse de vous faire part de l'action qui a eu lieu hier entre les troupes de la république et les rebelles. Ces derniers, au nombre d'environ trente mille, se sont portés sur Doué. Après un combat de plus de huit heures, nos troupes ont évacué Doué et se sont repliées sur les hauteurs de Saumur; nous ignorons encore les détails de cette affaire, qui ne peut être de grande conséquence.

Le général Biron est passé hier ici, venant de Saumur et se rendant à Niort, et de là à Nantes et à La Rochelle. Avant son départ, le plan de campagne a été décidé; il a laissé l'ordre ici, de faire filer tous les bataillons sur Saumur, sans leur accorder de séjour. L'armée de Niort, forte de plus de trente mille hommes, présentait une masse imposante; il paraît que l'ennemi s'est porté en force sur la plus faible.

Les généraux Santerre et Coustard partent à l'instant pour se rendre à l'armée; le premier a éprouvé ici quelques désagrémens, pour avoir manifesté au club des opinions révolutionnaires; les esprits commençaient à s'aigrir, son départ a tout calmé.

Les rebelles de la Vendée ont une quantité d'émissaires, répandus dans les villes et sur les routes, depuis Paris jusqu'ici, pour travailler nos bataillons en tous sens, et les prévenir contre les corps constitués, et contre les généraux.

Je me suis particulièrement attaché à déjouer leur malveillance, en mettant nos braves volontaires en garde contre ces suggestions perfides. Les corps constitués de Tours jugeant ma présence nécessaire, je resterai ici jusqu'à ce que tous les bataillons soient passés.

Je désire que ma lettre vous trouve tous bien portans.

Votre frère,

HAZARD,

Commissaire du conseil exécutif aux départemens de l'Ouest.

Les commissaires nationaux envoyés dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs composant le Département de Paris.

Saumur, le 10 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Nous ne pouvons vous donner d'autres détails sur ce qui vient de se passer ici, que ceux que nous transmettons au Conseil exécutif national dans la lettre dont nous vous faisons passer copie.

Notre déroute a été grande, mais sans les députés et les commissaires nationaux elle eût été bien plus funeste, si nous n'avions pas, à force de prières, de menaces, de coups de plat de sabre, rallié les fuyards. Les braves gens qui soutenaient le feu de l'ennemi, auraient été écrasés, et il serait peut-être entré avec nous dans Saumur. Nous sommes en ce moment dans une

position avantageuse; les troupes ont confiance dans leurs nouveaux chefs, que nous surveillons cependant, et nous espérons prendre notre revanche.

Copie de notre lettre au Conseil exécutif.

Nous venons d'éprouver un échec, le 8 de ce mois. Les brigands, au nombre de plus de douze mille, se sont portés sur le camp de Doué, distant de Saumur de trois lieues. Nos avant-postes, après quelque résistance, se replièrent sur Doué; mais alors quelques scélérats crièrent en s'enfuyant : *Sauve qui peut.* La terreur s'empara bientôt d'une partie de nos soldats, et il ne fut plus possible de les retenir. Le général Menou, instruit de l'attaque, se porta aussitôt à Doué, mais il n'y arriva que pour être témoin de notre déroute; il fit vainement tous ses efforts pour contenir les troupes, et, voyant que ses soins étaient inutiles, il donna l'ordre de se rallier sur les hauteurs de Bournant.

Cet ordre n'aurait certainement pas été exécuté, tant les esprits étaient frappés, si les représentans du peuple et les commissaires nationaux ne s'y fussent trouvés; nous avons employé la prière et la menace, et, après bien des peines, nous sommes parvenus à rassembler nos troupes sur les hauteurs de Bournant, qui sont à une demi-lieue de Saumur et qui couvrent la ville; nous y avons deux redoutes bien placées, et la position est entièrement avantageuse; nous avons sauvé nos vivres, nos munitions, nos fourages et notre artillerie; nous avons seulement abandonné une pièce crevée, qui a été renversée dans un fossé. Notre perte est environ de quatre cents hommes, y compris les blessés et les prisonniers; celle de l'ennemi doit avoir été au moins aussi considérable par l'effet de notre canon.

Une des causes principales que nous croyons avoir occasionné cette défaite, est le défaut de confiance des troupes dans le général Ligonier qui commandait à Doué; les représentans auxquels nous l'avons observé, et qui ont entendu les plaintes de l'armée, l'ont destitué, et il a été remplacé par le général Menou. Ce dernier s'est conduit jusqu'à présent en républicain et battu en soldat. Les troupes ont confiance en lui, et nous présumons qu'il réparera ce dernier échec : cependant nous surveillons toujours.

Nous n'avions à Doué qu'environ cinq mille hommes, parce qu'il s'en trouve trois mille à Thouars. Le général Salomon, qui y commande, a reçu l'ordre d'évacuer cette ville qu'il n'est pas possible de conserver en ce moment, et de se replier sur Saumur. Si cette jonction s'opère aujourd'hui, nous marcherons sans doute à l'ennemi; nos troupes ne demandent qu'à en venir aux mains, et la confiance qu'ils ont dans leur chef nous fait bien augurer de la première tentative qui aura lieu de notre part.

Nous visitons sans cesse le nouveau camp de Bournant; l'ordre commence à y régner. On campera aussitôt que les bidons et les marmites seront arrivés; on les attend à chaque instant.

Tous les bataillons de Paris élèvent des difficultés relativement à la non-exécution de la loi, qui porte que chaque bataillon sera pourvu de deux pièces de canon; ces contestations sont extrêmement fâcheuses, parce qu'elles sont fondées, et que les représentans et les généraux ne peuvent y faire droit, n'ayant pas de pièces de campagne à leur disposition.

Nous conjurons le citoyen ministre de la guerre de faire passer ici, sans aucun délai, un bon nombre de

pièces de 4; tout retard peut être funeste, et vous savez que notre artillerie décide toujours du sort des batailles. D'un moment à l'autre nous pouvons être attaqués, et si nous étions obligés de nous replier, nous ne vous dissimulons pas que Saumur serait perdu. La perte de cette place serait un très grand malheur, car rien n'arrêterait plus les brigands jusqu'à Paris, aucune place ne se trouvant dans cet espace; ils seraient aussi entièrement maîtres de la Loire.

Nous vous laissons calculer les suites d'un tel évènement.

LACHEVARDIÈRE,
vice-président du Département de Paris et commissaire natioual.

A. MINIER,
officier-municipal et commissaire national.

Lachevardière et Momoro,

A leurs collègues, membres du Département de Paris.

Tours, le 10 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible. — 9 heures du matin.

Amis, la crise de notre révolution n'était pas encore à son période: un malheur nouveau vient d'augmenter nos dangers, et ranimera sans doute notre courage. Les brigands sont venus hier, à trois heures après-midi, attaquer Saumur; ils ne se sont pas présentés du côté du camp que nous avions sur les hauteurs de Bournant, ils ont tourné du côté de Nantilly et se sont

glissés sur le bord de la Loire; le général Menou a fait aussitôt passer deux bataillons de ce côté. La canonnade a été vive de part et d'autre, mais tel est l'aveuglement de ces malheureux qu'ils avançaient sur le canon. L'infanterie en général s'est bien battue. La cavalerie avait aussi dans le commencement repoussé les rebelles, mais elle a été la première à fuir lâchement. Les prières et les menaces de tous les représentans du peuple, de nous et des généraux, ont été inutiles; ils se sont enfuis au grand galop. Le citoyen Ruelle, député, Momoro et Lachevardière, ont suivi cette troupe pendant près d'une lieue; ils ont vainement cherché à les rallier. Cette défection a forcé l'infanterie à la retraite. L'on s'est battu avec acharnement sur les quais, dans les places et dans les rues; l'ennemi a dû perdre beaucoup de monde, mais il est demeuré maître de la ville. Saumur est aux rebelles, la citadelle a tenu bon, et à une heure du matin nous entendions son canon, mais elle n'a pas assez de vivres pour tenir long-temps. Le général Menou est blessé, il s'est battu en brave homme. Les députés se sont infiniment exposés, et ont fait ainsi que nous des efforts incroyables pour rallier nos soldats. Le citoyen Bourbotte a eu un cheval tué sous lui. Le général Berthier a eu trois chevaux tués sous lui. Le général Santerre arrivait à Saumur dans l'instant où l'on y battait la générale; il a aussitôt monté à cheval et a visité le camp; il est ensuite revenu à l'ennemi et a prouvé que pour se bien battre il n'est pas nécessaire d'avoir fait la guerre. Il a chargé l'ennemi trois fois à la tête des cuirassiers de la légion germanique, et l'a repoussé. Nous ne savons pas dans le moment où nous vous écrivons où il est; on nous assure cependant qu'il est sorti de la ville. Il n'est pas

un de nous qui n'ait dans cette malheureuse journée exposé cent fois sa vie.

Nous n'avons pas encore de nouvelles de nos bataillons; nous craignons tout pour eux. Nous avons aussi de grandes inquiétudes sur le sort de l'armée commandée par le général Salomon. Les brigands sont maîtres des deux rives de la Loire; nous perdons nos vivres, nos munitions et presque toute notre artillerie; il n'y a plus, comme nous vous l'écrivions hier, aucune place, ni aucune force, qui s'oppose aux progrès des rebelles depuis Saumur jusqu'à Paris. On ne peut prévoir ce qui va arriver, notre position est aussi critique qu'elle puisse l'être. Amis, magistrats du peuple, nous ne vous indiquons pas les moyens qui peuvent réparer les défaites; le peuple qui, en ce moment, est debout, prendra sans doute une mesure grande, car celles-là seules peuvent être efficaces.

L'ennemi a bien senti que Saumur n'ayant que huit à neuf cents hommes, il ne pourrait tenir contre une force beaucoup supérieure, et il ne nous a attaqués que parce que notre poste était le plus faible. Angers et Nantes se trouvent fort exposés par la prise de Saumur.

Nous venons de faire vingt lieues à cheval sans débrider, pour nous rendre à Tours; les représentans y sont arrivés avec nous, ainsi qu'une partie des malheureux débris de notre armée; le surplus qui a échappé s'est replié sur Angers. Nous allons concurremment avec les représentans du peuple prendre les mesures que les circonstances exigent. Demain ou après demain nous serons à Niort; nous voulons venger dans le sang des rebelles l'affront et les pertes que nous venons d'éprouver.

On s'est endormi sur cette guerre désastreuse; les

secours sont arrivés lentement; on n'a pas eu le temps de les exercer, et le jour même de leur arrivée, plusieurs bataillons de Paris ont été au feu.

Toutes les puissances coalisées sont à nos yeux beaucoup moins à craindre que ces hordes infâmes. Que la France entière se lève, où la France est perdue!

MOMORO,
commissaire national.

LACHEVARDIÈRE,
vice-président du Département de Paris, et commissaire national.

N'ayant pas eu le temps d'écrire au Conseil exécutif ni à la Commune de Paris, nous vous invitons à donner une prompte publicité à cette lettre.

Nous avions oublié de vous dire qu'à l'instant de l'attaque un scélérat, nommé François, eut l'audace d'enclouer trois pièces de canon qui étaient sur la place principale. Il a été arrêté, mais sans doute il jouit en ce moment du fruit de sa trahison. Dans plusieurs maisons l'on a tiré des coups de fusil sur nos troupes.

Nous sommes inquiets de Damesme, notre collègue et de Caillère L'Ésang. Le citoyen Dandenac, représentant, n'a pas encore paru.

Minier n'est pas encore à Tours, mais on l'a vu en route. — Tous nos effets et nos voitures sont au pouvoir de l'ennemi. — Adieu. La liberté triomphera, ou nous périrons à notre poste.

Au républicain L'huillier.

Tours, le 11 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Mon ami,

Je t'annonce avec plaisir que Santerre est ici et a rallié quelques débris de notre armée de Saumur. Le citoyen Dandenac, député, dont nous n'avions pas eu de nouvelles, est à Angers; mais nous n'avons pas encore de nouvelles de notre pauvre collègue Damesme. Ce brave citoyen avait une blessure à la tête par une chute de cheval. Il était resté chez lui pendant le commencement de l'affaire. Momoro l'a averti du danger où était Saumur; il lui a répondu qu'il allait monter à cheval; depuis nous n'en avons pas entendu parler. Nous vous avons marqué que la citadelle de Saumur tenait encore; mais nous venons d'apprendre qu'elle a capitulé hier à onze heures du matin. A l'égard des bataillons de Paris, une grande partie s'est repliée sur Angers.

Ce matin, j'ai signé un plan de campagne arrêté par les généraux de concert avec les députés; j'espère qu'il sauvera la république. La grande faute que nous avons faite jusqu'actuellement, c'est d'avoir divisé nos forces; nous allons les réunir et marcher contre les brigands. Le cœur me saigne encore quand je réfléchis sur notre perte de dimanche; mais l'amour de la patrie détourne ces idées cruelles, et je ne m'occupe plus que des moyens de réparer nos malheurs. Si nous eussions été victorieux, j'aurais prié le département de me remplacer; nous avons été vaincus, je reste, et ne quitterai mon poste

qu'à la mort ou quand la liberté aura triomphé. Nous manquons de tout absolument; nos effets ayant été pris par l'ennemi, je vais être obligé de m'équiper de nouveau; mes vêtemens changent, mais mon cœur est le même, républicain jusqu'à la mort. Adieu.

LACHEVARDIÈRE.

Momoro est à Niort. Je suis resté à Tours avec les députés. Je remets cette lettre au patriote Bourbotte, l'un d'eux, qui va à Paris communiquer le plan de campagne au Comité de Salut public. C'est Bourbotte qui a eu un cheval tué sous lui pendant la bataille de Saumur.

— Depuis que ma lettre est cachetée, je viens d'embrasser de tout mon cœur notre ami Damesme; il s'était retiré à Angers et arrive à l'instant. Voilà donc un patriote sauvé.

Lachevardière, commissaire national, envoyé dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux Citoyens administrateurs du Département de Paris.

Tours, le 15 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Depuis ma dernière lettre les rebelles n'ont pas fait de très grands mouvemens. Ils ont affecté, pendant les premiers jours qui ont suivi la prise de Saumur, une modération qui n'était guère dans leur caractère; ils avaient défendu le pillage sous peine de mort, mais nous venons d'apprendre qu'ils se livrent maintenant à la férocité et au brigandage qui les caractérisent. Les maisons principales de Saumur ont été pillées, même

celles, à ce que l'on assure, de quelques aristocrates. Ils ont mutilé un malheureux portier, et, d'après le rapport que l'on nous fait, ils se livrent à toutes sortes d'excès. Il faut espérer qu'enfin les habitans de tous ces pays ouvriront les yeux et ne verront en eux que des assassins et des brigands. Les rebelles étant maîtres de Saumur, il était très présumable qu'ils marcheraient de suite sur Angers. Cette ville était défendue par des forces trop inférieures pour pouvoir espérer d'y arrêter l'ennemi. L'on ne pouvait pas non plus compter sur le secours des habitans, car l'esprit public y est absolument perdu, ainsi que vous l'avez dû voir par une adresse contre-révolutionnaire que cette ville a envoyée récemment à la Convention Nationale. Ces différens motifs ont déterminé à faire replier nos forces sur Tours, et à retirer de cette ville les munitions de guerre qui s'y trouvaient en grande quantité : cependant nous n'avons pas encore appris que les brigands soient entrés à Angers. Nos forces s'accroissent chaque jour à Tours, et lorsque l'armée d'Angers y sera arrivée nous aurons des forces considérables.

L'armée de Niort, forte d'environ trente mille hommes, est en marche en ce moment; Tours enfin se prépare pour venger les échecs qu'ont éprouvés les armes de la république.—Le général Sandos a remporté un avantage sur les rebelles. Il les a attaqués au-dessus de Niort, dans un château qu'ils occupaient, et, après les avoir repoussés trois fois, il s'en est rendu maître. Il a trouvé soixante mulets, quatre-vingts bœufs et une grande quantité d'effets précieux provenant du pillage que ces scélérats ont fait à Fontenay-le-Peuple; nous leur avons tué douze hommes, et blessé un beaucoup plus grand nombre; nous n'avons eu de notre côté que quelques blessés.

Les rebelles s'étaient emparés de Chinon, ville distante de dix lieues de celle de Tours, mais ils l'ont évacuée le lendemain. Il nous est arrivé aujourd'hui deux régimens de cavalerie qui nous donnent les plus grandes espérances. Nous sommes occupés à mettre de l'ordre dans nos troupes, et il commence à renaître; le bataillon du faubourg Saint-Antoine est arrivé ce matin, il a ramassé sur sa route tous les fuyards et les a ramenés à leur poste. Vous allez sans doute voir à Paris beaucoup d'individus qui désertent leurs drapeaux sous différens prétextes, notamment sous celui d'avoir été faits prisonniers par les brigands. Je vous observe que les bons patriotes et les braves gens ont repris leurs armes pour venger l'injure qu'ils avaient reçue de ces rebelles : ils n'ont pas cru être engagés par un serment arraché par la force et prêté entre les mains de gens qui les ont tous violés. Ce serment infâme leur fait reconnaître Louis XVII pour légitime souverain, comme s'il y en avait d'autre que le peuple, et comme si tous les hommes n'avaient pas juré mille fois de défendre la république et de combattre les rois. Défiez-vous de ces hommes; la plupart d'entre eux cherchent à répandre des bruits dangereux, et à anéantir l'amour de la république. Surveillez-les de près.

Mon collègue Momoro est à Niort, et vous aura sans doute écrit de cette ville.

Adieu, républicains, adieu. J'espère vous donner bientôt des nouvelles satisfaisantes; — du courage, surtout de la persévérance, et ça ira.

LACHEVARDIÈRE,
Vice-président du Département de Paris et commissaire national.

Au citoyen Procureur-Général, syndic du Département.

Saint-Denis, ce 18 juin 1793, an II de la République.

Je m'empresse, citoyen, de vous faire parvenir copie d'une lettre du citoyen Hazard, administrateur de ce district, et commissaire supérieur envoyé par le pouvoir exécutif dans les départemens insurgés. Je vous prie de vouloir bien la communiquer au Directoire.

Le procureur-syndic du district de Saint-Denis,

PETIT.

Copie de la lettre écrite par le citoyen Hazard, administrateur du district de Saint-Denis, commissaire du Conseil exécutif dans les départemens de l'Ouest,

Aux citoyens ses collègues, administrateurs du Directoire du district de Saint-Denis.

Du 13 juin 1793, an II de la République.

Citoyens collègues,

Sitôt que j'ai appris, lundi dernier, la prise de Saumur, attaquée par trente mille brigands, et la retraite, ou plutôt la déroute de nos troupes sur Tours, Angers, Saint-Maixent, je me suis rendu de suite à Niort, avec mon collègue Momoro, pour voir les représentans du

peuple et le général Biron, savoir d'eux s'il n'y aurait pas moyen de porter une forte partie de l'armée de Niort sur Saumur pour en chasser l'ennemi et rétablir la navigation de la Loire de ce côté, dont il s'est rendu maître.

Les endormeurs se plaisent toujours à exagérer nos forces et à diminuer celles des rebelles; on me disait à Tours que Saumur était défendu par quatorze à quinze mille hommes; eh bien! il n'y en avait pas cinq mille, et, sur ce nombre, trois mille au plus ont donné : à la vérité, l'attaque était supérieure à la défense, car l'ennemi avait plus de trente mille hommes. On m'assurait ensuite que l'armée de Niort était forte de quarante mille hommes; et le fait est qu'elle ne s'élève pas à vingt mille.

Il ne faut plus se le dissimuler, les rebelles accroissent prodigieusement leurs forces et leurs moyens de tous nos échecs; ils sont mieux armés que nous. Je viens d'en écrire au conseil exécutif, et je lui transmets toutes les vues dont je vous fais part.

Nous ne pouvons ni ne devons compter sur les paysans des départemens insurgés. Les généraux attesteront que ces paysans refusent de se battre, et que, dans une affaire, ils sont plus dangereux qu'utiles. Le général Salomon disait encore hier au général Biron que dans le dernier combat les paysans de sa propre armée lui ont tué quantité d'hommes et de chevaux.

Il serait prudent d'envoyer dans les armées du nord les levées d'hommes qu'on ferait dans les départemens de l'Ouest, et que les bataillons qu'on nous enverrait pour combattre les rebelles fussent d'une composition bien sûre et vraiment républicaine. Il se glisse dans les bataillons qu'on nous envoie des partisans et des émis-

saires de la Vendée, qui excitent l'indiscipline, la désorganisation dans l'armée, crient à la trahison au moment du combat, causent la déroute et passent à l'ennemi. Il est donc d'une importance majeure de n'enrôler dans les bataillons que des citoyens parfaitement connus par leur civisme et leur amour pour la défense de la république.

D'après les observations militaires que j'ai été à portée de faire sur les lieux, voici ce que je propose aux conseils des généraux et des représentans du peuple :

1° D'organiser un corps d'armée de douze à quinze mille hommes qui emploieraient contre les brigands les mêmes ruses de guerre, les mêmes moyens d'embuscade, et guerroieraient à la mode des Corses;

2° D'organiser une grande armée de soixante mille hommes pour soutenir l'armée légère; ces deux armées marcheraient ensemble sur trois colonnes.

La première colonne balaierait les côtes, s'étendrait de Niort sur Fontenay, Luçon et les Sables, se dirigeant vers Nantes, et embrassant la partie de l'Ouest, de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

La deuxième colonne dirigerait son front étendu depuis Niort jusqu'à Saint-Maixent, sur Thouars et Saumur, balaierait le département entier des Deux-Sèvres et la partie orientale de la Vendée.

La troisième colonne dirigerait sur Tours son front étendu depuis Poitiers et Châtellerault.

La marche combinée de ces trois armées assurerait, en très peu de temps, la tranquillité de la république, anéantirait les rebelles et formerait, après cette expédition, une armée intérieure qui imposerait aux

contre-révolutionnaires, et protégerait l'organisation paisible de notre constitution républicaine.

Je suis, Citoyen collègue, votre frère en républicanisme,

Signé HAZARD.

P. S. L'on croit le général Santerre tué dans l'affaire de Saumur, ainsi que Caillère de L'Étang (1).

Pour copie conforme,

FAUCOMPRET,

Secrétaire.

Lachevardière, commissaire national, envoyé dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs du département de Paris, ses collègues.

Tours, le 22 juin 1793, l'an II de la République.

Nous avons appris hier que les brigands venaient d'évacuer totalement la ville de Saumur. Ils en ont enlevé toute l'artillerie, les munitions, les vivres, et une quantité prodigieuse d'effets qu'ils ont pillés dans différentes maisons. Ils ont transporté tous ces objets à Cholet, qu'ils paraissent avoir choisi pour leur repaire. Environ huit mille de ces hommes se sont portés sur Angers où ils sont, et le surplus s'est retiré à Cholet et à Mortagne. Il est bon d'observer que quelques jours avant l'évacuation de Saumur, cinq à six mille de ces malheureux avaient déserté pour aller faire leurs foins. Les approches de la récolte produiront sans doute le

(1) Ces deux bruits étaient sans fondement. (*Note de l'Editeur.*)

même effet. Je crois qu'on profitera de la circonstance pour les attaquer. Notre armée de Tours grossit chaque jour ; nous y établissons l'ordre et la discipline sans lesquels nous serions toujours vaincus. Je ne vous dissimulerai même pas que c'est l'insubordination qui nous a fait perdre Saumur, car si le bataillon de l'Unité de Paris avait obéi à l'ordre que lui donnait le général Coustard, de marcher sur l'ennemi, il eût été mis entre deux feux, et il est presque certain que la victoire était à nous ; mais une partie de ce bataillon s'est mis en rébellion ouverte et a outragé le général sans aucun motif ; il était assassiné si les canonniers du même bataillon, qui se sont distingués par leur bravoure comme par leur discipline, ne l'eussent délivré et couvert de leurs corps. Ces individus, dans le désordre où ils étaient, ont fait feu les uns sur les autres, et se sont enfuis sans s'être opposés à l'ennemi. On cherche dans ce moment les principaux auteurs de cette trahison, et ils subiront la juste peine due à leur lâche conduite. J'espère que sous peu de jours notre armée marchera vers les brigands et que nous vengerons l'injure que les armes de la république ont reçue à Saumur : j'attends ce moment avec bien de l'impatience.

Je vous invite à surveiller tous les individus qui reviennent de cette armée, et dont la plupart ont été faits prisonniers par les rebelles. Beaucoup de ces hommes sont suspects par les propos inciviques qu'ils ont tenus sur leur route et par leur peu de courage. L'on est même certain que quelques-uns ont eu la bassesse de se couper eux-mêmes les cheveux pour faire croire qu'ils avaient été faits prisonniers et pour pouvoir revenir chez eux, après avoir touché des sommes considérables et sans avoir rendu aucun service à la chose publique.

Une chose d'ailleurs doit faire mal augurer de ces individus, c'est qu'ils ont reconnu pour leur légitime souverain Louis XVII, et ont promis de ne pas porter les armes contre les rebelles.

Tous les bons patriotes n'ont eu aucun égard à un serment que la force seule leur avait arraché et ont repris leurs postes; les lâches au contraire ont saisi ce prétexte pour s'en retourner.

Il est présumable que les brigands se porteront sur Nantes, mais il y a des forces en état de résister au moins quelque temps, et j'espère que nous marcherons à leur secours. — L'armée de Niort est toujours immobile, ce qui étonne et chagrine les bons patriotes. On presse de toute part le général Biron de marcher. A la vérité, il manque de beaucoup de choses; mais dans certains momens il faut savoir supporter la fatigue, et les soldats républicains ne l'ont jamais refusé. La conquête de la Belgique en est un grand exemple.

Les canons et les canonniers que vous nous avez promis n'arrivent pas; il est donc décidé que la lenteur arrêtera toujours nos opérations? L'on fait à Paris le contraire de ce qui devrait être fait; les délibérations sont promptes et leur exécution fort lente; il serait bien plus à désirer que les délibérations ne fussent pas précipitées et qu'elles fussent exécutées avec célérité. Pressez le départ de ces secours, ils sont urgens, et en guerre qui donne vite donne double.

LACHEVARDIÈRE,

Vice-président du département de Paris,
et commissaire national.

Lachevardière, commissaire national envoyé dans les départemens troublés par les rebelles;

Aux citoyens ses collègues, administrateurs du Département de Paris.

Tours, ce 24 juin 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

Je vous annonce avec bien du plaisir que les troupes de la république viennent de remporter un avantage sur les brigands; ils ont été attaqués par un détachement de l'armée de Niort au poste de Busseau et ont perdu deux cents des leurs; nous leur avons fait une vingtaine de prisonniers; nous n'avons pas perdu de notre côté un seul homme.

Le repos dans lequel nous sommes demeurés depuis l'affaire de Saumur n'a pas été perdu pour la république : nous l'avons employé à rallier nos bataillons dispersés dans tous les départemens voisins, et à rassembler les secours qui nous sont venus depuis.

Je vois avec une véritable satisfaction que les volontaires commencent à sentir la nécessité de la discipline et de la subordination. Nous avons ici une armée assez considérable qui est pourvue de tous les objets nécessaires; presque toutes nos troupes sont campées hors la ville; elles s'exercent continuellement et s'accoutument à la vie militaire. Le général Biron vient ici dans deux jours, pour se concerter avec les députés et les généraux; il faut frapper de grands coups. Je suis impatient de marcher contre les scélérats pour venger les outrages qu'ils font à la liberté et à l'humanité. Si l'armée de Niort eût été aussi bien pourvue que la nôtre

nous serions déjà en marche; mais on lui fait passer en ce moment ce dont elle a besoin. Quand nous marcherons, je vous en instruirai. — L'artillerie de Paris n'est pas encore arrivée; mais nous en attendons aujourd'hui douze pièces qui sont près d'ici.

Adieu, ça ira et ça tiendra.

LACHEVARDIÈRE,
Vice-président du Département de Paris, et commissaire national.

P. S. Nous faisons aujourd'hui une cérémonie civique, qui consiste à planter l'arbre de la liberté à la tête de nos camps et à brûler un drapeau blanc que nous avons enlevé à Chinon. L'hymne de *la Marseillaise* et des chants patriotiques termineront la fête : il faut, par les moyens simples, relever le courage de nos guerriers et entretenir leur énergie républicaine. Nos collègues Dumas et Crespin sont ici, et travaillent à l'objet de leur mission. J'espère qu'ils seront bientôt à même de faire usage de leurs découvertes importantes.

Aux administrateurs du département de Paris.

La Rochelle, le 25 juin 1793, l'an II de la République.

Citoyens collègues,

Je viens d'échapper aux brigands, et je m'en réjouis avec vous; je suis parti hier de La Rochelle pour me rendre aux Sables. J'avais loué un cheval et je cheminais assez bon train. A une lieue de Luçon, je m'ar-

rêtai dans un village, pour rafraîchir; à peine fus-je entré dans l'auberge, que l'on entendit tinter la cloche; chacun pâlit, je demandai ce que c'était; on me dit fort tranquillement que c'était l'ennemi; je voulus sortir dans la rue pour aller retrouver mon cheval, je vis arriver au galop les brigands; je demandai s'il y avait une porte de derrière, j'en profitai et gagnai la campagne sans trop savoir où j'allais. Enfin j'ai regagné La Rochelle à pied, sans savoir ce qu'est devenu et le cheval et mon porte-manteau qui heureusement ne contenait que peu d'effets. Ce que je regrette le plus, c'est une paire de pistolets d'arçon que j'avais achetés à Niort et qui sont fort rares ici.

La prise de Fontenay et de Saumur a reculé nos espérances; nous avons besoin de renfort, quoi qu'en disent les endormeurs. Pour vous convaincre de la vérité de notre situation à l'égard des rebelles, je vous envoie ci-joint le tableau exact des forces respectives.

État de population du pays conquis par les rebelles.

— Département de Loire-Inférieure. Les deux districts de Clisson et Machecoul.	120,000 ames.
— Département des Deux-Sèvres. Les trois districts de Bressuire, Thouars et Parthenay.	95,000
— Département de Mayenne et Loire. Les quatre districts de Saint-Florent, Montaigu, Cholet et Vihiers.	160,000
— Département de la Vendée, en totalité.	280,000
Total.	655,000 ames.

En prélevant les femmes, enfans et vieillards, et prenant le dixième en état de porter les armes, cela donnerait,	65,500 hommes.
Ajoutez les étrangers qui se sont joints à cette armée, évalués à	5,000
L'armée des rebelles peut s'élever, à	70,500 hommes.

État des armes que les brigands avaient ou nous ont prises.

A leur arrivée à Thouars, ils avaient,		7,000 fusils.
Il en prirent à Thouars,		4,000
A La Châteigneraye,		1,000
A Fontenay,		4,000
A Doué,		2,000
A Saumur,		6,000
	Total.	24,000 fusils.

Artillerie.

Ils prirent à Fontenay,		21 canons.
A Doué,		4
A Saumur,		14
	Total.	39 cauons.

Cavalerie.

Ils avaient en arrivant à Thouars,		400 chevaux.
Ils en prirent en cette ville,		200
A Parthenay,		100
A La Châteigneraye,		50
A Fontenay,		350
A Doué,		100
A Saumur,		400
	Total.	1,600 chevaux.

État des armées de la République sur les côtes de La Rochelle, au 20 juin 1793.

Aux Sables, armée de Boulard.		3,385 hommes.
— armée de Baudry.		2,348
Le bataillon du Panthéon français.		1,000
La garnison de la ville des Sables,		1,478
— à Luçon.		2,409
— à Talmond.		259
— à Marans.		1,998
— à Niort.		20,000
Dans les environs de Niort,		2,400
— à Saint-Maixent.		1,500
— à La Rochelle et Rochefort.		3,000
— à Baugé et à		10,000
	Total.	49,777 hommes.

Je vous invite, citoyen collègue, à donner connaissance de ce tableau comparatif au Département et à la Commune de Paris.

Nous attendons tous les jours que nos armées s'ébranlent en masse; il est vrai de dire que le retard qu'on a mis était nécessaire; nos bataillons manquaient de tout; ils n'étaient ni instruits ni organisés. L'amalgame de ces bataillons dans la ligne sauvera la république; il faut être sur les lieux pour juger de l'état de l'armée; figurez-vous que l'on compte sur les vingt mille hommes de l'armée de Niort au moins cinq mille paysans de recrues, espèce d'hommes qui n'ont que la figure qui les distingue de la brute. Pour vous donner une idée de leur intelligence, imaginez-vous que, dans une affaire de poste que nous avons eue sous le commandement du général Salomon, ces imbéciles tiraient sur nos bataillons et nous ont tué beaucoup de chevaux et de dragons.

L'esprit public est si mauvais dans tous les départemens qui avoisinent ceux en proie aux rebelles, il est si peu préparé à sentir le prix d'une constitution républicaine, que j'ai jugé l'arme de l'instruction aussi nécessaire dans ce pays-ci que le canon l'est dans la Vendée. Je fais imprimer en ce moment une proclamation instructive dont j'aurai le plaisir de vous faire passer des exemplaires. Les brigands en veulent bien aux commissaires; s'ils nous tenaient, ils nous feraient bientôt martyrs de la liberté républicaine.

Je vous embrasse fraternellement.

Signé HAZARD,

Administrateur du district de Saint-Denis, commissaire national dans la Vendée.

Lachevardière, commissaire national, envoyé dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens administrateurs du Département de Paris, ses collègues.

Tours, le 27 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Je vous envoie copie d'une lettre que le général Westermann nous a adressée hier; vous y verrez que les brigands, au nombre de six mille, ont été taillés en pièces, par la légion du Nord, commandée par Westermann.

J'espère qu'enfin nous allons nous mettre en marche sous peu de jours; je compte partir avec l'avant-garde qui est composée de manière à nous promettre des succès. Nous attendons aujourd'hui Biron à Tours; j'espère qu'il ne s'opposera pas à la détermination prise par les députés, l'adjoint patriote au ministère de la guerre, nous et les généraux, d'aller en avant pour nous mesurer avec les rebelles. On répand le bruit que l'armée de Nantes a eu sur eux un avantage considérable; mais nous n'en avons pas reçu la nouvelle officielle.

J'apprends dans ce moment que le capitaine Chambon, à la tête de soixante et dix hussards du 8e régiment, vient de rentrer dans Saumur hier soir 26; les brigands l'avaient évacué avec précipitation, et y ont laissé six pièces de canon, cent cinquante sacs de farine, dix milliers de foin et autres objets. Les habitans ont paru très satisfaits de l'arrivée de nos troupes. On s'est assuré du scélérat nommé François, qui avait

encloué trois pièces de canon dans le moment de l'attaque de Saumur; il va arriver aujourd'hui à Tours, et j'espère que demain il subira la peine due à son crime (1). On s'est aussi emparé de quelques officiers et cavaliers de la légion germanique qui avaient passé chez les rebelles.

Je suis inquiet sur le sort de Momoro, il avait été à Niort, comme je vous l'ai mandé; de là il a passé à La Rochelle. J'ai appris, le 25, qu'il avait été arrêté, et l'on présumait que c'était pour ses opinions. Vous connaissez son patriotisme, il est ardent et sans doute il aura déplu à des administrations qui sont infectées du feuillantisme et du modérantisme le plus marqué. J'ai aussitôt invité les représentans du peuple à ordonner aux corps administratifs de La Rochelle de le faire transférer à Tours, ce qu'ils ont faits. J'ai en conséquence envoyé en courrier le citoyen Hardy, qui était arrivé la veille de Paris; j'attends de ses nouvelles. A Niort on avait arrêté le patriote Saint-Félix. L'esprit public est perverti dans ces pays, et l'aristocratie y triomphe. Je ne conçois pas comment Biron, avec une armée de près de trente mille hommes, n'a pas réduit les malveillans au silence; il me semble que c'était la première opération qu'il devait faire, car il faut se débarrasser de ses ennemis les plus proches avant de marcher contre les plus éloignés. Il y aurait sur tout cela bien d'autres choses à dire; mais le temps me presse, et vous me devinez.

Adieu, amis collègues, méritez toujours l'estime de nos concitoyens, car le bonheur est là seulement.

LACHEVARDIÈRE,

Vice-président du Département de Paris et commissaire national.

---

(1) Voir ci-après pages 429 et 436.

A L'HUILLIER.

Tours, ce 27 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible. — 11 heures du soir.

Mon ami, enfin notre armée marche malgré les lenteurs interminables du général en chef Biron; je pars cette nuit à la tête de l'avant-garde; je coucherai demain à Saumur, et nous irons de là chercher l'ennemi. — Adieu, je suis bien content de partir le premier pour me venger de l'injure que ces fanatiques ont faite aux armes de la république. Adieu, je t'embrasse et compte sur ton républicanisme comme tu peux compter sur le mien jusqu'à la mort.

LACHEVARDIÈRE.

J'espère que Momoro sera délivré d'après la lettre des représentans.

Le citoyen Momoro, membre du Directoire du Département de Paris, et commissaire national dans les départemens de l'Ouest,

Au citoyen Lachevardière, son collègue.

De Paris, le samedi 29 juin 1793, l'an II de la République française.

Ton inquiétude est une preuve bien sensible de ton amitié pour moi. Je dois te dire que le bruit que l'on a fait courir de mon arrestation à La Rochelle est faux. J'ai trouvé au contraire dans cette ville beaucoup de

patriotisme; car j'y suis arrivé au moment même où la société populaire de cette ville, dans le sein de laquelle se trouvaient des magistrats du peuple et des chefs principaux de l'armée, arrêtait une adresse à la Convention Nationale et aux Parisiens, pour les féliciter et remercier d'avoir sauvé encore une fois la république, dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin présent mois. Je n'ai trouvé dans cette ville que du patriotisme; je lui dois cette justice. J'en ai trouvé encore à Rochefort, malgré que certains individus eussent tenté de faire adopter au peuple, convoqué à cet effet, une adresse contre les Parisiens, la Montagne et les journées des 31 mai, 1er et 2 juin; car dès la première phrase de cette adresse, le peuple a témoigné hautement son improbation, en disant qu'on voulait calomnier les Parisiens qui avaient tout fait pour la révolution, et cette adresse calomniatrice a été rejetée par le peuple à onze heures du soir, après avoir été mise aux voix.

De Rochefort, j'ai passé à Saintes, chef-lieu du département; de suite je suis venu à Paris, pour solliciter du ministre de la guerre des effets de campement et chariots nécessaires pour l'armée de Niort, qui jusqu'ici n'avait pu s'ébranler sans ces objets indispensables. Mes réclamations ont été accueillies; les objets demandés sont envoyés, et je repars pour retourner à mon poste y continuer ma mission.

Momoro,
Commissaire national.

Lachevardière, commissaire national, envoyé dans les départemens troublés par les rebelles,

Aux citoyens ses collègues, administrateurs du Département de Paris.

Saumur, le 30 juin 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Les troupes de la république viennent de rentrer dans la ville de Saumur; le général Dutruy, sans-culotte républicain, y est entré avec moi hier à la tête de la première colonne de l'avant-garde. Notre premier soin a été, en arrivant, de nous mettre en état de défense. Mais les mesures contre les ennemis extérieurs ne suffisent pas, il faut aussi punir les traîtres et les lâches qui ont embrassé la cause des rebelles. Persuadés de cette vérité et ne voulant pas laisser entre les mains de ces ennemis de la liberté des armes qu'ils tournent contre elle, nous avons cru devoir requérir les corps administratifs de mettre provisoirement en séquestre les biens et revenus de tous les individus qui avaient formé le soi-disant comité provisoire établi par les brigands, et qui avaient signé différens actes au nom d'un prétendu roi.

Cette mesure est hors la loi; mais nous l'avons crue nécessaire au bien de la république; on ne pourrait effectivement, sans le plus grand danger, laisser à la disposition de nos plus cruels ennemis des sommes considérables, qu'ils emploieraient contre la patrie; nous avons cru que ces hommes devaient être assimilés aux émigrés dont ils embrassaient la cause.

Je vous invite, citoyens collègues, à vous rendre à

la Convention Nationale pour solliciter une loi à cet égard. Il est infiniment important que les traîtres soient privés des moyens qu'ils tournent contre nous; votre amour pour le bien public me persuade d'avance que vous ne perdrez pas de temps pour cet objet.

Nous ne perdous pas un instant de notre côté, et nous allons aller au-devant des brigands.

LACHEVARDIÈRE,
Vice-président du Département de Paris et commissaire national.

Vous trouverez ci-joint copie de notre réquisitoire.

Copie du Réquisitoire fait par les citoyens Jacques Dutruy, général de brigade de l'armée républicaine, et Alexandre-Louis Lachevardière, vice-président du Département de Paris, et commissaire national envoyé par le Conseil exécutif provisoire dans les départemens troublés par les rebelles.

RÉQUISITOIRE *adressé aux citoyens administrateurs du district de Saumur, et officiers municipaux de ladite ville.*

Au nom de la République Française une et indivisible.

Nous, Jacques Dutruy, général de brigade, commandant la première colonne de l'avant-garde de l'armée républicaine qui s'est réunie à Tours, et Alexandre-Louis Lachevardière, vice-président du Département

de Paris, et commissaire national envoyé par le Conseil exécutif provisoire dans les départemens troublés par les rebelles, considérant que l'entrée des troupes de la république dans la ville de Saumur doit ramener la joie dans les cœurs républicains, et porter la terreur dans ceux des ennemis de la liberté et de l'égalité; considérant également que plusieurs individus se sont établis en soi-disant comité provisoire, et ont signé différens actes au nom d'une secte rebelle, contre toutes les lois existantes, et qu'une partie de ces individus s'est soustraite, par la fuite, ou en passant avec les rebelles, à la juste punition que la loi leur inflige; considérant enfin que de tels hommes ne peuvent être regardés que comme les ennemis ouverts de la république, et traités comme tels;

Requérons le district et la municipalité de Saumur de mettre provisoirement en séquestre les biens et revenus de tout genre de tous les *individus absens* qui faisaient partie du soi-disant comité, pour les revenus qui en proviendront être versés dans la caisse du district; le tout sous leur responsabilité, et jusqu'à ce que la Convention Nationale en ait autrement ordonné.

Fait à Saumur, le vingt-neuf juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la mort du tyran, et second de la république française une et indivisible.

Signé : Dutruy, général,

Lachevardière,

Vice-président du Département de Paris, commissaire national.

Pour expédition,

Dufresne, *faisant pour le secrétaire absent.*

ADRESSE.

Nantes, le 1er juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyens,

On a pu vous dire que Nantes avait été attaqué, c'est la vérité. Cette ville eut à soutenir un assaut général le 29 du mois dernier; on a pu affecter aussi de répandre malignement que Nantes avait succombé; mais c'est une calomnie qui ne peut être accréditée que par nos ennemis eux-mêmes, dans la vue de jeter la terreur et le découragement parmi les patriotes, et d'empêcher qu'on ne vienne à notre secours.

Citoyens, ne croyez point à cette calomnie; Nantes, digne de soutenir la cause de la liberté, attaquée sur quatre points à la fois et au même instant, par une armée de plus de vingt mille hommes, précédée d'une artillerie formidable et nombreuse, Nantes a forcé partout les rebelles à se retirer; partout la victoire a suivi les armes de la république.

Mais, citoyens, le danger n'est pas passé; sans doute nos ennemis, furieux de leur échec, voudront revenir à la charge, et ils y reviendront, nous nous y attendons. Nous voyons les dispositions qui se préparent pour un nouveau siége. Ils nous tiennent investis de tous côtés, et forment encore le blocus de notre cité; mais tous leurs projets sinistres, leurs menaces, leurs fureurs, ne nous effraient point, et, si les secours dont nous avons un pressant besoin, que nous réclamons de tous les vrais Français, arrivent, se hâtent d'arriver, dans peu toute cette horde de bri-

gands aura mordu la poussière, et aura disparu de la terre de la liberté. Volez donc dans nos murs, venez partager la gloire et les travaux de cette tâche honorable; que rien n'arrête vos pas; frayez-vous, les armes à la main, un passage jusqu'à nous; vous nous trouverez dignes de vous et de la cause que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort.

Notre embarras est de savoir comment, au travers des ennemis qui interceptent toutes nos routes, notre lettre vous parviendra; nous la confions à la mer, le seul élément qui nous reste libre; mais vous jugerez par la difficulté que nous avons à surmonter pour vous faire connaître notre situation, combien elle mérite que vous vous intéressiez à nous, en faisant pour notre salut tous les efforts que le patriotisme et l'amour de la liberté commandent à de vrais Français.

Les membres du comité central des corps administratifs du département de la Loire-Inférieure, réunis à Nantes,

BEAUFRANCHET, *président*,
LETOURNEUR, JALLOT, P. GRELIER, *secrétaire-général*, MASSET, G. DAVID.

Aux Administrateurs du Directoire du district de Saint-Denis.

Tours, le 3 juillet 1793, l'an II de la République française.

Citoyens collègues,

Après avoir parcouru Rochefort, La Rochelle, les Sables, pour connaître l'état de nos forces dans cette

partie des côtes; après avoir reconnu que tout ce pays est défendu par une armée d'environ vingt à vingt-cinq mille hommes, jeme suis rendu à Niort, où j'ai trouvé une armée de vingt-quatre mille hommes très bien organisée, et dans les meilleures dispositions. De là j'ai été à Poitiers, où j'ai appris l'affaire de Parthenay d'où les brigands furent débusqués, avec perte considérable, par la légion du Nord commandée par le général Westermann; j'appris également l'évacuation de Saumur par les rebelles, et la reprise de cette ville importante par les troupes de l'armée de la république, faisant partie de l'armée de Tours, forte de vingt mille hommes; enfin, à mon arrivée dans cette dernière ville, le premier de ce mois, je vis s'ébranler une colonne de douze à quinze mille hommes qui sont partis pour se porter sur Chinon et Saumur. Le représentant du peuple Goupilleau, que je rencontrai venant de Niort et se rendant à Paris, m'assura que l'armée de Niort était aussi en marche de la veille. Les Nantais avaient écrit au département de Tours qu'ils venaient de repousser les brigands qui se portaient en force sur eux, invitaient l'armée de Tours à marcher sur Angers, et promettaient bien de faire face aux rebelles, du côté de Nantes, s'ils se reportaient en masse sur ce point. Telle est donc notre situation militaire, que, sous peu de jours, les brigands seront cernés de tous les côtés par les armées de la république.

Le traître François qui avait encloué trois pièces de canon à Samur, avant que l'ennemi attaquât cette ville, a été condamné, hier soir, à être guillotiné, par la commission militaire établie à Tours. Au moment où je vous écris, il passe sous ma fenêtre pour aller au supplice; rien n'égale la fermeté de ce scélérat.

Je ne cesse d'avoir une correspondance très suivie avec le Conseil exécutif; dans ma dépêche d'hier, je lui fais part d'une mesure très importante qu'il est instant de prendre en ce moment où nos armées vont entrer dans les départemens fanatisés et contre-révolutionnaires; cette mesure serait d'admettre les propositions suivantes :

1° Toutes les villes et communes des quatre départemens contre-révolutionnaires qui auront reconnu le régime et embrassé le parti des soi-disant catholico-royalistes, seront censées conquises par les armes de la liberté.

2° Aucune de ces villes et communes ne pourront jouir des bienfaits de la constitution républicaine avant l'époque où le corps législatif aura reconnu leur soumission sincère et parfaite.

3° Aucun habitant des quatre départemens en rébellion ne pourra entrer dans les administrations.

4° Comme il importe cependant à la république une et indivisible que le gouvernement soit uniforme dans toutes ses parties, il sera tiré des corps administratifs constitués dans tous les départemens, des membres reconnus par leur patriotisme, leurs talens et leurs lumières, pour composer provisoirement les corps administratifs et constitués des *quatre* départemens contre-révolutionnaires.

5° Toutes ces villes et communes seront désarmées, et il sera mis une garnison imposante autour des corps administratifs pour protéger les personnes et faire respecter la loi.

Par cette mesure indispensable, Citoyens collègues, vous voyez qu'on éteindra le feu de la guerre civile, en anéantissant ce ferment de troubles qu'entretien-

dront long-temps encore cette fourmilière de gentillâtres bretons et cette horde de prêtres fanatico-scélérats. Vous sentez qu'il serait ridicule d'assimiler ces départemens aux autres, et de confier les administrations à des gens qui vous ont déjà trahis. Vous jugerez également qu'il serait dangereux et impolitique de soumettre ces départemens à l'autorité de la seule force armée, sous le commandement des généraux. Veuillez, je vous prie, envoyer copie de cette lettre au Département et à la Commune de Paris le plus promptement possible; je compte sur cette attention de votre part; c'est pourquoi je ne leur écrirai point par cet ordinaire.

Je vous dois, Citoyens collègues, les observations vraies et exactes que j'ai faites sur toute la route depuis Orléans jusqu'à La Rochelle, sur la nature des plaintes portées contre nos bataillons parisiens. Ces bataillons, on ne peut se le dissimuler, par le mode seul de leur levée, renfermaient beaucoup de mauvais sujets, vendus à l'argent, qui faisaient le tourment et l'affliction des bons citoyens que l'amour seul de la patrie avait appelés sous les drapeaux de la république; ajoutez à ce disparate les intrigans contre-révolutionnaires qui s'étaient introduits parmi les patriotes pour les égarer.

Mais il serait injuste de croire que tous les torts sont du côté de ces bataillons; leur nom seul de bataillons parisiens les rendait odieux aux corps administratifs qui n'approuvaient pas l'insurrection heureuse du 31 mai. Avant que ces bataillons arrivassent dans une ville, ils étaient précédés de mille calomnies qui se répandaient ensuite dans les campagnes et sur les routes, où on les peignait comme des brigands et des

voleurs; les cabaretiers enlevaient leurs enseignes, pour ne pas leur vendre des rafraîchissemens; ou, s'ils étaient forcés de leur donner à boire, ils surfaisaient leurs marchandises à un prix fou; notez que la plupart de ces cabaretiers de village étaient *officiers municipaux*, de manière que nos pauvres volontaires, harassés de fatigues, affaissés sous le poid de la chaleur, manquaient de secours, ou se voyaient injuriés et menacés par ces magistrats inhumains et intéressés.

Salut et fraternité.

HAZARD,

Administrateur du district de Saint-Denis, commissaire du Conseil exécutif pour la Vendée.

Ecrivez-moi à Tours, je vous prie.

(*La suite à un prochain numéro.*)

CORRESPONDANCE

DE

BEAUMARCHAIS

AVEC

LA COMÉDIE FRANÇAISE.

[Chacun a lu dans les Œuvres de Beaumarchais, sous le titre de *Compte-rendu de l'affaire des auteurs dramatiques et des Comédiens Français* une correspondance de 1777 à 1780, entre l'auteur du *Barbier de Séville* et les sociétaires de la Comédie. Ce Mémoire épitolaire, qui a tout l'intérêt des autres Mémoires de Beaumarchais, fut reçu, lorsqu'il parut, avec un tel empressement de curiosité, et se lit de nos jours avec un si vif intérêt, que nous devons attacher le plus grand prix à la découverte qui vient d'être faite des originaux de toute la correspondance de Beaumarchais avec la Comédie Française, de 1771 à 1791. Les lettres déjà imprimées, et que nous ne reproduirons pas, ne forment que la plus faible partie et la moins variée de cette collection que les recherches intelligentes, et vouées à l'art, d'un des artistes les plus distingués du Théâtre Français, M. Regnier, viennent de tirer de la poussière destructive des archives de la Comédie, avec une foule d'autres documens précieux que la *Revue* devra également à son obligeance inépuisable et à son zèle éclairé pour l'histoire dramatique.

M. Regnier a bien voulu faire accompagner plusieurs de



ces pièces de notes que ses études et l'avantage de sa position permettaient à lui seul de rédiger. C'était ajouter encore au service rendu et à la reconnaissance qu'il lui assurait.]

A M. D'AUBERVAL,

Comédien du Roi et semainier en fonctions.

Ce 21 décembre 1771.

Je vous prie, Monsieur, de faire agréer à tous messieurs les Comédiens Français mes remercîmens de ce qu'ils veulent bien mettre quelquefois *Eugénie*, ma fille aînée (1), sur leur répertoire, et d'en présenter ensuite de très particuliers à ceux qui jouent dans la pièce, des soins qu'ils apportent à faire valoir les rôles dont ils ont bien voulu se charger. Il n'y a pas d'ouvrage si faible que des talens aussi supérieurs ne fassent enfin goûter au public.

A ce propos, bien des gens paraissent persuadés que si messieurs les Comédiens faisaient un nouvel essai des *Deux Amis* (2), qui n'ont pas eu sur tous les autres théâtres de l'Europe un moindre succès qu'*Eugénie*, l'influence fâcheuse qu'un moment critique pour l'intérêt eut sur tous les esprits, étant dissipée depuis long-temps (3), cette pièce prendrait dans l'opinion pu-

(1) *Eugénie* avait été représentée pour la première fois sur le théâtre de la Comédie Française, le 25 juin 1767.

(2) Représentée le 13 janvier 1770.

(3) Les ennemis de Beaumarchais avaient prétendu que cette pièce était un plaidoyer en faveur de Billard, caissier général de la poste, qui, assisté de l'abbé Grizel, venait de faire une banqueroute frauduleuse de plusieurs millions. (*Note de l'Éditeur*).

blique le rang que la Comédie Française lui avait accordé dans la sienne. Cet encouragement ne serait peut-être pas inutile à un homme qui lui avait voué tous les fruits de ses loisirs, mais dont une foule de contradictions de toute espèce ont presque entièrement étouffé le talent médiocre.

Vous connaissez tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BEAUMARCHAIS.

A M. DE BEAUMARCHAIS (1).

Ce lundi, 18 décembre 1775.

Monsieur,

On nous demande pour samedi *le Barbier de Séville*. Voulez-vous, Monsieur, consentir qu'on donne cette représentation sans conséquence, et sans nuire, ni obliger à la reprise, ni à la continuation pour ce moment-ci?

Nous n'avons voulu rien prendre sur nous; faites-nous, s'il vous plaît, savoir quelles sont vos intentions.

Nous avons l'honneur d'être avec toute la considération possible, Monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

(*Suivent les signatures des Comédiens Français.*)

(1) Copié sur la minute.

A MM. LES SEMAINIERS.

Paris, ce 18 décembre 1775.

Tant qu'il vous plaira, Messieurs, de donner *le Barbier de Séville*, je l'endurerai avec résignation. Et puissiez-vous crever de monde! car je suis l'ami de vos succès et l'amant des miens. L'orage est passé; l'on peut aujourd'hui rire au *Barbier* sans se compromettre. On ne dit plus: La pièce est bonne ou mauvaise; on dit: La pièce est gaie, et tel qui serait bien fâché de l'avoir faite, ne demande pas mieux que de s'y amuser. Jouez-la donc tant qu'il vous plaira, au titre qui vous plaira. Si le public est content, si vous l'êtes, je le serai aussi. Je voudrais bien pouvoir en dire autant du *Journal de Bouillon* (1). Mais vous aurez beau faire valoir la pièce, la jouer comme des anges, il faut vous détacher de ce suffrage: on ne peut pas plaire à tout le monde.

Je suis, Messieurs, avec reconnaissance, votre très humble et très obéissant serviteur.

Beaumarchais.

A M. DE LA PORTE (2).

Ce 30 septembre 1776.

M. de Beaumarchais a l'honneur de mander à son ancien ami, M. de La Porte, qu'il a prié et qu'il prie la Comédie ou de ne point donner *le Barbier*, ou de re-

(1) Beaumarchais répond avec sa verve habituelle aux critiques de cette feuille dans l'Épitre qui sert de préface au *Barbier*. (*Note de l'Éditeur*).

(2) Secrétaire de la Comédie-Française. (*Note de l'Editeur.*)

trancher la scène de l'éternuement, ou d'engager M. Dugazon de ne pas abandonner ce petit rôle, qui est gai ou dégoûtant, selon qu'il est bien ou mal rendu. Et M. Dugazon est prié d'arranger les sublimes saillies de ce rôle, qui sont les éternuemens, de façon qu'on puisse entendre ce que dit le docteur dans cette scène, parce que ce n'est pas les pires choses qu'on lui a mises dans la bouche.

Il serait à désirer que la Comédie ne s'obstinât pas à toujours mettre une farce après *le Barbier*. Ou l'on y baille, ou elle détruit l'effet de la première pièce.

Quand on a bien ri, on aime à sourire doucement sur des objets plus intéressans que gais, et cette variété de genres est le plus sûr moyen de soutenir les pièces et de satisfaire le public. Je n'ai jamais compris pourquoi la Comédie ne faisait pas une observation aussi simple.

A M. DES ENTELLES (1).

Paris, ce 3 octobre 1778.

Je suis enfin de retour à Paris, Monsieur; mes affaires personnelles ont nui trop long-temps à celles des hommes de lettres dramatiques, (2) et leur humeur contre moi peut s'exercer sans que j'aie droit de m'en plaindre. Ils m'ont honoré de leur confiance, et leur affaire n'avance point.

Je vous prie, Monsieur, de demander à M. le ma-

(1) Un des intendans des menus-plaisirs et affaires de la chambre du Roi.

(2) Beaumarchais avait été choisi comme un des commissaires dans la contestation des auteurs avec les Comédiens Français, pour la fixation des droits de chacun sur les recettes. (*Note de l'Éditeur*).

réchal de Duras un rendez-vous dans lequel il aura la complaisance de me faire part des observations que la Comédie Française a eu tout le temps de faire sur notre dernier travail, afin de terminer, s'il est possible.

Libre aujourd'hui de toute affaire fâcheuse, et le parlement d'Aix m'ayant extirpé la loupe qui me blessait l'épaule depuis dix ans(1), je veux ne rien entreprendre que la confiance des auteurs en mon zèle n'ait été justifiée par le succès.

Si vous désirez, avant que je voïe M. le maréchal, que nous ayons une conversation instructive à ce sujet, parlez; donnez-moi jour et heure; le lieu de même à votre choix. Mais je souffre que mes confrères puissent avoir raison avec moi dans leurs plaintes, et je désire leur donner promptement satisfaction et de moi et de la chose dont je suis chargé.

J'ai l'honneur d'être avec estime et haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le 7 octobre.

Des affaires tumultueuses ayant dévoré mon temps depuis quatre jours, ma lettre n'est point partie. Aujourd'hui c'est moi qui pars pour Rochefort, où je vais désarmer un grand vaisseau qui vient de m'arriver d'Amérique. Je serai de retour sous dix jours. Je vous

(1) Un arrêt du parlement d'Aix, du 21 juillet 1778, avait mis fin à un procès que Beaumarchais avait depuis longues années avec la succession de Pâris-Duverney, et à l'occasion duquel il publia des factums fort amusans, recueillis dans ses œuvres. *(Note de l'Éditeur).*

prie d'employer cet intervalle à nous mettre en état de travailler efficacement sitôt mon arrivée.

Je vous salue.

A M. DESESSARTS.

Ce jeudi, 4 septembre (1779).

Comme M. Desessarts connaît les sentimens d'estime et de confiance que j'ai pour lui, il ne se fâchera pas de l'observation que je vais lui faire.

Dans la malheureuse position où se trouve aujourd'hui la Comédie Française, au milieu des troubles qui l'agitent et des différens partis qui la composent, je suis bien aise de ne me mêler d'aucune affaire relative à ses intérêts qu'autant que j'en serai chargé par la société entière; et s'il s'agit de travailler avec quelqu'un des membres, je ne le ferai que quand ils seront au moins deux ou trois. L'imprudence qu'on a eue de m'imputer un propos aussi contraire à la vérité qu'aux sentimens dont je donne des preuves depuis seize ans à la Comédie, exige de moi que, si on s'avisait encore de me calomnier, j'aie au moins pour garant de ma conduite et de mes discours quelqu'un qui sera en état de démentir ce que dirait un autre. Au reste, il me paraît qu'il s'agit de l'affaire du sieur de Beaumarchais, et je tiens fermement et très opiniâtrément à deux choses sur ce point. La première c'est qu'il ne faut entrer avec cet homme dans aucun détail; ne lui donner ni papier, ni mémoire, ni calcul; car il n'attend que cela pour s'égayer et amuser le public par

des Mémoires. Cette affaire-là doit être traitée d'autorité, et j'ai présenté il y a quelque temps un autre projet d'arrêt du Conseil, qui est le résultat de vingt conférences que j'ai eues sur ce sujet avec MM. Lekain et Bellecour. — La deuxième chose à laquelle je suis encore plus décidé, c'est que s'il est besoin d'écrire pour la Comédie dans cette affaire, je la prie instamment de ne pas m'en charger. Je lui offre avec plaisir mon zèle et mes faibles talens, mais je ne veux pas m'exposer aux plaisanteries de M. de Beaumarchais, qui dans toutes ses affaires laisse le fonds de la chose et se jette dans des détails toujours bons pour lui et qui donnent matière à faire rire. Il y a trois ans qu'il nous menace de faire un Mémoire, et soyez sûr (car il l'annonce partout) qu'il fera sauter au bout de sa plume comme des pantins tous les Comédiens, les Menus, et même les gentilshommes de la chambre. Tous ces messieurs sont bien les maîtres de s'y exposer, ou bien ne craignent pas que cela puisse arriver; mais moi, comme j'en suis sûr, je ne veux pas m'y exposer. Quand on verra tous les Mémoires et les travaux que j'ai faits à ce sujet, on ne me soupçonnera pas de refuser d'y travailler par paresse, et on croira que j'ai pour cela des raisons excellentes que l'évènement justifiera encore mieux.

Si monsieur Desessarts veut prendre la peine de repasser demain matin avec un ou deux de ses camarades, j'aurai l'honneur de le recevoir avec grand plaisir.

Jabineau de La Voute,

Avocat au Conseil.

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, lundi, 22 novembre 1779.

Messieurs, de trois essais de moi que la Comédie a bien voulu adopter, le plus fortement composé, celui des *Deux Amis*, est resté depuis huit ans sans jeu ni reprise. On croira bientôt que vous voulez punir ce drame de ses succès sur tous les théâtres français de l'Europe, en ne le représentant jamais sur le vôtre. La Reine qui se plaît quelquefois à le voir, n'a pu l'obtenir que des comédiens de la ville. On me demande pourquoi vous ne le jouez pas, et moi, qui n'en sais rien, je suis obligé de vous passer la parole.

Au reste, il n'y a pas d'instant plus favorable que celui-ci, Messieurs, pour tâter le goût de la capitale sur cet ouvrage. La tragédie étant un peu en désordre, attendu ce que vous savez (1), en attendant que le ciel y mette la main, ne pourrait-on pas essayer ce que Paris pensera de la vertu dure et franche du bon Aurelly, de la vive et noble sensibilité du philosophe Mélac?

Il est bien vrai que cette pièce est du genre bâtard et misérable qu'on cherche à proscrire aujourd'hui sous le nom de drame; mais le vrai public, qui ne proscrit que ce qui l'ennuie, n'a pas encore prononcé l'anathème sur ce drame intéressant.

Si l'état affreux des finances du royaume sous feu l'abbé Terray, d'écrasante mémoire, et surtout si l'époque de la banqueroute frauduleuse du janséniste

(1) Lekain était mort au commencement de 1778.

Billard, empêchèrent alors les jansénistes du parterre, les mécontens de la Bourse, et les perdans de la banqueroute, de goûter, autant qu'on le devait, un intérêt dramatique fondé sur la faillite inopinée d'un honnête homme, c'est qu'on s'imagina que je traduisais le malheur public au théâtre, et que j'y rappelais le pénitent de M. Grisel.

Mais une situation opposée amenant des sentimens contraires, et le parterre aujourd'hui paraissant *moins* porté vers le rigorisme de Jansenius, depuis *qu'il* est régenté par des molinistes en soutanelle bleue, je crois qu'on peut essayer de remettre cette pièce à l'étude, et de lui faire gagner à son tour les honneurs *du* répertoire.

M. Préville, pour qui le rôle d'Aurelly fut fait, voudra bien, sans doute, y déployer de nouveau le plus superbe talent.

On dit que M. Brizard a quitté les rôles nobles des pièces du siècle, pour se resserrer absolument dans le haut tragique. Si cela est, il faut gémir de la paralysie qui attaque un grand acteur dans la plus belle *moitié* de ses succès, et plaindre le public et les auteurs de ce qu'une telle infirmité leur enlève un bon comédien pièce par pièce, et vient ainsi couper en deux la brillante carrière de M. Brizard. Dans ce cas malheureux, il faudrait prier M. Vanhove de remplacer la moitié de M. Brizard qui ne vit plus dans le rôle de Mélac père.

Il est possible aussi que le rôle de Mélac fils semble un peu jeunet à M. Molé, devenu premier tragique. Alors j'engagerais M. Monvel, qui n'a pas *dédaigné le* plus grand succès dans ce rôle en province, à sa der-

nière tournée, de vouloir bien s'en promettre un semblable à Paris dans cette reprise.

J'ignore aussi, Messieurs, à qui appartient le rôle de Saint-Alban que jouait M. Bellecour. S'il n'obtenait pas non plus l'adoption de M. Molé, son successeur naturel, M. Fleury, qui joue très noblement tout ce qu'il joue, serait prié de vouloir bien l'étudier.

Pour ma petite Doligny, c'est toujours ma Pauline, ma Rosine, mon Eugénie, et quoique je sois, dit-elle, un vilain monstre qui n'aime point la Comédie Française, et mille autres lamentables faussetés du même genre,

. . . .

Entre elle et moi, Messieurs, c'est dit,
Nous ne formons qu'une famille;
Je suis son père, elle est ma fille,
Et cela va, jusqu'au dédit.

. . . .

Quant à mon pauvre imbécile d'André, son souvenir me rappelle bien tristement celui du charmant comédien, de la douce créature, de l'aimable et honnête garçon de Feuilly, que j'aimais de cœur et d'esprit, au théâtre et dans la société. Comme il y a peu d'apparence que M. Bourret, à qui Feuilly avait plaisamment dérobé ce petit rôle, qu'il aimait, disait-il, parce qu'il était rondement bête; comme il n'y a pas d'apparence que M. Bourret consente à rentrer dans une possession aussi mesquine que tardive, dans le cas de son refus, je suis bien certain que mon ami Dazincourt ne me refuserait pas ce petit remplissage.

Voilà tout, je crois. Hé, bon Dieu! J'oubliais le rôle de Dabins, qui fut joué, si vous vous le rappelez, Messieurs, par M. Pin, avec une perruque si

intolérablement ridicule que le public aheurté crut ne voir qu'un commis d'usurier dans le rôle sensible d'un très honnête homme. Je voudrais bien l'offrir à un monsieur dont le nom ne m'est pas connu, mais que j'ai vu jouer dans le tragique avec autant de sens que de sensibilité : pourvu toutefois que l'offre d'un rôle en prose ne soit pas regardé à la Comédie comme une insulte faite à un acteur en vers, car je ne veux blesser personne. J'ai vu ce monsieur jouer Théramène avec grand plaisir, et je ne sais s'il ne se nomme pas Dorval ou Dorival.

Maintenant, Messieurs, que vous avez entendu ma requête, vous m'obligerez infiniment si vous daignez l'accueillir, et me faire la grâce de me croire avec toute la considération possible, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Caron de Beaumarchais.

A MM. LES SEMAINIERS.

Paris, ce mercredi 19 janvier 1780.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que, sur la demande d'une conférence entre le conseil de la Comédie et les commissaires des auteurs, pour samedi huit heures du matin, 22 de ce mois, la Comédie a oublié d'inviter M. Coqueley de Chaussepierre, et que les invitations ne portent que le nom de M. Gerbier et de M. Jabineau. Cet oubli rendant la séance incomplète, j'ai cru devoir vous rappeler que nous désirons *tout* le conseil, parce que nos demandes ne sauraient être

trop éclairées. Nous vous engageons donc de ne pas manquer d'écrire sur-le-champ à M. Coqueley, que je viens de prévenir de mon côté, que nous désirons sa présence. Il serait impossible, Messieurs, de jamais rien faire d'exact, si, à chaque rendez-vous, vous omettiez d'avertir ceux qui doivent se rassembler.

J'ai l'honneur d'être avec estime, attachement et considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

[Au revers de cette lettre on lit ces lignes adressées à M. de La Porte :]

J'ai prié hier M. Vanhove de dire au semainier de passer chez M. Coqueley, et de lui dire que c'était par oubli que la lettre ne lui avait pas été envoyée. Tout ceci n'est qu'une petite manœuvre de B. et de Coq. lui-même. N'importe, il ne faut pas laisser à cet homme lieu de se plaindre. Ayez la complaisance de lui écrire *que vous avez oublié de lui écrire*, et que vous le priez, au nom de la Comédie, de vouloir bien venir chez M. Gerbier, lequel s'est flatté que M. Coq. trouverait bon que le conseil se tînt chez lui. Bonjour.

GERBIER.

Il faut y envoyer tout à l'heure, et, s'il n'est pas chez lui, qu'on lui porte la lettre où il est.

A M. BELLOT (1).

[16 Juin 1780.]

M. de Beaumarchais a dit, Monsieur, qu'il avait

(1) Caissier de la Comédie.

envoyé chercher son argent, qu'on lui avait répondu qu'on ne le paierait qu'après que l'affaire du second arrêt serait finie. Est-ce vrai? — A-t-il envoyé? — Qu'a-t-on repondu? — Réponse par écrit.

MOLÉ.

Je suis tout prêt de payer à M. de Beaumarchais la somme dont je suis chargé envers lui. Je n'ai encore vu ni M. de Beaumarchais ni personne de sa part, je n'ai par conséquent point été dans le cas de refuser un paiement que j'offre à l'instant.

Ce 16 juin 1780.

BELLOT.

A M. LE MARÉCHAL DE DURAS.

Paris, ce 20 juillet 1780.

Monsieur le Maréchal,

Quelque désir que les auteurs dramatiques aient de se rapprocher des Comédiens, il est impossible qu'ils consentent à la ruineuse innovation proposée par la Comédie, de porter la chute des pièces dans les règles, ou la recette à laquelle les auteurs doivent perdre la propriété de leurs pièces, de la somme de douze cents livres à celle de deux mille livres, sans aucun dédommagement.

Nous n'avons pas pu supposer non plus que ce que les Comédiens nomment depuis deux mois, leurs *observations sur l'arrêt du Conseil du* 12 *mai dernier*, fût de traiter devant vous, Monsieur le Maréchal, cet arrêt de subreptice, d'arrêt surpris, et enfin, par grâce, de simple projet d'arrêt. Si votre bonté pour les Comédiens a pu vous empêcher de relever de pareilles

imputations, les auteurs dramatiques qui ont joint leurs instances respectueuses à la prière que vous avez faite au ministre, au bas du projet de cet arrêt, de lui donner la plus prompte exécution, ne peuvent les passer sous silence; car ils n'oublient pas que la discussion de tous les articles *a été faite* par vous, tant en présence de deux Comédiens appelés que devant tous les auteurs dramatiques, en deux autres séances consécutives. Ils n'oublient pas que c'est vous encore, Monsieur le Maréchal, qui avez proposé de porter la recette de douze cents livres où les pièces cessent d'appartenir aux auteurs, à quinze cents livres, comme un moyen terme auquel les Comédiens pourraient cesser de jouer les pièces, sans que pour cela les auteurs en perdissent la propriété.

Les auteurs regardant cette nouvelle évaluation de recette comme une attention pour le public, et voulant déférer surtout à votre avis, Monsieur le Maréchal, n'ont pas hésité d'y consentir, quoique le sacrifice à faire portât entièrement sur eux. Ils n'ont pas oublié non plus qu'après la rédaction de l'arrêt, pour vous épargner l'ennui de revenir sur un objet tant débattu, vous avez écrit à M. Amelot la lettre la plus forte pour le prier de défendre aux Comédiens, de la part du Roi, de faire aucune observation sur cet arrêt du Conseil, qu'ils osent nommer aujourd'hui *subreptice* et *surpris;* ce que M. le ministre a fait, quoique j'aie eu l'honneur de vous observer, au nom des auteurs, que, dans une cause aussi juste que la leur, ils voyaient avec peine qu'on semblât redouter la discussion, et qu'on arrêtât, par des défenses, les observations que les parties intéressées à cet arrêt désireraient mettre aux pieds du Roi.

D'après tout cela, Monsieur le Maréchal, si un pareil arrêt peut être impunément traité devant vous, par les Comédiens, d'arrêt *subreptice*, nous consentons qu'on recherche les auteurs de la surprise faite au Roi; et pour mettre les Comédiens à même d'en joindre la demande à tant d'autres aussi déraisonnables, j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de leur faire signifier cet arrêt, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et que, d'après la signification, ils *s'élèvent*, s'ils l'osent, contre le fond, la forme, les dispositions de l'arrêt, et même contre la prétendue surprise faite au Roi. La conduite des auteurs à cet égard sera de mettre sous les yeux de Sa Majesté l'historique exact de tout ce qui s'est passé depuis quatre ans, avec les pièces justificatives, et le Roi jugera.

Quant à l'assemblée de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, où les députés des auteurs ont été appelés vendredi dernier, ils ne s'attendaient guère que les Comédiens auraient le crédit de tourner cette assemblée contre les gens de lettres, lorsque c'est à nos seules instances que les Comédiens doivent l'honneur d'y avoir été admis. Rappelez-vous, Monsieur le Maréchal, qu'après l'expédition et l'envoi de l'arrêt du 12 mai, et dans la colère où leurs réclamations vous avaient mis, vous ne vouliez aucunement entendre parler d'eux. « Qu'ils aillent, s'ils veulent, au Conseil porter leurs remarques. Ils sont indociles, arrogans, durs, malhonnêtes, et je ne veux plus les écouter », disiez-vous. Et moi je pris, au nom des auteurs, la liberté de vous représenter plusieurs fois, Monsieur le Maréchal, que les Comédiens étant par état sous la dépendance de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, il paraissait plus décent que

leurs observations fussent examinées d'abord par leurs supérieurs, que de les laisser aller de plein vol au ministre, comme les citoyens libres qui ne reconnaissent d'autorité que celle du Roi et des tribunaux; que cette colère et cet abandon de votre part pouvaient aller jusqu'à compromettre les droits ou la dignité de votre charge et de celle de MM. vos confrères, dont vous essuieriez peut-être un jour le reproche. J'ajoutai même, car je n'épargnais rien pour vous calmer, j'ajoutai que les trente auteurs dramatiques, dans leurs contestations avec les Comédiens, auraient toujours l'égard, quoique étrangers à la Comédie, de ne jamais adresser de requêtes au Roi, qu'après avoir épuisé tout ce qu'ils pouvaient espérer de la médiation des supérieurs des Comédiens; que l'Académie Française elle-même, dont plusieurs membres sont auteurs dramatiques, applaudissant à cette attention respectueuse des auteurs, vous avait prié, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien y avoir égard et de concilier, s'il se pouvait, la justice de leurs droits avec la protection que vous accordez par état à la Comédie.

Qui aurait pu s'attendre, après cela, Monsieur le Maréchal, que les Comédiens arriveraient à cette assemblée de leurs supérieurs avec un projet d'arrêt tout fait, et qu'ils nommeraient ce projet *un arrêt;* qu'ils y traiteraient impunément l'arrêt du Conseil du Roi, signé *Amelot*, expédié en parchemin et envoyé depuis deux mois à leurs supérieurs et aux auteurs dramatiques, d'arrêt surpris et subreptice, etc. ?

Mais nous nous nous attendions moins encore que MM. leurs supérieurs, adoptant cette idée, après avoir entendu la plus longue discussion, auraient pour les Comédiens la complaisance de refuser aux auteurs la

communication par écrit du projet de la Comédie, quoique j'eusse l'honneur de vous répéter que j'étais obligé de protester devant vous contre ses dispositions ruineuses, au nom de tous les auteurs dramatiques.

Pouvions-nous croire enfin que les conseils des Comédiens porteraient l'assurance de vos bontés pour la Comédie jusqu'à vous dire devant les députés des auteurs, en les montrant avec dédain: *Monsieur le Maréchal, s'ils ne veulent point de notre arrêt, livrez-nous-les et laissez faire aux Comédiens, ils vous en rendront bon compte :* ce qui a fait lever les députés des auteurs et rompre la séance?

Nous vous supplions, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien vous rappeler tous ces faits, car, étant forcés de former aux pieds du Roi notre opposition contre les usurpations nouvelles que les Comédiens méditent, nous sommes très embarrassés sur le nom que nous devons donner à une assemblée d'abord annoncée comme conciliatrice, changée ensuite en une espèce de tribunal de justice, et puis absolument tournée en protection ouverte pour tousles projets de la Comédie, contre la triste propriété des auteurs.

Avant d'en venir là, serait-il donc impossible, Monsieur le Maréchal, que l'on adoptât le parti mitoyen que j'ai proposé? Permettez que j'aie l'honneur de vous le présenter de nouveau.

La propriété de l'auteur consiste, suivant la loi de son établissement, en ces deux points indivisibles, l'*auteur aura le neuvième de la recette nette, tous frais prélevés*, et la jouissance de ce neuvième jusqu'à ce que le produit brut de la recette entière soit tombé à douze cents livres. Aujourd'hui, sous le vain prétexte que la recette entière est divisée en deux façons de rece-

voir, pour le bien-être et la commodité des Comédiens, ils veulent raccourcir la jouissance des auteurs des deux tiers, en montant le terme de leur propriété de la recette entière de douze cents livres, où la loi la fixe, à une recette entière de deux mille livres qui est de huit cents livres plus forte et par conséquent raccourcit la jouissance des deux tiers.

Je dis pour les auteurs que vu l'étendue immense de la recette du spectacle qui monte aujourd'hui à plus de sept cent mille livres, le respect dû aux plaisirs du public exige peut-être en effet que les Comédiens ne continuent pas de jouer les pièces jusqu'à ce qu'elles tombent à la modique recette de douze cents livres; mais ce sacrifice ne devant pas porter sur les auteurs dont le sort est moins que médiocre, j'ai été jusqu'à proposer devant vous, Monsieur le Maréchal, de monter, si l'on veut, le terme où l'on cessera de jouer les pièces, *même jusqu'à* deux mille livres de recette, pourvu que, renforçant la valeur des représentations acquises de tout ce qu'on retranche à leur nombre ou durée, le sort des autenrs n'en soit pas amoindri.

Toute la difficulté ne venant que de l'augmentation excessive de la recette qui, au lieu de six ou huit mille livres qu'elle rendait jadis aux Comédiens, leur donne aujourd'hui dix-huit ou vingt mille livres de rente (ce que mes calculs prouveront jusqu'à l'évidence, puisqu'ils sont faits sur les états de la Comédie), n'est-il pas absurde à cette Comédie de prétendre que l'auteur doit devenir plus pauvre, en raison de ce que le comédien devient plus riche?

Peut-être eût-on dû ne pas rire aux éclats, comme on l'a fait, Monsieur le Maréchal, quand j'ai proposé à l'assemblée de vendredi, d'en soumettre les calculs à

M. D'Alembert; quoique j'entende raillerie et que je sache fort bien que les Comédiens, habitués à la confusion et au désordre des affaires, souffrent difficilement d'être ramenés à des discussions exactes. Mais je n'en tiens pas moins à mon idée, et je crois m'honorer en soutenant ouvertement cet intérêt des auteurs devant vous, Monsieur le Maréchal, au tribunal du Roi même; car il vaut mieux, selon moi, qu'un homme de lettres vive honnêtement du fruit avoué de ses ouvrages *que* de courir après des places ou des pensions *qu'il* peut mendier long-temps sans les arracher. L'un est honorable et légitime aux yeux de tous; et l'on a souvent autant de peine à obtenir l'autre, qu'à justifier aux regards de l'envie les moyens employés pour y parvenir.

Toujours est-il certain que l'auteur modeste et fier qui s'en tient au fruit de ses œuvres, est sûr de conserver la liberté d'esprit, l'indépendance, et la hauteur de sentimens si nécessaires à l'homme qui se consacre au théâtre. Mais malheur à l'imprudent sottement libéral ou dédaigneux d'un produit si légitime! il est souvent réduit à prostituer sa plume, ou à ramper, pour subsister, parmi les dégoûts dont la faveur des grands est toujours abreuvée.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur le Maréchal, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

AU MÊME.

Du 27 juillet 1780.

Monsieur le Maréchal,

Au nom de la paix, de l'équité, du bon esprit que vous avez long-temps voulu mettre à la conciliation des intérêts débattus devant vous, je vous le demande avant de donner à l'affaire des auteurs un éclat qui fera grand tort aux Comédiens, n'est-il donc pas possible d'adopter le parti mitoyen que j'ai proposé? Je travaille, mais c'est avec le plus vif regret d'être obligé de quitter les voies d'accommodement.

Je relis vos lettres, Monsieur le Maréchal, et j'y vois avec chagrin que, si vous aviez pu suivre l'inclination que vous aviez d'obliger les gens de lettres, vous l'eussiez fait. La seule chose obscure pour moi, c'est le motif qui vous a toujours arrêté. Vous pourriez encore contribuer à faire rendre aux auteurs la justice qu'ils demandent. Ils seraient tous enchantés de vous la devoir, après les travaux qu'ils ont faits sur le spectacle avec vous et devant vous; mais l'affaire une fois entamée en rigueur, on ne pourra plus empêcher, à la discussion publique de nos intérêts, que les Comédiens ne perdent tout ce qu'ils gagnent aujourd'hui sur les pauvres, et c'est pour eux une différence de plus de cent trente mille livres de rente. Monsieur le Maréchal, ce que la justice exige qu'ils abandonnent aux auteurs n'ira jamais à huit mille par an; cela peut-il se comparer? Les Comédiens veulent-ils être injustes au risque de perdre un bénéfice tel que celui de la ferme des pauvres? Ils ne devront s'en prendre qu'à

leur aveugle avidité, si ce mal arrive, car ils en sont bien avertis. M. de Voltaire disait : *Les Comédiens aiment leurs intérêts, mais ne les entendent point.*

Au lieu de douze cents livres, si vous montez à deux mille livres la recette à laquelle ils cesseront de jouer les pièces nouvelles, il est sûr que la somme à restituer aux auteurs pour la perte réelle des deux tiers de jouissance porte leur droit rigoureux au cinquième de la recette au lieu du neuvième, et moi, par amour pour la paix, je porterai le sacrifice *jusqu'à* couper en deux la différence entre cinq *et neuf*, au nom des auteurs, avec offre de contribuer aux frais arrêtés dans la même proportion; la propriété conservée aux termes des anciens règlemens.

Mais, Monsieur le Maréchal, j'ajoute que cette offre généreuse doit être regardée comme nulle et non avenue, si cette affaire est suivie à la rigueur; car les auteurs très modérés ne doivent jamais être éconduits en ne demandant au Roi que la conservation et l'exécution de leur droit rigoureusement acquis : le neuvième de la recette, les frais journaliers prélevés, et la *jouissance de* ce neuvième jusqu'à ce que le *produit* entier soit deux fois de suite plus bas que douze cents livres.

En mon particulier, je vous demande en grâce d'y réfléchir, et je désire bien que ce nouvel effort de ma part vous persuade, etc.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A M. DE BEAUMARCHAIS.

11 juin 1781.

Monsieur, l'article 16 de nos réglemens concer-

nant les pièces nouvelles, dit : « Toute pièce qui n'aura « pas en hiver douze représentations, au-dessus de « deux mille trois cents livres, recette totale, et en « été dix représentations au-dessus de dix-huit cents « livres, recette totale, ne donnera pas droit à l'au- « teur de demander une reprise : mais, quand la pièce « aura eu les représentations du nombre et de l'espèce « désignés, l'auteur pourra la retirer pour se ménager « une reprise dans le temps dont il conviendra avec les « Comédiens. »

En conséquence de cet article, la Comédie Française a l'honneur de vous prévenir qu'elle est dans le dessein de donner la reprise de votre comédie du *Barbier de Séville* actuellement, à commencer mercredi prochain.

Nous avons l'honneur, etc.

Les Semainiers.

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce... juin 1781.

Je vous demande pardon, Messieurs, mais je ne connais point ce que vous appelez vos réglemens qui n'ont pas été communiqués aux auteurs. Je connais l'arrêt du Conseil du 9 décembre 1780, dont expédition en parchemin a été envoyée aux auteurs par le ministre de Paris, qui fait ma loi. Ainsi, je ne sais ce que c'est que *le nombre et l'espèce des représentations désignées* dans votre article 16, *qui permettent à l'auteur de retirer une pièce nouvelle pour se ménager une reprise*. — *Le Barbier de Séville* n'est point une pièce nouvelle, puisqu'elle est depuis 1774 au répertoire de la Comédie Française. Cette pièce a

été jouée treize fois en 1774 (année théâtrale), quinze fois en 1775, trois fois en 1776, six fois en 1777, quatre fois en 1778, quatre fois en 1779, trois fois en 1780. C'est donc le plus grand abus des choses que d'aller vouloir, en 1781, lui faire l'honneur d'une nouvelle reprise suivie, uniquement par l'espoir d'en faire perdre enfin la propriété à l'auteur; mais comme cela n'est ni nécessaire ni juste, je prends la liberté de m'opposer à cette reprise abusive, et dans le cas où vous croiriez avoir droit de passer outre malgré mon *opposition*, j'ai l'honneur de vous prier de ne le *pas* faire jusqu'à ce que la question soit décidée par vos supérieurs, parce que, selon moi, la pièce doit continuer d'être au répertoire, ou je retirerai la pièce et vous ne la jouerez plus, ce qui est un très petit mal pour la Comédie, mais est dans la convenance, et, je crois, dans le droit absolu de celui qui a l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Au lieu, Messieurs, de vouloir donner une reprise suivie à une pièce qui n'en est plus susceptible, que ne remettez-vous ma pièce des *Deux Amis*, qui n'a jamais été jouée depuis sa première mise au théâtre, et sur laquelle on m'amuse depuis deux ans et demi, en disant que les rôles sont distribués? alors vous aurez fait un acte de justice. — Je vais de ce pas chez M. le maréchal de Duras poser la question et le fait du *Barbier de Séville* tels que je les conçois, et le prier de vouloir bien donner ses ordres à ce sujet.

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce 16 août 1781.

Je reçois, Messieurs, la lettre dont vous m'avez honoré, en date du 2 juillet de cette année. Je ne mets point d'humeur à la question que nous traitons. Je dis que *le Barbier de Séville* a reçu sa reprise et a été mis ensuite au répertoire : ainsi c'est en invoquant moi-même les termes rigoureux de la loi que je me crois sincèrement échappé aux horreurs de la mort sur la propriété de cette pièce.

Si vous voulez que la question soit jugée, j'y consens; si vous voulez la mettre en arbitrage, encore mieux : tout ce qui tiendra à prouver que je ne suis pas l'ennemi d'un théâtre que j'idolâtre, sera toujours adopté par moi de préférence.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A MM. LES SEMAINIERS.

Paris, ce 24 août 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que j'aurai celui de me présenter lundi à l'assemblée de la Comédie Française pour avoir sa réponse sur la reprise des *Deux Amis*, et sur la non-reprise du *Barbier de Séville*. Des raisons majeures me font désirer de savoir à quoi m'en tenir sur ces deux objets avant de com-

mencer un grand travail qui m'est demandé sur les spectacles.

J'ai l'honneur d'être, avec une estime parfaite, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A M...

(. . . 1781.)

Pour m'accommoder aux réglemens de la Comédie Française sur le droit de nommer deux acteurs à la lecture de mon ouvrage (1), je prie mademoiselle Doligny et M. Fleury de vouloir bien être mes deux patrons. Mais si je suivais mon vœu, je désirerais que toute la Comédie, qui partagera dans le produit de mon ouvrage, fût admise au droit de le juger à sa lecture.

Je serai, samedi 29, à dix heures précises à la Comédie Française, parce que la pièce est longue.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce 1er octobre 1781.

Messieurs,

MM. Moline et Friedel, auteurs du drame que vous êtes prêts à jouer (2), m'ont fait l'honneur de

(1) *Le Mariage de Figaro.*

(2) *La Discipline militaire du Nord*, drame en cinq actes et en prose, imité de l'allemand, représenté le 12 novembre 1781. (*Note de l'Éditeur.*)

me venir consulter sur l'espèce de concurrence que la lecture de ma *Folle Journée* semble établir entre eux et moi pour l'admission devant le public. Mais à cet égard il n'en pourrait exister que par un malentendu. Je ne puis, ne dois, ni ne veux, pour aucune raison que ce puisse être, que ma pièce prenne, aux dépens de personne, un rang qui ne serait pas le mien. Je suis auteur dramatique par amusement; mais c'est très sérieusement que je suis ami de l'ordre et de la bonne règle; et vous devez, Messieurs, me rendre la justice d'assurer ces deux auteurs que la première grâce que je vous aie demandée est de ne rien intervertir dans l'ordre du tableau. Je désire beaucoup moins des préférences qu'un véritable rapprochement entre les Comédiens et tous les auteurs dramatiques, auquel je n'ai pas cessé de travailler depuis quatre ans.

Je vous en supplie, Messieurs, faites donc en sorte que ma gaieté ne cause de chagrin à personne! C'est le vœu le plus sincère de celui qui a l'honneur d'être avec la plus grande considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Caron de Beaumarchais.

AUX MÊMES.

Paris, ce 31 décembre 1781.

Messieurs,

Lorsqu'un auteur croit avoir un juste sujet de se plaindre de la Comédie, ce qu'il peut faire de plus honnête est sans doute de s'adresser à elle-même, et

c'est ce que je fais aujourd'hui, sans humeur, parce qu'une fermentation de dix jours a totalement usé mon humeur.

Il y a ce temps à peu près que vous avez donné *le Barbier de Séville*. Mais la pièce fut jouée avec tant de négligence et un manque de soin si marqué, que huit personnes de ma connaissance quittèrent le spectacle, en disant tout haut que c'est se moquer du public et de l'auteur que de les traiter ainsi.

Je suis bien loin, Messieurs, de vous prêter une pareille intention : mais ici le fait allant au moins pour l'intention, le mal est achevé, quand le public est dégoûté.

Forcé de parler à la scène, si l'acteur, qui oublie son rôle, non seulement ne dit pas ce qui est écrit, mais dit encore ce qui ne l'est pas, est-ce là jouer des pièces du Théâtre Français? et n'est-ce pas plutôt se jouer en proverbe d'un canevas quelconque. Tel est le malheur dans lequel je vois tomber *le Barbier de Séville* avec chagrin.

De plus, Messieurs, voilà plusieurs fois qu'on donne cette pièce le dernier jour de l'année, quoique cette séance soit reconnue la pire de toutes; il n'est pas juste non plus de faire un bouche-trou perpétuel d'une pièce où l'auteur a son intérêt. J'ai toujours eu l'honnêteté de me prêter aux convenances de la Comédie, mais d'après la prière que j'ai faite à mademoiselle Doligny, le jour de la dernière représentation, de demander de ma part à la Comédie qu'on cessât de jouer ma pièce jusqu'à ce qu'on eût daigné se recorder pour lui rendre un peu d'ensemble dont elle manque absolument, je ne crois pas dire une chose hors de place en vous prévenant que si *le Barbier de Séville*

tombait aujourd'hui au-dessous de 2,300 francs, j'espère que cette séance mortuaire n'entrera point en ligne de compte. C'est à vous, Messieurs, que je demande justice de vous, et j'en userai franchement ainsi dans toutes les occasions; ne connaissant point de manière plus certaine de vous prouver l'union d'intérêts, l'attachement sincère, et la considération parfaite, avec lesquels je me ferai toujours un honneur et un grand plaisir d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Je prie mon ami Préville de soutenir un peu son organe en jouant, si cela lui est possible. On perd beaucoup du rôle de Figaro.

A M. DE LA PORTE.

Paris, ce 29 avril 1782.

Mon cher ami La Porte, M. de Saint-Ange s'adresse à moi pour obtenir, s'il se peut, dit-il, qu'une pièce intitulée *l'Échange réciproque*, en trois actes et en vers, et qui a été inscrite pour la lecture, prenne enfin son rang qu'on lui refuse (1). Je crois de bonne foi qu'il se trompe en croyant qu'on lui a fait plusieurs passe-droits sur ce rang de lecture; car quel intérêt? Quoi qu'il en soit, mon cher ami, comme ce que M. de

(1) Il est probable que l'énonciation donnée ici par Beaumarchais n'est pas exacte et que la pièce de Saint-Ange (depuis traducteur d'Ovide), n'est autre que *l'École des Pères ou l'heureux Échange*, comédie en cinq actes et en vers, non représentée, qu'il fit imprimer en 1782, in-8°.

(Note de l'Éditeur.)

Saint-Ange désire me paraît de toute justice, je vous prie de mettre ma lettre sous les yeux du comité, et d'en obtenir une réponse favorable.

Je partagerai la reconnaissance de l'auteur. Vous connaissez les sentimens avec lesquels je suis, mon cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A M. DE LA PORTE, *secrétaire de la Comédie Française.*

Paris, ce 21 mai 1782.

J'ai reçu votre lettre, mon vieux ami, et la demande que vous avez faite *de par la Comédie*, de donner le rôle de Bazile. Je n'ai point de volonté là-dessus; à peine un avis. Je vous prie d'en raisonner avec l'ami Préville, et, s'il se peut, je désire que la distribution s'en fasse avec l'agrément des deux acteurs qui peuvent le jouer après M. Auger. C'est donc entre MM. Dugazon et Dazincourt que je pense qu'il doit être débattu : celui qui ne se dispose pas à doubler Figaro, me paraît avoir droit de succéder à Bazile, au moins dans les usages de la Comédie. Je voudrais ne blesser personne, et je m'en rapporterai au choix qui en sera fait entre les acteurs, Préville à la tête.

A moins que M. Dorival, qui est rempli d'intelligence et de bon sens dans ses rôles, ne se fasse un plaisir d'adopter celui-là; mais toujours d'accord avec les deux acteurs dans l'emploi desquels il est spécialement.

Je tâche d'influer le moins possible sur cette distri-

bution, et je n'y prends, pour cette fois, que la voix consultative.

J'ai montré à M. de Saint-Ange l'article de votre réponse qui le regarde. Il m'assure qu'il est déjà reculé de plus de quatre passe-droits de lecture. — Heureux, lui ai-je dit, Monsieur, si vous n'essuyez jamais de plus grand malheur! Ce jeune homme est plein d'ardeur, il mérite peut-être un peu plus d'encouragement qu'il n'en reçoit.

Notez bien, vieux ami, que j'observe et ne critique point.

Je vous estime, vous honore et vous aime.

BEAUMARCHAIS.

A M. DE LA PORTE (1).

Paris, ce 22 mai 1782.

Je vous remercie, Monsieur, de l'avis que vous me donnez sur *le Mariage de Figaro*; entraîné dans ce moment par les objets les plus sérieux, j'avais fermé la boutique des simples amusemens; mais quand le terme est venu d'accoucher d'une pièce devant le public, il faut, ma foi, ranger cette opération parmi les affaires graves; car il y va de la vie ou de la mort de l'enfant conçu dans le plaisir. Les Comédiens, mes accoucheurs, sont donc tous prêts? Un censeur, qui m'a tâté le ventre à Paris, a dit que ma grossesse allait bien; quelques praticiens de Versailles ont prétendu

(1) Cette lettre, du 22, adressée à M. de La Porte, est singulièrement cérémonieuse, en la comparant à celle du 21. (*Note de l'Éditeur.*)

depuis que l'enfant se présentait mal ! on l'a retourné. Mais puisque nous sentons enfin les premières mouches, occupons-nous donc sérieusement de mettre au jour mon second enfant comique. Ma première censure rend la seconde infiniment aisée, puisqu'il ne s'agit que de faire approuver ou improuver les changemens.

Je vais donner huit ou dix jours aux plus pressées affaires de mon cabinet, et puis je m'occupe à peu près tout entier des rêveries de mon bonnet de nuit.

J'apprends dans le moment que M. le *comte du Nord* (1) fait l'honneur à mon ouvrage de désirer d'en voir la représentation ; si tout cela est vrai, malgré les dégoûts que j'ai déjà dévorés sur cette gaieté, je suis prêt à vaincre les autres, et il ne tiendra pas à moi que l'espérance de la Comédie sur cet ouvrage ne soit pas tout-à-fait trompée.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens que vous me connaissez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, ce lundi 20 septembre 1784.

Mesdames et Messieurs,

Si nul mariage avantageux ne se fait sans opposition, aucun aussi ne se prolonge heureusement sans qu'on en fête la cinquantaine : c'est ce que je propose aujourd'hui.

(1) Le grand-duc, fils de Catherine II, depuis Paul I[er], qui voyageait sous le titre de comte du Nord, avec la princesse, sa femme.

(*Note de l'Éditeur.*)

Vous m'avez tous félicité sur mon projet de bienfaisance *en faveur des mères qui nourrissent* (1). Plusieurs d'entre vous, même, ont désiré d'y concourir; permettez que j'en offre un moyen qui vous fera beaucoup d'honneur et n'affligera que vos ennemis. — Malheur à qui réjouit les siens!

Le public en belle humeur nous a donné quarante-neuf bonnes représentations du *Mariage de Figaro*, donnons la cinquantième *aux pauvres mères*; et quand les doux fruits de leur fécondité seront ranimés par vos dons, alors ces vers d'un jeune homme plein de talent, et qui n'est pas assez connu, s'adresseront à chacun de vous:

> Rien n'échappe à ton caractère,
> Nous te voyons au même instant,
> Prodiguer des plaisirs au père
> Et donner du lait à l'enfant.

Enfin tout le monde sait, et nous ne pouvons nous dissimuler, que nous avons eu le malheur de scandaliser M. Suard et l'abbé Aubert. Rachetons ce triste péché par les plus riantes aumônes; annonçons même au public, un peu coupable aussi, que nous recevons au nom *des pauvres mères*, ce que les spectateurs voudront bien ajouter au prix rigoureux de leur place. Et que Dieu bénisse nos critiques, en préservant de nous les mœurs de M. Suard et de l'abbé Aubert!

J'ai l'honneur d'être, Mesdames et Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

(1) Voir pour les détails de ce projet le *Journal de Paris*, du 4 août 1784. L'auteur adressa dans le même mois aux éditeurs de cette feuille une nouvelle lettre qui se trouve dans ses *Œuvres*. (*Note de l'Éditeur.*)



A M. DE BEAUMARCHAIS.

21 septembre 1784.

Monsieur,

Vous n'avez pu douter que nous n'acceptassions avec grand plaisir le projet de contribuer à un acte de bienfaisance. En conséquence le produit de la cinquantième représentation du *Mariage de Figaro* sera versé dans la caisse que vous destinez au soulagement des mères qui nourrissent.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

FLORENCE, DAZINCOURT, *semainiers*.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COMÉDIE.

Samedi, 2 octobre 1784. — 162e représentation de l'année.

Au profit des pauvres mères nourrices.

La 50e représentation de *la Folle Journée.*

Recette 6,397 liv. 2 sous. — *Signé* VANHOVE.

A MM. LES SEMAINIERS.

Paris, ce 4 janvier 1785.

Je suis incommodé, Messieurs, et ne puis aller voir aucun de vous; mais, je vous rappelle à notre convention amicale. Il a été réglé entre nous que l'on retirerait *le Mariage de Figaro*, lorsqu'il tomberait à mille écus. J'apprends qu'il est tombé vendredi à beaucoup moins; quelle qu'en soit la raison, je vous supplie de

vouloir bien fermer notre boutique. Après un tel succès, je ne veux pas traîner, trop convaincu que quand une pièce devient un bouche-trou, le public cesse d'en faire cas.

J'attends cette marque de votre amitié, et vous prie de me croire, avec la plus haute considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A M. DE BEAUMARCHAIS.

18 avril 1785.

Monsieur,

Lorsqu'il fut question d'engager M. Dugazon à jouer le rôle de Brid'Oison, il ne voulut l'accepter qu'avec la sûreté du double de Figaro dans *le Barbier de Séville*. M. Fleury fut député vers nous, et lui reporta que vous lui aviez assuré que vous n'aviez rien décidé à cet égard et que vous ignoriez les droits qu'il pouvait avoir à ce rôle. On parle aujourd'hui de remettre la pièce. M. Dugazon, malgré les soixante-huit représentations de *Figaro*, le zèle qu'il vous a montré à la *cinquantaine*, et ce que M. Fleury lui a dit d'oblipart, sur cet objet, désirerait savoir, de vous-même, avant mercredi, s'il doit compter sur ce que sa bonne volonté croit pouvoir attendre de vous.

J'ai l'honneur, etc.

DE LA PORTE.

A M. DE LA PORTE.

Paris, ce 19 avril 1785.

Je n'ai pas bien compris, mon cher La Porte, le sens de votre lettre. *Le Barbier de Séville* est annoncé pour demain, ce qui prouve du reste que la Comédie a fait son arrangement pour cette représentation, sans avoir besoin de mon avis. Si M. Préville ne doit pas jouer ce rôle, et si M. Dazincourt, qui l'a déjà joué, ne s'afflige pas trop de ce qu'on remet la pièce sans lui, je n'ai point d'objection contre l'arrangement qui fait jouer le rôle par M. Dugazon. Je ne veux jamais rien qui puisse nuire à l'intérêt de la Comédie, mais il me semble que ces sortes d'arrangemens devraient se faire d'acteur à acteur; puisque le seul mal qui puisse en résulter est d'affliger l'un ou l'autre des sujets que cet emploi regarde. Vous connaissez assez mon esprit conciliateur pour vous assurer que je suis sincère en cela.

Je vous salue et vous aime.

BEAUMARCHAIS.

COMPTE DES 68 PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

DU *Mariage de Figaro.*

1784 à 1785.

Pour le compte du *Mariage de Figaro*, comédie en cinq actes de M. de Beaumarchais, qui a eu 68 réprésentations depuis le 27 avril 1784, jusques et compris le 10 janvier 1785.

La 50ᵉ représentation ayant été pour les pauvres, restent 67 représentations, qui ont rapporté à M. de Beaumarchais 41,499 liv. 19 s.

	Liv.	s.	d
Les recettes, à la porte, ont été de	296,806	1	
Les produits des petites loges de. .	43,365	9	2
Billets payés par les acteurs. . . .	5,467	12	
Les produits des abonnemens à vie, pour neuf personnes, à 8 liv. 6 s. 8 d. par jour, ont été de.	558	6	8
Total.	346,197	8	10

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Paris, 6 mars 1791.

Mesdames et Messieurs,

A l'incertitude ambiguë des réponses que l'on m'a faites, sur des demandes réitérées, dont l'unique objet est la conservation de votre société que j'aime, et que je regarde encore comme le Théâtre Français, je juge assez que vous m'avez très peu compris.

Un nouvel ordre de choses doit sans doute amener de nouveaux rapports d'intérêts entre les auteurs dramatiques et les sociétés d'acteurs, ou directions de nos spectacles.

Des lois fondées sur de mauvais principes, tous les moyens possibles d'éluder ces mauvaises lois, vous ont depuis long-temps livrés à des débats, à un état de guerre où les auteurs plaignans, faisaient éclater un ressentiment continuel, juste ou injuste , ce n'est

pas ce que j'examine, mais qui n'en a pas moins amené le nouvel ordre de choses, lequel nécessite à son tour de nouveaux arrangemens modérés, équitables et solides, entre les gens de lettres et vous.

Le principal objet qui doit être réglé me paraît être celui d'une juste répartition des gains, entre l'auteur qui compose un ouvrage, et la collection des talens qui servent à le débiter, tous les frais nécessaires à cette exploitation, équitablement prélevés. Le reste marchera de suite.

Nulle règle antérieure ne peut être invoquée ni servir de base rigoureuse à une pareille répartition, par le peu de confiance qu'ont méritée les réglemens sous lesquels nous avons vécu, et dont les deux parties se plaignent également.

Reste donc l'équité, seule base raisonnable, et base indispensable de tout accord futur entre les hommes de talens différens, mais qui ne peuvent marcher que réunis.

Réfléchissez, Messieurs, que si l'intérêt nous divise, l'intérêt nous rapproche aussi! Quel plus signalé service peut donc nous rendre un ami des talens, *que de* chercher à fonder cet accord futur, sur des principes certains, dérivans de l'expérience, bonne ou mauvaise, du passé. Mais pour y parvenir, il me faut des états exacts de tout ce qui compose, depuis un certain temps, les relations d'intérêts des deux sociétés qui doivent contracter ensemble.

Il y a eu depuis dix ou douze ans, entre les auteurs dramatiques et les Comédiens Français, un cours d'intérêts, réciproque et connu, qui a fourni des résultats certains, sur lesquels on doit s'appuyer, soit pour le maintenir, soit pour le modifier, avec une telle équité

pour l'avenir que le travail que je propose puisse être examiné par nous, par vous, par vos conseils, et soumis à la décision de tout esprit sensé, loyal, non prévenu, et surtout désintéressé.

Je n'ai nulle mission pour faire un tel travail; mon amour seul, et bien connu, pour l'amélioration des arts, m'en a fait former le projet.

Pour avoir un état exact de ces sociétés continuelles mais successives entre divers auteurs et un seul corps de comédiens, je ne puis m'adresser qu'à ceux qui ont tenu les livres, et vous seuls les avez tenus. Auteurs et Comédiens, nous sentons que le temps des abus et des évasions est passé; qu'une liberté, désormais absolue, ne peut plus laisser subsister entre nous que des convenances raisonnables : il faut donc les poser sur des bases connues. Travailler sans cela, n'est rien que divaguer.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de me faire faire un relevé exact de tout notre état respectif, depuis le temps qu'un arrêt du Conseil vous a soumis à payer le septième, le dixième ou le quatorzième aux auteurs dramatiques, suivant l'étendue de leurs pièces, sauf à avoir égard ensuite aux conditions réciproques qui accompagnaient ce traitement.

Ce relevé que je demande, renferme nécessairement:

Celui de toutes vos recettes brutes, année par année, depuis l'époque de l'arrêt;

Celui de tous les frais, connus sous le nom de *frais journaliers* et dans lesquels il est très juste que les auteurs sociétaires entrent tous pour leur cote-part.

Enfin, celui de tous les honoraires que vous avez payés aux auteurs, chaque année depuis cette époque.

C'est avec tous ces relevés que je puis vous pro-

mettre un travail fructueux, sur le grand objet du partage, lequel nous intéresse également.

Si vous pensiez, mes chers amis, que vous êtes en droit de refuser ces relevés à celui qui ne les demande que pour l'avantage commun, je dirais, comme vous, qu'en effet vous avez ce droit : mais qu'en arriverait-il ? qu'avec quelques règles de trois, j'aurais bientôt acquis, d'après les seuls honoraires que tous les auteurs ont reçus, ces lumières que je vous demande, et qu'alors vos refus donneraient quelque défaveur à *vos intentions* : car beaucoup de vos ennemis ne manqueraient pas d'en conclure que vous ne refusez ces bases que parce qu'elles montreraient des disproportions de sort, entre vous et les gens de lettres, que vous craignez de mettre au jour. Dieu préserve de le penser !

Au nom de l'équité, de cette paix si désirable ; au nom de nos succès futurs, qui ne sont rien, s'ils ne nous sont communs, je vous invite, mes amis, à me répondre catégoriquement, et sans perdre un moment de plus, soit par un refus net, soit par un envoi amical. Songez qu'un bon conciliateur vaut mieux que vingt bons avocats. Il prévient les débats que les défenseurs éternisent, car leur travail est moins fondé sur la recherche du bon droit, que destiné à soutenir les intérêts de leurs cliens. Le conciliateur n'est patron de personne, et ne cherche qu'un moyen terme qui s'approche de l'équité.

Je vous salue civiquement et cordialement.

L'innocent auteur de *la Mère Coupable* (1).

BEAUMARCHAIS.

(1) *La Mère coupable* a été représentée pour la première fois, le 5 juin 1792, sur le théâtre du Marais. (*Note de l'Éditeur.*)

A MM. LES COMÉDIENS FRANÇAIS.

Ce samedi, 26 mars 1791.

Mesdames et Messieurs,

Mon intention étant de lire demain la réponse que vous m'avez faite, dans une assemblée extraordinairement convoquée, du comité des auteurs dramatiques; je vous invite, au nom de ce comité, comme nous y avons invité messieurs les Comédiens Italiens, d'y députer quatre de vous, Messieurs, pour y entendre la lecture des conventions que les auteurs désireraient qui parussent convenables à tous les corps de Comédiens; en prendre une copie, si vous le souhaitez; les examiner avec vos conseils; nous faire vos observations, vos objections, et tâcher ensemble de les résoudre à la satisfaction générale. Je vous y invite d'autant plus volontiers, que c'est le moyen le plus sûr d'assoupir les ressentimens qui fermentent, et dont la source est trop souvent dans des propos rendus, dont la plus légère explication éteindrait sans doute l'aigreur.

Si vous aviez fait un travail là-dessus, et que vous nous invitassiez à en prendre connaissance, nous députerions auprès de vous, comme je vous invite à le faire auprès de nous.

L'intention de celui qui vous écrit, ne saurait vous

être suspecte ; c'est l'amour de la paix qui me porte à le faire, et je le signe avec plaisir.

Votre ami,

BEAUMARCHAIS,
l'un des Commissaires
de la littérature dramatique.

P. S. L'assemblée de demain est pour midi précis.

(La fin au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

SÉANCE DU CONSEIL DU 1er AOUT 1836.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est adopté.

A l'occasion de la mention qui y est faite de plusieurs éditions et d'une traduction du poëme d'Ermold Nigellus, M. Fauriel demande à examiner si cette traduction ne rendrait pas inutile celle qu'il avait proposé de faire pour la Société.

On fait aussi remarquer que M. Hase avait été, avec son agrément, désigné pour commissaire responsable du Recueil de textes grecs relatifs à l'Histoire de France, dont l'édition a été confiée aux soins de M. Berger de Xivrey.

M. le président proclame membres de la Société :

M. J. Pierre Pagès, avocat,
Présenté par M. de Fortia ;

M. le comte de Chastellux,
Présenté par M. Crapelet.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Antoine de La Tour, l'ouvrage suivant, dont il est éditeur, et auquel il a joint une introduction : *Études sur l'His-*

toire de France et sur quelques points de l'Histoire moderne, par M. Auguste Trognon, ancien professeur de l'Académie de Paris, etc; Paris, Joubert, 1856, 1 vol. in-8°.

De la part de M. de Reiffenberg, au nom de la commission royale d'histoire de Belgique, dont il est secrétaire, le 1er volume de la *Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement belge*; Bruxelles, Hayez, 1856, 1 vol. in-4°.

Ce volume contient une chronique en vers flamands de Jean van Heeln, sur la bataille de Woeringen (en 1288); un *Codex diplomaticus* de 225 chartes (de 1267 à 1295), la plupart inédites et relatives au même évènement; des extraits d'une vingtaine de chroniques de la même époque; enfin une préface historique très détaillée, par M. J.-F. Willems, membre de la commission belge et éditeur de ce volume.

La Société reçoit aussi de M. de Reiffenberg le 5e bulletin des procès-verbaux de la commission d'histoire de Belgique;

De M. Duchesne aîné, son ouvrage intitulé : *Essai sur les Nielles*, gravures des orfèvres florentins du seizième siècle; Paris, Merlin, 1826, in-8°, 581 pages, plusieurs gravures;

De M. Berger de Xivrey, une notice *Sur l'Origine de l'écriture*, extraite de la France départementale, in-12, 18 pages.

Correspondance.

M. Léon de Chazelles fait savoir que l'Académie de Clermont, qui avait proposé pour 1856 un prix consistant en une médaille d'or de 500 francs pour l'auteur du meilleur *Mémoire sur les Guerres religieuses en Auvergne au seizième siècle*, proroge ce concours jusqu'à 1858, et porte à 1,000 francs la valeur du prix.

M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du roi à Sainte-Menehould, adresse copie de 22 chartes, des dixième, onzième, douzième et treizième siècles, relatives à l'histoire de la Touraine, et qu'il présume être inédites; il les accompagne de notices analytiques, et demande si elles sont de nature à pouvoir être publiées par la Société. L'examen en est renvoyé à M. Guérard.

Communications verbales.

M. de Fortia rend compte au Conseil du résultat de son entrevue avec M. le duc de Luynes, relativement aux Mémoires manuscrits de Luynes, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, et dont on avait proposé la publication sous les auspices de la Société. M. le duc de Luynes a consenti, avec le plus grand empressement, à



la communication demandée au nom du Conseil. Ces Mémoires, en 3 volumes in-12, s'étendent de 1715 à 1735; mais l'examen qu'en a fait M. de Fortia le porte à les considérer comme peu dignes de voir le jour. L'auteur n'en est pas connu. Ils n'ont rien de particulier à la famille de Luynes; ils ne présentent que des indications, la plupart sans intérêt, de naissances, de mariages, de décès, etc. Il est difficile d'expliquer la condition restrictive imposée autrefois par le père de M. de Luynes, au don qu'il fit de ce manuscrit à la Bibliothèque de l'Arsenal. M. le duc de Luynes possède plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire du dix-huitième siècle, et qui paraissent beaucoup plus dignes de publicité. Il se propose d'en faire un choix, et de l'offrir en communication au Conseil de la Société, à son retour de la campagne, en novembre prochain.

M. Guérard donne lecture d'une lettre de M. J. Taschereau, qui fait connaître que Lémontey a laissé, dans ses papiers, deux extraits de Mémoires attribués par lui au duc de Croï; il les indique comme provenant l'un du tome XIV, et l'autre, du tome XXXIII; ce qui annonce un ouvrage de longue haleine, et dont l'existence mériterait d'être constatée plus positivement.

M. Crapelet annonce, de la part de M. Lacabanne, qu'il doit commencer lundi prochain l'impression du 1er volume de *Froissart*, et qu'il n'y aura plus d'autre retard apporté à cette publication, que l'intervalle du mois de septembre, pendant lequel doit s'absenter M. Lacabanne, toujours animé de tout le zèle nécessaire à une édition d'aussi longue haleine.

Un membre fait savoir que M. Taranne a achevé la moitié de la traduction de *Grégoire de Tours*; on n'attend plus, pour continuer l'impression du texte, que les collations du manuscrit de Cambrai, promises par M. Le Glay père et fils.

M. Ravenel propose l'impression, aux frais et sous les auspices de la Société, d'une nouvelle édition des *Mémoires de Pierre de Fenin*, sur le règne de Charles VI, Mémoires dont le texte a été fort altéré dans les deux éditions de Godefroy et de MM. Petitot. Le manuscrit de la Bibliothèque Royale, qui servirait de base à la nouvelle édition, contient en outre cinq années de plus que les manuscrits antérieurement utilisés. Une copie en a été faite, avec le plus grand soin, par mademoiselle Dupont, auteur d'une *Notice* savante et consciencieuse *sur Lefèvre de Saint-Remy*, publiée précédemment dans le Bulletin. Si le Conseil agrée l'offre de M. Ravenel, l'impression pourrait commencer avant un mois, et être terminée avant la fin de l'année. Plusieurs membres appuient cette proposition, qui est, en effet, adoptée. Les frais d'éditeur sont fixés à 500 francs. M. Ravenel est

désigné pour commissaire responsable. L'ouvrage sera tiré à 600 exemplaires, plus 5 sur papier vélin.

Une discussion s'élève sur la question de savoir si la commission de publication, précédemment désignée, ne doit pas être annuelle, ou s'il est convenable de la renouveler à chaque ouvrage dont l'impression serait proposée au Conseil. L'examen de cette question, soulevée par M. Tiby, est renvoyée à MM. Guérard, Taillandier et Tiby.

MÉLANGES.

I.

CONSTITUTION DE FIEF (1).

[Nous engageons les lectrices, si la *Revue* a le bonheur d'en compter, à passer le document suivant dont les lecteurs nous pardonneront l'impression à titre d'incroyable, mais de très authentique singularité.]

A tous ceux qui ces lettres verront ou orront, Relgnie Lommelon, sieur de La Patoudière et de La Vrillage, garde du scel aux obligations de la vicomté d'Auge, salut. Savoir faisons que par devant Jehan Manchon et Gilles Le Charretier, tabellions royaux, en ladite vicomté, au siége de Crevecœur :

Fut présent haut et puissant seigneur, messire Jacques de Montmorency, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, notre sire, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, bailly et gou-

(1) Archives générales du royaume.

verneur de Caen, seigneur châtelain de Crevecœur en Auge, lequel de sa franche et libérale volonté, bailla, en pur usage et perpétuelle fieffe et rente afin d'héritage, tant pour lui que pour ses hoirs, à honorable homme maistre Loyer Varin, chirurgien, demeurant au bourg dudit lieu de Crevecœur présent preneur pour luy, ses hoirs et ayant cause, c'est à savoir : une portion de terre assise audit bourg, contenant deux perches de long et deux perches ou environ de large, jouxte d'un côté et d'un bout ledit seigneur; *d'autre* côté, Jean Gilles Maréchal, et d'autre à la *rue* dudit lieu, à la charge, par ledit Varin, d'y faire construire et bastir une maison *dedans* deux ans de cejourd'hui.

La *présente* fieffe faite pour le prix et somme de *sept sous six deniers tournois* et un chapon, le tout de rente seigneuriale payable par chacun an, à savoir: l'argent au jour de Saint-Michel et le chapon à Noël. Premier terme de payer commençant aux jours de Saint-Michel et Noël prochains, venants en ung an et ainsi après, en continuant d'an en an. A la charge aussi par ledit Varin de faire la barbe et cheveux *dudit Seigneur* et de ses gentilshommes *deux fois l'an*, à savoir aux vigilles des jours de Noël et Pasque; et en cas qu'il y aurait fille de chambre ou aultre servante pucelle, demeurante audit château, icelluy Varin, chirurgien, sera tenu, le jour que laditte fille de chambre ou servante sera mariée, lui faire le poil de son ... Et à faute de faire la barbe et cheveux dudit seigneur et de ses gentilshommes et poil du ... de laditte fille, icelluy Varin sera tenu payer de rente audit seigneur, par chacun an, au terme de Noël, *douze deniers;* demeurera sujet, en outre ce que dessus, en foi et hommage, reliefs treizièmes seullement, allant ci subvenants en

laditte châtellenie de Crevecœur ; promettant, ledit seigneur, la présente fieffe tenir, entretenir, garantir, dellivrer et deffendre de tous troubles et empeschemens quelconques, vers et contre toutes personnes ; et icelluy Varin faire et continuer lesditles rentes, aux termes et ainsi que dessus est dit ; à quoi ledit seigneur et Varin en obligèrent, l'un vers l'autre, tous leurs biens, meubles et héritages, ceulx de leurs hoirs présens et à venir, à être pour ce pris et vendus, par justice, sans nul empeschement, et rendre tous cousts frais et mises qui, à cause de ce, se pourroient en suivir en tesmoing de ce. Ces lettres faittes et dellivrées audit seigneur, sont scellées du scel desdits T. R. sauf aultruy droit. Ce fut fait et passé au château dudit lieu de Crevecœur, avant midi.

Au dos est écrit :

Le treizième jour de juillet de l'an mil six cent et six ; présent vénérable et discrette personne, maître Regney Le Mardellie, prêtre curé de Saint-Vigor, et Thimothe Singuin, demeurant audit château de Crevecœur, tesmoings qui ont signé avec lesdites parties contractantes au registre desdits tabellions, suivant l'ordonnance. *Signé* DE LE CHARTIER et MANCHON, avec paraphes.

Collationné, sur l'original, en parchemin, étant au chartier de Crevecœur ; à nous représenté par le sieur Louis Levasseur, procureur et receveur de laditte Châtellenie, et à lui remis ce qu'il a signé et ce pour lui valloir et servir ce qu'il appartiendra, par nous Henri Noel, notaire tabellion royal au bailliage d'Auge, pour

les siéges de Cambremer et Crevecœur, soussigné, ce premier avril mil sept cent soixante et dix.

Signé, L. LEVASSEUR. NOEL.

Contrôlé à Cambremer, le cinq avril 1770, reçu six sous six deniers.

Signé DESMARRAS.

II.

LETTRE DU CAPUCIN CHABOT (1).

A Madame Chabot, née Dumas, à Saint-Géniès-d'Olt, par Rhodez.

Paris, le (mardi) 13 décembre (1791)
l'an III (de la liberté).

Ma très chère mère,

Plus nous allons et moins nous avons de temps pour écrire à nos parens et amis. En *toute vérité, les* patriotes de l'Assemblée ont à peine un instant pour respirer. Si les patriotes hier matin avaient été aussi vigilans qu'une douzaine, nous n'aurions pas eu l'échec qui nous fait gémir (2), et la séance de dimanche qui nous

(1) Collection de M. Regnier. — Chabot, vicaire-général de l'évêque constitutionnel de Blois, avait été nommé député par le département de Loir-et-Cher, à l'Assemblée législative.

(2) L'échec dont parle ici Chabot est le retour qui eut lieu, dans la séance du lundi 12, sur une mesure votée dans la séance du samedi 10. L'Assemblée avait, ce jour-là, ordonné la mention honorable au procès-verbal de ses séances d'une adresse des citoyens de Paris, dénonçant les ministres et se plaignant de la suspension apportée par le roi au décret contre les émi-

a coûté tant de malaise, serait demeurée intacte (1). Heureux encore que j'aie trouvé le moyen, à dix heures, de proroger la discussion du procès-verbal jusqu'après midi, et nous avons conservé la mention honorable des adresses, malgré les ruses du président (2), les cris des ministériels et la faiblesse de beaucoup des nôtres. Pour tenir leur correspondance, et elle paraît bien utile, les patriotes n'arrivent qu'à midi, tandis que la séance doit être ouverte au moins à neuf heures, et jusqu'ici je n'y ai guère manqué à cette heure avec au moins dix amis; mais les ministériels y sont toujours au nombre de cent, et il est quelquefois onze heures, avant que nous puissions ouvrir la séance au nombre de deux cents que la constitution exige pour délibérer; j'y suis jusqu'à la levée de la séance, qui ne finit souvent qu'à cinq, six, et même huit heures; un moment d'absence peut causer les plus grands maux. Les Jacobins, les séances du soir et celles du comité de surveillance nous tiennent de six heures du soir jusqu'après minuit, et quelquefois deux heures. Si les patriotes savaient s'entendre, ils pourraient se distribuer les travaux; mais un très grand nombre ne sait point sacrifier ses plaisirs; les Vénus du Palais-Royal, les spectacles, les cafés, les promenades, emportent la

grans. Cette décision, assez vivement combattue, fut en quelque sorte annulée dans la séance du 12 par une modification à la rédaction du procès-verbal et le retranchement de l'analyse de la pétition en ce qui avait rapport au *veto* suspensif. (*Note de l'Editeur.*)

(1) Dans la séance du dimanche 11, une adresse très virulente contre le Directoire de la ville de Paris, à l'occasion du même décret, avait été présentée par Camille Desmoulins et avait obtenu les honneurs de l'insertion au procès-verbal. (*Idem.*)

(2) Le président de l'Assemblée, à cette séance, était l'historien Lémontey, député du département de Rhône-et-Loire. (*Idem.*)

moitié de la nuit à un grand nombre, et, forts de la bonté de la cause populaire, ils laissent le combat à un très petit nombre. Je suis obligé de prendre sur mon court sommeil pour écrire quelques lignes à Saint-Géniès et à Blois, car je n'écris pas ailleurs; ainsi, quand vous passeriez quelque courrier sans recevoir de mes lettres, ne vous alarmez pas; vous verrez toujours mon écriture sur l'adresse des papiers-nouvelles. Je me porte toujours à merveille, parce que notre travail n'est pas pénible, il n'est qu'assujétissant; soyez tranquille sur mon compte. Nous avons craint long-temps le départ du Roi, il devait avoir lieu au 25 novembre au plus tard; aujourd'hui les contre-révolutionnaires prennent d'autres tournures, parce que le Roi a refusé de partir; mais nous les surveillons et nous déjouerons toutes les trames. L'argent est à trente ou quarante pour cent; mais nous n'en sommes pas effrayés, et pourvu que nous réussissions à faire fabriquer des assignats de dix sous et de vingt sous, nous nous moquerons de tous les agioteurs. Nos volontaires nous garantissent des attaques du dehors, les gardes nationales des intrigues des prêtres, et les Parisiens vont divinement bien: ils nous porteraient sur les mains.

Les patriotes de l'Assemblée sont applaudis partout où ils passent, au grand regret du ministérialisme et de l'aristocratie : ainsi soyez tranquilles. Le Roi, dit-on, doit nous venir demander de décréter la guerre contre les émigrés: elle serait bien nécessaire, mais les patriotes se méfient avec bien de la raison des propositions ministérielles et royales; nous ne négligeons rien pour éviter de répandre le sang des bons patriotes.—

Je vous prie de communiquer cette lettre à nos amis. Je les embrasse avec vous, tous nos parens et voisins.

FRANÇOIS CHABOT.

III.

LETTRE DE DIDEROT (1) *à M. Desessarts, comédien au Roi.*

28 octobre 1778.

Vous avez, Monsieur, des droits à mon estime comme acteur, et à mon amitié comme compatriote (2); je désire de vous servir. On dit que vous faites à merveille le rôle du Commandeur dans *le Père de Famille*, et je n'ai pas de peine à le croire. Vous pouvez donc le solliciter en mon nom, au premier comité. Représentez que mon ouvrage ne m'a jamais rien rendu; et que si l'on veut m'accorder une marque de reconnaissance à laquelle je serai très sensible, on vous accordera, à vous, Monsieur, la croix du sire d'Auvilé. J'espère que mon cher fils Molé et le bon père Brizard voudront bien s'employer en votre faveur. Saluez-les de ma part, Monsieur le Commandeur. Quoique vous soyez un fort méchant homme sur la scène, je sais que vous êtes un fort galant homme dans la société, et j'embrasse de tout mon cœur celui qui a mieux aimé amuser et instruire ses concitoyens que de les ruiner (3).

DIDEROT.

(1) Archives de la Comédie Française.

(2) Desessarts, comme Diderot, était de Langres. (*Note de l'Editeur.*)

(3) Pour faire comprendre ce dernier trait, il suffit de rappeler que Des-

VI.

PÉTITION D'UN SOUFFLEUR (1).

A MM. les Comédiens ordinaires du Roi, en leur hôtel à Paris.

A La Haye, ce 8 février 1776.

Messieurs,

Si vous avez besoin d'un souffleur je crois pouvoir vous offrir une bonne occasion.

Je ne vous dirai rien de ma taille, car qu'importe qu'elle soit avantageuse ou non, élégante ou tortue? pourvu que j'atteigne à la trappe, c'est tout ce qu'il faut.

Je ne vous parlerai point de mes jambes. Qu'importe en effet qu'elles soient droites, arquées ou bancales, toute ma besogne se fait assis.

Je puis encore me dispenser de vous dépeindre ma figure; le public ne verra jamais mon visage *que par* derrière. — Tout le détail que j'ai à vous faire se borne donc à trois articles : l'œil, la voix et l'intelligence.

Je puis, sans présomption, me vanter sur les deux premiers; la modestie m'empêche de m'étendre sur le troisième, mais vous en jugerez par le récit des deux autres.

essarts avait été procureur avant d'être comédien. Il paraît que la gaieté du mot plut à celui auquel il était adressé, car on le trouve gravé au bas du portrait qu'on fit de lui lorsque son talent l'eut rendu tout-à-fait célèbre. On y lit : « *J'aime mieux faire rire les hommes que de les ruiner.* » (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Archives de la Comédie Française.

Personne n'a le regard plus vif pour lire d'un seul trait deux vers entiers; je vais même jusqu'à deviner un hémistiche; et de mes deux yeux, tandis que l'un ne perd pas de vue le livre, l'autre, continuellement fixé sur l'acteur, devine son embarras et prévient son silence.

Pour la voix, personne, sans vanité, n'a mieux calculé la physique de l'air et du son; et, par le mécanisme adroit de mon articulation, personne ne parle plus intelligiblement que moi. Souvent même, dans ces momens où la scène se passe au fond du théâtre, l'acteur, trop éloigné pour entendre, a reconnu son vers au seul mouvement de mes lèvres.

Je crois que l'emploi d'un souffleur s'étend encore jusqu'à copier les répertoires... Nouveaux détails sur la main! je ne vous dis rien de mon écriture, mais vous avez des yeux et je m'en rapporte à eux. D'ailleurs ce que vous voyez là n'est que de la commune; mais nous avons la moulée pour les coups d'éclat et les grandes occasions.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

DORNY,

Dans la troupe de S. A. le prince d'Orange; à La Haye.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Correspondance inédite de Voltaire *avec Frédéric II, le président de Brosses et autres personnages*, publiée d'après les lettres autographes, avec des notes ; Paris, A. Levavasseur, 1836, in-8°.

Ce n'est que bien rarement qu'il se publie de nos jours des livres qui offrent autant d'intérêt qu'en fait naître la lecture du plus grand nombre de pages de celui-ci. Ce sera le nom de Voltaire qui le fera rechercher, et cependant ses lettres nettes, faciles, adroites, étourdissantes, comme il les faisait toujours, ne sont pas, il faut en convenir, celles qui charmeront le plus dans ce recueil. Voltaire n'y joue pas le beau rôle, et le président de Brosses, l'ami de Diderot, que celui-ci nous a fait connaître dans un de ses *Salons* sous un point de vue qu'il ne nous est guère possible de rappeler ici, le président de Brosses s'y montre joûteur fort habile, et a de plus l'avantage de défendre une excellente cause. Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion qui a donné lieu à cette vive correspondance; nous nous bornerons à garantir qu'en la lisant on cherchera curieusement à se représenter les transports de fureur que durent causer à Voltaire, cet enfant gâté ou redouté de son siècle, les lettres écrasantes que son peu de bonne foi lui valut de la part du président Dijonnais.

Ce volume est accompagné de notes dont l'éditeur eût dû se montrer beaucoup plus sobre. Il n'en est guère qui ne se trouvent répétées, et c'est souvent doublement inutile. Pourquoi, quand on nous a donné, page 238, la kyrielle des titres, qualités et décorations de M. Denis, ne pas nous en tenir quittes, page 35 du Supplément? Pourquoi, quand une note nous a appris, page 56, que M. de Florian épousa madame de Fontaine, en consacrer un autre, page 392, à nous dire que madame de Fontaine épousa M. de Florian? C'est

une de ces conséquences qu'il faut laisser tirer, et auxquelles le lecteur arrive assez habituellement de lui-même.

Ce qui est non moins fatigant, c'est la tâche que l'éditeur s'est imposée d'accompagner les fautes de Voltaire d'un (*sic*) qui se reproduit éternellement. Le même soin est pris pour ou contre le garde des sceaux de Miromesnil. Il n'est que le président de Brosses qui puisse écrire, sans être dénoncé au lecteur : *Nous nous employons pour le faire* CASSER, ET IL L'EST (p. 231).

Ne sont-ce plus défauts dans un objet si doux ?
Ne les voyez-vous pas ? ou les excusez-vous ?

Ou, bien plutôt, que n'excusiez-vous de même, dans notre intérêt, les fautes de tous les correspondans?

Mais un scrupule nous vient : à qui osons-nous donc adresser ces observations critiques? Une phrase de la Préface ne nous permet pas de douter que l'éditeur de ce recueil ne soit une des illustrations qui ont survécu ou succédé à Voltaire, et dont, après lui, les opinions se sont emparé de l'attention publique : *l'Éditeur de ces lettres n'en est pas à faire sa profession de foi* (sur Voltaire). Quel est donc le grand écrivain dont vous, moi, dont nous devons tous, dont tout le monde doit savoir depuis long-temps la façon de penser sur Voltaire?—Nous n'avons pas deviné; et ce qui nous reste à comprendre également c'est comment, après avoir avoué par une pareille phrase l'illustration littéraire de son véritable nom, il a cru pouvoir donner le change au lecteur par un pseudonyme; car on lit sur le titre : *Publié par M. Th. Foisset, membre du tribunal civil de Beaune.* Le lecteur qui croirait naïvement à la sincérité du titre et à l'existence de l'éditeur supposé, ne manquerait pas de se dire : Mais à moins d'être le voisin de M. Foisset, comment connaître ses professions de foi sur Voltaire?

LETTRE A M. JULES TASCHEREAU, DIRECTEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE, *au sujet des dépenses de Louis XIV, à Versailles ; par l'auteur des Recherches historiques sur cette ville* (M. Eckard). Versailles, Dufaure, 1836; in-8o de 47 pages.

La note bibliographique que nous avons imprimée, page 162 de ce volume, sur la brochure du même auteur, intitulée : *États au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV, depuis 1661 jusqu'en*

1770, a donné lieu à la *Lettre* que nous avons à annoncer aujourd'hui. M. Eckard y combat les argumens de la Dissertation que nous lui avons signalée, dans laquelle Lémontey tend à prouver le peu de confiance dont est digne le Mémoire d'architecte, que M. Eckard croyait inédit, et sur lequel il s'est appuyé dans son premier travail. Lémontey et M. Eckard, défenseurs de deux propositions contraires, plaident l'un et l'autre fort habilement leurs causes. Il est impossible d'analyser cette discussion, pour l'intelligence de laquelle toutes les pages, toutes les phrases, tous les mots des deux antagonistes sont nécessaires. Ce que nous devons dire, c'est que nous ne comprenons pas bien ce que Louis XIV peut gagner en renom d'économie à une controverse où son avocat est amené à déclarer et à répéter qu'*il blâme hautement ces dépenses qu'entraînèrent et l'absence d'un plan d'ensemble arrêté, et des changemens considérables dans le palais et les jardins, ainsi que celles enfouies par le caprice à Clagny, à Marly, et celles hasardées à Maintenon*, etc. Du reste, nous pensons qu'à moins de faire partie de la commission du budget, personne ne s'avisera de prononcer sur Louis XIV et son règne d'après l'état de ses dépenses; personne ne songera à refuser à ce prince de mériter un jugement beaucoup plus large.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° XIX.

N° XX.

N° XXI.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome VII (IIe série); page 35, ligne 8 : au lieu de *Lions*, lisez *Likons*.
— — 213 et 214 : au lieu de *Créma*, lisez *Sienne*.
— — 322, ligne 5 : au lieu de *Verberic*, lisez *Verberie*.
— — 326, ligne dernière : au lieu de *comte de Montsoreau*, lisez *comte de (Montsoreau)*.